

DÉBATS DU CONSEIL DE PARIS

Séance des lundi 9 et mardi 10 juillet 2012

CONSEIL MUNICIPAL



Table des matières

| | | | |
|---|----|---|----|
| Ouverture de la séance..... | 3 | 2012, DPE 46 - DF 47 - Budget supplémentaire du budget annexe de l'Eau pour 2012..... | 30 |
| Adoption de comptes rendus..... | 3 | 2012, DEVE 39 - DF 49 - Budget supplémentaire du Fossoyage pour 2012..... | 30 |
| Démission de Mme BERTINOTTI et de M. DESTREM de leurs fonctions de Conseillers de Paris. | 3 | 2012, PP 50 - Décision modificative n° 1 du budget spécial de la Préfecture de police pour 2012.. | 30 |
| Souhaits de bienvenue à Mmes GUIDI et FONLLADOSA appelées à leur remplacement..... | 3 | Suspension et reprise de la séance..... | 30 |
| Démission de Mmes BENGUIGUI, BOISTARD, DAGOMA, LEPETIT, MM. GIRARD et BAUPIN de leurs fonctions d'adjoint au Maire de Paris..... | 3 | 2012, DPVI 85 - Subvention (13.000 euros) à quatre associations au titre des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations..... | 31 |
| Election d'adjoints au Maire de Paris..... | 4 | 2012, DPVI 134 - Subvention (50.000 euros) avec avenant à convention avec l'association "SOS Racisme - Touche pas à mon Pote" au titre de l'intégration et des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations..... | 31 |
| Suspension et reprise de la séance..... | 4 | 2012, CAS 6 - Adaptation du plafond de ressources mensuelles conditionnant l'attribution de Paris Logement aux personnes isolées et aux couples sans enfant - Adaptation du plafond de ressources mensuelles conditionnant l'attribution du montant majoré de Paris Logement Familles Monoparentales..... | 32 |
| Election d'adjoints au Maire de Paris (suite)..... | 4 | Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif aux biffins..... | 34 |
| Discussion budgétaire commune Ville et Département. 2012, DF 35 - Rapport de présentation du budget supplémentaire de 2012. - Budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012..... | 5 | 2012, SG 165 - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion du Centre d'action sociale de la Ville de Paris pour les exercices 2006 à 2010..... | 36 |
| Allocution du Maire de Paris..... | 5 | 2012, CAS 4 - Modernisation des Cartes Émeraude et Améthyste délivrées aux personnes âgées ou en situation de handicap. Délivrance des cartes Émeraude et Améthyste sur Pass Navigo et Aménagements du Règlement Municipal des Prestations d'Aide Sociale Facultative..... | 38 |
| Suspension et reprise de la séance..... | 7 | 2012, DPVI 55 - Subvention (40 000 euros) et convention à la Fédération des Centres Sociaux de Paris pour son dispositif d'accompagnement à la préparation du Diplôme Initial de Langue Française (DILF) au titre de l'intégration et de la Politique de la Ville..... | 53 |
| Audition des orateurs..... | 7 | Dépôt de questions d'actualité..... | 54 |
| Election d'adjoints au Maire de Paris (suite)..... | 9 | Suspension et reprise de la séance..... | 56 |
| Audition des orateurs (suite)..... | 9 | I - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux rythmes scolaires..... | 56 |
| 2012, DF 35-1° - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris de 2012..... | 22 | II - Question d'actualité du groupe Centre et Indépendants relative à l'exposition universelle "Grand Paris"..... | 59 |
| 2012, DF 35-2° - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012..... | 27 | | |
| 2012, DF 36 - Individualisation des autorisations de programme votées au budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour 2012..... | 29 | | |
| 2012, DF 38 - Budget supplémentaire des Etats spéciaux d'arrondissements pour 2012. - Adoption des états spéciaux d'arrondissement et ventilation des dépenses par chapitre et par nature..... | 29 | | |
| 2012, DF-DRH 37 - Créations et transformations d'emplois dans les services municipaux pour 2012.... | 29 | | |
| 2012, DILT 12 - DF 48 - Budget supplémentaire du Service technique des transports automobiles municipaux pour 2012..... | 29 | | |
| 2012, DPE 45 - DF 46 - Budget supplémentaire du budget annexe de l'Assainissement pour 2012..... | 30 | | |

III - Question d'actualité du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relative au maintien de la mixité sociale dans le parc social parisien. 61

IV - Question d'actualité du groupe "Europe Ecologie - Les Verts" à M. le Préfet de police relative au stationnement à Paris. 62

V - Question d'actualité du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relative à la rentrée scolaire 2012. 65

Suspension et reprise de la séance. 67

2012, DASCO 21 - Subvention (5.012 euros) à la Caisse des Ecoles du 1er arrondissement pour la mise en oeuvre des séjours de vacances. 67

2012, DASCO 116 - Subvention 2012, (461.025 euros) de la Ville de Paris à la caisse des écoles du 1er arrondissement pour la restauration scolaire. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la subvention de la caisse des écoles du 1er arrondissement. 67

2012, DASCO 133 - Subvention 2012, (7.571.704 euros) de la Ville de Paris à la caisse des écoles du 18e arrondissement pour la restauration scolaire. 69

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réparation des bâtiments de l'école de la rue Boileau (16e). 70

2012, DFPE 388 - Lancement d'un marché article 30 relatif à la gestion et à l'exploitation d'un établissement de petite enfance situé dans le 17e arrondissement. 71

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'ouverture d'une crèche interentreprises dans le 15e arrondissement. 73

2012, DJS 289 - Approbation du principe de passation d'un contrat de délégation de service public pour la gestion de la piscine Suzanne-Berlioux (1er). 74

2012, DPA 69 - Reconversion de l'ancienne école n° 28 rue Dombasle en école polyvalente (15e), modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre, dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme et demande de permis de construire, d'aménager, de démolir et de déclaration préalable. 77

2012, DJS 383 - Lancement de marchés, selon la procédure de l'appel d'offres, pour assurer la gestion technique globale du stade Jean Bouin (16e). 78

2012, DJS 394 - DF 74 - Tarification des équipements sportifs municipaux gérés en régie pour les établissements scolaires, associations et autres groupements. Vœu déposé par l'Exécutif. Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'instauration d'un comité de suivi. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au suivi de la nouvelle tarification des équipements sportifs municipaux. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la subvention attribuée au PSG et au financement du sport de proximité. 81

2012, DPA 42 - Approbation des modalités de passation des marchés de travaux et de prestations intellectuelles sur appel d'offres ouverts relatifs à la mise en conformité des installations techniques du Parc des Princes (16e). Vœu déposé par le groupe CI relatif à l'attribution du bail emphytéotique du Parc des Princes. 95

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la multiplication des grands équipements sportifs en Ile-de-France. 99

Suspension et reprise de la séance. 102

2012, DRH 54 - DJS 393 - Création d'emplois permanents de référents jeunesse des territoires par transformation d'emplois d'animateurs des conseils de la jeunesse d'arrondissement. Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif aux conseils de la jeunesse d'arrondissement. Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la création d'emplois permanents de référent jeunesse. 102

2012, DU 87 Révision simplifiée du PLU de Paris sur le site de Roland Garros (16e) : - Bilan de la concertation préalable. - Approbation après enquête publique du projet de PLU de Paris. Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à une étude sur le coût d'un recouvrement partiel de l'A13. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à une réunion de concertation spécifique au projet de Centre national d'entraînement de la FFT. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la création d'une Commission d'aménagement de la porte d'Auteuil. Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif au coût financier complet supporté par la Ville. Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à une étude préalable sur la couverture de l'A13 ou du périphérique. Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif aux créneaux des activités de sport scolaire du 16e arrondissement. 110

2012, DU 114 - Signature d'un protocole foncier avec "Paris-Habitat-OPH" dans le cadre de l'opération d'aménagement 27-35, rue Bréguet (11e). 120

2012, DU 122 - Convention d'études techniques préalables entre la Ville de Paris, R.F.F., la S.N.C.F. et la S.N.E.F., portant sur le secteur Bercy Charenton (12e). 121

2012, DU 129 - Procédure imposée par la Loi du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire résultant de certaines règles du PLU ; fixation des modalités de la consultation du public prévue par ladite loi. 126

2012, DU 183 - Mise en oeuvre d'une procédure de DUP sur les parcelles 3-5-7 passage Brûlon et 10 passage Driancourt (12e). Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'implantation d'un jardin éphémère 10, passage Driancourt (12e). Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'étude de l'implantation d'un atelier de réparation de vélo passage Brûlon (12e). 129

2012, SG 50 - Communication du bilan d'avancement du projet de réaménagement du quartier des Halles (1er). 131

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif au GPRU de la Porte de Vincennes. Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à la couverture du périphérique au niveau de la Porte de Vincennes. Vœu déposé par

| | | | |
|---|-----|---|-----|
| le groupe PCF/PG relatif à la couverture du périphérique au niveau de la Porte de Vincennes. ... | 134 | Suspension et reprise de la séance. | 164 |
| Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au rachat de la parcelle 12, rue de la Cour des Noues (20e). | 138 | 2012, SG 156 - Actualisation et fixation des tarifs des redevances de tournages dans la Capitale et dans les mairies d'arrondissement pour l'exercice 2012 et suivants. | 165 |
| Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'attribution d'une rue ou d'un lieu du 20e au nom de Claude Luter. | 139 | Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'association TRACES à Belleville. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif. | 165 |
| 2012, DF 51 - DU 196 - Avenant n° 7 à la convention avec la Société d'Exploitation du Parc des Expositions, en vue de la préparation de la future résiliation. Dépôt des demandes d'autorisations administratives nécessaires à la libération des emprises de l'opération Triangle, et à l'adaptation du Parc des expositions au droit de ces emprises, Porte de Versailles (15e). | 140 | 2012, DAC 495 - Subvention (400.000 euros) et convention avec la Société des Habous et des lieux saints de l'Islam (5e). | 167 |
| 2012, DU 126 - Projet de désaturation de la ligne 13 du métro par le prolongement de la ligne 14, de la station Saint-Lazare à Mairie de Saint-Ouen, impactant les 8e, 9e et 17e arrondissements de Paris. Avis de la Ville de Paris requis au titre de l'article L. 123-16 du Code de l'Urbanisme. | 145 | 2012, DAC 545 - Subvention (425.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Institut des Cultures d'Islam (18e). | 169 |
| 2012, DLH 28 - Rapport d'activité du Conseil du patrimoine de la Ville de Paris. Années 2008-2011. <u>Vœu</u> déposé par le groupe CI relatif aux avis du Conseil du Patrimoine. | 149 | Vœu déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de gauche relatif au livre "Métronome" de M. Lorant Deutsch. | 171 |
| 2012, DLH 102 - Subvention et avenant à convention (85.312 euros) avec l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne (15e). | 153 | Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élu du Parti de Gauche relatif aux permis de démolir demandés par la SOFERIM (rue de la Tombe Issoire et villa Saint-Jacques) (14e). <u>Vœu</u> déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux permis de démolir demandés par la SOFERIM (rue de la Tombe Issoire et villa Saint-Jacques) (14e). <u>Vœu</u> déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux permis de démolir demandés par la SOFERIM (rue de la Tombe Issoire et villa Saint-Jacques) (14e). | 175 |
| 2012, DU 181 - Cession à ICF "La Sablière" de l'immeuble 22 rue Pradier (19e). | 155 | Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la vitrauphanie. | 178 |
| Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élu du Parti de Gauche relatif aux expulsions locatives. <u>Vœu</u> déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux expulsions locatives. | 156 | 2012, DAC 362 - DASCO 137 - Convention avec l'Académie de Paris relative au dispositif "Classes à horaires aménagés musique" unissant l'école élémentaire 7, rue Championnet (18e) au conservatoire municipal du 18e arrondissement Gustave Charpentier. <u>2012, DAC 363</u> - Convention avec l'Académie de Paris relative au dispositif "Classes à horaires aménagés musique" unissant le collège Marie Curie (18e), au conservatoire municipal du 18e arrondissement Gustave Charpentier. | 179 |
| Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au maintien de la diversité sociale dans Paris. | 158 | 2012, DAJ 13 - Signature des marchés et accords cadres à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres le 26 juin 2012. Attribution et signature de marchés de maîtrise d'oeuvre. | 181 |
| Vœu déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche relatif à la politique d'augmentations de loyers d'OGIF. | 159 | 2012, DF 34 - Participation à la création d'une Société d'Economie Mixte Energies POSIT'IF. | 181 |
| Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'utilisation des locaux de pied d'immeuble par les SEM de la Ville et par les bailleurs sociaux. | 160 | Vœu déposé par le groupe EELVA relatif aux personnels (cantinières) des Caisses des écoles. | 184 |
| 2012, DU 68 - Déclassement du domaine public fluvial de la Ville de Paris et cession au profit de la commune des Pavillons-sous-Bois ou son aménageur d'une emprise issue des parcelles cadastrées sections B n° 12 et C n° 55 sur la commune des Pavillons-sous-Bois le long de la rive nord du canal de l'Ourcq (Seine-Saint-Denis). | 162 | Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au respect des délais de transmission des projets de délibération. | 186 |
| Vœu déposé par le groupe CI relatif à l'organisation d'une exposition universelle en France en 2025. | 162 | 2012, DDEES 143 - Subventions (110.000 euros) et conventions avec le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Paris et avec la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP). | 187 |
| 2012, DLH 126 - Charte parisienne pour le développement de l'habitat participatif à Paris. | 162 | | |

| | | | |
|--|-----|--|-----|
| 2012, DDEEES 10 - Subvention (1.500.000 euros) avec convention avec la Cité Internationale Universitaire de Paris pour le programme "Research in Paris". <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif. | 189 | Agronomique pour le Développement (CIRAD) pour l'occupation du Pavillon de Tunisie situé dans le Jardin d'Agronomie Tropicale au sein du bois de Vincennes (12e). | 213 |
| Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la dénomination de la pépinière Paris Innovation Belleville. | 192 | 2012, DEVE 75 - Demandes d'autorisations administratives pour la réalisation de travaux dans le Jardin botanique : réaménagement et rénovation des serres "exposition" et "Azalée", modification du réseau de chauffage dans le jardin des Serres d'Auteuil (16e), réaménagement des pavillons 12 et 14 du Parc Floral (12e). | 215 |
| Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au maintien dans l'emploi des contrats aidés de la Ville. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif. | 193 | 2012, DUCT 155 - Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association "Le patronage laïque du 15e - maison pour tous"..... | 219 |
| 2012, DVD 52 - Approbation du programme 2013 d'aménagements cyclables et demande des subventions correspondantes à la Région d'Ile de France. <u>Vœu</u> déposé par le groupe PSRGA relatif au développement de l'offre de stationnement vélo dans les lieux accueillant du public (12e). <u>Vœu</u> déposé par le groupe EELVA relatif à la nécessaire réalisation de liaisons cyclables supplémentaires. <u>Vœu</u> déposé par le groupe UMPPA relatif à l'aménagement d'une piste cyclable rue de la porte d'Issy. <u>Vœu</u> déposé par le groupe UMPPA relatif à l'aide à l'achat de vélos et scooters électriques. <u>Vœu</u> déposé par les groupes UMPPA et CI relatif à l'optimisation du réseau cyclable sur l'esplanade des Invalides..... | 195 | 2012, DUCT 156 - Subvention (5.000 euros) à l'association Démocratie Locale Participative du 15e. | 220 |
| Souhaits de bienvenue. | 196 | Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au droit de militer des Parisiens..... | 224 |
| 2012, DVD 52 - Approbation du programme 2013 d'aménagements cyclables et demande des subventions correspondantes à la Région d'Ile de France. <u>Vœu</u> déposé par le groupe PSRGA relatif au développement de l'offre de stationnement vélo dans les lieux accueillant du public (12e). <u>Vœu</u> déposé par le groupe EELVA relatif à la nécessaire réalisation de liaisons cyclables supplémentaires. <u>Vœu</u> déposé par le groupe UMPPA relatif à l'aménagement d'une piste cyclable rue de la porte d'Issy. <u>Vœu</u> déposé par le groupe UMPPA relatif à l'aide à l'achat de vélos et scooters électriques. <u>Vœu</u> déposé par les groupes UMPPA et CI relatif à l'optimisation du réseau cyclable sur l'esplanade des Invalides. (suite)..... | 197 | Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la restitution à la Ville de la caserne des pompiers Château-Landon désaffectée. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif..... | 224 |
| 2012, DVD 70 - Approbation des modalités de passation de marchés pour les travaux d'entretien des chaussées et trottoirs parisiens et signature des marchés correspondants (13 lots). | 205 | Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (GPIS)..... | 226 |
| 2012, DVD 158 - Signature de conventions de partenariat pour l'organisation de l'évènement "Bougez Malin". | 205 | Vœu déposé par Mme KUSTER et M. DUBUS relatif aux vendeurs à la sauvette..... | 228 |
| Vœu déposé par le groupe E.E.L.L.V.A. relatif au bilan de l'exploitation du service Autolib'. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif. | 206 | Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la sauvegarde de l'association "Femmes Relais 20e". | 228 |
| Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la sensibilisation des piétons aux nouvelles règles de circulation propres aux cyclistes. <u>Vœu</u> déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la formation des agents de police. <u>Vœu</u> déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'information du Conseil de Paris concernant l'accidentologie sur la voie publique. | 207 | Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes. | 230 |
| 2012, DPE 58 - Approbation des modalités de lancement d'un marché de fourniture de corbeilles de rue de type porte-sac..... | 210 | Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription..... | 231 |
| 2012, DEVE 44 - Convention avec le Centre de Coopération Internationale en Recherche | | Clôture de la séance..... | 231 |
| | | Liste des membres présents en Commission. | 231 |
| | | Liste des membres présents..... | 232 |
| | | Vote spécifié. | 233 |
| | | Votes spécifiques..... | 233 |
| | | Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. | 235 |
| | | Annexe n° 1 - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris de 2012..... | 257 |
| | | Annexe n° 2 - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012..... | 261 |
| | | Annexe n° 3 - Scrutin public relatif au projet de délibération <u>2012 CAS 4</u> - Modernisation des cartes Emeraude et Améthyste délivrées aux personnes âgées ou en situation de handicap. Délivrance des cartes Emeraude et Améthyste sur pass Navigo et | |

aménagements du Règlement municipal des prestations d'aide sociale facultative.264

Annexe n° 4 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.268

Annexe n° 5 - Tableau des votes des groupes politiques.272

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, assisté de Mme Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Marie-Laure HAREL, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous allons siéger en même temps en Conseil municipal et en Conseil général pour examiner le budget supplémentaire.

Adoption de comptes rendus.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous parle d'abord du compte rendu sommaire de la séance des mardi 19 et mercredi 20 juin 2012, qui a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin municipal officiel.

Avez-vous des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Démission de Mme BERTINOTTI et de M. DESTREM de leurs fonctions de Conseillers de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je voudrais maintenant vous informer que deux de nos collègues ont démissionné du Conseil de Paris : Claire BERTINOTTI... Claire, lapsus révélateur ! Dominique BERTINOTTI qui va se consacrer totalement à sa nouvelle fonction de Ministre et Alain DESTREM qui m'a envoyé une gentille lettre. Pour des raisons personnelles, il quitte le Conseil de Paris.

Souhais de bienvenue à Mmes GUIDI et FONLLADOSA appelées à leur remplacement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je tiens à les saluer tous les deux, Dominique BERTINOTTI et Alain DESTREM, et aussi à accueillir Claire GUIDI qui remplace Dominique BERTINOTTI et Ghislène FONLLADOSA qui remplace Alain DESTREM.

Je vois que ce sont des femmes, encore, une femme et un homme sont remplacés par deux femmes, c'est bien. Je leur dis à toutes les deux qu'elles ne vont pas s'ennuyer, ici il y a une bonne ambiance, assez tonique, assez démocratique.

Démission de Mmes BENGUIGUI, BOISTARD, DAGOMA, LEPETIT, MM. GIRARD et BAUPIN de leurs fonctions d'adjoint au Maire de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Par ailleurs, j'ai reçu la démission de six de mes adjoints. Je vous donne leurs noms d'abord, par ordre alphabétique : Denis BAUPIN, Yamina BENGUIGUI, Pascale BOISTARD, Seybah DAGOMA, Christophe GIRARD et Annick LEPETIT.

Ces six personnes, d'abord, je veux leur dire ma reconnaissance, je veux leur dire aux six à quel point ils ont vraiment fait du bon boulot pour Paris, que je suis fier d'elles et eux et que je crois qu'elles et eux doivent être très fiers de ce qu'ils ont fait pour Paris.

Je leur dis à tous les six, je suis content pour eux, puisque les six quittent leur fonction d'adjoint pour des perspectives tout à fait enthousiasmantes et pour lesquelles je les félicite encore, je les encourage encore, mais je leur dis vraiment avec beaucoup d'amitié que tout ce travail en commun, ce temps passé ensemble m'a été précieux et que, pour moi, je ne tourne pas la page de mes relations de travail, de service de la démocratie avec elles et eux, au contraire, j'ai envie de continuer, mais ils sont dans d'autres fonctions et je les salue tous les six très, très chaleureusement et très amicalement.

Election d'adjoints au Maire de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il me revient donc de vous proposer l'élection de nouveaux adjoints avec la même ambition, avec la même détermination à ce qu'il y ait beaucoup de travail et beaucoup de qualité.

Je vais donc vous proposer cinq nouveaux adjoints, parce que je vais regrouper deux délégations.

Je vous propose cinq nouveaux adjoints qui sont, par ordre alphabétique, j'allais dire deux garçons et trois filles, deux hommes et trois femmes pour maintenir une parité tout à fait rigoureuse, les cinq personnes que je vous propose par ordre alphabétique sont Julien BARGETON, Claudine BOUYGUES, René DUTREY, Isabelle GACHET et Pauline VERON.

Vous pouvez commencer à imprimer le bulletin.

Comme vous le savez, le vote va se faire sur ces cinq noms pour compléter l'équipe municipale. C'est toujours un crève-cœur pour moi, parce que j'avais au moins 10 noms en tête, mais il ne faut pas non plus élargir trop et j'ai le souci de vous informer des tâches dont ils seront chargés.

Cela me revient, par la loi vous allez voter pour cinq adjoints, mais moi je vais vous dire comment je vais distribuer le travail.

Julien BARGETON sera chargé des déplacements, des transports et de l'espace public.

Claudine BOUYGUES sera chargée des droits de l'Homme, de l'intégration, de la lutte contre les discriminations et des citoyens extracommunautaires.

Ensuite, René DUTREY sera chargé du développement durable, de l'environnement et du Plan Climat.

Isabelle GACHET sera chargée de la jeunesse.

Pauline VERON sera chargée de l'économie sociale et solidaire.

Vous en déduisez donc que l'un de mes adjoints que vous n'avez pas besoin de réélire, Bruno JULLIARD, qui était chargé jusqu'ici de la jeunesse, sera chargé de la culture.

Je vous dis à propos de ces cinq plus un que je leur fais confiance autant qu'aux précédents. J'attends d'eux autant de travail, d'engagement et de réussite que leurs prédécesseurs et je ne doute pas de leur capacité à réussir.

Voilà, je vous remercie et vous pouvez les saluer.

(Applaudissements).

Ils ne sont pas encore élus, quand même !

Je vous propose une petite suspension de séance pour que le secrétariat du Conseil ait le temps d'imprimer les bulletins.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures dix minutes, est reprise à neuf heures vingt-cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Dans cette atmosphère de rentrée des classes, je vous demande quand même de vous asseoir.

Election d'adjoints au Maire de Paris (suite).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vais appeler d'abord les quatre plus jeunes d'entre nous pour assurer le secrétariat de ce vote : il s'agit de Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, Jean-François MARTINS et de Gauthier CARON-THIBAUT. Sont-ils tous les quatre ici ?

Je vois Gauthier.

Hélène BIDARD est-elle là ? Non.

D'abord, Marie-Laure HAREL est-elle là ? Non.

Emmanuelle BECKER, je la vois.

Jean-François MARTINS, je ne le vois pas.

Gauthier CARON-THIBAUT, je le vois.

Il me faut les deux suivants : Ian BROSSAT et Bruno JULLIARD.

Je ne vous l'ai pas fait remarquer mais, dans toutes les personnes que je vous ai annoncées tout à l'heure, il y a beaucoup de jeunesse. Vous regarderez.

Allez, Bruno, tu es aussi un des benjamins ?

Comment fait-on maintenant ? On déclare le vote ouvert ?

Monsieur BLANCA, ne faut-il pas que vous soyez là avec l'urne ?

Bonne idée, donc il ne faut pas que j'ouvre encore...

Distribuez, faites-vous aider même.

Je ne peux pas ouvrir tant qu'ils n'ont pas les bulletins, qu'en pensez-vous ?

Y a-t-il une urne devant ? Vous voulez commencer l'appel pendant qu'il distribue les bulletins ?

Allez !

Le scrutin est ouvert.

Madame la Secrétaire générale du Conseil de Paris va faire l'appel et donc vous viendrez voter.

Allez-y !

(Il est procédé à l'appel nominal).

S'il vous plaît, essayez de faire un peu moins de bruit pendant le vote.

Chers collègues, est-ce que tous ceux qui voulaient voter ont voté ? Pas de regret ?

Donc le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Discussion budgétaire commune Ville et Département. 2012, DF 35 - Rapport de présentation du budget supplémentaire de 2012. - Budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous allons donc passer maintenant à l'examen du budget supplémentaire.

Je vous rappelle que nous traitons à la fois de la Ville et du Département.

Je vais vous en dire quelques mots.

S'il vous plaît, on dépouille en silence ; comme cela, on commence le débat budgétaire et, après, je vous donnerai les résultats, il y a un suspens insoutenable.

Allocution du Maire de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, comme chaque année au mois de juillet, l'examen du budget supplémentaire est, pour nous, l'occasion d'examiner les ajustements portés au budget primitif après les six premiers mois d'exercice.

Ces ajustements sont d'ordre essentiellement technique et respectent les grandes orientations que nous avons débattues puis adoptées en fin d'année dernière.

Par souci de cohérence, il s'agit, tout simplement, de tenir le cap que nous nous sommes fixé en décembre.

Les compléments et les aménagements auxquels nous devons procéder n'ont, dès lors, qu'une vocation : celle de nous permettre de tenir nos engagements, en termes de solidarité, pour que les plus vulnérables soient les plus protégés, en termes de dynamisme, pour que Paris s'inscrive dans l'avenir, en termes d'équilibre, pour que nos finances nous laissent, aujourd'hui comme demain, de vraies marges de manœuvre.

Notre budget supplémentaire nous permet, d'abord, de renforcer l'aide de Paris à destination des plus fragiles. Avec 44 millions d'euros d'inscriptions nouvelles de crédits au titre de l'aide sociale à l'enfance et de la prévention spécialisée, nous continuons à assumer l'hébergement et l'accompagnement des mineurs isolés placés par la Justice.

Afin de faire face à cette dépense qui s'élèvera sans doute à 90 millions d'euros à la fin de l'année pour les seuls mineurs étrangers, nous avons fait d'importants efforts de rationalisation.

Nous ne nous déroberons pas, mais nous ne pouvons pas continuer à faire face tout seuls à un problème dont l'ampleur excède les responsabilités et les capacités d'une collectivité territoriale. C'est la raison pour laquelle nous travaillons étroitement avec le nouveau Gouvernement à l'élaboration d'une réponse globale et équitable.

Les dispositifs de péréquation auxquels nous souscrivons à hauteur de 250 millions d'euros environ en 2012 participent également de cette solidarité que Paris veut assumer vis-à-vis des territoires défavorisés avec la même constance que vis-à-vis des populations vulnérables.

Nous apportons aujourd'hui une correction de 6 millions d'euros à nos projections, dans la continuité de l'effort inscrit au budget primitif.

Pour faire face à tous ces ajustements, nous pouvons compter sur des recettes stables par rapport à nos prévisions.

En matière de fiscalité immobilière, les résultats enregistrés depuis le début de l'année tendent à confirmer l'hypothèse de prudence sur laquelle nous avons construit le budget primitif.

Le premier semestre ne nous a pas été défavorable, mais, par exemple, l'évolution du nombre de transactions immobilières a été, d'un mois sur l'autre, extrêmement instable. Certaines recettes s'avèrent néanmoins plus importantes que prévu ; c'est le cas des produits d'exploitation réévalués à hauteur de 20 millions d'euros, notamment grâce à l'augmentation des redevances payées par les opérateurs de téléphonie mobile lorsqu'ils utilisent les réseaux municipaux. Comme nous l'avons toujours fait, nous consacrerons ces moyens supplémentaires au financement de nos investissements.

J'assume donc pleinement ma décision de faire concourir nos recettes supplémentaires aux dépenses d'avenir. C'est à ce prix que nous pouvons assurer le fonctionnement de nos services publics municipaux dans un contexte de crise. C'est à ce prix que nous pouvons rester ambitieux pour Paris.

Cette ambition se retrouve donc dans le budget d'investissement de près de 1.700 millions d'euros que vous avez voté en décembre et qui est le plus élevé jamais inscrit par la collectivité parisienne.

Six mois après son adoption, ce budget n'est abondé qu'à la marge, puisque, pour l'instant, le rythme d'exécution de la dépense qui suit le rythme de réalisation de nos travaux se déroule conformément à nos prévisions.

En favorisant la création de logements sociaux, de crèches, mais également les grands travaux de rénovation urbaine comme aux Halles ou à la place de la République, Paris avance conformément à sa feuille de route.

Mes chers collègues, la situation financière de Paris demeure saine et solide. Je veux en remercier tout particulièrement Bernard GAUDILLÈRE, qui mène tous les jours un travail d'explication et de conviction pour associer chaque membre de l'Exécutif et l'ensemble du Conseil de Paris à la construction de ce que j'appellerai un budget d'intérêt général.

Ce budget que nous avons voté il y a six mois, faisait reposer l'engagement solidaire et le dynamisme de Paris sur une gestion financière sérieuse.

Parce qu'il a été construit et conduit avec beaucoup d'exigence et de responsabilité, il n'appelle aujourd'hui que des aménagements liés aux circonstances.

À l'occasion de ce point d'étape, je souhaite vous réaffirmer ma détermination à consolider l'équilibre et à amplifier le mouvement de Paris jusqu'à la fin de la mandature.

Je vous remercie.

Je vais suspendre, mais vraiment, une ou deux minutes, pour que le président de la Commission des finances puisse faire ce qu'il faut en matière de lettre rectificative. Je crois que deux minutes suffisent.

Avez-vous besoin de dire un mot ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, j'ai été informé du dépôt tardif d'une lettre rectificative pour la Ville de Paris et le Département. Les montants de ces 2 lettres sont assez limités : 100.000 euros pour la Ville et 20.000 euros pour le Département.

Compte tenu de cet ajustement modeste, je crois qu'il n'est pas utile, comme je l'ai indiqué à M. BLANCA, de réunir la Commission des finances, mais peut-être deux minutes de suspension pour que tous les élus puissent prendre connaissance de ces deux lettres et puis nous pourrons, je crois, immédiatement reprendre la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Donc deux minutes de suspension de séance.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures cinquante-sept minutes, est reprise à dix heures sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Audition des orateurs.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, s'il vous plaît, vous vous asseyez et écoutez les orateurs calmement.

Je souhaite que vous interrompiez les conversations pour écouter tous les orateurs.

Moi, je vous donnerai tout à l'heure les résultats du vote sur les adjoints quand je l'aurai.

D'abord, je donne la parole à M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, alors que tout augmente, on pourrait parler de miracle de la miniaturisation. Je veux parler de la présentation des documents budgétaires.

On peut vraiment parler cette fois-ci de présentation étique, sans h, bien sûr, et l'information donnée au Conseil de Paris pourrait presque tenir sur un ticket de métro, puisque 222 millions de recettes de fonctionnement supplémentaires sont détaillés en un seul tableau et deux pages, idem pour les dépenses.

Aménagements liés aux circonstances, avez-vous dit Monsieur le Maire, il y a quelques instants, c'est-à-dire que malgré la conjoncture alarmante, rien ne change à Paris. Des recettes qui augmentent, un budget de fonctionnement qui ne cesse de dérapier, et un sous-investissement.

Et encore une fois, une grande absente : qu'est devenue la dette de l'État ? Vous nous aviez dit 1,300 milliard d'euros. Cela ne disparaît pas comme cela, une somme pareille ! Vous aviez désigné l'État comme votre principal débiteur, et vous deviez lui faire rendre gorge. 1,300 milliard d'euros évaporés, évanouis, escamotés !

C'est comme la taxe professionnelle. Vous n'aviez pas de termes assez terribles, de communiqués assez vengeurs pour condamner le précédent Gouvernement. De très graves menaces devaient frapper les finances parisiennes ; on ne vous entend plus !

Il faut dire que cette réforme, sans aucune intervention du nouveau Gouvernement, va rapporter plus que prévu. Plus 13,7 millions d'euros pour la Ville et plus 24,8 pour le Département, soit 38,5 millions de bonus par rapport à votre prévision.

Et comment voyez-vous l'avenir ? Comment imaginez-vous l'effort futur de l'État ? À vous lire, de façon bien morose.

Vous n'aviez cessé de protester naguère alors que les concours de l'État sont passés entre 2007 et 2012 de 1,250 milliard à 1,365 milliard, ce qui représente une forte augmentation. Curieusement, ce chiffre, vous le revoyez à la baisse dans le budget supplémentaire. Moins 2,7 % au total, dont moins 8,1 % pour le Département. S'agit-il d'une anticipation sur une péréquation à venir pour Paris ? Sur quelles bases ? Selon quels critères ? Si vous le savez, dites-le nous, cela nous intéresse !

Effort de solidarité renforcé, nous dites-vous. La réalité est bien plus modeste. En 12 ans, la subvention au C.A.S. est passée de 225,6 millions à 316 : moins de 100 millions d'augmentation en 12 ans.

Quant à l'aide légale, elle n'a augmenté que de 150 millions, toujours en 12 ans.

Alors vous nous dites que vous faites un effort surhumain de solidarité. En réalité, on le sait, il y a 40 millions de plus pour les mineurs étrangers isolés. Effort de solidarité, dites-vous, non ! Simple respect des obligations légales. Pendant ce temps-là, toutes les subventions de la Ville sont passées de 328 millions en 2011, à 356 millions en 2012. Subventions en hausse, mais pas pour les subventions destinées à la solidarité.

Il faut chercher ailleurs les raisons du dérapage du fonctionnement : la masse salariale, la communication, les dépenses des services, sans explications, sans justifications, sans fin !

Pour ne prendre que deux exemples, à quoi correspondent les 22,5 millions de provisions réglementées à la page 16 du document pour risques et charges de fonctionnement courants ? S'agit-il de risques contentieux ? Lesquels ? Les 13 millions pour provisions pour dépréciation d'actifs circulants ?

Que signifie la ligne, à la page 25 du rapport : Vélib', plus 2,4 millions, essentiellement pour le paiement de l'intéressement ? Quelle est la part exacte de l'intéressement ? Quel est le coût réel de Vélib' ? On aimerait bien le savoir.

Quant à Autolib', on vient d'apprendre que vous allez être obligés de changer la dénomination. J'imagine que cela aura un coût. Vous aviez fortement communiqué. Quel nom ? Quel coût ? Je suggère "autopsy" : cela permettrait de bien cerner les attentes des Parisiens.

Vous ne cessez de prétendre que votre effort prioritaire, celui vers lequel vous tendez toutes vos énergies, c'est l'investissement.

Hélas ! c'est un mensonge qui, inlassablement répété, rabâché, reste un mensonge.

Vous affirmez que le budget d'investissement - vous venez encore de le dire, Monsieur le Maire - est le montant le plus élevé jamais inscrit par la collectivité parisienne et, pour preuve, vous avancez une enveloppe de crédits de paiement au B.P. 2012 historiquement élevée à 1.694 millions.

Or, au B.P. 2012, le niveau des A.P. nouvelles était particulièrement bas, 969 millions et, surtout, en mars dernier, en toute discrétion, vous avez annulé 606 millions d'A.P., dont 160 millions d'ailleurs pour le seul compte financier, destinés à financer des logements.

Le réel disponible est donc de $969 - 606 = 363$ millions d'euros d'autorisations de programme nouvelles. J'ajoute les 172 que vous inscrivez dans ce budget supplémentaire, cela fait 535. Ce n'est donc pas le plus haut niveau historique jamais atteint.

Quant aux crédits de paiement, qui sont également censés atteindre le plus haut niveau historique, avec 39,9 pour la Ville et 11,3 au Département, cela fait 50,2 très exactement, mais il faut rappeler que les crédits de paiement avaient très fortement baissé auparavant : moins 85,72 au B.P. 2012 par rapport au B.P. 2011.

D'ailleurs, M. GAUDILLÈRE a indiqué en 1ère Commission que vous réduisiez l'emprunt : moins 173 millions. Vous n'empruntez pas parce que vous n'investissez pas, c'est très simple.

Si vous voulez rappeler encore la comparaison entre 2000 et 2012, puisque je sais que c'est une obsession chez vous, je suis prêt à toutes les comparaisons et j'affirme que les A.P. inscrites en 2000 étaient deux fois plus élevées en euros constants qu'en 2012, en rappelant d'ailleurs que les subventions d'équipement étaient alors inscrites à la section de fonctionnement.

Pour illustrer le sous investissement, je ne prendrai qu'un seul exemple, l'enseignement supérieur, parent pauvre de la politique municipale.

En 2008, vous aviez annoncé un milliard sur la mandature, où est passé ce milliard ? 500.000 euros de décoration signalétique dans le Quartier Latin, est-ce bien cela qu'attendent les étudiants et les chercheurs ?

Quel est le bilan sur le site de Paris V ?

Où sont les 4.000 logements étudiants promis avant 2014 ?

Où en êtes-vous des bourses étudiantes pour le logement ?

Quant à la sous-direction de l'Enseignement supérieur, vous n'avez jamais cessé d'en diminuer les moyens. Elle comptait six entités administratives en 2001, il n'en reste plus que trois.

C'est cela, votre politique municipale audacieuse d'enseignement supérieur ?

Alors, que faire ?

Si l'Etat ne nous doit plus rien, si ses concours doivent encore diminuer et, puisque vous êtes bien décidés à continuer à dépenser, il faut des recettes nouvelles.

Pourquoi ne pas taxer un peu plus les personnes âgées ? Elles n'ont pas l'habitude de déclencher des révoltes ou des manifestations. Faire payer la carte Emeraude aux personnes âgées les plus modestes, voilà votre idée. C'est révoltant ! Augmenter de 400 % les tarifs des équipements sportifs, c'est scandaleux.

En conclusion, Monsieur le Maire, soudainement, brutalement, après des mois et des années de déni, vos amis du Gouvernement découvrent la réalité de la crise et la nécessité de la rigueur, pas vous !

Votre politique constante de matraquage fiscal et le produit de la spéculation immobilière dégagent des recettes supplémentaires que vous dilapidez sans cesse en fonctionnement qui ne cesse de dérapier et vous taxez encore.

Quant à vos investissements, malgré toutes vos affirmations, ils sont en berne. Comme vous le dites vous-même, rien de nouveau, rien de nouveau et, pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce budget supplémentaire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il restera un peu moins de six minutes pour les deux orateurs de votre groupe.

Election d'adjoints au Maire de Paris (suite).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous donne d'abord les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints.

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 99

Bulletins blancs ou nuls : 4

Suffrages exprimés : 95

Majorité absolue : 48

Ont obtenu :

M. BARGETON, Mme BOUYGUES, M. DUTREY, Mmes GACHET et VERON, 95 voix, élu-e-s.

Je les félicite et je leur dis : au boulot !

Audition des orateurs (suite).

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est maintenant à M. POZZO di BORGIO.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Votre projet de budget supplémentaire sonne comme une confession, celle d'un âge d'or compromis où l'ajustement limité en termes de recettes traduit notamment une contraction des droits de mutation liée à la diminution du volume des transactions ces trois derniers mois.

Quant aux 10,4 millions d'euros inscrits au titre des redevances, il s'agit d'une régularisation qui n'a donc pas vocation à être réitérée.

La Ville demeure riche, opulente même, mais les règles élémentaires de prévision poussent à la prudence au travers d'une gestion plus rigoureuse et d'un budget sincère.

Déjà, à l'occasion de l'examen des comptes administratifs, je vous mettais en garde, Monsieur le Maire, contre l'aide providentielle des Qataris qui, grâce à leurs transactions immobilières, rapportaient 39 millions d'euros aux caisses parisiennes mais sur laquelle vous ne pourriez pas toujours compter.

L'Observatoire des finances locales présidé par M. LAIGNEL a auguré de l'aggravation de l'écart entre recettes et dépenses pour les départements français, du fait de la baisse des droits de mutation, conjuguée à une hausse continue des prestations sociales.

Si le retournement de la conjoncture immobilière ne paraît pas encore frapper Paris de plein fouet, la baisse des droits de mutation constitue un signe avant-coureur qu'il ne faut pas négliger.

Les budgets passent et se ressemblent. Les entêtements perdurent tandis que vous déplorez la baisse des dotations de l'Etat, que ce soit la dotation globale de fonctionnement ou encore le financement de l'Aide Sociale à l'Enfance dont les inscriptions nouvelles de crédit atteignent 78 millions d'euros et au sujet de laquelle vous affirmez que Paris continuera de demander un dispositif de financement équitable de ce surcroît de dépenses, dont une part essentielle relève de la compétence de l'Etat.

Est-ce à dire, Monsieur le Maire, que vous mettez fin à vos petits arrangements entre amis politiques et que vous saurez réclamer à M. AYRAULT ce que de droit ?

L'éponge que vous souhaitez passer sur l'ardoise des prétendues dettes de l'Etat restera-t-elle dans son égouttoir ?

Votre projet de budget supplémentaire, Monsieur le Maire, est placé sous les auspices de l'incertitude, incertitude quant au contenu du nouveau pacte de confiance et de solidarité qui devrait être prochainement conclu entre l'Etat et les collectivités territoriales et qui, de fait, scellera le sort de Paris.

A quel principe de responsabilité budgétaire évoqué par le Premier Ministre, à l'occasion de l'amorçage de la préparation du projet de loi de finances pour 2013, Paris sera-t-elle soumise ? Vous voilà prévenus. "Les collectivités devront prendre leur part de l'effort national de redressement des comptes publics, avec davantage d'autonomie et de responsabilité et dans le cadre d'un pacte financier avec l'Etat".

Il n'est pas certain que cette nouvelle donne tourne à l'avantage de Paris et, pourtant, l'Exécutif parisien est moins prompt à la critique, ces temps derniers. J'en veux pour preuve le gel de la dotation globale de fonctionnement reconduit par le Premier Ministre, qui avait pourtant déclenché vos foudres sous le précédent Gouvernement, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, vos indignations sont à géométrie variable, la Cour des comptes dans son rapport remis au chef du Gouvernement de juillet dernier insiste également sur la nécessité pour les collectivités territoriales de stabiliser leur masse salariale au travers d'une baisse de leurs effectifs qui ont crû depuis 2002 de 260.000 postes.

Voilà la seule solution envisageable pour la Cour des comptes qui fustige le postulat d'une stabilisation, qui est le vôtre, du nombre de fonctionnaires. Cela se traduirait pour les agents d'après la Cour des comptes par le gel de la plupart des éléments entrant dans la politique salariale, à savoir : valeur du point, mesures catégorielles ou encore avancement.

La collectivité parisienne prendra-t-elle en compte ces préconisations ou se confortera-t-elle dans le maintien des effectifs devenus l'étendard de sa politique des ressources humaines dans la droite ligne des vellétés du Président de la République ?

Il est grand temps, comme mon groupe l'appelle incessamment de ses vœux, de considérer le non remplacement systématique des fonctionnaires partant à la retraite et, pourquoi pas, d'envisager, en concertation avec les syndicats, une nécessaire augmentation du temps de travail des agents qui permettrait de diminuer le nombre de postes, tout en accroissant la productivité de la collectivité parisienne.

Celle-ci cultive en effet la spécificité d'être une collectivité hors normes, d'abord par l'argent qu'elle a, mais déroge de tout sens commun, forte de ses 33 jours ouvrables de congés annuels par agent, auxquels s'ajoutent de potentiels jours de réduction du temps de travail pouvant porter et portant d'ailleurs régulièrement la durée globale de vacances à 52 jours, tout cela sans compter les journées de récupération.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faudrait conclure !

M. Yves POZZO di BORGO. - Je termine, Monsieur le Maire...

Tout cela, sans compter les journées de récupération.

Voilà autant de pistes que le prochain budget, le budget primitif devrait s'atteler à explorer, ce dont sans doute aucun il s'abstiendra, au préjudice des Parisiens.

Voilà, merci bien.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur POZZO di BORGO.

La parole est à M. Jacques BRAVO.

M. Jacques BRAVO, maire du 9^e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous le savez, le budget supplémentaire n'a pas vocation à remettre en cause les grands équilibres du budget primitif, qui sont discutés et adoptés par notre Conseil chaque année en décembre.

Le budget supplémentaire doit être, et il l'est cette année clairement, un budget d'ajustement qui vise à corriger quelques trajectoires et à ajuster certaines dépenses et recettes.

Cette année, ces réajustements porteront sur des montants très limités, preuve s'il en est de la qualité du budget primitif, qui était parfaitement calibré et qui se fondait sur des prévisions crédibles et équilibrées,

Je suis consterné par l'intervention de Jean-François LEGARET.

Nous sommes à des années-lumière puisqu'il a pris beaucoup de statistiques d'il y a 10 et d'il y a 12 ans. Nous n'en sommes plus à la période TIBÉRI-LEGARET où les budgets supplémentaires étaient d'un volume considérable et constituaient, en fait, un véritable "budget primitif bis".

Les réajustements de nos dépenses sont d'une ampleur limitée. Ils témoignent une fois encore de la volonté de la Municipalité de renforcer nos efforts de solidarité et de répondre aux besoins des Parisiennes et des Parisiens, comme le diront Marinette BACHE et Christophe GIRARD, le jeune maire du 4^e.

La contribution de la collectivité parisienne aux dispositifs de péréquation a bien été évaluée. Les ajustements en la matière sont donc minimes, au regard des modifications votées l'année dernière.

Concernant les dépenses nouvelles, on retiendra une fois encore la priorité donnée à l'effort de solidarité.

Ce budget supplémentaire renforce également la relation de confiance avec nos partenaires. Notamment, la participation de la Ville au budget de la Préfecture de police est augmentée de 3,4 millions d'euros pour répondre aux demandes formulées par la Préfecture.

Concernant les ajustements en recettes, la Ville avait encore une fois bien choisi la sagesse et la prudence dans ses prévisions en terme de fiscalité immobilière. Il serait, en effet, irresponsable d'affecter des recettes fluctuantes à des dépenses pérennes. Il n'y a pas lieu de modifier ces prévisions et je salue la volonté réaffirmée de consacrer un éventuel surplus de ces recettes au financement de l'investissement, preuve d'une gestion sérieuse et responsable. Un tel autofinancement permet d'ajuster à la baisse le besoin d'autorisations d'emprunt, ramené cette année de 809 millions à 635 millions.

Vous l'avez compris, les chiffres attestent d'une bonne gestion de la Ville de Paris. Si le budget supplémentaire prévoit des ajustements, ces ajustements correspondent à des besoins légitimes, les nouveaux moyens étant consacrés à des dépenses de solidarité indispensables dans le contexte économique actuel. Les priorités et les grandes lignes du budget primitif en sortent renforcées.

Monsieur Jean-François LEGARET, je vous le redis simplement, il n'y a pas ici d'ardoise cachée. Il n'y a pas de trou de recettes de plusieurs milliards, dû à des erreurs de prévisions délibérées, comme celles commises par l'ancien Gouvernement U.M.P.

Pas non plus de dépenses annoncées et non budgétées !

Vous avez laissé les finances publiques dans un état catastrophique. Vous avez été incapables de maîtriser l'incendie des finances locales que vous aviez vous-mêmes provoqué.

En revanche, il y a chez nous de la volonté, de la transparence, de la sincérité budgétaire qui nous épargnent la nécessité d'effectuer des corrections budgétaires à tout va.

Eh bien, voilà, c'est une divergence majeure entre nous. Il est clair que nous approuvons les voies et moyens de ce budget supplémentaire pour 2012.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous l'avez souligné, d'autres orateurs aussi, ce budget supplémentaire que nous examinons ce matin n'est bien évidemment en rien une remise en cause des orientations et des choix arrêtés dans le budget primitif 2012, choix dont nous avons débattu et que nous avons adoptés en décembre dernier.

C'est un ajustement ponctuel afin de prendre en considération certaines évolutions intervenues depuis décembre dernier et qui ne sont pas, contrairement à ce qu'a avancé M. LEGARET, des dérapages.

Nous approuvons les propositions présentées et les orientations réaffirmées à cette occasion, et nous voterons donc ce budget supplémentaire 2012, car ce budget confirme une nouvelle fois clairement et concrètement la priorité que donne la Ville à son action dans le domaine social et celui de la solidarité.

Ainsi, elle consacre des sommes importantes, près de 80 millions d'euros, sommes importantes mais indispensables à l'aide sociale à l'enfance, et notamment pour venir en aide aux mineurs étrangers isolés.

Vous avez, vous le savez, Monsieur le Maire, notre soutien sans réserve pour ces politiques, comme pour toutes les initiatives qui vont dans le sens d'un soutien accru de notre Municipalité aux personnes les plus fragilisées par les conséquences des crises économique, sociale et environnementale qui continuent de frapper durement nos sociétés.

Par ailleurs, l'effort d'investissement se poursuit et des sommes supplémentaires sont affectées à la poursuite ou l'achèvement de certains projets.

Nous ne reviendrons pas, en cette occasion, sur les investissements qui, vous le savez, ne nous semblent pas prioritaires. Ce n'est pas le moment opportun. Nous le ferons de façon plus détaillée à l'occasion du budget pour l'année 2013 et vous connaissez nos positions.

Réjouissons-nous donc plutôt, par exemple, des crédits affectés, à l'occasion de ce budget supplémentaire, pour l'achèvement de la Halle Pajol où - pour rappel, sous l'impulsion des élus écologistes - un important dispositif de panneaux photovoltaïques vient équiper cet aménagement majeur pour un quartier qui en avait grandement besoin. Mais aussi nous sommes ravis des sommes affectées pour la réalisation d'un espace vert sur le site Clichy-Batignolles, car nous sommes très attachés, en tant qu'élus écologistes, à tous les projets, toutes les initiatives qui sont réellement au service de la qualité de vie des Parisienne et des Parisiens et qui répondent à leurs attentes d'une ville plus verte et plus écologiste.

C'est le sens de la proposition budgétaire que nous avons présentée à l'occasion de cette discussion budgétaire, pour pouvoir financer l'organisation d'une conférence de consensus sur l'aménagement de la Petite ceinture, initiative qui permettra de débattre avec toutes les parties intéressées de l'avenir de cette friche de 23 kilomètres et 50 hectares disponibles, qui entoure notre Capitale et qui possède un potentiel précieux pour améliorer la qualité de vie de très, très nombreuses Parisiennes et Parisiens.

Nous vous remercions d'ailleurs, au nom de ces Parisiens, d'avoir répondu favorablement à cette demande qui va permettre de réfléchir collectivement, en prenant l'avis des experts mais aussi des citoyens.

Pour conclure, et parce que nous sommes des élus responsables et soucieux des finances publiques, je souhaiterais insister sur deux points concernant le volet recettes.

Un premier point concerne la question des redevances. La Ville devrait se montrer plus exigeante, me semble-t-il, auprès de certains partenaires avec lesquels nous contractons. Nous pensons, bien entendu, à Roland Garros où la redevance demandée à la F.F.T. est ridiculement basse, entre 3 et 6 millions, mais aussi, et par exemple, à la redevance demandée, c'est un exemple entre autres, à la Fête à Neu-Neu dans le bois de Boulogne, qui est passée de 150.000 euros en 2009 à seulement 100.000 en 2012, ou encore aux sommes assez dérisoires demandées pour organiser des défilés de mode ou des opérations promotionnelles sur les Champs-Élysées, comme cela est proposé par des projets de délibération à ce Conseil.

Deuxième point : la Ville prévoit à ce budget supplémentaire 10 millions d'euros pour la modernisation des horodateurs. C'est parfait, c'est très bien. Il serait souhaitable que cela puisse s'accompagner d'une revalorisation des amendes, sujet sur lequel nous avons interpellé à diverses reprises le précédent Gouvernement.

Voilà, Monsieur le Maire, brièvement ce que nous souhaitons souligner à l'occasion de ce budget supplémentaire, que nous voterons.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Le projet de budget supplémentaire que vous nous proposez d'adopter aujourd'hui s'inscrit dans la logique des derniers budgets de notre collectivité.

Cependant, et cela a été relevé par mes collègues, le contexte a changé. Il est à espérer du nouveau Gouvernement des relations plus favorables, notamment financières, avec Paris.

Au cours des dix dernières années, les Gouvernements de droite se sont comportés en adversaire des Parisiens, ils les ont maltraités, comme ils ont d'ailleurs maltraité les collectivités territoriales de manière générale. C'est dire que les Parisiens attendent beaucoup du nouveau Gouvernement et c'est en ayant ce contexte à l'esprit que notre groupe aimerait apporter sa contribution au débat.

Les relations entre l'Etat et les collectivités locales sont, en effet, à redéfinir à l'aune du changement, sous le signe duquel le nouveau Président de la République a été élu, avec une majorité de gauche à l'Assemblée nationale.

Or, les collectivités locales viennent d'apprendre que les dotations de l'Etat seraient gelées jusqu'en 2017. Ces dotations ne sont pourtant pas un cadeau. Les geler, de fait, c'est les réduire en les passant au fil de l'inflation qui touche les dépenses.

Dans ce budget supplémentaire, vous annoncez d'ailleurs une baisse de ces dotations de l'ordre de 21 millions d'euros, que la Ville compense par une hausse de ses propres recettes fiscales.

Ce que l'on attend d'un Gouvernement de gauche, à l'avenir, c'est qu'il tranche avec le précédent Gouvernement de droite, qu'il cesse de déléguer sans compenser, qu'il cesse de mettre les collectivités locales à la diète et nous permette de servir les habitantes et habitants de nos collectivités.

Pour le reste, la Ville nous présente un budget supplémentaire qui insiste sur le social et nous trouvons cela juste et légitime. A la crise qui accable les Parisiens, à la dégradation du pouvoir d'achat des plus précaires, il faut apporter de véritables réponses. L'ajustement des dépenses de fonctionnement de ce budget supplémentaire répond à cette urgence.

A ce titre, nous vous proposons quatre amendements au budget supplémentaire qui vont dans le même sens. Chacun d'entre eux vise à soutenir l'action d'associations qui interviennent au quotidien auprès des Parisiennes et des Parisiens. Des associations en difficulté dont la Ville doit pérenniser l'action. C'est notre rôle, en tant que collectivité, de leur tendre la main quand les temps sont durs.

De ce point de vue, la situation de l'association "Femmes-Relais 20e" est exemplaire. Son action, auprès des Parisiennes de nationalité étrangère ou récemment naturalisées, est reconnue, se développe de manière exponentielle depuis plusieurs années. Pourtant, cette association n'est pratiquement plus soutenue par l'Etat et risque de cesser son activité. Nous vous demandons, par un amendement, de la soutenir.

De même en ce qui concerne l'"Association des familles victimes du saturnisme", qui s'inscrit, elle, dans le combat que mène depuis longtemps notre majorité municipale contre l'habitat insalubre. Avec des moyens réduits, elle fait un travail indispensable d'information auprès des familles victimes du saturnisme. Nous vous demandons de la soutenir également.

Nos deux autres amendements concernent la Goutte d'Or et ils veulent remédier aux difficultés de nombreux acteurs sociaux dans les quartiers populaires en ces temps de crise, ainsi l'écomusée et le centre social "Accueil Goutte d'Or" sur lequel nous avons présenté deux amendements au budget supplémentaire.

J'ai bon espoir que ces amendements puissent être adoptés, car je sais que nous partageons une volonté commune, celle d'insister en ces temps de crise sur le social, la solidarité et l'apport des quartiers populaires.

Ce budget supplémentaire en témoigne : notre Ville est en bonne santé financière, sachant investir plus encore, sachant emprunter quand c'est nécessaire pour financer de nouveaux services et de nouveaux équipements publics, et combattant ainsi les effets de la crise aux côtés des Parisiens.

C'est dans cet état d'esprit que sont aujourd'hui les élus de notre groupe et c'est ce qui les conduit aujourd'hui à voter ce budget supplémentaire et à proposer ces amendements.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BROSSAT.

La parole est à M. GOUJON. Votre groupe dispose de 5 minutes 53, mais je ne sais pas si vous êtes un ou deux orateurs.

Oui, arrondies à 6, dans le cadre de mon laxisme budgétaire, Monsieur LEGARET !

Mais je ne sais pas s'il y a un ou deux orateurs. Vous ne le savez pas non plus ? On s'adaptera de concert.

D'abord M. GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Les mesures, qui sont proposées à la section de fonctionnement en DM 1 du budget spécial de la Préfecture de police, témoignent encore une fois de la situation difficile dans laquelle se trouve la Préfecture de police, à cause notamment de la Ville de Paris.

Je voulais soulever l'insuffisance des crédits destinés à payer les sociétés d'enlèvement de véhicules. En 2011, il a été inscrit, au BP, 13,5 millions d'euros. Or, le compte administratif de 2011 a indiqué qu'il avait été réellement payé 15,8 millions d'euros aux sociétés d'enlèvement, soit 2,2 millions d'euros de plus que prévu.

Les crédits prévus en DM 1 2012 s'élevant à 13,9 millions d'euros à peu près, si les dépenses de 2011 se confirmaient pour cette année, il manquerait 1,8 millions d'euros à la Préfecture de police.

S'agissant d'un domaine qui relève de l'entière responsabilité financière de la Ville, d'une part, le compte administratif a montré que la section de fonctionnement enregistrait un déficit de 1,8 millions d'euros et, d'autre part, il a révélé que les recettes de fourrière avaient enregistré l'an passé une moins-value de 5 millions d'euros par rapport aux prévisions budgétaires.

Il était donc évidemment impossible à la Préfecture de police de s'en sortir toute seule, cette année, en procédant à des redéploiements de crédits, car les sommes en jeu sont là beaucoup trop importantes. Il fallait donc que la Ville fasse quelque chose. Elle l'a fait mais la DM 1 nous démontre qu'elle l'a fait vraiment à minima.

Dans l'exposé des motifs de cette DM 1, il nous est dit que les mesures nouvelles s'élèvent à 6 millions d'euros, dont 2, il est vrai, pour les marchés d'enlèvement de véhicules, ce qui, à mon avis, ne se reproduira plus et, en tout cas, nous y serons attentifs.

Mais il nous est également indiqué qu'il est procédé à un abatement sur crédits de personnels de plus de 1,8 million d'euros pour, ainsi qu'il nous l'est précisé, ne pas alourdir la participation de la Ville de Paris par une contribution supplémentaire.

La Préfecture a ainsi supprimé 800.000 euros dans les dépenses d'administration générale et encore 1 million d'euros en police administrative, qui supporte notamment les dépenses des fourrières ; il s'agit de deux articles financés par la Ville de Paris.

Il est enfin précisé dans ce document que la contribution supplémentaire de la Ville, lors de cette DM 1 s'établit à 3,3 millions d'euros. Or, la Ville de Paris aurait dû juridiquement financer également le déficit de fonctionnement constaté fin 2011.

En effet, lors du calcul de sa participation au budget spécial, Paris est la seule collectivité contributrice à bénéficier du montant des recettes atténuatives qui est de l'ordre de 60 millions d'euros. La Ville a préféré que la Préfecture de police procède à des abattements de crédits de rémunérations.

Si la Ville avait assumé ses responsabilités, elle aurait dû verser, au budget spécial, une participation supplémentaire s'élevant à 5,2 millions d'euros et non à 3,3 millions d'euros.

J'ajouterai, si je peux dire en circonstances aggravantes, que la Ville connaît une spectaculaire envolée des recettes de stationnement : de 47 à 63 millions d'euros, grâce au relèvement de l'amende forfaitaire par le Gouvernement précédent.

Les compressions de la masse salariale que la Ville impose à la Préfecture sur les articles budgétaires, qu'elle est tenue pourtant de financer, risquent, hélas, de mettre en péril le fonctionnement de plusieurs services administratifs.

Peut-être, le changement de gouvernement, auquel vous vous référez constamment, va-t-il modifier le comportement de la Ville à l'égard de la Préfecture de police. Comme d'ailleurs pourrait le laisser envisager l'annonce récente par le Maire de Paris, et qu'a rappelé Jean-François LEGARET, d'ignorer la pseudo dette de l'Etat envers la Ville. Si tel était le cas, en tout cas, nous aurions la preuve absolue et définitive que l'attitude du Maire de Paris était bien jusque-là purement politicienne.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Marinette BACHE.

Vous disposez de 11 minutes 37 avec votre collègue, le jeune maire du 4e arrondissement.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je voudrais dire que le budget supplémentaire confirme le sérieux de Bernard GAUDILLÈRE et de son cabinet qui nous proposent un budget supplémentaire qui comporte un écart de seulement 6 millions d'euros avec le budget initial. Le sérieux, la constance, ce sera la marque que la Gauche a su insuffler à Paris depuis 2001.

Ce budget supplémentaire conforte bien sûr notre priorité à l'investissement. Cette priorité a débuté avant la crise et nous sommes heureux qu'elle soit confirmée malgré celle-ci. C'est un des moyens les plus sûrs de sortir par le haut de cette crise financière, avec une réindustrialisation, appuyée sur l'innovation et la recherche, l'augmentation du pouvoir d'achat et le renforcement des services publics, comme nous l'avons fait à Paris, avec l'eau et avec les crèches par exemple.

Les élus républicains et socialistes ont d'ailleurs bon espoir que cette politique trouvera désormais un prolongement à travers la politique nationale de notre pays. Après les années de destruction de notre modèle social, de tentative d'assèchement des fonds des collectivités locales, des petits cadeaux entre amis, le temps est venu de faire payer ceux qui jusqu'ici ont été exonérés de l'effort collectif.

La Droite s'entête, encore et toujours, à nous donner les leçons oubliant qu'elle a perdu toutes les élections et qu'elle a mis notre économie au bord du gouffre, en créant en pleine crise la niche Copé, le bouclier fiscal, trouvant comme source de financement la T.V.A., seul impôt dégressif en France, pendant que le Maire de Paris s'acharnait à maintenir les budgets sociaux à Paris.

Alors, cela fait sourire quand l'U.M.P. vient nous donner des cours d'économie et de bonne gestion.

Je vous épargnerai donc les redites et concentrerai mon intervention sur un sujet qui me tient particulièrement à cœur : l'aide sociale à l'enfance. Quarante-quatre millions d'euros supplémentaires viennent s'ajouter aux 311 millions d'euros initiaux pour ce secteur.

C'est un effort qui mérite d'être salué. Ceci correspond à une réalité : l'augmentation du nombre des mineurs isolés étrangers, de 1.000 jeunes en 2009 à 1.870 actuellement. Il représente désormais 30 % de tous les jeunes pris en charge à l'A.S.E. Depuis de nombreuses années, la Municipalité a mis tout en œuvre pour venir en aide à ces enfants en situation d'errance, de chômage, d'exclusion sociale, mais aussi pour les aider à faire face à la violence.

Toujours notre Ville a mené une politique ambitieuse et adaptée aux spécificités parisiennes. Cette politique est d'autant plus indispensable que, depuis vingt ans, le nombre de familles fragiles et d'enfants en risque est en progression.

L'A.S.E. concerne, outre les personnels des associations, près de 2.500 professionnels du Département qui travaillent à Paris, en banlieue ou en province, dans des conditions difficiles, avec un dévouement et une conscience professionnelle qu'il faut saluer. Parce que l'intérêt de l'enfant est au cœur de leur action, ils rendent un service public particulièrement précieux pour la cohésion et la solidarité dans notre société.

Depuis quelques années, nous sommes confrontés à de nouveaux besoins. En effet, de nombreux enfants mineurs étrangers sont en danger sur notre territoire. Prostitution, drogue, vols, etc. Contrairement au choix qui était fait par l'ancien Gouvernement qui durcissait les sanctions pénales, à Paris, le Maire de Paris et ses adjoints ont décidé, dans le cadre du Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance, de renforcer la prévention sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, de protéger les mineurs étrangers isolés, d'accompagner les enfants et les familles autour de l'adoption, de développer et d'améliorer l'accueil des enfants et des jeunes en danger.

Pour que cela soit pleinement efficace, je ne doute pas qu'un rapprochement avec les services de l'Etat soit désormais possible, puisque celui-ci considère à nouveau, comme le veulent les principes républicains, ces enfants pour ce qu'ils sont : des victimes, et non des délinquants.

Une réelle aide de l'Etat en ce domaine nous serait particulièrement précieuse, car Paris est un fort lieu de concentration de cette population fragile. Avec la Seine-Saint-Denis, Paris accueille la moitié de l'ensemble des mineurs isolés étrangers de France ; il y a une urgence humanitaire, il faut donc que la solidarité nationale puisse s'exprimer.

Les élues républicaines socialistes tiennent donc tout particulièrement à saluer le travail de Romain LÉVY et à lui apporter leur plein et entier soutien dans la réalisation de ses missions.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je ne vois pas Mme DATI, donc je vais passer la parole au jeune maire du 4e arrondissement. Je crois qu'il dispose de 7 minutes.

Monsieur GIRARD, vous avez la parole.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - J'essaierai de m'en tenir à 4 minutes.

Monsieur le Maire, mes chers collègues et nouveaux adjoints, s'il est un moment de vérité en matière budgétaire, c'est bien celui de l'adoption du budget supplémentaire venant confirmer ou infirmer, au contraire, les choix et les stratégies adoptées lors du budget primitif.

A l'examen de ce budget supplémentaire 2012, il est possible de dresser deux constats : d'une part, les ajustements proposés sont limités en volume et, d'autre part, largement contraints par des paramètres extérieurs à notre propre gestion.

Ces deux caractéristiques témoignent à l'évidence de la lucidité du budget primitif et du sérieux de son exécution.

Les équilibres tracés par le budget primitif sont ici respectés.

Notre budget est placé sous le double signe de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'un haut niveau d'investissement. Ce diptyque parvient ainsi à concilier sérieux budgétaire et solidarité indispensable envers les Parisiennes et les Parisiens fragilisés par la crise.

D'abord, l'aide sociale à l'enfance bénéficie d'une inscription supplémentaire de 44 millions d'euros, dont 36 millions en direction des mineurs étrangers isolés, cette dépense étant largement contrainte par l'afflux de jeunes en difficulté.

Paris, avec la Seine-Saint-Denis, est en charge de l'immense majorité des mineurs présents sur le territoire français. Une adaptation du financement serait la bienvenue pour corriger l'effet de cette péréquation implicite.

Pour le moment, Paris réfléchit à rationaliser ses dépenses, sans porter préjudice à l'efficacité de sa prise en charge.

Ensuite, le service aux Parisiennes et Parisiens demeure une préoccupation constante de notre Maire et de notre Municipalité, puisque 6 millions d'euros supplémentaires sont inscrits au bénéfice du Centre d'action sociale de la Ville de Paris ou encore 4 millions pour la propreté.

Il n'en reste pas moins que certains ajustements ne sont pas le fruit d'une décision parisienne, mais celui de mécanismes nationaux, voire régionaux.

En premier lieu, le niveau de participation de la Commune et du Département aux différents dispositifs de péréquation conduit à une majoration de notre soutien à la solidarité de l'ordre de 6 millions d'euros ; je le répète, 6 millions d'euros !

En second lieu, le produit des impôts locaux se révèle plus favorable que prévu. Si le résultat des taxes d'habitation et taxes foncières diminue néanmoins de 5 millions d'euros du fait d'une prévision d'évolution des bases supérieure à celle finalement adoptée par le Parlement, le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises est, quant à lui, supérieur aux évaluations initiales.

Mais nous devons prudence garder, car, d'une part, seulement un an après la réforme de la taxe professionnelle, la dynamique de cette recette reste délicate à déterminer et, d'autre part, le surplus enregistré est aussi dû à une modification des règles comptables des services fiscaux conduisant à un rattrapage au regard de 2011.

En dernier lieu, la fiscalité immobilière reste incertaine sur l'année, puisque le dernier trimestre a enregistré une baisse rendant difficile l'anticipation des résultats pour 2012 ; une décision modificative pourrait intervenir à ce titre et d'éventuels surplus seraient évidemment consacrés à l'investissement soulageant d'autant l'endettement.

Si l'on observe une série d'ajustements favorables, il ne faut pas pour autant perdre de vue qu'il s'agit là de variations qui ne dépendent aucunement de décisions de gestion de la Ville et qu'il faut donc les estimer avec lucidité, prudence et courage.

Le budget d'investissement ne connaît, quant à lui, que quelques ajustements à la marge, avec des dépenses pour la plupart équilibrées en recettes.

Avec 1.700 millions d'euros, soit un niveau d'investissement jamais égalé par une municipalité française, ce seront autant de dépenses qui bénéficieront aux Parisiennes et aux Parisiens d'aujourd'hui, mais aux générations suivantes également, répondant ainsi à la vocation première d'une dépense d'investissement. Le logement social, les crèches ou le tramway seront autant d'améliorations quotidiennes pour les Parisiens et nos voisins franciliens.

Pour prendre un exemple inédit, 10 millions d'euros seront ainsi consacrés à la modernisation des horodateurs qui pourront accepter les cartes bleues, les cartes Visa, améliorant ainsi les capacités des recettes municipales.

Le niveau de l'endettement, objet de bien des fantasmes de l'Opposition qui, pourtant, en la matière, nous avait dévoilé son imagination à plusieurs reprises, sera fidèle à la politique du Maire, à notre politique, en restant strictement limité à 45 % des recettes de fonctionnement.

Ainsi, la reprise du résultat de 2011 nous permet d'ajuster à la baisse le plafond d'endettement, passant de 809 millions d'euros à 635 millions d'euros. Nous constaterons en fin d'année qu'elles auront été les besoins de financement effectifs, mais ce qui est certain, c'est qu'ils seront limités.

Enfin, pour conclure, force est de constater que ce budget supplémentaire témoigne par ces ajustements marginaux des prévisions pertinentes réalisées lors du budget primitif et, par-là, de l'excellente santé financière de notre collectivité, à la fois ambitieuse pour l'avenir et solidaire au quotidien.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'engage chacune et chacun d'entre nous à s'en montrer fier et à l'adopter sans réserve, car Paris, une fois de plus, donne l'exemple.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Merci à tous les élus qui se sont exprimés.

Maintenant, en réaction à vos interventions, M. Bernard GAUDILLÈRE et M. le Préfet de police s'expriment.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - Je ne sais pas si je vais avoir beaucoup à ajouter à l'intervention de l'orateur précédent, qui a souligné, et je l'en remercie beaucoup, la solidité exceptionnelle des finances de la Ville. Il est vrai que nous faisons beaucoup, depuis maintenant 11 ans, et que nous le faisons dans le strict respect des équilibres budgétaires et de la santé financière de la Ville.

Je remercie beaucoup Christophe GIRARD d'avoir replacé ce modeste budget supplémentaire en perspective.

On parle de budget supplémentaire parce que c'est une appellation traditionnelle ; je préfère, pour ma part, l'expression de budget complémentaire, parce que le seul objet de ce document, et donc le seul objet du débat d'aujourd'hui, est de corriger à la marge le budget primitif 2012. Les priorités que ce budget primitif exprimait ne changent pas, les grandes masses budgétaires ne changent pas non plus, et je remercie d'ailleurs au passage les

groupes de la majorité d'avoir déposé des amendements de montants plutôt modestes, que, d'ailleurs, l'Exécutif a acceptés avec enthousiasme, mais qui ne changent rien aux grandes lignes du budget.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit, pour l'essentiel, d'abord, de constater dans nos comptes le résultat de l'année 2011, deuxièmement, d'enregistrer un alourdissement de la péréquation, troisièmement, d'inscrire des dépenses inéluctables et, quatrièmement, de consolider le financement de l'investissement.

Je vais reprendre chacun de ces points.

Premier point, la constatation ou l'inscription dans nos comptes du résultat 2011, d'abord en dépenses, puisque, vous le savez, les règles de la comptabilité publique font qu'un certain nombre de dépenses de l'année précédente sont réglées sur l'année en cours. C'est une somme qui s'élève, au total, à 43 millions. En recettes, nous reprenons le résultat de l'année 2011, et là, je vous renvoie à notre compte administratif 2011 que nous avons voté il y a moins d'un mois, il s'agit de 248 millions au total.

Voilà pour la trace de 2011 dans nos comptes 2012.

Deuxièmement, il s'agit de constater un alourdissement de la péréquation. Nous avons eu dans ce domaine une bonne surprise et deux mauvaises.

La bonne surprise, c'est que les chiffres qui nous avaient été donnés par M. CARREZ, le rapporteur général du budget, juste avant le vote de notre budget en matière de fonds communal de péréquation, étaient un peu excessifs. Finalement, notre contribution à ce fonds sera plus étalée dans le temps et pour 2012 sera donc de 17 millions inférieure à ce qui était prévu.

En revanche, le fonds de solidarité régionale nous coûtera un million de plus que ce qui était prévu. Enfin, et ce n'est pas la moindre des surprises ni la moindre de nos difficultés, les dotations de l'État diminuent de 23 millions de plus que ce qui était prévu en décembre, car comme vous le savez, nous ne faisons qu'estimer le montant des dotations de l'État en décembre, et le véritable résultat nous est notifié quelques mois plus tard.

Je ne voudrais pas qu'il y ait de bataille de chiffres sur les dotations de l'État, car il suffit de lire les documents budgétaires. Monsieur LEGARET, vous ne les avez peut-être pas lus exactement aux bonnes pages. Je voudrais redonner le chiffre total des dotations de l'État qui figure dans notre compte administratif 2011 - nous l'avons voté, je le répète, il y a trois semaines -, c'était 1,365 milliard.

Nous avons prévu au budget primitif que ce chiffre serait de 1,352 milliard, soit une diminution de 13 millions. Nous diminuons, une seconde fois, avec ce budget supplémentaire de 23 millions d'euros. Au total, la baisse sera de 36 millions et donc, les dotations de l'État seront en 2012 de 1,329 milliard. Je répète : 1,365 milliard l'an dernier, 1,329 milliard cette année.

Je crois qu'il faut être précis, Monsieur le Maire, sur des chiffres d'une telle importance.

Donc nous constatons que la somme algébrique de ce que je viens de dire, 17,1 et 23, c'est un alourdissement de la péréquation horizontale et verticale de 7 millions.

Je n'ai pas besoin de revenir sur l'opinion de la Municipalité sur les péréquations mais je le fais une minute pour qu'il n'y ait pas d'équivoque. Nous sommes évidemment favorables au soutien des collectivités locales en difficulté. Et nous reconnaissons la légitimité de ce mécanisme, pour peu qu'il obéisse à une concertation avec la Ville de Paris et à une progressivité dans la montée en charge de ces mécanismes. Nous n'en sous-estimons évidemment pas l'impact sur nos finances et à terme, sur notre fiscalité.

Le troisième objet du budget supplémentaire, ou complémentaire, c'est d'inscrire des dépenses inéluctables.

La plus importante - beaucoup d'orateurs l'ont souligné - est celle qui concerne l'aide sociale à l'enfance et pour l'essentiel, les mineurs étrangers isolés qui, vous le savez, ont vu leur nombre augmenter en 2011 - ils sont passés de 1.500 à 1.700 -, qui voient leur nombre augmenter encore en 2012, ce qui nous conduit à un ajustement de la dépense important.

Plusieurs orateurs de la majorité ont souligné que c'était l'un des sujets sur lesquels nous avons engagé des conversations avec le nouveau Gouvernement. J'ajoute que nous n'avons pas fait qu'engager des discussions avec le nouveau Gouvernement : nous avons également engagé des réformes dont mon collègue chargé de l'aide sociale à l'enfance aura sûrement l'occasion d'entretenir le Conseil dans l'un de ses débats ultérieurs, des réformes en vue de contenir la dépense et de faire en sorte qu'elle soit mieux contrôlée.

Et puis, il y a d'autres ajustements qui sont minimes, et je ne vois pas pourquoi M. LEGARET a parlé d'un dérapage des dépenses. Quand on ajoute 6 millions d'euros à la contribution au Centre d'action sociale de la Ville de Paris, je n'appelle pas cela un dérapage sur plusieurs centaines de millions de contributions.

Quand on ajoute 4 millions à la propreté, je n'appelle pas cela un dérapage.

4 millions sur les fluides, mais Monsieur LEGARET, vous savez très bien qu'il est traditionnel d'estimer les fluides au budget primitif et de les ajuster au budget supplémentaire en fonction de ce qu'a été l'hiver.

4 millions sur les E.S.A. parce que nous avons discuté, avec vous d'ailleurs, comme avec vos 19 collègues, sur ce que sera exactement la dépense des équipements de proximité au budget 2012.

Et enfin 3 millions à la Préfecture de police. Il n'y a rien de mystérieux, Monsieur GOJJON, dans tout cela. Puisque 2 millions, vous le savez, sont consacrés au compte des fourrières, et je pense que M. le Préfet aura l'occasion de s'exprimer sur ce sujet tout à l'heure, et 1 million pour une inscription d'ordre sur les dotations aux amortissements.

Il y a deux sujets techniques sur lesquels vous m'avez interrogé, Monsieur LEGARET. Je vous ferai remarquer deux choses.

La première est que la Commission des finances est faite entre autres pour évoquer les problèmes techniques. J'observe que les orateurs de l'opposition, à commencer par le président de la Commission des finances, ne posent pratiquement jamais de questions techniques, jamais ! Ils préfèrent les poser en séance en imaginant peut-être que l'adjoint aux finances n'arrivera pas à y répondre. Alors, je vais vous répondre, mais je préférerais que ces sujets, qui ne sont pas d'un niveau extrêmement... comment dirais-je... digne de la séance publique soient plutôt évoqués en Commission des finances.

Vous m'avez interrogé sur Vélib' et avez dit : "pourquoi une inscription sur Vélib' à hauteur de 2 millions", si je ne me trompe ?

C'est très simple, Monsieur LEGARET. C'est une inscription qui est neutre. Il y a en dépense 2 millions d'euros pour l'intéressement prévu par le contrat avec l'entreprise Decaux, et 2 millions en recettes supplémentaires. C'est une inscription qui n'a aucun impact budgétaire, mais c'est écrit noir sur blanc dans les documents budgétaires : vous auriez pu le lire.

De même, vous avez parlé de la reprise sur provision. Mais la reprise sur provision est expliquée dans le budget supplémentaire, dans les documents budgétaires. Il s'agit d'une inscription purement comptable qui est elle aussi en recettes et en dépenses, qui n'a aucune influence sur le solde, et qui est exigée pour des raisons techniques de comptabilité publique.

Je vous ai répondu, et je prie le Conseil de m'excuser de répondre à des sujets qui, peut-être, ne le méritaient pas.

Quatrièmement, j'ai dit : consolider le financement de l'investissement.

Je rappelle inlassablement, puisque M. LEGARET nous redit, séance après séance, contre toute évidence, que nous n'investissons pas beaucoup, les chiffres que nous rappellerons toujours aux Parisiens, et notamment en 2014.

L'investissement, quand M. TIBERI était maire, c'était 750 millions de crédits de paiement par an.

L'investissement, lorsque M. SAUTTER était adjoint aux finances, c'était 1,200 milliard par an en moyenne, bien entendu.

L'investissement durant cette mandature, c'est en moyenne 1,500 milliard.

750 millions, 1.200 millions, 1.500 millions : cela, ce sont des réalités ! Ce sont des chiffres, et ce sont des chiffres de crédits de paiement.

Au passage, Monsieur LEGARET, vous êtes un technicien avisé des finances publiques et vous avez occupé ma fonction pendant trois ans, si je ne me trompe, et vous savez très bien que ce qui compte en matière d'investissement, ce ne sont pas les autorisations de programme car il arrivait - je dis bien il arrivait - que des autorisations de programme soient inscrites et ne donnent pas lieu à l'inscription de crédits de paiement - je pourrais vous en citer beaucoup.

Ce sont les crédits de paiement qui comptent, car ce sont les crédits de paiement qui expriment la dépense réelle. Donc ne nous y trompons pas et je pense d'ailleurs que personne ici, ni dans les tribunes de la presse, ne s'y trompe.

Donc, soutenir que nous n'investissons pas alors même que nous avons le bilan que vous savez depuis 11 ans en matière de logements, de crèches, de tramway, d'espaces verts, d'équipements sportifs, d'équipements de proximité en tous genres... Monsieur LEGARET, je sais que la politique conduit parfois à un goût excessif de la polémique. Mais, si vous pensez qu'en 2014, à l'heure des bilans, puisque ce jour-là on fera le bilan de 13 années de municipalité de gauche, les Parisiens retiendront vos discours plutôt que les réalisations qu'ils verront concrètement dans leur arrondissement, je crois que vous vous trompez et je me permets de vous conseiller d'utiliser des arguments plus sérieux

Enfin, sur l'investissement, nous réduisons l'autorisation d'emprunt de 173 millions. Vous savez que pratiquement tous les ans, nous rectifions au budget supplémentaire, à la baisse, l'autorisation d'emprunt, ce qui me donne l'occasion de redire une fois de plus ce qu'est notre politique en matière d'endettement. La politique de la Ville est extrêmement simple. Il s'agit d'emprunter le moins possible. C'est ce qui fait de nous une des collectivités françaises les moins endettées. La Ville souhaite aussi emprunter le moins cher possible. J'ai cité l'autre jour en conseil un emprunt à 3,50 % que nous avons réalisé il y a trois semaines, ce qui montre bien que nos prêteurs, les marchés, comme on dit dans le jargon financier, ont la plus grande confiance dans la signature de la Ville.

Je dis peut-être un mot, Monsieur le Maire, des droits...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Un dernier mot ! C'est passionnant, mais...

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Effectivement, passionné par mon sujet, je n'avais pas vu que le temps passait.

M. POZZO di BORGIO, M. le sénateur POZZO di BORGIO a fait allusion tout à l'heure aux droits immobiliers en disant que la Ville était exsangue parce que les droits immobiliers s'effondraient.

Je crois, Monsieur le sénateur, que les mots ont été peut-être un peu plus vifs que votre pensée.

Les droits immobiliers, il est vrai, reculent un peu puisque, si vous faites la moyenne des quatre premiers mois de l'année comptable qui commence à la Toussaint, vous avez à peu près 120 millions par mois et, si vous faites la moyenne des quatre mois suivants, c'est-à-dire qui s'arrêtent au mois de juin, à la fin du mois de juin, vous êtes à 86 millions.

Il est vrai que c'est un recul de 30 %, je ne fais aucun pronostic pour ma part sur ce que seront les mois suivants, mais je ne pense pas que l'on puisse parler d'effondrement.

Voilà, au-delà de l'investissement, je crois que ce budget supplémentaire reflète tout à fait nos priorités, nos priorités envers la solidarité en matière de fonctionnement, envers l'investissement. Il reflète une maîtrise attentive des dépenses et je récusé absolument le terme de dérapage.

Enfin, synthèse de tout ce que je viens de dire, il continue à exprimer une politique fiscale modérée.

C'est la raison, Monsieur le Maire, pour laquelle je ne doute pas de l'appui de la majorité à ce budget, comme à tous les autres budgets que j'ai eu l'honneur de présenter en votre nom depuis 2008.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur GAUDILLÈRE.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Monsieur l'adjoint au Maire en charge des Finances, Mesdames et Messieurs les conseillers, je voudrais faire, après avoir écouté les différents orateurs, quelques commentaires sur ce budget supplémentaire en ce qui concerne la Préfecture de police, ce qui me permettra de répondre notamment à l'intervention de M. Philippe GOJON qui a marqué l'intérêt qu'il porte - et je l'en remercie - aux moyens de fonctionnement de la Préfecture de police.

Je parlerai simplement de la section de fonctionnement et je formulerai quatre remarques qui concernent les mesures les plus importantes de cette section de fonctionnement.

La première concerne l'ajustement à la hausse de la dotation aux amortissements, qui découle de la valeur en hausse de l'actif après le vote du compte administratif de 2011 le mois dernier.

La deuxième remarque concerne la prise en compte à hauteur de 2 millions d'euros de l'augmentation des dépenses liées aux marchés d'enlèvement de véhicules en stationnement gênant. Cette augmentation découle et répond à l'augmentation du prix des marchés d'enlèvement. Je dois souligner que c'est la première fois en quatre ans que les crédits dédiés aux marchés de fourrière sont relevés.

Le complément nécessaire à la fourniture intégrale du coût de ces marchés, 1,5 million, sera financé en effet en gestion par redéploiement de crédits dégagés par des mesures d'économie. Il paraît normal que la Préfecture de police, comme toutes les administrations publiques, dans un contexte budgétaire contraint, fasse des efforts de gestion, optimise son utilisation des deniers publics.

L'abondement de 2 millions d'euros va contribuer à réduire le déficit résultant de l'activité d'enlèvement, ce sujet du compte fourrière a été abordé ici à de nombreuses reprises.

Vous savez que, côté recettes, il y a une tendance ces dernières années à la diminution des produits d'exploitation, notamment en raison du fait que nous prenons mieux en compte le souci d'équité territoriale dans les événements réalisés, pas seulement ceux qui se trouvent à proximité des fourrières, mais également à la suite de différentes décisions qui ont été prises, qui sont pertinentes, comme le partage des places de livraison.

Côté dépenses, la Préfecture de police a eu à faire face à un renchérissement du prix des marchés d'enlèvement pour différentes raisons, liées notamment au coût de l'essence.

La proposition de budget supplémentaire qui vous est soumise constitue un recalage qui contribue, en outre, à parfaire la sincérité budgétaire du budget spécial, sincérité budgétaire que la Chambre régionale des Comptes appelle de ses vœux et donc je me réjouis de ce rebasement.

Troisième remarque qui concerne le déficit de la section de fonctionnement, le compte administratif 2011 voté le mois dernier a en effet révélé un déficit de la section de fonctionnement de 1,8 million d'euros, qu'il convient également de financer.

Cette opération sera réalisée en gestion par affectation d'économies réalisées sur certaines dépenses de fonctionnement, masse salariale comprise. Il faut bien reconnaître que, au regard du budget spécial, ce déficit est très modeste, absorbable en gestion, et il résulte, avant tout, je n'y reviens pas, vous le savez, de la diminution des recettes de fourrière.

Enfin, quatrième et dernière remarque, comme tous les ans, le budget supplémentaire est l'occasion d'appeler les soldes des contributions 2011 des contributeurs autres que la Ville de Paris, c'est-à-dire l'Etat et les collectivités territoriales de la petite couronne pour 25,9 millions d'euros.

Voilà, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, les éléments qu'il m'a paru utile de vous fournir.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Mes chers collègues, nous allons maintenant voter.

Nous allons mettre successivement aux voix les budgets d'investissement et de fonctionnement, par chapitre puis globalement, suivant la nomenclature qui vous a été distribuée, puis les états spéciaux, les budgets spécifiques et le budget spécial de la Préfecture de police.

Je vous rappelle qu'il n'y a pas de reprise de parole.

Nous commençons par le budget supplémentaire de la Ville de Paris, projet DF 35, sur lequel une lettre rectificative et cinq amendements ont été déposés.

D'abord, à propos de l'amendement n° 1 du groupe E.E.L.V.A., je crois que cela a été repris en grande partie dans la lettre rectificative, donc il est retiré.

Quand ils sont dans la lettre rectificative, on ne les met pas au vote, en principe ; vous me direz.

L'amendement n° 2 du groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, à la fois nous y sommes favorables, mais je crois qu'il est repris dans la lettre rectificative, donc ce n'est pas la peine que je le mette au vote. Si ?

C'est curieux, votre méthode ! Honnêtement, si c'est dans la lettre rectificative, c'est dans la lettre rectificative, on ne va pas le voter deux fois. L'essentiel, c'est que ce soit voté ; n'est-ce pas, Monsieur BROSSAT ?

Je crois qu'il en est de même du n° 3 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, qui est repris dans la lettre rectificative ; n'est-ce pas ? Donc, il est retiré, si c'est dans la lettre rectificative, Madame. Corrigez-moi si je dis une bêtise.

Le n° 4 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, je pense que c'est la même chose, c'est dans la lettre rectificative, Monsieur GAUDILLÈRE ?

Le n° 5 aussi, vous l'avez repris dans la lettre rectificative.

En fait, ces amendements, nous allons les voter dans la lettre rectificative ; c'est ce que je vous propose.

Je mets aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 1 est adoptée.

2012, DF 35-1° - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris de 2012.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, je vous invite maintenant à vous prononcer, à main levée, successivement, sur la section des autorisations de programme (mission par mission) et sur la section de crédits de paiement (chapitre par chapitre), puis globalement sur le projet de délibération DF 35-1°, relatif au budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour 2012, tenant compte de la lettre rectificative, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment le Livre III, Titre 1^{er} « Budgets et comptes », chapitre II, article L. 2312-2 et L. 2312-3 ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération des 12, 13 et 14 décembre 2011 arrêtant le budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2012 ;

Vu la décision modificative n°1 de la Ville de Paris des 19 et 20 mars 2012 ;

Vu le projet de délibération en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le projet de Budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE au nom de la 1^{ère} commission ;

Délibère :

Article 1 : Le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2012 est arrêté comme suit :

- à la somme de 6.709.434.561,29 euros en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses et en recettes) ;

- à la somme de 3.017.397.899,00 euros en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement.

Article 2 : Le montant de l'autorisation d'emprunt est minoré de 174.138.000,00 euros ce qui le ramène de 775.073.775,00 euros à 600.935.775,00 euros.

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à reprendre les provisions anciennement constituées pour un montant total de 22,5 millions d'euros, et à constituer une nouvelle provision de 22,5 millions d'euros pour risques et charges en application de l'article R. 2321-2 du CGCT.

Article 4 : Pour la reprise des provisions,

- la recette de fonctionnement correspondante de 22,5 millions d'euros sera imputée sur la nature 7875 du chapitre 042,

- la dépense d'investissement sur les natures 15112 (12,5 millions d'euros) et 15182 (10 millions d'euros) du chapitre 040, exercice 2012.

Pour la constitution des nouvelles provisions,

- la recette d'investissement correspondante sera imputée sur les natures 4912 (13 millions d'euros) et 15112 (9,5 millions d'euros) du chapitre 040,

- la dépense de fonctionnement sur les natures 6815 (9,5 millions d'euros) et 6817 (13 millions d'euros) du chapitre 042, exercice 2012."

(Voir annexe n° 1).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vote de la section d'autorisations de programme.

Missions organiques.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 01000 : "Cabinet du Maire".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 02000 : "Secrétariat général".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 03000 : "Inspection générale".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 04000 : "Secrétariat général du Conseil de Paris".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 05000 : "Systèmes et technologies de l'information".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 06000 : "Information et communication".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 08000 : "Prévention et protection".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 09000 : "Affaires juridiques".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 10000 : "Ressources humaines".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 12000 : "Achats".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 13000 : "Immobilier, logistique et transports".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 14000 : "Usagers, citoyens et territoires".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 15000 : "Politique de la ville et de l'intégration".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 21000 : "Patrimoine et architecture".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 23000 : "Espaces verts et environnement".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 30000 : "Familles et petite enfance".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 34000 : "Action sociale, enfance et santé".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 40000 : "Affaires culturelles".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 50000 : "Finances (services financiers communs)".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 51000 : "Finances".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 55000 : "Développement économique, emploi et enseignement supérieur".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 60000 : "Urbanisme".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 61000 : "Voirie et déplacements".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 64000 : "Propreté et eau".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 65000 : "Logement et habitat".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 80000 : "Affaires scolaires".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 88000 : "Jeunesse et sports".

La mission est adoptée.

Missions transversales.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90000 : "Dons et legs".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90001 : "Etudes".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90002 : "Grands projets de rénovation urbaine".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90003 : "Action en faveur des personnes handicapées".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90004 : "Opérations sous mandat".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90005 : "Schéma directeur informatique".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90006 : "Compte foncier".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90007 : "Avances de trésorerie".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90010 : "Subventions d'équipement".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90011 : "Avances sur marchés".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix globalement la section des autorisations de programme.

La section est adoptée.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant à la section des crédits de paiement, dépenses de l'exercice 2012, puis aux recettes de l'exercice 2012.

Nous passons au vote des crédits de paiement, dépenses de l'exercice 2012.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 20 : "Immobilisations incorporelles (hors programmes et 204)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 204 : "Subventions d'équipements versées".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 21 : "Immobilisations corporelles (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 23 : "Immobilisations en cours (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 26 : "Participations et créances rattachées à des participations".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : "Autres immobilisations financières".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : "Opérations pour comptes de tiers".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations patrimoniales".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 001 : "Résultat antérieur reporté".

Ce chapitre est adopté.

Nous passons au vote des crédits de paiement, recettes de l'exercice 2012.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 10 : "Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 13 : "Subventions d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 16 : "Emprunts et dettes assimilées".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : "Autres immobilisations financières".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : "Opérations pour compte de tiers".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 021 : "Virements de la section de fonctionnement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : "Opérations d'ordre de transferts entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations à l'intérieur de la section".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 024 : "Produits des cessions d'immobilisations".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 1068 : "Excédents de fonctionnement capitalisés".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix globalement la section des crédits de paiement.

La section est adoptée.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour 2012.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour 2012 est adopté. (2012, DF 35-1°).

2012, DF 35-2° - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, nous passons au vote du budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2012, projet de délibération DF 35-2°. Je rappelle que le vote se fait par nature et suivant les chapitres, puis par vote global.

Je mets aux voix, à main levée, chapitre par chapitre, puis globalement, le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2012, tenant compte de la lettre rectificative, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature,

Vu la délibération de décembre 2011 arrêtant le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2012 ;

Vu le projet de délibération en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire de la Ville pour 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2012 est arrêté comme suit :

Dépenses : 5.540.129.508,86 euros.

Recettes : 5.540.129.508,86 euros.

Conformément à la vue d'ensemble et à la présentation croisée par fonctions annexées à la présente délibération.

(Voir annexe n° 2).

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à procéder à l'intérieur d'un même chapitre aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à reprendre les provisions anciennement constituées pour un montant total de 22,5 millions d'euros, et à constituer une nouvelle provision de 22,5 millions d'euros pour risques et charges en application de l'article R. 2321-2 du CGCT.

Article 4 : Pour la reprise des provisions,

- la recette de fonctionnement correspondante de 22,5 millions d'euros sera imputée sur la nature 7875 du chapitre 042,

- la dépense d'investissement sur les natures 15112 (12,5 millions d'euros) et 15182 (10 millions d'euros) du chapitre 040, exercice 2012.

Pour la constitution des nouvelles provisions,

- la recette d'investissement correspondante sera imputée sur les natures 4912 (13 millions d'euros) et 15112 (9,5 millions d'euros) du chapitre 040,

- la dépense de fonctionnement sur les natures 6815 (9,5 millions d'euros) et 6817 (13 millions d'euros) du chapitre 042, exercice 2012."

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous demande de vous prononcer sur les dépenses de l'exercice 2012.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 011 : "Charges à caractère général".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 014 : "Atténuation de produits".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 65 : "Autres charges de gestion courante".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 022 : "Dépenses imprévues".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 023 : "Virement à la section d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Recettes de l'exercice 2012 :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 70 : "Produits des services, du domaine et ventes diverses".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 73 : "Impôts et taxes".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 74 : "Dotations et participations".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 75 : "Autres produits de gestion courante".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 77 : "Produits exceptionnels".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 002 : "Résultat antérieur reporté".

Ce chapitre est adopté.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 est adopté. (2012, DF 35-2°).

2012, DF 36 - Individualisation des autorisations de programme votées au budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour 2012.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 36 concernant l'individualisation des autorisations de programme votées au budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2012.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ? Je n'en vois pas.

Le projet de délibération est adopté. (2012, DF 36).

2012, DF 38 - Budget supplémentaire des Etats spéciaux d'arrondissements pour 2012. - Adoption des états spéciaux d'arrondissement et ventilation des dépenses par chapitre et par nature.

M. LE MAIRE DE PARIS. - L'amendement n° 6 étant retiré, je mets aux voix, à main levée, l'approbation du budget supplémentaire des Etats spéciaux d'arrondissement pour 2012.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DF 38).

2012, DF-DRH 37 - Créations et transformations d'emplois dans les services municipaux pour 2012.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF-DRH 37 concernant les créations et transformations d'emplois dans les services municipaux pour 2012.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ? Je n'en vois pas.

Le projet de délibération est adopté. (2012, DF-DRH 37).

2012, DILT 12 - DF 48 - Budget supplémentaire du Service technique des transports automobiles municipaux pour 2012.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le budget supplémentaire du Service technique des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2012.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DILT 12 - DF 48).

2012, DPE 45 - DF 46 - Budget supplémentaire du budget annexe de l'Assainissement pour 2012.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le budget supplémentaire du budget annexe de l'Assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2012.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DPE 45 - DF 46).

2012, DPE 46 - DF 47 - Budget supplémentaire du budget annexe de l'Eau pour 2012.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 46 - DF 47 relatif au budget supplémentaire du budget annexe de l'Eau de la Ville de Paris pour l'exercice 2012.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DPE 46 - DF 47).

2012, DEVE 39 - DF 49 - Budget supplémentaire du Fossoyage pour 2012.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 39 - DF 49 relatif au budget supplémentaire du Fossoyage pour l'exercice 2012.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DEVE 39 - DF 49).

2012, PP 50 - Décision modificative n° 1 du budget spécial de la Préfecture de police pour 2012.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 50 relatif à la décision modificative n° 1 du budget spécial de la Préfecture de police pour 2012.

Qui est pour ?

Qui est contre ? Je n'en vois pas.

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, PP 50).

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures quinze minutes, est reprise à onze heures vingt minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

2012, DPVI 85 - Subvention (13.000 euros) à quatre associations au titre des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous allons passer aux travaux de la 6e Commission. Je vous informe tout d'abord que le projet de délibération DPVI 85 : subventions à quatre associations au titre des droits de l'Homme est retiré.

2012, DPVI 134 - Subvention (50.000 euros) avec avenant à convention avec l'association "SOS Racisme - Touche pas à mon Pote" au titre de l'intégration et des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DPVI 134. Subventions avec avenant à convention avec l'association "SOS Racisme - Touche pas à mon Pote" au titre de l'intégration des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations.

Je donne la parole à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots pour vous dire que l'association "SOS racisme" - chacun connaît ici l'ampleur de son travail, et surtout à la suite du concert qui avait été organisé avec le soutien de la Ville le 14 juillet dernier - a connu des changements importants. Ce week-end, Dominique SOPO a quitté la présidence de l'association et a été remplacé par une jeune femme remarquable, qui s'appelle Cindy LEONIE.

Je voulais donc le saluer à l'intention de notre Conseil, pour continuer à accompagner cette association remarquable et vous préciser, qu'en ce qui me concerne, compte tenu de mes liens avec cette association, je ne pourrai malheureusement pas prendre part au vote.

Je vous remercie tout de même de soutenir cette association.

(M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur KLUGMAN. 27 secondes au lieu de 5 minutes, record battu !

La parole est à Mme Claudine BOUYGUES.

Mme Claudine BOUYGUES, adjointe, au nom de la 6e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien évidemment, je tiens à remercier Patrick KLUGMAN pour cette intervention brève mais efficace. Évidemment, il me semble inutile de vous présenter l'association "SOS racisme" dont l'ampleur de l'action depuis de longues années en matière de lutte contre les discriminations au quotidien est bien connue.

Bien évidemment, j'appuie, de toutes mes forces, ce projet de délibération.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Décidément, vous battez toujours tous les records ! J'espère que cela continuera.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 134.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DPVI 134).

2012, CAS 6 - Adaptation du plafond de ressources mensuelles conditionnant l'attribution de Paris Logement aux personnes isolées et aux couples sans enfant - Adaptation du plafond de ressources mensuelles conditionnant l'attribution du montant majoré de Paris Logement Familles Monoparentales.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération CAS 6 : adoption du plafond des ressources mensuelles conditionnant l'attribution de Paris Logement aux personnes isolées et aux couples sans enfant. Adoption du plafond des ressources mensuelles conditionnant l'attribution du montant majoré de Paris Logement Familles monoparentales.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, nous nous satisfaisons bien sûr de cette augmentation du plafond de l'allocation Paris Logement, qui devrait permettre à des familles profitant de la hausse du SMIC de disposer toujours de cette aide importante.

Comme vous le savez, au groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche, et notamment par l'implication de son président Ian BROSSAT, nous nous sommes fortement impliqués pour la revalorisation de cette allocation pour les familles monoparentales.

Mais nous souhaiterions profiter de ce projet de délibération pour interpeller les élus sur la nécessité d'aller plus loin, aussi bien en termes d'augmentation des salaires qu'en termes de politique du logement.

A Paris, comme dans toute la France, la crise du logement a atteint une ampleur tout à fait exceptionnelle. Les loyers du secteur privé ont augmenté de plus de 140 % depuis 2001. Nous sommes donc bien loin des 47 % que vous mettez en avant dans le projet de délibération, parce que ces 47 % ne concernent en fait que l'augmentation pour les personnes ayant gardé le même logement depuis dix ans et ayant bénéficié d'un renouvellement de bail.

Le turnover des locations et la pauvreté de l'offre en matière de logement, en particulier à Paris et en région Ile-de-France, ont conduit à un emballement totalement fou des loyers. Il est donc urgent d'avoir une politique volontariste pour permettre l'accès au logement pour les citoyennes et les citoyens qui en sont privés, mais aussi d'agir pour la baisse des loyers, notamment pour celles et ceux qui consacrent aujourd'hui plus du quart de leurs revenus à payer leur loyer.

Tous ces problèmes, bien sûrs, ne peuvent pas se résoudre uniquement dans cette assemblée et dépendent d'une politique nationale, ce qui est indispensable. Mais, à ce sujet, je voudrais, mes chers collègues, attirer votre attention sur le fait que la Ministre du Logement, Cécile DUFLOT, qui vient d'annoncer un décret pour l'encadrement des loyers lors de la relocation ou lors du renouvellement de bail, met en place une mesure certes positive, mais qui nous semble insuffisante.

Tout d'abord, parce que les loyers sont aujourd'hui trop hauts. Pendant de nombreuses années, la Droite a observé cette progression fulgurante, sans rien faire, et nous en payons aujourd'hui les conséquences. A l'heure actuelle, il ne suffit pas d'encadrer les loyers, encore moins de les encadrer uniquement lors d'une nouvelle location, mais bien d'obtenir leur baisse. Et c'est possible.

Pour cela, il est nécessaire d'établir une moyenne sur une zone géographique et d'établir, par décret, qu'aucun loyer ne puisse dépasser cette moyenne. Ce décret devrait concerner tous les loyers, et pas seulement les loyers à la relocation ou lors du renouvellement d'un bail. Il serait ainsi possible de ramener la part des revenus d'un ménage consacrée au budget logement à moins de 20 %.

J'imagine bien sûr la Droite nous parler de spoliations. Mais ce ne serait pas excessif de baisser les loyers de 200 euros lorsque les propriétaires parisiens ont bénéficié d'un effet d'aubaine particulièrement important en raison de l'inflation constante et forte des loyers à Paris.

De plus, cet encadrement contient encore des zones de flou. Quel encadrement, notamment pour les loyers des logements neufs mis pour la première fois en location ou ayant fait l'objet de travaux importants ? Quel dispositif pour assurer le contrôle du respect de la loi, sachant que le décret n'exige pas que le nouveau locataire soit informé du montant du loyer payé par l'ancien locataire ?

En l'absence de cet encadrement strict, les allocations, du type de celles mises en place par la collectivité parisienne, sont indispensables bien évidemment. Mais on sait qu'elles sont souvent utilisées comme prétexte à la spéculation et à la hausse de loyers par les propriétaires.

C'est d'une politique d'ensemble dont nous avons besoin. Il est donc nécessaire de développer les aides à la pierre plutôt que les aides à la personne, qui ne font que courir derrière l'emballement des loyers.

Il est indispensable de poursuivre et d'amplifier la construction de logements sociaux pour mettre fin à la rareté du logement qui encourage l'augmentation des loyers.

Il est urgent d'organiser la réquisition des logements laissés vacants par des investisseurs sans scrupules qui jouent toujours sur la spéculation.

Il faut bien sûr augmenter le seuil de la loi S.R.U. en allant jusqu'à 30 %, comme cela est demandé par le Haut Comité des familles, mais également assurer son application en augmentant les sanctions aux communes qui ne le respectent pas.

A ce sujet, il faut en finir avec le contournement de cette loi par la Droite, qui s'oppose à toute construction de logements sociaux, notamment dans les arrondissements et les villes de l'Ouest parisien, qui organisent des ghettos de riches, au mépris de la mixité sociale et du droit inaliénable à pouvoir vivre et se loger dignement. Comment, mes chers collègues, assurer l'accès au logement quand le logement social représente moins de 3 % à Neuilly ou dans le 16^e arrondissement ?

Enfin, pour baisser la part du salaire consacrée au loyer, il est également nécessaire d'augmenter tout simplement les salaires. Et là, le bât blesse. L'augmentation du SMIC de seulement 2 %, proposée par le Gouvernement, est tout à fait insuffisante, alors que celui-ci n'a pas évolué pendant les cinq ans du mandat de Nicolas SARKOZY. Ce sont 2 % seulement, et dont 1,4 % par anticipation de l'augmentation légale en janvier 2013. Cela fait 5 centimes d'euro de plus par heure seulement !

Le Ministre nous parle de la situation économique du pays et des difficultés rencontrées par les petites et moyennes entreprises. Eh bien, justement, celles-ci sont aujourd'hui confrontées au problème des carnets de commandes vides et de l'accès au crédit. L'augmentation des salaires et la mise en place d'un pôle public bancaire permettraient de faciliter l'accès aux crédits qui leur sont aujourd'hui indispensables. Il n'y aura donc pas de relance d'activité par une politique de contraction de l'activité.

Alors, mes chers collègues, nous voterons donc ce projet de délibération, bien sûr, mais nous disons qu'il est urgent de mener des politiques de rupture pour la hausse des salaires et la baisse des loyers, et cela intéresse normalement très fortement notre majorité municipale.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, au nom de la 6^e Commission. - Monsieur le Maire, ce projet de délibération vise à permettre aux travailleurs pauvres et aux classes moyennes fragiles de bénéficier de l'augmentation du SMIC, sans perdre leur droit à Paris Logement ou à Paris Logement Familles monoparentales.

En effet, l'augmentation du SMIC de 2 % nécessitait de rehausser le plafond de Paris Logement, actuellement de 1.100 euros, ainsi que le seuil en deçà duquel les familles monoparentales peuvent bénéficier du montant majoré de Paris Logement Familles monoparentales.

A ce sujet, je voulais rappeler que nous avons décidé, l'année dernière, de procéder non seulement à une augmentation du plafond de Paris Logement Familles Monoparentales, mais aussi à une revalorisation progressive de l'allocation pour les familles monoparentales les plus pauvres, jusqu'à atteindre 150 euros mensuels en 2014.

Nous poursuivons, Monsieur le Maire, ainsi notre effort pour que nos prestations facultatives bénéficient au plus grand nombre des foyers parisiens, au plus près de leurs besoins. Actuellement, 40.000 foyers bénéficient d'une aide au logement de la Ville, ce qui représente un budget annuel de près de 60 millions d'euros.

Madame SIMONNET, vous en conviendrez, nous ne baissons pas la garde en matière de solidarité pour les Parisiens aux revenus les plus fragiles. Je ne développerai pas des points que nous évoquons régulièrement ensemble : l'ensemble des actions du Fonds social logement (F.S.L.), l'ensemble des actions qui sont menées également sur la lutte contre les expulsions qui complètent ces dispositifs au niveau du logement. Et nous serons, Monsieur le Maire, toujours volontaires pour lutter de toutes nos forces contre les situations d'exclusion.

Madame SIMONNET, vous avez évoqué un certain nombre de sujets qui dépassent un peu Paris et qui, au niveau national, sont tout à fait importants. Nous souhaitons avec vous que l'Etat garantisse une bonne rémunération

du travail et nous serons attentifs, en tout cas, à ce qu'il soit garant du bon fonctionnement des services publics, notamment de Pôle Emploi, qui sont les meilleurs instruments de lutte contre la pauvreté.

Je vous propose de voter ce projet de délibération.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération CAS 6.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, CAS 6).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif aux biffins.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous examinons le vœu non rattaché n° 7 proposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux biffins.

La parole est à Mme SIMONNET, une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, on a déjà beaucoup parlé dans cette Assemblée de la question des biffins.

Je vous rappellerai juste qu'en décembre 2010 le Conseil régional a engagé la somme d'un million d'euros pour contribuer à l'organisation des marchés communaux et à l'insertion des biffins dans des structures de type vide-greniers.

Actuellement 50.000 euros ont été prévus pour une étude de cartographie et de préconisations qui n'a toujours pas été rendue publique.

Pour l'instant, nous en sommes où ? Notre majorité municipale a permis le développement et continue de soutenir - et nous en sommes ravis - les 100 places du Carré des Biffins de la porte Montmartre, puis le projet de 50 places au niveau de la porte de Vanves sur le marché aux puces.

Il y a un projet, certes, de ressourcerie sur lequel je voudrais revenir, qui nous semble bien sûr intéressant, mais qui a pris beaucoup de retard et, en plus, au niveau de la concertation, aucun élément ne nous permet de voir en quoi cette ressourcerie va désengorger le marché des biffins et répondre aux besoins des biffins et des riverains.

A travers ce vœu (que je vous invite à lire car, en une minute, je ne peux pas complètement le décrire), nous souhaiterions qu'il y ait enfin une avancée concrète avec la mise en place de nouveaux espaces de marché régulés de petite taille, marché de la récupération pour permettre aux biffins de ne plus subir la répression de la police et surtout permettre une organisation de l'espace public dans l'intérêt de toutes et de tous.

Il est temps, enfin, que nous avancions concrètement sur ce dossier, vu les sommes assez conséquentes qui ont été financièrement dégagées.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Mme TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Monsieur le Maire, Madame SIMONNET, nous sommes tout comme vous soucieux de la situation préoccupante des revendeurs de rue.

La mobilisation de notre Municipalité a abouti dans un premier temps à la création du Carré des biffins dans le 18^e arrondissement et nous avons tenu de nombreuses réunions avec vous, avec les arrondissements, les associations.

En tout cas, nous avons tous tiré une certitude : cette problématique ne peut être réglée par un seul type de dispositif et sur le seul territoire parisien.

Nous avons donc réfléchi à d'autres formes de structure permettant aux personnes d'exercer une activité, d'avoir accès aux droits fondamentaux.

La Ville s'est fortement engagée dans la création d'une ressourcerie recyclerie portée par l'association "Coup de main" dans le quartier de la porte Montreuil.

Cette entreprise d'insertion devrait permettre de financer plus de 30 emplois à temps plein qui pourraient bénéficier à plus de 100 personnes et à leur famille.

Dans votre vœu, vous demandez un point sur ce projet et je vous donne évidemment bien volontiers quelques informations.

Ce projet a démarré avec l'ouverture depuis quelques mois d'un espace de vente rue Saint-Blaise. Le permis de construire concernant l'espace de dépôt place de la Porte-de-Montreuil a été déposé et les travaux devraient s'achever au premier trimestre 2013.

Il reste encore à trouver un lieu faisant fonction d'entrepôt et de lieu de transformation et, avant de nous avancer sur d'autres solutions, je souhaiterais que ce projet soit totalement opérationnel.

Je rappellerai également, Madame SIMONNET, l'ouverture à l'automne au marché Riquet du grand bric-à-brac d'insertion géré par Emmaüs, qui permettra la création d'une centaine d'emplois, accessibles à des personnes très éloignées du marché du travail, autour d'une activité de recyclage et de revente d'objets de récupération.

Nous attendons également, vous en avez fait mention, les résultats de l'étude commandée par la Région afin d'étudier la faisabilité de projets destinés à ce public à l'échelle métropolitaine.

De la même manière, il n'est pas encore temps de tirer un bilan des expérimentations menées porte de Vanves ou dans quelques vides greniers. On a besoin d'un peu de recul pour faire ce premier bilan.

Pour autant, Madame SIMONNET, je voulais vous dire que le dialogue constructif avec l'ensemble des élus et avec les biffins continue. L'association de soutien aux biffins a été reçue la semaine dernière à l'Hôtel de Ville et je n'ai pas, évidemment, perdu de vue les nombreux vœux que nous avons votés sur ce sujet.

Je voulais vraiment vous le redire, nous ne restons pas les bras croisés et nous avons engagé plusieurs actions. Nous continuons le dialogue et nous évaluons les dispositifs en place.

Monsieur le Maire, dans la mesure où j'ai répondu en grande partie aux questions de Mme SIMONNET, je propose que Mme SIMONNET retire son vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - On maintient notre vœu.

J'entends les précisions qui ont été données sur certains aspects, mais on aimerait du concret, tout simplement du concret.

Le projet de la ressourcerie recyclerie est intéressant, nous ne le dénigrerons pas pour ce qu'il est, mais il ne va pas permettre de répondre en tant que tel à la situation des biffins, selon nous.

C'est un beau projet que nous soutenons, mais qui n'est pas une réponse aux biffins, c'est pourquoi nous maintenons notre vœu, pour qu'il y ait enfin du concret par la création de petits espaces de marché régulés de la récupération.

Ce que nous arrivons à faire à la porte de Montmartre, à la porte de Vanves, on doit pouvoir le faire aussi dans les quatre arrondissements concernés par Belleville et la porte de Montreuil.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est au Président GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien entendu, nous voterons ce vœu, nous demandons nous aussi que ce dossier avance. Nous avons obtenu dans le 18e qu'il y ait un Carré des biffins, il doit y en avoir d'autres qui s'installent et en particulier dans les quartiers où il y a une forte demande et une forte pression.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

2012, SG 165 - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion du Centre d'action sociale de la Ville de Paris pour les exercices 2006 à 2010.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 165 relatif au rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion du Centre d'action sociale de la Ville de Paris pour les exercices 2006 à 2010.

La parole est à Mme BRUNO, cinq minutes.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la qualité des missions de prévention accomplies par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris et la pertinence de son action à vocation sociale ne sont plus à prouver.

Avant d'examiner le rapport de la Chambre régionale des comptes, je veux rendre hommage aux personnels du C.A.S.-V.P. qui font un travail formidable auprès de populations souvent très défavorisées.

Le rapport récent de la C.R.C. qui nous est aujourd'hui communiqué se concentre presque exclusivement sur deux axes à valeur de recommandations, visant d'une part à l'optimisation des moyens à disposition du C.A.S.-V.P. et, d'autre part, à la fiabilisation des comptes ainsi qu'à l'accroissement du contrôle interne des procédures.

L'examen de la situation financière de l'établissement et de ses modalités de gestion se révèle rassurant à plus d'un titre : marge d'autofinancement satisfaisante, faible niveau d'endettement, fonds de roulement important.

Ces faits incontestables donnent néanmoins lieu à une interprétation toute personnelle et quelque peu biaisée de la part du Maire de Paris, Président du C.A.S.-V.P.

Ainsi, dans la réponse que vous adressez à la Chambre régionale des comptes par une lettre du 13 mars 2012, vous insistez sur la stabilité des charges de personnel relevée par cette dernière et vous renchérissez dans votre communication en arguant d'une prétendue maîtrise des dépenses de personnel.

Or, voilà une vision bien tronquée des notifications de cette juridiction.

Celle-ci met en effet en exergue, je cite, "des points de fragilité existant sur les dépenses de personnel", renchérisant plus loin sur "la nécessité de mettre en place la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences".

Le régime indemnitaire des personnels du C.A.S.-V.P. est également pointé du doigt, tandis qu'il a crû de plus 27 % depuis 2006, alors même que les effectifs ont diminué de 187 postes.

De plus, la prime communale allouée à 1.600 agents semble ne pas disposer d'une base juridique certaine et apparaît comme un complément de salaire, je cite, "critiquable, décidé et versé par la Ville sans autre raison apparente que la parité avec ses propres agents".

Le spectre de la prime départementale attribuée par la collectivité parisienne à ses agents et dont la Chambre régionale des comptes avait fustigé la dénaturation ainsi que ses conditions d'attribution dans un rapport de juillet 2010 réapparaît là où on ne l'attendait plus.

La rétribution sous forme de primes exceptionnelles semble être monnaie courante, et la sécurité juridique monnaie de singe, Monsieur le Maire.

Aussi, quelles mesures comptez-vous prendre dans la perspective de l'application des recommandations de la C.R.C. ?

Quant au déficit du budget annexe relatif aux centres d'hébergement et de réinsertion sociale, vous avez répondu dans la lettre précitée que vous teniez à insister sur l'insuffisance et la diminution récente des dotations de l'État sur ce secteur pourtant essentiel dans cette période de crise économique et sociale.

Est-ce à dire que vous saurez réclamer au titre du C.A.S.-V.P. ce que vous estimez que l'État lui doit ?

Enfin, si le C.A.S.-V.P. poursuit ses efforts de modernisation, tant comptables, qu'organisationnels, certains correctifs apportés, notamment en termes de cohérence et de charge de travail, demeurent en deçà des exigences.

Ainsi, la Chambre relève que le coût théorique d'un agent s'avère plus élevé dans certaines sections que dans d'autres et que des écarts de productivité existent.

D'autres problématiques soulevées par la Chambre demeurent irrésolues, à l'instar de la grande disparité des tarifs d'hébergement en E.H.P.A.D.

Si des écarts peuvent trouver une justification à la lumière des évolutions des charges de personnel et des capacités d'hébergement, de grandes variations tarifaires remettent en cause le principe d'équité qui gouverne l'action publique.

Monsieur le Maire, vous l'aurez compris, si l'action du C.A.S.-V.P. est remarquable à bien des égards, un certain nombre de préoccupations demeurent à la lecture des observations de la Chambre régionale des comptes.

Souhaitons que l'intégralité de ces recommandations soient entendues et suivies d'effets.

À ce titre, il nous paraît opportun que la Commission de suivi chargée de vérifier la mise en œuvre régulière et exhaustive des préconisations de l'Inspection générale communique leur état d'avancement aux conseillers de Paris.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Maire, je voulais remercier Catherine BRUNO d'avoir souligné la très bonne gestion de notre établissement public que la Chambre régionale des comptes a relevée dans son rapport sur les exercices budgétaires de 2006 à 2010.

Des finances saines, une bonne gestion du personnel, un endettement maîtrisé, un contrôle de gestion et un contrôle interne consolidés : ce sont autant d'atouts qui font du Centre d'action sociale un navire solide pour mettre en œuvre notre politique sociale municipale.

Madame BRUNO, vous savez que nous n'avons pas attendu le rapport définitif, que le Centre d'action sociale de la Ville de Paris n'a pas attendu ce rapport définitif pour travailler aux premières préconisations de la Chambre dans la perspective du budget 2013, qui permettra, vous l'avez dit, d'avancer encore plus loin dans la rigueur budgétaire et comptable.

Et notamment, vous avez évoqué un certain nombre d'aspects concernant le personnel. Évidemment, on continue à avancer sur ce sujet avec la Ville de Paris.

Je voulais remercier la direction du Centre d'action sociale de la Ville de Paris ainsi que l'ensemble des directions partenaires pour la qualité de leur échange avec la Chambre régionale des comptes qui a permis, Monsieur le Maire, la publication de ce rapport dans un esprit constructif et un climat serein.

Mme BRUNO a évoqué des aspects budgétaires et je dirai quelques mots, notamment sur les centres d'hébergement.

Un travail est engagé entre le Centre d'action sociale de la Ville de Paris et l'État pour calculer au plus juste le coût d'une prestation de qualité.

Dans ces centres, qui ont bénéficié de réhabilitations exemplaires, les sans-abri trouvent un suivi social adapté à leur insertion, et c'est vrai que le décalage entre les financements et les besoins est important sur les centres d'hébergement d'urgence, notamment sur George Sand, qui est réservé aux publics jeunes. Dans le travail qui a été initié dans la gestion par pôles - pôle hommes, pôle femmes, pôle jeunes -, la mutualisation des directions va nous permettre de dégager de petites marges de manœuvre et nous allons continuer évidemment à travailler avec l'État pour obtenir les ressources dont nous avons besoin pour faire fonctionner ces établissements.

Monsieur le Maire, rapidement, je voulais profiter de cette prise de parole pour adresser mes plus chaleureux remerciements à Laure de LA BRETÈCHE pour le remarquable travail qu'elle accomplit à la tête du Centre d'action sociale de la Ville de Paris depuis trois ans.

Elle a su conduire d'un pas décidé des réformes de premier plan, toujours guidée par une volonté de moderniser notre offre de services et d'accompagnement, avec toujours en tête le souci d'un dialogue social ouvert et constructif et surtout, la préoccupation de l'amélioration du service rendu à l'usager.

Voilà ce que je voulais évoquer par rapport à ce rapport de la C.R.C.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

C'est un rapport d'observation, il n'y a pas de vote.

2012, CAS 4 - Modernisation des Cartes Émeraude et Améthyste délivrées aux personnes âgées ou en situation de handicap. Délivrance des cartes Émeraude et Améthyste sur Pass Navigo et Aménagements du Règlement Municipal des Prestations d'Aide Sociale Facultative.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération CAS 4 et des amendements n° 8, du groupe "Europe Écologie - Les Verts et apparentés", et n° 9, du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Il s'agit de la modernisation des cartes Émeraude et Améthyste délivrées aux personnes âgées ou en situation de handicap. Délivrance des cartes Émeraude et Améthyste sur pass Navigo et aménagement du règlement municipal des prestations d'aide sociale facultatives.

La parole est à M. CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je voudrais tout d'abord vous dire à quel point nous sommes satisfaits de voir évoluer le règlement municipal des prestations d'aide sociale vers une meilleure prise en considération des ressources des bénéficiaires pour la délivrance des aides.

En effet, cela paraît faire preuve du bon sens le plus élémentaire que des aides sociales ne puissent être délivrées à des personnes qui ont des revenus conséquents, quelquefois parmi les plus élevés qui soient.

Et pourtant, tel n'était pas le cas et, faut-il le dire dès maintenant, tel ne sera pas encore totalement le cas.

Il semble pour le moins étrange que l'on puisse ainsi proposer une aide à des personnes qui n'en ont nullement besoin à l'heure où les ressources publiques deviennent de plus en plus rares, obligeant l'État et les collectivités locales à des arbitrages de plus en plus serrés, à l'heure où une politique au profit des plus riches et au détriment des plus pauvres pendant dix ans a creusé le fossé des inégalités sociales.

Les élus "Europe Écologie - Les Verts et apparentés" sont particulièrement attentifs à ce que les efforts qui pourraient être demandés le soient de façon particulièrement équitable et que les plus aisés n'en soient en aucun cas dispensés.

Or, tel n'est pas, hélas, ce qui nous est proposé aujourd'hui.

Si un progrès incontestable est accompli, consistant à ne plus délivrer les anciennes cartes Améthyste et Émeraude sur le seul critère de l'âge, il n'en reste pas moins que le nouveau pass Navigo-Améthyste-Émeraude pourra l'être gratuitement à des personnes fortunées ou disposant de ressources conséquentes.

Je prends deux exemples concrets.

Le premier concerne le cas d'un élu de plus de 65 ans ayant opté pour le prélèvement à la source, résidant à Paris, quel que soient son niveau d'élection et le niveau de ses indemnités. Le règlement, tel qu'il est rédigé, ne prenant en considération que l'impôt payé, lui permettra d'obtenir un pass Navigo-Améthyste-Émeraude au tarif de 40 euros

Manifestement, la notion d'impôt n'est pas optimale : il faudra bien trouver une autre base plus juste.

Second exemple : celui d'un officier supérieur en retraite ayant la carte du combattant et recruté ensuite comme consultant dans une grande entreprise française fabriquant du matériel militaire destiné à l'exportation. Malgré des revenus tout à fait importants, il sera là encore plus favorisé puisqu'il aura droit à la gratuité totale.

Est-ce acceptable et conforme à l'idée d'efforts équitablement répartis ?

À l'évidence, non, et personne ne pourra justifier de bonne foi de tels errements.

Cela est d'autant plus choquant que la détention du pass Navigo-Améthyste ouvre automatiquement droit à la gratuité des piscines, des parcs et jardins lors de manifestations payantes, des établissements sportifs de plein air, voire du port de repas, de la coiffure ou de la pédicurie à domicile en cas d'immobilisation provisoire.

Tout cela n'est pas très raisonnable.

Vous nous proposez une évolution avec deux niveaux de facturation, à 20 et 40 euros. Cela est un bon début mais cela reste problématique. Nous vous proposons d'améliorer votre projet en créant une tarification plus progressive qui évitera davantage les effets de seuil.

Avec notre proposition, plus des deux tiers des bénéficiaires paieraient moins cher que la moyenne alors que votre tarification n'aura le même effet que pour 11 % des bénéficiaires.

Notre générosité n'aurait par ailleurs pas d'impact sur les finances de la Ville compte tenu de la progressivité des tarifs.

Nous sommes persuadés par ailleurs qu'à l'issue de notre séance, il faudra continuer à améliorer le dispositif en retenant plusieurs pistes.

La première consiste à ne retenir strictement que la notion de revenu et pas simplement d'impôts, y compris si c'est avant abattement, ce qui est déjà un premier pas, mais très largement insuffisant.

Le fisc retient la notion de revenu fiscal de référence, qui prend en considération l'ensemble des ressources, y compris celles ayant déjà été soumises à retenue à la source. Nous souhaitons que cette éventualité soit explorée.

Parallèlement, nous sommes très demandeurs que seuls les critères de revenu soient pris en considération, sans tenir compte du passé des personnes. Certes, elles peuvent avoir œuvré au risque de leur vie pour la France, mais cela ne saurait justifier à soi seul l'attribution d'aides sociales si leurs ressources ne le justifient pas.

De plus, il y a de nombreuses façons d'œuvrer pour la France en dehors des activités militaires, surtout quand ces dernières concernent des opérations extérieures et n'ont pas nécessairement vocation à défendre le territoire contre le moindre envahisseur.

On peut toujours objecter qu'il s'agit de défendre la paix dans le monde, mais alors, il faudrait étendre cette catégorie à toutes celles et tous ceux qui militent pour la paix dans le monde, quels que soient les moyens qu'ils ont choisis et qui les mettent aussi, parfois, en situation particulièrement dangereuse.

De plus, nous ne pouvons ignorer la discrimination que cela induit. Par exemple, les veuves de guerre au titre de la guerre d'Algérie ne sont pas concernées, pas plus que certains déportés et internés qui n'ont pas le statut d'ancien combattant.

Enfin, nous souhaitons un suivi très précis du nombre de bénéficiaires et un rendez-vous dès que le S.T.I.F. aura mis en place, nous l'espérons le plus rapidement possible, le pass Navigo à tarif unique, qui aura un impact fort au plan financier.

Vous l'avez compris, Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous approuvons l'évolution qui nous est proposée, mais nous considérons qu'il s'agit d'un premier pas qui devra être suivi d'autres.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Catherine BRUNO.

Mme Catherine BRUNO. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération qui nous est présenté aujourd'hui pouvait, au premier abord, nous paraître intéressant, sinon justifié. Améliorer les dispositifs, faire des économies, responsabiliser les usagers, pourquoi pas ?

L'amélioration et la modernisation des cartes Emeraude et Améthyste, c'est d'avoir obtenu du S.T.I.F. que les coupons de ces cartes soient désormais chargés sur un pass Navigo. Plus sûres, plus pratiques grâce à ce support Navigo, remplacées immédiatement en cas de perte ou de vol quand les cartes précédentes ne pouvaient l'être qu'à l'échéance du forfait annuel, élargies au réseau de bus Optile, les cartes Emeraude et Améthyste pallient bien des insuffisances dont elles souffraient auparavant.

Le deuxième point, c'est que dans certains de ses aspects, ce projet de délibération faisait écho à une proposition exprimée par moi-même et par mon collègue, Vincent ROGER, rapporteur de la mission sur les personnes âgées en perte d'autonomie à Paris.

Cette préconisation avait alors fait consensus parmi l'ensemble des membres de la mission, de droite, du centre ou de gauche.

Il s'agissait, dans notre esprit, de mettre en place un dispositif alternatif (forfait, ticket ou autre système) pour ceux qui n'utilisaient la carte Emeraude que très rarement ou occasionnellement, afin de les responsabiliser sur le prix que cela représente pour la collectivité, mais cette piste, visiblement, n'a même pas été étudiée et en y regardant de très près, elle a carrément été mise de côté, car, que constate-t-on dans les aménagements du règlement municipal des prestations d'aide sociale facultatives ?

En dehors des anciens combattants, veufs et veuves de guerre, âgés de 65 ans et plus, qui conservent la gratuité, et cela représente, vous me l'accorderez, une tranche de population de moins en moins nombreuse, toutes les autres personnes âgées de plus de 65 ans vont payer. Pour certaines personnes, peut-être que le prix ne sera pas un frein pour aller retirer cette nouvelle carte, mais pour d'autres, pour beaucoup d'autres, cette nouvelle mesure sera un changement total, un bouleversement dans leurs habitudes que 15 jeunes du service civique volontaire n'arriveront pas à pallier, mais ce sera surtout un obstacle financier qui m'apparaît beaucoup plus grave.

Je constate avec regret que les bénéficiaires des minima sociaux ou de Paris Solidarité vont devoir payer 20 euros. Vous savez très bien que c'est un public nombreux à Paris, qui vit avec une toute petite retraite, des veuves souvent, qui ont eu des carrières hachées en raison de maternités plus ou moins nombreuses ou de problèmes d'emploi, des hommes et des femmes qui ont eu des parcours de vie difficiles. Toutes ces personnes qui habitent à Paris et veulent continuer à y vivre n'auront plus les moyens d'acheter ce pass et sont condamnées à rester isolées chez elles.

Mais là où mon indignation explose, c'est lorsque je constate que les personnes handicapées seront astreintes aux mêmes conditions tarifaires que les usagers dits "normaux". Pour eux, c'est vraiment la double peine, et la presse s'en est faite l'écho à juste titre.

Du reste, les personnes handicapées, vous les mentionnez à peine dans votre projet de délibération, et pourtant, elles sont malvoyantes, elles se déplacent en fauteuil roulant et il va leur falloir payer pour circuler. Je me demande comment vous allez expliquer cela aux associations de paralysés ou d'aveugles.

La Ville de Paris cherche à renflouer ses caisses à tout prix, et le prix, ce sont les plus faibles de nos concitoyens qui vont le payer de plein fouet.

Votre réforme, Madame la Maire, achoppe sur votre volonté d'homogénéité. La gratuité aurait dû rester la règle et le paiement l'exception réservée aux personnes âgées ne bénéficiant pas des minima sociaux.

Ainsi, une déclinaison plus fine aurait pu générer notre approbation, mais puisqu'il n'en est pas ainsi, avec mon groupe, nous voterons contre ce projet.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Calmez-vous, Monsieur le Sénateur...

Alors lâchez-vous !

La parole est à M. CARON-THIBAUT.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, mises en place depuis 1973 et 1984 et jamais révisées depuis, les cartes Emeraude et Améthyste sont, sans conteste, une réussite de la politique sociale parisienne bénéficiant à presque 140.000 seniors et personnes en situation de handicap pour se déplacer à Paris et dans sa région.

Le budget de ce dispositif est, lui aussi, sans commune mesure, puisqu'il s'élève à 55 millions d'euros, ce qui représente 31 % du budget de toutes les aides facultatives municipales qui sont offertes aux Parisiennes et aux Parisiens.

Aujourd'hui, presque 30 ans après la création d'un tel dispositif, il faut s'interroger sur sa pertinence, tant en matière de besoin qu'en termes de public visé.

Première réaction : les besoins nouveaux. Les transports en commun sont plus facilement accessibles aujourd'hui, même s'il reste encore beaucoup à faire, les seniors vivent plus longtemps, et donc se déplacent plus, beaucoup a été fait pour renforcer l'autonomie des personnes en situation de handicap. La conjonction de ces trois facteurs fait que l'accueil de ces populations dans les transports en commun doit être amélioré.

Deuxième réaction : la modernisation. Aujourd'hui, tous les titres de transport de la R.A.T.P. par abonnement ont migré vers des systèmes télématiques, beaucoup plus simples d'usage et remplaçables à moindre coût en cas de perte. Les cartes Emeraude et Améthyste sont, quant à elles, restées au coupon, impossible à échanger avant renouvellement, créant parfois des situations d'incompréhension quand les bénéficiaires se voient aujourd'hui opposer un refus à une demande de remplacement.

Troisième réaction : l'équité. Ce titre de transport était, bien sûr, délivré sous conditions de ressources, non opposables néanmoins aux anciens militaires et aux veuves de guerre, un plafond relativement haut pour obtenir cette gratuité, puisqu'il fallait justifier d'un impôt égal ou inférieur à 2.028 euros pour en bénéficier totalement gratuitement, mais ce plafond est à atteindre avant imputation. Avec 30 possibilités de déduction fiscale existant aujourd'hui, c'est donc un plafond très modulable en fonction des revenus et des conseillers fiscaux que nous avons là.

Nouveaux besoins, modernisation et équité ont donc fait que cette réforme de la délivrance des cartes Emeraude et Améthyste peut se faire aujourd'hui dans l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens, et en particulier celles et ceux à qui nous devons garantir la possibilité de se déplacer, pour ne pas être isolés, avoir accès aux soins, à leur famille, à leurs amis, aux loisirs et à la culture.

Aussi, je voudrais féliciter Liliane CAPELLE, Véronique DUBARRY et Laure de la BRETÈCHE et toutes les équipes du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, qui ont su concilier dans leur réflexion l'exigence de solidarité et l'impératif de justice sociale.

Il en résulte cette modernisation qui répondra aux trois réflexions que j'ai présentées au début de mes propos.

Tout d'abord, les conditions de la gratuité seront revues afin de prendre en compte les vrais revenus imposables, c'est-à-dire ceux avant l'application des multiples déductions fiscales existantes. Cette gratuité resterait néanmoins non opposable aux veuves de guerre et anciens combattants au titre du remerciement national.

De même, la mise en place d'un barème progressif allant de la gratuité à 40 euros annuels pour les seniors et personnes en situation de handicap ayant moins de 2.028 euros d'impôts avant déduction permettra de financer en partie l'intégralité de cette réforme proposée.

C'est également, et j'ai envie de dire "enfin", la migration du support de cette prestation de la Ville sur les outils modernes, mais tellement courants, des cartes Navigo. Outre la facilité d'usage de ce nouveau pass, c'est aussi son renouvellement en cas de perte ou de vol qui sera plus aisé.

Enfin, et je crois que cela est aussi beaucoup plus important que toutes les vaines petites polémiques sur l'atteinte à la liberté de circulation des seniors et des personnes en situation de handicap, que j'ai vues ici ou là, j'aimerais à ce propos rappeler qu'en matière de liberté de circulation des personnes en situation de handicap, l'amendement cavalier qui avait été déposé au Sénat pour remettre en cause la loi d'accessibilité pour toutes les personnes et les personnes en situation de handicap à tous les bâtiments publics était le fait de l'ancienne majorité, donc que l'on ne vienne pas nous faire de faux procès, ici même, aujourd'hui.

Cette réforme est aussi l'occasion d'un renforcement du travail mené avec la R.A.T.P. à destination des bénéficiaires de ces cartes pour faciliter leur utilisation des transports en commun, justement.

Pour répondre à ces nouveaux besoins que j'évoquais au début de mon intervention, cette réforme permettra de financer la création de supports de communication adaptés à ce public, de développer des lieux d'accueil et

d'information dans les arrondissements et de mobiliser les équipes de la R.A.T.P. et des jeunes en service civique volontaire pour faciliter leurs déplacements. Il faudrait être précis, Madame BRUNO, quand vous évoquez la politique d'accueil dans la R.A.T.P.

Oui, cette réforme est juste et, oui, elle améliore le service rendu aux Parisiennes et aux Parisiens seniors ou en situation de handicap, comme nous l'avons fait aussi en créant Paris Solidarité et Paris Logement, tout en augmentant l'offre d'hébergement et d'accueil de jour.

Les membres du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés voteront donc cette réforme qui montre bien que nous savons répondre aux nouveaux besoins de la population parisienne, mais aussi que nous savons en trouver les financements en mobilisant notre exigence de justice sociale.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous nous présentez ce dossier comme une modernisation de la carte Emeraude. C'est une présentation fallacieuse ! Il ne s'agit pas d'une simple modernisation technique, parce que cette réforme va bien au-delà.

Aujourd'hui, cette carte est destinée aux personnes de 65 ans et plus ou inaptes de plus de 60 ans et aux personnes en situation de handicap sous plafond de revenus, sauf pour les veufs et veuves de guerre et anciens combattants.

Que nous proposez-vous ?

D'abord, qu'avec l'accord du S.T.I.F. les droits de la carte Emeraude comme ceux de la carte Améthyste soient chargés sur le pass Navigo, c'est un changement cette fois-ci bien technique que notre groupe avait plusieurs fois demandé, car il est non seulement plus pratique, mais il évite en cas de perte la situation difficile que connaissaient certains, puisque le coupon magnétique n'était pas remplacé avant l'échéance. Nous ne pouvons donc que nous réjouir de cet aspect.

Mais le projet de délibération a introduit un changement de nature de ce dispositif, à travers une participation financière pour la carte Emeraude, participation qui n'existait pas auparavant puisque la délivrance de cette carte était gratuite.

Elle ne resterait gratuite maintenant que pour les anciens combattants, veufs et veuves de guerre de 65 ans ou plus. Pour tous les autres, la participation financière s'élèverait de 20 à 40 euros annuels, cela ferait 132.000 personnes concernées.

Les bénéficiaires qui gagnent moins de 875 euros par mois devront payer 20 euros par an et ceux qui gagnent entre 875 et 2.305 euros paieront 60 euros par an.

Cette mesure est censée générer 4,5 millions de recettes dans les caisses de la Ville.

La carte Emeraude, au départ, était totalement gratuite. Le Maire de Paris en a d'abord restreint la gratuité en introduisant des conditions de ressources et voilà maintenant qu'il la rend payante.

Je voudrais d'abord signaler que dans la délibération du S.T.I.F. du mois de juin 2012, il avait été prévu la gratuité de la carte pour les zones 1 et 2 pour le Département de Paris.

Certes, chaque département peut déterminer des conditions d'attribution (conditions d'âge ou conditions de ressources), mais l'esprit de la délibération était bien celui de la gratuité.

Alors, là, vous décidez de pénaliser les personnes âgées et les personnes adultes handicapées. Nous estimons que c'est un très mauvais choix. En effet, ce choix, en période de crise et de débat budgétaire, est incohérent.

Vous dépensez un milliard pour les Halles, 200 millions pour Jean-Bouin, les dépenses de fonctionnement continuent de déraper, les caisses sont largement ouvertes à des subventions sur lesquelles nous demandons d'ailleurs à être éclairés (comme nous l'avons fait au dernier Conseil de Paris) et, en même temps, votre choix est de pénaliser les personnes âgées et les personnes adultes handicapées pour une recette de 4,5 millions d'euros.

Mais pourquoi ne faites-vous pas des économies sur d'autres postes ? Quelle curieuse politique de solidarité, Monsieur le Maire, envers une des populations les plus vulnérables, les personnes âgées et les adultes handicapés.

La mobilité est un droit fondamental, il l'est pour tous, il l'est encore plus pour elles.

Allons plus loin ensemble dans la réflexion. Jusqu'à présent, avec le système des coupons, il était impossible de connaître la consommation des utilisateurs en termes de déplacements. Aujourd'hui, avec le support télébillettique Navigo, il sera possible de mesurer la consommation des bénéficiaires.

Mais, mes chers collègues, c'est à ce moment-là, en toute connaissance de cause, qu'il sera judicieux de décider des mesures les plus appropriées au vu des résultats.

Telle est la raison pour laquelle nous ne sommes pas d'accord pour voter cette mesure et surtout pas en aveugle, comme vous nous le proposez, nous voterons donc contre ce projet.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à Mme CHÉRIOUX de SOULTRAIT.

Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération appelle différentes remarques.

La première concerne la réforme des titres de transports servis par le C.A.S.-V.P.

Comme l'a dit l'ensemble de mes collègues qui viennent d'intervenir, c'est en fait la transformation des traditionnelles cartes Emeraude et Améthyste en pass Navigo, c'est-à-dire en supports télébillettiques.

Effectivement, c'est une mesure que nous attendions depuis longtemps. En effet, le système actuel n'était pas satisfaisant.

Je rappelle que cette aide à la mobilité représente à elle toute seule plus du tiers du budget alloué à l'aide sociale facultative, cela représente 55 millions d'euros.

Or, le rapport coût/efficacité de cette mesure n'était pas bon, dans le sens où de nombreuses personnes âgées demandaient cette carte sans l'utiliser (on dit beaucoup que c'était par peur de ne pas avoir la boîte de chocolats) et que, par ailleurs, il était impossible de valider si elle était utilisée ou non. Donc, cela représentait un gaspillage extrêmement important.

Ce pass Navigo représente donc une solution anti-gaspillage grâce à la traçabilité induite dans ce nouveau support. Outre l'avantage d'une maniabilité plus importante, le pass pourra être remplacé en cas de perte ou de vol, ce qui n'était pas possible avec l'ancien système.

Je pense que c'est réellement une bonne mesure dans le sens où nous avons tous connu dans nos permanences le désarroi de toutes ces petites mamies qui avaient perdu leur titre de transport et pour lesquelles il était impossible de délivrer un duplicata.

Du point de vue pratique, vous nous proposez une bonne mesure, une mesure qui répond d'ailleurs aux recommandations que nous vous avons faites dans le cadre de la M.I.E. sur les personnes âgées et sur la dépendance.

En revanche, ce sont d'abord les modalités de mise en œuvre et, ensuite, les aménagements du règlement municipal concernant l'aide sociale facultative que nous ne pouvons accepter.

La M.I.E. ne demandait pas autre chose qu'un système alternatif afin de responsabiliser les personnes âgées qui n'ont recours à ces cartes qu'occasionnellement. A aucun moment il n'avait été envisagé de faire payer les plus fragiles pour supprimer les abus.

C'est un peu ce qu'a dit Laurence DOUVIN, c'est-à-dire que l'on aurait souhaité la mise en place d'une période temporaire, permettant de valider l'utilisation de ces cartes et de voir quels étaient ceux qui fraudaient, ceux qui en avaient besoin et ceux qui n'en avaient pas besoin.

Faire payer les plus fragiles, c'est en réalité ce qui va se passer, car c'est ceux qui en ont le plus besoin qui vont payer, c'est là un drôle de sens de la solidarité.

Cela n'est pas acceptable. Vous nous parlez sans cesse de justice sociale et, qu'est-ce que vous faites ? Vous faites payer cette réforme par ceux qui sont au minimum vieillesse, par les handicapés, par les aveugles.

Drôle de justice sociale à un moment où la situation économique n'a jamais été aussi difficile.

Les économies ne justifient pas tout, surtout lorsque, dans ce même projet de délibération, vous ouvrez certaines vannes en supprimant par exemple les trois ans de résidence à Paris pour l'obtention de certaines aides comme l'accès aux loisirs ou l'aide à domicile.

Je voudrais aussi revenir sur la méthode qui se cache derrière ce projet de délibération, méthode que je considère réellement comme hypocrite et qui relève de la provocation. Vous profitez d'une mesure sur laquelle il y a consensus pour faire passer des dispositions que nous ne pouvons que considérer comme inacceptables, car la modification du règlement municipal telle que vous la proposez n'est pas acceptable et, même si vous nous proposez quelques assouplissements en ce qui concerne les conditions d'accès à Paris Logement ou au Complément Santé Paris, dont les plafonds sont baissés, le nouveau calcul des plafonds relève une fois de plus de l'acharnement idéologique.

En déterminant le plafond à partir de ce que l'on appelle l'impôt sur le revenu soumis au barème, vous matraquez une fois de plus les classes moyennes qui, il est vrai, et ce, malgré vos grandes déclarations, ne font pas partie de vos priorités.

La mise sous conditions de ressources de la carte "Paris Famille", c'est vous. La mise sous conditions de ressources des cartes de transport, c'est encore vous. Et, aujourd'hui, c'est en jouant sur le barème que vous allez une fois de plus pénaliser une catégorie de nos concitoyens qui, surtout en période de crise, devraient pouvoir compter sur l'aide de la collectivité.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT. - Comme l'ont excellemment dit mes collègues Laurence DOUVIN et Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, je crois effectivement que nous n'avons pas tout à fait les mêmes valeurs et que nous n'interprétons pas de la même manière les exigences de solidarité, de justice et d'équité. Je crois que le moins que l'on puisse dire, c'est que l'Exécutif parisien n'aime pas beaucoup les seniors qui n'ont pas le vent en poupe.

La réforme d'ailleurs des C.A.S. nous avait donné un avant-goût amer, parce que je rappelle que, pour l'essentiel, cette réforme a consisté à dépouiller les administrateurs bénévoles de leur mission au profit d'une gestion centralisée. Je puis vous dire que tous les bénévoles que nous croisons, souvent retraités eux-mêmes, ont très mal et continuent à très mal vivre cette réforme parce qu'ils y ont vu une marque de défiance de l'Exécutif parisien vis-à-vis de leur investissement qui est, faut-il le rappeler, désintéressé ; et puis aussi, peut-être encore plus grave, une source d'inefficacité et d'éloignement dans la gestion des populations les plus âgées et les plus fragiles.

Alors, vous récidivez. Vous récidivez sans concertation parce qu'il faut rappeler que c'est la presse qui a eu le privilège de vos annonces, et avec un sens assez inégalé de la communication politique, à moins que ce ne soit purement et simplement du cynisme politique, puisque c'est à l'occasion d'un projet de modernisation des cartes de transports que vous supprimez la gratuité des transports en commun pour les personnes âgées ou handicapées.

C'est une étrange conception, à la vérité, de la modernité quand on sait que la gratuité des transports pour les plus démunis permet de rompre l'isolement. Laurence DOUVIN l'a très bien rappelé, la mobilité, c'est un droit fondamental pour les personnes les plus fragiles.

Alors, il y a bien un point d'amélioration dans cette réforme, un point d'amélioration majeur. Le principal, vous n'y êtes pour rien, puisque c'est quelque chose que nous demandons depuis des années sur ces bancs. Mon groupe, d'ailleurs, l'a fait à plusieurs reprises au sein du S.T.I.F. : demander que l'on règle le problème des pertes de coupons, fréquentes pour les personnes âgées, hélas, qui les obligeait à repayer l'intégralité de leur forfait en cas de perte.

Donc, de ce point de vue-là, le passage d'Émeraude et d'Améthyste sur support Navigo est une bonne réponse mais, en contrepartie, et la délibération du S.T.I.F. de juin 2012 est formelle, aucune participation ne devait être demandée aux bénéficiaires.

Mais vous n'en avez cure !

Les détenteurs de carte Émeraude ou Améthyste devront désormais acquitter une participation de 40 euros pour tous ceux qui justifient d'un montant d'impôts inférieur à 2.028 euros et de 20 euros s'ils sont bénéficiaires d'un minimum social et/ou de la prestation Paris Solidarité.

La réforme est si injuste qu'elle crée le malaise dans les propres rangs de votre Majorité. J'ai en particulier lu les déclarations du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, pour dire qu'il n'était pas question de faire payer ceux qui gagnent moins de 876 euros, autrement dit la tranche qui doit s'acquitter des 20 euros.

Tout cela pour gagner, on l'a rappelé, sur le dos des plus fragiles, 5 millions d'euros. 5 millions d'euros, c'est à peu près un jour de perception des fameux droits de mutation. Il est vrai qu'il faut remplir les caisses de la Ville quand elle dépense sans compter.

La carte Émeraude, cela a été rappelé, a été créée en 1973, à une époque où le taux de pauvreté chez les seniors était bien moins important qu'aujourd'hui. Et aujourd'hui, vous la remettez en question.

Alors, je ne sais pas si le changement, c'est maintenant, mais en tout cas, la gratuité pour les plus démunis, c'est fini et le dépouillement, cela, c'est sûr, c'est maintenant !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Président BROSSAT ?

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Depuis le début de cette mandature, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche insiste sur le droit à la mobilité. Dans la ville d'aujourd'hui, pouvoir se déplacer est indispensable, c'est tout l'enjeu des transports en commun, alors que nous tentons de redéfinir la place de la voiture et de mettre fin aux autoroutes urbaines.

On le sait, pour le travail, pour le logement, l'éducation, les loisirs ou la santé, la mobilité est une condition sine qua non. Or, tout le monde n'a pas le même accès à la mobilité. Les ressources, le handicap, l'âge ou la situation sociale fragilise certaines populations, dont l'exclusion s'accroît à mesure que la mobilité se réduit.

Depuis 40 ans, notre collectivité apporte une solution d'envergure à destination des Parisiens âgés, la carte Émeraude, dont vous nous proposez aujourd'hui la modernisation.

Sur ce premier point, d'ailleurs, nous n'avons rien à redire. Au contraire, charger aujourd'hui cette carte sur un pass Navigo est une bonne chose. Ce passage à la télébilletique permettra à ceux qui l'égarent de ne pas perdre le bénéfice d'une année de transport.

Cela étant dit, notre groupe s'interroge sur le deuxième aspect de la réforme, celui de la tarification dont il est question depuis le début de ce débat.

Alors que la crise frappe fort, que le pouvoir d'achat des Parisiens est bien souvent exsangue et qu'il est toujours plus cher, voire ruineux d'habiter notre ville, il est impensable, à nos yeux, de demander aux personnes les plus fragiles, en l'occurrence aux titulaires de minima sociaux, de payer ne serait-ce que 20 euros par an.

Car ne nous racontons pas d'histoire, pour un grand nombre de Parisiens, 20 euros, c'est encore trop. Le mois est à 1 ou 2 euros près. Si nous leur demandons 20 euros, une partie d'entre eux ne prendra pas la carte Émeraude. Ce serait pour nous un recul inacceptable du droit à la mobilité pour tous.

C'est pour cette raison que nous vous proposons d'amender ce projet de réforme de la carte Émeraude en restaurant la gratuité pour les titulaires des minima sociaux ou de Paris Solidarité, bref, ceux qui touchent moins de 876 euros par mois et qu'il est prévu, dans ce projet de délibération, de faire contribuer à hauteur de 20 euros. Ces hommes et ces femmes doivent voir leur droit à la mobilité renforcé et non réduit.

C'est tout le sens de l'amendement déposé par notre groupe. Cet amendement, d'ailleurs, n'est pas marginal, comme je l'ai entendu dans la presse ce matin, il s'agit, pour nous, d'une question absolument essentielle, car nous n'acceptons pas que l'on demande à des gens qui gagnent aussi peu de mettre la main à la poche pour pouvoir prendre les transports en commun.

Je profite, enfin, de cette intervention pour dire à quel point notre groupe est attaché aux droits qui reviennent aux anciens combattants.

Ce projet de délibération nous permettra d'étendre la gratuité aux veuves et aux veufs d'anciens combattants. C'est une mesure qui est attendue de très longue date, une mesure en faveur de laquelle les associations d'anciens combattants se battent depuis longtemps, une mesure en faveur de laquelle le Maire s'était prononcé en 2008 à l'occasion des élections municipales, une mesure pour laquelle l'adjointe Catherine VIEU-CHARIER en charge des anciens combattants se bat elle aussi, et je suis heureux qu'enfin nous permettions aux anciens combattants, aux veufs et aux veuves d'anciens combattants, d'avoir accès à la gratuité.

C'est, pour nous, une question essentielle.

Je veux le dire ici, ce n'est pas un privilège, ce n'est pas un avantage, c'est un dû parce que nous avons une dette vis-à-vis de ces hommes et de ces femmes qui se sont battus pour notre pays et nous considérons qu'il est absolument nécessaire de se battre pour les droits des anciens combattants. Et je suis fier que ce soit une adjointe de notre groupe qui permette, à l'occasion de ce projet de délibération, d'étendre la gratuité aux veufs et aux veuves d'anciens combattants.

Je vous remercie et je souhaite évidemment ardemment que l'amendement que nous déposons, qui vise à maintenir la gratuité pour les allocataires des minima sociaux, puisse être voté.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, les droits des détenteurs de cartes Emeraude et Améthyste délivrées aux personnes âgées ou en situation de handicap vont donc être dorénavant chargés sur le pass Navigo. Cette modernisation technique, comme d'autres collègues l'ont dit, est bien évidemment une bonne chose, mais le projet de délibération qui l'accompagne signe cependant pour nous une très regrettable régression sociale.

Quel est le coût et y en a-t-il un du passage en télébilletique de ces titres pour la Ville ou le S.T.I.F. ?

Le projet de délibération, lui, ne nous l'apprend pas. Le coût annuel de ce Navigo serait estimé à 54,39 millions d'euros, quand l'effort de la Ville, en 2011 pour le dispositif antérieur, était de 55 millions d'euros.

Et c'est pourtant bien l'occasion, voire prétextant de ce changement, que la Ville décide d'appliquer une participation financière annuelle, acquittée par les bénéficiaires des cartes Emeraude et Améthyste, soit les personnes âgées et les personnes en situations de handicap les plus démunies de la ville.

Pourquoi ce que nous assumions de financer hier ne peut-il plus l'être aujourd'hui, au moment même où le budget supplémentaire nous apprend que le niveau de recettes de la Ville est plus élevé que celui attendu ?

On nous dit que beaucoup de personnes âgées ont la carte mais ne l'utilisent pas. Et alors ? Notre objectif est-il d'introduire une participation financière pour dissuader des catégories d'utiliser leurs droits pour réduire les dépenses de la Ville ? En dissuadant notamment celles et ceux qui sont en dessous du seuil de pauvreté, qui, je vous le rappelle, n'est pas de 875 euros mensuels, mais de 954 euros ?

Que l'on utilise peu ou beaucoup un droit ne justifie pas qu'on le remette en cause, ni qu'on le rogne pour dégager de nouvelles recettes.

Alors, abordons maintenant la situation des personnes concernées.

La gratuité est d'abord maintenue, et on s'en félicite, pour les anciens combattants et est étendue aux veufs et aux veuves de guerre, âgés de 65 ans et plus.

Fort heureusement, je me joins aux félicitations de Ian BROSSAT sur ce sujet, et je voudrais m'attarder quelques instants sur la polémique ouverte par le groupe E.E.L.V.A. Il nous semble honteux de remettre en cause le juste retour de la collectivité, envers celles et ceux qui se sont engagés au risque de leur vie et ce, quelque que soit l'avis que nous pouvons avoir sur les opérations dans lesquelles ils se sont engagés. Car à eux, on ne leur a pas non plus demandé leur avis.

Echangez un peu plus avec les associations d'anciens combattants comme la F.N.A.C.A. et vous verrez que la majorité de ces retraités ont de faibles retraites. Et c'est encore pire lorsqu'il s'agit des femmes veuves de guerre.

Alors maintenant, mes chers collègues, ce projet de délibération nous demande d'approuver la mise en place d'une participation financière de 20 euros annuels pour les bénéficiaires d'un minimum social ou de Paris Solidarité, et de 40 euros pour les usagers justifiant d'un montant d'impôt inférieur ou égal à 2.028 euros.

Par ce projet de délibération, on décide donc de faire payer les personnes âgées et les personnes en situations de handicap les plus pauvres de la Capitale. Alors, certes, on va nous dire que, somme toute, 20 euros par an et même 40 euros, ce n'est pas grand-chose, mais ce pas-grand-chose, quand on est tout juste au seuil de pauvreté, ce n'est pas rien !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - S'il vous plaît ! Monsieur le Président, laissez parler l'oratrice. Arrêtez, là-bas !

Allez-y, Madame.

Mme Danielle SIMONNET. - Je n'ai aucune leçon à recevoir des rangs qui ont soutenu les franchises médicales et qui les ont fait payer à tout le monde !

Alors, ce pas-grand-chose, de 20 ou 40 euros annuels, quand on est juste au seuil de pauvreté, ce n'est pas rien.

N'avez-vous pas croisé, dans vos permanences, des personnes âgées ou handicapées qui sont de plus en plus nombreuses et qui n'arrivent pas à vivre dignement tellement leurs revenus sont faibles et la vie, surtout à Paris, tellement chère ?

Trouvez-vous normal qu'une participation financière varie du simple au double, dès que l'on franchit la barre des 875 euros mensuels ? Le plafond de 2.028 euros, par ailleurs, est bien bas ; il aurait dû être rehaussé à 3.000 euros vu le coût de la vie à Paris.

Mais, sur le fond, le problème essentiel de ce projet de délibération est qu'il constitue une régression du principe de gratuité. Pour des raisons écologiques et sociales, nous devrions avoir pour objectif de mettre en place la gratuité pour toutes et tous, et de façon intermédiaire batailler pour l'extension de la gratuité à celles et ceux qui sont exclus du droit à la mobilité, faute de revenus.

Et l'accès à la gratuité, et son extension, a fait l'objet de plus d'une bataille sur la Région Ile-de-France, portée par les syndicats, les associations et les partis de gauche, et notamment les composantes actuelles du Front de Gauche.

Comment allez-vous expliquer aux Parisiennes et aux Parisiens, alors que la Gauche est à toutes les manettes du pouvoir, que vous opérez une première régression de cette gratuité par l'instauration de cette participation financière ?

Le groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche souhaitait voter contre ce projet de délibération car, sur le fond, nous sommes contre ce qui est proposé. Nous avons bataillé en amont de cette séance pour convaincre l'Exécutif d'au moins reporter cette décision, pour que nous puissions prendre le temps de l'échange. Cela nous fut impossible.

Nous avons également essayé de convaincre de maintenir la gratuité totale pour toutes celles et ceux qui ont des revenus en dessous du SMIC. Ce ne fut pas non plus possible.

Nous vous demandons, de nouveau avec insistance, d'au moins maintenir la gratuité pour celles et ceux dont les revenus sont en dessous de 875 euros.

C'est une question de principe et de décence. Il est pour nous impensable, mes chers collègues, de cautionner une demande de participation financière à ceux qui sont en dessous du seuil de pauvreté.

L'Exécutif nous a fait comprendre que l'amendement présenté, en ce sens, ne pourrait être adopté qu'à la condition de notre vote en faveur du projet de délibération. Donc, nous sommes face à un choix : voter en fonction de nos convictions et refuser ce projet de délibération ou l'adopter malgré nos désaccords pour au moins épargner les plus démunis. Nous ferons ce dernier choix, non sans regrets.

Mais il nous semble essentiel, mes chers collègues...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - S'il vous plaît !

Attendez, un peu de calme.

Madame SIMONNET, s'il vous plaît.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vois votre attachement à la gratuité, quand je vois l'énergie que vous avez déployée pour imposer les franchises médicales sous l'ancienne mandature.

Alors je n'ai aucune leçon à recevoir de vous ! Nous n'avons aucune leçon à recevoir !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Madame SIMONNET, s'il vous plaît, veuillez conclure.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, il nous semble essentiel de préserver un espace de gratuité totale. Et nous invitons, sur cet espace de gratuité totale qui subsiste, l'ensemble des Parisiens et des Parisiennes à batailler pour de nouveau l'étendre.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Appréciations diverses sur les divers bancs, comme on dit.

La parole est à Mme VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais parler surtout des anciens combattants, vous l'avez deviné, et de leurs veuves.

Je veux rappeler que cette mesure s'applique donc aux veufs et aux veuves de plus de 65 ans jusqu'à 75 ans, et qu'au-delà tout un chacun peut en bénéficier.

Je veux rappeler que, concernant les veuves, c'est une mesure qui a été voulue par le Maire de Paris, inscrite dans son projet de mandature en 2008.

Bertrand DELANOË et son Exécutif ont coutume d'honorer leurs promesses, c'est ce qui les caractérise et c'est ce qui nous oblige tous. Nous avons répété devant les congrès d'association d'anciens combattants que cette mesure serait effective dans son mandat. Ce sera chose faite. Ces mesures prendront effet en 2014 et seront probablement proposées au BP 2014.

Sur le fond, il est légitime qu'une solidarité et un geste de reconnaissance soient adressés à ceux qui ont défendu la Patrie. Leurs veufs et veuves ont également souffert de la séparation de leurs conjoints partis pour servir la France.

En cette année de cinquantième anniversaire de l'Indépendance de l'Algérie et de la signature des accords d'Evian, le geste symbolique, que nous offrons aux anciens combattants, témoigne de notre considération.

Alors je pourrais lire des choses plus techniques, mais je voudrais aller un peu sur le coeur. Qui sont les anciens combattants ? Ce sont des jeunes gens, qui avaient 18 ans, 20 ans, 25 ans dans toutes les guerres - nous allons bientôt commémorer le centenaire de la guerre de 14 - puis celle de 1939-1945, et nous sommes aussi sur la guerre d'Algérie.

Ces hommes qui n'avaient jamais quitté leur canton, ni leur village, et qui sont partis, parce qu'on les a appelés, faire leur devoir et qui s'y sont rendus, se sont sacrifiés avec courage, nous leur devons une reconnaissance éternelle et du respect. On peut ne pas être d'accord avec les guerres, avec ce qu'elles représentent, avec les choix qui ont été faits, mais les hommes et les femmes qui se sont engagés dans ces conflits, on ne peut pas comme cela les rayer d'un trait de plume.

Et puis les veuves, parlons-en des veuves. Ces femmes, qui ont toujours joué un rôle primordial quand leurs maris sont partis, là aussi, elles ont pris toute leur place dans l'économie du pays, dans les valeurs de la famille, dans les valeurs du travail qui étaient nécessaires.

Je veux le rappeler ici et je veux dire que, ce que nous faisons aujourd'hui, ce n'est pas un luxe, ce n'est pas quelque chose qui est sans importance, c'est un devoir, un devoir envers tous les anciens combattants, qui honorent la Capitale, qui honorent la France. Et c'est le moins que nous puissions faire à l'exemple d'autres municipalités.

Je vous remercie et je pourrais encore parler longtemps, mais j'espère que vous serez convaincus que nous rendions hommage aux veufs et aux veuves des anciens combattants.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je donne la parole à Mme Liliane CAPELLE.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, au nom de la 6e Commission. - Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues.

Avant de répondre à tous les intervenants, je voudrais juste d'abord répondre à ma collègue Catherine VIEU-CHARIER pour lui dire que les engagements que le Maire a pris seront tenus. Le Maire a toujours tenu ses engagements, et ces engagements-là seront tenus.

Je m'associe à ce qui a été dit sur les anciens combattants, les veuves de guerre et les veuves et veufs de combattants.

Il n'y a pas de guerre juste ou pas juste, ce sont des gens qui sont partis, appelés par la France et ils sont allés souvent à contrecœur, d'ailleurs, mais ils l'ont fait, et je n'ai pas d'état d'âme de ce point de vue-là, je respecte trop

les anciens combattants pour ne pas faire mienne cette proposition du Maire de Paris qui, de toute façon, n'est pas négociable, en aucun cas.

D'une manière générale, sur ce projet de délibération, deux petits mots de sémantique.

Certains élus de droite, tout à l'heure, ont parlé des petits vieux. J'ai horreur de cette expression ! Les personnes âgées sont des citoyens à part entière : ils n'ont pas à être des petits vieux. C'est juste une question de principe.

Juste vous dire également, rétablir deux vérités.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Attendez, Madame. S'il vous plaît, laissez parler l'oratrice. C'est plus simple. C'est un débat un peu long.

Allez-y.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, rapporteure. - D'abord, rétablir deux vérités.

Ce titre de transport a toujours été attribué sous condition de ressources, toujours, et je voudrais juste rappeler le terme de la première fois - c'était en 73 donc, je ne porte pas de jugement - mais le nom était ainsi rédigé : c'était une carte réservée aux indigents - c'était le terme - et elle était déjà sous condition de ressources.

Le premier qui a commencé à baisser le plafond parce que cela commençait déjà à coûter un peu trop cher, c'était en 1993, et il s'agissait du Maire de l'époque, M. Jacques CHIRAC. Il avait déjà commencé à réfléchir au fait que cela prenait des proportions importantes.

Autre vérité que je voudrais remettre en place : non, on ne revient pas sur la gratuité des transports. Il s'agit d'une participation, mais avec cette participation, vous pouvez voyager autant de fois que vous voulez, 150 fois par mois ou 15 fois par jour si vous le souhaitez, cela ne change pas le problème.

Je veux juste rappeler...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur le Président LAMOUR, s'il vous plaît ! Vous parlerez après, puisque vous avez demandé une explication de vote.

Laissez parler Mme CAPELLE !

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, rapporteure. - Je veux juste rappeler que si vous vous apitoyez tous - j'emploie le terme apitoyer, ce qui me gêne beaucoup - sur le sort des personnes âgées et en situation de perte d'autonomie, nous avons tout à faire puisque nous attendons toujours, depuis 2007, la grande loi qui devait changer la vie des personnes âgées et de leur famille et qui n'a pas été faite faute de moyens.

Oui, et celle-là va être faite, je le sais, et elle demandera des efforts que vous n'avez pas voulu faire parce que c'était trop difficile. Vous n'avez pas pris vos responsabilités.

Je vais essayer de répondre.

Monsieur Gauthier CARON-THIBAUT, je vous remercie évidemment pour votre intervention.

Sur la partie personnes handicapées, qui correspond à 17.000 personnes, ma collègue Véronique DUBARRY prendra la parole parce qu'elle a des choses fortes à dire.

Monsieur CONTASSOT, vous êtes satisfait, mais pas... parce qu'il y a les militaires... meilleure prise en compte... tout cela est un peu confus.

Oui, il y a une meilleure prise en compte ; oui, nous allons continuer à travailler ; oui, il n'est pas normal qu'une personne qui déclare 17.000 euros par an puisse percevoir ce titre de transport et d'autres prestations et qu'une personne qui déclare 47.000 euros par an puisse non seulement bénéficier des mêmes droits mais avoir en plus un retour de 34 euros parce qu'elle a pu bénéficier de toutes sortes de niches fiscales.

Je ne trouve pas cela normal. Ce n'est pas juste... la justice sociale... l'impôt, c'est la chose la plus juste à condition que ce soit bien calculé et là, dans ce cas-là, il y a des fautes graves.

Nous avons des personnes qui ne peuvent pas bénéficier, qui ne devraient pas pouvoir bénéficier de cette prestation. Il y a 3.000 à 4.000 personnes qui ont des revenus très importants et qui bénéficient de ces niches fiscales.

Donc, oui, nous allons travailler sur le revenu fiscal de référence.

A ce stade du débat, puisque nous allons parler de ce calcul, je voudrais remercier le Centre d'action sociale et en particulier Sébastien LEPARLIER et son équipe, qui ont travaillé tout un week-end sur plus de 1.000 avis d'imposition pour élaborer ces propositions qui ne sont pas des propositions au doigt mouillé, mais basées sur des faits absolument justes et avérés.

Il n'y a aucun problème là-dessus.

Je ne vais pas répondre à tout le monde... vous avez tous fait sensiblement la même approche.

Madame BRUNO, je sais que vous aviez parlé d'un système alternatif et nous avons regardé ce qui se passe. Nous avons regardé que les utilisateurs de P.A.M. 75 sont à 49 % des personnes âgées, donc cela existe. Il existe en plus un service gratuit qui s'appelle "Paris tranquillité senior" que peut-être nous ne faisons pas assez connaître, mais cela existe. Donc, nous pouvons parfaitement concilier les deux propositions.

Je réponds d'une manière un peu générale à Mme BERTHOUT, à Mme BRUNO, à Mme CHÉRIOUX de SOULTRAIT : je ne crois pas avoir de leçon de morale, en politique, à recevoir. Que l'on ne me parle pas de cynisme quand on a vécu le bouclier fiscal et tout le reste ! Je crois que de ce côté-là, on a été servi !

Je voudrais répondre à M. BROSSAT que nous avons été sensibles à la proposition de faire en sorte que les personnes bénéficiaires des minima sociaux et de "Paris Solidarité" ne soient pas impactées par cette réforme et que je donne au nom de l'Exécutif un avis favorable à votre amendement.

Je voulais juste dire encore deux choses :

D'une part, la participation qui est demandée aux Parisiens est la participation la plus basse d'Ile-de-France - cf. ce qui se passe dans le 92 -, d'autre part grâce à tous ceux qui siègent au S.T.I.F., le Département de Paris est le premier département à bénéficier du passage sur pass Navigo.

Enfin, puisque j'ai lu dans la presse qu'il fallait supprimer des choses pour que les personnes âgées puissent bénéficier d'avancées, je voudrais juste rappeler que nous avons depuis 2008 emmené un nombre important de personnes âgées très dépendantes, notamment de l'E.H.P.A.D. Oasis, dans le 18e, à "Nuit Blanche". On les a emmenés à l'École normale supérieure, à Notre-Dame, dans beaucoup d'endroits.

Vous qui avez le cœur en bandoulière, quand vous avez une dame âgée, très âgée, très fatiguée qui vous dit : "Merci, j'ai peut-être pas beaucoup profité dans ma vie, mais là, au moins, on s'occupe de moi", je trouve que le travail qu'on a fait est récompensé.

Je ne pense pas qu'il n'y ait qu'une personne satisfaite, vous devriez les connaître un petit peu mieux et avec plus de respect.

Sur Paris Plage, c'est pareil, ce sont des lieux ouverts à tous...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Attendez, Madame.

Un peu de silence, s'il vous plaît !

Allez-y.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, rapporteure. - Je termine !

Maintenant, vraiment le dernier point que je voudrais aborder, c'est cette histoire de gratuité. C'est vrai que la carte Emeraude nous est facturée 378 euros, que l'on s'en serve ou que l'on ne s'en serve pas, et que cela n'est plus possible, que nous aurons donc une visibilité exacte de ce que sera ce paiement et qu'à partir de ce moment-là, on pourra discuter avec le S.T.I.F. sur la réalité de l'utilisation. On a besoin d'y voir clair sur l'utilisation des tarifs.

Maintenant, sachez que ce ne sont pas des économies, contrairement à ce que j'entends, mais je crois que vous ne savez pas ce qu'est la réalité, par exemple, des jeunes Alzheimer, pour qui rien n'est fait...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - S'il vous plaît, on se calme.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe, rapporteure. - Si un seul département de France les prend en charge, c'est grâce à une prestation extra-légale qu'ils n'ont pas ailleurs et nous avons besoin de cet argent aussi !

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à Mme DUBARRY.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, au nom de la 6e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Liliane CAPELLE a rappelé que 17.000 personnes en situation de handicap étaient concernées par cette réforme. Je précise qu'il s'agit des personnes en situation de handicap, et non pas des handicapés. La terminologie est importante... Je trouve extrêmement problématique la façon dont vous envisagez les personnes en situation de handicap, qui sont, elles aussi, des citoyens et des citoyennes comme les autres, et votre ton, la tonalité de vos interventions, qui fleurait bon le compassionnel d'un autre temps vis-à-vis de cette catégorie de population... Je ne dirai pas le "compassionnel gnangnan" vu les réactions que cela provoque ; néanmoins, je n'en pense pas moins.

Je voudrais ajouter que les personnes en situation de handicap ne tendent à rien d'autre que d'aller, non pas vers la normalité, qui est un mot aussi qui demanderait trop de précisions et trop de temps de définition, en revanche, elles tendent à aller vers "l'ordinarité" et, en l'occurrence, cette réforme que nous proposons tend à cela : être comme l'ensemble des citoyens et des citoyennes, payer un titre de transport comme les autres.

Je rappelle, par ailleurs, que la Municipalité a mis en place d'autres dispositifs pour répondre aux personnes en situation de handicap qui ne pourraient pas utiliser les transports en commun. Nous avons développé les P.A.M. et nous sommes le premier Département en Ile-de-France à l'avoir fait, nous sommes le Département qui assure le plus de courses pour les personnes en situation de handicap, nous avons le plus gros développement en matière de nombre de courses, nous avons mis en accessibilité, en partenariat avec la R.A.T.P., l'ensemble du réseau de bus, nous avons développé des partenariats avec la R.A.T.P. sur la mise en accessibilité du réseau de métro, mise en accessibilité pour la grande majorité des personnes en situation de handicap. La mise en accessibilité au sens entendu d'une façon universelle, cela veut dire pour tous les types de handicap ; vous vous arrêtez au handicap moteur, c'est bien dommage, parce que, du coup, vous oubliez tous les autres types de handicaps : mental, visuel, auditif.

Je terminerai en disant deux choses : d'abord que, effectivement, nous sommes le dernier Département francilien à mettre en œuvre cette réforme, elle a été mise en œuvre dans tous les autres Départements, et comme le disait Mme CAPELLE, et je pense que cela vaut la peine de faire une petite recherche sur internet, nous sommes le Département qui met, certes, en œuvre cette réforme en dernier, mais surtout au moindre coût, contrairement aux autres départements, elle l'a dit et je le redis, les Hauts-de-Seine remportant la palme du coût le plus élevé.

Ensuite, je terminerai sur un concept, quelque chose qui demanderait un débat beaucoup plus long, à un moment donné, Madame SIMONNET, la gratuité attire le mésusage et, en tant qu'écolo, le mésusage, la dépense d'argent public absolument inadaptée n'est pas écolo. L'argent public, lorsque nous payons au S.T.I.F. des transports qui n'ont pas lieu, c'est du mésusage, et se poser la question de ce mésusage-là et trouver une réponse susceptible d'être apportée par ce projet de délibération une fois qu'il sera amendé est une bonne réponse.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Chacun s'est lâché...

Monsieur le Président LAMOUR, vous avez la parole pour une explication de vote, qui n'est pas une intervention.

M. Jean-François LAMOUR. - Vous allez me laisser un peu de temps, Monsieur le Président, puisqu'on s'est bien comporté en écoutant Mme CAPELLE et Mme DUBARRY.

D'ailleurs, dans des explications très besogneuses, on voit bien la gêne qui est la vôtre aujourd'hui, et surtout avec le ton méprisant, surtout vous, Madame DUBARRY, que vous avez utilisé concernant nos interventions ; cela démontre bien, effectivement, que vous avez du mal à faire passer la pilule.

Ce n'est pas une histoire de conviction ; Mme SIMONNET, d'ailleurs, après quasiment une sorte de procès concernant ce projet de délibération, nous explique qu'elle va voter pour ; il faudra nous expliquer où se situent ses convictions.

Nous voyons une chose, et d'ailleurs, vous l'avez dit dans une sorte d'accès de lucidité, Madame CAPELLE : cela coûte de plus en plus cher. Voilà la seule raison, finalement, qui amène à cette fameuse modernisation de la carte Emeraude vers le pass Navigo ; c'est simplement parce que cela coûte trop cher.

Vous avez, finalement, très clairement dit la raison pour laquelle vous mettez en œuvre ce paiement.

C'est une sorte de couperet, finalement, qui tombe sur la tête de celles et ceux qui touchent plus de 875 euros par mois. Vous en conviendrez, à Paris, toucher 875 euros par mois, c'est, semble-t-il, largement suffisant pour payer

la carte à 40 euros. A partir du moment où vous touchez plus de 875 euros par mois, alors vous êtes amené à payer une carte pour circuler dans Paris à 40 euros.

Voilà donc la conclusion de notre débat ; c'est proprement scandaleux.

D'autant plus que vous nous expliquez que les transports en commun à Paris sont accessibles, Madame DUBARRY ; accessibles, dites-vous, peut-être pour le bus, mais en aucun cas pour le métro. Seules 10 % des stations de métro sont accessibles à Paris ! Alors que vous faites la chasse aux voitures à Paris, seules 10 % des stations de métro sont accessibles, et vous êtes en train de nous expliquer que ce sont les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, qui vont payer pour rendre accessible l'ensemble de ces transports en commun ; c'est proprement scandaleux et, finalement, la vérité, qui est plus terre-à-terre, est que vous aurez besoin d'argent.

Vous prendrez également chez les petits clubs, avec l'augmentation de 400 % des créneaux horaires dans les équipements sportifs.

Alors, oui, je suis d'accord sur la promesse qui avait été faite aux veuves de guerre et d'anciens combattants de rendre gratuite cette carte, car c'est normal, c'était une promesse du Maire de Paris, nous nous y associons, je crois que c'était une très bonne idée, mais au-delà de cela, je trouve proprement scandaleux ce que vous êtes en train de faire.

Oui, nous allons voter contre, Madame CAPELLE, et nous l'affirmons avec beaucoup de force et beaucoup de détermination, nous trouvons ce procédé purement scandaleux et, franchement, il injurie une partie de la population parisienne que vous passez votre temps à maltraiter.

Je crois qu'il faut que ce soit dit, c'est pourquoi, Monsieur le Président, nous demandons un scrutin public concernant ce projet de délibération.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Très bien. Parfait. On a entendu tout le monde.

Maintenant, nous allons voter sur les deux amendements, puis sur le projet de délibération avec le scrutin public que vous avez demandé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 8 du groupe E.E.L.V.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 8 est rejeté.

Sur l'amendement n° 9...

M. Jean-Pierre CAFFET. - Monsieur le Maire, une explication de vote d'une manière extrêmement brève pour dire que mon groupe adoptera l'amendement qui sera mis au vote immédiatement et il le votera d'autant plus qu'il n'est pas étranger, non seulement à la philosophie qu'il inspire, mais également à l'évolution du dispositif qu'il propose.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 9 est adopté.

Maintenant, on va mettre aux voix le projet de délibération. Il s'agit d'un vote par scrutin public qui a été demandé, je vous propose donc d'y participer, de procéder par vote électronique.

Vous en avez fait déjà plusieurs. Pour procéder au vote, les cartes nominatives vous sont distribuées par vos secrétaires de groupe. Chaque conseiller vote de sa place avec la carte qu'il doit introduire en l'inclinant en biais.

S'il dispose d'une procuration, il vote évidemment de la même façon. Je vous rappelle que nul ne peut être porteur de plus d'un pouvoir écrit.

(Les cartes sont distribuées).

Je mets aux voix, au scrutin public, le projet de délibération CAS 4 amendé.

Le scrutin public est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Vous avez voté ? Tout le monde n'a pas voté. Il manque quatre votants.

Est-ce que tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Si tout le monde a voté, le scrutin est clos.

J'annonce les résultats :

97 voix pour,

62 voix contre

Le projet de délibération amendé est adopté. (2012, CAS 4).

(Voir détail des votes annexe n° 3).

2012, DPVI 55 - Subvention (40 000 euros) et convention à la Fédération des Centres Sociaux de Paris pour son dispositif d'accompagnement à la préparation du Diplôme Initial de Langue Française (DILF) au titre de l'intégration et de la Politique de la Ville.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Chers collègues, nous examinons le projet de délibération DPVI 55 accordant une subvention de 40.000 euros et convention à la Fédération des Centres sociaux de Paris pour son dispositif d'accompagnement à la préparation du diplôme initial de langue française au titre de l'intégration et de la Politique de la Ville.

La parole est à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous le savez, les élues républicaines socialistes sont très attachées à tout ce qui concoure à la bonne intégration des migrants, particulièrement ceux, nombreux, qui habitent nos quartiers populaires.

Depuis toujours, Paris a été terre d'accueil, mais aujourd'hui l'immigration s'est diversifiée et de nombreux arrivants ne comprennent pas notre langue, leur intégration est donc plus difficile, surtout quand ils n'ont pas été scolarisés dans leur pays d'origine.

Ils rencontrent ainsi des difficultés considérables dans tous les domaines de la vie courante, dans leurs contacts avec les administrations comme dans leur recherche d'un emploi.

Bien sûr, la politique d'intégration relève de l'Etat et j'espère que le changement qui vient de se produire à son sommet va infléchir cette politique dans le bon sens.

Il n'en reste pas moins que la capitale de la France qui compte parmi ses habitants plus de 400.000 personnes de nationalité étrangère ou récemment devenues françaises doit se préoccuper des conditions de bonne intégration de celles-ci.

Il est donc primordial de leur permettre d'acquérir rapidement les bases de notre langue. C'est ce à quoi s'emploie la Ville de Paris à travers la subvention accordée à la Fédération des Centres sociaux de Paris.

Grâce au dispositif mis en place dans 19 centres sociaux, en 2011 408 personnes sur les 479 migrants habitant les quartiers populaires qui ont suivi la formation, ont ainsi réussi à l'examen du diplôme initial de langue française.

Il est à noter que la perspective d'obtenir cet examen est particulièrement motivante et incite les usagers à l'assiduité.

La signature de cette nouvelle convention avec une subvention totale de 40.000 euros devrait permettre cette année à 500 personnes de bénéficier de cette démarche.

J'ajoute qu'à titre expérimental une cinquantaine d'entre elles seront présentées au diplôme élémentaire de langue française, un diplôme également reconnu par l'Education nationale et de niveau supérieur.

Une subvention donc qui permet une action intelligente en faveur de l'intégration des Parisiens en souffrance et que je tenais à saluer.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Madame STIEVENARD, vous avez la parole.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, au nom de la 5e Commission. - Merci.

Je remercie Marinette BACHE de donner de la visibilité à ce projet de délibération, dans la mesure où je peux mesurer la fierté que ressentent les personnes qui ont suivi les cours et qui reçoivent le diplôme initial de langue française. C'est particulièrement touchant car, pour elles, cela a une grande signification.

Les centres sociaux sont très investis pour faire passer ce diplôme que nous allons compléter en 2012 par un diplôme élémentaire de langue française, pour ceux qui ont déjà obtenu le diplôme initial. C'est donc une très belle action utile qui donne aussi de meilleures chances de pouvoir déboucher sur une insertion et un travail.

Vous savez que, en mars 2011, le Maire de Paris a souhaité que nous renforçons le soutien apporté à ce dispositif d'accompagnement à la préparation du diplôme initial de langue française.

Nous espérons bien que 500 personnes pourront le présenter l'an prochain. C'est un crédit supplémentaire de 10.000 euros qui est apporté cette année et, au total, la subvention dédiée est à hauteur de 40.000 euros.

Je vous remercie d'avoir salué cette action portée par la délégation à la Politique de la ville et à l'intégration.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 55.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DPVI 55).

Dépôt de questions d'actualité.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Chers collègues, je vous informe que des questions d'actualité ont été déposées.

La première émane du groupe U.M.P.P.A. Elle est relative "aux rythmes scolaires".

La deuxième question d'actualité est posée par le groupe Centre et Indépendants. Elle concerne "l'exposition universelle Grand Paris".

La troisième question d'actualité du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés est relative "au maintien de la mixité sociale dans le parc social parisien".

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe "Europe Ecologie - Les Verts", à M. le Préfet de police, est ainsi rédigée :

"Monsieur le Préfet de police,

Le stationnement à Paris est théoriquement payant. Les forces de police sous votre responsabilité sont théoriquement en charge de veiller au respect du paiement tout autant que de verbaliser le stationnement abusif ou gênant.

Force est de constater que les résultats ne sont pas à la hauteur des moyens, notamment financiers, que la Ville de Paris a mis à la disposition de la Préfecture depuis des années. Les chiffres qui circulent publiquement font état d'un niveau de paiement qui serait largement inférieur à 10 % de ce qui est dû.

Le précédent Gouvernement a légèrement augmenté le montant de l'amende forfaitaire sans que cela se traduise dans les faits par un changement radical des comportements des automobilistes ni de l'efficacité de la surveillance et de la verbalisation.

Cette situation n'est pas acceptable, ni pour les piétons qui se heurtent à des véhicules mal garés et peu ou pas verbalisés, ni pour les finances de la Ville, ni pour le développement du sens civique reposant sur un partage équitable et équilibré de l'espace public.

Aussi nous aimerions avoir connaissance de vos intentions en la matière et nous souhaitons avoir des réponses aux questions suivantes :

- Etes-vous décidé à modifier les règles relatives au stationnement abusif en le déclarant dès le délai de 2 heures ?

- Avez-vous décidé déjà de nouvelles modalités d'intervention du personnel chargé de la surveillance du stationnement afin d'en accroître l'efficacité et si oui sous quelle forme ?

- Seriez-vous prêt à soutenir la demande des éluEs de tous les partis politiques demandant la dépenalisation des infractions au stationnement payant ?"

Enfin la dernière question d'actualité est posée par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche. En voici les termes :

"Monsieur le Maire,

Pendant 5 ans, nous avons subi de plein fouet la pire politique concernant l'Education nationale depuis la Libération. La réforme de la formation des enseignants, les coupes budgétaires, la diminution drastique du nombre de postes, la suppression des RASED, la casse de l'éducation prioritaire sont autant d'exemples qui illustrent la volonté du Gouvernement précédent de sacrifier l'éducation des enfants sur l'autel du triple A.

L'école républicaine est, et demeure malgré les attaques, un service public d'excellence. Son rôle fondamental pour l'ensemble de la société n'est pas à démontrer.

Aujourd'hui, nous devons affronter une situation terrible où la casse qui a duré tant d'années doit impérativement être réparée. Et il y a urgence. Car, et ce n'est une surprise pour personne, les premières victimes des mesures d'économies de ces dernières années sont bien souvent les enfants les plus en difficulté.

C'est donc à présent la responsabilité du Gouvernement de rendre à ces enfants les chances que M. FILLON a voulu leur voler. Or il apparaît que l'enveloppe budgétaire prévue pour l'année prochaine ne permettra pas de satisfaire cette ambition. A Paris, 15 postes d'enseignants vont être créés. Il s'agit là d'un investissement positif. Mais ils ne suffiront pas à compenser les milliers de postes supprimés par le Gouvernement précédent.

Le Gouvernement prévoit une loi d'orientation à l'automne. Nous nous réjouissons et espérons qu'elle sera élaborée avec l'ensemble de la majorité parlementaire et surtout avec l'ensemble des acteurs de l'éducation. Mais devant l'urgence de la prochaine rentrée scolaire, il faut commencer par donner une réponse rapide aux problèmes qui se posent sous la forme d'un collectif budgétaire.

La loi de finances rectificative sera examinée au Parlement à compter de la semaine prochaine, et devra être votée le 31 juillet. Il est donc encore temps de modifier l'enveloppe budgétaire allouée à l'Education nationale. Si cette enveloppe est revue à la hausse, il sera alors possible de recruter de nouveaux enseignants pour la rentrée, grâce aux candidats inscrits sur la liste complémentaire du concours 2012.

Par ailleurs, si le Gouvernement permettait d'ouvrir la liste complémentaire en cours d'année pour subvenir aux besoins des écoles, cela permettrait aux écoles parisiennes de limiter les effets des derniers coups portés par le Gouvernement FILLON pour l'année 2012.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, nous souhaiterions connaître les dispositions qui seront prises pour la rentrée prochaine, et savoir s'il est envisagé que l'Exécutif de la Ville s'adresse au Gouvernement afin de mettre en place les réformes nécessaires au bon déroulement de la rentrée scolaire 2012 à Paris.

Je vous remercie."

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - On va suspendre la séance et on se retrouve à 14 heures 45.

Je vous remercie, bon appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, pouvez-vous prendre place ?

La séance est reprise.

I - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux rythmes scolaires.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous commençons nos questions d'actualité par celle de M. MENGUY pour le groupe U.M.P.P.A.

Vous avez la parole, Monsieur MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout juste nommé, le nouveau Ministre de l'Education nationale, Vincent PEILLON, annonçait le retour en fanfare de la semaine de cinq jours en 2013, et se voyait désavoué dès le lendemain, assez rapidement finalement, par son Premier Ministre qui le rappelait à la raison en lui imposant l'organisation d'une concertation au préalable.

Quelques semaines plus tard, nouvelle déconvenue pour le nouveau Ministre, qui souhaitait une diminution des vacances scolaires estivales, rattrapée de nouveau par Jean-Marc AYRAULT, par le col cette fois, et contraint de rappeler à son Ministre la règle élémentaire que le président de la République avait fixée pendant sa campagne : dialogue social et, de nouveau, concertation avant chaque réforme.

Mais, malheureusement, M. PEILLON, devait récidiver, il y a quelques jours, en annonçant l'allongement des vacances de la Toussaint, alors qu'il avait fixé lui-même un planning de réflexion sur les rythmes scolaires au mois de juillet et qu'il voulait consulter les organisations syndicales et les associations de parents d'élèves, ainsi que les collectivités.

Décidément, la concertation ne semble pas être le fort du nouveau Ministre de l'Education nationale. Et cet homme de lettres pourtant a manifestement oublié la morale de La Fontaine : rien ne sert de courir, il faut partir à point. Dans le cas de M. PEILLON, la concertation est un peu comme la valse à trois temps : un pas en avant et deux pas où on reste sur place et où on tourne pour changer de direction.

Jeudi dernier, Vincent PEILLON a fini par s'y résoudre et, malgré lui, a ouvert une concertation pour définir les grandes lignes de la future loi d'orientation et de programmation pour l'école. Une concertation toute relative, puisque le Ministre et le Premier Ministre ont déclaré de concert que seul le Gouvernement déciderait pour que l'objectif soit respecté. Entendons par là uniquement le programme de François HOLLANDE.

Les acteurs de concertation sont donc prévenus. Ils doivent se cantonner uniquement aux propositions socialistes, c'est cela ou rien. Autant dire d'emblée que le rapport sur la refonte de l'école est déjà écrit par ses conseillers. Circulez, il n'y a rien à voir !

Parmi les figures de proue menant cette concertation, des élus parisiens renommés : George PAU-LANGEVIN, Ministre déléguée chargée de la Réussite éducative et élue de Paris, vous, Madame BROUSSE, chargée de piloter le groupe sur la refonte des rythmes scolaires. Autant dire que vous êtes aux premières loges. Et sans oublier évidemment votre nouvel adjoint à la culture, Monsieur le Maire, conseiller privilégié du Ministre de l'Education nationale et, disons-le, vrai Ministre bis de l'Education nationale, ce qui n'augure rien de bon.

Avec tous ces élus parisiens, Paris devrait bénéficier de ce projet mais il n'en sera rien. Il y avait pourtant, Monsieur le Maire, déjà tous les éléments pour que Paris aborde ce point important de l'Education dans les meilleures conditions : l'étude de 2005-2006, portant sur l'aménagement des temps scolaires et des rythmes de vie des enfants parisiens, que vous-même aviez commandée, la conférence nationale sur les rythmes scolaires pilotée par Luc CHATEL entre 2010 et 2011, disons-le, même deux vœux de mon groupe demandant un audit des équipements sportifs dans le cadre de l'expérimentation sur les nouveaux rythmes scolaires, cours le matin, sport l'après-midi, menés depuis la rentrée 2010.

Changer les rythmes scolaires, c'est aussi s'inquiéter de l'état des infrastructures qui accueillent le public, que ce soit des infrastructures scolaires ou périscolaires.

Alors, Monsieur le Maire, la question de mon groupe est multiple mais elle est simple : pourquoi n'utilisez-vous pas l'existant en matière de rythme scolaire à Paris ?

Que réservez-vous, non seulement à cette assemblée mais également aux familles qui attendent des réponses sur cette question ?

Quelle est la position de la Ville sur ce projet, alors même - c'est annoncé par le Ministre - que les collectivités devront prendre toute leur part dans cette réforme ?

Quel jour, Monsieur le Maire, sera choisi pour mettre en place la demi-journée travaillée supplémentaire ?

Comment ce jour sera choisi ?

Y aura-t-il, par exemple, un débat dans cette enceinte au Conseil de Paris ?

Comment, de plus, organiserez-vous cette heure quotidienne d'école en moins, mais de périscolaire en plus ?

Comment la financerez-vous ? Avec quel personnel ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Voulez-vous bien conclure, Monsieur MENGUY ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Allez-vous annoncer une nouvelle hausse des tarifs des équipements publics, comme vous aimez le faire depuis de nombreux Conseil de Paris ?

Encore une fois, cette annonce précipitée, bâclée, improvisée, pose plus de questions qu'elle n'apporte de réponses. Il est de votre responsabilité, Monsieur le Maire, d'apporter ces réponses car, encore une fois, vous réservez aux enfants parisiens, comme à leurs parents, le plus triste des sorts : celui de l'inconnu.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je rappelle à tous les élus qui interpellent, qu'ils disposent de trois minutes, mais je le rappelle aussi aux adjoints.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - J'ai rendu hommage...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oui, bien sûr, Monsieur MENGUY. La valeur n'attend pas le nombre des années. C'est vrai pour les adjoints et pour les élus de l'opposition.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL justement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur MENGUY, même si je m'abstiendrai de commentaires sur la première partie de votre intervention, qui manifestement était plutôt réservée aux bancs de l'Assemblée nationale, sur lesquels ni vous ni moi ne siégeons.

Votre multitude de questions met en lumière un point sur lequel, soit il vous aura échappé des éléments, soit peut-être le Ministre n'a pas fait suffisamment preuve de pédagogie, mais le principe de la concertation, c'est qu'on n'a pas les réponses aux questions avant de les avoir étudiées, analysées ensemble et d'avoir tiré ensemble les pistes de propositions qui peuvent être faites à ceux qui décident et qui, in fine, sont évidemment les membres du Gouvernement devant l'Assemblée.

Il est donc totalement impossible, bien entendu, de pouvoir répondre à la foultitude de vos questions, étant donné que le Ministre a lancé la concertation, il y a à peine une semaine.

Ce que je sais et ce que je peux vous dire, et ce que j'ai déjà dit à l'ensemble de ceux qui m'ont interrogée dans cet hémicycle et ailleurs, c'est que, oui, bien entendu, sur la question particulière des rythmes éducatifs d'ailleurs - et non pas des rythmes scolaires - sur cette question des rythmes éducatifs, évidemment il faut bouger.

Il faut bouger, parce que l'ensemble des chercheurs, des pédagogues, de ceux qui se sont penchés sur cette question atteste que les rythmes, notamment scolaires, sont tout à fait néfastes au rythme de vie des enfants, mais aussi à leur réussite. Je ne reviens pas sur les chiffres que vous connaissez tous, mais globalement les écoliers français ont le plus petit nombre de jours de classe avec le plus grand volume horaire annuel. Bien entendu, ceci nuit aux apprentissages.

Cette question n'est pas nouvelle. Elle a fait l'objet de débats. Ce sont des débats dans les collectivités, mais également des débats nationaux. Vous rappeliez la concertation menée en 2011 qui n'a débouché sur aucune conclusion.

Il est maintenant temps de passer aux propositions, et à des propositions concertées. De ce point de vue-là, je me félicite que le nouveau Ministre de l'Education nationale ait entendu ce qui avait été très difficilement perçu par le précédent, à savoir que lorsqu'on parle de rythme éducatif, il faut évidemment s'attacher les compétences de l'ensemble de ceux qui, d'une manière ou d'une autre, vont y travailler, et notamment les collectivités territoriales. Je me félicite du fait que Vincent PEILLON se soit entouré d'élus pour travailler à la refondation de l'école - elle en a besoin - mais également à cette question des rythmes éducatifs.

Enfin, je terminerai en vous disant, ainsi qu'à l'ensemble des conseillers présents dans cette assemblée, que, si la concertation nationale est en train de s'ouvrir, il faudra évidemment prendre le temps également de débattre localement, débattre avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, parce que nous aurons besoin, une fois les axes principaux tranchés par le Ministre, de débattre ensemble et d'ouvrir une concertation sur les modalités de mise en œuvre.

C'est évidemment ce à quoi je m'attacherai avec le Maire de Paris, une fois que la concertation nationale aura ouvert des pistes et tracé le chemin, car nous avons à cœur le fait que les rythmes éducatifs...

Oui, je sais que j'ai dépassé !

... les rythmes éducatifs permettent la réussite éducative de tous les enfants de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Excellent ! Vraiment excellent.

Monsieur MENGUY, vous voulez rajouter un mot ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Oui, rapidement parce que je voudrais que l'Exécutif puisse répondre à ma question, en fait, s'il vous plaît : à part nous repeindre le cadre global de cette concertation, je n'ai pas très bien compris deux choses, Madame BROSSEL.

Vous avez reconnu qu'il y avait des choses qui avaient été faites, des débats qui s'étaient tenus, mais vous nous dites : "Mais, on ne peut pas les utiliser, en gros, parce qu'il y a la concertation."

Et puis, après, vous nous dites : "Oui, il y a la concertation mais, de toute façon, les collectivités territoriales donneront leur avis après que le Ministre ait tranché."

Alors, là, je ne comprends pas. Soit il y a la concertation, le Ministre en prend acte et tranche après ; soit il tranche avant, c'est un peu ce qu'il fait chaque fois qu'il fait une annonce, et après, vous essayez de nous faire croire qu'il y a une concertation pour que les collectivités donnent leur avis. Mais, en tout état de cause, c'est soit "pas de concertation", soit "pas de concertation" et vous ne répondez pas à "quelle est votre position ?", Madame BROSSEL.

Monsieur le Maire, quelle est votre position sur ces éléments ?

L'heure supplémentaire de périscolaire, comment vous allez la financer ? La demi-journée qui devra être choisie par les mairies, quelle demi-journée allez-vous choisir ? Vous devez bien avoir un avis.

Si vous arrivez à la concertation devant le Ministre et son conseiller privilégié en disant : "Ecoutez, franchement, on ne sait pas, on va peut-être concerter nous-mêmes mais on n'est pas très sûr", franchement ce n'est pas sérieux vis-à-vis des parents, vis-à-vis des familles.

Je prends acte, Madame BROSSEL, que vous n'avez ni de réponse, ni d'idée, ni de vision sur quels doivent être les rythmes sco... pardon, rythmes éducatifs. C'est vrai qu'aujourd'hui, on prend une leçon de grammaire et de sémantique ! On ne sera pas venu pour rien.

En tout cas, c'est ce qu'on aura retenu de votre réponse et certainement pas les éléments de fond pour rassurer les parents et les enfants.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je crains, Monsieur MENGUY que, quelle que soit la réponse de Mme Colombe BROSSEL, vous preniez la parole après pour dire : "Je ne suis pas d'accord et on ne m'a pas répondu."

Je vous dis simplement, gentiment, Monsieur MENGUY, que nous allons faire les choses progressivement et que nous n'allons pas...

M. Jean-François LAMOUR. - Pourquoi on n'en parle pas entre nous, alors ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mais, Monsieur LAMOUR, on ne va pas décider du jour, des heures, des trucs, tant que le truc n'est pas lancé !

Ne vous inquiétez pas, nous ne serons pas en retard.

II - Question d'actualité du groupe Centre et Indépendants relative à l'exposition universelle "Grand Paris".

M. LE MAIRE DE PARIS. - Maintenant, je donne la parole à M. POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Monsieur le Maire, l'exposition universelle de Shanghai qui s'est tenue du 1er mai au 31 octobre 2010 a attiré plus de 70 millions de visiteurs. Elle a représenté un véritable atout pour la croissance économique de cette ville.

Une récente étude relative à l'attractivité réalisée par K.P.M.G. et Paris Ile-de-France, Capitale Economique, montre que Shanghai est désormais la ville du monde la plus attractive, même si son image est encore légèrement moins cotée que Paris dont le seul atout demeure la qualité de vie.

70 % des nouveaux investissements internationaux réalisés à Shanghai sont des investissements européens. Entre 2007 et 2011, Shanghai a connu 1.458 nouveaux investissements internationaux, juste derrière Londres, 1.476, mais largement devant Paris qui figure au quatrième rang avec 904 opérations de ce type.

Pour les commanditaires de cette étude, ces excellents résultats de Shanghai sont avant tout les fruits de l'exposition universelle.

Cette année, nous aurions pu avoir les Jeux Olympiques à Paris mais, comme vous, nous le regrettons, c'est finalement Londres qui a été choisie.

Là encore, cela a permis à Londres de renforcer son attractivité et de boucler un certain nombre de projets d'urbanisme et d'aménagement urbain de façon très rapide.

L'étude de K.P.M.G., comme je l'ai déjà indiqué, indique que Londres est devenu leader en accueil d'investissements étrangers. Il est clair que, si les Jeux avaient eu lieu à Paris, l'aménagement de plusieurs zones, comme celle des Batignolles, par exemple, serait déjà achevé. Une ville qui reste en dehors des grands événements internationaux perd du terrain face à ses concurrents.

Les médias nous parlent depuis quelques jours d'une possible candidature à l'organisation des Jeux Olympiques de 2024, idée qui semblerait recueillir l'assentiment du président de la Région Ile-de-France, Jean-Paul HUCHON. Pourquoi pas ?

Nous avons, pour notre part, une autre suggestion à vous faire : que le Grand Paris accueille une exposition universelle en 2025.

Rappelons que Paris n'a pas connu ce type d'événement depuis celle organisée en 1900. Lors du Conseil de Paris du mois de mai 2008 déjà, Jérôme DUBUS, qui était à l'époque au groupe centriste - il y est toujours, d'ailleurs, pour le moment ! -, évoquait la chose pour 2020.

Il semble plus sage d'évoquer 2025 qui verra, d'ailleurs, entrer en fonction le Grand Paris Express, desservant de façon circulaire un certain nombre de villes de banlieue.

Le Maire de Neuilly, Jean-Christophe FROMANTIN, qui siège désormais au sein du groupe Centriste à l'Assemblée nationale, je le répète, a lancé voici quelques mois une campagne de presse favorable à la candidature de la France pour l'organisation d'une exposition universelle en 2025.

Nous avons donc déposé un vœu en ce sens.

C'est un projet métropolitain, digne de ce nom, qui nous vaudrait une publicité mondiale et faciliterait grandement le développement économique de l'Ile-de-France en même temps qu'il renforcerait l'image positive de Paris à l'étranger.

Notre question est donc simple, Monsieur le Maire : êtes-vous d'accord pour réfléchir à ce projet d'exposition universelle du Grand Paris à l'horizon 2025 ?

Merci.

C'est quand même clair, cela !

M. LE MAIRE DE PARIS. - M. Pierre MANSAT a la parole.

M. Pierre MANSAT, adjoint. - C'était une question claire du groupe Centre et Indépendants. Je vais essayer de faire en sorte que la réponse soit aussi claire !

La Ville de Paris a d'ores et déjà manifesté son intérêt pour l'initiative de Jean-Christophe FROMANTIN à travers une série d'échanges avec celui-là et participe à un groupe de travail qu'il a constitué depuis septembre 2011, qui associe des personnalités du monde de la culture, de l'entreprise, des médias et des collectivités locales.

Quatre réunions exploratoires, dont la dernière s'est tenue le 26 juin dernier, ont eu lieu à ce jour, auxquelles j'ai été convié, ainsi que mes collègues Anne HIDALGO et Christophe GIRARD. Nous avons tenu tous les trois à ce que les travaux de ces réunions, qui sont destinées à affiner le projet, à définir un calendrier, à réfléchir sur le thème possible de cette exposition, soient suivis attentivement par la Ville de Paris.

Depuis janvier, une stratégie de mobilisation autour du projet est officiellement lancée par Jean-Christophe FROMANTIN. Un comité de candidature devrait se constituer d'ici mars 2013 en vue de la candidature officielle du Grand Paris auprès du Bureau International des Expositions, qui devrait intervenir au plus tard en 2017.

Comme nous l'avons exprimé tous les trois par le biais d'un courrier récent à Jean-Christophe FROMANTIN, nous estimons que la participation de la Ville de Paris à ce comité de candidature est prématurée. Nous souhaitons que plusieurs points soient affinés avant de pouvoir aller plus loin.

L'exposition universelle est, en effet, un projet d'envergure. Ce projet ne peut être porté de manière satisfaisante sans que l'ensemble des acteurs concernés et, au premier titre, l'Etat soient associés à sa conception, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui.

D'autre part, Jean-Christophe FROMANTIN veut faire de cette exposition un événement métropolitain. Il nous apparaît donc nécessaire, avant d'engager Paris, de mener un travail de concertation plus poussé avec la Région Ile-de-France et avec Paris Métropole, afin de connaître leur avis sur l'opportunité d'accueillir cet événement.

Compte tenu de ces éléments, nous souhaitons donc que la Ville de Paris continue de participer à la démarche, sans pour autant préjuger d'un soutien global au projet de Jean-Christophe FROMANTIN.

Voilà donc l'esprit de la Ville sur ce dossier.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Très sage !

Bon, on passe à la question...

Vous voulez rajouter quelque chose, Monsieur POZZO di BORGIO ?

M. Yves POZZO di BORGIO. - Je remercie M. MANSAT de la réponse qu'il a faite.

Je remercie l'équipe FROMANTIN de tout le travail qui est fait.

Ce n'est pas une affaire FROMANTIN et une affaire de Neuilly-sur-Seine à l'égard de Paris. Je souhaite que l'on puisse avoir un bon état d'esprit sur ce dossier, un peu comme cela avait été le cas d'ailleurs pour les Jeux Olympiques, Monsieur le Maire, même si nous n'avons pas eu de succès, qu'il y ait un bon état d'esprit de l'ensemble des collectivités parisiennes, comme de l'Etat, puisque ce sont vos amis, et qu'on puisse arriver à être candidats pour 2025.

Voilà, c'est ce que je souhaite.

Et merci de la réponse de M. MANSAT.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous avez remarqué que la réponse de M. MANSAT relevait d'un très bon état d'esprit.

Il l'a approuvé.

III - Question d'actualité du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relative au maintien de la mixité sociale dans le parc social parisien.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est maintenant à Mme Olivia POLSKI pour le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Mme Olivia POLSKI. - Je vous remercie.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 5 mai dernier, l'Union nationale de la propriété immobilière (U.N.P.I.) engageait une procédure devant la Direction générale de la concurrence de la Commission européenne. La plainte déposée vise les aides accordées par l'Etat français au bénéfice du logement social.

Selon l'U.N.P.I., elles introduiraient une distorsion de concurrence au détriment du secteur privé, puisque les familles bénéficiant d'un certain niveau de revenus qui résident déjà dans le logement social pourraient trouver à se loger dans le parc privé.

Leur permettre l'accès au logement social serait donc contraire, selon cette plainte, à l'objet des aides d'Etat, devant uniquement couvrir les coûts des missions d'intérêt général des bailleurs publics. Faciliter le logement des classes moyennes ne répondrait donc pas à la vocation initiale du logement social. Il faudrait donc réserver son accès aux seuls demandeurs les plus modestes.

Tout d'abord, ce raisonnement est contestable sur le fond. Ensuite, il est révélateur d'une logique visant à capter un nouveau marché, au détriment de la mixité et de la cohésion sociale.

En premier lieu, un couple avec deux enfants bénéficiant d'un revenu total de 4.000 euros est pleinement éligible à un logement social de la catégorie PLUS, dont le plafond est fixé à 4.900 euros. Si, en suivant le raisonnement de l'U.N.P.I., il fallait durcir les conditions d'accès, un tel couple devrait se tourner vers le parc privé et en consacrant un tiers de son revenu au logement, il acquitterait un loyer de l'ordre de 1.000 à 1.300 euros par mois, soit celui d'un deux pièces à Paris, inadapté pour ce type de famille.

La conséquence serait alors simple : ces familles avec ce profil se trouveraient évidemment exclues d'une ville comme Paris.

En second lieu, il est patent que l'U.N.P.I. souhaite capter une clientèle supplémentaire pour le parc privé, en obtenant un durcissement des conditions d'accès au logement social au travers d'une condamnation de la France pour illégalité de ces aides d'Etat. Or, nous sommes convaincus que la Ville ne saurait être l'inscription dans l'espace des inégalités économiques et sociales.

A ce titre, les politiques publiques en faveur de la mixité sociale sont absolument justifiées. On ne doit pas admettre la précarisation et le mal-logement d'une partie de la population sous prétexte de parts de marché à conquérir.

Les profils de type classe moyenne ont toute leur place à Paris et la politique municipale assure d'ailleurs l'occupation d'un tiers du logement social par ces familles.

Monsieur le Maire, le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés souhaiterait, par mon intermédiaire, connaître votre position sur la procédure engagée par l'Union nationale de la propriété immobilière, très inquiétante pour le maintien de la mixité sociale à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Vous êtes exemplaire du respect du temps de parole. Je le dirai à votre président de groupe.

Monsieur MANO, soyez exemplaire aussi !

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - On va essayer, Monsieur le Maire.

Effectivement, Madame POLSKI, le logement social, une fois de plus, a été attaqué et ces attaques sont répétitives, puisqu'à la veille d'un récent congrès H.L.M., nous avons subi le même genre de critiques, nous avons subi récemment une attaque également sur des statistiques faussées et, c'est un critère qui va de soi, les logements H.L.M. logent des populations qui ne devraient pas y être et ont des logements vacants. D'ailleurs, si on évacuait de ces logements la totalité des personnes qui ne devraient pas s'y trouver de par leurs critères, il n'y aurait plus de crise du logement dans ce pays.

Evidemment, tout ceci est faux, tout ceci ne correspond pas à la réalité ; il faut donc regarder avec intérêt le pourquoi de cette nouvelle attaque du Président de l'U.N.P.I. sur le plan national.

D'ailleurs, je dis tout de suite que le Président de l'U.N.P.I. Paris m'a appelé pour me dire qu'il se désolidarisait de la prise de position de son Président national. A priori, cet homme connaît bien la réalité des zones tendues et voit bien le rôle particulier du logement social au sens large, notamment sur Ile-de-France.

Néanmoins, bien évidemment, une chose essentielle dans le débat au niveau européen, oui, le logement social a été reconnu comme un service d'intérêt général et, de ce fait, peut recevoir des subventions émanant des différents Etats.

Pour autant, il faut rester vigilant, car en Hollande, un recours a été déposé et il se trouve, certes, qu'en Hollande, le nombre de logements sociaux est largement supérieur sur le parc par rapport à ce qui se passe en France, il y a là une mise à plat nécessaire, une vigilance à avoir par rapport à l'évolution du droit européen sur ce sujet.

La réalité, c'est que cette attaque est intervenue au moment où, bien évidemment, nous parlions d'encadrement des loyers, encadrement reconnu prioritaire par plus de 65 % des Français dans les sondages qui ont eu lieu pendant la période électorale, car, oui, il n'est pas possible, il n'est pas légitime, de voir augmenter les loyers comme on l'a vu récemment depuis ces dernières années, au point qu'ils sont inaccessibles à un grand nombre de nos concitoyens.

Alors, je pense qu'il est utile et nécessaire de donner une juste rémunération aux propriétaires, tout cela dans des loyers particulièrement encadrés, notamment dans les zones tendues, où l'on sait bien que la loi de l'offre et la demande ne peut pas être le seul élément régulateur du marché, car marché de pénurie entraîne, à l'évidence, une hausse inconsidérée des loyers.

Donc, oui, nous sommes favorables à l'encadrement précis des loyers et, en ce moment, la Ministre et le Gouvernement préparent une circulaire qui, j'espère, permettra aux nombreux habitants de l'Ile-de-France d'avoir une vision sur le moyen terme du taux d'effort qu'ils peuvent consacrer au paiement de leur loyer.

Néanmoins, puis-je me permettre un petit rappel, dans le parc social, il y a aujourd'hui, sur Paris, 400 familles qui bénéficient d'un amendement déposé en son temps par M. LAMOUR et M. GOUJON, qui a limité le montant du loyer maximum à 21,80 euros ajustés à ce jour, pour des personnes qui gagnent 10.000 euros par mois. Alors, je dis clairement les choses, ces 400 familles n'ont plus rien à faire dans le logement social, qu'il soit logement intermédiaire ou logement purement social, et je vais donc demander, et nous allons demander au Gouvernement, d'abroger l'amendement qui avait été voté à l'Assemblée nationale, car, effectivement, ceci n'a pas de sens.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je pouvais vous dire sur cette question.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Si je peux me permettre, ce n'est pas le Gouvernement qui abroge un amendement, mais une majorité parlementaire qui, selon les rythmes de la démocratie, fait, défait, construit, etc.

C'est donc au Parlement qu'il faut porter vos convictions, par l'intermédiaire de vos parlementaires amis.

IV - Question d'actualité du groupe "Europe Ecologie - Les Verts" à M. le Préfet de police relative au stationnement à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je donne maintenant la parole à M. CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - C'est une question pour M. le Préfet de police.

Monsieur le Préfet, le stationnement à Paris est, théoriquement, payant et les forces de police, sous votre responsabilité, sont, théoriquement, en charge de veiller au respect du paiement, tout autant que de verbaliser le stationnement abusif ou gênant.

Or, force est de constater que les résultats ne sont pas à la hauteur des moyens, notamment financiers, que la Ville de Paris a mis à la disposition de la Préfecture depuis des années.

Les chiffres qui circulent publiquement font état d'un niveau de paiement qui serait largement inférieur à 10 % de ce qui est dû.

Quelques améliorations ont bien été constatées récemment, mais la situation est encore loin d'être telle qu'elle devrait être.

Le précédent Gouvernement a légèrement augmenté le montant de l'amende forfaitaire sans que cela, hélas, se traduise dans les faits par un changement radical des comportements des automobilistes ni de l'efficacité de la surveillance et de la verbalisation.

Cette situation n'est pas acceptable, ni pour les piétons, qui se heurtent à des véhicules mal garés et peu ou pas verbalisés, ni pour les finances de la Ville, qui enregistrent un manque à gagner considérable, ni pour le développement du sens civique reposant sur un partage équitable et équilibré de l'espace public.

Nous aimerions avoir connaissance de vos intentions en la matière et nous souhaitons avoir, si possible, des réponses aux trois questions suivantes.

Etes-vous prêt à modifier les règles relatives au stationnement abusif en le déclarant dès le délai de deux heures ?

Avez-vous décidé déjà de nouvelles modalités d'intervention du personnel chargé de la surveillance du stationnement afin d'en accroître l'efficacité et, si oui, sous quelle forme ?

Enfin, êtes-vous prêt à soutenir la demande des élus unanimes de tous les partis politiques qui souhaitent la dépenalisation des infractions au stationnement payant ?

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Préfet de police ?

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Monsieur le Conseiller, je vais m'efforcer de répondre de façon précise aux trois questions que vous m'avez posées.

La répression du stationnement irrégulier fait effectivement partie des attributions des agents de la Préfecture de police et, plus particulièrement, des agents de surveillance de Paris, dont elle constitue la mission prioritaire et, en cette matière, plusieurs objectifs sont fixés aux agents de surveillance de Paris, depuis la verbalisation du stationnement gênant, qui peut d'ailleurs donner lieu ensuite à un enlèvement, jusqu'à celle du stationnement irrégulier sur une zone soumise à redevance.

Alors, Monsieur le Conseiller, je partage le constat que vous venez de faire quant à la faiblesse du taux de paiement volontaire de la redevance de stationnement qui dépasse à peine les 10 %, à l'échelle de la Capitale.

Encore faut-il rappeler que cette moyenne, qui n'est qu'une moyenne, cache des disparités entre arrondissements, ce taux de respect ne dépassant pas 5 % dans certains secteurs de la Capitale.

Au-delà des seules considérations financières, ces chiffres posent la question de l'effectivité d'un dispositif dissuasif destiné en théorie à encadrer le stationnement des visiteurs et à favoriser la rotation des véhicules sur un espace de stationnement nécessairement contraint.

A la suite de nombreux échanges avec les élus qui sont en charge de ces questions, il a été décidé à l'automne 2011 de se donner les moyens de faire progresser ce taux de respect autour d'une méthodologie commune et partagée entre la Ville et Préfecture de police, qui donne lieu à une évaluation tous les deux mois environ.

L'action des agents de surveillance, selon ce plan, porte en priorité sur les zones où ce taux de respect est le plus faible, dans un souci d'équité territoriale.

En outre, leurs modalités d'action ont été assouplies pour mieux prendre en compte les attentes de votre Conseil avec notamment une augmentation de leur amplitude horaire de travail.

Enfin, je ne peux pas ne pas mentionner l'apport décisif - et je l'ai constaté moi-même en discutant avec les agents - que constitue la dématérialisation des amendes avec la généralisation en cours des terminaux électroniques.

Outre qu'il simplifie le travail des agents sur le terrain et minore les risques d'erreur technique, le procès-verbal électronique permet de réduire significativement les coûts et les tâches administratives liées à la gestion des timbres amendes et nous allons récupérer de plus en plus de marges de manœuvre.

Parallèlement à ces efforts produits en interne, le déploiement progressif par les services de la Ville d'horodateurs permettant un paiement par carte bancaire facilite grandement les démarches des automobilistes.

Toutes ces mesures sont relativement récentes, il faudra les évaluer régulièrement, mais elles produisent déjà leurs effets. Ainsi, sur les secteurs équipés de tels appareils, l'effet sur le taux de paiement spontané est significatif, puisque le taux de respect y progresse bien plus vite que sur le reste du territoire parisien, donc le rôle de la carte bancaire sur le développement du civisme.

Et puis, Monsieur le Conseiller, puisque vous avez évoqué le stationnement gênant, distinct du non-respect de stationnement payant, sur lequel je reviendrai tout à l'heure, je voudrais aussi, parce que j'ai pu constater la façon dont les choses doivent se passer, mentionner la perspective que nous avons de verbaliser les comportements gênants à distance, au moyen de caméras de vidéoprotection.

C'est un moyen, d'ailleurs, qui va être extrêmement précieux, notamment pour le stationnement gênant dans les couloirs de bus, qui pourra être sanctionné à distance.

Au-delà des actions engagées sur le terrain concernant le stationnement payant qui seront poursuivies, je suis persuadé que le caractère dissuasif de l'amende encourue par le contrevenant est déterminant dans sa décision de s'acquitter ou pas de la redevance de stationnement, vous avez raison.

Vous avez rappelé que le précédent Gouvernement saisi conjointement par les élus parisiens et par mon prédécesseur avait décidé d'augmenter le montant de l'amende forfaitaire encourue pour la porter de 11 à 17 euros, faisant ainsi le choix d'une augmentation modérée, alors que certains élus plaidaient - et plaident encore - pour une augmentation plus significative, autour de 35 euros.

De même avez-vous évoqué la question de la dépénalisation du stationnement, mesure souhaitée par certains élus locaux. Je dois dire que cette proposition soulève un certain nombre de questions de nature juridique et pratique qui, sans qu'elles soient rédhibitoires en elles-mêmes, méritent de se voir apporter des réponses dans un cadre national.

Ainsi, la dépénalisation ouvre la voie à l'exercice de missions de contrôle par des sociétés privées dans le cadre de délégation de service public, missions qui doivent être bien sûr encadrées, organisées et la question des modes de recouvrement forcé de ce qui s'apparenterait désormais à une redevance de nature administrative devra être également pensée.

D'autres questions tenant à l'équité territoriale entre communes peuvent être posées en cas de dépénalisation, mais, comme vous le savez, cette question ne relève pas de ma compétence.

Pour répondre complètement à vos propositions, à son niveau et pour les compétences qui sont les siennes, la Préfecture de police continuera le travail conjoint engagé avec les services de la Ville sur ce sujet et qui montre déjà une certaine efficacité.

Les services de la Préfecture de police sont ainsi disposés à ouvrir une réflexion sur la définition du stationnement abusif, actuellement défini par défaut comme dépassant sept jours, mais, je le précise, cette notion de stationnement abusif ne peut être utilisée à des fins de régulation quotidienne du stationnement payant.

Au-delà, la Préfecture de police demeurera attentive aux suggestions émises par les élus parisiens en matière de stationnement, sur les questions d'ailleurs de portée nationale elle pourra contribuer à faciliter les échanges avec les différents Ministères concernés par la question. Ils sont plusieurs, puisque c'est le Ministère de l'Intérieur, de la Justice, du Budget et de la Décentralisation qui sont concernés, pour ne citer que les principaux.

Voilà, Monsieur le Maire, Monsieur le Conseiller, les premiers éléments de réponse que je pouvais apporter à vos propositions.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police. Je pense que Mme Myriam EL KHOMRI voudra ajouter un commentaire de l'Exécutif.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Il est vrai que cette question du stationnement constitue un véritable enjeu de régulation de l'espace public et vous avez raison, Monsieur le Préfet de police, de rappeler les trois leviers qu'il faut actionner pour son amélioration :

- Celui de l'Etat qui fixe le montant de l'amende, et qui doit faire en sorte que ce montant soit plus dissuasif ;

- Celui de la Préfecture de police : il est vrai que les réunions mensuelles que nous avons eues ont permis d'améliorer les contrôles effectués par les A.S.P. depuis l'automne 2011 et de donner plus de visibilité à leur action.

- Celui de la Ville de Paris qui s'est engagée dans une vaste modernisation des moyens de paiement et je souhaitais profiter de cette question d'actualité pour saluer l'action d'Annick LEPETIT en ce domaine.

Ce matin, nous avons voté près de 10 millions d'euros d'investissement justement pour que les 6.000 horodateurs restants puissent également être équipés de moyens de paiement par carte bancaire. Je suis sûre, bien évidemment, qu'avec mon collègue Julien BARGETON, nous travaillerons également dans le même état d'esprit.

L'enjeu n'est pas seulement financier car au-delà de la question des recettes de la Ville, il s'agit de remédier aux importants dysfonctionnements de l'espace public, puisque la faible rotation sur les places multiplie les stationnements gênants ou dangereux et, bien sûr, nous saluons l'action que peut apporter le "Plan 1.000 caméras" à Paris, justement pour verbaliser aussi dans les couloirs de bus.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Pour ce qui concerne les caméras dans les couloirs de bus, cela fait beaucoup d'années qu'on a commencé, y compris dans la mandature précédente, puissamment épaulé par tous mes adjoints, mais il faut poursuivre.

V - Question d'actualité du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relative à la rentrée scolaire 2012.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est maintenant à Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Pendant cinq ans, nous avons subi de plein fouet la pire politique concernant l'Education nationale depuis la Libération.

La réforme de la formation des enseignants, les coupes budgétaires...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Une seconde ! Vous aurez tout votre temps.

Pourriez-vous être sereins ?

Tout à l'heure, il me semble qu'un élu de l'opposition a dit beaucoup de choses désagréables sur le Gouvernement, en matière justement d'éducation.

Là, peut-être que ce n'est pas dans le même sens, cela s'appelle tout simplement la démocratie.

Ecoutez-vous, s'il vous plaît. Maintenant, écoutez Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire, je reprends.

Pendant cinq ans, nous avons donc subi de plein fouet la pire politique concernant l'Education nationale depuis la Libération.

La réforme de la formation des enseignants, les coupes budgétaires, la diminution drastique du nombre de postes, la suppression des R.A.S.E.D., la casse de l'éducation prioritaire sont autant d'exemples qui illustrent la volonté du Gouvernement précédent de sacrifier l'éducation des enfants sur l'autel du triple A.

L'école républicaine est et demeure, malgré les attaques, un service public d'excellence. Son rôle fondamental pour l'ensemble de la société n'est pas à démontrer.

Aujourd'hui, nous devons affronter une situation terrible où la casse qui a duré tant d'années doit impérativement être réparée, et il y a urgence. Car, et ce n'est une surprise pour personne, les premières victimes des mesures d'économie de ces dernières années sont bien souvent les enfants les plus en difficulté. C'est donc à présent la responsabilité du Gouvernement de rendre à ces enfants les chances que M. FILLON a voulu leur voler.

Or il apparaît que l'enveloppe budgétaire prévue pour l'année prochaine ne permettra pas de satisfaire cette ambition. À Paris, 15 postes d'enseignants vont être créés. Il s'agit là d'un inversement positif de la tendance, mais ils

ne suffiront pas à compenser les milliers de postes supprimés par le Gouvernement précédent. Le Gouvernement prévoit une loi d'orientation à l'automne. Nous espérons qu'elle sera élaborée avec l'ensemble de la majorité parlementaire et surtout avec l'ensemble des acteurs de l'éducation.

Mais devant l'urgence de la prochaine rentrée scolaire, il faut commencer par donner une réponse rapide aux problèmes qui se posent sous la forme d'un collectif budgétaire. La loi de finances rectificative sera examinée au Parlement à compter de la semaine prochaine et devra être votée le 31 juillet. Il est donc encore temps de modifier l'enveloppe budgétaire allouée à l'Éducation nationale. Si cette enveloppe est revue à la hausse, il sera alors possible de recruter de nouveaux enseignants pour la rentrée grâce aux candidats inscrits sur la liste supplémentaire du concours 2012.

Par ailleurs, si le Gouvernement permettait d'ouvrir la liste complémentaire en cours d'année pour subvenir aux besoins des écoles, cela permettrait aux écoles parisiennes de limiter les effets des derniers coups portés par le Gouvernement Fillon pour l'année 2012.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, nous souhaiterions connaître les dispositions qui seront prises pour la rentrée prochaine et savoir s'il est envisagé que l'Exécutif de la Ville s'adresse au Gouvernement afin de mettre en place les réformes nécessaires au bon déroulement de la rentrée 2012 à Paris.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Encore une élue qui respecte le temps de parole !

La parole est à Colombe BROSSEL, pas à l'adjoint à la culture, mais à l'adjointe aux affaires scolaires. L'adjoint à la culture va se concentrer sur la culture, n'est-ce pas ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Vous l'avez rappelé, Madame BECKER, la situation...

Je vous laisse débattre... Merci, Monsieur MENGUY, je me défends moi-même, rassurez-vous.

La situation dans laquelle se trouve aujourd'hui l'école publique est effectivement une situation dans laquelle il y a beaucoup plus que du rattrapage à faire, mais le nouveau Président de la République l'a rappelé : l'éducation est au cœur des priorités qu'il a énoncées pendant la campagne électorale et depuis, nous l'avons retrouvé dans le discours de politique générale du Premier Ministre.

D'ores et déjà, 1.000 postes d'enseignants sont recréés pour la rentrée prochaine dans le premier degré. Dans le second degré, ce sont 6.000 adultes - des professeurs, des C.P.E., des assistants d'éducation - qui vont pouvoir renforcer les moyens.

De la même façon, revenons sur un débat que nous avons maintes fois eu dans cette enceinte, le Gouvernement souhaite recruter pour la rentrée 1.500 A.V.S. individuels qui vont pouvoir accueillir les enfants handicapés et les accompagner dans leur scolarité.

Vous avez eu raison de rappeler l'importance d'ouvrir les listes complémentaires pour renforcer l'Éducation nationale dès cette rentrée 2012. C'est en effet le moyen qui a été utilisé par le Ministre de l'Éducation nationale et qui a permis par exemple que 75 C.P.E. puissent être recrutés à la rentrée. Et il a porté la même demande sur un certain nombre de disciplines qui connaissent un grand déficit de candidats : les lettres, l'anglais et les mathématiques. Toutes ces actions devront être poursuivies pour atteindre les objectifs ambitieux que le Gouvernement s'est fixé.

Mais, et je le disais tout à l'heure sur un autre sujet, comme vous le savez, une grande phase de concertation sur l'avenir et la refondation de l'école publique dans notre pays vient de s'installer, et au-delà du sujet absolument fondamental des rythmes éducatifs, c'est aussi les questions concrètes et les modalités concrètes de recrutement, de formation et d'attribution des milliers d'emplois qui devront être discutées par l'ensemble des partenaires du champ éducatif.

Pour Paris, vous l'avez certainement vu, l'académie de Paris a bénéficié de 15 postes supplémentaires dans le premier degré. Ils ne permettront pas de revenir sur l'ensemble des suppressions d'emplois que nous avons dénoncées ensemble année après année, mais ils ont permis et ils vont permettre de répondre aux demandes des écoles dans lesquelles les besoins étaient les plus criants.

J'en veux pour preuve que nous avons pu annuler les fermetures prévues à l'école Eugénie Cotton, à la maternelle Jean Dolent.

Mais nous avons pu également obtenir des ouvertures de classes là où il était absolument criant qu'on ne pourrait sinon accueillir les enfants : la maternelle Metra, la maternelle Cardinal Amette, les élémentaires la Motte Picquet, Saint-Bernard, Picpus, Küss, Flocon, et je pourrais continuer ainsi.

Le souhait que nous avons exprimé, comme l'ensemble des parties prenantes au C.D.E.N., et qui a été entendu par le responsable du premier degré est de remédier à la situation absolument dramatique dans laquelle se trouvaient les remplacements dans le premier degré. Il a fallu recréer des postes de remplaçants pour que l'on arrête de voir des classes entières ne pas pouvoir avoir d'instituteurs et d'enseignants, comme l'année dernière.

Et nous avons insisté, et le directeur de l'académie l'a entendu, sur le fait que même si la mesure était symbolique parce que les besoins sont grands, il était nécessaire d'adresser un signal positif aux R.A.S.E.D. et à l'enseignement spécialisé. C'est la raison pour laquelle deux postes de R.A.S.E.D. non territorialisés ont donc été recréés pour cette rentrée.

Bien entendu, et je terminerai - pardon, Monsieur le Maire, d'avoir dépassé mon temps de parole - Paris continuera d'agir pleinement dans le cadre de ses compétences pour le bon fonctionnement de nos collèges et de nos écoles. Nous poursuivrons nos efforts déterminés en faveur d'un véritable projet éducatif parisien. Vous pourrez nous trouver toujours à ce grand rendez-vous.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Nous avons terminé les questions d'actualité. Nous allons passer en Conseil général.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures trente minutes, est reprise à dix-sept heures trente minutes, sous la présidence de M. Christian SAUTTER, adjoint).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Excusez-moi de vous avoir réveillés !

Nous reprenons nos travaux en formation de Conseil municipal.

2012, DASCO 21 - Subvention (5.012 euros) à la Caisse des Ecoles du 1er arrondissement pour la mise en oeuvre des séjours de vacances.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons donc au Conseil municipal et plus précisément à la 7e Commission. Et nous arrivons au projet de délibération DASCO 21 : il s'agit d'une subvention de 5.012 euros à la caisse des écoles du 1er arrondissement pour la mise en oeuvre des séjours de vacances.

C'est M. LEGARET qui intervient et Mme BROSSSEL qui répond.

M. LEGARET passe, donc je mets directement aux voix, à main levée, ce projet de délibération DASCO 21.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DASCO 21).

2012, DASCO 116 - Subvention 2012, (461.025 euros) de la Ville de Paris à la caisse des écoles du 1er arrondissement pour la restauration scolaire. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la subvention de la caisse des écoles du 1er arrondissement.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons au projet de délibération DASCO 116 et au vœu n° 10 qui a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

M. LEGARET présente le vœu en 3 minutes.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Oui, je serai même plus bref, puisque ce vœu se suffit à lui-même.

Nous avons effectivement renouvelé le marché de la caisse des écoles et on s'est engagé à augmenter de manière importante les produits bio et Label Rouge dans le menu des élèves.

Nous constatons qu'aujourd'hui, cet effort, qui est très substantiel et qui entraîne des surcoûts, n'est pas compensé par la subvention de la Ville, donc ce vœu a pour but de demander au Maire de Paris que l'enveloppe qualité couvre la totalité des coûts engendrés, aussi bien des produits issus de l'agriculture biologique que par Label Rouge.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEGARET.

Mme BROSEL vous répond et donne l'avis de l'Exécutif sur le vœu n° 10.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, au nom de la 7e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur LEGARET, j'ai donc vu arriver ce vœu après, si je n'ai pas eu une mauvaise information, après un vote défavorable du Conseil du 1er arrondissement, ou tout au moins de sa majorité, sur les projets de délibération qui sont soumis à notre ordre du jour.

Ce qui m'a pour le moins étonnée puisque les projets de délibération soumis au vote sont des projets de délibération qui reprennent in extenso les principes sur lesquels nous nous étions accordés lorsque le principe de la réforme a été voté. Et je n'ai, je vous l'avoue, toujours pas compris ce qui a pu motiver le vote négatif de la majorité du 1er arrondissement.

Ce qui me laisse à penser que le vœu que vous présentez est certainement une des explications de ce vote négatif.

Néanmoins, je n'ai pas pour habitude, et je ne prendrai pas ce méchant défaut, je n'ai pas pour habitude de dire des choses et de faire l'inverse ou de faire des choses sans l'avoir dit : il a toujours été convenu, avec l'ensemble des vingt maires d'arrondissement que j'ai pu rencontrer lorsque nous avons élaboré ensemble cette réforme du financement, que des discussions s'engageraient avec chacune des caisses des écoles. Et je connais très bien la particularité de la caisse du 1er, nous en avons discuté ensemble. Je sais aussi ce que je vous ai dit dans votre bureau et ce à quoi je me suis engagée afin que l'effort que vous avez fait pour promouvoir des produits de qualité, qu'ils soient labellisés, qu'ils soient bio, puisse être pris en compte. Les discussions sont en cours.

Je ne vois pas en quoi voter contre un projet de délibération sur une formule mathématique et déposer un vœu pourraient contribuer à la bonne qualité de nos échanges et de nos relations.

Le montant des enveloppes qualité, de façon précise, n'a pas encore été arrêté puisqu'il dépendra des objectifs de la convention pluriannuelle qui est en train d'être élaborée avec chacune des caisses des écoles et du plafond qui sera arrêté par le Conseil de Paris.

J'espère que nous pourrons présenter ces conventions d'objectifs au Conseil du mois de septembre.

C'est comme cela que j'ai l'habitude de discuter et il ne me paraît pas sain de le faire de façon différente.

C'est la raison pour laquelle je vous proposerai de retirer votre vœu ; sinon, j'émettrai un avis défavorable à ce vœu, tout en espérant que nous pourrons continuer à discuter de façon sereine et constructive sur la façon dont nous pourrons améliorer la qualité des produits présents dans les assiettes des enfants.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame BROSEL.

Je me tourne vers M. LEGARET : est-ce que vous maintenez ou retirez ce vœu n° 10 ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - On va le maintenir, tout en rassurant Mme BROSEL : on pourra naturellement continuer à discuter.

Mais si on veut aller plus loin dans l'introduction de ces produits, il faut déjà compenser l'existant. On peut aller plus loin, à condition de financer déjà ce que l'on fait aujourd'hui.

Si déjà on n'est pas capable de financer les efforts que nous avons faits, on n'ira pas plus loin.

Donc, on est d'accord pour aller plus loin, à condition que vous nous proposiez des compensations qui nous permettent de stabiliser les efforts qui ont été faits et, effectivement, de poursuivre.

Donc, pour prendre date et pour que le principe soit affirmé, nous maintenons ce vœu.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Bien, donc M. LEGARET maintient ce vœu mais dans un bon climat.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 10 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 116.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DASCO 116).

2012, DASCO 133 - Subvention 2012, (7.571.704 euros) de la Ville de Paris à la caisse des écoles du 18e arrondissement pour la restauration scolaire.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons au projet de délibération DASCO 133 avec un amendement technique n° 11 de l'Exécutif : il s'agit d'une subvention pour l'année 2012 de 7.571.704 euros de la Ville de Paris à la caisse des écoles du 18e arrondissement pour la restauration scolaire.

C'est Mme BROSSEL qui va présenter cet amendement technique.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, au nom de la 7e Commission. - Même erreur de rédaction qu'au départemental.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - C'est une erreur de rédaction, donc je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 11 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 11 est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 133 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2012, DASCO 133).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réparation des bâtiments de l'école de la rue Boileau (16e).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous examinons le vœu non rattaché n° 12 qui est proposé par le groupe U.M.P.P.A. et qui est relatif à la réparation des bâtiment de l'école de la rue Boileau dans le 16e arrondissement.

La parole est à M. Claude GOASGUEN pour une minute.

Mme BROSEL lui répondra.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - C'est un problème très particulier, mais qui peut être intéressant, Monsieur le Président, vous qui connaissez parfaitement les affaires financières et les garanties décennales.

Là, en l'occurrence, il s'agit d'une école qui est terriblement endommagée par une faute de travaux. Il s'agit de l'école Boileau où effectivement des infiltrations d'eau venant de la terrasse sont en train de descendre tout doucement vers les deux salles que fréquentent les enfants, en provoquant éventuellement des accidents.

Mais cette question anecdotique est doublée par une question juridique qui commence à devenir préoccupante : c'est la garantie décennale.

Que se passe-t-il en réalité ? Cette école qui est nouvelle est couverte par la garantie décennale. Or, le jeu de l'entreprise, dans cette affaire - je ne citerai pas le nom de l'entreprise - est de systématiquement différer les travaux, car les filiales de cette entreprise se trouvent en difficulté pour les exécuter.

Cela fait que, au bout d'un moment, on en arrivera à la fin de la garantie décennale, où là je parie que l'entreprise tout d'un coup va retrouver sa verdeur pour faire des réparations. Ce qui veut dire que, quelquefois, la mauvaise volonté d'une entreprise est telle que la garantie décennale va devenir handicapante pour des réparations de travaux.

Je suggère vraiment, de ce point de vue, que l'on utilise les référés et tous les moyens judiciaires de droit, qui permettent à la garantie d'être une véritable garantie.

Ce qui vaut pour l'école Boileau peut valoir pour d'autres établissements, car je sais que cette pratique est assez fréquente.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Mme Colombe BROSEL pour avoir l'avis de l'Exécutif sur le vœu n° 12.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur GOASGUEN, de m'avoir éclairée car je dois vous avouer que je n'avais pas du tout compris quel était l'objet du vœu, puisque vous vous adressiez un vœu à vous-mêmes, étant comme maire d'arrondissement responsable des investissements d'intérêt local.

Evidemment, vous savez que des travaux vont être entrepris cet été, puisque c'est vous qui les avez décidés. Ces travaux, pour la classe qui est située à l'étage, ne relevant pas de la garantie décennale, mais relèvent de votre champ de compétence, je ne comprenais pas bien l'objet de ce vœu.

Le vœu n'a donc pas pour objet de demander que des travaux d'urgence soient entrepris dans les plus brefs délais à l'école de la rue Boileau, mais de poser une question tout à fait intéressante, par ailleurs, sur la garantie décennale, qui est un véritable sujet et sur lequel je note avec intérêt les recommandations que vous faites.

Si jamais cela intéresse quelqu'un d'avoir quelques éléments d'information sur les travaux de la rue Boileau, sachez que pour la toiture, non pas du gymnase mais du préau qui sert de salle polyvalente, en effet, les désordres relèvent bien de la garantie décennale.

C'est évidemment en ce sens que la Direction des affaires scolaires a écrit à l'entreprise Colas, le 18 juin dernier, lui demandant de faire le nécessaire, afin de remédier au plus vite à ces désordres dans le cadre de la garantie décennale, mais j'entends avec intérêt les suggestions faites par M. GOASGUEN.

Ce vœu n'ayant, en tant que tel, pas d'objet, je vous propose de le retirer mais j'entends les suggestions que vous faites et je les retransmettrai à l'ensemble des personnes en charge de ces questions à la Direction des affaires scolaires.

Je vous remercie.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Pas de problème.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame BROSEL. Excellent dialogue.

Monsieur GOASGUEN, quelques mots ?

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Il est retiré.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Donc le vœu est retiré.

Parfait !

2012, DFPE 388 - Lancement d'un marché article 30 relatif à la gestion et à l'exploitation d'un établissement de petite enfance situé dans le 17e arrondissement.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons maintenant au projet de délibération DFPE 388. Il s'agit du lancement d'un marché, selon l'article 30, relatif à la gestion et à l'exploitation d'un établissement de petite enfance situé dans le 17e arrondissement.

C'est Mme Emmanuelle BECKER qui intervient et M. NAJDOVSKI qui répondra.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération nous propose d'approuver le principe et les modalités de passation d'un marché public pour la gestion et l'exploitation d'un établissement de petite enfance.

Comme vous le savez, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche est favorable à un service public de la petite enfance. Aussi, nous ne saurions être favorables à quelques marchés que ce soit en la matière.

Cependant, au-delà de notre opposition de principe, j'aimerais attirer votre attention sur quelques faits troublants.

Accepter ce marché public nous met de fait dans l'obligation d'appliquer le décret Morano, unanimement dénoncé par les associations, par les parents et les professionnels, un décret contre lequel nous nous battons depuis des années.

Un coup d'œil au cahier des clauses techniques particulières nous le rappelle en effet : le futur gestionnaire doit respecter les normes en vigueur, c'est-à-dire le Code de la santé publique modifié par le décret du 7 juin 2010, le fameux décret Morano.

Celui-ci s'attaque au niveau de qualification des équipes, ainsi qu'au nombre maximum d'enfants par adultes : il baisse à 40 %, au lieu de 50 %, la proportion minimum de professionnels qualifiés au sein des effectifs ; il permet aux établissements de plus de 60 places de prendre en compte le directeur adjoint dans le calcul de l'effectif encadrant les enfants.

Quand on sait que le taux d'encadrement est déjà insuffisant, de l'ordre d'un adulte pour cinq enfants qui ne marchent pas, un adulte pour huit enfants qui marchent, ce tour de passe-passe est consternant. Et c'est à ce décret, à ces arrangements sur la santé et le bien-être des enfants que ce marché nous oblige à nous conformer de fait.

Au groupe Communiste et élus du parti de gauche, nous pensons que les enfants ont besoin d'un accueil respectueux, continu et personnalisé, et que les professionnels de la petite enfance doivent jouir d'un contexte de travail irréprochable.

Nous le disons d'autant plus sereinement que nous ne manquons pas d'exemples et de mauvais exemples. Nous avons ainsi fait l'expérience à Paris dans le 13e et le 18e arrondissements de sérieux dysfonctionnements dans deux crèches, toutes deux gérées dans le cadre de marchés publics.

Dans les deux cas, un accueil de mauvaise qualité a nourri les inquiétudes légitimes des parents et la colère des professionnels. Dans les deux cas, il a été très difficile d'intervenir et l'un de ces établissements est resté sans direction pendant environ six mois.

C'est aussi pour éviter des situations comme celles-ci qu'avec les élus de mon groupe, nous sommes en faveur d'un service public. C'est aussi pour cette raison que nous souhaitons que les places créées dans cette mandature relèvent du secteur non marchand.

C'est pour toutes ces raisons que nous voterons évidemment contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame BECKER.

Je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI pour répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération vise à lancer un marché selon la procédure dite article 30, concernant la gestion de l'équipement public qui ouvrira sur la Z.A.C. "Cardinet-Chalabre" dans le 17e arrondissement.

Depuis 2001, la Ville de Paris a fait le choix, pour un nombre limité de structures, de développer la gestion d'établissements municipaux par des tiers, dans le cadre de délégations de service public (D.S.P.) ou de marchés de prestations de services, dit marchés article 30.

Le marché consiste à confier à un prestataire l'exécution d'une commande qui est fortement encadrée, en contrepartie d'un prix qui correspond aux charges supportées. Dans ce contexte, la collectivité parisienne est en droit d'imposer un certain nombre d'exigences au titulaire du marché, dans les limites de ses prérogatives.

Elle demeure responsable du service et perçoit à ce titre les différentes recettes.

Elle définit de manière détaillée, au sein du cahier des charges, l'étendue et la consistance des prestations qu'elle attend de la part du cocontractant.

Par ailleurs, dans le cadre des marchés article 30, les places sont attribuées aux parents par la commission d'attribution de l'arrondissement.

Cette procédure de gestion externalisée des équipements municipaux représente un nombre limité d'établissements. Actuellement, elle concerne 24 établissements, ce qui représente 3,3 % des 727 établissements de petite enfance parisiens. Et ces 24 établissements représentent aujourd'hui seulement 2,6 % du total des places dans les établissements d'accueil de la petite enfance à Paris.

Le Maire de Paris et l'Exécutif municipal ont fait le choix de procéder à de nouvelles externalisations de la gestion de quelques établissements devant ouvrir prochainement, dont celui de la Z.A.C. "Cardinet-Chalabre".

Le recours à cette gestion externalisée permet d'offrir aux familles parisiennes des horaires décalés ou élargis par rapport à ceux qui sont offerts par les établissements en régie directe. C'est ainsi que la crèche de 66 places de la Z.A.C. "Cardinet-Chalabre" sera ouverte du lundi au vendredi de 8 heures à 19 heures, horaires décalés par rapport aux établissements qui proposent le même type d'accueil avec des ouvertures de 7 heures 30 à 18 heures 30.

Pour ce qui est de la qualité de l'accueil, je peux vous dire, Madame BECKER, que je veille particulièrement, bien entendu, à ce que la Mairie de Paris tienne ses propres engagements, notamment lorsque nous avons fait adopter des vœux en 2010, pour faire en sorte que la Ville de Paris n'applique pas le décret dit Morano que vous avez cité. Je veillerai bien entendu à ce que, dans les cahiers des charges qui sont imposés dans ce type de marché, nos exigences aillent au-delà de ce simple décret et respectent bien entendu l'engagement qui a été pris par l'Exécutif parisien.

Donc, je peux vous dire que, pour prendre un exemple pour illustrer à quel point la qualité de l'accueil est une préoccupation de la Ville de Paris, sur un marché article 30 de six ans, ce sont 18 contrôles par les services de la D.F.P.E. de la P.M.I. qui sont prévus. Sur une délégation de service public de sept ans, ce sont 21 contrôles minimums qui sont prévus.

Dans les arrondissements où les conseils de parents et d'établissements ont été institués, les cahiers des charges et conventions des délégations de service public, partout où ils existent, stipulent la nécessité de participer et de mettre en place ces instances de démocratie participative.

Je rappelle évidemment que, en réponse à des vœux que vous aviez déposés, vous et votre groupe, en mai 2010, le Conseil de Paris avait déposé un vœu de l'Exécutif stipulant que la Ville exigerait, pour attribuer une D.S.P. ou un marché public, des informations précises sur les conventions collectives et les accords d'entreprise applicables, sur le fonctionnement des instances représentatives du personnel et sur la liste des syndicats représentatifs au sein de la structure.

Ces exigences seront bien sûr respectées, j'y veillerai particulièrement.

Les cahiers des charges s'appuient également sur des clauses sociales renforcées et le volet formation continue et l'amélioration de la qualification générale des personnels sont notamment pris en compte.

Voilà, tels sont les éléments que je souhaitais vous apporter en réponse, sachant que nous avons également une Mission d'Information et d'Evaluation, en 2009, qui avait conclu à la nécessité et au besoin pour les Parisiens de pouvoir disposer d'un certain nombre d'établissements ayant des horaires décalés.

C'étaient aussi des vœux qui avaient été adoptés à cette occasion et nous essayons d'y répondre, certes par l'externalisation de la gestion auprès de tiers, mais en respectant bien entendu la qualité de l'accueil que nous sommes en droit d'exiger pour un service public de qualité de la petite enfance à Paris.

Merci.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI, pour cette réponse très complète.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 388.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DFPE 388).

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'ouverture d'une crèche interentreprises dans le 15e arrondissement.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons au vœu non rattaché n° 13 qui est proposé par le groupe U.M.P.P.A. et qui porte sur l'ouverture d'une crèche interentreprises dans le 15e arrondissement.

La parole est pour une minute à M. Philippe GOUJON et c'est M. Christophe NAJDOVSKI qui répondra.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Le nombre de places dans les établissements parisiens est insuffisant, il y a un manque de places d'accueil collectif.

Dans le 15e, particulièrement, nous manquons de places, mais mon collègue du 16e arrondissement me dit qu'il en va de même pour lui.

Au 31 décembre 2011, la Ville avait acheté 63 places par le biais de marchés publics, article 30. Considérant qu'une entreprise de crèches assez connue, qui s'appelle "Les Petits Chaperons Rouges" envisage d'ouvrir un établissement interentreprises de 60 places situé 34, rue du Cotentin dans le 15e, notre groupe souhaite que le Maire de Paris prenne l'attache des responsables de ce projet d'établissement d'accueil de la petite enfance afin d'y acheter et d'y réserver des places pour les enfants du 15e.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Parfait, cette présentation était tout à fait claire.

Je donne la parole à M. NAJDOVSKI pour donner l'avis de l'Exécutif sur ce vœu n° 13.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous le savez, la Mairie de Paris s'est fixée un objectif ambitieux : l'ouverture de 4.500 places d'accueil dans les structures collectives de la Petite enfance à Paris, pour cette mandature.

Pour des raisons techniques et financières, la programmation de ces 4.500 places est aujourd'hui arrêtée et budgétée. Ces places sont réparties de la façon la plus équilibrée possible sur l'ensemble du territoire parisien, en tenant compte de l'offre d'accueil existant, de la dynamique démographique et aussi bien entendu des disponibilités foncières.

(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. Christian SAUTTER au fauteuil de la présidence).

Une part conséquente de ces ouvertures de places concerne le 15e arrondissement, 255 places supplémentaires ont été créées dans l'arrondissement depuis le début de la mandature et nous avons eu d'ailleurs la joie commune de pouvoir inaugurer ensemble un certain nombre de ces places, Monsieur le Maire.

L'ouverture de plus de 200 places supplémentaires est programmée d'ici mars 2014 et je dois rappeler que, sous la précédente mandature, entre 2001 et 2008, avec une année supplémentaire de mandature, ce sont 590 places qui avaient été créées dans le 15e arrondissement, donc en 13 ans ce sont plus de 1.000 places, 1.052 exactement, supplémentaires qui devraient être mises à disposition des familles du 15e arrondissement d'ici mars 2014.

A titre de comparaison, on pourrait simplement mentionner le fait qu'entre 1995 et 2001, 256 places avaient été créées.

Ainsi que vous le rappelez, Monsieur le Maire, nous avons procédé depuis le début de la mandature à des achats de places, nous venons en effet d'acheter neuf places à la société "Crèches de France" dans deux établissements du 15e, l'un rue Saint-Charles, l'autre rue Blomet et cette procédure d'achat reste toutefois marginale puisque seules 88 places ont été achetées depuis 2008.

Nous privilégions en effet la réalisation de nouveaux équipements municipaux ou associatifs et nous ne recourons aux achats de places que si les prix proposés sont attractifs et pour des secteurs où il nous est très difficile de trouver des opportunités foncières.

Dans le quartier où souhaite s'implanter cette société "Les Petits Chaperons Rouges", nous avons un projet de crèche municipale de 66 places qui doit être livré au 35-37, rue Falguière, dans un périmètre relativement proche de la rue du Cotentin et l'achat de places dans cet établissement n'apparaît pas comme prioritaire, aujourd'hui, pour développer l'offre d'accueil.

Compte tenu de l'état actuel de la programmation dans le 15e arrondissement et sur l'ensemble du territoire parisien, l'Exécutif émet un avis défavorable sur ce vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

2012, DJS 289 - Approbation du principe de passation d'un contrat de délégation de service public pour la gestion de la piscine Suzanne-Berlioux (1er).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 289 sur une D.S.P. à la piscine Suzanne-Berlioux.

MM. Jacques BOUTAULT et Jean-François LEGARET sont inscrits, M. Jean VUILLERMOZ leur répondra.

Monsieur Jacques BOUTAULT, vous avez la parole.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, le projet de délibération propose de reconduire une délégation de service public en régie intéressée qui court jusqu'en juin 2013, pour la piscine Suzanne-Berlioux qui est un équipement important du Centre de Paris, particulièrement fréquenté par les habitants du 2e arrondissement.

Le statut de délégation de service public en régie ne va pourtant pas de soi, il permet à la Ville de Paris de s'affranchir de ses propres contraintes en matière de gestion des ressources humaines, comme l'assume d'ailleurs le projet de délibération.

Le groupe E.E.L.V.A. s'est à plusieurs reprises étonné de la systématisation des D.S.P. dans les grandes piscines parisiennes, lors notamment de précédents Conseils de Paris.

Ce projet de délibération aurait pu être l'occasion hélas manqué d'une reprise en régie directe.

Par ailleurs, la reconduction possible de la société "Carilis" comme gestionnaire n'est pas forcément une bonne nouvelle.

Je rappelle qu'il y a une dizaine d'années, anciennement nommée "France Patinoire", la présidence de cette société avait été mise en examen par le Tribunal de Bordeaux pour abus de biens sociaux et abus de confiance. Le Tribunal de commerce de Paris avait lui soulevé une dette fiscale importante, la société ayant été accusée d'une double billetterie au profit du financement d'un parti politique, mais, bien sûr, c'était il y a plus d'une dizaine d'années.

Par ailleurs, je suis surpris des termes du projet de délibération, puisque j'avais posé une question orale en 2008, à laquelle je n'ai jamais eu de réponse, dans laquelle je m'étonnais de la fermeture subite aux familles et aux scolaires en décembre 2007 de la piscine Suzanne-Berlioux, sans que ni les familles ni les scolaires disais-je n'en aient été informés.

Il a fallu plusieurs interventions pour que la direction accepte d'afficher un simple panneau à l'entrée, expliquant la raison de cette fermeture qui était une fuite du bassin.

Quand on parle de qualité et de satisfaction du public dans le projet de délibération, j'en suis personnellement très surpris, à moins que le public ait mauvaise mémoire, ce dont je doute.

Voilà pourquoi, sur ce projet de délibération, le groupe des élus écologistes ne participera pas au vote ou s'abstiendra.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire.

Je me suis inscrit sur une dizaine de projets de délibération pour protester. Ces projets de délibération me sont en effet parvenus avec retard et je n'ai pas pu les inscrire à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement.

Il s'agit de projets importants pour l'arrondissement, ce n'est pas la première fois que cela se produit, à chaque séance du Conseil d'arrondissement nous recevons des projets de délibération avec retard.

Je sollicite un vote sur l'urgence du Conseil d'arrondissement, sur toute cette délibération, et cette fois-ci, il y a eu une manifestation de mauvaise humeur puisqu'il y avait plus de délibérations dans l'ordre du jour supplémentaire que dans l'ordre du jour ordinaire.

Donc je proteste, avec l'ensemble des membres du Conseil d'arrondissement. Nous n'avons pas examiné ce projet de délibération. C'est pourtant une situation qui mérite de dire un certain nombre de choses.

Je partage une partie des critiques qui ont été soulevées par Jacques BOUTAULT. Je suis très étonné de son assertion faisant état de financements politiques. Il le dit sans en apporter la moindre preuve. J'aimerais qu'il puisse de ce point de vue-là apporter des précisions et des justifications. On ne peut pas lancer au Conseil de Paris des accusations de cette nature sans en apporter la preuve.

Enfin, je n'ouvre pas le débat, je dis simplement qu'il est profondément anormal que nous puissions avoir des relations de travail d'une qualité aussi médiocre, au niveau du Secrétariat général du Conseil de Paris, compte tenu des retards répétés et systématiques visant l'inscription à l'ordre du jour des délibérations du Conseil du 1er arrondissement.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

M. Jean VUILLERMOZ va répondre sur le fond.

Sur la forme, Monsieur LEGARET, je crois me souvenir que vous avez déposé un vœu sur la question de l'ordre du jour et de l'envoi des délibérations, auquel Mme Maïté ERRECART répondra. Je propose qu'on attende l'examen du vœu qui concerne directement cette question et que M. Jean VUILLERMOZ puisse répondre sur la D.S.P. Suzanne Berlioux.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - J'allais vous le dire, concernant la saisine des arrondissements, évidemment, Madame ERRECART, vous répondrez en 2e Commission. Je ne réinterviendrai donc pas sur ce débat.

Il faut revenir un peu sur ce qu'a dit M. BOUTAULT. La piscine Suzanne Berlioux est en plein Forum des Halles. Elle occupe donc une place unique parmi les équipements sportifs parisiens.

Il faut dire quand même qu'en 2011, elle a enregistré 381.000 entrées de nageurs individuels, hors scolaire, ce qui la place en deuxième position parmi les piscines les plus fréquentées de Paris après celle du complexe Pailleron, dans le 19e arrondissement.

Deux raisons peuvent expliquer ce succès. D'une part, la localisation de cet équipement au cœur de Paris, en un point de convergence des réseaux de communication. D'autre part, la grande amplitude horaire d'accès pour le public individuel, avec des nocturnes jusqu'à 23 heures, tout en réservant des créneaux aux scolaires parisiens pour l'apprentissage de la natation. C'est aussi un bassin de 50 mètres avec huit lignes d'eau en fonction des niveaux et des activités pratiquées.

J'ai entendu ce que disait M. BOUTAULT par rapport à son entretien, mais l'entretien technique général, je le rappelle, est délégué à la SemPariSeine, ainsi que l'entretien courant, assuré par le délégataire actuel. Ils garantissent un niveau de maintenance régulièrement contrôlé, et, je pense, satisfaisant.

Depuis sa construction, en 1985, la collectivité parisienne a choisi d'en confier la gestion à un tiers. Ce n'est donc pas quelque chose de nouveau. Cela date de 1985 et cela a été renouvelé à chaque fois.

Monsieur BOUTAULT, vous avez dit qu'il y avait une systématisation des D.S.P. en ce qui concerne les piscines. Non, et je ne crois pas dans l'avenir. Il y a à l'heure actuelle 29 piscines gérées en régie, et seulement 9 piscines gérées en D.S.P.

Et c'est vrai que maintenir ce niveau et cette différence entre 29 et 9 permet quand même pour une grande part d'ouvrir les piscines, soit jusqu'à 23 heures, soit jusqu'à minuit puisqu'à l'heure actuelle, nous n'avons pas la possibilité, au niveau des personnels de la Ville, de réaliser cette performance.

Ensuite, sur ce que vous avez dit, soyons clairs, le projet de délibération qui est soumis aujourd'hui ne vise qu'à approuver le principe de passation d'un contrat de D.S.P. Il ne s'agit donc que du lancement de l'appel d'offres, et non pas de retenir un candidat. Vous conviendrez qu'il est bien prématuré d'annoncer le nom d'un candidat éventuel. Par rapport à ce que vous avez dit sur "Carilis", "Carilis" est gestionnaire de quelques piscines à Paris. C'est vrai que le lien avec "France Patinoires" a pu exister. "Carilis" a repris à 100 % l'entreprise "France Patinoires", qui était en déclin, et je crois qu'il ne peut pas être fait de rapprochement entre des faits imputés à l'ancien propriétaire, antérieurs à la cession de son entreprise, et à la société "Carilis" dans sa constitution actuelle.

Donc voilà ce que je pouvais vous dire. Je vous engage à voter ce projet de délibération.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 289.

Qui est favorable à son adoption ?

Contre ?

Abstentions ? Abstention des élus E.E.L.V.A.

Le projet de délibération est adopté. (2012, DJS 289).

2012, DPA 69 - Reconversion de l'ancienne école n° 28 rue Dombasle en école polyvalente (15e), modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre, dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme et demande de permis de construire, d'aménager, de démolir et de déclaration préalable.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chers collègues, pour laisser à Jean VUILLERMOZ le temps de reprendre son souffle quelques minutes, et de façon exceptionnelle, je reviens à la demande expresse de M. le Maire du 15e, et avec l'accord express de Mme Colombe BROSSEL, je reviens légèrement en arrière sur le projet de délibération DPA 69, sur lequel il y a eu un petit incident tout à l'heure.

M. Philippe GOUJON est inscrit. Mme Colombe BROSSEL lui répondra. Après quoi, nous reviendrons à l'ordre du jour normal. J'invite tous les élus inscrits à être présents en séance pour éviter les difficultés de présidence.

M. Philippe GOUJON a la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci de votre compréhension, Monsieur le Maire.

Depuis le début du mandat, nous n'avons cessé d'alerter les services de la Ville quant à l'évolution des effectifs en maternelle et en élémentaire, et sur les difficultés que nous rencontrons dans de nombreux secteurs de l'arrondissement : des classes surchargées, la nécessité de réajustement de sectorisations qui entraînent des difficultés pour les familles, dont les trajets d'accompagnement sont allongés, le manque de locaux vacants dans de nombreuses écoles, etc.

En outre, dans le secteur dont nous parlons, de nombreuses livraisons de logements sont attendues et les écoles existantes ne pourront faire face aux évolutions démographiques.

C'est la raison pour laquelle, dès le Conseil d'arrondissement du 29 mai 2009, nous avons déposé un vœu pour la création d'une nouvelle école dans le quartier Porte de Versailles-Convention-Lecourbe avec Jean-François LAMOUR.

À l'époque, la Gauche avait voté contre ce vœu, arguant que des locaux étaient disponibles dans les écoles du secteur et que les possibilités d'accueil existaient, même si la Direction des Affaires scolaires partageait notre analyse.

Il n'a jamais été question pour nous, bien sûr, d'ouvrir une école dans la précipitation, mais simplement d'engager le processus quand on connaît les délais entre l'adoption du principe et la réalisation effective.

Je me réfère aux délais pour la construction de l'école du 99, Olivier-de-Serres, dont le projet date d'une bonne dizaine d'années.

Ayant eu connaissance d'un déménagement programmé des services de la C.A.S., j'ai à l'époque adressé un courrier à la Mairie de Paris, début septembre 2011, quant à la faisabilité d'une reconversion des locaux en école. Et la décision est prise aujourd'hui.

Donc mes observations seront très succinctes. D'abord, compte tenu des nombreux chantiers autour du 28, rue Dombasle, il sera judicieux de veiller à leur bon déroulement et que cette future école puisse s'ouvrir dans les délais requis et dans de bonnes conditions en septembre 2014.

En attendant la mise à disposition de la future école, si les délais sont respectés et si de nouveaux locaux sont trouvés pour la nouvelle C.A.S.P.E., il est prévu à la rentrée 2013 d'installer provisoirement deux bâtiments modulaires dans la cour de récréation pour répondre aux besoins.

Il sera nécessaire d'apporter des précisions sur un certain nombre de points : la responsabilité des classes en matière de direction d'école, l'accès pour les élèves qui fréquenteront ces bâtiments provisoires, l'adaptation du système de sécurité en liaison avec l'école voisine du 27 Olivier-de-Serres.

En outre, il faudra veiller à ce que les travaux de réhabilitation de l'école soient compatibles avec la présence de ces bâtiments modulaires dans la cour et limitent les nuisances pour les élèves et leurs enseignants pendant une année scolaire.

À la rentrée 2014, les locaux devront être complètement réhabilités pour permettre l'ouverture de façon globale de la nouvelle école qui, à terme, sera polyvalente : trois classes maternelles et cinq classes élémentaires.

Autant de travaux importants à conduire dans des délais très courts, avec un calendrier prévisionnel d'octobre 2013 à août 2014.

En conclusion, bien sûr, nous approuvons ce projet, et nous remercions même la Mairie de Paris d'ouvrir cette nouvelle école au 28, rue Dombasle - je remercie Mme BROSSEL - à la rentrée 2014, ce qui permettra de désengorger le secteur, de répondre à la demande de scolarisation des enfants à la faveur de la livraison des nombreux programmes de logements dans le quartier.

Simplement, pour terminer, en souhaitant que les délais soient respectés et que l'implantation de locaux provisoires ne soit effectivement qu'une solution temporaire avant l'ouverture de la nouvelle école.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour officialiser cette convergence de vues, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, au nom de la 7e Commission. - Merci, Monsieur DAGNAUD et mille excuses à Jean VUILLERMOZ de l'avoir interrompu dans sa lancée.

Merci, Monsieur GOUJON, de votre intervention ; je crois que nous sommes tous très soulagés de pouvoir, aujourd'hui, voter ce projet de délibération. Dans le 15e arrondissement, la démographie scolaire est une question préoccupante parce qu'il nous faut pouvoir accueillir les enfants, réjouissante, j'imagine, pour les élus du 15e arrondissement.

La solution trouvée est une solution de bonne utilisation de nos bâtiments scolaires, qui ont vocation à avoir une utilité scolaire lorsque nous en avons besoin, et c'est donc une bonne chose. Nous veillerons, bien entendu, à ce que l'ensemble des agents qui travaillent au sein de la circonscription des Affaires scolaires puisse trouver un endroit adapté pour effectuer leur mission avec le talent qui est le leur.

Cette école verra donc le jour dans des délais qui sont des délais records par rapport aux délais lorsqu'il nous faut construire une école, et non pas réutiliser des bâtiments à vocation scolaire.

Vous l'avez dit, c'est dans cet endroit, dans le 15e arrondissement, que la question de la démographie scolaire était la plus prégnante. Nous répondons aux obligations qui sont les nôtres de pouvoir accueillir les enfants, je m'en félicite et je serai extrêmement attentive aux points que vous avez soulignés, notamment sur la conduite des travaux ; quant à la date de livraison, je vous promets d'être plus que vigilante et extrêmement ferme là-dessus, mais sur les questions que vous avez posées, je vous propose, si vous en étiez d'accord, de vous répondre par écrit après avoir sollicité la DPA et la DASCO sur les engagements qu'elles peuvent prendre pour que ces travaux dans un site, de fait, occupé à côté, soient le plus neutre possible pour l'ensemble de la communauté éducative.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 69.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DPA 69).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous reprenons l'examen des projets de délibération rapportés par Jean VUILLERMOZ que je remercie de sa compréhension.

J'en profite pour lancer un appel parce que le niveau sonore atteint un niveau qui pèse sur la qualité de nos échanges. Ceux d'entre nous qui ont des conversations privées et certainement tout à fait utiles à poursuivre, je vous invite à les poursuivre à l'extérieur de cet hémicycle. Quant aux autres, nous restons concentrés sur les prises de parole. Quant aux invités, il va sans dire que leur silence est particulièrement requis. Merci.

2012, DJS 383 - Lancement de marchés, selon la procédure de l'appel d'offres, pour assurer la gestion technique globale du stade Jean Bouin (16e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DJS 383 relatif au stade Jean Bouin.

Je donne la parole à M. David ALPHAND, puis à M. Claude GOASGUEN. M. Jean VUILLERMOZ leur répondra.

Monsieur David ALPHAND, vous avez la parole.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Voici le nouvel épisode d'une histoire déjà longue dans notre Conseil, qui est celle du stade Jean Bouin, de sa démolition et de sa reconstruction.

A vrai dire, on s'est probablement un peu trop focalisé jusqu'à présent sur le coût, sur l'investissement, de cette opération. On le sait, un investissement de près de 200 million d'euros, une dépense galopante, qui n'était peut-être pas véritablement la bienvenue ni particulièrement utile dans les circonstances actuelles.

Néanmoins, au-delà de ce coût d'investissement initial, on n'a pas encore suffisamment parlé jusqu'à présent du coût de fonctionnement de l'équipement, et on y vient par l'intermédiaire de ce projet de délibération.

Il faut bien comprendre l'économie générale qui nous est proposée par ce projet : une externalisation de certaines missions autour du fonctionnement de cette enceinte sportive (nettoyage, maintenance, sécurité), et puis, au détour de l'exposé des motifs, nous apprenons deux éléments d'information particulièrement intéressants sur le fonctionnement de cette enceinte.

Le premier, et je cite l'exposé des motifs, "l'équipement pourra aussi héberger à titre accessoire d'autres manifestations sportives, ainsi que des opérations d'associations ou d'entreprises".

Alors, c'est l'objet de ma première question, Monsieur VUILLERMOZ, de quoi voulez-vous parler exactement à ce propos ?

Pour ce qui est de ma deuxième question, alors là, je dois dire qu'on est assez sidéré par le projet tel que vous nous le présentez pour les trois prochaines années, parce qu'en réalité, nous nous apercevons que vous avez lancé un investissement de 200 millions d'euros sans avoir pris la précaution jusqu'à présent de savoir comment allait fonctionner cet équipement.

Puisque je vous ai bien lu dans l'exposé des motifs, vous nous expliquez qu'au-delà de ces quelques externalisations qui sont proposées, vous allez prendre trois ans de réflexion pour savoir quel sera le modèle économique du stade dans son rythme de croisière.

Alors, le moins qu'on puisse dire, Monsieur VUILLERMOZ, c'est qu'on aurait pu attendre de la Ville qu'elle prenne un peu plus de précautions avant de s'engager dans une telle dépense et on aurait pu attendre de votre part, en particulier, que vous nous présentiez un modèle économique qui soit viable. Il y a deux ans, dans ce même Conseil de Paris, j'avais parlé de catastrophe industrielle en préparation concernant le stade Jean Bouin, et je ne voudrais pas, et je vous le dis vraiment très sincèrement, que les trois prochaines années de fonctionnement de cet équipement me donnent raison.

Alors, Monsieur VUILLERMOZ, voici ma deuxième question : j'aimerais tout simplement vous demander quel sera le coût de fonctionnement du stade Jean Bouin en rythme de croisière ; c'est bien la moindre des choses que nous puissions attendre de votre part cet après-midi.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Nous poursuivons avec M. le maire du 16e, Claude GOASGUEN.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - J'espère que M. VUILLERMOZ est sorti de sa sidération, parce que je ne voudrais pas trop l'offusquer devant la catastrophe industrielle qu'il a provoquée, lui dont je connais l'attachement à l'industrie, mais je voudrais quand même lui signaler que cette affaire Jean Bouin est une succession de précipitations qui sont quand même pour le moins contestables.

Certes, maintenant, le stade Jean Bouin existe, il est là, il sera peut-être beau ; tant mieux, parce qu'avec le prix qu'il coûte aux Parisiens, il y a de quoi, effectivement, faire un beau stade, mais reconnaissez, mon cher adjoint, que, quand même, c'est une méthode d'évaluation des coûts à venir qui est assez singulière, puisque vous n'avez pas fait de prospective sur le fonctionnement, sans parler de la précipitation avec laquelle vous avez construit le stade Jean Bouin contre l'avis des populations et des élus. On aurait pu, quand même, imaginer de la part de l'administration parisienne qu'elle fasse un minimum d'évaluation sur le modèle économique du club résident et des différentes occupations qui auront lieu avec succès, j'espère, dans le cadre du stade Jean Bouin.

Or, vous nous proposez, en fait, de nous engager pour une période transitoire de trois saisons sportives que nous allons payer, pour, par la suite, évaluer comment, éventuellement, la personne morale avec laquelle la Ville aura traité, pourra remplacer les trois années que les contribuables parisiens auront payées du fait de votre impréparation.

Tout cela n'est pas parfaitement compatible avec les règles, vous le reconnaîtrez, de la comptabilité publique. C'est la raison pour laquelle le groupe U.M.P. a voté contre cette délibération, en signalant que c'est un élément de plus qui montre à quel point on s'est un peu précipité dans cette affaire du stade Jean Bouin.

Voilà, mon cher adjoint, je voudrais vous sortir de votre sidération, donnez-nous surtout des bonnes nouvelles et essayez de nous donner une bonne gestion du stade Jean Bouin.

La catastrophe industrielle que vous avez programmée restera à votre passif, Monsieur VUILLERMOZ, puisque M. ALPHAND vous l'a dit et il vous l'a dit en toute transparence, c'est un expert en la matière.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Beaucoup de "private jokes"...

Jean VUILLERMOZ le sidéré ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Je vais revenir de ma sidération...

Monsieur ALPHAND, évidemment, vous continuez à développer l'idée que ce stade coûte plus de 200 millions d'euros. Je vous redis en permanence que ce stade coûtera autour de 150 millions maximum, et donc, à partir de là, évidemment, vous pouvez continuer à dire que c'est une catastrophe, mais vous saurez et vous verrez qu'une très grande partie des Parisiennes, des Parisiens, et même des Franciliens et Franciliennes seront très contents de venir dans ce stade pour voir une grande équipe de rugby qui s'appelle le Stade français.

Sur le coût de fonctionnement, Monsieur ALPHAND, évidemment, quand on construit un équipement, il faut bien le faire fonctionner. Nous avons dit depuis le début qu'il s'agissait de la Maison du rugby, et donc cette Maison du rugby accueillera, évidemment, des manifestations sportives autres que les matchs du Stade français, et notamment, peut-être et certainement, d'autres matchs et, évidemment, des animations pour les jeunes Parisiennes et Parisiens.

Et comme à Charléty, il pourra y avoir des séminaires, de façon à pouvoir faire rentrer des recettes et pas seulement des dépenses.

Donc, c'est dans ce cadre-là, évidemment, que nous ferons fonctionner le stade Jean Bouin.

Evidemment, pour la partie sportive uniquement, il est proposé de passer un appel d'offres ouvert en trois lots dissociables. C'est l'objet de ce projet de délibération :

- un lot pour assurer les prestations de nettoyage,
- un lot pour des prestations de sécurité-gardiennage,
- un lot pour les prestations de maintenance multitechniques.

Il faut rappeler que l'équipement se décompose en trois ensembles de locaux relativement distincts :

- les parties sportives et leurs annexes, y compris le club house et la boutique du club résident,
- les espaces à usage commercial et de bureaux, le long des rues Claude Farrère et Nungesser et Coli,
- le parc de stationnement ouvert au public.

Ces trois ensembles peuvent être évidemment exploités de façon autonome.

Je rappelle qu'en juillet 2011, a été approuvée l'exploitation du parc de stationnement dans le cadre d'une D.S.P. et, pour ce qui concerne les espaces tertiaires, hormis la boutique et le club house du club résident, ils ont vocation à être confiés à un partenaire privé dans le cadre d'un ou plusieurs baux commerciaux.

Enfin, concernant les parties sportives, puisque c'est, je crois, l'objet de vos questions, ainsi que de celles de M. GOASGUEN, la difficulté à anticiper les recettes (recettes annexes tirées de la location des espaces de réception en dehors des périodes de match, par exemple) et les dépenses de cet équipement novateur (coûts d'entretien de la couverture en béton fibré ultra performant) ne rend pas souhaitable de confier dès à présent la gestion des parties sportives à un prestataire extérieur. Nous envisageons effectivement une période transitoire d'au moins trois saisons

sportives, qui correspond en gros à la montée en puissance du modèle économique du club résident, car il est évident qu'entre aujourd'hui, où ce club joue à Charléty, et demain, où il jouera à Jean Bouin, le nombre de spectateurs qui, malheureusement, aujourd'hui, est trop faible à Charléty pourra augmenter d'une façon importante et donc les recettes ainsi générées changeront forcément le modèle économique.

Pendant cette phase transitoire, une équipe municipale réduite sera affectée à l'équipement. Elle sera chargée d'assurer la direction et la programmation du site et il est prévu d'externaliser, selon le même principe en vigueur à Charléty, la gestion de toutes les tâches logistiques.

C'est donc l'objet de ce projet de délibération et il est proposé de passer des marchés selon la procédure de l'appel d'offres ouvert pour assurer ces prestations de gestion technique.

Les prestations, je vous le signale, débuteront au plus tôt le 1er février 2013 et prendront fin le 31 juillet 2016. Le montant annuel du marché est estimé à 1.619.137 euros pour la partie forfaitaire et à 174.000 euros pour la partie variable.

Voilà les explications que je tenais à vous apporter.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Fort de ces explications, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 383.

Qui est pour ?

Qui s'y oppose ?

Qui s'abstient ? Le groupe E.E.L.V.A.

Le projet de délibération est donc adopté. (2012, DJS 383).

Je vous remercie.

2012, DJS 394 - DF 74 - Tarification des équipements sportifs municipaux gérés en régie pour les établissements scolaires, associations et autres groupements.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'instauration d'un comité de suivi.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au suivi de la nouvelle tarification des équipements sportifs municipaux.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la subvention attribuée au PSG et au financement du sport de proximité.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 394 - DF 74, l'amendement n° 14 ainsi que des vœux, qui ont été déposés à l'appui, sur la nouvelle tarification des équipements sportifs municipaux.

Il y a de nombreux inscrits et j'inviterai les uns et les autres à respecter strictement leur temps de parole.

Nous démarrons avec M. Jacques BOUTAULT.

Les vœux devront être présentés, évidemment, dans le cadre des interventions.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je vous prie de m'excuser.

Il nous est proposé un projet de réforme de tarification des équipements sportifs municipaux qui va initier une multiplication par 4 des tarifs.

Ce projet avait déjà suscité l'opposition de la majorité du Conseil de Paris en septembre 2011, qui prévoyait à l'époque une multiplication par 7, dans un premier temps. Suite à la désapprobation de certaines associations, des adjoints au sport et de la majorité du Conseil de Paris, le projet avait été repoussé.

Aujourd'hui, il nous est proposé une multiplication par 4 des tarifs, ce qui va, par exemple, porter la location d'un cours de tennis couvert de 1,65 euro à 6,60 euros de l'heure.

Le groupe des élus écologistes observe que les recettes envisagées par la réforme, qui sont d'environ 1,6 million d'euros au total, sont équivalentes à la subvention versée au Paris Saint-Germain Football Club et supérieures à la subvention annuelle au Paris Levallois Basket.

Par ailleurs, cela vient d'être évoqué, quelque 150 millions d'euros sont mobilisés par la reconstruction du stade Jean Bouin et 20 millions consacrés au projet d'extension de Roland Garros sur les jardins des serres d'Auteuil.

Ce qui pourrait indiquer une préférence politique pour le sport-spectacle au détriment du sport de proximité, auquel les écologistes sont particulièrement attachés d'autant que, dans un contexte d'économies budgétaires, l'effort demandé porterait principalement, et pour ne pas dire uniquement, sur les subventions octroyées au sport non professionnel et amateur.

Alors, nous sommes inquiets de cette hausse de tarifs, qui pourrait avoir pour conséquence de multiplier le nombre d'associations sportives ayant besoin d'une subvention municipale, ce qui pourrait entraîner de nouveaux problèmes budgétaires. Par ailleurs, nous pensons qu'imposer une augmentation identique à des petits clubs et associations, ainsi qu'à des clubs de comité d'entreprise, est particulièrement injuste ; l'augmentation des tarifs devrait être calculée en fonction de la taille de l'association.

Le groupe des élus écologistes se réjouit que plusieurs de ses demandes aient été prises en compte par l'Exécutif et en particulier qu'un comité de suivi par arrondissement, présidé par le maire d'arrondissement, qui rassemblera l'ensemble des acteurs concernés, soit mis en place et que celui-ci ait pour fonction d'étudier et de suivre l'application de la réforme tarifaire, et en particulier de mesurer son impact sur la vie des associations et notamment des petits clubs.

Précision utile : le Conseil de Paris, s'il adopte le vœu sur lequel les écologistes ont travaillé et qui est repris par l'Exécutif, ce dont je me réjouis, pourra permettre de procéder aux ajustements nécessaires de l'aide de la Ville au cas par cas, en vue de la situation financière de chaque association sportive réservataire des créneaux horaires dans les équipements sportifs municipaux. Alors, bien sûr, cela nous rassure, d'autant que nous avons obtenu que la nouvelle enveloppe consacrée au soutien des associations locales, générée par cette hausse, ne soit pas limitée à 1.600.000 euros et puisse être abondée en fonction de la situation qui sera observée par ce comité de suivi, donc qui sera un vrai comité de suivi doté de moyens pour répondre concrètement à la situation des associations et clubs sportifs.

Nous voilà doublement rassurés.

C'est la raison pour laquelle le groupe E.E.L.V.A. votera finalement ce projet de délibération.

Je vous remercie pour votre attention.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Nous poursuivons avec l'intervention de Mme Catherine BRUNO.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, on sent l'embarras de votre Majorité face à ce projet de délibération qui vise à multiplier par 4 les tarifs des équipements sportifs pour les établissements scolaires et les associations.

Déjà en septembre 2011, vous devez vous en souvenir, vous aviez été obligés de retirer en catastrophe la délibération devant l'opposition des maires d'arrondissement, y compris les maires de gauche.

Aujourd'hui, cet embarras se manifeste par les vœux qui ont été déposés demandant, dès à présent, des compensations financières pour les associations qui risquent, bien évidemment, d'être touchées par cette augmentation de 300 % des tarifs.

On comprend bien que la Mairie est désormais à la recherche de nouvelles recettes pour compenser un éventuel retournement des droits de mutation sur lesquels la Ville a prospéré jusqu'à présent.

Vous avez augmenté les dépenses de fonctionnement sans compter depuis 11 ans et, aujourd'hui, il vous faut trouver de nouvelles rentrées financières en raison de la conjoncture.

C'est ainsi que, depuis 2008, les impôts locaux ont subi une hausse de 25 % en moyenne, puis 50 % pour la taxe de balayage, 7 % également pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, mais cela ne s'arrête pas là.

Vous avez aussi augmenté toute une série de tarifs annexes : nouvelle grille tarifaire des cantines scolaires au détriment des classes moyennes, augmentation de la tarification des conservatoires municipaux, hausse de la tarification des beaux-arts qui frappe encore les classes moyennes. La série se poursuit donc avec le quadruplement des tarifs pour les équipements sportifs.

Qui vise-t-il encore ? Les classes moyennes qui sont dans ces associations sportives.

Certes, vous pouvez dire que le coût d'utilisation était faible et bien en deçà du coût réel, mais une telle hausse va inmanquablement se répercuter sur les cotisations des membres, car l'équilibre économique des associations est bien souvent précaire.

C'est un très mauvais signal envoyé au sport de proximité et à ses associations qui consacrent beaucoup d'efforts à encourager la pratique du sport, notamment auprès des jeunes.

Elles ne sont pas qu'un réservoir de sportifs, elles jouent un vrai rôle éducatif et social au quotidien.

Mais, le plus choquant, c'est l'argumentation choisie pour mettre en place cette nouvelle grille tarifaire. Vous dites, je vous cite : "La politique ambitieuse de la Ville qui s'est traduite par l'ouverture de nombreux équipements neufs au bénéfice de tous les usagers justifie pleinement une augmentation des tarifs des créneaux sportifs".

Ainsi, vous considérez que l'augmentation des équipements et de la qualité de l'offre pourrait motiver cette augmentation exponentielle des tarifs, mais la politique ambitieuse d'investissement dont vous parlez, en termes d'infrastructures sportives, c'est très largement la construction de Jean-Bouin et c'est près de 200 millions d'euros, ou c'est encore l'extension de Roland Garros et la subvention de 20 millions d'euros de la Ville.

Vous ne pouvez pas invoquer la création d'équipements sur les pelouses d'Auteuil, ils ne sont qu'un transfert de l'existant du fait même de ces deux projets.

Alors, où est l'offre nouvelle que vous évoquez qui pourrait justifier une telle augmentation tarifaire ?

Ce n'est pas celle des piscines en tout cas, dont Paris manque cruellement, en particulier l'été lorsqu'elles sont presque toutes fermées. Non, vraiment, Monsieur le Maire, il aurait fallu un autre argument pour nous convaincre et légitimer une revalorisation de ce niveau.

Vous allez pénaliser le monde associatif et le sport de proximité sur une base injustifiable.

Je comprends l'embarras de certains membres de votre majorité et des maires d'arrondissement qui devront s'expliquer devant le trouble des associations dans leur quartier.

Ils l'avaient manifesté lors de l'épisode de septembre dernier que j'ai rappelé au début de mon propos, mais, cette fois, les maires doivent se résoudre à faire bonne figure à contrecœur. Nous sommes libres d'exprimer notre opposition et nous voterons donc contre ce projet de délibération.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est maintenant à M. Jacques BRAVO.

M. Jacques BRAVO, maire du 9^e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, lors de notre Conseil de septembre 2011, nous avons voté un vœu demandant que soit ajustée la nouvelle grille tarifaire des équipements sportifs municipaux qui venait de nous être présentée.

Ce vœu demandait également que soit mise en place une nouvelle phase de concertation entre l'adjoint aux Sports du Maire de Paris et les maires d'arrondissement.

Le projet de délibération que nous examinons aujourd'hui découle donc de la concertation et des échanges qui ont été menés avec tous les maires, mais aussi avec les O.M.S. (je parle pour le 9^e arrondissement) et les associations sportives.

Cette concertation a bien eu lieu, elle a été large. Je considère que ses résultats sont positifs et permettent aujourd'hui de présenter un projet bien construit, qui assure une meilleure équité entre les différentes catégories d'usagers.

Les tarifs en vigueur dans les établissements sportifs municipaux sont largement inférieurs au coût de fonctionnement des équipements. La tarification horaire actuelle est particulièrement faible. Un seul exemple : le tarif

horaire d'un gymnase pour un créneau d'entraînement varie de 35 centimes d'euros à 60 centimes d'euros selon la taille du gymnase, alors que le coût horaire de fonctionnement est compris entre 37 et 96 euros.

Les amplitudes horaires sont particulièrement larges et sont un facteur d'explication de ces coûts. Les contraintes de sécurité qui exigent notamment la présence permanente de personnels qualifiés pour encadrer, surveiller, mettre en place le matériel sont d'autres facteurs d'explication.

Par ailleurs, les dépenses d'investissement ont connu une croissance d'une ampleur sans précédent depuis la dernière mandature et, je suis navré, je rappelle toujours les mêmes chiffres : 100 millions d'euros avant 2001, 400 millions d'euros d'ici la fin de la mandature, pour accroître dans le rapport de 1 à 4 et remettre à niveau un patrimoine sportif qui était insuffisant, souvent dans un mauvais état et ne répondait plus aux exigences des pratiquants.

Cette situation passée a pu de fait justifier le maintien pendant de longues années de tarifs très bas, tarifications très favorables qui s'ajoutaient aux subventions municipales aux associations sportives.

La politique ambitieuse d'investissement de la Ville qui s'est traduite par l'ouverture de nombreux équipements neufs au bénéfice de tous les usagers, quoi que vous en disiez, parmi lesquels les clubs sportifs, justifie pleinement un ajustement des tarifs des créneaux sportifs, corrélé avec l'amélioration de la qualité de l'offre.

Cette réforme est donc nécessaire - et vous ne pourrez pas démontrer le contraire -, mais, en plus, nous avons voulu qu'elle soit juste et c'est un point qui est essentiel pour moi, nous avons voulu qu'elle permette de préserver et d'encourager le développement du sport de proximité.

Elle est fondée sur un mécanisme simple, cette hausse des tarifs nous permettra simultanément de valoriser notre patrimoine sportif dans un contexte budgétaire difficile, tout en accroissant notre soutien au sport de proximité par une aide accrue aux associations sportives.

L'augmentation des tarifs doit en effet permettre un abondement des crédits destinés au sport de proximité. Cet abondement est de 30 % par rapport aux enveloppes actuellement allouées à ce volet de l'action municipale qui s'établit à 4,3 millions d'euros.

Cette augmentation de l'enveloppe consacrée au soutien des associations sportives locales m'apparaît vraiment positive, puisqu'il s'agira d'un montant équivalent à la moitié des recettes supplémentaires générées par cette augmentation tarifaire, soit un montant estimé, vous l'avez lu dans le dossier, à 1,59 million d'euros.

Nous pourrions ainsi mieux agir pour l'avenir en déployant ces crédits supplémentaires selon quatre axes :

- Premièrement : accompagner financièrement les associations les plus fragilisées selon les critères définis avec les mairies d'arrondissement,
- Deuxièmement : accompagner davantage les associations sportives aux faibles ressources,
- Troisièmement : favoriser et financer les projets sportifs territoriaux et sur lesquels travaillent toutes les mairies d'arrondissement,
- Enfin, quatrièmement : doubler notre participation de 40.000 euros au principe de Réduc'Sport dont l'objet est de prendre en charge une partie de la cotisation annuelle dans un club sportif pour les enfants des familles bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire.

Par ailleurs, à l'issue du processus de concertation et de travail collectif que je citais tout à l'heure avec les maires d'arrondissement, cinq critères d'analyse ont été retenus afin de permettre d'étudier la situation au cas par cas et de déterminer l'aide financière que la Municipalité pourra leur apporter : la dimension sociale, l'emploi associatif, le rayonnement local, le risque budgétaire et la qualité du projet sportif.

Je signale que les discussions que nous avons pu avoir ainsi dans le 9^e arrondissement ont été très constructives et nous ont permis d'avoir une très bonne connaissance de la vie des clubs, de leurs difficultés et de bien cerner l'impact de cette nouvelle tarification.

Chers collègues, en conclusion, cette réforme nous engage à la fois dans la voie de la modernisation du service que nous offrons à nos usagers et aussi, plus que jamais, dans le soutien du sport de proximité.

Cette réforme est nécessaire, je le répète, elle est juste et transparente. Nous avons œuvré, j'ai œuvré comme chaque maire d'arrondissement, nous avons œuvré ensemble avec tous nos partenaires pour arriver à construire cette réforme.

Nous approuvons donc ce projet de délibération et, ce qui est dans un vœu commun, l'idée de comité de suivi.

Chers collègues, merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Nous poursuivons avec l'intervention de M. Jean-Baptiste MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention ce que vient de dire M. BRAVO sur ce projet de délibération.

Ce que vous avez dit, c'est très beau, mais franchement personne n'y croit. Je sais que l'enfer est toujours pavé de bonnes intentions, mais là, franchement, ce projet de délibération ne s'y prête vraiment pas.

Pourquoi ? Parce que, ce projet de délibération, c'est un nouvel épisode de Dallas. On vous l'a déjà dit la fois précédente, la fois encore, encore précédente, c'est un mauvais sitcom que vous nous proposez, avec un mauvais scénario et de mauvais acteurs.

On nous a même fait croire qu'une concertation avait permis de faire avancer le débat sur une délibération mal ficelée depuis toujours et qui n'a pas apporté les preuves de son efficacité.

Cette concertation, en Conseil du 15^e arrondissement, les élus de Gauche nous ont même dit : "Écoutez, la fois précédente, on était réservés parce que la délibération prévoyait une augmentation de 400 %, on s'est concertés et, finalement, comme le résultat est de nous proposer une augmentation de 400 %, cela nous va bien et on va la voter".

Franchement, si cela est de la concertation à la mode Exécutif parisien, il y a de quoi avoir très peur pour les usagers des équipements sportifs. Non, vraiment, déjà sur la forme et sur la méthode, ce projet de délibération n'est pas satisfaisant, Monsieur VUILLERMOZ, et il y a encore beaucoup à faire.

Sur le fonds maintenant, c'est un projet de délibération socialement injuste.

Vous devez vraiment avoir de gros problème d'argent pour racler les fonds de tiroir, à ce point que vous augmentez tous les équipements publics : les conservatoires, la restauration scolaire, maintenant les équipements sportifs ; il y avait les structures qui devaient accueillir la jeunesse au dernier Conseil de Paris.

Franchement, maintenant, il ne restera plus que les toilettes publiques et on aura fait le tour de tous les équipements publics ! Elles sont gratuites, vous imaginez l'augmentation qui pourra être faite : ce sera phénoménal et je pense que cela renflouera les caisses d'une politique municipale vraiment peu recommandable.

Ce projet de délibération qui augmente les tarifs des équipements sportifs de 400 %, c'est porter un mauvais coup aux associations. Ces associations, qui sont la plupart du temps de petite taille, qui font des efforts au quotidien pour proposer une offre sportive à la hauteur des demandes des usagers. Ces associations au sein desquelles travaillent des bénévoles, qui donnent de leur temps, parfois même de leur argent parce que les associations ne peuvent pas toujours couvrir tous les frais, ces associations vont être placées devant le fait accompli : les tarifs vont augmenter.

Qu'est-ce qui va se passer ? C'est mécanique, il faudra bien qu'elles vivent et ce ne sont pas les centaines de milliers d'euros que vous promettez - on ne sait pas très bien d'ailleurs dans quelles conditions ces sommes seront attribuées et à quelles associations -, ce n'est pas cela qui va aider les associations qui ont souvent du mal à boucler leurs fins de mois.

Evidemment, elles vont répercuter l'impact financier directement sur les usagers, directement sur les adhérents qui n'ont pas forcément des moyens à la hauteur de la majoration que vous avez décidé d'infliger.

Et pour tout dire, Monsieur VUILLERMOZ, c'est assez cynique de leur proposer cela, compte tenu de l'état des équipements sportifs parisiens.

Je prends un exemple, Monsieur VUILLERMOZ, il n'y a pas très longtemps, je suis allé au gymnase Burgard dans le 15^e arrondissement. Franchement, je ne savais pas si j'étais dans un gymnase ou dans une piscine. Comme de toute façon les piscines du 15^e arrondissement, la plupart du temps, sont fermées parce qu'elles ne sont pas entretenues, je savais que j'étais plutôt dans un gymnase.

Mais vous vous rendez compte que la gauche parisienne, non seulement nous dit : écoutez, vous êtes bien gentils, associations, mais vous allez mettre plus à la poche parce qu'on n'a tellement plus un rond dans les caisses de la Ville qu'il va bien falloir vous ponctionner d'une façon ou d'une autre. Mais en plus, vous allez payer quatre fois plus, pour des infrastructures sportives qui, de toute façon, ne sont pas en état, que ce soit les gymnases, les piscines et autres.

Je ne dis pas que vous ne faites rien, Monsieur VUILLERMOZ, vous allez évidemment nous sortir de belles statistiques et un beau bilan sur ce que vous avez fait, et ce que nous, pauvre droite parisienne, nous n'avons jamais fait. Mais convenez, Monsieur VUILLERMOZ, qu'il y a les paroles et puis il y a la réalité du terrain. Quand vous faites le tour des équipements sportifs de tous les arrondissements, des vingt arrondissements parisiens, il y a de quoi se demander pourquoi vous nous proposez un tel projet de délibération.

Pourquoi vous nous proposez un tel projet de délibération, Monsieur VUILLERMOZ ? Cela a été dit déjà, mais franchement, des infrastructures qui ne sont pas à la hauteur, qui ne sont pas en état, et près de 200 millions pour Jean Bouin, pour un club qui jouera dix fois par an ! Allez, même pas, en fonction de l'affluence, il sera même délocalisé ailleurs !

Alors, est-ce là la vocation sociale que, dans votre vœu bis, vous rappelez au deuxième considérant ? Considérant que la priorité au sport amateur doit être réaffirmée, notamment dans une période de tension sur les finances publiques, venez tous au stade Jean Boin, vous saurez où est passé votre argent !

Pour terminer, Monsieur VUILLERMOZ, les associations victimes de votre politique sont de toutes tailles. Elles ont vocation sportive, mais pour tous les adhérents.

On délibère aussi sur des subventions à des associations handisport. Elles aussi vont devoir subir le multiplié par quatre que vous leur infligez.

Vous conviendrez, Monsieur VUILLERMOZ...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous demanderai de conclure, Monsieur MENGUY, s'il vous plaît.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - ... que socialement, ce n'est pas juste.

Voilà, Monsieur le Maire, pourquoi nous voterons contre ce projet de délibération.

On vous le dit, Monsieur VUILLERMOZ, comme on vous l'a dit les fois précédentes, franchement, puisque maintenant vous êtes coutumier du fait, retirez-la. Ce n'est pas grave, on aura un autre épisode l'année prochaine. C'est comme les "Feux de l'amour", on peut s'arrêter de les regarder pendant plusieurs années, il suffit de reprendre et on sait ce qui se passera la prochaine fois !

Nous voterons contre, parce que c'est un projet de délibération injuste.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, vous l'avez déjà dit.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Maire, il s'agit effectivement d'un débat que nous avons maintenant depuis longtemps et, le moins qu'on puisse dire, c'est que depuis le début de ce débat, la Droite a été à la hauteur de sa réputation. D'ailleurs, si ce projet de délibération, c'est "Dallas", Jean-Baptiste MENGUY peut sans doute postuler pour le rôle de "JR".

Ce sur quoi je voudrais insister, c'est qu'au fond, dès qu'il est question de sport, depuis 2008, la Droite nous ressort systématiquement les mêmes arguments. Et la même rengaine. A savoir que la Ville de Paris favoriserait de manière outrancière le sport de haut niveau, au détriment du sport de proximité. A chaque fois, vous nous ressortez les mêmes arguments.

Au fond, vous le répétez, vous le répétez sans cesse, et le problème, c'est que c'est faux ! Lorsqu'on regarde la réalité, sur tous les plans, la réalité est qu'au contraire, et singulièrement depuis 2008, la priorité a été donnée au sport de proximité.

Quand on regarde l'investissement, par exemple, ce que l'on constate, c'est que 600 millions d'euros ont été mis dans les équipements sportifs à Paris. Sur ces 600 millions d'euros, les deux tiers ont été mis pour des équipements de sport de proximité, c'est-à-dire 400 millions d'euros.

Puisque vous vouliez parler de bilan, le plus simple, c'est sans doute de comparer notre bilan à votre bilan. Ce que l'on sait, par exemple, c'est qu'entre 1995 et 2001, pour l'ensemble des équipements sportifs, on dépensait 120 millions d'euros. C'est-à-dire que nous dépensons cinq fois plus pour les investissements en matière d'équipements sportifs, que lorsque vous, vous étiez aux manettes de la Ville de Paris.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que cela fait une sacrée différence.

Continuons la comparaison. Si l'on regarde maintenant le fonctionnement...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur MENGUY, s'il vous plaît.

M. Ian BROSSAT. - Si on regarde maintenant le fonctionnement, on constate que l'une des priorités de Jean VUILLERMOZ, adjoint aux sports, c'est de faire en sorte que l'on subventionne davantage les clubs de proximité et qu'on diminue les subventions des clubs de haut niveau.

Je pense, par exemple, à la subvention du P.S.G. qui a été diminuée de 80 % par rapport à ce qu'elle était en 2001. C'est dire si du chemin a été parcouru dans ce domaine.

Et bien, je crois qu'au fond, sur ce sujet, sur cet enjeu des sports, vous avez assez peu de leçons à nous donner. Puis je n'aurai pas, mais enfin un peu quand même, la cruauté de vous rappeler quelle a été la politique sportive menée par Nicolas SARKOZY lorsqu'il était président de la République.

Je me souviens qu'en 2007, Nicolas SARKOZY avait expliqué que le budget des sports allait atteindre 3 % du budget national, et je sais qu'en 2012, le budget des sports, c'est 0,1 % du budget national. C'est-à-dire que vous avez fait trente fois moins que ce que vous aviez promis.

C'est dire si, au fond, sur ce sujet, comme sur d'autres, vous feriez mieux de vous taire.

Puis, pour ce qui est de ce projet de délibération lui-même, je voudrais insister sur un point qui me paraît absolument essentiel, et vous l'avez dit d'une certaine manière : tout a été fait pour mener la concertation à bien, à la fois avec les élus d'arrondissement et avec les clubs sportifs.

Je crois qu'on peut savoir gré, à l'adjoint chargé des sports, d'avoir eu cette démarche-là, qui effectivement est très différente de la démarche qui a été celle du Gouvernement que vous avez soutenu sur tous les dossiers.

C'est ce qui explique d'ailleurs que ce projet de délibération a considérablement évolué par rapport à ce qu'il était auparavant, à la fois si l'on regarde le niveau de la hausse qui a été diminué, mais également si l'on regarde les mécanismes de compensation qui ont été mis en œuvre et qui vont permettre d'aider davantage, que cela n'est le cas aujourd'hui, les clubs de proximité.

Je pense que pour tout cela, nous avons de bonnes raisons d'exprimer notre satisfaction.

Et parce que nous voulons des garanties supplémentaires, notre groupe, avec d'ailleurs les autres groupes de la majorité, nous avons déposé deux vœux.

Le premier, qui a été présenté par les orateurs précédents, vise à ce que nous puissions créer un comité de suivi qui permette d'évaluer l'impact de la réforme et d'abonder le budget des clubs qui se trouveraient en difficulté du fait de la réforme.

Un deuxième vœu qui vise à ce que la subvention du P.S.G. soit à nouveau diminuée et à ce que, grâce à ces économies, on puisse aider davantage les clubs de proximité.

Vous le voyez, je crois qu'il y a un véritable attachement, de la part de notre majorité municipale, à faire en sorte que les clubs de proximité, que les clubs qui sont dans les quartiers populaires, puissent continuer à agir, à être efficaces. En tout cas, c'est la démarche qui est la nôtre.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Nous poursuivons avec Mme Danielle SIMONNET.

J'en profite pour inviter nos collègues de l'U.M.P. à écouter avec sérénité les arguments qui sont mis en avant, comme la majorité écoutait avec sérénité les critiques formulées par vos intervenants. Nous sommes là pour nous écouter. Donc veillons à la qualité de nos échanges.

Danielle SIMONNET...

Mme Danielle SIMONNET. - J'interviendrai sur ce projet de délibération au nom seulement d'Alexis CORBIÈRE et de moi-même, car nous avons décidé pour notre part de nous abstenir sur ce projet de délibération.

Avant toute chose, je tiens à saluer l'implication de notre collègue et adjoint au Maire, Jean VUILLERMOZ, sur ce dossier. Parce que je crois, oui, que l'ensemble des conseillères et des conseillers, et notamment les maires d'arrondissement, seront d'accord pour saluer avec moi tout l'effort engagé dans la concertation avec les mairies d'arrondissement, les clubs et les associations. Je ne reprends pas le nombre de réunions qui ont pu être tenues, mais il y a eu ici, je le crois, une véritable volonté de concertation qu'il faut saluer.

La réforme des tarifs qui nous est proposée aujourd'hui diffère d'ailleurs fortement de la précédente. D'une multiplication des tarifs par 7, nous atterrissons à une multiplication des tarifs par 4. Ce n'est pas rien comme évolution, avec par ailleurs des mécanismes de compensation soucieux de justice sociale.

Mais la question centrale à se poser est selon nous la suivante : quelle est la première raison à l'origine de ce projet de délibération ? Là, soyons clairs. Nous tenons à exprimer notre désaccord avec la pression qui est exercée sur l'ensemble des adjoints pour réduire leur budget de fonctionnement.

Le résultat de ces pressions est là : une réforme qui va permettre à la Ville de récupérer 1,5 million d'euros dans son budget central, pris par la hausse des tarifs des équipements sportifs alors qu'au contraire, afin de développer les pratiques sportives, et notamment dans les quartiers populaires, nous aurions du avoir une augmentation globale des budgets alloués au sport à Paris.

Pour se dégager plus de marges de manœuvre, nous constatons et nous approuvons par ailleurs la réduction de moitié de la subvention du P.S.G dans les deux dernières années. Cette diminution doit se poursuivre. Les subventions aux autres clubs de haut niveau - volley-ball, hand-ball, rugby - ont elles aussi baissé.

Mais pour développer le budget du sport de proximité et pour répondre aux besoins du développement du sport à Paris, l'Exécutif a donc contraint l'adjoint au sport à trouver par lui-même 1,5 million d'euros qui vont abonder le budget de subvention aux clubs de proximité en plus des 1,5 millions qui vont abonder les caisses de la Ville.

Nous entendons l'argument selon lequel les tarifs actuels de location des équipements de la Ville aux associations sportives seraient très bas. Mais nous sommes attachés, et nous devrions tous l'être, au principe de gratuité des équipements sportifs. De nombreuses autres collectivités pratiquent cette gratuité, pourquoi pas nous ?

J'ai pu entendre, notamment au Conseil du 20e arrondissement, certains élus exprimer de vives critiques envers certains clubs qui auraient un fonctionnement quasi lucratif et profiteraient de tarifs très bas pour dispenser des activités sportives elles très onéreuses dans le cadre du marché privé du sport.

Mes chers collègues, le courage en la matière, si tel était le cas, ne serait-il pas plutôt une mise à plat des attributions des créneaux et des équipements, et une mise à plat des subventions attribuées, mise à plat impliquant bien sûr l'ensemble des équipes en arrondissement ?

Ne devrions-nous pas dans ce cas redéfinir nos critères d'attribution afin de veiller à ce qu'il n'y ait pas, par le biais des finances de la Ville, des exploitations lucratives de nos équipements ?

Mais enfin, soyons sérieux, dans la très grande majorité des cas, lorsqu'on parle des clubs, de quoi s'agit-il ? Il s'agit de petites associations dans lesquelles des citoyennes et des citoyens se démènent pour faire partager leur passion de la pratique d'un sport. Cela demande beaucoup de temps, d'investissement, pris sur la vie privée qui souvent déborde sur la vie professionnelle, et de nombreux clubs ont ainsi salarié certain de leurs membres afin de mieux pérenniser et améliorer le suivi des activités dispensées. Nous le savons bien, ces clubs et associations et leurs membres connaissent en général une grande précarité et absolument pas d'enrichissement personnel.

Alors nous entendons bien que la volonté du maire adjoint, et nous le saluons, avec les 1,5 million d'euros collectés par cette hausse de tarif, est de redistribuer des subventions nouvelles vers les associations les plus en difficulté qui sont principalement dans les quartiers politique de la ville, ce qui modifiera le niveau d'augmentation.

Aussi nous saluons une contribution plus importante de la Ville de Paris qui va être accordée au dispositif "réduc' sport" qui est perçu par toutes les familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire et cela, mes chers collègues, c'est une excellente chose.

C'est pourquoi nous ne voterons pas contre ce projet de délibération, mais nous estimons que la délégation aux sports aurait dû bénéficier d'une plus importante dotation pour effectuer ces mesures de justice sociale.

Car nous restons en désaccord avec le principe qui a guidé cette réforme : exiger d'une délégation de renflouer les caisses de la Ville par une hausse des tarifs qui en définitive sera payée par les Parisiennes et les Parisiens.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, on était sur ce dossier dont nous avons déjà parlé au Conseil de Paris, puisque certains d'entre nous avaient déposé un vœu demandant le retrait de la réforme dès le mois dernier, on était donc il y a quelques mois dans le délire absolu. On était sur un projet de multiplier par 7, mais vous êtes en voie de guérison ; vous êtes maintenant à multiplier par 4. Ce n'est encore maintenant plus que de la folie douce, mais la folie douce reste de la folie.

Non pas parce qu'il serait absolument interdit et tabou d'augmenter les tarifs des équipements sportifs, ni même il n'est pas complètement fou, et je pourrais vous soutenir, Monsieur VUILLERMOZ, de mettre en place des tarifs qui soient un peu plus dissuasifs et qui permettent d'éviter ce que l'on va appeler formellement du "squating" de créneaux horaires, qui fait que certains clubs réservent des créneaux toute l'année, empêchant les plus petites associations d'y avoir accès.

Cependant, là où votre réforme est une folie douce, c'est qu'elle est arbitraire et aveugle. Elle applique une fois 4 à tous les sports, tous les créneaux, tous les équipements, toutes les associations. Je vous avais connu un peu plus magnanime, un peu plus au cas par cas, et faisant des distinctions entre des associations qui ont les moyens et celles qui n'en ont pas, des sports qui coûtent très cher et ceux qui n'en coûtent pas, des sports qui demandent un encadrement et ceux qui n'en demandent pas, et évidemment appliquer un fois 4 arbitraire et aveugle est purement et simplement de la folie douce.

Quant aux compensations que vous annoncez, outre le fait d'être une écriture comptable relativement malhonnête qui vous permet à la fois d'annoncer l'augmentation des recettes et l'augmentation des subventions aux sports, tout cela dans un schéma à équation nulle, il est relativement dangereux parce que vous remplacez un mécanisme où le tarif des équipements était faible mais au moins s'appliquait à tous et de manière automatique, par un système de subvention discrétionnaire où la compensation pourra être la tête du client et qui par conséquent va créer de nouvelles inégalités entre les clubs.

Enfin, et pour faire bref, je rejoindrai les vœux... et vous m'aviez déjà entendu sur le surjet appelant à la suppression de la subvention au Paris Saint-Germain qui, aujourd'hui, bénéficie de moyens largement supérieurs à ce que la Ville a besoin d'abonder, et qui par conséquent n'a plus besoin de notre concours.

Monsieur le Maire, je m'opposerai donc à ce projet de délibération et je soutiendrai tous les vœux qui iront dans le sens du retrait de cette réforme, du retrait de la subvention au Paris Saint-Germain et globalement, d'une véritable politique d'avenir pour le sport de proximité.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous terminons avec l'intervention de M. Pascal CHERKI.

M. Pascal CHERKI, maire du 14^e arrondissement. - Très brièvement, la réforme est là. C'est vrai qu'elle a donné lieu à de longs débats. Je voudrais rendre hommage à Jean VUILLERMOZ pour la faculté d'écoute dont il a fait preuve.

Dans le 14^e arrondissement, nous avons fait remonter des propositions d'indemnisation ou de compensation que nous avons élaborées avec l'O.M.S et qui ont été validées par la Direction de la Jeunesse et des Sports. Je reconnais que du point de vue de la méthode, la concertation a eu lieu. D'ailleurs, je note actuellement que le mouvement sportif n'est pas mobilisé massivement contre la réforme. On parle beaucoup pour, mais il faut aussi se mettre à la place des principaux usagers du service public à qui, certes cela ne fait pas plaisir, mais ce n'est pas dans une situation où ils sont là... moi, je les ai vu manifester quand il y a des intérêts à défendre.

Ceci dit, c'est un changement profond de culture qu'opère la Ville de Paris en augmentant substantiellement, car multiplier par 4 les tarifs, c'est une augmentation substantielle, et en prévoyant d'opérer une compensation pour celles et ceux qui en auraient réellement besoin sur la base de critères qu'a mis en œuvre M. VUILLERMOZ et dont MM. BRAVO et BROSSAT ont rappelé la pertinence.

La question par rapport à ce changement, c'est d'en mesurer l'impact. C'est le sens du vœu que nous avons déposé avec Ian BROSSAT et Emmanuelle BECKER, le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Si on ne veut pas se tromper, il faut se revoir et évaluer concrètement les implications de la réforme.

Je prends un exemple : aujourd'hui, vous avez des club de tennis et de natation qui s'interrogent sur la pertinence du critère fois 4 et qui auraient préféré un critère fois 2.

Sauf que quand on a élaboré des propositions avec les O.M.S., elles n'ont pas fait remonter une telle interrogation, parce que les intéressés vont rentrer progressivement dans cette affaire.

Deuxième élément, tous les clubs consultés ne se sont pas encore emparés du dossier. Quand ils vont être confrontés à l'évolution de la tarification et à son impact, c'est là que des questions nouvelles qui n'avaient pas été vues par M. VUILLERMOZ, et c'est tout à fait normal, ni par la DJS, ni par nous, les mairies d'arrondissement, vont surgir.

Il ne faut donc pas que l'on referme le dossier mais qu'on laisse les choses ouvertes.

C'est pour cela qu'on a déposé un vœu qui dit que l'on fait une évaluation au bout d'un an pour voir en année pleine ce que cela a donné et si besoin, on fait des ajustements.

Je pense qu'il ne faut pas être dogmatique là-dessus. Il est tout à fait possible qu'on n'ait pas besoin de bouger la clef de répartition 50/50 prévue, mais la réalité peut nous amener à considérer que tel ou tel club, dans tel ou tel arrondissement, sera beaucoup plus impacté que ce que l'on avait prévu et dans ce cas-là, il faut accepter de faire des ajustements.

Les promoteurs de cette réforme ne l'ont pas faite contre le mouvement sportif mais avec un accompagnement et c'est toute cette logique d'accompagnement qu'il faut retrouver.

Le sens de ce vœu, c'est de donner toutes les chances de réussir pleinement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous en avons terminé avec les différents intervenants, que je remercie. Je vais maintenant demander à M. Jean VUILLERMOZ de répondre et de donner la position de l'Exécutif sur les vœux et l'amendement qui ont été déposés à l'appui de ce projet de délibération.

M. Jean VUILLERMOZ a la parole.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour une fois, je vais décevoir la Droite, je ne rentrerai pas dans la polémique. Je propose une réforme importante, pour plus de justice, je le dis, dans l'attribution des subventions au mouvement sportif, en s'appuyant sur une augmentation des tarifs, cela vient d'être dit ; une multiplication par quatre, ce n'est pas simple, mais ce n'est jamais simple de faire une réforme pour plus de justice dans ce pays, et ce n'est pas totalement incompréhensible, d'ailleurs, que la Droite soit contre.

Je veux remercier tous les intervenants ; merci aussi et beaucoup à Jacques BRAVO, Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Jacques BOUTAULT, Danielle SIMONNET, mais aussi et surtout au groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et au groupe Communiste et élus du Parti de Gauche ; leurs interventions traduisent fidèlement les préoccupations et les ambitions qu'ils ont exprimées lors des échanges que nous avons eus pour enrichir les critères visant à fonder le niveau d'accompagnement de la Ville.

Permettez-moi de remercier plus particulièrement les maires d'arrondissement et leurs adjoints au sport, tous groupes confondus, que j'ai rencontrés à plusieurs reprises depuis un an et qui ont disposé tout au long de ce processus d'éléments très précis sur les associations subventionnées de leur arrondissement, mais aussi d'outils pour appréhender la situation des associations non subventionnées mais réservataires des créneaux sur nos équipements.

Oui, Monsieur MENGUY, je remercie la mairie du 15e arrondissement, que j'ai rencontrée trois fois, et notamment le représentant du maire du 15e arrondissement, à qui j'ai donné absolument toutes les données de cette réforme comme je l'ai fait pour tous les maires d'arrondissement.

Je ne suis pas surpris par les propos des orateurs de l'opposition municipale ; c'est un refus dont les motivations ont la saveur du déni de la réalité sur les tarifs actuels, quasi gratuits, alors que nous sommes dans un environnement totalement bouleversé, et cela, grâce à une offre d'équipements sportifs qui, depuis 2001, ne cesse de s'améliorer et qui se poursuit avec un niveau d'engagement renforcé depuis 2008.

Encore une fois, 100 millions d'euros avant 2001 pour les investissements dans le sport, cela a été rappelé par Ian BROSSAT et Jacques BRAVO, nous en sommes aujourd'hui à 400 millions rien que pour les équipements sportifs de proximité.

Avant d'évoquer les vœux et l'amendement, permettez-moi de brosser succinctement la genèse de cette réforme sur laquelle vous allez vous prononcer dans quelques instants.

Premièrement, la réforme des tarifs fut initiée dès 2009. Entre la version initiale et le format actuel, des évolutions constructives sont nées des échanges et de la concertation, avec notamment les maires d'arrondissement et les acteurs sportifs, comme je viens de le rappeler.

De quelle évolution parlons-nous ? Réajustement de l'augmentation tarifaire, abondement des crédits en faveur du sport de proximité, transparence sur l'utilisation des nouveaux crédits, des critères précis pour guider les niveaux de compensation et l'accompagnement des partenariats existants, ainsi que les nouveaux projets. Critères qui intègrent la dimension sociale de l'activité sportive de l'association - là aussi, Monsieur MENGUY, vous me demandiez quels étaient les critères, je vous les donne : l'état de l'emploi associatif sportif, le rayonnement local de l'association, l'évaluation du risque budgétaire par l'augmentation tarifaire, la qualité du projet sportif au regard des priorités municipales, mais aussi la politique tarifaire pratiquée par l'association vis-à-vis de ses adhérents et licenciés ; tout cela dans le cadre d'une concertation très soutenue, qui a permis de convenir au cas par cas, avec les maires d'arrondissement, des niveaux de compensation nécessaires, soit une soixantaine de réunions, ainsi que des réunions collectives avec le mouvement sportif, notamment les O.M.S., le C.O.M.S., le C.D.O.S. et les comités sportifs.

Cette démarche et ces modalités réalisées à partir d'octobre 2011 et jusqu'en juin dernier ont permis de mettre en œuvre le vœu de l'Exécutif voté par le Conseil de Paris de septembre 2011.

Je rappelle les principes qui sous-tendent cette réforme, vous les connaissez, je les ai maintes fois répétés : - Revoir des tarifs quasi équivalents à la gratuité, 35 à 60 centimes de l'heure pour un gymnase, 1,65 pour un court de tennis couvert, 80 centimes pour un terrain de foot ou de rugby synthétique.

Si de tels tarifs pouvaient se comprendre dans un contexte des plus atones avant 2001 en matière d'offres d'équipements sportifs, nous avons non seulement changé d'échelle depuis 2001, mais je rappelle, par exemple, que la dernière piscine inaugurée avant 2001- il y a encore ici des élus qui siégeaient à cette époque - date de 1992 ; il s'agissait de la piscine Reuilly. Mais nous avons accentué notre engagement dès 2008 en consacrant, comme je l'ai dit, 400 millions d'investissement pour le sport de proximité d'ici à la fin de la mandature. Je rappelle qu'entre 2001 et 2014, il y aura six piscines inaugurées par cette Municipalité.

Les associations sportives le savent très bien et mesurent le changement ; le compte rendu de mandat de Bertrand DELANOË sur cette question l'année dernière en fut une belle démonstration.

- Rompre avec certaines pratiques comme celle de la surabondance de créneaux réservés à l'année observée dans bon nombre d'équipements, mais avec, dans les faits, une sous-occupation effective, il y a plein de créneaux qui ne sont pas utilisés, des associations ont pris de mauvaises habitudes en réservant plus que de besoin, pénalisant de fait les autres associations qui, dans certaines disciplines, peinent à se développer par manque de créneaux ; ne parlons pas des nouveaux sports qui cherchent absolument des créneaux que nous n'arrivons pas à leur donner.

- Rechercher une meilleure équité entre les différents utilisateurs de nos équipements. Vous le savez, les coûts de fonctionnement, cela a été dit tout à l'heure, des équipements sportifs sont de l'ordre de 93 millions d'euros. Ces coûts sont supportés aujourd'hui à hauteur de 1 % par les principaux utilisateurs que sont les associations sportives, tandis que les usagers individuels participent à hauteur de 8 % et le contribuable parisien, de 91 %. Tendre vers davantage d'équité entre les différentes catégories d'usagers est donc, à mon avis, un bon principe qu'il fallait concrétiser.

Après les principes, les enjeux.

Abonder le budget de fonctionnement du sport de proximité pour agir pour l'avenir, c'est-à-dire 1,59 million d'euros dès le budget 2013 et suivants, équivalant à la moitié des recettes supplémentaires générées par cette réforme tarifaire, nous permettra d'agir sur quatre actions :

- ne pas fragiliser les associations les plus impactées en les accompagnant financièrement ; c'est tout le sens des échanges que j'ai eus pendant un an avec les arrondissements ; il s'agit d'ajuster les niveaux d'accompagnement sur la base de quatre critères, encore une fois, Monsieur MENGUY : la dimension sociale de l'activité de l'association, l'emploi associatif sportif, le rayonnement local de l'association et, enfin, l'évaluation du

risque budgétaire pour cette association. Toutes les propositions supplémentaires des mairies d'arrondissement, quelles qu'elles soient, ont été intégrées pour ce qui est des associations déjà subventionnées par la Ville ;

- combattre certaines inégalités ; toutes les associations n'ont pas les mêmes ressources et nous allons pouvoir mieux accompagner celles qui en ont besoin, alors que, vous le savez, jusqu'à maintenant, c'était très difficile de le faire ;

- favoriser et financer les projets sportifs territoriaux sur lesquels beaucoup d'arrondissements travaillent ;

- enfin, doubler notre participation au principe de "Réduc'Sport", dont l'objet est de prendre en charge une partie de la cotisation annuelle dans un club sportif pour les enfants des familles bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire. En gros, cela fait à peu près 80 euros pour chaque enfant pour les familles bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire.

Vous l'avez constaté, cet abondement du budget de proximité n'a pas pour vocation exclusive, ce qui aurait été un non-sens, d'accompagner les associations sur l'impact financier de cette réforme.

Nous avons un cadre plus large qui donne sens au développement de la vie associative, sportive, dans les arrondissements, pour une pratique toujours plus grande de tous les Parisiens.

Monsieur le Maire, j'en arrive aux vœux.

Je crois que l'amendement déposé par le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" a été retiré, je vous en remercie.

Pour les deux vœux déposés par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche portant sur la création d'un comité de suivi, c'est une très bonne idée qui m'a été proposée et je l'ai reprise avec enthousiasme.

Je suis, bien entendu, très sensible à cette préoccupation, et pour tenir compte de l'ensemble des débats autour de cette question, je vous ai donc proposé un vœu de l'Exécutif, que nous pourrions voter. Je ne le détaille pas, vous avez eu le temps d'en prendre connaissance et il a été évoqué par les intervenants. Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord, de retirer vos vœux et de nous prononcer sur le vœu de l'Exécutif.

S'agissant du vœu du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche ayant trait à la subvention attribuée au P.S.G., j'entends votre préoccupation, puisque le club évolue depuis peu dans un environnement économique, on va dire plus confortable, même très confortable, qui le place dans une situation qu'il n'avait jamais connue jusqu'à présent.

Vous évoquez dans votre vœu la notion de nouvelle baisse, et je vous en remercie, car cela signifie que vous avez été très attentifs aux baisses opérées depuis 2008, qui sont tout sauf symboliques ; je suis, bien entendu, prêt, et je l'ai d'ailleurs dit en accord avec le Maire de Paris, à effectuer une nouvelle baisse de la subvention attribuée au Paris Saint-Germain.

Aujourd'hui, il est trop tôt pour vous dire de quel niveau sera cette baisse parce que nous négocions avec les dirigeants du club sur la nouvelle convention qui vous sera soumise au cours du quatrième trimestre de 2012.

Celle-ci n'ayant pas encore abouti, je vous proposerai d'amender votre vœu de la manière suivante :

"Sur proposition de Ian BROSSAT et du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche ;

Le Conseil de Paris demande que la baisse de la subvention attribuée au Paris Saint-Germain puisse se poursuivre, comme les années précédentes, lors du prochain examen de la délibération relative au P.S.G. et que l'effort engagé en faveur du sport de proximité soit amplifié dans le même temps".

Si cette rédaction vous convient, nous pourrions amender votre vœu en ce sens et y apporter un avis favorable.

Enfin, je voudrais terminer cette intervention en remerciant particulièrement la Direction de la Jeunesse et des Sports, qui s'est impliquée fortement en fournissant un travail colossal non seulement sur les 320 associations subventionnées mais aussi sur les 2.200 associations sportives réservataires de créneaux. Je les remercie chaleureusement pour cet investissement de qualité et je sais qu'il n'est pas terminé, parce que nous allons continuer avec le fameux comité de suivi qui est une très bonne idée.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Avant de passer aux opérations de vote, je vais essayer de clarifier un petit peu l'état des lieux.

Donc, M. Jean VUILLERMOZ vient de proposer que le vœu de l'Exécutif n° 14 bis se substitue à l'amendement n° 14 déposé par le groupe E.E.L.V.A.

L'amendement n° 14 est retiré. Je vous remercie.

Le vœu n° 15 est retiré de la même façon.

Le n° 16 l'avait déjà été.

Donc, c'est clair.

Et sur le vœu n° 17, il a été demandé une légère reformulation. Est-ce qu'elle est acceptée ?

Oui.

M. Sylvain GAREL. - Sur le P.S.G., je ferai une explication de vote.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - OK, allons-y, puisque nous allons voter d'abord sur le vœu n° 17 reformulé.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis très heureux que l'adjoint aux Sports, cela n'a pas toujours été le cas, accepte de réduire la subvention au P.S.G. C'est quelque chose que nous demandons depuis dix ans.

Je pense que, maintenant, ce n'est pas une question de réduire, il faut supprimer la subvention au P.S.G. et donc j'espère que c'est ce qui nous sera proposé très prochainement.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Nous passons au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu amendé avec un avis favorable de l'Exécutif, dès lors qu'il a fait l'objet d'une réécriture et à la lumière de l'explication de vote donnée par Sylvain GAREL.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est donc adopté. (2012, V. 106).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif qui se substitue aux différents vœux qui ont été retirés.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 105).

Nous pouvons maintenant passer au vote sur le projet de délibération lui-même, ainsi éclairé et je propose une explication de vote rapide au Président LAMOUR.

M. Jean-François LAMOUR. - Une explication de vote, Monsieur le Président, tout simplement. Rapide ? Non, la plus précise possible.

Monsieur VUILLERMOZ, vous nous avez fait part dans votre argumentaire d'une "mauvaise gestion des créneaux horaires", comme si, finalement, les associations se comportaient mal vis-à-vis des équipements sportifs qu'elles utilisent, comme si elles usurpaient, finalement, leur statut d'association pour utiliser de manière illégale...

Non, c'est ce que j'ai entendu.

C'est ce que j'ai entendu de la bouche de M. VUILLERMOZ.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - On est sur une explication de vote, qui est limitée à 2 minutes, et M. MENGUY a été très complet, je crois. Donc, sauf à penser que son intervention n'a pas été efficace, je pense que l'essentiel a été dit de votre point de vue.

M. Jean-François LAMOUR. - Mais, Monsieur le Président, de deux choses l'une : ou bien vous modifiez vous-même le Règlement intérieur du Conseil de Paris en supprimant les explications de vote ou vous me laissez la parole sans m'interrompre, d'accord ?

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Président, si vous posez le problème du Règlement, je vous rappelle que les explications de vote ne sont prévues que pour les vœux, pas sur les projets de délibération et que pour votre groupe, c'est par largesse d'esprit que je propose une explication de vote. Je propose de ne pas refaire une intervention.

M. Jean-François LAMOUR. - Il y avait deux vœux, donc j'aurais pu effectivement prendre la parole sur les vœux qui étaient présentés, mais là, je pense que vous cherchez, effectivement, la petite bête, ce qui n'est pas très utile dans le débat.

Mais, Monsieur VUILLERMOZ, je vois bien que vous êtes extrêmement gêné, finalement, par ce projet de délibération qui met à mal l'investissement du monde bénévole dans le champ associatif sportif. Ils ont déjà bien du mal à boucler leur budget, ils ont déjà bien du mal à trouver des créneaux horaires à Paris où on manque terriblement d'équipements sportifs.

Vous nous annoncez un Plan piscine. C'est d'ailleurs assez savoureux que vous nous annonciez aujourd'hui un Plan piscine alors que vous avez annulé la construction de la piscine au droit du Parc Citroën, par exemple !

Et, dans le même temps, vous nous dites que vous allez en construire plusieurs à Paris. On se demande quand, d'ailleurs ! Certainement dans la prochaine mandature.

Et puis, cerise sur le gâteau, vous nous proposez un comité de suivi. En gros, c'est une usine à gaz où on va retrouver la DJS et les associations, mais quelles associations, Monsieur le Maire ? Quelles associations ? Les mairies d'arrondissement également, pour redistribuer, on le sait, à la tête du client les tarifs horaires que vous avez prélevés de manière indue sur les associations.

Elles ont du mal à fonctionner, elles ont du mal à boucler leur budget et vous savez très bien comment cela va se terminer, Monsieur VUILLERMOZ : les associations vont faire payer un peu plus cher les pratiquants qui s'inscrivent aux clubs. Et toutes font du lien social.

Et c'est quand même un peu bizarre que vous, Monsieur VUILLERMOZ, issu du Parti Communiste, qui a défendu en permanence, via Mme BUFFET...

Mais écoutez, je vais rendre hommage à Mme BUFFET, détendez-vous, Monsieur LHOSTIS ! Détendez-vous, je rends hommage à Mme BUFFET !

Eh bien, que vous-même vous mettiez à mal ce principe associatif qui est le socle de la pratique sportive dans notre pays et que vous nous expliquiez finalement qu'il faut rejoindre, en matière de paiement des créneaux horaires, les usagers individuels.

Mais on marche sur la tête, Monsieur VUILLERMOZ, surtout quand on construit un stade de rugby à 200 millions d'euros où il se déroulera seulement 10 matchs par an !

Donc, comme d'habitude, aujourd'hui, vous êtes pris à la gorge et vous ne cherchez qu'une chose...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Président, je dois vous inviter à conclure. Vous avez largement dépassé.

M. Jean-François LAMOUR. - Je conclus, merci, Monsieur le Président.

Vous ne cherchez qu'une chose : c'est à racler les fonds de tiroir, à obtenir ici ou là quelques millions d'euros, on l'a vu avec la carte Emeraude, mais cela, je peux vous assurer que les associations sportives ne vont pas l'oublier et on va se charger de faire en sorte qu'elles ne l'oublient pas.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Allez, Monsieur VUILLERMOZ, et après on passe au vote.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, rapporteur. - Non, je veux simplement rajouter un mot parce que je ne vais pas revenir sur le débat que repose Jean-François LAMOUR, mais oui, il y a une mauvaise gestion des créneaux horaires à l'heure actuelle par un certain nombre d'associations.

C'est une réalité, Monsieur LAMOUR. Si vous connaissiez bien le 15e arrondissement, et le maire d'arrondissement vous le dirait...

Et le maire d'arrondissement vous le dirait, oui, il y a un certain nombre de créneaux qui sont réservés et qui ne sont pas utilisés. Tout le monde le sait. Il n'y a pas que dans le 15e arrondissement, c'est partout comme cela.

Donc, à partir du moment où il y aura une meilleure prise en compte, parce que c'est vrai que quand les créneaux seront un peu plus chers qu'aujourd'hui, il pourra y avoir certainement une meilleure gestion des créneaux, et donc des associations sportives.

Monsieur Jean-François LAMOUR, j'ai beaucoup de respect, vous le savez, pour toutes les associations en général, en particulier pour les associations sportives et j'ai beaucoup de respect pour le mouvement sportif et pour les bénévoles, sans qui, évidemment, ce mouvement sportif parisien, ce modèle français du sport ne pourrait exister.

Vous savez aussi que, dans les associations sportives, aujourd'hui, il y a de moins en moins de bénévoles et il y a de plus en plus d'emplois.

Nous en tenons compte dans cette réforme et je vous prie de croire qu'il y a certainement beaucoup d'associations qui, évidemment, passé le fait qu'il va y avoir cette multiplication par 4 des tarifs, seront quand même assez contentes de voir un maire adjoint et de voir une Municipalité qui est très à l'écoute de leurs problèmes et qui leur accordera certainement une subvention qu'elles n'avaient pas jusqu'à maintenant.

Oui, Monsieur LAMOUR, cette réforme est une réforme de justice. Il va y avoir beaucoup d'associations qui, jusqu'à maintenant, ne pouvaient pas, parce que, évidemment, le budget n'est pas extensible, bénéficier de subventions suffisantes et qui vont se retrouver certainement avec une subvention qui sera améliorée par rapport à ce qu'elles avaient et pas seulement avec une compensation de l'augmentation des tarifs.

Donc, oui, je le réaffirme : c'est une réforme de justice. Elle n'est pas facile à faire, elle s'appuie sur une augmentation des tarifs, mais il y a un changement profond dans les associations et il faut en tenir compte, et c'est ce que nous faisons.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Parfait, bien.

Nous pouvons maintenant passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 394 - DF 74.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2012, DJS 394 - DF 74).

Je vous remercie.

**2012, DPA 42 - Approbation des modalités de passation des marchés de travaux et de prestations intellectuelles sur appel d'offres ouvert relatifs à la mise en conformité des installations techniques du Parc des Princes (16e).
Vœu déposé par le groupe CI relatif à l'attribution du bail emphytéotique du Parc des Princes.**

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPA 42 sur lequel MM. David ALPHAND et Pierre GABORIAU sont inscrits.

M. Jean VUILLERMOZ répondra.

Monsieur ALPHAND, vous avez la parole.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Après Jean Bouin, voici maintenant le Parc des Princes. Nous parcourons donc quelques mètres.

J'espère, Monsieur VUILLERMOZ, que vous serez un peu plus précis dans votre réponse sur le Parc des Princes que vous ne l'avez été sur notre précédent débat concernant Jean-Bouin, parce que j'attends toujours le coût de fonctionnement du stade Jean-Bouin.

Pour ce qui est du Parc des Princes, je voulais vous faire part en cette fin d'après-midi d'une vraie préoccupation, relativement au projet de délibération qu'il nous est proposé d'adopter cet après-midi.

Pourquoi ?

Voilà que la Ville nous propose, dans la continuité de quelques délibérations qui nous avaient été soumises il y a de cela déjà plusieurs mois, nous propose donc d'engager un certain nombre de dépenses, 9 millions d'euros au total, Monsieur VUILLERMOZ (j'ai fait mon petit calcul en fonction du décompte lot par lot des marchés publics que vous nous proposez).

Alors, voilà, entre-temps, depuis que nous avons décidé de ce principe de rénovation et de modernisation du Parc des Princes, il se trouve que l'actionnaire majoritaire du Paris Saint-Germain a fait part d'un certain nombre de déclarations et c'est bien là l'objet de ma préoccupation cet après-midi, car l'avenir de l'enceinte sportive Parc des Princes paraît pour le moins flou et, de ce point de vue, la Ville a une gestion qui est pour le moins floue également et j'allais presque dire erratique. C'est presque du pilotage à vue.

Monsieur VUILLERMOZ, au fil des interviews que vous donnez dans la presse de temps en temps, concernant l'avenir du Parc des Princes, on vous sent ballotté. On vous sent finalement sans aucune maîtrise, concernant le futur et l'avenir du Parc des Princes.

Alors, naturellement, il faut prendre en considération les "desiderata" d'un actionnaire qui, bien sûr, souhaite une enceinte qui soit à la hauteur des ambitions sportives du nouveau P.S.G.

Néanmoins, la Ville a aussi son mot à dire et je ne l'entends pas, Monsieur VUILLERMOZ, dans vos déclarations. Je n'entends pas de volonté exprimée de la part de la Ville de Paris concernant l'avenir du P.S.G. et encore moins l'avenir du Parc des Princes.

Alors, si demain l'actionnaire majoritaire prend la décision de détruire, en tout cas de demander la destruction du Parc des Princes, et que nous vous donnons un blanc-seing pour de nouveaux travaux à hauteur de près de 10 millions d'euros cet après-midi, j'ai un peu le sentiment que ces 10 millions d'euros partiraient en fumée.

Ma question est simple, Monsieur VUILLERMOZ, quel va être l'avenir du Parc des Princes, quelle est la volonté du Maire de Paris concernant cette enceinte ? Ces travaux que vous nous proposez d'engager seront-ils véritablement nécessaires à court terme et ne serait-ce pas une dépense inutile qui pourrait partir en fumée dans quelques semaines ou dans quelques mois ?

Merci.

(Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, remplace M. François DAGNAUD au fauteuil de la présidence).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur ALPHAND.

Pour suivre, la parole est à M. Pierre GABORIAU pour l'U.M.P.P.A.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire, mes chers collègues, construit entre 1969 et 1972, le Parc des Princes présente en effet aujourd'hui, après 40 ans d'activité, des signes de vieillissement naturel de ses installations techniques qui requièrent d'être rénovées et modernisées.

Il est donc en effet nécessaire d'engager des travaux d'envergure afin de pérenniser et de conforter ces installations pour l'amélioration des conditions d'accueil du public dans ce stade emblématique de la Ville de Paris.

Ces travaux s'inscrivent d'ailleurs dans la perspective de l'Euro 2016. Pour la réalisation de cette opération, il est donc nécessaire dès à présent de lancer les marchés de travaux qui seront réalisés sous la forme de plusieurs marchés sur appels d'offres ouverts européens et porteront notamment sur la modernisation et la réfection de la couverture, le nettoyage et le ravalement de l'ouvrage, le remplacement d'installations techniques, le désamiantage des locaux et le remplacement d'équipements vétustes.

Les travaux se dérouleront de juillet 2012 à mi-2013 avec le maintien en fonctionnement de l'établissement, ces marchés seront passés à prix révisable et la Commission d'appel d'offres a attribué quatre marchés pour un coût total d'opération estimé à un peu plus de 20 millions d'euros.

Je veux préciser qu'il s'agit de travaux préalables au lancement de travaux bien plus considérables, d'un montant de 100 ou 110 millions d'euros à la charge du concessionnaire afin que ce stade puisse participer à l'Euro 2016.

Puis-je rappeler qu'il s'agit une fois encore d'octroyer 20 millions d'euros au sport traditionnel, mais je veux souligner que cette opération constitue un engagement en faveur de l'actuel Parc des Princes, de nature à conforter celui-ci, y compris après 2016.

De fait, cette opération peut se révéler favorable à notre 16e arrondissement. C'est la raison pour laquelle mon collègue Yves HERVOUET des FORGES, adjoint chargé des sports, a proposé au Conseil du 16e arrondissement d'émettre un avis favorable. Cette délibération a donc été approuvée à la majorité des élus moins trois abstentions et je vous propose ce soir que le groupe U.M.P.P.A. vote donc ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GABORIAU.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Vous ne voulez pas faire, en même temps, une réponse sur le B.E.A. au Parc des Princes, puisque c'est un peu la même chose ?

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Il s'agit du vœu n° 18 qui est proposé par le groupe "Centre et Indépendants".

Monsieur DUBUS, si vous voulez présenter ce vœu, on vous donne la parole.

M. Jérôme DUBUS. - Beaucoup de choses ont déjà été dites par mes deux collègues qui se sont exprimés.

Je poserai à M. VUILLERMOZ simplement trois questions qui répondent d'ailleurs au vœu que nous avons déposé :

- Premièrement, que M. VUILLERMOZ ce soir nous précise les raisons de l'absence de délibération en Conseil de Paris de ce jour pour attribution du bail emphytéotique du Parc des Princes, comme cela avait été annoncé à plusieurs reprises.

- Deuxièmement, que M. VUILLERMOZ communique des informations sur l'accord qui aurait été signé entre la Ville et Qatar Sports Investments. Nous n'avons pas de détail sur ce sujet depuis un certain nombre de temps.

- La troisième question, à laquelle nous vous demandons une réponse, c'est que vous définissiez les intentions de la Ville quant au devenir du Parc des Princes au-delà de 2016.

Voilà les trois questions très précises que nous vous posons et nous attendons des réponses non moins précises.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, rapporteur. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie M. GABORIAU et les élus du 16e pour leur engagement sur ce projet de délibération.

Je voudrais dire à M. ALPHAND qu'en effet je me suis largement exprimé dans la presse et auprès de tous ceux qui étaient directement concernés par l'avenir du P.S.G. et l'avenir du Parc des Princes.

En fait, je n'ai fait d'ailleurs que reprendre les propos du Maire de Paris qu'il avait exprimés lors du déjeuner qu'il avait eu avec le P.S.G. et l'équipe féminine en présence de leurs dirigeants. J'en profite d'ailleurs pour vous recommander le très beau livre qui vient de sortir sur le football féminin.

Je le dis en deux mots, parce que je ne vais pas prendre beaucoup plus de temps, nous sommes satisfaits de la venue du nouvel actionnaire. Nous sommes satisfaits d'avoir un grand club de football à Paris, un club qui sera certainement européen dans très peu de temps et nous souhaitons évidemment qu'il joue à Paris, dans le Parc des Princes, qui est un stade mythique, qui a une ambiance formidable et il est évidemment nécessaire d'améliorer ce stade.

En ce qui concerne le vœu qui a été déposé par Yves POZZO di BORGIO relatif à l'attribution du B.E.A. du Parc des Princes, il me semble nécessaire de rappeler que le groupement candidat avec qui la Ville de Paris négocie ce contrat compte en son sein le P.S.G. et que la situation du P.S.G. a été profondément modifiée à la fin de l'année dernière.

Son équipe dirigeante a été presque entièrement renouvelée, tandis que son budget et ses ambitions étaient revus dans des proportions considérables, je viens d'en parler.

Dans ce contexte, le club a demandé à disposer de suffisamment de temps pour finaliser un projet d'envergure au Parc des Princes, où il s'est publiquement engagé à rester durablement, ce qui est quand même aussi un événement.

Nous approchons désormais du moment où une décision sera prise. Deux options sont ouvertes en fonction de l'attitude que le groupement candidat décidera d'adopter.

La première option est que le groupement confirme rapidement sa volonté d'aboutir dans le cadre de la procédure en cours et finalise un programme de travaux détaillé conforme au cahier des charges et répondant à la commande publique passée par la Ville de Paris.

La Ville a clairement interrogé le groupement sur ce point et attend sa réponse.

Si cette hypothèse ne se réalisait pas, la Ville de Paris pourrait inscrire ses relations durables avec le P.S.G. dans le cadre d'un autre montage contractuel, sur lequel le Conseil de Paris serait bien sûr amené à délibérer.

Ce contrat de longue durée, dont le terme irait bien au-delà de 2016, permettrait au Paris Saint-Germain de réaliser au Parc des Princes des investissements conformes à ses ambitions sportives et préserverait les conditions d'un accueil des rencontres de l'Euro 2016.

Comme il en a publiquement exprimé le souhait, dans un communiqué de presse conjoint avec la Ville de Paris le 7 juin dernier, le PSG resterait donc pour longtemps encore le club résident du Parc des Princes.

Dans cette seconde hypothèse, la Ville conserverait un droit de regard sur les travaux envisagés. A cet égard, je vous rappelle que l'application combinée des dispositions de l'article R423-1 du Code de l'urbanisme et de l'article 2121-22 du Code général des collectivités territoriales, fait obligation aux occupants du domaine municipal de disposer d'une habilitation du Conseil de Paris pour déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation de leurs travaux.

Voilà. Je crois qu'avec ces éléments assez précis - vous demandiez des éléments précis -, j'ai répondu aux trois items de votre vœu. Donc, puisque j'y ai répondu, je vous demanderai de bien vouloir le retirer.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur VUILLERMOZ.

Je vais d'abord mettre aux voix le projet DPA 42. Ensuite, nous nous occuperons peut-être du vœu n° 18 du groupe Centre et Indépendants.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 42.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DPA 42).

En ce qui concerne le vœu n° 18, M. VUILLERMOZ vient d'apporter des réponses, Monsieur DUBUS, et vous demande si vous voulez bien retirer votre vœu au vu des réponses qui ont été apportées.

M. Jérôme DUBUS. - Je ne sais pas si M. VUILLERMOZ nous dit tout ce qu'il sait. J'en accepte l'augure et je lui fais confiance. Simplement, nous verrons au mois de septembre si nous avons une délibération concernant le bail emphytéotique.

Nous retirons le vœu.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la multiplication des grands équipements sportifs en Ile-de-France.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu n° 19 qui est proposé toujours par le groupe Centre et Indépendants. Il est relatif à la multiplication des grands équipements sportifs en Ile-de-France. Qui le présente ? C'est M. DUBUS.

Monsieur DUBUS, nous vous écoutons.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Madame le Maire.

Depuis un certain nombre de mois, nous voyons fleurir en Ile-de-France des projets de stades, soit des projets de rénovation, soit des projets de construction : rénovation concernant Bercy ou des équipements sportifs, ou Jean-Bouin, bien évidemment, dont on a parlé tout à l'heure ; ou des équipements en construction, avec un certain nombre de stades de rugby.

Les stades, finalement, en Ile-de-France fleurissent comme les champignons après la pluie. Cela nous inquiète car ce coût, de rénovation ou de construction, est extrêmement important, notamment pour les finances publiques. Et l'équilibre économique et financier n'est pas du tout garanti à court terme ou à long terme. Il n'y a, non plus, aucune cohérence dans la création de ces équipements.

Il est donc important aujourd'hui que nous puissions réfléchir à une mutualisation de ces besoins par rapport à l'offre qui pourrait être mise en parallèle. D'ailleurs, la nouvelle Ministre des Sports, Mme FOURNEYRON, a précisé très clairement que, je la cite, "L'Etat ne sera pas la variable d'ajustement de ces projets".

Comme nous avons aujourd'hui un outil, que vous trouvez formidable, qui est à certains égards effectivement assez remarquable, qui s'appelle Paris Métropole, nous souhaitons par ce vœu que le Maire de Paris saisisse Paris Métropole, afin de parvenir à une solution de réflexion sur l'avenir des stades et des équipements sportifs en Ile-de-France.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DUBUS.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Je vais finir les projets de délibération sur le sport. Il y en avait beaucoup cette fois-ci.

Je reconnais un intérêt à ce vœu, celui de s'intéresser à la place des grands équipements sportifs en Ile-de-France et d'en interroger la cohérence. Il y a plusieurs projets d'envergure qui vont voir le jour.

Je suis allé, il n'y a pas longtemps, visiter le vélodrome olympique de Saint-Quentin-en-Yvelines ainsi que le centre aquatique d'Aubervilliers, auquel je le rappelle, la Ville de Paris apporte une contribution financière décisive. D'ailleurs, cela faisait partie - je réponds pour tout à l'heure - des 200 millions d'euros prévus au niveau du sport de haut niveau : il y avait 14 millions d'euros pour le centre aquatique d'Aubervilliers.

Il y a aussi la base nautique de Vaires-sur-Marne et le centre national de hockey sur glace à Cergy.

Premier constat : aucun de ces équipements structurant ne s'est implanté à Paris mais au contraire aux quatre coins de la Région. C'est un constat d'évidence, compte tenu du foncier à Paris, qui est relativement restreint.

Cela même si je pense - je le dis tout de go - qu'il serait très utile de réaliser une salle intermédiaire entre le P.O.P.B. et Coubertin, soit une salle de 8.000 places, parce que vous savez que l'on manque cruellement de grandes salles à Paris, pour faire en sorte de répondre favorablement aux demandes de l'ensemble des fédérations sportives françaises.

Deuxième constat : de nombreux rapports ont pointé le fait que Paris et l'Ile-de-France accusent un retard en matière de grands équipements ; ce n'est pas moi qui le dit, vous savez bien que les gouvernements précédents l'ont dit. Les besoins les plus pressants identifiés par le Ministère des Sports portent sur les stades et les salles destinées à accueillir des clubs résidents de sports professionnels.

Ainsi les projets cités dans votre vœu sont, pour la plupart, l'expression d'un besoin avéré, d'un projet sportif viable et d'un ancrage territorial fort. C'est le cas pour tous les équipements franciliens que vous avez cités.

Par exemple, il est légitime que le Conseil général des Hauts-de-Seine et la Ville de Paris veuillent que leurs clubs historiques de rugby, le Racing Métro, d'une part, et le Stade français, d'autre part, disposent d'un équipement de moyenne capacité correspondant au développement et à l'économie du rugby. Une métropole de 11 millions d'habitants n'a pas moins de besoins que Bayonne, Biarritz, Perpignan, Montpellier ou Clermont-Ferrand.

Cela me permet de répondre, je ne voulais pas le faire tout à l'heure et continuer la polémique, à tous ceux qui disent que Jean Bouin ne serait pas utile.

Il est légitime encore que la Ville de Paris et la Fédération Française de Tennis mettent tout en œuvre pour permettre à Roland Garros de rester à la Porte d'Auteuil, respectant un ancrage historique et refusant un gigantisme inapproprié.

Cela, c'est pour M. ALPHAND, mais tous les autres sont d'accord.

Ah non, il y a aussi M. CONTASSOT qui n'est pas d'accord !

Il est légitime, toujours, que la Ville de Paris et le Paris Saint-Germain partagent la volonté de moderniser le Parc des Princes et faire ainsi perdurer l'histoire entre un club et un territoire.

Il est légitime, enfin, que la Ville de Paris, avec le soutien des fédérations sportives, modernise le P.O.P.B. pour le maintenir au niveau des grandes enceintes mondiales.

Je comprends, en revanche, les interrogations sur la construction d'un grand stade de rugby. Je me suis adressé, d'ailleurs, à ce propos au président de la Fédération Française de Rugby et ce stade, évidemment, est concurrent du Stade de France qui, pourtant, subit déjà une économie déficitaire.

Une mise à plat, donc, des conditions de fonctionnement du Grand Stade de Saint-Denis est, à mon avis, totalement indispensable. Cette mise à plat relève, bien entendu, de l'Etat qui est à l'origine de la construction du Stade de France et de ses modalités d'exploitation par le consortium. C'était vrai avant, cela le reste aujourd'hui.

Mais je vous mets en garde contre le fait de pouvoir imaginer juxtaposer dans un seul grand stade l'accueil de multiples disciplines et de spectacles grand public, avec en plus l'accueil d'un club résident disputant une trentaine de matchs par an. Sinon, je suis curieux vous entendre me citer les exemples au niveau européen. Et je vous dis toutes les difficultés que nous allons avoir pour ce qui concerne le fonctionnement de Coubertin demain, avec le plus grand club de handball qui aura le plus gros budget au niveau français et qui aura aussi un budget très important au niveau européen.

Concernant la réponse à votre vœu, donc, nous ne pensons pas qu'il faille saisir Paris Métropole de cette question ; je vous le dis parce qu'on en a discuté aussi avec Pierre MANSAT. Et la volonté exprimée par le Maire de Paris devant ce Conseil en février dernier, de transformer Paris Métropole pour lui conférer des compétences d'orientation et d'action, ne s'est pas encore concrétisée.

Donc, c'est une réponse qui n'est pas favorable.

Par ailleurs, Paris Métropole n'a pas vocation à faire à la place des autres acteurs ; le Ministère des Sports, c'est l'acteur principal, la Région Ile-de-France, qui est aussi un grand acteur, le mouvement sportif, ont, chacun au titre de leurs compétences, conduit la réflexion sur la place des grands équipements sportifs. D'ailleurs, les orientations retenues dans le projet de schéma directeur de la Région Ile-de-France s'appuient précisément sur les équipements parisiens que votre vœu semble remettre en cause.

Néanmoins, je vous propose que le Maire de Paris saisisse l'Etat pour que celui-ci réunisse l'ensemble des acteurs concernés, dans le but d'améliorer la lisibilité et la coordination de l'ensemble des projets en cours et à venir.

Donc, au vu de ces éléments et de l'initiative que je viens de vous proposer, je vous demande de retirer votre vœu. Si tel n'était pas le cas, j'émets un avis défavorable.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur VUILLERMOZ.

Avant de donner la parole à M. GAREL, qui l'a demandée pour une explication de vote, je voulais savoir la réponse que vous apportez à M. VUILLERMOZ.

M. Jérôme DUBUS. - Nous avons demandé à saisir Paris Métropole...

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - D'accord, d'accord, j'ai compris, j'ai compris.

M. Jérôme DUBUS. - ... on nous répond qu'on va saisir l'Etat ! Ce n'est tout de même pas du tout la même chose.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - D'accord, vous maintenez votre vœu, c'est cela l'important.

Monsieur GAREL, pour une explication de vote.

M. Sylvain GAREL. - Madame la Maire, merci, nous allons donc voter ce vœu puisque nous ne voyons pas pourquoi Paris Métropole ne se saisirait pas ce dossier et pourquoi cet organisme qui pour l'instant, est surtout de concertation, ne réfléchirait pas sur cette question qu'a posé l'élu du Nouveau Centre sur les grands stades. Il est effectivement très inquiétant de voir ces projets se multiplier partout avec des sommes astronomiques alors que nous connaissons une période financière très difficile.

Donc, nous soutenons ce vœu.

M. Yves POZZO di BORGO. - Merci, Monsieur GAREL !

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 19, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

M. Yves POZZO di BORGO. - Cela se compte !

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Écoutez, d'où je suis, Monsieur POZZO di BORGO, vous permettez que...

M. Yves POZZO di BORGO. - Cela se compte.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - J'ai compté tous les gens qui avaient levé la main. Si certains dorment, je suis désolé pour eux, mais je compte ce que je vois !

M. Yves POZZO di BORGO. - Je demande à ce que l'on compte !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - On refait le vote, et puis c'est tout !

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - On recompte.

Puisque certains dorment quand on demande ce qu'ils font, je me permets juste de reposer la question et que tout le monde soit bien réveillé et sache exactement à quoi il s'engage et prenne ses responsabilités devant le Conseil de Paris.

Tout le monde est prêt ?

Merci beaucoup !

Qui vote le vœu de M. DUBUS, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Merci.

Qui est contre ?

22 contre 20.

Il est rejeté, je suis désolée.

On suspend la séance et on se retrouve demain matin pour 9 heures.

Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 9 juillet 2012 à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, est reprise le mardi 10 juillet 2012 à neuf heures sous la présidence de M. Pierre SCHAPIRA, adjoint).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Chers collègues, nous poursuivons nos travaux.

2012, DRH 54 - DJS 393 - Création d'emplois permanents de référents jeunesse des territoires par transformation d'emplois d'animateurs des conseils de la jeunesse d'arrondissement.

Voëu déposé par le groupe PCF/PG relatif aux conseils de la jeunesse d'arrondissement.

Voëu déposé par le groupe UMPPA relatif à la création d'emplois permanents de référent jeunesse.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous allons démarrer en examinant le projet de délibération DRH 54 - DJS 393 et les vœux n° 20 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et n° 21 du groupe U.M.P.P.A.

Il s'agit de la création d'emplois permanents de référents jeunesse des territoires par transformation d'emplois d'animateurs des conseils de la jeunesse d'arrondissement.

La parole est à Mme BRUNO.

Vous avez cinq minutes.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les conseils de la jeunesse d'arrondissement participent par leur dynamisme au développement de projets citoyens à l'égard des jeunes et constituent en cela autant d'instances de démocratie participative.

Le présent projet de délibération qui nous est soumis, sous couvert de renforcer le travail en réseau avec les acteurs institutionnels et associatifs qui interviennent auprès des jeunes, contribue au travers d'un redécoupage territorial arbitraire à un maillage grossier, excluant tout travail en finesse au plus proche des jeunes Parisiens.

À la répartition par arrondissement qui prévalait jusqu'à présent, vous semblez ainsi préférer le saucissonnage en cinq grandes zones (pourquoi cinq ? Pourquoi pas quatre, six ou huit ?), méconnaissant en cela l'exigence de proximité qui doit guider l'action publique au service des Parisiens.

Pourquoi donc défaire ce qui fonctionne, alors même que leur grand frère, le Conseil parisien de la jeunesse, a acquis une légitimité confortée par sa prise de parole annuelle sous forme de compte rendu de ses travaux de réflexion au sein de l'Assemblée du Conseil de Paris ?

Quel contraste entre la solennité qui a présidé au processus de création de ces conseils et le peu de cas qui en est désormais fait !

Ce faisant, vous amputez la représentativité du Conseil parisien de la jeunesse précité composé de 80 membres dont 60 émanaient directement des conseils de la jeunesse des arrondissements.

Quelle en sera à l'avenir la teneur ?

Comment ces participants seront-ils sélectionnés ?

Ne mettez-vous pas en péril la subsistance même de cette instance ?

Par quel canal les jeunes pourront-ils dorénavant faire entendre leurs revendications ou leurs propositions ?

Le rattachement fonctionnel et hiérarchique des référents jeunesse des territoires cache en fait une recentralisation sournoise qui devient familière.

Déjà, mon groupe avait vivement critiqué la teneur de la Charte des arrondissements adoptée en novembre 2010 qui avait la fâcheuse tendance de vouloir transformer les mairies d'arrondissement en de grands centres d'accueil ou de simples relais d'information.

Le moindre espace de liberté de ces mairies est ainsi renié au profit de l'Exécutif parisien qui conserve jalousement ses prérogatives, quand il ne s'agit pas de les récupérer.

Sous prétexte de renforcer l'échelon local, vous affaiblissez la capacité d'initiative des arrondissements, qui se voient ainsi retirer la faculté toute simple et justifiée de choisir l'animateur qui était jusqu'alors chargé de coordonner l'action de leur conseil de la jeunesse.

Mon groupe ne saurait cautionner une telle instrumentalisation des référents jeunesse nouvellement créés, dont la définition, je cite, "de vecteurs de diffusion et d'information des grandes orientations de la politique parisienne en faveur de la jeunesse" en consacre le caractère d'agents promotionnels.

Voilà donc les animateurs reconvertis en hérauts de l'action municipale, en hagiographes de la geste "delanoïenne".

Les C.J.A. dont nous oublierons bientôt jusqu'à l'acronyme, dont vous me permettez donc d'user, sont voués à devenir des coquilles vides, dénuées de substance et de mission, tandis que vous prévoyez déjà, Monsieur le Maire, que ces structures pourront perdurer à la discrétion des mairies d'arrondissement.

Oui, mais sur quelle enveloppe ?

Je rejoins en cela totalement le vœu U.M.P.P.A. dont mon groupe partage les préoccupations et qui souligne notamment l'incongruité d'une budgétisation sous forme d'enveloppe globale issue de la mission citoyenneté et territoire.

Comme le met très justement en exergue ce vœu que nous voterons, les C.J.A. ne disposeront plus, de fait, de leur propre budget de fonctionnement annuel.

Sans moyens, comment perdurer ?

Monsieur le Maire, vous déshabillez les mairies d'arrondissement et vous revêtez les C.J.A. des oripeaux d'une démocratie participative feinte et simulée.

Leur action, si elle perdure en dépit de votre réforme, sera réduite en peau de chagrin, d'autant que ces conseils ne serviront plus guère qu'à l'organisation de concertations auprès des jeunes du territoire.

Tant à Gauche avec le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche qu'à Droite ou au Centre, les élus locaux vous conjurent, Monsieur le Maire, d'abandonner votre projet délétère.

Entendrez-vous les voix qui s'élèvent ou allez-vous persévérer dans la constitution de votre pré carré ?

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame. Vous avez respecté scrupuleusement les cinq minutes.

Monsieur Philippe DUCLOUX, cinq minutes ?

M. Philippe DUCLOUX. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous l'imaginez, mon propos ne sera pas de la même teneur que celui de ma collègue Mme BRUNO.

Je souhaite effectivement intervenir comme elle sur la transformation d'emplois qui nous est proposée ici, afin d'être plus en adéquation avec les missions actuelles des animateurs coordinateurs des conseils de la jeunesse d'arrondissement.

En effet, leurs missions ont évolué au point de dépasser largement la simple animation de ces instances de démocratie participative que sont les conseils de la jeunesse d'arrondissement.

Ainsi, dans le montage de projets citoyens avec les jeunes, ils ont pu, toujours à l'échelle des arrondissements, développer un travail en réseau avec les autres acteurs locaux qui agissent en faveur de ce public.

Or, ce travail de mise en réseau et en cohérence doit désormais être renforcé à l'échelon local, faisant écho à la mise en place au niveau central de la mission jeunesse.

Il est proposé de transformer les postes d'animateurs coordinateurs des C.J.A. en postes de référents jeunesse de territoire et de renforcer ainsi la dimension territoriale de la politique municipale parisienne en faveur de la jeunesse. Ils seront répartis en cinq zones territoriales englobant plusieurs arrondissements et travailleront en binôme afin de mutualiser des compétences et des expériences, de mener des projets à l'échelle de plusieurs arrondissements au sein des quartiers ayant une unité de vie. Leur rattachement fonctionnel et hiérarchique restera auprès de la Mission citoyenneté de la Direction de la Jeunesse et des Sports, qui portera désormais le nom de Mission citoyenneté et territoire.

Les missions de ces référents jeunesse de territoire seront les suivantes :

- tout d'abord, l'animation et la coordination du réseau local des acteurs institutionnels et associatifs qui interviennent auprès des jeunes en lien avec les maires d'arrondissement,

- deuxième mission : le montage de projets locaux destinés aux jeunes, en étroite collaboration avec les réseaux jeunesse et en encourageant et formalisant les initiatives des jeunes,

- troisième élément : l'organisation de concertation auprès des jeunes sur demande des élus d'arrondissement et en s'appuyant sur le concours des équipements jeunesse ou des associations locales,

- et, enfin, l'élaboration éventuelle d'un contrat jeunesse d'arrondissement en concertation avec chaque mairie d'arrondissement.

Je voudrais également ajouter que l'application de la politique jeunesse parisienne à l'échelon d'un territoire est un élément fort aussi de ce projet de délibération, au même titre que le suivi budgétaire de l'enveloppe dédiée à chaque arrondissement par la Mission citoyenneté et territoire.

Enfin, la diffusion de l'information relative aux grandes orientations de la politique parisienne en faveur de la jeunesse contribue également à mettre en avant ce projet de délibération.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, c'est un projet qui vise à renforcer, contrairement à ce que disait ma collègue, le lien entre la Mairie centrale et les mairies d'arrondissement.

Les conseils de la jeunesse, qui ont été créés en 2001, quand Bertrand DELANOË a été élu, avec Clémentine AUTAIN, ont fait un travail énorme.

Je tiens, au stade de mon propos, à rendre hommage et à remercier Bruno JULLIARD pour tout le travail qu'il a mené dans le cadre de sa politique jeunesse depuis 2008.

Je voudrais féliciter, tout d'abord, Isabelle GACHET pour sa brillante élection hier matin et surtout lui souhaiter bon courage. La jeunesse est l'avenir de Paris. C'est un bel engagement, une belle délégation pour vous, Madame GACHET.

J'ai été adjoint et premier adjoint chargé de la jeunesse pendant dix ans. J'en garde un excellent souvenir, et notamment à travers la mise en place de ces conseils de la jeunesse.

Voilà, vive la jeunesse parisienne et, Madame GACHET, bon courage à vous. En tout cas, le groupe socialiste votera, comme vous l'imaginez, ce projet de délibération avec beaucoup de conviction.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Madame BECKER, 5 minutes.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération nous propose la création d'emplois permanents de référents jeunesse. Il s'agit plus précisément de la transformation des emplois d'animateurs des conseils de la jeunesse d'arrondissement.

Ce projet de délibération part du constat, que nous partageons aussi, que les conseils locaux de la jeunesse ne fonctionnent pas correctement et méritent des transformations. Vous le dites dans l'exposé des motifs : "Les missions de ces animateurs des conseils de la jeunesse se sont élargies depuis leur création, au-delà de la simple animation d'instances de démocratie participative locales."

Vous nous proposez aujourd'hui de redéfinir et de réorienter les missions de ces animateurs vers un travail transversal de mise en réseau des acteurs jeunesse. En écho à la création centrale de la Mission jeunesse, ces nouveaux référents agiraient à l'échelon local. Ce faisant, ils assumeront, en effet, une fonction d'information et de réseau nécessaire.

Cependant, pour ce faire, vous proposez de supprimer la mission d'animation des Conseils de la jeunesse. Ces derniers pourraient perdurer, je cite, "à la discrétion de chaque mairie d'arrondissement".

Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche s'inquiète de cette discrétion qui signe de fait la mort de ces conseils de la jeunesse d'arrondissement.

Il y a un risque à voir la fin de l'action municipale en faveur de la participation des jeunes Parisiens dans les arrondissements - c'est un recul politique - et la fin d'un effort de proximité entre politique publique et public visé. C'est regrettable et cela pose une question : celle de l'action menée par la Ville en direction de la jeunesse. Allons-nous nous contenter d'une politique en direction des jeunes ou avec les jeunes ? Voulons-nous vraiment les associer aux décisions qui les concernent ?

Certes, les postes d'animateur sont sous-dimensionnés à ce jour et en trop petit nombre pour remplir toutes leurs missions. Cette transformation doit être une valeur ajoutée, pas le troc d'un dispositif contre un autre, surtout quand il s'agit de démocratie.

Pour nous, les conseils de la jeunesse d'arrondissement doivent être maintenus et, comme effectivement ils ne sauraient fonctionner sans personnel, nous demandons des embauches. Il ne s'agit pas de laisser ces instances à la discrétion de quiconque. Sans personnel, sans locaux, sans existence par elles-mêmes, elles n'existeront plus.

Pour cette raison, notre groupe présente un vœu rattaché qui demande que les conseils de la jeunesse soient dotés du personnel nécessaire à leur fonctionnement.

La disparition de ces organismes ne poussera pas les jeunes vers les conseils de quartier ou d'autres structures participatives. Elles les éloignera seulement de toute démocratie de proximité.

Dans la mesure où ce projet de délibération s'accompagne d'une revalorisation des postes et des revenus actuellement proposés aux animateurs des conseils de la jeunesse d'arrondissement, nous ne voterons pas contre. En revanche, en l'absence de création de postes permettant le fonctionnement des conseils de la jeunesse, notre groupe s'abstiendra.

Enfin, je voudrais conclure, suite à l'intervention de Mme BRUNO : je pense qu'ici, dans la Majorité, personne n'a de leçon à recevoir en matière de démocratie, de la part de ceux qui ont été dix ans au pouvoir et qui ont corseté la démocratie française et défiguré notre République.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Jean-Baptiste MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer de ne pas corseter la parole du Conseil de Paris ! Je ne voudrais pas défigurer la démocratie parisienne, mais personne n'a de leçon à recevoir de personne, Madame BECKER. Et pour quelqu'un qui participe à la majorité de ce Conseil depuis plus de dix ans, franchement je vous renvoie bien volontiers le compliment.

Madame GACHET, c'est un drôle d'héritage que vous avez en reprenant cette délégation à la jeunesse parce que le moins que l'on puisse dire, c'est que votre prédécesseur, pendant les mois pendant lesquels il a assumé cette responsabilité, a certainement défiguré la politique de la jeunesse et a corseté l'expression même des jeunes Parisiens, pour paraphraser une éminente collègue de cet hémicycle.

Il y a des travaux qui ont été faits, notamment sur le Conseil parisien de la jeunesse avec M. JULLIARD, et mon groupe. Lors de la présentation du bilan par cette instance, nous avons fait un certain nombre de recommandations pour essayer d'améliorer et de contribuer à accompagner le travail de cette instance du Conseil parisien de la jeunesse.

A ce moment, le Maire de Paris lui-même, qui cette fois siégeait à la présidence de cette séance, avait l'air plutôt d'accord pour permettre au Conseil parisien de la jeunesse d'améliorer ces travaux.

Je prendrai deux exemples : c'était notamment le site Internet qui manquait de visibilité et surtout un certain nombre de vérifications sur des procédures de mise en concurrence pour des prestations de service qui avaient été sollicitées par ce même Conseil parisien de la jeunesse et pour lesquelles le rapport qui avait été présenté manquait de précisions. Dans un souci de bon respect de la loi, il convenait, je le crois, d'être un peu plus rigoureux sur ces questions.

Madame GACHET, pour ne rien vous cacher, votre prédécesseur s'est bien gardé de revenir vers nous sur les questions que nous lui avons posées sur ce Conseil parisien de la jeunesse. Pour ne rien vous cacher, on ne peut pas dire que l'on ait senti chez lui certaine appétence en termes de transparence vis-à-vis de la politique de la jeunesse menée par la Ville de Paris à l'égard des jeunes Parisiennes et Parisiens.

Evidemment, mais ce n'est ni le sujet aujourd'hui ni votre souci majeur, cela ne peut manquer d'engendrer une grande inquiétude en ce qui concerne la politique culturelle qu'il décidera d'appliquer suite aux recommandations du Maire de Paris !

Mais bon, c'est désormais vous qui avez la politique de la jeunesse entre vos mains. Bon courage parce que, évidemment, il y a beaucoup de choses à rattraper et nous espérons que ce ne sera pas irréversible.

Double peine encore pour ce Conseil parisien de la jeunesse avec ce projet de délibération sur les référents jeunesse des territoires. Je ne partage absolument pas, évidemment, l'enthousiasme de M. DUCLOUX, mais ce n'est ni la première ni la dernière fois. En tout état de cause, nous ne nous inscrivons pas dans cette logique de recentralisation de la politique de la jeunesse à Paris. Un certain nombre de choses intéressantes ont été dites par ma collègue Emmanuelle BECKER et nous partageons cette idée qu'un certain nombre de politiques doivent se faire au plus près de la réalité du terrain.

Et la politique de la jeunesse, Madame GACHET, peut-être plus que les autres.

Peut-être plus que les autres en matière de jeunesse, le discours politique doit s'adapter à la réalité du terrain.

Peut-être plus que les autres, la politique de la jeunesse mérite de connaître ces jeunes, d'aller à leur rencontre, de savoir leurs attentes, leurs espérances, leurs envies, leurs besoins. À mon avis, ce n'est pas en créant ces référents jeunesse des territoires, ce n'est pas en créant des relais idéologiques d'une politique parisienne qui se cherche encore en matière de jeunesse que nous arriverons à répondre aux attentes et aux besoins des jeunes en matière sociale, même en matière politique, en matière de logement ou en matière de loisirs, de culture et d'accès au service public.

Cette recentralisation n'a qu'un but, évidemment, c'est sonner le glas des C.J.A. Nous avons bien vu et nous sommes un certain nombre à partager cette analyse : il n'y aura plus de C.J.A. à terme, c'est fini avec ces référents jeunesse des territoires. Autant vous dire que la politique d'arrondissement est morte, plus de moyens, plus de structure, plus de vision, aucune politique de remplacement, c'est fini, les maires d'arrondissement le savent, ils sont complètement déchargés de cette responsabilité et le vœu que nous présentons, rattaché à ce projet de délibération, présenté par les maires d'arrondissement de Droite, va dans le sens de corriger cette dérive que vous avez inscrite dans ce projet de délibération, parce que nous pensons que les maires d'arrondissement, comme d'autres structures de proximité, sont aussi compétents, si ce n'est plus, pour connaître les attentes des jeunes de leurs arrondissements. Ils ont besoin de moyens, ce sont des acteurs responsables de la politique de la jeunesse et nous ne voyons pas pourquoi ils seraient dépourvus de toute responsabilité en la matière.

Non, vraiment, ce projet de délibération n'est pas opportun ; non, vraiment, ce projet de délibération ne présente aucune vision d'avenir pour la politique de la jeunesse. Alors même qu'il faut plus que jamais consolider le dialogue entre les responsables politiques et les jeunes Parisiens, vous portez encore un coup à ce lien pourtant si important, nous ne nous inscrivons pas dans cette logique et, Madame GACHET, allez, pour votre première séance, faites un geste, retirez ce projet de délibération, accordez de voter le vœu que nous avons présenté et alors, le dialogue avec les jeunes sera certainement renforcé.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à Mme BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT. - En parcourant ce projet de délibération, Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai envie de vous lire en préambule ce que disait Clémentine AUTAIN, prédécesseur de M. JULLIARD, prédécesseur lui-même de Mme GACHET, sur la création des conseils de la jeunesse ; c'était en 2001. "Nous avons sorti, disait-elle, Paris de l'âge de la pierre en matière de politique de jeunesse - l'âge de la pierre -, nous voulons aider les jeunes à accéder à l'autonomie dans tous les domaines, nous faisons vivre la démocratie participative par le biais des conseils de la jeunesse".

10 ans après, force est de constater que l'on nous soumet un projet de délibération qui acte purement et simplement la mort des conseils de la jeunesse. Il faut dire que si on lisait plus loin l'interview de Melle Clémentine AUTAIN, on aurait pu prédire cette chronique d'une mort annoncée, parce qu'elle terminait d'une manière cavalière quand on lui disait : "Alors, vous allez poursuivre votre politique au sein de l'équipe municipale" par : "Si ma tante en avait".

Aujourd'hui, on transforme les emplois d'animateurs des conseils de la jeunesse en emplois permanents de référents jeunesse. Je rappelle quand même que la mission première et prioritaire de ces emplois d'animateurs était justement de s'occuper des conseils de la jeunesse. Or, qu'est-ce qu'on nous dit dans le projet de délibération ? On nous dit que les référents jeunesse ne seront plus chargés de l'animation des C.J.A., sauf si les maires d'arrondissement le souhaitent de manière extrêmement explicite.

Un mot sur la méthode, avant de parler du fond.

Comme d'habitude, les Conseils d'arrondissement reçoivent ce genre de délibération à la dernière minute, à telle enseigne que nous, dans le 1er arrondissement, nous n'avons pas pu examiner le contenu de ce projet de délibération, puisque nous avons été, une fois de plus, saisis en urgence ; c'est une triste habitude, maintenant, qui tient lieu de méthode.

Les conseils de la jeunesse, force est de constater également qu'ils ne fonctionnaient pas très bien, et ce, pour deux raisons majeures.

La première, et on vous avait alertés à plusieurs reprises, mais nous n'avons jamais été entendus, c'est que le spectre entre les pré-ados, les ados, les jeunes adultes concernés par ces conseils était beaucoup trop large, les attentes des pré-ados ne sont pas celles des jeunes adulte. C'est tellement vrai, d'ailleurs, que quand la presse s'adresse à eux, elle le fait avec des supports différents. Leurs ambitions sont différentes et ils aspirent à des moyens qui sont différents.

Justement, à propos des moyens, il n'y en avait pas beaucoup. Quand ils portaient des projets, ils ne pouvaient pas concrétiser par des moyens financiers, et, surtout, il y a certains arrondissements, il ne faut pas l'oublier, où on cherchait désespérément les animateurs des conseils de la jeunesse.

Dans le 1er arrondissement, par exemple, entre 2006 et 2009, nous avons eu des emplois animateurs par intermittence ; depuis 2009, nous n'avons carrément plus d'emplois d'animateurs. C'est très difficile, évidemment, de faire fonctionner, dans ces conditions, des conseils de la jeunesse.

Sur le fond, maintenant, des choses, par un tour de passe-passe, vous transformez les emplois et vous osez nous dire qu'il s'agit de renforcer leurs missions.

Je voudrais juste vous donner un chiffre : celui du nombre de jeunes que, théoriquement, ces animateurs, maintenant, emplois permanents référents jeunesse, vont devoir mettre en réseau, selon un principe de division territoriale un peu abscons, mes collègues ont commenté cette affaire.

Sur la première zone, qui concerne, par exemple, le 1er arrondissement, on a 5 "total arrondissement" et chaque binôme va devoir mettre en réseau 77.000 jeunes au moins. C'est absolument insensé, c'est d'autant plus insensé que s'il s'agit avant tout de mettre en réseau des jeunes, je rappelle qu'il y a quelque chose qui s'appelle la toile et internet ; pour mettre en réseau, je vous assure que les jeunes n'ont pas besoin de référents jeunesse, si ce n'est que pour mettre en réseau.

Les jeunes méritent beaucoup mieux, ils méritent des projets, des projets structurés, avec des élus de terrain qui les écoutent et des relais territoriaux, parce que c'est cette réalité à laquelle mon collègue MENGUY faisait référence qui est évidemment importante.

En fait, vous l'expliquez dans le projet de délibération, ce que vous voulez faire, c'est faire écho - d'ailleurs, je crois que c'est la première fois qu'on le dit d'une manière aussi cynique - à la mise en place au niveau central de la mission jeunesse et piloter toute cette politique depuis la Ville.

C'est la raison pour laquelle, évidemment, nous ne voterons pas ce projet de délibération. Vous avez une très piètre idée de la démocratie participative et de ses exigences.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

A la demande générale, Madame GACHET, vous allez inaugurer votre nouveau mandat.

Mme Isabelle GACHET, adjointe, au nom de la 7e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je tiens à dire que je suis particulièrement fière de prendre la suite de Bruno JULLIARD à la jeunesse, c'est une mission particulièrement exaltante, puisque la jeunesse, c'est vraiment le cœur de l'avenir de notre ville, qu'il y a de multiples enjeux sur ce thème et que j'aurai à cœur de poursuivre le travail engagé par M. JULLIARD, qui est un travail de fond et qui a profondément changé, justement, la façon de considérer la jeunesse à Paris.

Je voulais, en tout premier lieu, remercier M. Philippe DUCLOUX pour son accueil chaleureux, le remercier aussi d'avoir si bien présenté ce projet de délibération.

Je voulais revenir sur les raisons de cette réforme.

Comme vous le savez, il y a un besoin important de pouvoir coordonner les différents aspects, les différents sujets liés à la jeunesse, de coordonner les différents réseaux et d'avoir une dimension transversale pour l'application de la politique de la Ville à destination de ce public. Il est important d'améliorer la cohérence, mais aussi la lisibilité de ce que la Ville offre à la jeunesse et qu'elle puisse ainsi s'en saisir.

C'est pour cette raison que la Mission jeunesse a été créée en mars dernier et je compte bien poursuivre le travail qui a été fait par M. JULLIARD et sous l'égide du Secrétariat général de la Ville.

En accompagnement de cette réforme importante, est apparue très vite la nécessité d'un redéploiement au niveau local de ce même travail transversal, pour structurer les différents réseaux qui existent, les équipements municipaux, mais aussi les associations, les établissements scolaires et tous les acteurs qui ont trait à la jeunesse.

Sur la difficulté, que l'on a pu tous constater, du fonctionnement des conseils de jeunesse d'arrondissement, je pense que c'est avant tout lié au fait que la jeunesse actuelle n'a pas forcément les mêmes envies que les élus que nous sommes, de s'investir de la même façon que nous dans la démocratie et qu'il faut leur proposer d'autres méthodes qui soient plus susceptibles de les intéresser.

C'est pourquoi on a créé ces référents jeunesse de territoire par redéploiement des postes actuels d'animateurs, et c'est pourquoi ils devront coordonner ces réseaux jeunesse et devront monter des projets en collaboration avec les différents acteurs de la jeunesse, et également mener, animer des concertations participatives, sous une forme plus souple qu'actuellement et qui correspond sans doute plus à leurs aspirations réelles, n'en déplaise à certains ici.

Je voudrais répondre à M. MENGUY sur le fait qu'il pense que la Ville de Paris corsète la parole de la jeunesse.

Je voudrais rappeler que la jeunesse, avant 2001, n'avait pas de parole, et aujourd'hui, elle en a une !

Ensuite, je voudrais revenir sur la possibilité, aussi, pour les maires d'arrondissement - s'ils le veulent bien - de pouvoir continuer à agir en direction des conseils de la jeunesse. Mais ils ont aussi la possibilité avec ce projet de délibération, de mettre en place un contrat jeunesse d'arrondissement, pour justement formaliser les priorités politiques, et Mme BERTHOUT nous signalait justement que tous les publics jeunes ne sont pas les mêmes. Eh bien, justement, sous l'égide des maires d'arrondissement, il sera possible de mener différentes politiques en fonction des tranches d'âge que vous souhaitez aborder.

Alors vous vous plaignez également du fait que l'on veuille relayer la politique parisienne de la jeunesse, mais cela me semble tout à fait normal. Il est important que les jeunes aient connaissance, aient accès à tous les dispositifs parisiens qui existent en la matière.

Maintenant, je voudrais en venir au vœu et répondre en premier à Mme BECKER, que je remercie pour son vœu et pour ses commentaires sur ce projet de délibération.

Je voudrais néanmoins lui dire qu'au jour d'aujourd'hui, il ne semble pas que la création des postes d'animateur des conseils de la jeunesse soient absolument une nécessité, comme je l'ai mentionné plutôt.

La proposition qui est faite de transformer ces postes d'animateurs en postes de référent jeunesse de territoire, c'est certes la reconnaissance du besoin d'une meilleure coordination des réseaux jeunesse mais c'est aussi le constat du fonctionnement non optimal des C.J.A.

Aujourd'hui, il n'y a environ que 200 jeunes qui sont inscrits dans les C.J.A. à Paris et parmi eux, à peine une quarantaine réellement actifs, et ce, malgré l'engagement et le travail d'excellente qualité des animateurs et de la mission citoyenneté des jeunes de la D.J.S.

Il est primordial que les jeunes Parisiens puissent rester impliqués dans la vie démocratique parisienne.

C'est pourquoi nous avons souhaité maintenir une dimension participative dans le nouveau dispositif mais sous une forme plus souple et surtout plus adaptée aux pratiques et envies des jeunes.

Nous ne voulons pas les contraindre à s'impliquer dans les C.J.A. avec une régularité qui ne correspond pas à leur rythme de vie, à faire simplement du chiffre ou de l'affichage, mais créer des espaces auxquels ils auraient envie de prendre part.

Par conséquent, les référents jeunesse seront chargés de l'organisation de concertations sur demande des élus d'arrondissement, d'où le rôle tout à fait important des élus d'arrondissement.

Par ailleurs, il ne me semble pas totalement raisonnable aujourd'hui, vu le contexte budgétaire, d'ouvrir des postes supplémentaires. Je voudrais aussi faire remarquer à Mme BECKER que dans ce projet de délibération, nous avons relevé l'indice de ces animateurs. C'était une de leurs demandes qui était importante parce qu'ils ont très rapidement fait évoluer leur poste dans les arrondissements et que c'est une mission bien particulière qui méritait cette reconnaissance de la Ville, et je suis sûr que vous y serez sensible.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande de retirer votre vœu. Dans le cas contraire je serai malheureusement contrainte d'émettre un avis négatif.

Concernant le vœu de l'U.M.P.P.A., sur les montants et le fait que vous regrettiez que le nouveau dispositif ne soit pas doté d'un budget de fonctionnement autonome et spécifique, je tenais à vous rappeler que conformément aux engagements pris par Bruno JULLIARD et son cabinet pendant la concertation, le montant de 10.000 euros alloué jusqu'ici à chaque arrondissement sera maintenu.

Par ailleurs, et c'était déjà le cas auparavant, ce budget sera géré par la mission citoyenneté et délégué au binôme des référents jeunesse ; c'est donc exactement le même fonctionnement qu'à l'heure actuelle.

Enfin, vous proposez le recrutement d'un agent à mi-temps.

Je voudrais vous signaler que durant la concertation - on peut d'ailleurs regretter que certains arrondissements n'aient pas du tout participé à cette concertation - il a été clairement dit que les mairies d'arrondissement seraient impliquées dans le recrutement des référents afin, justement, d'assurer les relations entre les élus sectoriels et les référents de la façon la plus fructueuse possible.

Je vous rappelle également que les référents seront sous l'autorité hiérarchique de la D.J.S., et non des mairies d'arrondissement, ce qui est d'ailleurs le cas aujourd'hui des animateurs des C.J.A., et comme vous le savez les animateurs des C.J.A. ne sont pas des agents déconcentrés bien qu'évidemment, ils entretiennent des relations très proches avec les services des mairies d'arrondissement.

Il n'y aura donc pas, là non plus, de changement.

Concernant votre demande du maintien du mi-temps sur chaque arrondissement, il y aura effectivement un changement. Les animateurs des C.J.A. ont, lors des discussions sur l'évolution de leurs fonctions, fait état du besoin de travailler de manière moins solitaire qu'à l'heure actuelle, de partager leur expérience, leurs pratiques professionnelles.

Et c'est pour cela que nous vous avons proposé ces dix référents jeunesse travaillant sur les cinq grandes zones territoriales.

Cette répartition a été pensée en fonction de la population jeune, du nombre de structures associatives et d'équipements municipaux mais également des difficultés socio-économiques de chacun des territoires.

Enfin, sur le dernier point de votre vœu, je tiens à préciser que le fonctionnement actuel du Conseil parisien de la jeunesse prévoit que 25 % de ses membres soient issus des C.J.A.

Un nouveau fonctionnement sera donc effectivement nécessaire, et je me permets de vous annoncer qu'une délibération sera présentée au Conseil de Paris de septembre, prévoyant les nouvelles modalités de fonctionnement du C.P.J.

Dans ce sens, nous avons d'ores et déjà prévu pour septembre et octobre une campagne de communication tous médias et tous publics afin d'attirer de jeunes Parisiens de tous horizons et de tous arrondissements dans le futur Conseil parisien de la jeunesse.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose également de retirer votre vœu et dans le cas contraire, je serai contrainte d'émettre un avis négatif.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

S'agissant du vœu n° 20 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, vous le maintenez ou vous le retirez ?

Mme Emmanuelle BECKER. - On maintient.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 20 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu du groupe U.M.P.P.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 54 - DJS 393.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DRH 54 - DJS 393).

Bravo, Madame GACHET !

2012, DU 87 Révision simplifiée du PLU de Paris sur le site de Roland Garros (16e) : - Bilan de la concertation préalable. - Approbation après enquête publique du projet de PLU de Paris.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à une étude sur le coût d'un recouvrement partiel de l'A13.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à une réunion de concertation spécifique au projet de Centre national d'entraînement de la FFT.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la création d'une Commission d'aménagement de la porte d'Auteuil.

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif au coût financier complet supporté par la Ville.

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à une étude préalable sur la couverture de l'A13 ou du périphérique.

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif aux créneaux des activités de sport scolaire du 16e arrondissement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à la 8e Commission.

Nous examinons le projet de délibération DU 87 et les vœux n°s 22 à 27. Le vœu n° 22 est proposé par le groupe E.E.L.V.A., le n° 23 par le groupe U.M.P.P.A., le n° 24 par le Centre et Indépendants et les vœux n°s 25 à 27 par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS.

Il s'agit de la révision simplifiée du P.L.U. de Paris sur le site de Roland Garros, bilan de la concertation préalable, approbation après enquête publique du projet P.L.U. de Paris.

La parole est à M. CONTASSOT, tennisman émérite !

M. Yves CONTASSOT. - Du tout.

Quel retournement de situation, Monsieur le Maire ! Alors que la F.F.T. et la Ville de Paris croyaient avoir gagné par une succession d'aces face aux challengers versaillais et val-de-marnais, les jeux s'enchaînent maintenant par une succession de lets et la nécessité de deuxièmes services, montrant la faiblesse du dossier.

La Mairie de Paris avait cru bon de rédiger une note blanche soulignant la complexité d'une candidature autre que celle de Paris au plan des procédures et des risques. Elle affirmait, tout comme la F.F.T. d'ailleurs, qu'à Paris ce serait un long fleuve tranquille.

Il s'avère une fois de plus que la réalité est tout autre.

Ainsi, lors du débat sur la convention d'occupation quasiment offerte à la F.F.T., tant les conditions étaient scandaleusement avantageuses pour cette dernière, nous avons soulevé un certain nombre de points posant question et nous avons insisté pour que cette convention ne soit pas signée avant le passage en commission des sites, d'une part, et la révision du P.L.U., d'autre part.

Nous n'avions évidemment essuyé que des sarcasmes, tant l'Exécutif déclarait que le projet de convention n'évoluerait pas, certain d'obtenir un soutien de toutes les instances ayant à en connaître.

Force est bien de constater aujourd'hui qu'il n'en est rien et qu'une fois de plus les affirmations péremptoires ne valent rien au regard du droit, et je peux même dire au regard du simple bon sens.

Nous pensons que l'Exécutif en tirerait les conséquences et, à l'issue de la phase de concertation et du rapport de la commissaire enquêtrice, qu'il saurait admettre qu'il fallait revoir le dossier en prenant en considération notamment les réserves et les recommandations. Une fois de plus, hélas, c'est l'orgueil qui l'emporte, quitte à fragiliser encore plus un dossier déjà mal en point.

En effet, contre toute attente, il nous est proposé aujourd'hui de voter une modification du P.L.U. avec un avis défavorable de la commissaire enquêtrice.

Car cette dernière a été particulièrement précise : ses deux premières réserves imposent d'amender préalablement la convention d'occupation signée avec la F.F.T. avant toute modification du P.L.U., et pas une vague promesse que cela se fera un jour.

De même, la troisième réserve prévoit la création d'un comité de suivi associant les différentes parties prenantes. Or, lors de la réunion du 27 juin, à laquelle il est fait allusion, le garant a claqué la porte avant même la fin de la réunion, refusant par avance que toute critique du projet soit émise au sein de ce comité de suivi, rendant de fait ce dernier totalement inutile.

Trois des réserves sont donc loin d'être levées à ce jour. La Ville a décidé de passer outre, transformant ainsi un avis favorable avec réserve en avis défavorable.

Il va de soi que cela démontre, une fois de plus, le refus d'une réelle concertation, voire le refus d'appliquer le droit quand ce dernier n'est pas conforme à la volonté de la Ville.

Nous ne pouvons cautionner un tel comportement. D'autant plus que les associations ont effectué un énorme travail pour proposer une solution alternative au projet actuel. Elles demandent que ce dernier soit comparé à celui de la F.F.T. à tout point de vue. Elles se sont entourées d'experts et souhaitent qu'une confrontation sereine puisse avoir lieu avec la Ville et la F.F.T. pour que les données qu'elles présentent soient confirmées ou démenties sur des bases incontestables, et pas par des chiffres lancés à la volée, sans qu'aucune étude ne les ait jamais validés.

C'est le sens du vœu que nous avons déposé, sachant par ailleurs que la F.F.T. a accepté, de son côté, de recevoir les associations sur ce sujet. Nous aurions du mal à comprendre que la Ville soit plus réticente encore que la F.F.T. à discuter avec les associations.

En conclusion, à ce stade de la procédure, il est encore possible de prendre le temps et de ne pas s'engager dans un conflit qui trouverait inexorablement son issue devant les tribunaux, retardant le projet et le renchérissant.

C'est pourquoi nous vous demandons de faire preuve d'ouverture d'esprit en acceptant le vœu que nous avons déposé et en retirant et en reportant ce projet de délibération, qui ne respecte ni la lettre ni l'esprit du rapport de la commission d'enquête.

A défaut, il va de soi que nous voterions contre ce projet de délibération.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme SACHS.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous avons encouragé sans équivoque la Fédération française de tennis à maintenir Roland Garros au cœur de Paris et avons fait preuve de cohérence sur ce dossier dans chacun de nos votes, y compris, je le rappelle, sur les pelouses d'Auteuil. Aussi, nous saluons la rapidité de réaction de la Ville de Paris sur ce dossier et voterons ce projet de délibération.

Depuis février 2011, date de la décision officielle de la Fédération française de tennis, les débats publics, sous contrôle de la Commission nationale du débat public préalable à l'enquête publique, ont été organisés. Le préfet a été saisi pour que le président du Tribunal administratif nomme un commissaire enquêteur, que celle-ci reçoive les avis du public, qu'il les consigne dans un rapport et puis rende un avis positif, le 20 juin dernier, assorti de cinq réserves et cinq commentaires au lendemain de deux échéances électorales majeures.

C'est à dessein que je rappelle ce long et patient processus de concertation, engagé par la Fédération française de tennis, où toutes les sensibilités ont pu s'exprimer à travers quelques six cents observations enregistrées et de nombreuses réunions publiques, occasion d'entendre les préoccupations légitimes des parents d'élèves mais aussi de révéler les contrevérités tenaces. Comme le commissaire enquêteur le souligne lui-même dans son rapport, nous étions assez surpris de la manière totalement inexacte dont la pétition sauvant les serres d'Auteuil avait essayé de présenter le projet.

Aujourd'hui, la phase préalable est terminée. La polémique doit cesser mais l'hypothèque d'éventuels recours n'est pas levée pour autant.

Le dossier Roland Garros entre dans la phase d'instruction du permis de construire et, à sa signature, nous entrerons de plain-pied dans le monde du recours.

Mon intervention aujourd'hui est une mise en garde, une sorte de rappel indirect à l'essai de Guillaume POITRINAL. Paris est victime, entre complexité administrative et conservatisme, d'un temps trop long et pas seulement en matière d'urbanisme.

La Fédération française de tennis, qui s'est autocensurée, s'est engagée par courrier du 22 juin à répondre positivement aux réserves et recommandations du commissaire enquêteur.

Aujourd'hui, en France, une personne ou une association, sans prendre de risque financier majeur, peut bloquer durant des années un projet. Leur objectif est d'enliser la procédure et d'allonger à l'infini les possibilités de contentieux.

Roland Garros ne doit pas faire les frais de l'énerverment contre le stade Jean-Bouin de mes concitoyens, mais doit bénéficier de l'expérience de la fondation LVMH, où à l'initiative d'un président d'association, trois ans et demi après l'obtention du permis de construire, le tribunal administratif de Paris a annulé le permis et exigé l'arrêt des travaux. Conséquence : 400 ouvriers au chômage technique. Il faudra un cavalier à l'assemblée nationale pour sauver le projet.

Notre arrondissement devient maître en recours déposés par des collectifs de riverains, d'associations en tous genres. Pourquoi ? C'est un exercice pervers. Il atteint l'attractivité de notre ville car l'obstruction a un coût exorbitant.

Tout pouvoir déconnecté du poids économique, politique et surtout démocratique réel, tout clientélisme électoral pour asseoir sa survie politique, tout prétexte à faire monter les peurs, devrait être rejeté.

Nous devons refuser l'individualisme pervers comme le condamne Jean NOUVEL. Nous, les élus de Paris, devons refuser de nous prêter à ce jeu, nous devons refuser la fatalité de la guérilla judiciaire.

Le projet ne porte pas atteinte au site des serres d'Auteuil. Au contraire, elles retrouveront un lustre nouveau, sorties de leur oubli, elles entreront dans le XXI^e siècle sans rien perdre de leur beauté.

Roland Garros ouvrira davantage sur l'arrondissement et Boulogne. Même si j'entends les opposants de bonne foi et si je comprends les inquiétudes des parents d'élèves du 16^e, nous avons obtenu de réelles garanties pour les scolaires et les associations.

La couverture de l'autoroute A13 ou du périphérique, que beaucoup d'entre nous avons proposée et fait chiffrer par des professionnels, restera une possibilité ultérieure. Mais lier maintenant cette question aux serres n'est qu'une manœuvre dilatoire de plus, comme les soi-disant coûts supplémentaires pour les contribuables parisiens, sans jamais valoriser le bénéfice des retombées économiques pour Paris et sa région.

Les cinq réserves levées et les recommandations acceptées, que faut-il de plus ? Retarder pour torpiller le projet ? Arrêtons de faire monter les enchères et accompagnons le futur de Roland Garros. Paris n'a les moyens ni de faire fuir les investisseurs ni de perdre les grands projets.

Ses remises en cause permanentes nuisent à la sécurité juridique et politique de notre ville, condition essentielle de son attractivité.

Comme élu d'opposition, certaine de l'intérêt d'avoir gardé Roland Garros à Paris, je compte contribuer à en garantir le succès en votant le projet de délibération d'aujourd'hui et en suivant avec vigilance les travaux jusqu'à leur terme.

S'agissant de la création d'un comité de suivi, nous préférons évidemment un comité d'aménagement global de la Porte d'Auteuil, mais néanmoins il est indispensable que ce comité de suivi soit un moyen positif d'accompagner la réussite du nouveau Roland Garros.

J'entends que les différents groupes du Conseil de Paris et les soutiens au projet soient convenablement représentés. Que l'on diffuse au grand public les plans et les images de synthèse des architectes et paysagistes et la tension baissera d'un cran, les craintes cesseront devant la beauté des futures réalisations.

Nous comptons que Paris soit un facilitateur efficace, car cette magnifique ambition a encore besoin de nous.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme DREYFUSS, pour cinq minutes.

Mme Laurence DREYFUSS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, aujourd'hui nous est donc soumis le projet de révision simplifié du P.L.U. sur le site de Roland Garros.

Depuis le début, Monsieur le Maire, quand c'est flou, c'est forcément qu'il y a un loup. Encore aujourd'hui, avec ce nouveau projet de délibération. Eh oui, que veut-on faire de notre arrondissement ? Que veut-on faire de notre quartier d'Auteuil ? Du béton. Effectivement, après Jean-Bouin, voilà le C.N.E.

Quand le plafond des hauteurs baisse, c'est le béton qui augmente. On ne nous promettait pas plus de 8 mètres de haut pour le C.N.E. pour nous faire accepter les 31 mètres de plafond de hauteur. Mais aujourd'hui c'est différent. La hauteur du plafond est revue à la baisse avec 21 mètres, mais c'est le C.N.E. qui a grandi comme un champignon avec ses 18 mètres.

A titre de repère, vous connaissez le site du stade Georges Hébert où vous avez actuellement la tourelle d'extraction de France Télécom. Cette tourelle fait environ 11,5 mètres de haut. Cela permet de mieux comprendre les gabarits.

Encore une difficulté, c'est la largeur du projet. L'obligation du retrait des 2 mètres n'est plus obligatoire, mais ne faudra-t-il pas déplacer les grilles ? Le marché Molitor va-t-il donc disparaître de son emplacement actuel, ou disparaître tout court d'ailleurs ?

Tout cela n'est pas acceptable. Comment accepter que cette construction soit d'intérêt général ? Nous, nous voulons garder notre stade, nous voulons garder ce stade de proximité, que le C.N.E. soit donc délocalisé.

Quant à la préservation du site exceptionnel du jardin botanique des serres d'Auteuil, avec mon collègue David ALPHAND, dès juillet 2011, nous avons déposé un vœu pour un contre-projet. Aujourd'hui, ce contre-projet existe puisque porté par les associations.

Soucieux de défendre le patrimoine, mais aussi désireux de ne pas mettre en péril les intérêts de la Fédération française de Tennis et de la Ville de Paris, ce contre-projet répond aux exigences du tournoi de Roland Garros, tout en préservant le périmètre des jardins botanique des serres d'Auteuil.

Alors adopter cette solution permettrait de répondre aux exigences du tournoi, tout en évitant les graves inconvénients, non seulement écologiques, mais environnementaux du projet actuel et ceci pour un coût équivalent chiffré par des experts.

Cette révision du P.L.U. est inacceptable. C'est pourquoi nous voterons contre.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Monsieur ALPHAND, vous avez la parole.

M. David ALPHAND. - Monsieur le Maire, merci.

Roland Garros, voilà pour le moins un dossier qui ne fait pas l'unanimité au sein de notre Conseil. Ce matin encore, les débats l'illustrent.

Oui, Monsieur VUILLERMOZ, cela ne fait pas l'unanimité.

Voilà aussi un débat qui transcende les clivages politiques traditionnels. Cela n'a d'ailleurs pas échappé aux observateurs, depuis près de deux ans maintenant.

Alors j'aurais beau jeu naturellement de souligner les divisions de la majorité municipale parisienne, traversée par des contradictions entre ses différentes composantes (la majorité plurielle a ses limites), mais je préfère surtout souligner que nous nous retrouvons, Laurence DREYFUSS, moi-même, d'autres, avec nos collègues du groupe Vert et j'assume parfaitement cette position, je crois que c'est même heureux.

C'est même heureux de retrouver ce type de convergence dans une assemblée comme la nôtre, parce que cela signifie aussi que, parfois, au-delà des étiquettes politiques, au-delà des enjeux financiers, finalement le bon sens peut triompher.

Alors, en parlant de bon sens, on n'a pas suffisamment évoqué les conclusions de l'enquête publique, ce matin. Or, elles sont tout à fait instructives.

La mobilisation a été très forte, il faut le souligner. Plus de 600 observations ont été consignées dans les cahiers, ce n'est pas rien. Il faut les prendre en compte.

Sur ces 600 observations, plus de deux sur trois sont défavorables au projet tel qu'il existe aujourd'hui et porté par la Ville de Paris et la Fédération française de Tennis.

Deux sur trois qui doivent être prises en compte.

Quand on en arrive à ce stade d'opposition, naturellement, on doit s'interroger sur les possibilités de faire évoluer le projet.

Je voudrais m'intéresser aussi à ces prises de position dans les cahiers de doléances qui sont favorables au projet et je voudrais quand même souligner - et ce n'est pas qu'une anecdote - que beaucoup de ces prises de position relèvent d'intervenants qui ne sont pas parisiens, mais qui, en revanche, sont parties prenantes de la Fédération française de Tennis.

Je pense en particulier, à titre d'exemple, à ce président de Comité départemental des Hautes-Alpes qui trouve ce projet porte d'Auteuil particulièrement réussi, qui trouve ce projet particulièrement adéquat.

Je l'évoque à dessein, parce qu'il se trouve que j'étais membre du Comité départemental des Hautes-Alpes dans la Ligue de Provence, lorsque j'étais classé, il y a déjà un certain temps. J'ai donc une affection toute particulière pour ce Comité, pour le tennis et pour cette région.

Je me posais la question, à la lecture de son témoignage, je me demandais : si la Fédération française de Tennis avait décidé d'implanter son site en Vallée de la Clarée, du côté de Névache, est-ce que ce président aurait trouvé le choix si adapté ?

Je crois malheureusement que c'est un président qui ne connaît pas très bien le site des serres d'Auteuil.

C'est un exemple qui est quand même assez éclairant sur les témoignages qui ont pu être apportés. Alors, naturellement, on peut comprendre, il y a une très forte mobilisation de la communauté du tennis, mais il ne faut pas se leurrer, ce n'est pas l'avis unanime.

Je voudrais dire que nous avons porté un projet qui, aujourd'hui, connaît un nouvel essor avec le soutien de nombreuses associations.

Nous avons demandé il y a déjà plusieurs mois à Mme HIDALGO, à M. VUILLERMOZ d'étudier ce contre-projet, un projet alternatif qui permet à la fois de préserver Roland Garros à Paris, ce qui donnera satisfaction à la Fédération française de Tennis, mais également de protéger le sport scolaire et les serres d'Auteuil.

Nous déposons à nouveau un vœu, vœu quasi identique à celui de M. CONTASSOT et du groupe des "Verts".

Je voudrais le dire à M. VUILLERMOZ, ne jouez pas votre Georges Marchais, on se souvient de Georges Marchais qui nous répétait...

Je savais que cela vous ferait plaisir, Monsieur VUILLERMOZ !

Vous avez vos questions et j'ai mes réponses ! Mais on parle d'un exercice de démocratie locale et, de ce point de vue, il faut aussi entendre les observations qui ont été rapportées des associations et des élus également.

J'attends avec impatience votre réponse, sur les vœux que nous avons déposés.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur ALPHAND, et félicitations pour votre classement ancien.

Mais vous savez que Roland Garros est quand même le lieu des tennismans, pour son histoire aussi.

La parole est à M. Claude GOASGUEN.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Président.

Avoir des amis comme M. CONTASSOT, c'est une chance ! C'est formidable ! Je dois dire que l'on n'est pas mal servi non plus, mais nous, au moins, on fait le ménage. C'est vrai que vous avoir traité de Georges Marchais n'était pas très gentil.

D'ailleurs, si vous le voulez bien, je vais vous citer ce que l'on a dit de la Ville de Paris à propos du commissaire-enquêteur.

Celui qui vous a traité de Georges Marchais n'a pas hésité à dire les choses suivantes, que je cite du procès-verbal. Au fond, on vous accuse d'avoir enfermé le commissaire-enquêteur pour rédiger le rapport à sa place.

"On connaît bien le style des services de la Ville de Paris et, curieusement, on trouve exactement le même style dans le rapport du commissaire enquêteur."

Hein, Monsieur Marchais ? !

"C'est à s'y méprendre, elle n'aurait pas signé que j'aurais presque pensé que c'étaient les services de la Ville qui avaient écrit le rapport."

Voyez jusqu'où cela va, Monsieur VUILLERMOZ.

Moi, je ne pense pas la même chose et je vous le dis tout net : je trouve que la collaboration qui a été celle entre la F.F.T., la Ville de Paris et la mairie du 16^e, les associations de riverains, les multiples concertations s'avèrent positives, quoi qu'on puisse dire et quoi qu'on puisse faire.

Un projet de ce genre est toujours un projet difficile à mener, car des intérêts contradictoires se manifestent.

Tout le monde a été écouté sans exception, mais il est des moments où il faut faire des choix. La vraie question était au départ : fallait-il que Roland Garros reste à Paris ? La réponse fut oui, sans ambiguïté.

A partir de là, un long cheminement s'est exercé sur ce dossier avec les partenaires et je dois dire très franchement que nous n'étions pas forcément d'accord sur tout.

Je tiens à remercier en particulier les services de la Ville et l'adjoint, qui n'est pas Georges Marchais, mais qui est notre collègue VUILLERMOZ, d'avoir discuté longuement sur les problèmes de proximité du sport et de rétablir les associations sportives et les associations scolaires dans des périmètres au moins équivalents, même si nous avons encore quelques courts de tennis en souffrance.

Mais je trouve que le travail qui a été fait, qui est un travail extrêmement délicat et difficile - puisqu'il faut à la fois voir le moment des destructions, les remplacements de manière à ce que le sport de proximité ne soit pas perturbé par les travaux qui sont engagés - a été très bien mené. Je le dis d'autant mieux que je ne suis pas, d'habitude, particulièrement porté à la flagornerie à l'égard de la Ville de Paris.

Je trouve que ce travail a été très bien fait. Je trouve de la même manière que le commissaire enquêteur a fait des propositions qui sont des propositions intéressantes et des réserves qu'il faut prendre en compte, qui sont d'ailleurs prises en compte d'ores et déjà, semble-t-il, par la F.F.T., la Ville de Paris et nous-mêmes.

Le seul point sur lequel j'ai une petite difficulté, mais, à ce moment-là, il faudra que les choses se clarifient, est le problème du C.N.E., de ce fameux C.N.E. qui, au fond, est une cité universitaire plantée sur le stade Georges Hébert pour les joueurs de tennis professionnels jeunes ; pourquoi pas ? C'est une idée qui est tout à fait intéressante. Est-ce que l'emplacement du C.N.E. est véritablement bien à sa place ? Est-ce qu'on ne doit pas écouter les revendications des riverains, et en particulier une association avec laquelle je suis fréquemment en relation, l'association Horizon Verdure ? Je ne le pense pas, je crois qu'il y a des choses à faire.

J'ai entendu M. CONTASSOT tout à l'heure qui disait qu'il fallait respecter le droit, puis j'ai entendu un autre orateur du Conseil qui disait qu'il ne fallait surtout pas que les tribunaux soient saisis du contentieux, ce qui me paraît quand même singulier, car c'est un droit fondamental de l'individu à ma connaissance dans notre démocratie, et ce n'est pas parce que je suis avocat que j'y pense, mais je pense que dénier ce droit aux associations serait vraiment un acte qui serait considéré comme un oukaze, donc, il est probable qu'il y aura des recours. Eh bien, il y aura des recours, il est normal qu'il y ait des recours, et il y aura probablement un recours sur le C.N.E., et je trouve tout à fait légitime que les intérêts particuliers des riverains, qui sont des intérêts légitimes, puissent se défendre devant les tribunaux administratifs.

Cela étant, ce n'est pas la peine de continuer cette flûte inlassable de dire qu'il y a d'autres projets, que l'on peut couvrir le périphérique, que l'on peut peut-être imaginer de transporter Roland Garros au milieu des Champs-Élysées, tout cela est très intéressant, mais le projet doit avancer et ce projet avance dans la difficulté, mais il avance.

C'est la raison pour laquelle le groupe U.M.P. a parfaitement tenu compte des efforts qui étaient réalisés, considère que l'on peut encore améliorer les choses, mais, fondamentalement, je souhaite que cette réforme, cette révision partielle du P.L.U., offre la possibilité de continuer les travaux, et c'est la raison pour laquelle le groupe U.M.P. votera en faveur de ce projet de délibération.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur GOASGUEN.

Je donne, pour vous répondre, la parole à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais, tout d'abord, remercier l'ensemble des orateurs et des oratrices pour un débat qui a été de très bonne tenue, je crois, et même avec une forme de bonne humeur dans les expressions pourtant parfois contradictoires.

Je voudrais, bien sûr, dire tout d'abord à Mme DREYFUSS et M. ALPHAND que, certes, il n'y a pas l'unanimité sur ce dossier, mais il y a une très large majorité, une majorité élaborée dans une enceinte démocratique, avec des personnes qui sont légitimes pour voter des décisions ; il s'agit de cette enceinte, et c'est avec une large majorité que nous avons élaboré l'ensemble des décisions et des étapes depuis que la décision a été prise par la F.F.T. de maintenir Roland Garros à Paris, ce pour quoi nous avons bataillé.

Il n'y a pas eu d'unanimité, mais une large majorité, et vous avez fait l'éloge des dépassements des clivages politiques. Permettez-moi de le faire, mais dans un autre sens. Je me réjouis des propos, bien sûr, du maire du 16e arrondissement et de sa majorité municipale d'arrondissement, je me réjouis des propos de Mme SACHS, ici même, parce qu'ils ont accompagné, participé à ce dossier, et en particulier le maire du 16e arrondissement, et ils ont toujours fait preuve de responsabilité et d'exigence, comme nous, sur ce dossier.

Je crois que la question première était, en effet : fallait-il maintenir Roland Garros à Paris ? Nous avons eu un débat, qui avait été tranché par un vote très majoritaire, ici, dans cette Assemblée, et à partir de là, nous avons conduit nos travaux.

Je voudrais dire à M. CONTASSOT qu'il a une lecture très singulière, quand même, des documents qui lui sont soumis. Je reprends ses propos :

- faiblesse du dossier ; avec un avis favorable du commissaire enquêteur, je me demande où la notion de faiblesse puise sa source ;

- affirmations péremptoires ; je me demande vraiment à qui peut s'adresser ce propos, parce que, pour l'instant, étape après étape, nous n'avons fait que respecter les procédures, le droit, et d'être conforté étape après étape. Je pense notamment à la Commission nationale des sites, après la Commission départementale des sites, et au rapport du commissaire enquêteur, dont il nous dit qu'il a émis un avis défavorable. Je voudrais vraiment que l'on montre le document dans lequel il est fait état d'un avis défavorable, puisque ce que je soumetts aujourd'hui au Conseil de Paris, c'est un avis favorable avec des réserves que nous levons.

Ne transformons pas les réalités, ne soyons pas, effectivement, dans une forme de manipulation des mots, qui, là, je crois, a atteint sa limite, puisque nous sommes au seuil de décisions qui doivent vraiment, aujourd'hui, être traduites concrètement pour permettre à Paris de tirer profit d'un site comme Roland Garros pour maintenir ce tournoi du grand chelem, qui, d'abord, est une fierté nationale, une fierté parisienne, et qui est aussi un élément de contribution économique qui n'est pas négligeable du tout pour une ville, une métropole et un pays comme le nôtre.

Je voulais remettre ces choses à l'endroit après les propos de M. CONTASSOT.

D'abord, il y a eu un avis favorable du commissaire enquêteur, avec des réserves ; ces réserves, je ne vais pas toutes les reprendre ici, mais, par exemple, il y avait une réserve sur le jardin des serres d'Auteuil demandant que l'exclusion de l'accès aux serres historiques Formigé et à la grande pelouse figure à un avenant dans les relations contractuelles avec la F.F.T. ; c'est ce que nous avons proposé à la F.F.T. qui, après le projet de délibération de notre Conseil, bien sûr, l'acceptera et nous le consignerons dans nos documents contractuels.

C'est, par exemple, une réserve sur l'avenue Gordon-Bennett, où il nous a été suggéré par le commissaire enquêteur de ramener à six semaines au lieu de neuf semaines par an, ce qui est le cas actuellement, la privatisation de cette avenue Gordon-Bennett, ce que nous faisons et qui sera acté, et ce sera signé après la délibération de notre Conseil avec la F.F.T.

Sur la concertation, la proposition qui nous est faite de créer un Comité de suivi avec les associations, la F.F.T., la Ville de Paris, la Ville de Boulogne et de prolonger la concertation, concertation, d'ailleurs, qui est jugée exemplaire par le commissaire enquêteur dans son rapport, bien évidemment, nous donnons un avis plus que favorable à cela, c'est ce qui est proposé dans le projet de délibération qui est soumis.

Sur les questions des hauteurs, la question de la hauteur du Centre national d'entraînement a fait débat, elle était dans le projet de révision. Nous avons parlé des 31 mètres qui sont la hauteur maximale sur un certain nombre de secteurs parisiens, dont, par exemple, la ceinture verte. Nous n'avons pas besoin des 31 mètres, donc nous revenons au niveau de hauteur dont nous avons besoin pour le C.N.E. Idem sur Suzanne Lenglen, où nous restons sur la hauteur de 18 mètres.

Nous avons répondu favorablement à toutes ces réserves ; elles sont donc levées. Nous avons un avis favorable. Je crois qu'il est temps, maintenant, de poursuivre sur ce projet.

Permettez-moi de donner un avis sur les vœux qui ont été présentés dans les interventions des orateurs.

Sur le vœu n° 22 de Mme DREYFUSS et de M. ALPHAND, qui reprend, d'ailleurs, celui de M. CONTASSOT et du groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés", c'est, bien sûr, un avis négatif que donnera l'Exécutif, d'abord parce que c'est un vœu qui est très politicien, c'est, une fois de plus, déformer ce que nous sommes en train de faire pour s'opposer purement et simplement, du début à la fin, à la proposition de transformation de Roland Garros. Par ailleurs, je conteste l'impact négatif sur les serres d'Auteuil, puisque les serres d'Auteuil ne sont pas concernées par cette transformation de Roland Garros, donc un avis négatif. Ce vœu portait sur la couverture de l'A13.

D'ailleurs, ce projet de couverture de l'A13 n'est pas un contre-projet nouveau qui serait sorti en fin de concertation, c'est vraiment un contre-projet lancinant, sur lequel nous avons apporté des éléments d'expertise, de chiffrage, et nous avons démontré, pas après pas et réunion après réunion, que ce n'était ni aux coûts que d'autres experts, que vous avez sollicités, indiquaient, que l'on est vraiment sur des coûts bien plus élevés que cela. Ce n'est

pas la première fois que j'en parle ici au Conseil de Paris et on sait bien que ce soi-disant contreprojet n'a pour but que d'empêcher la réalisation du projet de Roland Garros sur lequel nous sommes engagés avec la F.F.T.

J'ai un vœu n° 23 présenté par l'U.M.P.P.A., qui concerne notamment une réunion de concertation spécifique sur le projet du C.N.E. avec l'association des riverains. C'est, bien sûr, un avis favorable à ce vœu que j'émettrai.

Sur le vœu n° 24 de Mme SACHS, sur la création d'une commission d'aménagement de la Porte d'Auteuil, c'est un avis défavorable parce que ce n'est pas exactement le même sujet. Vous l'avez dit, il y a énormément de recours sur l'ensemble de la Porte d'Auteuil et notamment des programmes de logements qui sont bloqués. En revanche, nous avons répondu favorablement et je crois que cela va dans le sens où vous l'avez dit d'ailleurs dans votre présentation, dans le sens du rapport du commissaire-enquêteur, qu'il puisse y avoir un comité de suivi. Donc, nous pensons que la création du comité de suivi répond, en fait, à ce besoin de poursuivre une concertation tout au long du projet, donc un avis défavorable.

Sur le vœu n° 25 que vous présentez à nouveau, Madame DREYFUSS et Monsieur ALPHAND, qui concerne là aussi la demande de chiffrage clair et exhaustif des coûts pour la Ville, je crois que nous avons répondu très précisément : la participation de la Ville n'a pas varié depuis d'ailleurs le projet de candidature aux J.O., puisque c'est une participation de 20 millions d'euros et qu'il n'y a donc pas besoin de vous apporter des précisions sur le coût, puisque c'est un projet qui est vraiment essentiellement porté par la F.F.T.

Sur le vœu n° 26, c'est la même réponse que pour le vœu n° 22, c'est un vœu de Mme DREYFUSS et M. ALPHAND qui est le même que celui de M. CONTASSOT sur la couverture du périphérique.

Et un avis défavorable là aussi sur le vœu n° 27, qui est présenté par David ALPHAND et Laurence DREYFUSS sur les créneaux sportifs. Là aussi, je tiens à dire que le travail qui a été fait, et qui a été salué notamment par M. GOASGUEN, travail fait par mon collègue Jean VUILLERMOZ, a été remarquable - Mme SACHS l'a dit aussi - puisqu'il a permis, effectivement, d'apporter des solutions et de faire en sorte que le 16e arrondissement ait, à l'arrivée, plus de créneaux et d'équipements sportifs pour les scolaires, les associations et le sport de proximité qu'il n'en avait avant cette opération.

Donc, je voudrais dire que, sur ce dernier vœu, c'est un avis défavorable puisque le travail a été largement fait.

Permettez-moi de remercier Jean VUILLERMOZ qui a porté ce dossier avec beaucoup de conviction, de patience et de brio, de remercier aussi les directions de la Ville, tout particulièrement Elisabeth BORNE, la Direction de l'Urbanisme, parce qu'elle aussi a fait preuve d'une immense patience avec toutes les réunions publiques auxquelles elle a participé, de remercier aussi la directrice de la Jeunesse et des Sports et la directrice des Espaces verts parce que cela n'a pas été facile, permettez-moi de le dire. J'ai le souvenir, avec vous tous ici, d'un certain nombre de réunions publiques qui ont vraiment dépassé les limites de ce qui était acceptable :

- pour des élus : je dirais que, d'une certaine façon, on a l'habitude ;

- pour des fonctionnaires de la Ville : c'est quand même moins fréquent d'être dans des réunions où vous vous faites huer, insulter, mettre en cause, sur des compétences qui pourtant ne sont pas à prouver.

Je dois dire que la concertation a été particulièrement difficile parce qu'il y avait des groupes qui voulaient absolument empêcher le débat et qui, bien sûr, n'étaient jamais satisfaits des réponses qui ont été données. Je trouve que l'on peut débattre, on peut confronter des points de vue, mais vraiment, les insultes qu'ont subies y compris les fonctionnaires de la Ville dans ces réunions, dépassaient très largement les bornes. Je suis vraiment désolée qu'un certain nombre d'élus, opposés à ce projet, n'aient pas, à un moment donné, pris la parole pour essayer de calmer le jeu.

En tous les cas, je voudrais vraiment remercier les directions de la Ville, l'ensemble des fonctionnaires et les élus qui se sont impliqués pour la bonne tenue de ces réunions. Je sais que, maintenant, une nouvelle page s'ouvre. En tous les cas, nous avons sur le plan du droit et, je l'espère, sur le plan de la majorité l'ensemble des feux verts pour poursuivre ce très beau projet qui, je le répète, est un motif de grande fierté pour notre ville et qui sera un projet qui apportera énormément à notre ville en rayonnement, en retombées économiques, en retombées sportives aussi.

Donc, merci à celles et ceux qui l'ont accompagné avec autant de patience et de détermination.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 22, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 23 dans le fascicule, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 107).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 24, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 25, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 26, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 27, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 87.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DU 87).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je vous remercie. Je vois que Roland Garros avance, et j'espère que ce grand tournoi de terre battue restera à Paris et, vraiment, en ce moment précis, je pense à ceux qui ont fait

Roland Garros. Je ne veux pas remonter à l'histoire ancienne, mais je pense notamment à Philippe Chatrier dont j'ai été très proche et qui a relancé Roland Garros quand il a pris la présidence de la Fédération Française de Tennis en 1968 et la présidence de la Fédération Internationale de Tennis après.

Pour moi, c'est un grand succès.

M. Yves CONTASSOT. - Et il s'est engagé à ce que il n'y ait plus jamais d'extension de Roland Garros ! Merci de le rappeler.

2012, DU 114 - Signature d'un protocole foncier avec "Paris-Habitat-OPH" dans le cadre de l'opération d'aménagement 27-35, rue Bréguet (11e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 114 : signature d'un protocole foncier avec "Paris Habitat" dans le cadre de l'opération aménagement 27 et 35, rue Bréguet.

La parole est à M. François VAUGLIN, 5 minutes.

M. François VAUGLIN. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviendrai à la fois sur le DU 114 et le DU 115, car il s'agit d'une opération d'ensemble, première opération d'urbanisme du 11e arrondissement par son ampleur, et donc particulièrement importante et attendue.

Je souligne, puisque nous sortons d'un débat un petit peu complexe, que bien qu'il s'agisse d'une très grosse opération, le climat local est beaucoup plus apaisé que ce que nous avons pu voir avec le débat autour de Roland Garros.

Il s'agit ni plus ni moins que de requalifier un ensemble, un quartier entier à proximité de Bastille, avec trois parcelles qui sont concernées : le 17-19, rue Bréguet, le 21, rue Bréguet et le 27-35, rue Bréguet.

Sur la première partielle, 17-19, il s'agit d'une opération privée dans laquelle les travaux ont déjà commencé et ce n'est pas moins que plus de 20.000 mètres carrés d'activités qui seront mises à disposition des entreprises qui sont en train d'être construits.

Le 21, il s'agit de logements sociaux qui ont déjà été livrés par La Poste, ainsi qu'un bureau de poste au rez-de-chaussée.

Et le 27-35, c'est une parcelle que la Ville a acquise pour permettre une réalisation complexe avec 45 logements sociaux, des salles de sport, des places de crèche, un jardin public et une liaison piétonne pour fluidifier l'ensemble du quartier.

Vous le voyez, c'est une opération qui est empreinte de mixité. C'est une belle opération pour un quartier qui souffre car c'est le quartier dans lequel la mono-activité textile s'est développée de manière effrénée ces dernières années, et il est donc particulièrement important pour nous de voir cette opération aboutir.

Le deuxième volet, c'est le projet de délibération DU 115, qui porte sur la requalification de la voirie en fond de la parcelle que je viens d'évoquer, et qui va permettre par l'acquisition publique de requalifier l'ensemble de la voirie, les réseaux d'assainissement, d'eau, de téléphonie, d'électricité de gaz et d'éclairage.

Il est plus que temps maintenant d'avancer sur cette dernière parcelle, et c'est pourquoi nous sommes très heureux de voir ces projets de délibération arriver qui traduisent, après plus de 15 ans de statu quo sur cet endroit, l'arrivée des opérations avec "Paris Habitat" sur la dernière parcelle qui restait à aménager.

Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier Anne HIDALGO de son soutien, ainsi que la Direction de l'Urbanisme, Jean-Yves MANO, "Paris Habitat" et l'ensemble des adjoints qui portent ce projet complexe et, vous l'aurez compris, fort bienvenu dans le 11e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur VAUGLIN.

Pour vous répondre, la parole est à Mme HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais remercier bien sûr François VAUGLIN d'avoir présenté cet aménagement global sur le DU 114 et le DU 115.

C'est en effet un projet d'aménagement extrêmement important pour le 11e. On sait que le 11e est l'arrondissement le plus dense de Paris, dans lequel les parcelles à aménager sont rares et nous avons eu là, et grâce à la détermination de Patrick BLOCHE, nous avons eu là une opportunité pour effectivement créer un ensemble logements, locaux d'activité, crèche, espace vert, équipement sportif, qui vont tout à fait compléter cet arrondissement et ce quartier.

Je me réjouis. Je voudrais aussi signaler que sur ce secteur, nous avons récemment, avec Jean-Louis MISSIKA et Patrick BLOCHE, inauguré cette Pépinière 27, qui est aussi un lieu particulièrement intéressant, situé juste en face de l'opération rue du Chemin-Vert, et qui accueille des start-up qui vont aussi contribuer au renouvellement économique de ce quartier et lutter contre la mono-activité.

Je n'ajouterai rien à ce qui a été excellemment présenté par François VAUGLIN, sinon lui dire et dire aux élus du 11e arrondissement que comme eux, nous nous réjouissons que cette opération, qui vient de loin, puisse effectivement déboucher et avancer comme elle est en train de le faire aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 114.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DU 114).

2012, DU 122 - Convention d'études techniques préalables entre la Ville de Paris, R.F.F., la S.N.C.F. et la S.N.E.F., portant sur le secteur Bercy Charenton (12e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 122, l'amendement n° 28 du groupe E.E.L.V.A., et l'amendement n° 28 A de l'Exécutif.

Il s'agit d'une convention d'études techniques préalables entre la Ville de Paris, R.F.F., la S.N.C.F. et la S.N.E.F., portant sur le secteur Bercy-Charenton dans le 12e arrondissement.

La parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le secteur de Bercy-Charenton est l'un des derniers grands territoires aménageables de la Capitale.

Ce secteur est aujourd'hui fortement marqué par les infrastructures qui le traversent : faisceau ferroviaire, voies autoroutières comme le boulevard périphérique, l'échangeur de la porte de Bercy ou encore le quai de Bercy.

Il constitue aujourd'hui une barrière entre Paris et Charenton, et même une barrière intérieure à Paris, entre le quartier de Bercy et le boulevard Poniatowski, aujourd'hui inaccessible à pied pour les habitants de Bercy. Le prolongement de la rue Baron Le Roy est d'ailleurs le premier enjeu d'aménagement à court terme du site pour désenclaver le quartier de Bercy.

La Ville de Paris a l'ambition d'édifier sur ce secteur un programme ambitieux mixte et équilibré et ainsi, en juillet 2009, notre Assemblée a délibéré sur les objectifs de ce programme parmi lesquels figurent l'amélioration des liaisons entre Paris et Charenton, la réalisation d'une offre mixte de logements, de programmes à caractère économique, d'équipements publics et de services urbains, ou bien encore la réalisation de nouveaux modes de transports en commun dont le tramway des Maréchaux sud, qui sera prolongé d'ici la fin de cette année, ou bien encore la transformation du site et des espaces publics avec notamment le projet d'une trame verte.

À l'occasion du débat de juillet 2009, notre Assemblée a adopté un amendement de l'Exécutif en réponse aux amendements que j'avais déposés au nom du groupe "Europe Écologie - Les Verts et apparentés" pour intégrer dans les études la possibilité d'accueil de foires et de cirques sur Bercy-Charenton.

Nous avons en effet un projet ambitieux de trame verte sur le site avec la mise en réseau programmée de la promenade plantée de la Petite ceinture, du bois de Vincennes, de la Seine et du parc de Bercy, sites majeurs situés aux abords immédiats du secteur.

Or, cette trame verte buterait inévitablement sur la pelouse de Reuilly et ses grilles qui l'isolent du reste du bois de Vincennes, ainsi que des manifestations qui s'y déroulent.

Vous le savez, la localisation actuelle de la Foire du Trône et des cirques sur la pelouse de Reuilly mérite de notre point d'être débattue de manière dépassionnée et avec sérénité.

Il convient de faire toute la place aux foires et aux cirques à Paris, pourquoi pas sur un site dédié, et de libérer l'emprise de la pelouse de Reuilly pour intégrer pleinement celle-ci au bois de Vincennes avec la perspective d'une requalification paysagère.

Le site de Bercy-Charenton se prête à cette possibilité de relocalisation de la Foire du Trône et des cirques, notamment sur le secteur au Sud du boulevard Poniatowski. La desserte du site sera assurée par le tramway T3 ; la ligne 8 à la porte de Charenton est toute proche sans compter les possibilités de desserte à terme par le RER D à la porte de Charenton et une liaison vers la ligne 14 est envisageable avec la possibilité d'une voie piétonne qui traverserait le Bâtiment Lumière pour rejoindre le boulevard Poniatowski.

Autant d'atouts en termes de desserte que l'on ne retrouve pas aujourd'hui sur le site de la pelouse de Reuilly.

Aussi est-ce la raison pour laquelle nous souhaitons que dans le cadre de l'élaboration du plan-guide du secteur, la question de la possibilité de l'accueil de foires et de cirques soit présente, ce qui est l'objet de notre amendement à la convention d'études techniques présentée aujourd'hui.

Nous savons que cette convention concerne des études relatives au faisceau ferroviaire. Il nous semble indispensable de penser l'articulation des fonctions ferroviaires du site avec les aménagements urbains projetés et que, dès ce stade, les divers usages projetés et possibles soient étudiés.

Nous avons par ailleurs des interrogations sur le projet urbain du site Bercy-Charenton.

Le périmètre d'études du site forme une surface de 63 hectares en grande partie occupée par le faisceau ferroviaire. Le bon fonctionnement de ce dernier doit bien entendu être garanti à long terme, que ce soit pour le transport de personnes comme pour le fret.

La proximité de la voie d'eau avec la Seine nous incite d'ailleurs à penser la complémentarité pour l'acheminement des marchandises par voie fluviale et voie ferrée dans un objectif de développement soutenable.

Il est mentionné dans l'exposé des motifs du projet de délibération qu'il est question : "d'éviter autant que possible les réalisations lourdes, tant au plan technique que financier de type dalle de couverture, et à proposer une occupation urbaine du faisceau ferré innovante".

Ce choix limite de manière importante les possibilités d'aménagement et dans ces conditions, l'objectif qui avait été annoncé en octobre 2011 de 900.000 mètres carrés de constructions sur le site paraît excessif au regard de l'aménagement harmonieux de l'espace.

Une information sur les intentions de la Ville paraît aujourd'hui nécessaire pour préciser le nombre de mètres carrés constructibles à terme dans cette hypothèse d'aménagement.

En conclusion, je voudrais dire que nous souhaitons bien entendu sur le site de Bercy-Charenton un projet urbain de qualité qui s'appuie sur les atouts du site et gomme autant que faire se peut les obstacles et discontinuités territoriales.

Nous souhaitons aussi que la Ville de Paris prenne à bras-le-corps la question des foires et cirques à Paris.

Le site de Bercy-Charenton nous incite à poser à nouveau cette question, qui concerne autant Paris que la métropole parisienne.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

La parole est à Mme BLUMENTHAL.

Mme Michèle BLUMENTHAL, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me réjouis de ce projet de délibération qui concerne le projet Bercy-Charenton. Comme mon collègue Christophe NAJDOVSKI, je tiens à vous rappeler l'importance de ce projet pour l'avenir du 12^e arrondissement. Il s'agit d'une occasion exceptionnelle à saisir pour développer sur cet espace actuellement occupé par des infrastructures ferroviaires et routières un nouveau morceau de ville.

Ce secteur verra la création d'un nouveau quartier mixte et durable constitué à la fois de logements, d'activités, d'équipements, d'un maillage viaire pour irriguer ce quartier et le relier au reste du 12^e et à la Ville de Charenton, mais aussi d'espaces verts et d'un lien entre le bois de Vincennes et la Seine.

La convention d'études dont il est question ici constitue un élément indispensable au bon déroulement du projet Bercy-Charenton, la condition sine qua non à la réalisation de ce nouveau quartier.

Car les 63 hectares de ce projet sont pour la plupart constitués d'emprises appartenant à la S.N.C.F., à R.F.F., ou encore à la S.N.E.F. Sans ces partenaires, ce projet ne pourra prendre forme. Cette convention marque donc le début de ce partenariat avec les ferroviaires sur ce site. Il est un gage de prise en compte mutuelle des enjeux à la fois urbains et de transport. Il s'agit de tenir compte des projets de développement du rail avec une augmentation du trafic prévue pour 2020 ou encore la création d'une nouvelle ligne reliant Paris à Lyon via Clermont-Ferrand, projets qui impacteront de fait le secteur Bercy-Charenton, mais je fais confiance à l'équipe Rogers pour intégrer toutes les contraintes liées au site et aux différentes infrastructures qui le traversent ou qui le traverseront et construire un projet viable et vivable à la hauteur des ambitions de la Ville de Paris.

En parallèle de ces études sur les différents enjeux ferroviaires, la concertation sur le projet qui a été lancé en mai 2011 avec Anne HIDALGO, dans le 12^e arrondissement, se poursuivra dès l'année prochaine, notamment avec la présentation des premières esquisses du plan guide et du premier secteur opérationnel.

Je vous remercie d'approuver sans réserve ce projet de délibération.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à Mme MONTANDON pour clore avec le 12^e.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Le secteur de Bercy-Charenton représente la dernière grande opportunité foncière de la capitale et, au lieu d'entrevoir justement un projet à la hauteur de la capitale de la France, c'est un projet décevant qui se profile.

Vous partez du postulat que seules les emprises terrestres seraient exploitées et, dans ce cas, cela réduirait le potentiel foncier à un sixième de sa capacité seulement.

Bien sûr que nous sommes favorables à des études permettant l'optimisation des fonctions ferroviaires et maximisant la capacité constructible du site, c'est d'ailleurs pour cela que nous voterons positivement ce projet de délibération.

Cependant, nous souhaitons ne pas cautionner un projet modeste. Optimiser les emprises terrestres, oui, par contre s'interdire des investissements comme des dalles de couverture au motif que c'est trop coûteux, non.

Ce sont, hélas, les orientations que vous présentez et que vous avez présentées lors de la réunion publique en novembre dernier.

A cette réunion, vous avez évoqué que la couverture des rails était trop coûteuse et qu'il serait aussi nécessaire d'y envisager des tours, pour des raisons de rentabilité, tout cela au détriment d'immeubles à taille humaine, qui ont été tant demandés dans les étapes de concertation auprès du public.

Est-ce l'Est parisien qui vous restreint autant, Monsieur le Maire ?

Il y a des projets, pour ne citer que celui des Halles, où tout n'est pas assez coûteux, où tout est possible, mais il y a aussi des projets, comme celui de l'Est parisien, où tout par contre paraît coûteux.

Un petit calcul juste rapide pour vous montrer le décalage. Si on regarde la Canopée qui était au début estimée à 60 millions d'euros et qui passe à 236 millions d'euros, il y a un différentiel de 176 millions d'euros.

Si l'on prend la barre très haute que vous avez d'ailleurs annoncée au niveau de la réunion publique de novembre dernier, la couverture des rails était évaluée à peu près à 10.000 euros le mètre carré par vos services. Rien que ce surplus de la Canopée aurait pu permettre de couvrir à peu près deux hectares.

Ce n'est qu'un exemple, si l'on prend bien sûr les 800 millions d'euros des Halles, nous arrivons à peu près à huit hectares, mais on ne va peut-être pas pousser aussi loin.

Mais vous comprendrez, Monsieur le Maire, notre déception au vu des orientations qui se profilent : des tours de logements sociaux, un centre de tri, pas de couverture de rail parce que c'est trop coûteux, du côté de la majorité et du côté des Verts, des foires et des cirques... Cela ne fait pas tout à fait rêver.

J'espère que vous améliorerez les orientations qui se profilent. Sachez que du moins l'Est de Paris mérite mieux, selon nous.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie tout d'abord Michèle BLUMENTHAL d'avoir rappelé l'ambition que nous avons sur ce projet et sur ce secteur qui est un des grands secteurs qui pourra connaître des aménagements dans les années qui viennent sur Paris et sur notre métropole.

Je voudrais, pour évacuer assez rapidement les propos de Mme MONTANDON, dire que c'est quand même très caricatural, ce qu'elle vient de dire.

On a retenu là, pour travailler sur le diagnostic urbain, une des meilleures équipes au monde.

Si j'en juge d'ailleurs par le succès et la qualité des réunions publiques que nous avons eues pour élaborer ce diagnostic urbain, je pense que peu d'habitants du 12e sont totalement sur votre logique. En tous les cas, j'ai pu vérifier plutôt le contraire dans mes échanges avec les habitants et les élus du 12e arrondissement.

Vous pouvez continuer dans la caricature si vous voulez, vous pouvez énoncer des choses totalement fausses, parler de surcoût de la Canopée. Vous m'en apporterez la preuve, chère Madame, puisque nous sommes dans une enveloppe totalement maîtrisée. J'y reviendrai, il y a aussi des petites surprises sur des sujets comme la Canopée.

Vous pouvez aussi parler de tours de logements sociaux, cela me rappelle un autre débat que nous avons eu dans le 17e et je pense que, aujourd'hui, les habitants eux-mêmes, en voyant la qualité architecturale du travail qui est accompli par exemple sur Clichy-Batignolles, ne sont pas du tout dans cette idée, dans cette caricature qui pourtant leur avait été proposée.

Continuez ainsi, si c'est comme cela que vous envisagez effectivement votre rapport aux Parisiens.

Ce que je peux vous dire sur les dalles - et notamment les dalles de couverture des voies de chemin de fer - et dont chacun a convenu, mais visiblement pas vous, c'est qu'effectivement ce type d'aménagement sur dalles et couverture des voies était d'une autre époque, d'une autre époque en termes de coût - et on assume, bien sûr, on fait attention à la dépense et à la dépense publique - mais aussi d'une autre époque en termes d'aménagements tenant compte de l'environnement.

Par ailleurs, ne pas tenir compte des besoins de notre Ville en desserte de chemin de fer et de train serait là aussi totalement contraire aux préconisations de l'écologie urbaine dans laquelle nous nous inscrivons, parce que l'on préfère, de très loin, le transport par rail au transport par route.

Ce sont des sujets qui pourraient nous conduire assez loin.

Je voudrais vous dire que le projet de délibération dont on parle aujourd'hui est très important, comme l'a rappelé Michèle BLUMENTHAL, puisqu'il s'agit là d'articuler nos travaux en cours avec les projets ferroviaires. Nous sommes sur un territoire très contraint, nous avons vraiment besoin d'avoir cette convention d'étude technique avec les Ferroviaires, parce que l'essentiel du site est propriété des Ferroviaires. Il faut, si nous voulons avancer, trouver cet accord et cette convention.

Sur les propositions et les remarques qu'a faites M. NAJDOVSKI, d'abord, je voudrais lui dire qu'il s'agit, à ce stade, d'une convention d'étude. Il ne s'agit pas de valider des orientations d'aménagement, je crois que c'est quand même très clair, puisque nous avons sur ce projet lancé un diagnostic urbain, soumis à la concertation, pour la première fois, l'élaboration du diagnostic urbain et pas simplement les propositions et le projet, et nous ne sommes pas du tout à l'étape de la validation d'un guide quelconque.

Je voudrais retirer absolument toute ambiguïté dans les propos des uns et des autres. L'adoption du plan guide qui sera le nôtre viendra en 2013, mais pas avant. Je tenais à le préciser.

Je pense qu'il ne faut pas faire d'amalgame entre les foires, les cirques, les grands services urbains. Ce secteur restera un secteur sur lequel nous avons besoin de grands services urbains, notamment concernant la logistique ou le tri, sur lequel, d'ailleurs, nous sommes en train de plancher pour que ces services s'insèrent de la façon la plus qualitative possible et renforcent justement les perspectives d'aménagement de ce secteur.

Enfin, lorsque nous avons commencé à travailler sur ce secteur, nous avons effectivement évoqué une potentialité de 63 hectares. En fait, nous arrivons plutôt à 13 hectares constructibles parce que la contrainte des voies et la qualité de vie que nous recherchons dans les futurs quartiers nous imposent de regarder les choses autrement.

Cela a des conséquences. L'idée que nous avons évoquée à un moment donné de pouvoir reloger par exemple la Foire du Trône n'est aujourd'hui plus compatible avec ces nouvelles considérations que nous avons, même si, par ailleurs, il faut continuer à travailler sur le relogement des foires et cirques, qui est un engagement sur lequel nous avons déjà longuement débattu et sur lequel nous sommes bien sûr d'accord.

Mais, là, maintenant, compte tenu des contraintes du site et du diagnostic qui a été fait, et qui je crois, a été quand même largement partagé, nous ne pouvons pas accéder à la demande du groupe les "Verts". Je proposerai donc un rejet de votre vœu.

Je pense que nous sommes vraiment dans une configuration sur ce secteur qui est à la fois très difficile et très contrainte, mais, en même temps, la qualité des équipes que nous avons retenues va nous permettre de créer des conditions particulièrement intéressantes pour ce nouveau quartier et notamment pour améliorer les liaisons entre Paris et Charenton, ce qui est vraiment le souhait de la maire du 12e et des habitants évoqué depuis longtemps. C'est de travailler également sur l'amélioration de l'environnement et des espaces publics, de travailler aussi sur la question de la biodiversité, d'optimiser la présence de la Seine.

Donc, voilà les grandes lignes qui ont été défendues par l'équipe Rogers. C'est notamment une armature principale avec deux axes Ouest-Est, dont la rue Baron Le Roy bien évidemment et son prolongement. Ce sont des continuités qui tiennent compte des contraintes de dénivelé, mais aussi un système de places d'espace public d'importance qui permettent justement à ce quartier de bien évoluer.

Bien sûr, sur ce secteur comme sur d'autres, la question des hauteurs sera posée sans aucun tabou. Voilà, nous considérons que, justement, la ville durable attractive, dynamique est contrainte - pour que l'espace public soit généreux, et il y a là beaucoup de contraintes, il faut effectivement accepter la densité - et nous le ferons, comme toujours, sans aucun tabou et en essayant de veiller, non seulement à la qualité de vie des futurs habitants, mais aussi à la qualité architecturale, à l'esthétique et à la beauté de ce futur quartier.

Je vous remercie donc pour ce débat, que nous aurons à reprendre, puisque c'est vraiment un sujet qui s'ouvre devant nous, ce sujet de l'aménagement du secteur Bercy Charenton.

Je vous remercie.

(M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, remplace M. Pierre SCHAPIRA au fauteuil de la présidence).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Monsieur NAJDOVSKI, vous voulez reprendre la parole sur l'amendement ? Allez-y, je vous donne la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je voudrais d'abord remercier Mme Anne HIDALGO pour sa réponse, et je prends acte et bonne note de ce qu'elle vous a dit au sujet de l'amendement que j'ai déposé. Dans ces conditions, je retire cet amendement.

Je voudrais simplement dire que, bien entendu, nous partageons aussi les orientations d'aménagement du projet de délibération que nous voterons. Simplement, la question de l'accueil des foires et des cirques, dans de bonnes conditions à Paris, reste aujourd'hui entière et nous aurons, bien entendu, l'occasion d'en rediscuter.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

L'amendement n° 28 étant retiré, je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 28 A de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 122 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2012, DU 122).

2012, DU 129 - Procédure imposée par la Loi du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire résultant de certaines règles du PLU ; fixation des modalités de la consultation du public prévue par ladite loi.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 129. Il s'agit de la procédure imposée par la loi du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire, résultant de certaines règles du P.L.U.

La parole est à M. CONTASSOT, pour cinq minutes.

M. Yves CONTASSOT. - Lorsqu'on regarde, sur le site du Sénat, son ordre du jour pour aujourd'hui, on voit que cet après-midi, à 14 heures 30, est inscrit l'examen d'une proposition de loi visant à abroger la loi n° 2012-376 du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire.

Et qu'est-il écrit ? Objet du texte : "Le présent texte a pour objet d'abroger la loi 2012-376 du 20 mars 2012, relative à la majoration des droits à construire. Ce texte a modifié le Code de l'urbanisme en majorant de 30 % les droits à construire qui résultent de l'application des règles des plans d'occupation des sols et des plans locaux d'urbanisme référant au gabarit, à la hauteur, à l'emprise au sol et au coefficient d'occupation des sols."

Les auteurs de la proposition de loi estiment, en effet, que le dispositif qui a été introduit en mars dernier est, je cite : "improvisé, redondant, inefficace et porteur d'insécurité juridique".

Ils souhaitent donc son abrogation rapide, je cite : "avant que ne s'enclenche la phase de consultation du public", c'est-à-dire avant le terme du délai de six mois prévu par la loi pour la mise à disposition du public de la note d'information, soit en septembre 2012.

Donc, dans un peu moins de quatre heures, cette loi sera probablement abrogée du côté du Sénat et, son inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale est prévue pour le 25 juillet à 15 heures.

Autrement dit, dans un peu plus de trois semaines, même pas, quinze jours, nous aurons une loi abrogée sur laquelle néanmoins nous sommes tenus de nous prononcer aujourd'hui, tant qu'elle n'a pas été abrogée.

Nous allons d'une certaine manière voter pour rien, si j'ose dire, car personne ne doute que cette loi, je cite toujours, aussi "inefficace" que "improvisée", sera abrogée bien avant le mois de septembre.

Cela dit, nous devons voter et nous voterons évidemment favorablement pour ce projet de délibération qui, à ce stade, ne prévoit que le lancement de la phase de concertation, à l'issue de laquelle, si la loi n'avait pas été abrogée ou n'était pas abrogée, nous ne doutons pas qu'elle déboucherait sur un refus très majoritaire d'appliquer la majoration inscrite dans la loi qui sera abrogée.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à M. François VAUGLIN, pour cinq minutes.

M. François VAUGLIN. - Alors, il aura suffi d'une campagne présidentielle, où la démagogie l'a disputé à l'aflolement, pour bouleverser les règles de construction dans toutes les communes de France.

Le 29 janvier dernier, Nicolas SARKOZY était rattrapé par la crise du logement et sortait sa botte secrète : une loi majorant de 30 % les droits à construire. En réalité, cette loi bâclée a été votée dans la précipitation, dès mars, et les communes, qui n'auraient pas réagi avant le 21 septembre, se verraient automatiquement appliquer cette majoration de 30 %.

Pourquoi cette disposition, qui peut être présentée comme positive à l'aide d'une rhétorique simpliste, n'est-elle pas la bienvenue ?

Il faut d'abord rappeler que la majoration des droits à construire existe déjà à Paris : la majoration de 20 % du C.O.S. pour la réalisation de logements sociaux et la majoration de 20 % du C.O.S. pour la réalisation de bâtiments offrant de très bonnes performances énergétiques.

La nouvelle règle est en concurrence déloyale avec ces deux majorations préexistantes, car elle offrirait aux constructeurs le bénéfice d'un sur-C.O.S. sans contrepartie. Il n'y aurait donc aucun intérêt à continuer à appliquer les deux majorations que notre Conseil, je le rappelle, a votées.

C'est donc une mesure défavorable au logement social et défavorable à l'amélioration thermique du bâtiment.

En augmentant les droits à construire, c'est aussi une mesure qui va encore enchérir le prix du foncier et cela, vraiment, nous n'en avons pas besoin à Paris.

Enfin, c'est une mesure qui s'applique aveuglément, stipulant que, je cite la loi : "les droits à construire résultant des règles de gabarit, de hauteur, d'emprise au sol ou de C.O.S. sont majorés de 30 %".

Cette disposition vient donc potentiellement chambouler la construction à Paris, car ce sont ces règles de gabarit, de prospect, de hauteur, produits de l'histoire de la Ville qui ont donné à Paris son visage d'aujourd'hui. Les remettre en cause aurait un impact non maîtrisable sur les vues, les perspectives et plus globalement sur le paysage de la rue, la forme urbaine de notre ville.

S'agissant donc d'une mesure défavorable au logement social, défavorable à l'amélioration thermique du bâtiment, enchérissement du foncier, sans respecter l'histoire et le visage de Paris, voici les raisons majeures pour lesquelles nous n'en voulons pas.

Nous voterons donc ce projet de délibération qui permettra, à l'issue d'une concertation, de ne pas l'appliquer à Paris, à moins que d'ici là, effectivement, le nouveau Gouvernement n'ait l'heureuse initiative de l'abroger, puisqu'en effet un projet de loi est mis en discussion dès aujourd'hui au Sénat.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur VAUGLIN.

La parole est à M. Jérôme DUBUS, pour cinq minutes.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il y a plusieurs manières d'aborder ce projet de délibération. Celle qu'a choisi Yves CONTASSOT, qui est la plus simple et qui consiste à considérer qu'elle se trouvera bientôt sans objet, puisque les sénateurs socialistes ont effectivement déposé une proposition de loi demandant l'abrogation de cette loi du 20 mars 2012, et qu'ils ont trouvé un écho favorable auprès de Mme DUFLOT, Ministre du Logement.

Le dispositif majorant les droits à construire est donc forcément mort-né.

La deuxième manière, qui est la plus exégète, serait de commenter la note que vous avez préparée à destination du public, qui signifie votre rejet très net de cette mesure. Il est certain qu'avec une telle rédaction, la messe est dite et la majoration envoyée ad patres.

Vous y faites état de risques juridiques et d'incertitude sur son application, au regard des documents d'urbanisme. Dont acte, et je dois reconnaître d'ailleurs la légitimité de certaines observations.

Mais je note à nouveau le grand talent propagandiste dont vous faites preuve pour mettre en lumière les résultats de vos politiques d'urbanisme. Et quel choix des mots ! : l'incontournable, je cite, "atteinte au paysage urbain est ainsi convoquée".

Ce motif tient lieu de glose, c'est d'ailleurs le même argument qui est souvent allégué par vos alliés du groupe Ecologie Les Verts, lorsqu'il s'agit de se prononcer sur vos propres opérations d'aménagement. J'ai encore en

mémoire les interventions d'Yves CONTASSOT quand l'Exécutif souhaite dépasser ponctuellement le plafond des hauteurs. Comme quoi l'atteinte au paysage est affaire d'opportunité autant que de réglementation.

Vous invoquez, par ailleurs, des risques de concurrence avec les dépassements autorisés en matière de coefficient d'occupation des sols, tels qu'issus des lois de 1995 sur la diversité de l'habitat et de 2005. Ces outils, mis à la disposition des collectivités locales compensent, à la marge, l'effet funeste de la baisse du C.O.S. décidé au P.L.U. par cette majorité, mais le bilan des gains de constructibilité reste, avec de la délibération très intéressante, encore modeste.

Pourtant, il présente quelques intérêts, le moindre n'étant pas de flécher la majoration vers le logement social, objet quasi exclusif de vos préoccupations.

La production privée, elle, se trouve en berne et les prix des appartements qu'elle livre sont totalement inabornables pour 95 % des Parisiens.

C'est ainsi qu'en ayant bridé la construction et la constructibilité, vous participez à l'inflation des prix.

Par des vœux, j'avais proposé l'adoption d'instruments correctifs offerts par la loi de mars 2009 dite "Molle" ou "Boutin" permettant un dépassement ou une majoration des règles du P.L.U.

Je pense que vous vous en souvenez. Pour ma part, je me rappelle que s'agissant de l'article L. 128-1, vous m'aviez répondu, Madame HIDALGO, que "le vœu allait dans le bon sens, mais qu'il était trop prématuré", et comme vous le proposiez, j'ai attendu le débat sur les résultats triennaux du P.L.U. et j'ai vu : "refus définitif", cette fois-ci. Tout en reconnaissant les assouplissements substantiels qui en résulteraient, les difficultés de cohérence avec les documents d'urbanisme et les objectifs environnementaux étaient mis en avant, non sans ajouter que la mesure bénéficierait à toute opération, qu'elle réponde ou non à du logement social.

N'était ce pas dans cet égal traitement de deux segments du logement qu'il fallait aussi rechercher la cause de ce refus ?

Quoi qu'il en soit, nous aurons, je pense, de nouvelles occasions de reparler du P.L.U., de ses effets de la nécessaire densité pour une ville durable, point sur lequel nous nous rapprochons. Le débat obligatoire dans le cadre du bilan des règles du Plan local d'urbanisme nous y invitera.

Dans cette attente, et puisqu'il s'agit du lancement seulement de la concertation, le groupe Centre et Indépendants votera pour.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est vrai que c'est un exercice un peu particulier, puisque nous donnons un avis sur une disposition qui sera sans doute abrogée dans les semaines qui viennent.

J'avais eu l'occasion, néanmoins, de m'exprimer devant le Conseil, je pense que cela devait être au mois de mai ou juin, je ne sais plus très bien, au moment où cette disposition avait été imaginée par le Gouvernement précédent, en répondant à une question d'actualité, pour dire pourquoi nous étions nous-mêmes opposés ; je ne vais pas reprendre tous les arguments très bien énoncés, notamment par M. François VAUGLIN.

En fait, il se trouve qu'à Paris, nous avons un P.L.U., bien sûr, avec des contraintes liées aussi au statut patrimonial de notre Ville et ces contraintes sont importantes, parce qu'il ne faut pas dénaturer la Ville, et nous avons su, je crois, inscrire un certain nombre de modifications, de réserves, utiliser un certain nombre d'outils, pour optimiser ce P.L.U., pour pouvoir fabriquer du logement, puisque c'est la question qui est posée, mais la réponse que souhaitait apporter Nicolas SARKOZY n'était pas la bonne réponse, elle était systématique, elle était absolument sans aucune appréhension des réalités et du droit existant et, finalement, dans une ville comme Paris, elle n'aurait quasiment rien produit.

En revanche, en inscrivant des réserves au P.L.U. comme nous l'avons fait, pour pouvoir construire du logement, en préemptant, par exemple, comme nous le faisons, en modifiant le règlement du P.L.U. et en passant, par exemple, le seuil de parking, la surface minimale obligeant à construire un parking de 1.000 à 2.000 mètres

carrés, nous avons ouvert un certain nombre de possibilités de construction, idem avec les majorations dont a parlé François VAUGLIN, notamment en matière de logements sociaux ou encore en matière de H.Q.E.

Pour nous, la densité est vraiment une réponse à la crise du logement, ce n'est pas l'étalement urbain, on est bien d'accord avec cela, mais il faut assumer la densité de façon réfléchie, en tenant compte de l'ensemble des règles et en tenant compte aussi des gabarits et des prospects, parce que ce que portent les règles de gabarit et de prospect, c'est tout simplement la qualité de vie à l'intérieur des appartements qui voient arriver des constructions en face d'eux. Nous sommes dans quelque chose qui va dans le sens d'une amélioration de la qualité de vie.

Une solution, aussi, pour créer du logement est, par exemple, de ne pas s'opposer à des opérations qui permettent de faire des opérations mixtes de logement social et de logement privé ; je pense notamment à la Croix-Nivert, je pense aussi à la densité que nous avons souhaitée aux Batignolles et sur la Z.A.C. "Paris Rive Gauche", avec la possibilité de construire des immeubles de 15 étages de logements.

Ce sont des mesures qui prouvent à quel point nous sommes extrêmement engagés dans ce combat pour le logement, parce qu'il y a une crise du logement à laquelle nous devons prendre notre part, et nous pouvons optimiser, dans cette crise du logement, faire évoluer Paris sans dénaturer Paris, et c'est le choix que nous avons fait, avec des mesures beaucoup plus ajustées et dans la dentelle.

Je n'irai pas plus loin, je vous propose de voter ce projet de délibération dans lequel nous fixons les modalités de la concertation et considérons que la loi permettant cette augmentation de 30 % sans aucune règle particulière ne correspond pas à Paris et que nous n'en voulons pas.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 129.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DU 129).

2012, DU 183 - Mise en oeuvre d'une procédure de DUP sur les parcelles 3-5-7 passage Brûlon et 10 passage Driancourt (12e).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'implantation d'un jardin éphémère 10, passage Driancourt (12e).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'étude de l'implantation d'un atelier de réparation de vélo passage Brûlon (12e).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 183, sur la mise en oeuvre d'une procédure de déclaration d'utilité publique sur les parcelles 3-5-7, passage Brûlon et 10, passage Driancourt, dans le 12e arrondissement, ainsi que les vœux n^{os} 29 et 30 qui ont été déposés par le groupe E.E.L.V.A.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, pour cinq minutes.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique sur les parcelles 3-5-7, passage Brûlon et 10, passage Driancourt vient parachever l'aménagement du secteur Brûlon-Cîteaux, dans le quartier du Faubourg Saint-Antoine.

Je voudrais revenir rapidement sur l'historique de ce dossier, avec un secteur d'aménagement qui a été entamé dans les années quatre-vingt-dix, mais profondément remanié après 2001 et l'élection de la majorité municipale actuelle.

En effet, notre majorité a intégré au projet initial la réalisation d'équipements publics non prévus à l'origine, je pense notamment à la réalisation d'une crèche de 66 places, ou bien encore un jardin public, Léo Ferré, et un jardin

partagé, aux côtés d'autres programmes dans l'aménagement du secteur Brûlon-Cîteaux, je pense notamment à la réalisation d'un hôtel artisanal, de locaux commerciaux et de logements sociaux.

Nous approuvons ici, bien entendu, le lancement de la procédure de D.U.P. qui a pour objet d'achever l'aménagement du secteur avec la réalisation de 18 logements sociaux, d'un nouvel équipement d'accueil de la petite enfance de 16 à 20 places et d'un local associatif.

Nous souhaitons, à ce stade, que deux projets puissent être étudiés : la réalisation d'un jardin éphémère sur la parcelle du 10, passage Driancourt, qui est aujourd'hui à l'état de friche, et une étude pour l'implantation d'un atelier associatif de réparation de vélos dans le cadre de la réalisation du local associatif prévu sur le secteur.

Le tissu associatif du quartier d'Aligre est particulièrement vivace et la réalisation de ces deux projets témoignerait du soutien de notre assemblée à ces projets locaux qui répondent aux besoins des habitants du quartier.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Je ne vais pas reprendre le projet de délibération, je vais simplement répondre aux deux vœux.

Sur le premier vœu, le vœu n° 29, j'émettrai un avis défavorable, parce que tant que les études du sol ne sont pas réalisées, nous ne connaissons pas l'état du sous-sol de la parcelle et la présence de pollutions, d'anciennes caves, qui pourraient entraîner un risque d'effondrement, donc pour des raisons strictes de sécurité, il ne nous est pas possible d'accepter ce vœu tel qu'il est rédigé, mais si les études de sol étaient favorables, la parcelle ne pourrait être, au mieux, occupée avant début 2013 et un démarrage des travaux au premier trimestre 2014, ce qui, selon la DEVE, est insuffisant pour faire vivre un jardin éphémère.

Il existe déjà un jardin partagé dans l'emprise du jardin public de 900 mètres carrés et je pense que les aspirations légitimes des riverains à exercer le jardinage peuvent être satisfaites de cette façon-là.

On peut chercher d'autres opportunités, je n'y suis pas du tout défavorable, bien sûr, mais en revanche, sur ce vœu, il ne me paraît pas acceptable en l'état.

En revanche, un avis favorable sur le vœu concernant l'étude d'implantation d'un atelier de réparation de vélos dans le cadre de la réalisation d'un local associatif.

Voilà, le projet prévoit la réalisation d'un local associatif d'environ 48 mètres carrés, donc, sous réserve du respect des règles d'attribution des locaux associatifs par le bailleur social, sous réserve aussi de la compatibilité de cette activité avec les logements et l'équipement de petite enfance, je peux émettre un accord de principe pour que la Ville et la R.A.T.P. étudient la possibilité d'affecter ce local à un atelier de réparation de vélos.

Voilà, Monsieur le Maire, sur les deux vœux qui nous sont présentés.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Monsieur NAJDOVSKI, vous maintenez vos vœux, malgré les explications de Mme HIDALGO ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je retire le vœu n° 29.

Par contre, le n° 30 ayant un avis favorable, il sera maintenu.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 30 dans le fascicule, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le voeu est adopté. (2012, V. 108).

Je mets aux voix...

Madame DOUVIN ? Oui, j'ai dit "Qui s'abstient ?".

Oui, j'ai bien dit "Qui s'abstient ?", absolument ! Je n'ai pas oublié cette règle de votation.

Je vais donc maintenant mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 183.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DU 183).

2012, SG 50 - Communication du bilan d'avancement du projet de réaménagement du quartier des Halles (1er).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à la communication sur le bilan d'avancement du projet de réaménagement du quartier des Halles : SG 50.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, je serai extrêmement bref.

Dans cette communication, il y a beaucoup de banalités, que l'on sait déjà, et on n'y trouve malheureusement pas les informations qui devraient normalement s'y trouver et qui seraient utiles, notamment la question de l'avenant au marché Berger. Je rappelle que le tribunal administratif avait donné un ultimatum à la Mairie de Paris et cet ultimatum expirait le 1er juin.

On n'a rien vu le 1er juin. Peut-être qu'il serait utile que Mme HIDALGO nous dise aujourd'hui ce qui n'est pas dans la communication et nous donne quelques vraies informations parce que la communication, je l'ai lue attentivement, je n'y ai absolument rien trouvé d'utile.

Peut-être que ce sont des réponses de la Première adjointe qui seraient utiles à notre information, je la remercie, si elle veut bien aller un peu plus loin que le support écrit.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à M. Jérôme DUBUS, pour 5 minutes.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, sur cette affaire de réaménagement du quartier des Halles, on a aujourd'hui un bilan des marchés publics, c'est la quatrième édition, et cela nous offre évidemment une vue sur la machinerie administrative qui entoure cette opération.

Ce projet de délibération a son utilité, celle de nous confirmer les données d'évolution d'un chantier complexe, éprouvant aléas et contentieux divers.

Ainsi, remarque-t-on, ce marché de 2 millions d'euros, consacré à des travaux complémentaires de désamiantage, après la découverte d'une quantité significative d'amiante dans les matériaux de feu les pavillons Willerval. Cette nouvelle découverte était bien évidemment de nature à inquiéter les riverains et commerçants.

Aussi, notons-nous, au titre des consultations à venir, la conception signalétique du quartier des Halles. Nous aimerions savoir s'il s'agit là d'une des prestations que vous avez décidées de retirer du marché initial de maîtrise d'œuvre à seule fin d'en diminuer le montant jugé illégal par le Tribunal administratif. Cette modification à l'accord signé en novembre 2007 est bien évidemment juridiquement des plus incertaines.

Mais la curiosité suscitée par ce rapport factuel - Jean-François LEGARET vient de le dire - vient aussi de ce qu'il ne nous dit pas.

Deux éléments d'appréciation nous manquent.

Le premier, je dirais, est d'ordre comptable. Si nous disposons, en effet, de la liste des marchés attribués depuis novembre, il est dommage de ne pas avoir de lecture du bilan global des dépenses déjà budgétées ou engagées par le mandataire de la Ville et de ne pas bénéficier d'une visibilité sur ce qu'il reste à engager.

Il est inutile de dire combien le coût de l'opération des Halles focalise toutes les attentions, on en a déjà parlé à de nombreuses reprises ici. En quelques années et autant de déclarations et de décisions de la Municipalité, l'impact pour les contribuables parisiens est passé d'indolore à douloureux.

"Pas un centime pour les Halles", nous disait M. SAUTTER en 2005. Les choses et les temps ont bien changé !

L'autre absence, bien évidemment, remarquée de cette communication - Jean-François LEGARET en a parlé -, c'est le fameux avenant de maîtrise d'œuvre annulé. Comme chacun le sait, le dernier ajustement faisait passer la rémunération du groupe Berger-Anziutti à plus 28 % par rapport au budget initial et elle a été annulée en janvier 2012. La juridiction administrative avait cependant laissé aux parties un délai jusqu'au 31 mai 2012 pour négocier un nouveau contrat conforme cette fois au droit. La délibération de mars 2012 s'engageait, avec la plus belle assurance, à le soumettre à la Commission d'appel d'offres avant cette date. Au 31 mai, rien n'a été signé. L'annulation était donc définitive.

Curieuse sérénité du côté de la SemPariSeine qui invoque "un oubli lié à sa charge de travail mais assure qu'un nouveau contrat serait présenté, je le cite, à la C.A.O. fin juin" !

Nous sommes à la mi-juillet. Aussi, sommes-nous très impatients de savoir comment il a été mis fin au vice de l'avenant annulé, que le juge a estimé, je cite le juge, "d'une telle gravité qu'une simple résiliation ne pouvait y remédier".

Car ce que nous disait finalement le Tribunal administratif, c'est que le dérapage des prix de la Canopée ne trouve pas ses origines dans les seules sujétions techniques imprévues mais dans une sous-estimation des coûts et des besoins fixés dès l'origine dans la proposition de l'équipe d'architectes. Le jury de la Commission d'appel d'offres en avait, semble-t-il, d'ailleurs conscience. La complexité proviendrait, je cite toujours, "de contraintes que la maîtrise d'ouvrage ou le maître d'œuvre étaient à même de prévoir au moment de la négociation initiale".

C'est le juge qui l'affirme et les marchés de travaux attribués qui le prouvent.

En tout état de cause, l'enveloppe de la Canopée s'est sensiblement épaissie, financièrement et esthétiquement parlant. La forme ondoyante s'est alourdie en taille et en coûts. Elle se trouve, en outre, lestée du poids des décisions juridiques.

Aussi, aimerions-nous disposer d'une information précise sur la situation contractuelle liant la SemPariSeine à son maître d'œuvre et faisons un rêve : les raisons pour lesquelles le délai laissé par le juge n'a pas été utilisé.

Voilà, mes chers collègues, nous attendons avec une grande impatience vos réponses, Madame HIDALGO.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Eh bien, les réponses vont venir, Monsieur DUBUS.

Je donne la parole à Mme HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - J'espère vraiment que vous ne serez pas déçu par les réponses que je vais apporter, puisque vous avez fait un commentaire, une exégèse très précise, notamment M. DUBUS, d'un jugement du Tribunal administratif qui a été remis en question hier par la Cour administrative d'appel.

Donc, j'ai le plaisir de vous informer que la Cour administrative d'appel de Paris a suspendu l'exécution de l'annulation de l'avenant n° 3 de Patrick BERGER et Jacques ANZIUTTI. Vous voyez ? Nous avons pris les devants puisque, effectivement, nous nous conformions à ce que nous avait demandé le Tribunal administratif, tout en ayant fait un recours, puisque nous étions convaincus de notre bon droit, du fait que la Ville n'avait rien fait d'autre que d'appliquer le droit.

D'ailleurs, nous avons dénoncé une forme de manœuvre du Préfet de Région, M. CANEPA, qui, là, sur l'opération des Halles, saisissait le Tribunal administratif pour contester une délibération de la Ville et, là, notamment sur un autre projet qui est la Philharmonie, nous demandait d'aller jusqu'à 31 % de dépassement. Nous avons

souligné à plusieurs reprises cette façon un peu étonnante de pratiquer le contrôle de légalité du Préfet de Région. Comme toujours, nous ne nous précipitons pas mais nous appliquons ce que nous disent les tribunaux.

Donc, l'avenant modifié devait passer devant la C.A.O. du 12 juillet mais il se trouve que, hier, la Cour d'appel de Paris nous a donné en grande partie satisfaction, puisqu'elle dit que la Ville ayant des motifs très sérieux, des moyens sérieux de nature à justifier sur le fond le rétablissement de l'avenant, demande qu'on ne fasse pas application du jugement du Tribunal administratif et donc sursoit à exécution du jugement du Tribunal administratif.

J'espère que ces informations vous iront droit au cœur, puisque finalement, que disent-elles ? Que quand nous prenons des décisions, nous faisons en sorte qu'elles soient quand même extrêmement bien étudiées sur le plan juridique. Nous pouvons être annulés sur telle ou telle disposition, c'est quand même assez rare et, en général et en particulier, nous avons le souci du droit.

Voilà l'information que je tenais à vous donner.

C'est pour cela, je pense, qu'il faut toujours être un peu prudent, un peu patient avant de mettre en accusation et sur la place publique, ce que vous avez fait, les uns et les autres, les dérives de la Ville dans la façon dont elle gérait le chantier des Halles. Eh bien, parfois, il faut être un peu prudent, savoir attendre, savoir aussi prendre le temps qui est celui de l'expression du droit qui, parfois, en première instance, n'est pas toujours suivi au moment de l'appel.

Donc, je me permets de vous faire part de ces informations et, aujourd'hui, c'est comme si ce jugement du Tribunal administratif n'avait pas existé et nous travaillons sur ce dossier, comme nous l'avons fait, avec beaucoup de sérieux.

Je voudrais reprendre quand même des propos que je juge non conformes quand même à ce que nous présentons.

M. DUBUS explique que l'on est passé de l'indolore au douloureux, mais nous sommes dans le respect de l'enveloppe et du budget qui est celui que nous avons défini pour les Halles et pour la Canopée. Il n'y a pas de dépassement. D'ailleurs, il suffit, à partir des communications régulières que je fais devant le Conseil, avec chacun des contrats, chacun des marchés, avec le montant précis de chacun des marchés, de faire l'addition de toutes ces informations qui sont données ici et qui sont totalement publiques, pour vérifier que nous sommes effectivement dans le respect du budget de la Canopée.

Continuez à dire que cela n'est pas le cas, moi, je vous en apporte régulièrement la preuve, vraiment avec les documents écrits qui vous sont soumis, que, effectivement, les marchés sont toujours respectueux du montant que nous avons engagé.

Quand même quelques mots sur le fond, puisque les travaux sont en cours, ils avancent bien. L'aire de jeux provisoire pour les enfants de 3 à 7 ans est ouverte depuis avril dernier ; celle dédiée aux enfants de 7 à 12 ans est en cours d'achèvement, son ouverture est prévue pour la rentrée scolaire de septembre 2012 ; la partie Ouest du jardin est en cours d'aménagement ; les travaux de voirie souterraine et le parking Berger se poursuivent ; les travaux de circulation verticale sont en cours au niveau de la porte Rambuteau et les travaux de construction de la Canopée ont démarré depuis avril, avec notamment la fermeture de la Place basse et la mise en place des grues. Nous sommes donc toujours dans le calendrier de fin de construction de la Canopée en 2013 et de livraison de la Canopée en 2014.

Voilà, je ne vais pas reprendre tous les marchés qui sont signifiés dans ce projet de délibération avec les montants précis, mais, voilà, cet exercice de transparence auquel je tiens et auquel nous nous sommes engagés, je le fais et je le referai devant notre Conseil, bien sûr, à chaque fois que nous aurons avancé sur les marchés et sur l'opération des Halles.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - M. DUBUS souhaite s'exprimer très brièvement.

M. Jérôme DUBUS. - Une minute, parce que Mme HIDALGO a évidemment entretenu la confusion sur ce qui s'est passé hier.

En réalité, le jugement du Tribunal administratif n'est absolument pas annulé. Il est même le seul qui ait été porté sur le fond.

Or, aujourd'hui, ce jugement est toujours en cours. Il y a un sursis à exécution demandé par la Cour d'appel, mais pas de jugement sur le fond de la Cour d'appel. Je tiens à le souligner très précisément ici, pour qu'il n'y ait pas de fausses interprétations qui soient données à notre représentation.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur LEGARET, brièvement ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Le plus simple serait de communiquer le jugement de la Cour administrative d'appel, parce que j'ai beaucoup de mal à imaginer que la Cour administrative d'appel ait validé un avenant qui dépassait de 30 % le marché initial.

C'est sur ce point que le Tribunal administratif s'est prononcé, en jugeant que 30 % constituait un dérapage excessif.

Est-ce que Mme HIDALGO peut nous indiquer si la Cour administrative d'appel, contre toute attente, aurait considéré que 30 % ce n'est même pas grave et que tout va très bien ? C'est le point essentiel.

Peut-on avoir une réponse précise et peut-être communication (ou alors on ira sur le site), puisque je ne l'ai pas encore eu entre les mains, de ce jugement de la Cour administrative d'appel ? J'aimerais savoir exactement ce qu'il dit.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame HIDALGO, vous avez la parole.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous aurez bien sûr communication de ce jugement de la Cour d'appel qui dit très précisément que la Cour reconnaît que la Ville a fait valoir des moyens sérieux de nature à justifier sur le fond le rétablissement de l'avenant.

Elle considère que l'exécution immédiate du jugement du Tribunal administratif n'est pas justifiée et que, donc, il faut surseoir à cette exécution immédiate du jugement du Tribunal administratif qui exigeait que l'on revoie le montant du marché avec BERGER et ANZIUTTI et qu'il y aura un jugement sur le fond, mais que, aujourd'hui, nous ne sommes pas dans la contrainte d'exécution.

Je vous ai apporté des réponses. Nous avons pourtant en toute bonne foi poursuivi, puisque la C.A.O. du 12 juillet devait se prononcer sur l'évolution de ces contrats.

Nous ne sommes plus en situation de devoir exécuter ce jugement que la Cour d'appel dénonce, en considérant que nous avons des arguments sérieux qui vont être examinés sur le fond et nous verrons le résultat sur le fond, mais j'ai plutôt l'impression que cette position de la Cour d'appel, qui considère elle-même que nos arguments sont sérieux, va plutôt dans le bon sens.

Ce sont les informations que je peux vous apporter aujourd'hui, donc n'allez pas trop vite dans votre interprétation des décisions juridiques. C'est un petit conseil que je peux vous donner, surtout quand on fait appel et que, effectivement, comme cela semble être le cas, l'appel a déjà ouvert une porte plus que favorable à la Ville.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif au GPRU de la Porte de Vincennes.

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à la couverture du périphérique au niveau de la Porte de Vincennes.

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la couverture du périphérique au niveau de la Porte de Vincennes.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération, les vœux n^{os} 31 à 33 sont proposés respectivement par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, E.E.L.V.A., Communiste et élus du Parti de Gauche et sont relatifs au G.P.R.U. Porte de Vincennes.

La parole est à M. Julien BARGETON pour une minute.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remplace ici Frédérique CALANDRA qui ne peut pas être avec nous ce matin.

Ce vœu part du constat effectivement que l'attente des habitants de la porte de Vincennes est forte. Ils subissent les nuisances liées au périphérique et, évidemment, le G.P.R.U. apporte beaucoup de réponses positives en matière d'équipements, de requalifications, de bâtiments nouveaux, etc.

L'objet de ce vœu qui est issu d'un débat au Conseil du 20e arrondissement est tout simplement de proposer un certain nombre d'améliorations afin de renforcer encore le cadre de vie, d'améliorer le cadre de vie pour les habitants, notamment en surélevant un peu les talus, en essayant d'améliorer la protection acoustique, notamment en construisant un immeuble et en portant une attention particulière et qui sera notamment la mienne au traitement de l'espace public.

Il s'agit de pouvoir continuer à travailler sur le G.P.R.U. Porte de Vincennes afin, encore une fois, d'améliorer la qualité de vie des habitants d'un quartier qui en a bien besoin.

Merci beaucoup.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur BARGETON.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI pour une minute.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Paris a engagé un ambitieux programme de renouvellement urbain sur 11 sites parisiens classés grands projets de renouvellement urbain, dont celui de la porte de Vincennes.

L'un des objectifs recherchés est la rénovation urbaine et la réduction des nuisances liées aux infrastructures traversant ces quartiers.

A la porte de Vincennes, la pollution de l'air et le bruit du boulevard périphérique impactent directement les riverains, dont nombre d'entre eux souhaitent qu'une couverture, même partielle, du périphérique soit étudiée.

Des couvertures partielles au niveau de l'avenue Courteline dans le 12e arrondissement et rue de Lagny dans le 20e permettraient de réduire les nuisances subies par les habitants et de dégager du foncier pour des équipements publics supplémentaires, comme un espace vert ou un terrain de sport qui manquent aussi bien aux habitants de Paris que de Saint-Mandé.

Aussi, nous émettons le vœu que le Maire de Paris s'adresse à l'Etat et à la Région Ile-de-France afin d'inclure le site de la porte de Vincennes au contrat de projet entre l'Etat et la Région pour la période 2014-2020, pour que des couvertures partielles du boulevard périphérique entre la rue de Lagny et l'avenue Courteline soient étudiées.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, il n'est pas normal que le périphérique soit beaucoup plus couvert à l'Ouest de Paris qu'à l'Est et il faut rétablir l'égalité entre ces deux parties.

Nous défendons également à travers notre vœu la couverture du périphérique au Sud de la rue de Lagny, c'est d'ailleurs une demande largement exprimée au cours de la concertation et elle est soutenue en particulier par le conseil de quartier Plaine-Lagny.

Il faut savoir qu'elle permettrait à la fois de créer un espace vert, un équipement sportif, de protéger des nuisances sonores un immeuble d'habitation très exposé et de créer un lien entre Paris et les communautés riveraines, que le contrat de plan 2000-2006 conclu en 2000 avait déjà permis de réaliser plusieurs couvertures majeures d'infrastructures en Ile-de-France. Hélas en 2007, l'Etat a décidé de façon unilatérale de ne plus en financer. On a donc là l'occasion de nous mobiliser, puisque l'Etat et la Région doivent renégocier fin 2012 et courant 2013 le contenu du nouveau contrat de projet 2014-2020.

C'est pourquoi nous demandons à travers ce vœu que la Ville de Paris propose à l'Etat de s'engager aux côtés de la Région, dans le cadre du contrat de projets Etat-Région 2014-2020 pour une couverture du périphérique au niveau de la porte de Vincennes, sur les trois sites où cela peut être envisagé, soit : au Nord de l'avenue Courteline, au niveau de l'échangeur de la porte de Vincennes et au Sud de la rue de Lagny.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord un mot sur ce G.P.R.U. Porte de Vincennes que nous portons avec Frédérique CALANDRA et Michèle BLUMENTHAL.

C'est un projet extrêmement important, sur lequel une rénovation urbaine est engagée. La question du bruit et de la nuisance du périphérique est une question centrale. Nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer régulièrement, de l'évoquer aussi en réunion publique.

J'ai eu l'occasion d'affirmer la position qui est la nôtre, celle de l'Exécutif parisien et je remercie les maires d'arrondissement du soutien qu'elles ont apporté dans le dialogue avec la population, position qui s'appuie aussi sur les conclusions notamment de l'architecte urbaniste, Paul CHEMETOV, qui nous aide dans ce travail sur ce projet de renouvellement urbain.

Le choix que nous avons fait est de ne pas couvrir le périphérique, parce qu'à cet endroit la couverture du périphérique n'est pas possible, elle est extrêmement coûteuse et elle n'apporterait pas forcément une réponse aux nuisances sonores vécues par les riverains.

D'ailleurs, dans ce Conseil, nous nous sommes engagés à travailler - et on l'a voté ici - sur des propositions alternatives qui sont notamment l'installation de talus, le travail sur les bâtiments eux-mêmes, sur l'isolation phonique des bâtiments.

Bref, nous avons envisagé un certain nombre de pistes que j'ai proposées moi-même dans les réunions publiques que nous avons eues devant les habitants. D'ailleurs, j'avais pris le soin de dire que celles et ceux qui promettaient une couverture du périphérique étaient en train de faire de la démagogie, parce que le financement et la possibilité technique de couverture du périphérique n'est absolument pas faisable à cet endroit-là. Les habitants, je crois, ont été sensibles à un discours de vérité. J'avais d'ailleurs sollicité des prises de parole, notamment des élus, différentes. Si des élus avaient une solution pour nous dire comment on pouvait couvrir et financer le périphérique, qu'ils viennent le dire. Je constate qu'à ce moment-là, personne - pourtant, beaucoup d'élus étaient présents - n'a pris la parole pour venir l'exprimer devant les habitants, et nous nous retrouvons de façon régulière, ici, dans ce Conseil de Paris, avec des vœux qui reviennent sur la soi-disant nécessité de couvrir le périphérique.

Une fois de plus, je vais vous dire que nous sommes très attachés à ce projet, au projet qui consiste à apporter vraiment un confort, une qualité de vie dans ce quartier de la porte de Vincennes, que nous sommes très attachés à réduire la nuisance sonore à laquelle les habitants ont à faire face mais que cela ne passera pas, je le répète, par la couverture du périphérique.

Je tiens à être une fois de plus très claire là-dessus.

La proposition consistant à dire qu'il faut aller chercher les financements à la Région n'est pas envisageable parce que d'abord, ce n'est pas le projet de la Ville. Donc nous ne le ferons pas et par ailleurs, parce que les financements n'existent pas. Je préfère dire les choses très clairement. Ce n'est pas là-dessus que nous allons mettre les financements. Nous allons les mettre à la rénovation et à la protection phonique des bâtiments, à la création de talus, à la création d'un espace qui fasse que l'on atténue effectivement l'inconfort qui existe aujourd'hui dans ces quartiers en bordure du périphérique, mais pas à la couverture du périphérique.

Je vais donc émettre un avis favorable au vœu n° 31 proposé et que nous a relaté Julien BARGETON pour que nous étudions effectivement avec la Ville et la R.I.V.P. les études qui sont proposées par la maire du 20^e arrondissement et que nous puissions les rendre publiques.

En revanche, j'émetts un avis défavorable sur les vœux n^{os} 32 et 33 présentés par M. NAJDOVSKI et Mme SIMONNET.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je suis saisi d'une demande d'explication de vote sur les trois vœux de la part de Mme MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Je veux d'abord me permettre de préciser qu'il y a une erreur sur les différents énoncés des vœux relatifs à la porte de Vincennes des différents intervenants.

Vous associez toujours le projet de la porte de Vincennes au G.P.R.U. Laissez-moi juste vous rappeler que le G.P.R.U. est le Grand projet de rénovation urbain. Ici, c'est plutôt le P.P.R.U. ! Oui, le petit projet de rénovation urbain, ce n'est pas le grand ! Et c'est vérifiable quand on voit en effet le nombre de vœux qui ont été déposés à ce Conseil, ainsi que les contenus.

Si le projet était à la hauteur de ce que vous aviez annoncé au début et de ce qu'il devrait être, nous n'en serions pas là aujourd'hui. C'est un petit projet car en effet vous avez renoncé à la couverture, même partielle, du périphérique.

C'est aussi un petit projet car il y a très peu d'équipements publics, aussi bien du côté du 12e que du 20e arrondissement.

Nous sommes favorables aux deux vœux qui préconisent la couverture du périphérique, même partielle, afin bien sûr de réduire le bruit et la pollution, et sachez, Madame HIDALGO, que les habitants sont toujours très demandeurs. Vous dites qu'ils se sont fait une raison, mais pas du tout ! Ils sont très demandeurs de la couverture du périphérique.

Et vous voyez aussi qu'il y a trois groupes politiques aujourd'hui qui le sont aussi et qui ne comprennent pas vos arguments, qui sont simplement de type financier.

Je crois aussi, on l'a vu tout à l'heure à la délibération, lorsque j'ai défendu la couverture des rails au niveau de Bercy, couverture du périphérique, couverture des rails, c'est aussi pour gagner du foncier, mais je pense que vous n'avez pas intégré que le foncier était rare à Paris.

Alors, Monsieur NAJDOVSKI, vous avez peut-être raison, il ne faut pas être très exigeant à l'Est parisien : on va se contenter de demander juste la couverture partielle et pas totale, mais bon, en effet, il vaut mieux avoir du partiel que rien du tout.

Si je peux me permettre, M. GAUDILLÈRE, hier, lors de la discussion du budget, a dit qu'il n'y avait pas de sous-investissement à Paris et que les Parisiens jugeront justement des réalisations au niveau de chaque arrondissement.

Justement, au niveau du P.P.R.U., cela aurait été bien de pouvoir avoir cette couverture du périphérique.

À travers le vœu de la majorité socialiste, je voulais juste vous signaler que c'est simplement un lot de consolation que vous proposez, un lot de consolation à la non-couverture du périphérique, et sachez que les habitants ne sont pas dupes. Pour les 29 logements que vous proposez de détruire, ils ne sont pas favorables, notamment parce que vous n'avez pas proposé de relogement dans le quartier. Ils souhaiteraient bien sûr ne pas quitter le quartier. Vous leur projetez des logements dans un futur bâtiment près du 118, rue de Lagny, mais il faut savoir que sur les 29 habitants, un seul pourrait se permettre financièrement les loyers qui sont projetés. Donc c'est loin d'être acquis à ce niveau-là.

Concernant aussi le bruit, vous avez déposé il n'y a pas très longtemps une antenne sur le bâtiment du 118, mais aucun résultat n'est encore connu. Peut-être il est un peu prématuré, avant, de vouloir proposer des solutions, même si comme je vous l'ai dit, ce sont simplement des lots de consolation.

De toute façon, nous voterons négativement le vœu de la majorité concernant la sorte de saupoudrage que vous nous proposez avec des talus antibruit et des pseudo-végétations. Cela ne remplacera en rien la pertinence de la couverture du périphérique.

Je voulais juste préciser que le 17e arrondissement attend aussi depuis bien longtemps une couverture du périphérique du côté de la porte de Champerret mais là aussi, je pense qu'ils vont devoir attendre très longtemps.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame HIDALGO, je suppose que vous ne souhaitez pas répondre.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 109).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 32 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 33 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au rachat de la parcelle 12, rue de la Cour des Noues (20e).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Enfin, nous passons au vœu n° 34, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif au rachat de la parcelle n° 12 rue de la Cour des Noues, dans le 20e arrondissement.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Plusieurs écoles élémentaires du Nord-est de l'arrondissement sont confrontées à des sureffectifs qui justifient le besoin de nouvelles écoles, comme le demandent de nombreuses associations de parents d'élèves qui sont fortement mobilisées sur le sujet.

Nous avons justement identifié une parcelle en vente située au 12, rue de la Cour des Noues, assez grande pour accueillir une école, il nous semble, et si elle n'est pas acquise par la Ville de Paris, un promoteur immobilier pourrait s'engager dans un programme privé sur cette parcelle.

Cette parcelle, qui est située à proximité immédiate des secteurs scolaires de trois écoles élémentaires surchargées - 103 Gambetta, 15 Sorbier et 9 Bretonneau - nous semble donc très intéressante.

C'est pour cette raison que sur proposition du groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris s'engage en faveur du rachat de la parcelle du 12 rue de la Cour des Noues en vue de construire une école élémentaire et si cette parcelle n'était pas mobilisée in fine pour réaliser ces locaux scolaires, elle permettrait de construire un équipement sportif ou un jardin public, qui sont aujourd'hui trop peu nombreux dans ce quartier.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais dire à Mme SIMONNET que nous avons regardé ce sujet, bien sûr, avec Colombe BROSSEL et la DASCO.

Il y a des solutions qui sont identifiées pour répondre de manière satisfaisante à cette problématique de besoins scolaires dans le quartier. Je ne vais pas entrer dans le détail. Je proposerai, si vous le souhaitez, que nous en discussions ensemble avec Colombe BROSSEL et le Secrétariat général.

En outre, l'analyse technique du site démontre que le terrain est très étiré et pas adapté à l'implantation d'une école qui ne respecterait pas les programmes de la DASCO pour une école de six classes minimum.

Mais à partir du moment où le besoin scolaire a été identifié comme prioritaire par la mairie du 20e arrondissement sur ce site dans ce vœu, voilà... il faut savoir fixer des priorités. Il y a d'autres emprises qui ont fait l'objet de vœux, afin que l'acquisition soit étudiée aussi, pour des espaces verts et des équipements. Le 20e arrondissement bénéficie d'ailleurs d'un certain nombre de réserves de P.L.U. qui sont aussi susceptibles de muter.

Je pense qu'il est plutôt contre-productif de se disperser. Nous sommes tout à fait conscients de ce que vous évoquez. Mais les contraintes que nous avons, notamment sur ce site, permettent qu'on reprenne le sujet différemment.

Si vous en étiez d'accord, compte tenu du fait que nous souhaitons répondre à ce besoin, notamment scolaire dans le 20e arrondissement, et que Colombe BROSSEL et la DASCO y travaillent avec la Direction de l'Urbanisme et moi-même, pourriez-vous retirer ce vœu, pour que nous travaillions sur les différentes hypothèses qui sont sur la table sans trop nous disperser ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Madame SIMONNET, le vœu est-il retiré ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, nous retirons le vœu et nous souhaitons vraiment travailler sur toutes ces hypothèses, pour que l'on puisse vraiment répondre aux besoins extrêmement importants d'établissements scolaires dans le 20e arrondissement. Ces besoins qui vont s'accroître, du fait des autres opérations qui vont augmenter la population de notre arrondissement.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Le vœu n° 34 est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'attribution d'une rue ou d'un lieu du 20e au nom de Claude Luter.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous abordons maintenant le vœu n° 35 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés. Il est relatif à l'attribution d'une rue ou d'un lieu du 20e arrondissement au nom de Claude Luter.

La parole est M. Julien BARGETON, pour une minute.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Au nom de Frédérique CALANDRA, je vous présente ce vœu, visant à donner le nom d'une rue ou d'un lieu dans le 20e arrondissement à Claude Luter, artiste, musicien, clarinettiste de jazz, spécialiste du style New Orleans en France, partenaire de Sydney Bechet et de Louis Armstrong, qui figure d'ailleurs dans le "Manuel de Saint-Germain des-Prés" de Boris Vian.

Mais s'il a enchanté les caves de Saint-Germain-des-Prés, il était un enfant du 20e arrondissement, où il est né au 5 rue Julien Lacroix. Son parcours artistique, son ouverture au monde - il a fait découvrir le jazz aux Français en grande partie - méritent bien un lieu. Effectivement, comme on sait qu'il y a des difficultés pour trouver des rues, cela peut être soit un lieu, soit une rue, en fonction des possibilités.

Merci beaucoup.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Pour ne pas allonger nos débats, c'est un avis favorable. Je ne vais pas reprendre ce qui a été dit sur Claude Luter mais c'est un avis favorable de l'Exécutif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 110).

2012, DF 51 - DU 196 - Avenant n° 7 à la convention avec la Société d'Exploitation du Parc des Expositions, en vue de la préparation de la future résiliation. Dépôt des demandes d'autorisations administratives nécessaires à la libération des emprises de l'opération Triangle, et à l'adaptation du Parc des expositions au droit de ces emprises, Porte de Versailles (15e).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DF 51 - DU 196. Il s'agit d'un avenant à la convention avec la Société d'exploitation du Parc des expositions, en vue de la préparation de la future résiliation.

La parole est à M. CONTASSOT, pour cinq minutes.

M. Yves CONTASSOT. - Le projet de délibération qui nous est proposé s'inscrit dans le projet de construction de l'inutile tour Triangle sur l'emprise actuelle du Parc des expositions. Rien d'autre, en effet, ne justifierait un tel projet de délibération.

Vous le savez, à ce jour, l'avis du commissaire enquêteur ne permet pas de démarrer les travaux en se prévalant d'un avis favorable, puisqu'il a émis plusieurs réserves qui ne sont toujours pas levées.

Pourtant la Ville fait comme si ces réserves étaient d'ores et déjà levées, prétextant même qu'elle a quasiment l'accord du futur concessionnaire, alors que ce n'est pas celui du concessionnaire qui est demandé par le commissaire enquêteur, mais celui de l'ensemble des parties prenantes, y compris des organisateurs de foires et salons. Or, d'après les déclarations publiques de ces derniers, rien n'est garanti en la matière.

Une fois de plus, c'est donc le respect des commissions d'enquête qui est en cause, tout comme tout à l'heure pour Roland Garros.

Vous savez à quel point nous sommes opposés au projet Triangle, et nous sommes d'autant plus convaincus qu'il s'agit d'une erreur, que rien, rien, n'a encore permis d'accréditer l'idée que les engagements pris pourraient être tenus, notamment en matière de consommation énergétique.

Vous l'avez compris : nous voterons contre ce projet de délibération.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à M. Gilles ALAYRAC, pour cinq minutes.

M. Gilles ALAYRAC. - Mes chers collègues, avec le renouvellement du contrat de concession du Parc des expositions, nous aurons, là, la plus importante délégation de service public de la Ville de Paris. C'est dire si les enjeux financiers pour notre Municipalité, mais aussi les enjeux économiques pour la métropole parisienne, sont considérables.

La consultation pour le renouvellement du contrat de concession du parc, sous la forme d'un bail emphytéotique administratif, vient donc d'être lancée. La nouvelle étape consiste maintenant à assurer la continuité des activités du Parc, qui ne doivent en effet pas s'interrompre durant les travaux. Pour cela, il faut anticiper la libération des emprises correspondant à l'opération de la tour Triangle.

Pour cette raison, l'avenant qui nous est aujourd'hui soumis est stratégique. Avec lui, nous devrions avoir le chantier mais aussi la garantie de l'exploitation du Parc.

Ce dossier avance, et il progresse dans un état d'esprit que je qualifierais de positif, dans la mesure où tous les groupes du Conseil de Paris y sont associés par l'Exécutif parisien.

La rénovation du Parc des expositions était indispensable, afin d'adapter ce site d'activité économique majeur à la concurrence internationale. Il s'agit, sans conteste, d'un projet très ambitieux, en termes d'impact pour notre économie, si nous voulons demeurer les premiers en Europe par le nombre des manifestations qui sont organisées.

Mais ce dossier présente aussi des avancées non négligeables en termes d'environnement urbain. En effet, comment peut-on admettre qu'un espace aussi vaste (37 hectares), situé dans Paris et à la lisière des communes de Vanves et d'Issy-les-Moulineaux, devienne en dehors des foires et des expositions, mais aussi le soir, un no man's land où l'on ne peut entrer et que l'on ne peut pas traverser. C'était devenu, à mes yeux, une véritable aberration.

En outre; le parc constitue une coupure clivante qui s'ajoute au périphérique, entre la petite couronne et la capitale, ce qui n'est pas un bon signal dans une perspective de nécessaire politique métropolitaine. Avec la rénovation ambitieuse de cet équipement, le Parc des expositions sera accessible et pourra même être traversé en dehors des manifestations.

Un des grands avantages de cet ambitieux projet est de mettre un terme à son absence de porosité et à son repli sur lui-même. L'idéal serait que les Parisiens puissent se réapproprier le lieu, ce qui impliquerait, à mes yeux, des activités commerciales, comme des bars ou des restaurants.

J'invite donc l'Exécutif à réfléchir à cette question, car je suis persuadé que nous pouvons faire de ce site un lieu de vie et de convivialité, notamment le soir ou même la nuit, avec des lieux musicaux par exemple, en imaginant la naissance d'un nouveau quartier.

Pourquoi, en effet, ne pas imaginer là un nouveau quartier qui ne soit pas endormi mais qui soit vivant, qui bouge et qui soit attractif ? Il n'y a aucun risque de nuisances pour les riverains à cet endroit. Et c'est vrai que Paris doit aussi vivre le soir et la nuit.

Vous vous rappelez, mes chers collègues, que nous avons évoqué cette question lors des Etats généraux de la nuit, cette difficulté finalement de faire cohabiter les activités nocturnes avec le voisinage. Eh bien, ici, nous avons peut-être une réponse à cette problématique. Aussi je veux verser cette proposition au débat. Montrons-nous audacieux et imaginatifs sur ce dossier.

Je relève enfin trois inconvénients majeurs dans la situation actuelle, auxquels il va falloir remédier.

Le premier, c'est la très médiocre qualité architecturale des pavillons d'exposition, pour ne pas dire leur laideur, leur anarchie même. Oui, il va falloir mettre de l'esthétisme dans les nouveaux bâtiments.

Deuxièmement, les nuisances que l'actuel Parc des expositions provoquent pour les riverains, en particulier en terme de stationnement autour de la Porte de Versailles et même au-delà d'ailleurs.

Troisièmement, s'agissant d'un ensemble qui date des années 70, ne perdons pas de vue qu'il est loin d'être performant en matière énergétique et écologique, ce qui n'est pas du tout satisfaisant.

A tout cela, il faut remédier et apporter des réponses positives.

Ce sont ces motivations qui font qu'avec notre groupe, nous soutenons sans réserve la modernisation du Parc des expositions, au sein duquel la future tour Triangle constituera, à nos yeux, l'élément d'attractivité majeur. C'est un très beau projet. Nous avons hâte de le voir concrétisé.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à M. Philippe GOUJON, pour cinq minutes.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne sais pas si, comme le propose M. ALAYRAC, le Parc des expositions doit devenir un lieu de vie la nuit, mais en tout cas il est absolument nécessaire et indispensable d'améliorer son fonctionnement déjà en journée.

Dans le prolongement de la délibération de juillet 2011, qui constituait le lancement de cette vaste opération de rénovation du Parc des expositions, ce projet de délibération introduit un lien avec le projet de la tour Triangle sur une emprise du parc et en prévoyant notamment l'amputation du hall 1, afin de libérer l'emprise foncière qui permettrait l'édification de la tour, malgré l'une des trois réserves émises par le commissaire-enquêteur, qui craint que l'amputation, même marginale, de la superficie du parc ne nuise à sa compétitivité. Il faut donc des assurances, évidemment, contre ce risque de fragilisation du parc.

C'est une chance pour Paris que de disposer d'une telle infrastructure au cœur de la métropole et c'est aussi une chance que sa rénovation, anticipée, d'ailleurs, parce que la présence de cet équipement dans un quartier très dense génère pour les riverains de très nombreuses nuisances qu'il convient enfin de corriger.

Pour ce qui est des aspects économiques, bien sûr, ce projet permettra de répondre au décrochage probable du parc face à ses concurrents en cas de non-investissement et sur l'absence actuelle de multifonctionnalité du parc. Celui-ci n'est pas adapté aux congrès et le Palais des congrès de la Porte Maillot est trop petit ; il manque donc à Paris un espace expositions et congrès de grande dimension. De surcroît, le parc est ancien, ne répond pas aux nouvelles normes de développement durable, ISO 14001, H.Q.E., B.B.C., etc. que recherchent aujourd'hui d'ailleurs les organisateurs de foires et congrès.

Le site est, cependant, très vaste, 32 hectares, dispose de réserves foncières qui peuvent facilement accueillir un centre de congrès, peut-être au détriment de halls anciens devenus inutiles, et je partage l'avis de M. ALAYRAC sur la laideur des sites, voire un hôtel.

Au-delà des aspects économiques, la rénovation du parc se justifie pleinement en raison des nuisances que subissent quotidiennement les riverains et qui imposent une profonde modification des modes de fonctionnement du parc, la nécessité de mieux intégrer le parc dans le quartier - cela a été dit -, ouverture sur la ville, création d'activités de proximité, ludiques et commerciales, jour et nuit, il serait possible d'intégrer une partie de l'emprise foncière au domaine public afin de lutter aussi contre l'effet trou noir à la tombée de la nuit, nécessité d'optimiser les flux logistiques, circulation/stationnement des camions, mais aussi lutte contre l'insécurité lors des grands salons, la malpropreté des trottoirs, les ventes à la sauvette de billets d'entrée, le faible retour financier pour les commerçants du quartier, respect des normes environnementales les plus exigeantes, opportunité de renforcer l'offre de transports en commun et de réfléchir aussi à la rénovation du Palais des sports vieillissant, nécessité de profiter des futurs travaux pour recruter des demandeurs d'emploi du secteur via une régie de quartier ou une entreprise d'insertion ; Viparis est d'accord sur cette procédure.

Le 21 mai dernier, nous avons ainsi pu acter les grandes lignes de l'avis d'appel public à concurrence, qui répond largement aux demandes que je viens de rappeler.

Il faut maintenant, dans ce quartier en considérable évolution, où se bâtit une partie au moins du Paris de l'avenir, mettre en place un comité de site, pour mieux coordonner les travaux, avec le souci de préserver la tranquillité des riverains et créer des synergies.

La multiplication et la quasi-simultanéité de projets qui vont de la Seine jusqu'à la porte Brancion le justifient pleinement : Ministère de la Défense à Balard, rénovation de l'Aquaboulevard, récemment acquis par Unibail, démolition/reconstruction du Pullman, racheté par Bouygues, Tour Triangle, parc des expositions, transformation du laboratoire central des Ponts et Chaussées, etc.

La création de ce comité de site pourrait s'accompagner à l'automne - on a évoqué ce sujet d'ailleurs lors de notre réunion du 21 mai - d'une réunion publique qui permettrait aux habitants du 15e, aux riverains, d'apprécier pleinement le défi que nous devons relever collectivement, à savoir requalifier le quartier pour conforter la place de Paris en tant que grande métropole économique européenne, tout en améliorant simultanément le bien-être de nos concitoyens.

Enfin, et nous en avons parlé déjà avec Mme HIDALGO, je réitère notre volonté de voir appliquer le vœu de décembre 2009 qui inscrit cette évolution urbanistique dans la non moins nécessaire prise en compte de la rénovation de quartiers vieillissants du 15e, afin que ne se développe pas un 15e à deux vitesses, et je veux parler plus précisément des Périchaux, La Sablonnière, les Quatre-Frères-Peignot ou encore les Frères-Voisin ; l'enjeu est de taille pour le 15e et pour Paris.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à Mme Catherine BRUNO, pour cinq minutes.

Mme Catherine BRUNO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous voici, ai-je envie de dire, sur un terrain sensible.

Pour tout autre dossier d'aménagement, les déclassements, échanges fonciers ou autres procédures relèvent de l'ordinaire, mais nous sommes là, comme vous le savez, à la jonction de deux opérations tout à fait particulières, tant par leur importance que par la gémellité de leurs acteurs : le renouvellement du Parc des expositions géré par Viparis et la construction de la Tour Triangle par Unibail et la C.C.I.P.

Depuis le processus engagé en 2008 qui s'est conclu l'année dernière par le protocole d'accord entre la S.C.I. et la Ville de Paris, nul n'ignore qu'une parcelle doit être prélevée sur le hall 1 pour servir d'assiette à l'I.G.H. Il ne faudrait d'ailleurs pas oublier l'autre surface à soustraire, celle devant accueillir le futur jardin public.

L'avenant n° 7 qui nous est soumis s'inscrit donc dans ce chaînage. Comme Anne TACHÈNE et moi-même l'avons fait en Conseil d'arrondissement, les élus centristes voteront aujourd'hui ce projet de délibération. C'est en cohérence avec notre position au sujet de la Tour Triangle et du souhait émis de moderniser le parc en palliant ses carences en matière d'insertion et d'ouverture à son environnement.

Nous avons également acté, au terme des réunions préparatoires du groupe de travail présidé par Mme HIDALGO, le principe et la nécessité de résilier l'actuel contrat de Délégation de service public.

Il n'est donc pas question pour nous de remettre en cause ces choix, même si nous entendons les inquiétudes légitimes que suscitent ces opérations et les accusations à peine voilées sur leur montage.

Néanmoins, je souhaiterais présenter trois observations.

La première tient à l'avis public à la concurrence publié tout récemment. Nous y retrouvons les orientations évoquées dans la délibération de juillet 2011 et les propositions exprimées en mai dernier par les groupes politiques réunis au sein d'un comité de pilotage. A cet égard, je me réjouis de la suite réservée à notre vœu, sollicitant la création d'une telle instance, afin de pouvoir discuter ensemble du cahier des charges du futur contrat et d'analyser les propositions des candidats.

Cette annonce mentionne, et c'est heureux, la réalisation d'un programme hôtelier, ce miroir aux alouettes du projet Triangle, quand, en 2008, on laissait penser que la Tour pourrait accueillir les équipements manquant au parc.

J'ai noté aussi le montant estimatif à la charge du preneur : 700 millions d'euros d'investissement, droits d'entrée compris. A un tel niveau d'engagement, on peut espérer que les enjeux fixés seront remplis.

Inévitablement, se pose encore la question du degré de concurrence et du nombre d'opérateurs suffisamment armés pour se lancer dans cette aventure d'une durée de 30 à 40 ans.

Les mois prochains nous éclaireront ; évidemment, je souhaite que les réponses soient plurielles et stimulantes.

Ma deuxième remarque porte sur les réserves et recommandations émises par la commission d'enquête lors de la révision simplifiée du P.L.U. sur l'opération Triangle.

Dans la mesure où une de ces réserves concerne très directement notre avenant, il est logique d'en reparler aujourd'hui et de solliciter auprès de vous une information sur l'état des démarches et réflexions en cours pour la lever.

Les enquêteurs craignent, vous le savez, que l'extraction foncière handicape le fonctionnement de l'équipement, en le privant notamment d'un espace recherché pour l'organisation des grands salons.

Le projet de délibération fait état d'analyses conduites par les services municipaux, attestant d'une compétitivité préservée des 6.000 mètres carrés prélevés, plutôt, d'ailleurs, 7.500 mètres carrés, sur les 45.000 mètres carrés du hall 1. Pouvez-vous nous indiquer ce qu'il en est du consensus recommandé par la commission d'enquête entre les gestionnaires et organisateurs des salons ?

Enfin, nous avouons un certain trouble suscité par la relation dans la presse des conditions financières du protocole d'accord signé entre la S.C.I. Tour Triangle et la Ville, notamment, mais vous l'avez tous en tête, par un article récent du "Canard Enchaîné". Rien n'est plus commenté que les révélations de ce journal, dont vous nous avez assuré qu'elles étaient, en l'occurrence, infondées.

Mais, vous le savez, des vérités politiques prennent naissance sur des éléments instables. L'opération Triangle mérite mieux que des rumeurs.

Aussi, apparaît-il opportun de communiquer ces trois expertises aux résultats divergents et de préciser la démarche formalisant celle qui fut présentée à notre Assemblée.

Je vous remercie et je vous confirme notre avis favorable.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour répondre à l'ensemble des orateurs, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8 Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je remercie les orateurs pour leurs propos et, notamment, je crois que le fait d'avoir proposé la création d'une commission avec les présidents de groupe ou leurs représentants, avec le président de la 1ère Commission, avec le maire du 15e arrondissement, est sans doute une méthode qui permet d'avancer sur ce très, très gros dossier parisien dans la recherche de consensus.

Alors, le rapprochement de tous les points de vue n'est pas toujours possible, mais je constate quand même qu'une grande majorité des orateurs de ce matin ont exprimé leur souci de voir se poursuivre notamment l'évolution du Parc des Expos et l'opération Tour Triangle. Une grande majorité, bien sûr à l'exception d'Yves CONTASSOT qui a réexprimé ses réserves et qui, là encore, a une lecture très singulière du rapport du commissaire-enquêteur, puisque, là encore, il fait état d'un avis défavorable alors que l'avis du commissaire-enquêteur sur Triangle est un avis favorable assorti d'un certain nombre de réserves, ce qui n'est pas tout à fait la même chose qu'un avis défavorable qui a bien évidemment d'autres conséquences.

Alors, en juillet dernier, vous l'avez rappelé, nous avons lancé ici même la consultation pour le renouvellement du contrat de concession du Parc des Expositions, pour permettre la réalisation d'un programme ambitieux de modernisation. Cette proposition était venue notamment de deux facteurs.

C'est vrai que la création, la construction de la Tour Triangle bouleverse d'une certaine façon et, pour nous, positivement l'attractivité du Parc des Expositions, mais, surtout, un rapport, un audit que nous avons commandé à K.P.M.G. a fait état des forces et des faiblesses du Parc des Expositions. Je crois que nous nous sommes entendus, en tous les cas, M. le Maire du 15e, M. ALAYRAC, y a participé et d'autres participants.

Bien sûr, je salue un participant éminent et important : le président de notre séance, l'adjoint aux Finances du Maire de Paris.

Nous nous sommes entendus pour que, effectivement, puisse être engagée une réflexion sur la modernisation de ce parc qui, s'il reste performant, est soumis à une concurrence extrêmement forte et nous devons rester - c'est une question extrêmement importante pour la Ville -, nous devons rester à l'avant-garde des villes qui accueillent les foires et salons. Nous savons que c'est une recette et c'est aussi générateur d'emplois. Donc, nous avons besoin de cela pour continuer à pouvoir y compris financer les équipements publics et la solidarité dans notre ville.

Nous nous sommes entendus pour pouvoir engager une réflexion.

L'avis du commissaire-enquêteur sur le sujet Tour Triangle contient une réserve notamment sur le fait que l'attractivité du parc pourrait être entamée par le fait qu'une partie du parc était, en fait, remise dans la construction de la Tour Triangle.

Bien évidemment, les services de la Ville, nous-mêmes, nous avons apporté un certain nombre de précisions. Au contraire, la Tour Triangle sera un signal de nature économique à renforcer l'attractivité du parc. D'ailleurs, la recherche de consensus, à laquelle Mme BRUNO a fait référence, entre les exploitants et les organisateurs des foires et salons... enfin, oui, les porteurs de foires et salons, cette recherche de consensus, pour nous, est évidente. Bien évidemment, l'évolution du Parc et la construction de la Tour Triangle vont permettre, au contraire, d'aller vers des propositions de foires et salons très adaptées à ce dont nous avons besoin.

D'ailleurs, nous avons réaffirmé, j'ai réaffirmé au nom de la Ville, ce qui était une des inquiétudes souvent évoquées ici et là : de ne plus voir les grands salons type Foire de Paris ou Salon de l'agriculture se réaliser sur le Parc des Expositions. Bien sûr que la Ville est attachée à la réalisation de ces grands salons dans le Parc des Expositions de la porte de Versailles. C'est une évidence pour nous. Ces salons sont historiquement présents sur notre territoire et apportent énormément en termes de dynamique économique et d'emploi. Il est hors de question pour nous de les voir partir. Donc, ces sujets qui ont été évoqués comme des sujets susceptibles d'affaiblir la portée économique du Parc, nous les avons écartés.

Toutefois, nous pensons que la meilleure réponse pour lever la réserve du commissaire-enquêteur sur cette question de l'affaiblissement potentiel du Parc des Expositions viendra avec la signature du nouveau contrat avec le nouvel exploitant de ce parc, et cela viendra en juillet 2013.

Nous leverons donc cette réserve en juillet 2013 dans ce Conseil. Nous avons largement le temps, puisque le temps de l'enquête publique pour Triangle est tout à fait compatible avec la levée de réserve en juillet 2013, avec un élément plus que tangible qui sera notamment le nouveau contrat qui sera conclu.

J'insiste, comme l'ont fait les orateurs précédents, notamment M. le maire du 15e et Gilles ALAYRAC, sur la nécessité d'avoir, pour ce nouveau parc, un lien, une porosité plus grande avec la ville, de prendre en considération les contraintes, les nuisances que vivent les riverains, d'ailleurs de Paris comme de Vanves ou d'Issy-les-Moulineaux. Tous ces sujets-là sont, bien sûr, mis sur la table et vont être traités.

Je dis et je redis l'engagement qui est le nôtre et le mien à un comité de site à l'automne pour que nous puissions effectivement avancer de façon plus coordonnée sur l'ensemble des projets qui, sur ce Sud, Sud-ouest parisien, sont en train de faire changer ces quartiers.

Donc, un accord, bien évidemment, et nous retiendrons la date ensemble, avec M. le maire du 15e.

Et aussi un accord pour que l'avancement sur un certain nombre de quartiers du 15e, vous avez cité Périchaux, Frères Voisin, les choses sont en cours sur ces quartiers-là mais je pense surtout au quartier Bargue pour que, là aussi, les décisions sur lesquelles nous travaillons ensemble depuis longtemps puissent effectivement voir le jour.

Je voudrais vous remercier du travail, du sérieux qui est celui de l'ensemble des participants notamment sur ce dossier à la commission ad hoc.

Sur la remarque de Mme BRUNO concernant un article du "Canard Enchaîné", vous savez, voilà, l'article du "Canard Enchaîné", la presse dit ce qu'elle veut, elle est libre et ce n'est pas à moi d'intervenir en ce sens. Ce que je peux rappeler ici, c'est que tous les éléments relatifs aux expertises qui nous ont conduits à voter les transactions et les échanges qui ont été faits, notamment avec la S.C.I., tous ces éléments-là ont été fournis, ici, au Conseil de Paris, sont sur la table. Bien sûr que les rumeurs, on ne les empêche pas comme cela, mais nous sommes des êtres rationnels, ici au moins dans cette enceinte, donc ce n'est pas la peine d'entretenir des rumeurs, dès lors que tous les documents et les documents d'expertise et de contre-expertise, qui nous ont amenés à obtenir bien évidemment un avis favorable des Domaines et du Conseil du Patrimoine de la Ville, tous ces documents sont publics, sont consultables. On les a eus ici. Tous ceux qui se sont penchés sur ces dossiers et sur les délibérations les ont vus.

Donc, voilà, n'entretenons pas un climat de suspicion là où les choses sont dans la plus stricte transparence.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 51 - DU 196.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DF 51 - DU 196).

2012, DU 126 - Projet de désaturation de la ligne 13 du métro par le prolongement de la ligne 14, de la station Saint-Lazare à Mairie de Saint-Ouen, impactant les 8e, 9e et 17e arrondissements de Paris. Avis de la Ville de Paris requis au titre de l'article L. 123-16 du Code de l'Urbanisme.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 126, qui a trait au projet de désaturation de la ligne 13 du métro.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER, pour 5 minutes.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous venez de l'évoquer, c'est en effet un très gros dossier et une nouvelle étape pour le prolongement de la ligne 14 qui s'ouvre aujourd'hui, celle de la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme dont certaines dispositions doivent évoluer pour désormais prendre en compte cette infrastructure majeure.

Si ce projet est parfaitement compatible avec les orientations d'aménagement du secteur Clichy-Batignolles, il faut néanmoins reporter sur le schéma d'aménagement le trajet projeté et la localisation de deux stations : Pont-Cardinet et Porte de Clichy avec leurs emprises et leurs accès.

Je ne vais pas revenir sur le long combat que j'ai mené pour l'arrêt Cardinet, mais juste vous faire part de ma satisfaction que cet arrêt soit désormais gravé dans le marbre de notre principal document d'urbanisme, malgré l'opposition, je dois le rappeler, dans cet hémicycle de la majorité municipale.

Si je veux me réjouir de cette avancée, j'ai pour autant conscience que tout n'est pas gagné.

Bien sûr, les financements doivent être concrétisés et consolidés par l'Etat et le nouveau Gouvernement. Les engagements doivent être tenus et j'espère que Mme DUFLOT, nouvelle Ministre de l'égalité des territoires, aura à cœur d'accompagner ce projet majeur pour la Région Ile-de-France, car ses prises de position antérieures en tant que présidente du groupe Vert à la Région ne nous encouragent malheureusement pas à le penser.

Elle avait alors vivement critiqué l'accord Etat-Région signé en janvier 2011 et certains aspects du projet lui-même.

Il ne faudrait pas que ces postures perdurent et mettent en danger le projet, maintenant qu'elle est en charge de ce dossier en tant que Ministre.

En tant que maire du 17^e arrondissement, vous le comprendrez, je serai, bien sûr, vigilante. Soyez assurés de ma détermination pour que la procédure avance, comme initialement prévu, et que cet ouvrage voie le jour dans le calendrier prévu, c'est-à-dire celui de l'aménagement de la Z.A.C. et de l'arrivée de la cité judiciaire fin 2016.

Je voudrais revenir également sur les recommandations du commissaire enquêteur qui accompagnent son avis favorable sur ce dossier.

La première recommandation demande que le S.T.I.F. et la R.A.T.P. reconsidèrent la création d'une station Rome. Nous devons aujourd'hui, en toute honnêteté, préciser que cela n'est pas à l'ordre du jour. Demain, d'ailleurs, au Conseil d'administration du S.T.I.F. (dont certains élus, ici, membres de cette Assemblée, vont également se retrouver), nous serons amenés à étudier le rapport sur la désaturation de la ligne 13 par le prolongement de la ligne 14 avec une déclaration de projet sur l'intérêt général de cette opération.

Il y est précisé l'avis défavorable du S.T.I.F. et de la R.A.T.P. sur la reconsidération d'une station Rome. En revanche, il est à noter que le S.T.I.F. s'engage sur de nombreuses demandes : tout d'abord assurer un suivi particulier et une information des usagers à moyen et court termes, qui seront garants du confort des voyageurs dans l'attente du prolongement et la mise en œuvre rapide du système OURAGAN, la troisième recommandation prévoit de veiller à la limitation des nuisances pour les habitants riverains et la circulation.

Le S.T.I.F. et la R.A.T.P. s'engagent à veiller aux modifications apportées dans le réseau de bus, afin de vérifier leur efficacité ou procéder à des adaptations, à maintenir une concertation permanente avec les services des mairies concernées, à prévoir la communication pour l'information des usagers riverains et des mairies sur l'avancement de ces travaux et, enfin, à signer évidemment le protocole S.T.I.F., R.A.T.P., mairie de Saint-Ouen prévu à l'été 2012.

Nous constatons donc, ici, comme au S.T.I.F., et dans les autres enceintes, c'est-à-dire également celles de la R.A.T.P., avec une grande satisfaction l'avancée de ce grand chantier tant attendu de désaturation de la ligne 13 du métro par le prolongement de la ligne 14.

Bien sûr, le groupe U.M.P., nous donnerons un avis favorable au dossier de mise en compatibilité du P.L.U. de Paris avec ce projet.

Je vous remercie.

(M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, remplace M. Bernard GAUDILLÈRE au fauteuil de la présidence).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Aline ARROUZE pour le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Mme Aline ARROUZE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la ligne 13 n'est pas un long fleuve tranquille, loin s'en faut ! J'emprunte cette phrase au titre du film d'Etienne CHATILIEZ, "La vie n'est pas un long fleuve tranquille". Je tenais à lui rendre hommage.

Mais revenons à la ligne 13 où s'exprime la mal vie. On ne présente plus la ligne 13 du métro parisien, 610.000 personnes l'empruntent chaque jour. Il s'agit de la troisième ligne la plus utilisée de notre ville sur un axe très dense de population, mettant en relation quatre départements pour de nombreux trajets domicile-travail quotidiens.

Il s'agit surtout de la ligne de métro la plus pénible du réseau, parce que ses rames sont aujourd'hui parfaitement saturées et son trafic souffre de plus nombreux dysfonctionnements qu'ailleurs.

Aux heures de grande affluence, elle présente même des risques pour les plus fragiles. On parle de quatre personnes au mètre carré.

Depuis de nombreuses années, au Conseil de Paris et au Conseil régional, à la R.A.T.P., usagers, militants politiques du Front de Gauche, du Parti Communiste se battent pour l'amélioration des conditions de transport sur cette ligne.

Nous avons souvent mis en avant l'idée du débranchement de cette ligne 13, de sa fameuse fourche au croisement des avenues de la porte de Saint-Ouen et de la porte de Clichy.

Celle-ci est en effet en partie responsable du record de dysfonctionnements, d'irrégularités qui touchent la ligne 13. La solution retenue par le S.T.I.F. n'est cependant pas celle-là, mais le prolongement de la ligne 14.

Nous l'approuvons, faute de mieux, car la situation est désespérée et qu'il faut faire quelque chose, mais nous maintenons que, dans un avenir proche, il faudra envisager la création d'une ligne 15 sur l'un des deux tronçons de la ligne 13.

Car détourner 25 %, chiffre obtenu par les études, de la fréquentation de la ligne 13, c'est bien, mais cela ne suffira pas. Trois personnes au mètre carré au lieu de quatre, ce n'est pas non plus d'un grand confort. Ce n'est pas beaucoup moins pénible pour les usagers, les femmes enceintes, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap.

Surtout quand on pense aux projets d'urbanisme de ce côté-ci et de l'autre côté du périphérique, comme la Z.A.C. "Batignolles" par exemple, qui verront de nouvelles populations habiter ces quartiers, y travailler, emprunter les transports en commun : la ligne 14, la ligne 13, un jour aussi une ligne 15, nous l'espérons.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS pour le groupe Centre et Indépendants.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

La ligne 13 est depuis trop longtemps le cauchemar quotidien des voyageurs, elle est même devenue effectivement le symbole de la galère des usagers des transports en commun en Ile-de-France.

Triste symbole, à tel point d'ailleurs que des sites internet lui sont dédiés, où les internautes expriment leur stress, leur ras-le-bol, leur désespérance.

Il faut bien dire que le temps a été long pour que des initiatives soient lancées pour améliorer la situation.

En 2002, la décision avait pourtant été prise d'installer en priorité le système de contrôle continu de vitesse OURAGAN sur la ligne 13 pour augmenter la fréquence des trains, une installation qui a pris des années de retard et qui aurait dû être déjà finalisée.

Le rapport de la commission d'enquête le souligne d'ailleurs clairement, quand il recommande, je cite, que "la mise en œuvre des moyens à court et moyen termes soit particulièrement suivie et portée à la connaissance des usagers, car elle est le garant du confort des voyageurs de nos jours, jusqu'à la mise en exploitation du prolongement de la ligne 14" et que "la mise en œuvre du système OURAGAN soit faite dans les plus brefs délais".

En 2008, la décision de la rénovation d'une partie des rames à mi-vie et de l'installation d'un retournement automatique à Châtillon-Montrouge n'ont pas fondamentalement, malheureusement, changé les choses.

C'est donc indispensable que la réalisation du système OURAGAN, pour parler du quotidien, pour parler de maintenant, apporte des améliorations visibles d'ici la mise en exploitation du prolongement de la ligne 14.

Car ce n'est que par là que passe une désaturation sensible de cette ligne maudite pour les voyageurs. Le projet du Grand Paris Express a en effet permis d'accélérer les choses et ce premier tronçon de la double boucle devrait délester la ligne 13 de 25 % de son trafic, en même temps qu'il desservira la Z.A.C. "Clichy-Batignolles".

Ce nouveau quartier sera d'ailleurs très bien loti avec deux arrêts, Pont-Cardinet et Porte de Clichy, auxquels Brigitte KUSTER, la maire du 17^e arrondissement, était très attachée et pour lesquels elle s'est bien battue.

Je voudrais, en tant qu'élue du 13^e arrondissement, en profiter pour évoquer le prolongement de la ligne 14 dans son tronçon sud. J'insiste pour que le 13^e arrondissement ne soit pas oublié. C'est une crainte qui existe car, à ce stade, la Z.A.C. "Masséna-Bruneseau" et la Z.A.C. "Rungis", qui constituent tout de même un projet majeur de développement de la Ville, ne semblent pas être une priorité en terme d'offres de transports lourds et structurants.

Ainsi, concernant la ligne 10, nous demeurons toujours dans l'expectative. La reconnaissance par le Conseil régional des études réalisées par l'aménageur ne constitue pas une garantie et, dans l'hypothèse d'une décision favorable des financeurs, le prolongement et les arrêts proposés ne seraient effectifs au mieux qu'en 2015, soit bien après la livraison des programmes de bureaux et de logements prévus par la modification du dossier de la Z.A.C.

Quant à la ligne 14, s'il est bien prévu qu'elle soit prolongée au Sud, aucun arrêt n'est prévu pour le 13^e arrondissement.

Or, une station à Maison-Blanche ou Place de Rungis est évidemment indispensable. Je plaide donc pour que le 13e arrondissement bénéficie maintenant de la même attention que le 17e arrondissement en terme d'offres de transports en commun.

Le 13e arrondissement ne peut et ne doit pas être sacrifié. Nous devons maintenant nous en préoccuper.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, chers collègues, la ligne 13 est évidemment une série noire à rebondissements qui, depuis trop d'année, horripile nos concitoyens. On le sait tous, à la fois dans nos permanences, à la fois effectivement sur Internet, nous avons vu les cris d'exaspération des Parisiens sur le confort, la sécurité, le stress que génèrent pour les Parisiens mais au-delà, et c'est important d'y penser, pour les Franciliens, ceux notamment de Saint-Denis et de Saint-Ouen, qui viennent travailler sur Paris la journée et qui ont des conditions de transports déplorables.

Avec près de 610.000 voyageurs, c'est évidemment une ligne très importante vers des bassins de population très denses, et je suis très heureux que nous votions ce projet de délibération aujourd'hui. Il y avait déjà eu quelques premières pistes d'efforts pour fluidifier ces trajets sur la ligne 13, avec notamment les portes automatiques sur les voies. Là, on entre dans une phase beaucoup plus lourde d'amélioration et de désaturation de la ligne 13. Je voudrais d'ailleurs de ce point de vue là rendre hommage à Annick LEPETIT qui a fait preuve d'efforts réels et déterminés sur le sujet.

Et aujourd'hui, c'est évidemment une bonne nouvelle que cette ligne 14, ligne la plus moderne de notre réseau de transports en commun, ligne automatique qui permet des régularités de rames fréquentes et par conséquent à même de désaturer tout le trafic du Nord de la ligne 13. C'est une très bonne nouvelle.

On attend désormais un calendrier, ce qui manque à ce projet de délibération. La seule chose qu'on puisse espérer est que l'État soit au rendez-vous et que le calendrier puisse être fait le plus vite possible. Je tenais à la fois à saluer le travail d'Annick LEPETIT et à souhaiter bon courage à son successeur sur ce dossier.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre à l'ensemble des orateurs, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Monsieur le Maire, je voudrais, comme M. MARTINS, saluer aussi le travail et la détermination d'Annick LEPETIT qui permettent aujourd'hui d'examiner ce projet de délibération.

Bien sûr, c'est un projet qui a été porté par nombre d'entre nous car il était extrêmement important, non seulement pour la desserte d'un nouveau quartier Clichy-Batignolles mais pour permettre aussi, bien sûr, un meilleur confort des voyageurs sur cette ligne dont nous savons qu'elle est un point noir dans le réseau dense parisien.

Je voudrais vraiment saluer le travail d'Annick LEPETIT et la détermination dont elle a fait preuve sur ce dossier. Je voudrais aussi bien sûr saluer ce que fera Julien BARGETON dans la foulée.

Mais qu'on ne s'y trompe pas. On est en 8e Commission et pas en 3e Commission. Il s'agit là de se prononcer sur la mise en compatibilité du P.L.U. avec le projet de désaturation de la ligne 13 par le prolongement de la ligne 14. C'est cela que nous étudions aujourd'hui.

J'ai bien entendu les uns et les autres.

Mme KUSTER, qui parle de l'engagement de l'État, que ne l'avons-nous entendue plus tôt, à l'époque où, après la signature du contrat entre l'État et la Région, l'attente, toujours pas satisfaite, de l'arrivée des financements de l'État ne l'a pas conduite à exiger que les milliards promis sur le Grand Paris par le Gouvernement précédent y soient affectés. Mais je l'entends avec plaisir dire aujourd'hui combien il y a besoin de financement de l'État.

Donc c'est un dossier qui est un dossier important sur lequel la Ville de Paris, la Région, le S.T.I.F., nous nous sommes engagés parce qu'il est extrêmement prioritaire et urgent. D'ailleurs, c'est pour cela que nous nous retrouvons aujourd'hui sur ce projet de délibération.

La mise en compatibilité du P.L.U. et de ces traversées ne produit pas beaucoup de modifications sur le P.L.U. de Paris, d'ailleurs il y a un avis positif de la commission d'enquête assorti de recommandations auxquelles des réponses seront apportées.

Je dois dire d'ailleurs que ce projet de délibération devait en fait passer au Conseil de Paris en juin. Mais suite à une erreur de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, qui était chargée de la conduite de l'enquête publique, le Préfet de la Seine-Saint-Denis avait adressé par erreur ce dossier à la mairie d'arrondissement dont on sait qu'en matière de P.L.U... voilà... les mairies d'arrondissement, certains peuvent le regretter, d'autres pas : ce ne sont pas les mairies d'arrondissement qui sont prévues par la loi pour avoir un pouvoir en matière de P.L.U.

Comme ce courrier était arrivé par erreur administrative à la mairie du 17e, nous avons eu à reprendre l'attache de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis. Nous avons d'ailleurs eu un peu de mal à faire comprendre au Préfet de la Seine-Saint-Denis que c'était le Maire de Paris qui était compétent en matière de P.L.U., mais nous y sommes parvenus, et c'est pour cela qu'avec un peu de retard, nous nous retrouvons au Conseil de Paris de ce mois de juillet pour approuver cette compatibilité au P.L.U., et le conseil du S.T.I.F. se prononcera, lui aussi, sur la déclaration de projet, dans sa séance de demain.

Je vous remercie pour vos propos, vos interventions, votre motivation pour cette désaturation de la ligne 13 et de la ligne 14 qui est extrêmement importante pour les Parisiens et les Franciliens.

Je voudrais dire à Mme CUIGNACHE-GALLOIS, comme le dit d'ailleurs régulièrement Jérôme COUMET, le maire du 13e : il est clair que la question de la ligne 10 est une question cruciale sur le développement de la Z.A.C. "Masséna-Bruneseau", sur laquelle là aussi, j'espère que nous aurons le même succès en faisant preuve de la même détermination que nous l'avons fait sur la ligne 14, pour obtenir l'évolution du réseau de transports lourds sur un quartier de Paris qui est là aussi en émergence et en lien avec Ivry.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 126.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DU 126).

2012, DLH 28 - Rapport d'activité du Conseil du patrimoine de la Ville de Paris. Années 2008-2011.

Vœu déposé par le groupe CI relatif aux avis du Conseil du Patrimoine.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Chers collègues, nous examinons le projet de délibération DLH 28 et le vœu n° 36 proposé par le groupe Centre et Indépendants. Il s'agit du rapport d'activité du Conseil du patrimoine de la Ville de Paris pour les années 2008 à 2011.

La parole est à M. Jean-François LEGARET, pour le groupe U.M.P.P.A.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est un bonheur partagé que de prendre connaissance de ce rapport d'activité du Conseil du patrimoine, en regrettant que le Maire de Paris ne tienne pas sa parole.

Il s'était engagé à rendre ce rapport public tous les ans et à le communiquer au Conseil de Paris. Or, depuis qu'il a été créé... je rappelle que c'est en février 1996 que le Conseil du patrimoine privé de la Ville de Paris a été créée et qu'en octobre 2001, Bertrand DELANOË en a changé le titre, l'a réintitulé Conseil du patrimoine de la Ville de Paris sans changer fondamentalement, ni les noms de ses membres, ni les objectifs de ce Conseil du patrimoine.

Mais le Conseil du patrimoine remet chaque année au Maire de Paris, d'après ce que je sais, un rapport annuel. Pourquoi le Maire de Paris ne communique-t-il pas au Conseil de Paris, comme il s'était engagé à le faire, tous les ans, le rapport in extenso du Conseil du patrimoine ? C'est une première question. Je ne vois pas comment on peut justifier cette non-communication.

L'inconvénient de ces rapports tardifs et groupés sur plusieurs exercices, c'est que cela donne un document beaucoup plus indigeste, confus, difficile à appréhender puisque là, c'est une récapitulation de trois années de rapports du Conseil du patrimoine.

C'est d'autant plus regrettable que l'on voit bien que la situation du patrimoine parisien, pendant ce temps-là, évolue rapidement. La première mission du Conseil du patrimoine, qui était justement le patrimoine privé de la Ville de Paris, a évidemment beaucoup évolué parce que ce patrimoine privé est en cours de résorption quasi complète et définitive. Mais, il y a d'autres missions qui ont été assignées au Conseil du patrimoine.

Ce que nous souhaiterions, c'est qu'à chaque fois que le Maire de Paris consulte le Conseil du patrimoine sur un projet de délibération, que le projet de délibération qui nous est adressé, en tant qu'élus parisiens, puisse comprendre l'avis du Conseil du patrimoine. Je crois que ce serait utile à la formation du jugement des élus parisiens.

Je voudrais aussi dire que le Conseil du patrimoine a émis des avis sur d'autres types d'opérations, notamment les re-conventionnements, qui ont été opérés parfois massivement par certaines sociétés d'économie mixte. Encore récemment, au conseil de la R.I.V.P., on a re-conventionné plus de 1.500 appartements du patrimoine de la R.I.V.P. Le Conseil du patrimoine a émis des avis sur ce sujet, et je crois qu'il serait utile d'en prendre connaissance.

Le Conseil du patrimoine a également émis des avis - je crois que c'est très important en stratégie de gestion du patrimoine de la Ville - sur les modalités de cessions. Certains biens ont été vendus, comme c'était la tradition, par adjudication publique à la Chambre des notaires de Paris. D'autres biens, selon leur nature, ont été cédés de gré à gré. Parfois de gré à gré d'ailleurs, après qu'un appel public à candidature ait été publié.

Nous souhaiterions savoir non seulement les principes généraux, mais quels sont les biens qui, en fonction de leur nature, ont fait l'objet de ces modalités de cession différenciée. Tout cela nous intéresse et nous interpelle. Je ne vois pas pourquoi ces informations n'ont pas été portées à la connaissance des élus parisiens.

Il en va de même de la liste des associations pour lesquelles des locaux ont été mis à disposition, arrondissement par arrondissement, mais nous n'avons pas le détail par arrondissement. En tant qu'élus d'arrondissement, vous imaginez bien que ces informations présentent quelque intérêt pour nous, ainsi que la liste des locaux commerciaux.

C'est bien d'avoir ce rapport, mais nous constatons qu'aucune annexe ne présente une vision approfondie de l'activité du Conseil du patrimoine, en particulier son rôle de conseil permanent et d'expertise en matière de gestion immobilière et de valorisation du patrimoine résiduel.

Il serait également intéressant de savoir combien les ventes d'actifs rapportent au budget de la Ville de Paris. Nous n'avons absolument aucun détail et il serait intéressant de voir comment, par type de cessions, des recettes importantes sont dégagées pour la Ville de Paris. Et nous souhaiterions, là aussi, que l'on puisse avoir, projet de délibération par projet de délibération, un compte rendu des avis rendus par le Conseil du patrimoine.

Nous découvrons également, à la lecture de ce rapport, que le Conseil du patrimoine a été sollicité pour le réaménagement des Halles et pour l'édification de la tour Triangle. Nous aurions bien aimé que les avis du Conseil du patrimoine soient versés à ces dossiers et que l'on puisse disposer des analyses précises que le Conseil du patrimoine a menées, si c'est le cas.

Voilà les questions que nous posons.

En conclusion, pour ce qui me concerne, comme les autres membres de notre groupe, j'ai un grand respect pour les membres du Conseil du patrimoine. Nous savons que ce sont des experts compétents et qu'ils font un travail indispensable. En particulier son rapporteur, M. Pierre COLLIN, fait certainement très bien les choses.

Mais pourquoi ne pas avoir, comme le Maire de Paris s'y était engagé, une communication annuelle ? Puisque ces rapports sont annuels, je ne vois pas ce qui empêche de communiquer annuellement ce rapport au Conseil de Paris. Puis, projet de délibération par projet de délibération, quand les opérations significatives sont faites - je parle de la tour Triangle, des Halles, des re-conventionnements massifs opérés par telle ou telle société d'économie mixte -, il y aurait grand intérêt, du point de vue de la démocratie et de la transparence, que ces avis soient joints aux projets de délibération du Conseil de Paris.

C'est l'occasion de l'exprimer et d'exprimer, si je puis dire, un vœu oral, qu'il soit tenu compte de ces observations que je viens de formuler, qui sont strictement conformes aux engagements que le Maire de Paris avait pris et qu'il n'a pas tenus.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Jérôme DUBUS pour le groupe Centre et Indépendants.

M. Jérôme DUBUS. - Merci.

Mes chers collègues, il aura fallu trois ans effectivement, et autant de vœux, pour que le Conseil du patrimoine refasse son apparition devant notre Assemblée.

Non pas qu'il ne travaille pas, en toute discrétion, mais nous avons réclamé, effectivement à plusieurs reprises, que nous disposions d'un rapport annuel. Cela avait d'ailleurs été accepté par le Maire de Paris, et cela n'a pas été le cas.

Aujourd'hui, nous avons un rapport de 22 pages sur un certain nombre d'années (quatre ans) alors que nous avions le même format en 2009, quand nous examinions un peu moins d'années de missions.

Nous avons essayé de rechercher les raisons qui ont poussé à ces longues absences. On ne peut plus invoquer, comme vous le faisiez en 2009, Monsieur MANO, une mise en perspective des travaux. On serait plutôt sur une ligne de fuite.

Je vous pose simplement la question : le Conseil du patrimoine serait-il moins présent, moins sollicité, moins référent pour la Ville ? Certes, la classification des biens communaux entre transferts aux bailleurs sociaux, affectation à certaines missions, destinations à la vente, est terminée depuis longtemps. Mais la mission d'assistance juridique est appelée à perdurer encore quelque temps. D'ailleurs le nombre de projets de délibération, portant cession des biens ou des droits de la Ville, en témoigne, et parallèlement le montant des recettes engrangées.

Il y a aussi ces opérations particulières, où la qualité éminente des membres du Conseil du patrimoine peut garantir une expertise juridique et financière. Je pense, par exemple, aux transactions foncières sur le Forum des Halles, ou encore au protocole d'accord signé entre Ville et la S.C.I. "Tour Triangle" ; cela a été évoqué par Jean-François LEGARET. Tout cela forme donc un joli périmètre d'activités pour permettre une communication annuelle et surtout plus analytique.

Aussi pour offrir, au Conseil du patrimoine, la visibilité qu'il mérite et pour permettre à nous, élus, d'apprécier les projets de délibération à l'aune de ces réflexions, j'ai déposé un vœu simple demandant la production de ces avis en annexe des projets présentés à nos votes. Il ne s'agit pas, je le rappelle, de vérifier l'exactitude de la relation qui en est faite, mais de connaître le raisonnement suivi par les membres du Conseil.

Alors, chers collègues, que nous livre ce rapport du Conseil ?

Incontestablement des chiffres, et bien évidemment des chiffres utiles. Je ne m'étendrai pas sur le produit résultant des ventes d'immeubles et de logements d'habitation, car sa part dans les recettes totales des cessions devient logiquement résiduelle.

Que vous recherchiez, en ces occasions, le meilleur profit est somme toute normal. Ce qui ne me laisse pas de m'étonner, c'est votre grande facilité à condamner ceux qui pratiquent comme vous : qu'il s'agisse des propriétaires privés ou d'institutions publiques ; c'est un peu : faites ce que je dis et ne faites pas ce que je fais !

J'attends avec impatience de voir si le nouveau Gouvernement se fait prodigue et baisse les prix de son foncier, jusqu'à céder à titre gratuit ses biens aux collectivités pour la construction sociale, comme l'a déclaré le Président HOLLANDE dans sa campagne.

Mais revenons au rapport, en essayant d'éviter le commentaire notarial qu'encourage sa présentation pour le moins factuelle.

Le Conseil du patrimoine privilégie l'adjudication publique, qui est plus à même de garantir, comme il le dit, la transparence totale dans le choix des acquéreurs, comme dans la fixation des prix. Quatre-vingt-seize lots ont été ainsi vendus sous cette procédure, pour un produit total de moins de 37 millions d'euros.

La cession de gré à gré, que le Conseil ne bannit pas mais qu'il recommande d'accompagner d'une mise en concurrence, représente, elle, 144 lots et surtout 321 millions de recettes, à comparer aux 37 millions de recettes de la procédure précédente.

Or, seuls 19 appels à concurrence ont été émis, sans que l'on ne dispose d'ailleurs d'une analyse fine sur les conditions qui ont rendu possible cette procédure, ou plus exactement pourquoi les 125 autres n'ont pu en bénéficier. On sait déjà pourquoi la cession des droits de la Ville à la Société civile du Forum des Halles, gestionnaire actuel, s'est faite, elle, sans concurrence.

Sur l'avis du Conseil, à propos de l'examen des concessions en cours, il n'y a rien à dire pour la bonne raison qu'il n'a jamais été saisi par la Ville. Peut-être saurons-nous enfin pourquoi. Souhaitons, en tout cas, que la faculté, désormais offerte aux organismes de la Ville et aux autres S.E.M. de le solliciter, trouve à s'exercer.

Chers collègues, on ne peut reprocher au rapport d'activité du Conseil du patrimoine de ne pas apporter toutes les informations souhaitées en matière de gestion patrimoniale. Ce n'est pas le bon vecteur. En revanche, la mission d'information et d'évaluation, prévue au dernier trimestre 2012, sera peut-être un lieu d'échanges.

Pour l'heure, nous nous contenterons de savoir que, sur le seul secteur du domaine privé communal, il reste dans votre cassette ou dans votre patrimoine environ 170 immeubles. Nous aurons évidemment l'occasion d'en reparler lors des prochaines délibérations.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie M. LEGARET et M. DUBUS de leur intervention.

Très honnêtement, je regrette un peu, comme eux, je le dis clairement, le fait que ce rapport soit un rapport de synthèse de trois années d'exercice, dont on voit bien qu'il aurait pu y avoir des détails année après année. Nous n'avions rien à cacher, le Conseil du patrimoine non plus, bien évidemment, et les choses ont été plus faciles, sans aucun doute.

Néanmoins, nous avons rappelé un peu les principes sur lesquels le Conseil du patrimoine doit présenter devant notre Conseil le rapport annuel. Je m'engage à ce que les choses soient plus régulières pour les années à venir, bien évidemment.

Convenons entre nous simplement qu'entre la mission initiale, soit de 1995, soit de 2001, les choses ont beaucoup évolué sur le plan quantitatif dans l'analyse des biens à mettre sur le marché, l'essentiel est fait dans les ventes classiques sur lesquelles le Conseil avait été créé, tout le monde le reconnaît, et nous suivons au fil de l'eau, aujourd'hui, les départs volontaires des locataires ou les congés pour vente si les gens ne sont pas protégés par les textes réglementaires en vigueur. Ceci est assez limité et fait l'objet de ventes avec enchères publiques ayant concerné 96 lots sur la période triennale.

Bien évidemment, le rôle du Conseil du patrimoine a évolué, vous le remarquez, essentiellement sur un rôle de conseil, notamment dans des opérations un peu complexes, où il y a des possibilités de vente, alors qu'il y a des baux emphytéotiques en cours ; je pense notamment à certaines opérations hôtelières, où l'on voit bien que la valorisation doit être mise dans les mains des experts, à la fois professionnels et avec le soutien du Conseil du patrimoine qui est systématiquement sollicité.

Bien sûr, nous avons également le tarissement des procédures des sorties de loi de 1948, tout cela est analysé, un fort ralentissement du rythme de délivrance des congés pour vendre, je l'ai évoqué, la poursuite du déplafonnement des baux commerciaux ; le Conseil du patrimoine est sollicité avec une position assez tranchée de sa part et, me semble-t-il, justifiée : la nécessité de mettre potentiellement en vente, à partir du moment où nous n'avons pu réévaluer les baux, ce qui entraîne potentiellement une valorisation à son juste prix des baux commerciaux ; je pense que c'est un sage conseil qui nous est donné là et suivi aujourd'hui par la Ville de Paris.

Nous avons également, bien évidemment, les cessions de gré à gré qui sont analysées dans des cas très particuliers. Là non plus, il n'y a pas de mystère ; s'il y a une cession de gré à gré, c'est que la possibilité de mise en concurrence n'est pas possible, car l'occupant en titre par acquisition par anticipation par rapport au bail emphytéotique en fait le seul acquéreur potentiel, ou bien dans des situations particulières de lots minuscules en matière immobilière ; s'agissant de caves ou de chambres de bonne dans les immeubles, ceci peut tout à fait se justifier, car la meilleure façon d'en tirer un prix, c'est l'utilisateur voisin qui peut en avoir une utilisation.

Je retiens de vos propositions la demande répétée de voir l'avis du Conseil du patrimoine joint aux projets de délibération qui nous seraient proposés. Nous n'avons pas d'opposition par rapport à cette proposition-là, et, d'ailleurs, Monsieur DUBUS, j'avais déjà répondu favorablement et je réponds à nouveau favorablement, avec vraisemblablement une précaution dans la terminologie employée.

Par exemple, nous avons eu connaissance de quelqu'un qui avait fait une acquisition aux enchères publiques supérieure à ce qui était envisagé par le Conseil du patrimoine, et ceci nous avait été reproché. Bien évidemment, le Conseil du patrimoine pourrait émettre un avis comme quoi les biens immobiliers ne seraient pas vendus au-dessous de telle valeur, mais sans porter à confusion sur la valeur maximum à laquelle la Ville pourrait vendre le bien immobilier.

Sous cette réserve, je pense qu'il n'y a aucune opposition de notre part à ce que dorénavant, chaque fois que le Conseil du patrimoine est saisi, l'avis du Conseil du patrimoine soit en annexe du projet de délibération qui sera proposé à notre délibération.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur le rapport du Conseil du patrimoine.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 111).

Il n'y a pas de vote sur le rapport d'activité.

2012, DLH 102 - Subvention et avenant à convention (85.312 euros) avec l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne (15e).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous examinons à présent le projet de délibération DLH 102. Il s'agit d'une subvention et d'un avenant à convention avec l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne pour un montant de 85.312 euros.

La parole est à M. Jérôme DUBUS pour le groupe Centre et Indépendants.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (O.L.A.P.) est à l'encadrement des loyers ce que le doublement du plafond du livret A est à la construction de logements sociaux. Ce sont des instruments sur lesquels le Gouvernement compte s'appuyer pour donner corps à ses promesses de campagne en matière de logement.

Si la seconde, je parle du doublement du plafond du livret A, est déjà remise à 2013 - cela n'aura pas duré très longtemps - le calendrier de la première s'affine.

Mme DUFLOT, qui est devenue Ministre du Logement et de l'Equilibre des territoires, vient, en effet, de préciser le phasage d'élaboration de cette affaire d'encadrement des loyers.

L'usage, car il s'agit bien d'un usage, se fera en deux étapes successives : tout d'abord un décret fin juillet pour bloquer les loyers à la relocation et une loi au printemps pour encadrer et fixer un montant maximal d'évolution de ces loyers. C'est dans ce cadre que les observatoires, et donc l'O.L.A.P., sont appelés à jouer le rôle décisif de régulateur du marché locatif privé.

Passons sur le constat que ces organismes, même en zone tendue, restent à forger ou, du moins, nettement à renforcer.

Les élus qui ont suivi la mission sur l'encadrement des loyers, présidée par René DUTREY, bénéficient d'un outil de mémoire, dans la mesure où la présidente de l'O.L.A.P. a pu être auditionnée.

Je rappelle que l'O.L.A.P., créé en 1987, réalise des études statistiques des loyers pratiqués dans une douzaine de villes ou d'agglomérations et produit également une base de référence des loyers dans l'agglomération parisienne. Cette banque de données est déjà utilisée pour vérifier le caractère manifestement sous-évalué du loyer en cours lorsque le bailleur souhaite en ajuster le montant avant renouvellement du contrat au locataire en place. Elle prend alors la forme de liste anonymisée de loyers dits "de voisinage" observés pour des biens comparables.

Revenons à Paris.

La progression moyenne établie en 2011 par l'O.L.A.P. est de 3,2 % ; c'est beaucoup, me direz-vous, plus que l'inflation, surtout si l'on compare ce résultat à ceux de la province, +0,9 %, et de notre agglomération parisienne, +1,8 %.

Plus intéressant, c'est la hausse des loyers lors des relocations, le fameux saut à la relocation qui se situait, en 2011, à 9 %.

Or, cette dernière donnée doit être contextualisée. Elle s'explique, en effet, pour Paris, par la durée sensiblement plus longue des locations, illustrée par un taux de rotation plus faible qu'au niveau national, de l'ordre de 20 %, et donc, comme le soulignait l'O.L.A.P., par un effet de rattrapage au départ du locataire.

Ainsi, le principe de bloquer des loyers au moment particulier où le bien se trouve vacant risque d'entraîner plus sûrement sa mise en vente. Contenir les loyers est une chose, précipiter la rétraction du parc locatif privé irait à l'encontre même des intérêts des locataires.

Quoi qu'il en soit, si l'on veut parvenir à une connaissance des niveaux de loyers différenciée selon les situations, la base de référence de l'O.L.A.P. doit encore être affinée.

Or, je reprends l'audition de ses représentantes ; elle mentionne : "la modélisation a ses limites et à trop préciser le panel se réduirait, vidant, ainsi, alors les références de toute signification", étant rappelé, par ailleurs, que l'Observatoire n'a pas encore étudié les logements se situant au-dessus du marché.

Pour ma part, il m'intéresserait de savoir comment sera prise en compte la qualité particulière du logement, cet élément qui fait varier un loyer autant que sa localisation ou sa taille, comment les loyers correspondront alors aux critères réels du marché ?

Le futur proche nous dira comment le Gouvernement compte agir, il nous indiquera également s'il entend soutenir financièrement les observatoires dans cette recherche éperdue du loyer encadré-bloqué, à moins que les collectivités ne soient appelées en renfort, et un futur plus lointain nous dira s'il en est du décret et de la loi de 2013 comme celle de 1989, une faillite pour la production de logements et une des causes du déficit locatif constaté dans les zones tendues.

Ce n'est absolument pas ce que nous souhaitons, mais c'est le danger qui risque de naître.

Bien naturellement, nous voterons cette subvention de 85.312 euros allouée à l'O.L.A.P.

Merci de votre attention.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Si j'en doutais, les représentantes de la Chambre des propriétaires se trouvent un défenseur dans notre assemblée en la personne de M. DUBUS ; M. DUBUS défend la propriété privée, M. DUBUS défend les intérêts des propriétaires privés !

La limitation des loyers, l'encadrement des loyers sont des mots qu'il ne peut supporter et donc, au nom d'un libéralisme dont il se fait le défenseur permanent, il stigmatise tout encadrement des loyers, pourtant perçus comme nécessaire par 67 % des Français qui ne sont pas propriétaires et qui voient, année après année, l'effort qu'ils doivent fournir, par rapport à leurs revenus, eh bien, ma foi, augmenter et les mettre, pour beaucoup d'entre eux, dans une situation difficile.

Vous savez, Monsieur DUBUS, vous estimez qu'à Paris 20 % de rotation dans le parc privé, c'est faible. Non, c'est important. Et pourquoi cela tourne beaucoup ? Parce que les loyers sont trop chers et que les personnes ne peuvent plus payer leur loyer et sont obligées de partir ailleurs, d'où la nécessité, et la conclusion que j'en tire, la nécessité absolue d'encadrer les loyers et de limiter les prix avec des loyers plafonds.

Voyez-vous, si par hasard j'étais en responsabilité, je crois que j'irais encore plus que loin que la Ministre : je donnerai des prix plafonds des loyers pratiqués comme acceptables à la fois pour justifier l'investissement du propriétaire et, en même temps, limiter les abus car, oui, à Paris, trop de propriétaires ont des pratiques qui sont des abus manifestes, notables et scandaleux par rapport au prix de leurs locations.

Eh bien, oui, je proposerais entre 15 et 22 euros le mètre carré, prix pratiqués par les propriétaires institutionnels et sérieux ou les petits propriétaires sérieux. Voilà ce que j'appliquerais sur le territoire parisien et je limiterais les petites surfaces à 25 euros le mètre carré. Au-delà, je considère ceci comme une exploitation scandaleuse de la misère humaine.

Voilà ce que je ferais si j'étais en responsabilité.

Voyez-vous, il vaut mieux que vous ayez Mme Cécile DUFLOT comme Ministre du Logement, mais je vous remercie quand même du soutien que vous apportez à l'O.L.A.P. qui est un élément essentiel, me semble-t-il, à la régulation des loyers dans l'avenir.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 102.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DLH 102).

2012, DU 181 - Cession à ICF "La Sablière" de l'immeuble 22 rue Pradier (19e).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous examinons le projet de délibération DU 181. Il s'agit de la cession à ICF "La Sablière" de l'immeuble 22, rue Pradier, dans le 19e arrondissement.

La parole est à M. Jean-Jacques GIANNESINI, pour le groupe U.M.P.P.A.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous nous proposez de délibérer sur la cession d'un immeuble situé au 22, rue Pradier, dans le 19e arrondissement, au profit de l'ICF "La Sablière".

L'équilibre financier, ou plutôt le déséquilibre financier de l'opération m'étonne un peu.

Vous avez acquis cet immeuble par préemption au prix de 2.470.000 euros. "France Domaine", dans son avis du 11 mai 2012, estime la valeur vénale de ce bien à 2.600.000.

Je suis très étonné que le prix de cession soit à 1.600.000 euros et donc inférieur de 60 % à l'avis de "France Domaine".

Loin de moi l'idée de polémiquer sur ce différentiel, mais j'aimerais juste comprendre et donc que vous m'expliquiez le déséquilibre apparent de cette cession.

Voyez-vous, Monsieur le Maire, je suis d'autant plus sensible à cette opération que je reste et je resterai toujours attentif au sort des habitants d'un immeuble situé dans la même rue. Cet immeuble, vous le connaissez : il s'agit du 25-31, rue Pradier, où 203 logements sont actuellement cédés par la société "GECINA", comme vente à la découpe.

Je suis rassuré de voir que, grâce à des cessions, il est en votre pouvoir de dégager des marges budgétaires. Je serais encore davantage rassuré quand vous pourrez ou vous aurez préempté les logements des locataires qui souhaitent rester au 25-31, rue Pradier, mais qui n'ont pas les moyens d'acquérir leur logement.

Monsieur le Maire, je vous remercie de me répondre sur ces deux points :

- premièrement, sur le déséquilibre financier apparent de cette opération ;

- deuxièmement, sur l'avancée des discussions avec "GECINA" et sur le devenir des locataires en place.

Naturellement, nous voterons le projet de délibération.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Au fond, cher Monsieur, vous intervenez sur la rue Pradier pour parler essentiellement d'une autre adresse qui se situe à quelques mètres de là. Vous le savez sans doute, il y a une réunion des locataires à la mairie du 19e ce soir, qui a été organisée par M. le Maire de Paris, où je me rendrai. Donc, nous regarderons ce soir l'évolution de ce dossier. Si vous souhaitez être parmi nous, n'hésitez pas !

En ce qui concerne la rue Pradier, l'immeuble concerné par ce projet de délibération est cédé à une valorisation inférieure à celle des Domaines, et ceci, de façon tout à fait légale par rapport aux textes. Tout ceci pour permettre au bailleur d'avoir un équilibre potentiel mais à long terme, pas à moins de 35 ans, de cette opération, car, oui, la réhabilitation de ces deux immeubles de cette parcelle est extrêmement complexe et présente un coût extrêmement important qui, dans une vision générale d'équilibre des comptes des bailleurs qui entreprennent ce type de travaux, nécessite de la Ville de Paris un effort significatif, permis par les textes.

D'ailleurs, à ce sujet, à une question qui avait été posée à Mme DATI au mois d'août 2007 sur la possibilité pour une commune de céder, gratuitement ou à un prix inférieur à la valeur estimée par les Domaines, un bien, il a été répondu positivement non plus par Mme DATI, qui n'était plus Ministre, mais par Mme ALLIOT-MARIE, comme quoi évidemment une collectivité pouvait céder à une société H.L.M., en contrepartie de la réservation de logements, à un prix largement inférieur à la valorisation des Domaines.

Ceci est donc tout à fait réglementaire et je vous rassure sur ce point.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 181.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DU 181).

Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux expulsions locatives.
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux expulsions locatives.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Chers collègues, nous passons à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération : le vœu n° 37 des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche, et le vœu n° 38 du groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" sont relatifs aux expulsions locatives.

La parole est tout d'abord à Mme Aline ARROUZE.

Mme Aline ARROUZE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce vœu débattu et adopté au Conseil d'arrondissement ne peut être présenté par Pascal CHERKI, absent ce matin, que je dois excuser.

A l'occasion de la fin de la trêve hivernale, les expulsions locatives, vous le savez, reprennent. Le Conseil de Paris a émis en mars dernier le vœu :

- que le Préfet de police n'engage pas d'expulsion locative sans solution de relogement,

- que le Préfet de Paris reloge en conséquence ces ménages mais n'accorde pas le concours de la force publique pour l'exécution de ces expulsions,

- que le Préfet de Paris n'engage pas d'expulsion locative tant que le dossier n'est pas passé en examen de la CAPEX,

- enfin, que le Maire de Paris facilite la mise en place d'une commission locative de prévention contre les expulsions locatives.

C'est pourquoi, sur proposition de Pascal CHERKI, des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu :

- que le Maire de Paris demande à Mme la Ministre du Logement, Cécile DUFLOT, et au Ministre de l'Intérieur de suspendre les procédures en cours afin qu'elles soient réexaminées selon ces principes,

- qu'une directive cadre de la Ville facilite la mise en place des commissions locales dans les arrondissements.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Sylvain GAREL, pour une minute.

M. Sylvain GAREL. - Exactement pour les mêmes motifs, je vous lis juste le vœu : Sur proposition de Fabienne GIBOUDEAUX, Denis BAUPIN, Michel CHARZAT, Katia LOPEZ et les élus du groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés", nous demandons au Maire de Paris de s'adresser au Préfet de police pour qu'il ne fasse pas exécuter les expulsions des bénéficiaires du DALO sans des propositions de relogement prévues par la loi.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je vais d'abord donner la parole à M. Jean-Yves MANO et ensuite à M. le Représentant du Préfet de police.

Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Je soutiendrai bien volontiers les deux vœux qui nous sont présentés, dans la mesure où, effectivement, compte tenu des textes, les locataires qui sont menacés d'expulsion, étant reconnus prioritaires avec un dossier DALO, devraient se voir, de par la loi, proposer un logement. Je sais, pour autant, les difficultés que nous avons sur le territoire parisien.

Néanmoins, je pense qu'il serait utile de mobiliser la totalité des possibilités avant de mobiliser les forces publiques pour l'expulsion des familles concernées.

C'est pourquoi je soutiens avec vigueur les vœux proposés.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Rapidement parce que j'ai déjà eu l'occasion dans cette enceinte de dire les efforts que la Préfecture de police conduisait, en lien avec les services de la Ville et en lien avec les services de la Préfecture de Paris, pour prévenir les expulsions locatives à Paris.

Un chiffre : le nombre de concours de la force publique a diminué de près de 23 % en cinq ans et il est encore en baisse en 2011. Depuis plusieurs années, la P.P. s'efforce prioritairement de tout mettre en œuvre pour trouver des solutions alternatives à l'expulsion. C'est vrai de manière générale, c'est encore plus vrai, bien sûr, lorsque le ménage est reconnu prioritaire DALO.

Ce travail de prévention, je le dis, a récemment été renforcé, selon le même principe, avec les mêmes objectifs et, à cette fin, la mobilisation du contingent préfectoral au bénéfice des ménages reconnus prioritaires DALO a encore été accrue ces dernières semaines.

Pour autant, compte tenu des enjeux complexes liés aux questions de logement, chaque situation reste examinée au cas par cas, au regard de critères relatifs à la bonne foi, à la mauvaise foi du locataire, à l'ampleur de la dette mais aussi, je le dis chaque fois, à la situation du propriétaire qui est parfois lui-même placé dans une position délicate.

La question de l'application du droit au logement opposable et de son articulation avec les procédures d'expulsion locative fait l'objet d'une réflexion dans le service du Ministère chargé du logement. Pour l'heure, je vous ai indiqué les principes qui guideront l'action des services de la P.P. mais aussi ses efforts renouvelés pour prévenir les expulsions locatives, chaque fois que c'est possible.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 37 dans le fascicule, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 112).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 38 dans le fascicule, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 113).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au maintien de la diversité sociale dans Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu n° 39 est proposé par le groupe E.E.L.V.A. et relatif au maintien de la diversité sociale dans Paris.

La parole à M. René DUTREY, pour une minute.

M. René DUTREY, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La diversité sociale dans Paris fait partie du front de la bataille contre l'exclusion d'une partie de plus en plus importante de la population de l'accès au logement.

La Ville de Paris fait d'énormes efforts pour créer du logement social, mais, à côté de cela, le parc privé qui, pendant très longtemps, a accueilli une partie des classes populaires de la capitale, ce parc privé à bas coût, à bas loyer bien sûr disparaît progressivement. Je veux parler du logement social de fait.

Voilà les chiffres, on les connaît à peu près ou on les imagine : entre 1954 et 2009, la part des cadres dans la population active est passée de 8 à 43 % tandis que la part des ouvriers connaissait exactement le phénomène inverse.

Qu'est-ce que ce parc de logement social de fait ?

Ce sont tous ces appartements, loyers de 1948, appartements privés à loyer peu cher qui permettent aujourd'hui à une partie de la population de continuer à habiter Paris tout en étant dans ce parc privé.

Quels sont les outils de la Ville pour pouvoir le sauvegarder ?

Ils sont maigres, à part la préemption et la préemption par immeubles entiers, il n'y a pas d'autre possibilité pour pouvoir maintenir l'existence de ce parc.

Ce vœu vise très concrètement à terminer cette étude lancée par l'A.P.U.R. il y a quelques années pour finir d'identifier ce parc de logement social de fait et, après, lancer dans une réflexion prospective les moyens pour pouvoir fixer cette population et maintenir ce parc de logement social de fait à Paris.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - L'analyse faite par M. DUTREY sur la situation du parc social de fait est connue et juste.

Bien évidemment, depuis de nombreuses années, la Ville de Paris mobilise des moyens financiers importants pour préserver ce parc de la mainmise des marchands de biens, avec le corollaire bien souvent pratiqué, à savoir l'expulsion des populations populaires vers l'extérieur de Paris et la transformation de ces logements, grâce à une réhabilitation à moindre frais, pour de la spéculation immobilière.

C'est la réalité et nous mobilisons énormément de moyens financiers, vous le savez, Monsieur DUTREY, pour l'acquisition de ces immeubles, à partir du moment où ils sont vendus en bloc avec une possibilité de prix accessible pour le financement du logement social.

Notre action est extrêmement importante dans certains arrondissements.

Pour autant, le marché évolue, la situation évolue et vous proposez qu'on lance des études complémentaires sur les modes d'action plus adaptés, me semble-t-il, à l'évolution de la situation.

Je réponds favorablement à votre demande, tout ceci s'inscrivant bien sûr dans le cadre de la mission définie dans le P.L.H. de préserver l'habitat social de fait sur le territoire parisien.

C'est donc bien volontiers que j'accepte le vœu proposé.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 114).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la politique d'augmentations de loyers d'OGIF.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu n° 40 est proposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et relatif à la politique d'augmentation de loyers d'O.G.I.F.

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour une minute.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu concerne effectivement la politique d'augmentation de loyers de l'O.G.I.F. qui est un bailleur à vocation sociale implanté à Paris.

Or, ce bailleur adresse actuellement à ses locataires des réévaluations de loyers, lors des renouvellements de bail, qui vont de 30 à 60 % du montant actuel, ce qui va à l'encontre de la vocation sociale de ce bailleur.

Je pense en particulier aux locataires de l'immeuble situé au 18-30 rue Boucry qui compte plus de 200 logements O.G.I.F. et qui sont actuellement confrontés à ces augmentations de loyers extrêmement importantes.

C'est la raison pour laquelle, suite à l'inquiétude de ces locataires, nous présentons ce vœu qui vise à ce que le Maire de Paris puisse s'adresser à la direction de ce bailleur afin de lui demander de renoncer à ses demandes de réévaluation des loyers lors des renouvellements de bail.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, la parole à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Monsieur BROSSAT, la situation du parc de logements de l'O.G.I.F. a fait l'objet d'un accord avec l'A.N.A.H. pour à la fois de la subvention de l'amélioration du bâti et, en contrepartie, d'une modération de l'évolution du loyer pendant un certain nombre d'années.

Il se trouve que nous arrivons au terme de cette convention initiale et que l'O.G.I.F. envisage de regarder, sous certaines conditions, l'évolution des loyers tout en restant, je vous rassure, dans des proportions de loyers qui n'ont rien à voir avec ce que nous venons d'évoquer précédemment sur les loyers du secteur privé, puisque pas un bail de location, pas un locataire ne se verra appliquer un loyer supérieur à 12,64 euros le mètre carré.

On voit bien que nous sommes là dans les pratiques de logements intermédiaires, y compris pratiqués par les bailleurs sociaux de la Ville de Paris qui relouent aujourd'hui le patrimoine P.L.I. dans des fourchettes entre 9 et 12 euros ou 13 euros le mètre carré, donc l'O.G.I.F. est, me semble-t-il, tout à fait en similitude avec la politique appliquée sur le territoire parisien par nos propres bailleurs.

D'autre part, bien évidemment, les choses se font par sixièmes étalés dans le temps et l'O.G.I.F. s'est engagé, suite aux contacts que nous avons pris, il s'est engagé vis-à-vis de nous à regarder au cas par cas les locataires qui auraient de vraies difficultés, pour amoindrir encore l'évolution des loyers.

Je pense que nous pouvons faire confiance, me semble-t-il, à l'O.G.I.F. dans sa pratique, l'approche sociale de sa démarche d'évolution du loyer lui permettant, tout en étant mesurée, d'entretenir son parc, ce que nous souhaitons pour le devenir de ses locataires

C'est pourquoi je vous demanderai d'avoir la sagesse de retirer votre vœu, compte tenu des engagements pris par l'O.G.I.F. à notre égard.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur BROSSAT ?

M. Ian BROSSAT. - Je répéterai très rapidement que les locataires subissent des augmentations de loyer de 30 à 60 % qui, même étalées dans le temps, font subir une baisse du pouvoir d'achat terrible aux locataires concernés.

Par ailleurs, il ne me semble pas qu'il soit prévu, dans les années qui viennent, d'augmenter les salaires et les retraites de 30 à 60 %. Cela se traduira inévitablement par des difficultés sociales pour les habitants de ces logements.

C'est la raison pour laquelle nous maintenons ce vœu. Par ailleurs, je signale que les locataires nous indiquent aussi que les parties communes sont très mal entretenues dans ces immeubles et, donc, ces augmentations de loyer ne se traduisent pas par une amélioration de l'entretien.

Tout cela nous paraît sacrément problématique, donc nous maintenons ce vœu.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - L'O.G.I.F. sera contraint par le décret d'encadrement de l'évolution des loyers, donc je ne pourrais pas accepter le vœu présenté par M. BROSSAT.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 40 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'utilisation des locaux de pied d'immeuble par les SEM de la Ville et par les bailleurs sociaux.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu n° 41 est proposé par le groupe U.M.P.P.A. et relatif à l'utilisation des locaux de pied d'immeuble par les S.E.M. de la Ville et par les bailleurs sociaux.

La parole est à Mme Roxane DECORTE, pour une minute.

Mme Roxane DECORTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les habitants interpellent régulièrement les élus sur la vacance de locaux commerciaux depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, ce qui suscite de l'incompréhension.

Je prends pour exemple, comme je l'ai déjà fait en 8e Commission, le local de Paris Habitat situé à l'angle de la rue de la Chapelle et de l'impasse du Gué dans le 18e arrondissement, vacant depuis novembre 2008. Quatre ans !

Sur le site Internet de la S.I.E.M.P., plusieurs locaux sont disponibles depuis une année, un exemple, dans le 20e arrondissement, 25 rue des Cascades, 180 mètres carrés disponibles depuis le 1er août 2011 pour un loyer annuel de 27.000 euros.

Monsieur le Maire, vous allez me répondre sans doute que la vacance commerciale est de l'ordre de 3 % et que cela vous convient.

Nous, nous pensons que, dans un contexte de crise sans précédent, il n'y a pas de fatalité, en particulier dans les quartiers les plus populaires de la capitale et que la vacance, parfois depuis plus d'un an, a un coût important pour notre collectivité.

Aussi, au vu du rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris intitulé "Etude relative à l'utilisation des locaux de pied d'immeuble par les bailleurs sociaux parisiens" de juin 2011, nous proposons que le Maire de Paris informe notre assemblée des suites qui ont été réservées aux recommandations de ce rapport, qu'Anne HIDALGO, adjointe au Maire en charge de l'Urbanisme, envisage le lancement d'un concours parisien de l'entrepreneuriat ayant pour objet "le commerce de proximité dans nos arrondissement" et récompensant les lauréats par la gratuité des six premiers mois de loyers dans des locaux gérés par exemple par la S.I.E.M.P. et que les Présidents de la S.I.E.M.P. et des autres Conseils d'administration des bailleurs sociaux dépendant de la Ville de Paris présentent au Conseil de Paris la politique de gestion des locaux d'activité qu'ils gèrent, en particulier concernant le montant des loyers.

Merci de vos réponses.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, M. MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Madame DECORTE, nous avons déjà eu ce débat, en partie, en 8e Commission.

Pour l'information de l'ensemble de notre Conseil, j'informe que les bailleurs Ville de Paris dans leur globalité gèrent 6.143 locaux commerciaux, qu'à ce jour, 176 d'entre eux ne sont pas loués après six mois de vacance donc, un taux inférieur à 3 %.

Vous allez me dire c'est toujours trop. Oui, c'est toujours trop ! mais il y a évidemment toujours des raisons à cela. Je note simplement que la situation n'était pas celle-là il y a quelques années de cela et que le travail fait par l'ensemble des directions de ces organismes a permis une nette amélioration des choses.

Vous le savez, nous essayons d'avoir une concertation en matière d'utilisation commerciale, en lien avec les maires d'arrondissement. Et il est vrai que dans certaines situations, nous avons des demandes rapportées aux bailleurs sociaux qui ne correspondent pas à l'évolution des commerces souhaitée, y compris par les maires d'arrondissement, ce qui se comprend dans certaines situations.

On ne peut pas avoir le monopole de certains types de commerces dans certaines rues. Si nous voulons éviter cela, eh bien, ma foi, il faut savoir dire non dans certaines situations.

D'autre part, en ce qui concerne le montant des loyers, nous sommes évidemment contraints par la réglementation à appliquer des loyers proches de la réalité des marchés. Sinon, nous serions attaqués par toutes les instances de contrôle de l'ensemble des bailleurs sociaux - je pense notamment à la M.I.I.L.O.S., mais ce n'est pas la seule.

Il y a des cas spécifiques.

Vous évoquez un cas que je connais bien, celui de l'impasse du Gué. Oui, un immeuble neuf, un local vacant, alors qu'il y a un projet d'établissement d'une boulangerie dans ce secteur demandé par la population, et donc, je sais qu'il y a eu des contacts, dans un premier temps, qui n'ont pas pu aboutir. D'autres contacts sont actuellement pris. Je crois savoir qu'il y a un preneur pour ce local pour faire effectivement une boulangerie voulue par les habitants et soutenue par le maire d'arrondissement, ce qui me semble aller de soi.

Je ne vous dis pas que c'est avec satisfaction et plaisir que je vois les choses durer, en effet, en tant que président d'organisme comme "Paris Habitat" ou la S.G.I.M., je connais le coût d'un emprunt bancaire sans recettes potentielles supporté par le bailleur social.

Néanmoins, il y a une mission, à travers ces commerces, qui doit être élaborée en lien avec les maires d'arrondissements et les habitants. Nous regardons avec intérêt la totalité des propositions qui pourront être faites, tant les bilans présentés par les bailleurs sociaux à notre Conseil.

Une fois de plus, ne confondons pas le rôle du Conseil de Paris et le rôle du conseil d'administration. Tous les membres de la majorité comme de l'opposition sont présents dans les conseils d'administration des organismes ; c'est le lieu naturel et normal où poser ces questions, de comptes-rendus et de bilans dans la politique commerciale suivie par les bailleurs sociaux. Vous avez tout le loisir, Madame DECORTE, de poser des questions : il vous sera forcément répondu par les directeurs des organismes concernés.

C'est pourquoi je ne pourrai pas répondre favorablement au vœu que vous nous proposez.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 41 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

2012, DU 68 - Déclassement du domaine public fluvial de la Ville de Paris et cession au profit de la commune des Pavillons-sous-Bois ou son aménageur d'une emprise issue des parcelles cadastrées sections B n° 12 et C n° 55 sur la commune des Pavillons-sous-Bois le long de la rive nord du canal de l'Ourcq (Seine-Saint-Denis).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous examinons le projet de délibération DU 68 et l'amendement technique n° 42 de l'Exécutif. Il s'agit du déclassement du domaine public fluvial de la Ville de Paris et la cession au profit de la commune de Pavillons-sous-Bois ou son aménageur d'une emprise issue des parcelles cadastrées section B n° 12 et C n° 55 sur la commune de Pavillons-sous-Bois, le long de la rive nord du canal de L'Ourcq, en Seine-Saint-Denis.

Il s'agit simplement d'un amendement technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 42.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 68 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2012, DU 68).

Vœu déposé par le groupe CI relatif à l'organisation d'une exposition universelle en France en 2025.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je vous informe que le vœu référencé n° 43 dans le fascicule est retiré.

2012, DLH 126 - Charte parisienne pour le développement de l'habitat participatif à Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 126, relatif à la Charte parisienne pour le développement de l'habitat participatif à Paris.

La parole est à M. René DUTREY, pour le groupe E.E.L.V.A.

M. René DUTREY, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Qu'est-ce que l'habitat participatif ?

Je suis sûr que vous êtes nombreux à vous poser la question. C'est vrai que c'est un sujet auquel il faut s'intéresser.

L'habitat participatif rassemble différentes formes d'habitats, dont l'autopromotion, qui consiste en quelque sorte à fabriquer son habitat soi-même, les coopératives d'habitants, qui sont plus sur un exercice de la propriété collective, l'habitat groupé ou autogéré où là, on est plus face à une séparation entre la nue-propriété, l'usufruit et l'usage.

Ces différentes formes d'habitats sont rassemblées sous le terme d'habitat participatif parce que la ligne directrice est bien sûr la participation et l'implication des habitants dans le projet.

Il y a un renouveau aujourd'hui de l'habitat participatif, qui est né dans les années 70, avec une vraie volonté d'habiter ensemble et de créer des projets collectifs. On voit depuis quelques années, à nouveau, cette forme d'habitat resurgir, principalement face à la crise.

Dans les années 70, on se rassemblait principalement par volonté de monter un projet collectif. Aujourd'hui, c'est le projet collectif, plus essayer de s'en sortir ensemble et de créer son habitat.

Alors, on peut se dire : quel intérêt pour une collectivité de soutenir l'habitat participatif ?

Premièrement, parce qu'on sait bien, et on peut le voir, que n'importe quel projet sous cette forme, n'importe quel projet qui a inclus la participation des habitants, entraîne une dynamique locale très forte, dynamique locale, c'est-à-dire qu'en général, la salle commune sert très rapidement de salle associative aux quartiers. On voit, bien sûr, certains projets où la distribution des fruits et légumes bio s'organise, où, en plus de l'habitat, on part sur une logique de consommation.

Il y a, bien sûr, quelque chose qui est complètement intégré : l'excellence environnementale ; presque de façon spontanée, tous ces gens qui partent dans ces dynamiques de projet veulent habiter dans un habitat qui a le moins d'empreinte environnementale possible.

Autre intérêt, bien sûr, pour la collectivité : le côté anti-spéculatif de ces projets. Même si ce côté peut faire débat, ce côté anti-spéculatif permet de faire accéder des gens à l'habitat, à un logement, dans une autre logique que la simple logique de propriété.

De toute façon, il serait impossible à Paris d'imaginer que nous puissions faire accéder des gens à la propriété pour un coût moins cher, en prenant le risque que les gens puissent, pour le coup, spéculer et revendre leur habitat plus tard, cet habitat est donc, bien sûr, totalement anti-spéculatif, et, bien sûr, également faire accéder des gens qui, aujourd'hui, ne peuvent pas accéder à la propriété en tant que telle, car ils ont un niveau de solvabilisation qui les bloquent un peu dans le haut du parcours résidentiel, je parle de ces classes moyennes bloquées actuellement dans le parc et qui ne peuvent pas accéder à la propriété, donc, l'habitat participatif peut être une forme pour répondre à leur demande.

Aujourd'hui, la loi n'est pas favorable à l'habitat participatif. Depuis 1973 et l'abandon des coopératives d'habitants, il y a une nécessité d'une évolution législative et pour en avoir parlé, bien sûr, avec notre nouvelle Ministre du Logement, il y aura une évolution législative sur l'habitat participatif, avec, à la base, la création du statut de coopérative d'habitants et également différentes adaptations aux outils - entre autres, je pense au bail emphytéotique - pour pouvoir le rendre utilisable.

Cette charte que nous votons aujourd'hui met un cadre. Il était très important, aujourd'hui, de mettre un cadre à Paris. Des dizaines, peut-être même des centaines de groupes se constituent. Le problème est que ces groupes, aujourd'hui, ne savent pas à quelle porte frapper, ces groupes commencent des projets parfois sans accompagnement et avec toute la meilleure bonne volonté qu'ils peuvent porter, font des erreurs, errent, et une dynamique humaine, quand cela n'aboutit pas rapidement, risque de se déliter.

Cette charte met donc un cadre, un cadre global, un cadre qui permet d'accompagner les groupes qui pourront postuler. Elle annonce le lancement d'un appel à projets sur un certain nombre de parcelles dans Paris et dans la métropole parisienne, des choses concrètes, avec du foncier qui sera mis à disposition. Et elle vient à la suite des villes comme Strasbourg, qui a également lancé un appel à projets, et Lille ; nous sommes la troisième collectivité à avoir lancé un projet.

On me dit de réduire. Pourtant je ne suis même pas à cinq minutes, mais je ne serai pas plus long. C'est certainement pour quelque chose d'absolument pas idéologique et politique, seulement la faim du Secrétaire général adjoint.

Mais je finirai tout de même mes phrases !

Les habitants là-dedans, je dirais, c'est s'offrir ce cadre...

Vous m'avez fait perdre le fil, Monsieur, excusez-moi.

Pour finir, je terminerai par mes remerciements pour vous permettre d'aller manger.

Rapidement, pour commencer par Jean-Yves MANO. Cela fait quelques années que l'on parle de ce sujet. C'est vrai qu'au début, pour le dire, il y a trois ou quatre ans, j'avais l'impression d'être très seul sur le sujet et j'ai été vraiment rejoint, accompagné - j'ai même envie de dire dépassé - par Jean-Yves MANO, son cabinet et les collaborateurs du groupe Vert, Anne-Laure SABATIER, et également les services, parce qu'on ne remercie pas assez les services, avec Joël NAYET qui a vraiment fait un travail exceptionnel pour la rédaction de cette charte.

Beaucoup de détails sont placés dans ce document, que je ne développerai pas aujourd'hui, de peur de vous empêcher de manger.

Je vous remercie.

C'est un très beau projet de délibération, en tout cas.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci pour cet hommage à l'ensemble des participants.

Pour répondre, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - L'habitat participatif est effectivement un concept qui a fait florès un peu sur le territoire dans les années 70 et au début des années 80. Il était passé de mode, mais sans doute que la crise, la notion de besoin de solidarité, etc., l'a fait émerger à nouveau, et personnellement j'en suis satisfait.

Pour autant, comment la Ville de Paris pouvait-elle s'insérer dans cette démarche dans un contexte particulier ?

D'abord, sachez-le, la Ville de Paris a signé la Charte des villes, qui reprend l'habitat participatif. Nous rejoignons ainsi Grenoble, Strasbourg, Toulouse, Bordeaux et d'autres villes.

Pour autant, il manquait un cadre, dans lequel ce type de projet, cet ambitieux projet, pouvait voir le jour. C'est la volonté du projet de délibération d'aujourd'hui.

Bien sûr, soyons clairs et cohérents, ceci sera un peu symbolique sur le territoire parisien, mais pourquoi, à Paris, ce type de projet ne pourrait pas voir le jour. Notre ambition est, bien sûr, d'essayer de trouver les parcelles adéquates. Les recherches sont en lien avec la Direction de l'Urbanisme aujourd'hui : il y a entre 5 et 7 parcelles qui potentiellement pourraient faire l'objet d'appels à projets.

Notre ambition va au-delà des territoires parisiens, puisque nous voulons mobiliser les bailleurs sociaux qui, hors des murs du périphérique, pourraient mobiliser une partie de leurs terrains, en lien et en accord avec les maires des communes concernées, pour développer ce type de parc.

Voilà l'ambition de la Ville de Paris en la matière.

Je crois effectivement que développer une autre façon d'habiter, de nouvelles solidarités, de nouvelles façons de construire, doit aussi avoir sa place à Paris, même si c'est complexe et compliqué. Le chemin est difficile. Souvent les personnes qui démarrent un projet et qui aboutissent ne sont pas forcément les mêmes, mais je pense que la Ville de Paris s'honorait à encourager ce type de proposition et ce type d'initiative.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 126.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DLH 126).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Chers collègues, nous en avons terminé avec les affaires de la 8e Commission. Nous suspendons la séance et nous reprendrons avec les affaires de la 9e Commission à 14 heures 35. Bon appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures quinze minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. François DAGNAUD, adjoint).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chers collègues, nous reprenons nos travaux, avec les projets de délibération inscrits en 9e Commission.

Merci à vous d'être là, nombreux et attentifs.

2012, SG 156 - Actualisation et fixation des tarifs des redevances de tournages dans la Capitale et dans les mairies d'arrondissement pour l'exercice 2012 et suivants.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons en premier lieu le projet de délibération SG 156, sur lequel un amendement n° 44 a été déposé conjointement par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants.

M. Jean-François LEGARET était inscrit. Je constate qu'il n'est pas là. Je crois que c'est Jean-Didier BERTHAULT qui est requis pour le suppléer.

Monsieur Jean-Didier BERTHAULT, vous avez la parole.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci. Rapidement, parce que c'est juste un amendement à ce projet de délibération sur la fixation des tarifs des redevances des tournages, amendement proposé à l'article 6 pour qu'une somme correspondant à 75 % des recettes encaissées au titre des tournages dans les mairies d'arrondissement abonde, lors de l'exercice suivant, les fonds du maire de l'arrondissement concerné.

Je suis certain que vous y serez sensibles compte tenu des évolutions de démocratie locale que vous aimez rappeler régulièrement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Et comme nous le sommes à tout ce que dit l'opposition, n'en doutez pas !

Pour vous répondre M. Bruno JULLIARD, dans ses nouvelles responsabilités d'adjoint à la Culture.

M. Bruno JULLIARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, cette proposition et cette mention est très claire dans l'exposé des motifs, mais elle n'est pas spécifiée dans le délibéré, ce qui est tout à fait légitime.

C'est donc un avis favorable de l'Exécutif à cet amendement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, cet amendement avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Ça ne durera pas, rassurez-vous !

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 156 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2012, SG 156).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'association TRACES à Belleville. Vœu déposé par l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous poursuivons avec l'examen du vœu n° 45, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

C'est Alexis CORBIÈRE qui va le présenter en une minute et l'Exécutif, par la voix de Bruno JULLIARD, présentera le 45 bis en réponse.

M. Alexis CORBIÈRE. - Je le fais en remplacement de Danielle SIMONNET.

Nous souhaitons qu'il n'y ait pas d'expulsion de TRACES de la Forge de Belleville sans solution d'espaces dédiés dans les murs de la Forge ou dans le quartier de Belleville, de cette association.

Qu'une information soit faite rapidement sur les travaux envisagés dans les locaux de la Forge.

Que le projet d'animation du Point Éphémère ne soit pas seulement présenté aux acteurs locaux mais bien co-élaboré avec des partenariats associatifs du quartier et que l'intégralité des ateliers d'artistes à résidence fasse l'objet de la commission contribution dont la composition est à revoir afin de garantir la représentation d'artistes.

Voilà ce que souhaitait dire ma collègue.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Excellent, merci beaucoup.

En réponse, M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Je rappellerai très brièvement le contexte. Nous sommes arrivés au terme du marché d'animation du site de la Forge de Belleville qui avait été obtenu par l'association TRACES.

Un nouvel appel d'offres a été lancé afin que la gestion du site soit assurée dans les meilleures conditions possibles, et la commission d'analyse des offres a retenu la candidature de la Caserne Éphémère, qui a été jugée la meilleure par la commission.

La Caserne Éphémère est connue pour gérer le Point Éphémère, dans le 10e arrondissement, et pour le gérer avec grande qualité puisqu'elle propose un programme culturel ouvert sur le quartier, des actions en direction de tous les publics.

D'ailleurs, elle ne propose pas, sur le site de la Forge de Belleville, de calquer son projet du Point Éphémère mais bien de l'adapter aux considérations spécifiques du quartier de Belleville.

Alors si votre vœu est intéressant notamment d'ailleurs dans ses propositions à la fin du vœu, en revanche, bon nombre de ses considérants ne sont pas acceptables en l'état par l'Exécutif puisque de nombreux points que vous critiquez ont évolué, à la suite notamment de rencontres importantes et d'échanges initiés par la Caserne Éphémère avec les partenaires du quartier de Belleville, ainsi qu'avec l'association TRACES.

C'est pourquoi je vous propose le vœu de l'Exécutif qui, à la fois me semble répondre à chacune de vos préoccupations mais en même temps améliore très sensiblement les considérants qui ont été rédigés de meilleure manière par l'Exécutif.

En revanche, sur les vœux émis par le Conseil de Paris, je crois que nous reprenons l'essentiel de ceux que vous souhaitez voir adopter par notre assemblée, à savoir que l'intégralité des ateliers pouvant accueillir des artistes sur les lieux de la Forge puisse faire l'objet d'un examen en commission, ce qui nous attend dès septembre prochain et nous a paru tout à fait normal et légitime.

Qu'également la Caserne Éphémère, attributaire du marché, présente son projet en Conseil de quartier dès le début du mois de septembre et poursuive sa démarche de co-construction avec les associations et les habitants, ce qui était d'ailleurs intégré dans le cahier des charges initial avant la procédure d'appel d'offres.

Nous demandons également qu'une information soit diffusée sur le calendrier des travaux dans les parcelles avoisinantes et leur impact sur la réouverture du site de la Forge au public, l'objectif étant que cette ouverture soit rapide, ce qui nécessite donc des travaux, et nous sommes également favorables à ce qu'évidemment, l'information adéquate soit diffusée à l'ensemble des intéressés, notamment du voisinage.

Et enfin, nous demandons que la Ville accompagne l'association TRACES dans la recherche de locaux à Paris en privilégiant, évidemment dans la mesure du possible, le 20e et si possible, le quartier de Belleville, qui est le quartier dans lequel l'association TRACES souhaite maintenir une majorité de ses activités.

Je proposerai donc ce vœu à la place du vœu du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Est-ce que les auteurs du vœu acceptent cette amélioration ?

M. Alexis CORBIÈRE. - Oui, ils acceptent.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 115).

Je vous remercie.

2012, DAC 495 - Subvention (400.000 euros) et convention avec la Société des Habous et des lieux saints de l'Islam (5e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 495, qui porte subvention à la Société des Habous des lieux saints de l'Islam, sur lequel Hamou BOUAKKAZ est inscrit.

Mme Danièle POURTAUD lui répondra.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

La longue et riche histoire de notre pays demeure méconnue en bien de ses parties. L'apport des cultures d'Islam compte indéniablement parmi ces dernières.

Tandis que l'historiographie habituelle ne retient que le nom de Charles Martel et celui d'une bataille, comme pour poser un antagonisme, un choc des civilisations avant l'heure, alors que nous savons que les cultures associées à l'Islam, présentes bien avant et bien après les envahisseurs francs et Charles Martel, ont compté parmi les éléments fondateurs de ce qui allait devenir la France.

De même, nous retenons souvent de l'histoire les noms des généraux, artisans de la victoire de la Grande guerre ; le sacrifice de tant de soldats, venus de ce qui était alors l'empire, est moins souvent commémoré.

C'est précisément pour y remédier que la France a voté, par la loi du 19 août 1920, un crédit pour la construction de l'Institut musulman et de la future Mosquée de Paris.

La mémoire d'au moins 70.000 morts de confession musulmane au cours de la Grande guerre, leur contribution décisive à son issue favorable pour notre pays devaient être honorées par un lieu de culture et d'histoire inspiré à la fois de la mosquée historique de Fès et de la Zitouna, toutes deux parmi les plus vieux lieux de transmission du savoir de l'humanité et modèles des universités à naître sur le continent européen.

Ne nous y trompons pas, dans l'esprit de ses fondateurs, républicains et non musulmans, la Mosquée de Paris devait être bien plus qu'un lieu de culte ou un monument funéraire dédié à une communauté.

Elle devait avant tout être au cœur de Paris et au service des valeurs de la France.

Symbole de sa souveraineté sur le plan géopolitique, comme l'exposait par exemple Paul BOURDARIE à la belle époque en soutenant que la Mosquée de Paris pouvait symboliser l'amitié historique de la France et de la Turquie, selon le vœu de François Ier et lui permettre de garder "son rôle de puissance musulmane et arabe, contre les intérêts de l'empire anglais alors à son apogée".

Ou même sur le plan philosophique et des idées, à une époque où Paris, brassant les cultures, était la capitale mondiale de l'esprit, n'oublions pas l'attachement de l'école positiviste française pour les valeurs de progrès qu'incarnait à leurs yeux l'Islam.

Beaucoup de ses éminents représentants ne tarissaient pas d'éloges à leur égard, les opposant à l'obscurantisme que représentait alors l'intégrisme ultramontain de la papauté.

Et ce, dès les temps d'Auguste Comte, père de la sociologie et du positivisme qui, dans son catéchisme positiviste, affirmait que l'Islam d'alors, par sa liberté et sa "touchante solidarité, était l'heureuse ébauche" de son projet et de l'ère nouvelle à venir.

Mes chers collègues, aujourd'hui, nous sommes appelés à honorer tout ce pan de notre histoire ; à reconstruire ensemble ce qui forma jadis la grandeur de notre pays en contribuant, à hauteur de 400.000 euros, à la deuxième tranche des indispensables travaux de rénovation d'un des lieux d'exception que compte notre ville.

En conclusion, je voudrais me féliciter de la relation fructueuse qui unit notre Ville à la Mosquée de Paris et au culte musulman en général, et remercier celles qui l'ont incarnée à savoir : Mme Sandrine MAZETIER, Mme Moïra GUILMARD, Mme Colombe BROSSEL et aujourd'hui, notre talentueuse collègue Danièle POURTAUD.

Je vous remercie de voter dans l'allégresse ce projet de délibération.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je ne sais pas si, étranglée par l'émotion, notre talentueuse collègue aura la force de répondre.

Si oui, je l'invite à le faire succinctement.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe, au nom de la 9e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois qu'il serait dommage de ne pas répondre à ce magnifique exposé que vient de faire notre collègue Hamou BOUAKKAZ.

Comme cela vient d'être souligné, ce projet de délibération a pour objet de permettre la poursuite de la restauration de la Grande Mosquée de Paris. Je rappelle que c'est un bâtiment qui est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

Vous l'avez rappelé, cher collègue, la première pierre de la Grande Mosquée de Paris fut posée en 1922 sur un terrain, qui fut celui de l'ancien hôpital de la Pitié, qui a été cédé par la Ville de Paris.

Cette mosquée, édifée grâce au soutien de l'Etat et de la Ville, était destinée à marquer la reconnaissance de la France envers les combattants musulmans de la première guerre mondiale.

Ce projet de délibération marque une nouvelle étape dans les travaux de restauration de la Grande Mosquée qui ont commencé en 2005. Après s'être concentrés sur les murs d'enceinte et les façades sur rue, le jardin d'entrée et les décors du patio central, il s'avère maintenant nécessaire de s'attarder sur la restauration extérieure de cet édifice magistral.

Les travaux concerneront trois zones. Tout d'abord, il s'agira de restaurer le tombeau du fondateur, à savoir le ravalement des façades et la réparation des décors, puis il faudra organiser la réfection des menuiseries des cours nord et restaurer le patio central.

Le montant total des travaux est estimé à 1.135.210 euros, qui vont être répartis entre :

- la D.R.A.C. pour 250.000 euros, soit 22 %, puisque le bâtiment est inscrit,
- la Région Ile-de-France pour 248.000 euros, 21,85 %,
- la Ville de Paris (c'est l'objet de ce projet de délibération) 400.000 euros, soit 35,24 %,
- et un autofinancement de l'association "la Société des Habous et des Lieux Saints de l'Islam" pour 235.000 euros, soit 20,72 %.

Je souligne que cette subvention est destinée à des restaurations uniquement de la partie patrimoniale de l'édifice et je joins ma voix à celle de notre collègue Hamou BOUAKKAZ pour vous demander de bien vouloir approuver ce projet de délibération, cette subvention.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 495.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DAC 495).

2012, DAC 545 - Subvention (425.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Institut des Cultures d'Islam (18e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous revenons légèrement en arrière, je m'en excuse, pour proposer à Alexis CORBIÈRE d'intervenir sur le projet de délibération DAC 545 qui porte subvention à l'association "Institut des Cultures d'Islam".

M. Bruno JULLIARD lui répondra.

M. Alexis CORBIÈRE. - Merci, vraiment, en étant conscient de ce caractère exceptionnel, mais cela nous tenait à cœur.

J'interviens au nom de Danielle SIMONNET et de moi-même à propos de ce projet de délibération qui concerne "l'Institut des Cultures d'Islam".

Nous ne soutenons pas ce projet de délibération pour deux raisons. D'abord, nous ne comprenons pas pourquoi, alors que nous avons constaté depuis hier une volonté de réduire les dépenses dans la quasi-totalité des directions et des délégations que, dans ce projet de délibération, la subvention de fonctionnement prévue augmente de 100.000 euros.

Pourquoi ce traitement de faveur quasi exceptionnel, pourquoi cette augmentation de près de 15 %, présentée sans explication, sans justification ?

Nous constatons donc là une volonté de promouvoir un projet à part, hors normes, bénéficiant d'un traitement différent des autres associations et projets culturels de quartier des différents arrondissements parisiens.

C'est regrettable.

La seule explication à ce traitement de faveur réside selon nous dans la volonté de faire de cet établissement un exemple particulièrement choyé afin, sans doute, qu'il se reproduise dans d'autres villes.

Et bien, nous profitons de l'occasion pour vous dire que nous ne sommes pas d'accord, sur le plan intellectuel comme philosophique.

Nous l'avons, Danielle SIMONNET et moi, déjà exprimé dans cette instance ou ailleurs, mais nous le faisons une nouvelle fois pour que vous entendiez clairement nos arguments.

La laïcité exige que l'on fasse la claire distinction entre ce qui relève des convictions privées intimes concernant les convictions spirituelles de chacun de nos concitoyens, qui doivent pouvoir s'exprimer librement et être respectées, et ce qui relève du bien public de l'intérêt général.

Le désaccord que nous avons avec "l'Institut des Cultures d'Islam", impulsé durant la précédente mandature où nous n'étions pas élus au Conseil de Paris, c'est qu'il théorise et met en œuvre la proximité et finalement le mélange, et nous pensons la confusion, entre ce qui relève du culturel et du cultuel.

De plus, par sa nature même, ce lieu "confessionnalise" en quelque sorte des faits culturels et politiques qui n'ont pas nécessairement de relation directe ou même indirecte avec l'islam.

Le monde arabe, sans oublier les Kabyles berbères, ce n'est pas l'islam, ce n'est pas que l'islam.

Les millions d'hommes et femmes qui vivent dans ces régions ne peuvent être en quelque sorte assignés à résidence des convictions spirituelles prétendues de la majorité de leurs concitoyens.

Oui, il faut parler et mieux faire connaître le monde arabe et ses aspirations politiques et sociales, les cultures diverses qui s'y expriment et s'y épanouissent.

Un Institut du Monde Arabe existe d'ailleurs avec cette mission première, mais avec "l'Institut des Cultures d'Islam" c'est différent, un établissement culturel est bâti et en plus imbriqué dans les mêmes établissements, des salles seront construites également et réservées dans le but exclusif de permettre que se réalise l'exercice d'un culte.

Nous craignons demain que la confusion des genres l'emporte dans ces établissements, nous craignons que de l'argent public soit utilisé pour construire des locaux qui deviendront rapidement privatisés au bénéfice d'une seule catégorie des citoyens, uniquement en raison de leur confession.

Si cela est le cas, c'est l'esprit même de la grande loi du 9 décembre 1905 et son noyau de sens qui réside dans les deux premiers articles qui seraient bafoués.

Nous refusons donc que ce financement du culturel serve de prétexte au financement du cultuel.

Cette logique avait été impulsée dans un rapport initié par la commission présidée par Jean-Pierre MACHELON, en octobre 2005, qui proposait précisément de prendre prétexte de financer les lieux dits culturels pour financer du cultuel.

Généraliser cela est particulièrement dangereux pour la République et la laïcité. A ceux qui nous reprocheront de faire un procès d'intention, d'exagérer, de ne pas connaître la réalité du dossier, nous répondrons sereinement que nous prenons acte aujourd'hui et que nous resterons vigilants.

Nous attendons avec impatience, depuis 2008, que se mette en place l'Observatoire de la Laïcité. On nous affirme que c'est pour bientôt, tant mieux, nous pourrions mieux débattre de tout cela.

Ce sera l'occasion, nous l'espérons de discuter de l'ensemble des financements publics qui concernent cette question sensible.

Nous vous l'avons déjà dit, nous avons des désaccords nombreux sur des choix qui sont faits concernant de nombreux financements et travaux, allant au-delà de la loi de 1905, qui sont mis en place depuis plusieurs années par la majorité municipale.

Le respect de la laïcité nous concerne tous, il est l'un des enjeux majeurs du XXIe siècle, à Paris comme dans le reste du monde.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci, Monsieur le Maire et merci à Alexis CORBIÈRE.

Je suis, comme l'était - et l'est toujours d'ailleurs - Christophe GIRARD, comme l'est le Maire de Paris, nous sommes pleinement, et autant que vous, attachés au respect strict de la laïcité et donc au respect de la loi de 1905.

Je crois qu'il y a dans votre esprit une confusion et vous appelez vous-même d'ailleurs à ne pas confondre le cultuel et le culturel. C'est précisément ce qui est organisé dans le montage de l'opération qui est aujourd'hui proposée. En effet, la création de "l'Institut des Cultures d'Islam", qui s'installera dans le quartier de la Goutte-d'Or, permettra, à l'ensemble des Parisiens, qu'ils soient musulmans ou non musulmans, de disposer d'un lieu d'échange ou de partage où seront proposées des activités à la fois universitaires, culturelles et des activités cultuelles.

Je comprends dans votre intervention que ce qui pourrait vous gêner est que, dans ce même lieu, il puisse y avoir la conjugaison d'activités culturelles et cultuelles.

Je me permettrais de vous proposer à vous-même de laïciser un peu votre propos et de ne pas être excessif dans cette volonté acharnée de ne pas permettre que, dans un même lieu, il puisse y avoir des activités culturelles et cultuelles, dès lors que ce qui contribue au financement de ce lieu, c'est exclusivement la partie culturelle.

Mais il serait inutile, voire même potentiellement jugé comme agressif, que de refuser que, dans ce même lieu, il puisse y avoir des activités cultuelles dès lors qu'elles ne sont pas financées par la Ville de Paris.

Nous sommes donc - et ce projet se construit - dans le strict respect de la loi de 1905 puisque la dimension cultuelle est scrupuleusement séparée de l'intervention municipale et ne bénéficiera en aucun cas d'un financement public.

Je ne reviens pas sur la globalité de cet excellent projet, novateur à plusieurs titres, qu'il s'agisse du geste architectural comme de son projet résolument contemporain, qui va doter Paris, pour la première fois, d'un lieu dédié à la création contemporaine en terre d'Islam et pas seulement dans le monde arabe.

C'est enfin un projet qui va permettre d'offrir des conditions de prière dignes aux musulmans parisiens et nous considérons qu'il est aussi du rôle de la puissance publique que de permettre que la dignité d'exercice d'un culte soit réelle pour tous, quelle que soit l'origine de ce culte.

Le centre de préfiguration de l'Institut des cultures d'islam existe depuis octobre 2006, rue Léon, dans le 18^e arrondissement. Il est désormais bien identifié dans le quartier de la Goutte d'Or, et d'ailleurs plus largement aujourd'hui dans le paysage culturel parisien.

Je crois d'ailleurs qu'il est, d'ores et déjà, apprécié. Il propose une programmation diversifiée : conférences, spectacles, concerts, projections, débats, expositions. Il accueille un festival annuel, initialement intitulé "Les veillées du ramadan" et devenu le "festival des cultures d'islam".

A partir de 2010, et j'en viens à la raison de l'augmentation de la subvention, les activités de cet Institut des cultures d'islam, initialement géré en régie par la DAC, ont été transférées à une association, dont la Ville de Paris, le département de Paris et l'Ecole pratique des hautes études sont membres fondateurs.

Cette association, actuellement présidée par Jamel OUBECHOU, directeur de la promotion des droits et de l'égalité auprès du défenseur des droits, anime le centre de la rue Léon, et prépare le passage au nouveau bâtiment actuellement en construction qui sera livré au 1^{er} trimestre 2013.

C'est pour accompagner cette montée en puissance que la subvention est proposée en augmentation de 100.000 euros. Je précise d'ailleurs que la totalité de la subvention versée à l'Institut des cultures d'islam bénéficie exclusivement aux activités culturelles, et uniquement aux activités culturelles : la séparation entre le volet culturel et culturel est donc très claire.

C'est la raison pour laquelle je vous demande de bien vouloir approuver ce projet de délibération.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de ces précisions.

Nous pouvons passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 545.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DAC 545).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de gauche relatif au livre "Métronome" de M. Lorant Deutsch.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 46 déposé par M. Alexis CORBIÈRE à nouveau, sur le livre "Métronome" de Lorant DEUTSCH.

Vous avez une minute pour présenter le vœu et Danièle POURTAUD vous répondra.

M. Alexis CORBIÈRE. - Je ne ferai pas la liste de toutes les erreurs et affabulations que contient l'ouvrage de M. DEUTSCH. Inventions pures et simples, mauvaises interprétations très discutables, légendes et mythes racontés sans aucune mise à distance, on pourrait y passer l'après-midi. Je voudrais par contre parler de la façon dont se transmet l'histoire et de la liberté d'expression.

Le succès du livre de M. DEUTSCH est le symptôme de deux choses contradictoires. D'abord, il traduit une soif de connaissance de l'Histoire de la ville, c'est évidemment une bonne chose. Mais il est regrettable, ici, que cela aille de pair avec une vision de l'histoire approximative, fumeuse, ayant pour parti pris une nostalgie assumée de l'Ancien régime, totalement déformée par les convictions spirituelles de l'auteur, qui rapporte parfois, durant des pages entières, sans aucune mise en garde ni recul, des légendes pures et simples, inventées et colportées depuis des siècles.

Nous voulons mettre en garde contre cette Histoire écrite par les nouveaux camelots du roi qui squattent les plateaux télé, qui n'est en réalité que camelote des rois. Nous disons oui à l'Histoire mais non au catéchisme Ancien régime.

Nous serions des censeurs, c'est ce que j'entends, mais il va de soi que M. DEUTSCH a le droit d'écrire ce qu'il veut, et nos concitoyens ont le droit d'acheter les ouvrages de leur choix. Mais nous refusons que soit valorisé, salué par la Ville, décoré par le Maire, invité dans des écoles publiques en présence d'élus et de représentants du

Rectorat, financé par le service public de télévision, les tenants de cette histoire "peopolisée", "bling-bling", tant à la mode désormais, qui méprise la République et la Révolution française.

C'est là que réside la nouvelle censure, l'ultra médiatisation des uns et le silence pour les autres. Souffrez donc d'entendre notre voix critique, elle est bien peu de chose par rapport à la puissance médiatique de M. DEUTSCH depuis deux ans. C'est la voix qui vous dit : valorisons la culture, la recherche et la connaissance, et refusons l'obscurantisme !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Danièle POURTAUD.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais dire à mes collègues Alexis CORBIÈRE, et au groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, que, comme vous le savez, le Maire est, tout comme vous, très attaché à l'Histoire, et à l'Histoire de cette ville en particulier.

La meilleure des preuves est que non seulement il a nommé une adjointe chargée du patrimoine, mais également une adjointe chargée de la mémoire. Par ailleurs, il a créé le Comité d'Histoire de la Ville de Paris et la Commission des travaux historiques. Comme vous le savez, certainement, au sein de ces deux institutions, ont été nommés des historiens représentant toutes les périodes et tous les courants de recherche sur l'Histoire.

Aujourd'hui, nous sommes en effet convaincus que c'est aux historiens qu'il revient d'écrire l'histoire. Et j'ajouterai que le Conseil de Paris, ses élus, ne doivent être, à mon sens, ni censeurs ni auteurs d'une quelconque Histoire officielle.

Au-delà de la polémique que vous relayez, et qui va certainement contribuer à remettre Lorient DEUTSCH et son "Métronome" au hit parade de l'été, au-delà du procès d'intention sur la promotion que ferait la Ville de cet ouvrage, je crois que c'est à nos actes qu'il faut porter attention.

Il ne vous aura pas échappé, chers collègues, qu'il existe des moments de notre Histoire sur lesquels nous choisissons d'attirer l'attention des Parisiens, par des expositions ou des colloques, soit à l'Hôtel de Ville, soit sous la responsabilité du Comité d'Histoire, au couvent des Cordeliers ou dans les mairies d'arrondissement.

Pour n'en citer que quelques-unes, sur les dernières années, je rappellerai la commémoration des cent quarante ans de la Commune, les martyrs du groupe Manouchian avec l'Affiche rouge, la rafle du Vel' d'Hiv avec la poignante exposition qui se déroule en ce moment à l'Hôtel de Ville. Et chaque année, pour l'anniversaire de la Libération de Paris, nous mettons à l'honneur des Résistants parisiens.

Chacune de ces commémorations, et je réponds par là à une des demandes de votre vœu, fait l'objet de la publication d'une brochure distribuée à 20.000 exemplaires environ, dans les écoles et les collèges, et la sortie d'un DVD distribué, à raison d'un par classe, dans les établissements.

En tant que professeur d'Histoire, vous aurez certainement observé que le coffret de 10 DVD, "Nous étions des enfants", qui contient le témoignage des enfants juifs cachés, a été distribuée en juin dans les établissements scolaires. Et je vous annonce la distribution en septembre d'une réédition de l'ouvrage sur la rafle du Vel' d'Hiv d'Adam RAYSKI.

Comme vous le savez, j'en suis sûre, toute l'année, le Comité d'Histoire organise des conférences, qui ont un très grand succès à l'auditorium du Petit Palais, et le cycle "Ciné Histoire", à l'auditorium de l'Hôtel de Ville, accueille enseignants et élèves.

Pour être complète, il me reste à vous dire que je suis sûre que l'enseignant que vous êtes sait que les interventions dans les écoles sont faites à l'initiative des enseignants, sous le contrôle du Rectorat.

M. Alexis CORBIÈRE. - Pourquoi y a-t-il alors des élus qui les accompagnent ?

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Cela les regarde. Je ne contrôle pas les sorties de tous les élus.

Voilà, cher collègue, je pense vous avoir amplement rassuré sur les responsabilités de chacun, et avoir démontré que la Ville mène d'ores et déjà les actions que vous souhaitez voir conduites dans votre vœu.

C'est pourquoi, bien entendu, je vous demande de bien vouloir le retirer. Sinon, je serai obligée d'appeler à voter contre.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Avant de passer au vote, nous sommes saisis de deux demandes d'explication de vote : la première du groupe U.M.P.P.A. par la voix de Mme MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Lorant DEUTSCH retrace dans le "Métronome" l'Histoire de France au rythme des stations de métro. Il n'a jamais prétendu réaliser un manuel exhaustif et objectif de l'Histoire de notre capitale. D'ailleurs, qui pourrait croire que l'Histoire de Paris se résume en quatre cents pages ?

Ce vœu reproche donc inutilement à l'auteur de ne pas s'attarder sur un certain nombre de périodes de notre histoire. Nous pouvons tous en effet le regretter. Il aurait pu, par exemple, mentionner l'Occupation. Cela n'a pas été le choix de l'auteur et nous devons le respecter.

Monsieur CORBIÈRE, la réécriture de l'histoire n'a-t-elle pas toujours été un travers commun à tous les régimes communistes ? Je m'étonne même que les cosignataires du vœu ne mentionnent pas l'absence du chapitre consacré à la station de métro Stalingrad, par exemple.

Lorant DEUTSCH est avant tout un passionné de Paris, et cette passion, il l'a communiqué à travers son ouvrage le "Métronome". Il a eu surtout le mérite de toucher un large public, et surtout des personnes qui n'auraient pas été sensibilisées autrement.

Ainsi, nous estimons que la Ville peut continuer à effectuer la communication qu'elle a entamée. Il faut savoir vivre avec son temps, Monsieur CORBIÈRE.

En effet, M. Lorant DEUTSCH n'est pas un historien au sens scientifique du terme : il est surtout un amoureux de Paris.

Adopter ce vœu, c'est entacher cette preuve d'amour d'un auteur libre du soupçon de l'idéologie. Nous voterons donc contre ce vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Explication de vote du groupe Centre et Indépendants par la voix de son porte-parole, M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Monsieur le Maire, Mes chers collègues, notre groupe ne votera pas ce vœu. Et une fois n'est pas coutume, je salue la position de la Ville, de l'Exécutif, qui ne se laisse pas impressionner par les outrances de M. Alexis CORBIÈRE, qui veut nous imposer une histoire officielle, une histoire municipale, bien conforme à sa formation politique et, je dois dire, qui sent le sectarisme à plein nez.

Lorant DEUTSCH est un acteur de talent, c'est aussi un jeune homme passionné d'Histoire et par l'Histoire de Paris, qui a reçu, à ce titre, la médaille de la Ville de Paris, et qui l'a retracée avec le succès que l'on sait, succès, d'ailleurs, très honnêtement, auquel il ne s'attendait pas et qu'il n'a pas recherché.

A l'heure où l'on se plaint que nos enfants manquent de repères historiques, il est bon que des ouvrages comme "Métronome" viennent, en parallèle des cours d'histoire et des nouvelles technologies, nourrir leur curiosité et leur intérêt pour cette matière.

M. CORBIÈRE nous parle de la légende de Saint-Denis ; veut-il débaptiser la ville de Saint-Denis comme ses inspireurs révolutionnaires l'avaient fait pour de nombreuses communes ?

M. CORBIÈRE déplore le jugement porté sur certaines phases de la Révolution française ; veut-il nier les effets de la Terreur, les massacres de septembre ou l'iniquité de la Commune ?

M. CORBIÈRE s'inquiète du traitement de la Commune par Lorant DEUTSCH ; M. CORBIÈRE veut-il réhabiliter l'exécution de l'archevêque de Paris par les Communards ?

Franchement, à part M. CORBIÈRE, personne ne croit dans cette assemblée que Lorant DEUTSCH menace la République.

J'ai peur que nous nous engagions dans une voie proche de l'obscurantisme et de la censure.

Je le renvoie donc au poème de Louis Aragon, cher à Arnaud MONTEBOURG : "La rose et le réséda", qui nous rappelle que dans la Résistance, "luttèrent ceux qui croyaient au ciel et ceux qui n'y croyaient pas", des héritiers de noms célèbres de l'ancien régime et des immigrés de fraîche date, bref, l'honneur de la France.

Non, vraiment, Monsieur CORBIÈRE, l'Histoire de Paris ne débute pas en 1789...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur DUBUS, je vais vous demander de conclure, s'il vous plaît.

M. Jérôme DUBUS. - Je termine.

Il eût été bon que vous en ayez le souvenir avant la rédaction de ce vœu.

L'histoire n'est pas blanche ou noire, elle n'est, en tout état de cause, pas rouge non plus, il n'y a plus d'histoire officielle...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur DUBUS, je suis désolé, vous avez largement dépassé votre temps de parole ; on arrête les micros.

M. Jérôme DUBUS. - Deux minutes !

Nous avons connu...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Non, on arrête tout de suite alors ! C'est bon.

Terminé ! C'est 2 minutes, pas 2 minutes 50.

Je suis désolé, Monsieur, il y a des règles, vous les bafouez ouvertement et avec un certain cynisme. Quand je vous demande de vous arrêter, vous vous arrêtez et vous ne poursuivez pas.

Les journalistes seront ravis de prendre votre déclaration par écrit ; je crois que c'est le plus important pour tous ceux qui interviennent.

M. MARTINS a la parole.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, pour faire un coup d'éclat médiatique et un peu de polémique, les nostalgiques de la Terreur de cette Assemblée ont choisi un très mauvais combat et sont peut-être les moins bien placés pour pouvoir écrire une Histoire officielle de Paris. Ce coup médiatique, M. CORBIÈRE s'en félicitera pour sa notoriété, un peu moins pour sa vertu, car il tombe à la fois, là, dans l'obscurantisme et dans la volonté de censure de dire les livres autorisés et ceux qui ne le sont pas ; tous ceux qui ne diraient pas que Robespierre est un saint et que la Terreur était un moment agréable seront des livres interdits pour M. CORBIÈRE.

Et puis, il fait, me semble-t-il, une deuxième erreur de confondre recherche historique et académique et vulgarisation.

Le travail de Lorant DEUTSCH n'est pas un strict travail d'historien, mais un travail de vulgarisation. Il a, peut-être parfois avec imperfection et avec quelques approximations, passionné des publics, qui étaient loin de l'Histoire, des classes populaires auxquelles il est attaché, pour l'Histoire de Paris ; il les a fait s'y intéresser, il les a conduits à pousser des recherches plus avancées avec peut-être des choses plus précises et, aujourd'hui, nous pouvons nous féliciter que 1,5 million de Français se soient intéressés et s'intéressent toujours à l'Histoire de Paris.

Cela doit, au contraire, nous donner une responsabilité nouvelle : celle d'accompagner tous ces nouveaux amoureux de Paris dans l'espace public, avec de nouvelles signalétiques pour marquer les beaux endroits et les belles histoires de Paris ; ce livre, plutôt que d'être une menace pour Paris, est une chance de valoriser son patrimoine ; saisissons-la.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je crois que tout a été dit.

Nous pouvons maintenant passer au vote...

On ne va pas recommencer le débat.

Tout le monde s'est attaqué dans tous les sens, il n'y a pas de problème, mais Alexis CORBIÈRE en a vu d'autres, ne sous-estimez pas sa capacité de résistance.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je vous remercie.

Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux permis de démolir demandés par la SOFERIM (rue de la Tombe Issoire et villa Saint-Jacques) (14e).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux permis de démolir demandés par la SOFERIM (rue de la Tombe Issoire et villa Saint-Jacques) (14e).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux permis de démolir demandés par la SOFERIM (rue de la Tombe Issoire et villa Saint-Jacques) (14e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons aux vœux n^{os} 47, 48 et 49, déposés par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, E.E.L.V.A. et U.M.P.P.A. relatifs au permis de démolir demandé par la Soferim, rue de la Tombe Issoire, dans le 14e.

Sont inscrits Etienne MERCIER, René DUTREY, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE et Danièle POURTAUD leur répondra.

Nous démarrons avec Etienne MERCIER.

M. Etienne MERCIER. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu présenté par le maire du 14e, Pascal CHERKI, Aline ARROUZE, les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au permis de démolir demandé par la Soferim au 26-28 Tombe Issoire et 15-17 villa Saint-Jacques et relatif à l'avenir du site de la ferme de Montsouris et de la Carrière de Port-Mahon.

C'est un vœu qui a été adopté à l'unanimité du 14e arrondissement.

Je vais vous citer un seul considérant, celui très récent du tribunal administratif de Paris, qui a rendu un jugement le 11 mai dernier, qui annule l'autorisation de travaux accordée par le Préfet de région à la S.N.C. de la Tombe Issoire.

Le vœu demande que le Conseil de Paris émette le vœu que la Ville refuse les démolitions 26 rue de la Tombe Issoire et 15-17 villa Saint-Jacques et engage les procédures et démarches nécessaires pour la préservation du site dans toutes ses composantes en veillant à l'aménagement de la "grange", de logements et d'équipements sociaux.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. René DUTREY.

M. René DUTREY, adjoint. - Nous nous retrouvons effectivement tous sur ce texte consensuel adopté à l'unanimité du Conseil du 14e arrondissement, avec notre ami Jean-François MARTINS également.

Dire deux choses très rapidement.

Premièrement, saluer ce revirement de la mairie du 14e, dont la position n'était plus très claire sur ce dossier, qui, aujourd'hui, est beaucoup plus claire avec ce texte qui dit clairement le refus du permis de démolir et, surtout, une volonté politique de la Ville de Paris de garder à ce terrain une vocation sociale, culturelle en tout cas, une vocation ouverte sur la ville.

Le deuxième point, bien sûr, nous nous sommes tous associés pour voter ce texte. J'ai remarqué qu'il y avait un vœu de l'U.M.P. légèrement différent qui proposait une modification du P.L.U. Je trouve que cette modification du P.L.U. serait effectivement une bonne chose, cela n'a pas été repris dans votre vœu de compromis que je soutiendrai, mais j'invite l'Exécutif à réfléchir à ces possibilités de modification du P.L.U. pour sortir définitivement de ce dossier.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme René DUTREY, je me félicite d'un début de clarification de la position de la mairie du 14e sur ce sujet.

Le vœu que nous présentons est tout simplement étroitement complémentaire des vœux n^{os} 47 et 48, auxquels nous sommes, bien sûr, favorables, mais notre vœu présente l'avantage, en plus, de crédibiliser les conclusions des vœux n^{os} 47 et 48 qui demandent que "la Ville engage les procédures et démarches nécessaires pour la préservation du site dans toutes ses composantes". La meilleure, la seule façon de crédibiliser cet engagement, à la suite des décisions de justice qui sont intervenues, et notamment la plus récente en mai, qui est, je crois, la 17e décision de justice intervenue sur le sujet, est de modifier le P.L.U., et cela, c'est tout à fait dans les missions et dans les pouvoirs de la Ville.

Si la Ville décide, ce que nous souhaitons, que ce site ne fera pas l'objet d'une promotion immobilière et d'une construction, tout simplement parce qu'il fait partie de notre patrimoine, la Ville doit s'en donner les moyens, et ces moyens, elle les a : c'est de modifier le P.L.U.

En effet, actuellement, le P.L.U. permet une constructibilité du site qui est sans commune mesure avec ce qui ressort des récentes décisions de justice ; c'est simple, si on ne veut pas construire sur le site de la ferme Montsouris, il faut modifier le P.L.U.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - C'est une minute !

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Toutes sensibilités politiques confondues - ou presque - nous avons été unis pour préserver ce site ; ce serait bien que toutes sensibilités confondues aussi, nous puissions voter non seulement le vœu du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, du groupe Communiste et élu du Parti de Gauche et de "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés", mais aussi le mien.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Ce serait bien aussi que toutes sensibilités confondues, on respecte les temps de parole.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Danièle POURTAUD.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Cela a été dit, c'est un dossier que nous connaissons bien, et ce, depuis de nombreuses années, et je remercie tous les groupes du Conseil d'arrondissement du 14e de leur vigilance sur ce sujet.

Pour répondre aux trois vœux déposés au Conseil de Paris, je rappellerai quelques éléments.

La parcelle dont nous parlons est particulièrement complexe, puisque son sous-sol recèle une carrière du Moyen-Age et, en surface, outre des bâtiments d'habitation de la fin du XIXe, de 1846, elle comporte une ancienne grange, communément appelée "la ferme Montsouris", et un espace vert protégé.

Je rappelle que la préservation du bâtiment de la grange et des carrières a fait l'objet de luttes, d'interventions d'associations et de tous les groupes de la majorité du 14e depuis dix ans.

Ces luttes ont permis le classement des carrières au titre des Monuments historiques et la protection d'éléments du patrimoine bâti lors de la rédaction du P.L.U., avec l'inscription d'une volumétrie à conserver pour le pavillon Troubadour et d'une protection Ville de Paris sur le porche du 26, rue de la Tombe-Issoire, ainsi que la mise en place de règles volumétriques pour l'ensemble de la parcelle.

Je rappelle également que la Commission du Vieux Paris, que je préside, a réexprimé le 3 février dernier, par un vœu, son souhait de voir conserver l'immeuble du 26, rue de la Tombe-Issoire, comme elle l'avait fait à de nombreuses reprises précédemment.

Je rappelle également la position de la Ville exprimée en décembre dernier devant ce Conseil par la Première adjointe Anne HIDALGO : attente de la décision du tribunal sur l'autorisation de confortation des carrières, autorisation attaquée à l'époque par une association, et, par pur bon sens, négociation avec le promoteur pour obtenir le retrait des permis de démolir et de construire en attendant cette décision.

La situation n'est pas très différente aujourd'hui, puisque le Tribunal administratif de Paris a cassé l'autorisation de travaux sur la carrière, accordée par le Préfet, mais que le promoteur va redéposer un nouveau dossier.

Le vœu n° 47 du Conseil du 14^e arrondissement, sur proposition du groupe socialiste et du groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, et repris par le groupe E.E.L.V.A. dans le vœu n° 48, demande que la Ville refuse les démolitions sur cette parcelle.

L'Exécutif est, bien entendu, d'accord avec cette position qui rejoint le vœu de la Commission du Vieux Paris et j'accepterai donc ces deux vœux.

En revanche, le vœu n° 49, déposé par Mme CARRÈRE-GÉE et le groupe U.M.P.P.A., demande une modification du P.L.U. pour rendre le terrain inconstructible et un rachat par la Ville de l'ensemble des bâtiments et de la parcelle.

Je ferai observer aux élus de ce groupe, qui ne cessent de nous donner des leçons de bonne gestion, qu'une telle opération pourrait se révéler extrêmement coûteuse pour la Ville et juridiquement très discutable. Depuis de nombreuses années, la carrière classée n'a pas fait l'objet de travaux de confortation indispensables et la Ville n'a pas vocation à se substituer aux responsabilités du propriétaire actuel. Par le P.L.U., comme nous l'avons précisé au début de mes propos, la Ville a pris les dispositions indispensables pour protéger le patrimoine bâti et paysager. Elle a, par ailleurs, institué une réserve pour équipement public sur la grange et il y aura 25 % de logements sociaux, comme cela s'impose légalement.

Je demande donc à Mme CARRÈRE-GÉE de retirer son vœu, comme l'ont fait en son absence ses collègues au Conseil du 14^e arrondissement, au profit du vœu voté à l'unanimité par le Conseil d'arrondissement ; sinon, je serai obligée de le rejeter.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Bien.

Est-il indispensable de vous demander si vous retirez votre vœu ? J'imagine que non ?

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je vais répondre à la question.

Madame POURTAUD, si je comprends bien, la position de la Ville est extrêmement claire : c'est que vous souhaitez autoriser, de fait, pas cette fois-ci mais une autre fois, le promoteur à construire sur ce site ? C'est bien ce que j'ai compris ? Moyennant toutes les garanties offertes par le P.L.U. dans sa définition actuelle ?

C'est bien cela ?

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - La question posée, c'était si vous mainteniez ou pas votre vœu. On a compris que vous n'étiez pas d'accord. J'en conclus que vous maintenez le vœu. On s'en tient là !

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparenté et Communiste et élu du Parti de Gauche, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie. (2012, V. 116).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 117).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 49, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est donc rejeté. Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la vitrauphanie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 50 déposé par le groupe Communiste, relatif à la vitrauphanie, qui nous est présenté par Mme Aline ARROUZE et Mme Danièle POURTAUD répondra.

Mme Aline ARROUZE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, il s'agit du recours de plus en plus fréquent à la vitrauphanie, notamment sur les agences bancaires.

En dépit des protestations d'un certain nombre de riverains et d'habitants, le recours à la vitrauphanie décorative se répand et se généralise.

Sur proposition de Ian BROSSAT, du groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, le Conseil de Paris demande un bilan de la vitrauphanie décorative dans la Capitale et le rappel à l'ordre des commerces, entreprises et agences bancaires qui dérogent aux règles en la matière.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Mme Danièle POURTAUD a la parole.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord remercier M. Ian BROSSAT et les élus Communistes et du Parti de Gauche d'attirer notre attention sur ce sujet.

Nous sommes, en effet, tous très attachés à la préservation du paysage urbain et nous avons doté Paris d'un Règlement Local de la Publicité et des enseignes très protecteur, tout en garantissant le dynamisme économique et culturel de notre Capitale.

Je rappelle que notre règlement a pour objectif de réduire de 30 % la publicité extérieure à Paris.

Toutefois, malheureusement, un cavalier législatif, introduit par la loi de simplification du droit à la loi Warsmann en mars dernier, a rendu une partie de notre règlement inopérant puisque les dispositifs non conformes pourront rester en place jusqu'en 2017.

Je vous rassure, nous savons que le nouveau gouvernement prendra rapidement un décret ou proposera au Parlement les modifications qui s'imposent pour corriger cette anomalie.

Concernant plus précisément la question que vous posez, que nous appelons plus traditionnellement le pelliculage des bâtiments, il n'est autorisable, dans le cadre de notre nouveau règlement, qu'en tant qu'enseigne temporaire et pour une durée limitée à trois mois. Les dispositifs permanents sont donc en infraction au Règlement Local de Publicité.

Pour ces raisons, les services sont en mesure de mettre des astreintes, après une première phase amiable de 8 à 10 jours, et le montant des astreintes peut être de 200 euros par jour.

Toutefois, une jurisprudence connue sous le nom de la jurisprudence Zara a introduit une subtilité juridique qui pénalise l'application des dispositions prévues dans notre R.L.P. et les moyens de la Ville de veiller à l'application des règles qu'elle a fixées. En effet, depuis cette jurisprudence, les dispositifs installés à l'arrière des devantures échappent au règlement. Ce sont donc la plupart de ces dispositifs qui, aujourd'hui, échappent à notre Règlement Local de Publicité.

Comme je vous l'ai dit, nous partageons la volonté de protéger le paysage urbain. Je suis donc d'accord avec l'esprit de votre vœu.

Je vous propose, pour le rendre plus opérationnel, de le modifier légèrement de la manière suivante, en remplaçant "le Conseil de Paris demande un bilan de la vitrauphanie décorative dans la Capitale" par "le Conseil de Paris demande au Maire de Paris de saisir la Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie afin de clarifier, dans le cadre des décrets dits Grenelle 2, les règles de vitrauphanie à l'arrière des devantures pour permettre aux services de la Ville d'intervenir.

Si vous en êtes d'accord, je proposerai donc de voter ce vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Alors, est-ce que l'amendement est accepté ?

Mme Aline ARROUZE. - Bien entendu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé au vote du Conseil, avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie. (2012, V. 118).

2012, DAC 362 - DASCO 137 - Convention avec l'Académie de Paris relative au dispositif "Classes à horaires aménagés musique" unissant l'école élémentaire 7, rue Championnet (18e) au conservatoire municipal du 18e arrondissement Gustave Charpentier.

2012, DAC 363 - Convention avec l'Académie de Paris relative au dispositif "Classes à horaires aménagés musique" unissant le collège Marie Curie (18e), au conservatoire municipal du 18e arrondissement Gustave Charpentier.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant les projets de délibération DAC 362 - DASCO 137 et DAC 363, qui ont trait au conservatoire Gustave Charpentier, dans le 18e.

Mme Laurence GOLDGRAB est inscrite et M. Bruno JULLIARD lui répondra.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'éducation artistique et l'accès à la culture pour le plus grand nombre font partie des priorités politiques de notre Municipalité depuis 2001. Les deux projets de délibération qui nous sont proposés concernent le dispositif "Classes à Horaires Aménagés Musique" (C.H.A.M.), expérimenté dans le 18e arrondissement, et témoignent une fois de plus de cet engagement. En permettant la signature d'une convention entre l'Académie de Paris et un conservatoire municipal, ici le conservatoire Gustave Charpentier du 18e, la Ville établit un lien unique entre l'école et l'enseignement musical.

Favoriser la découverte et la pratique de la musique - chant, instrument - chez les plus jeunes tout en leur permettant de suivre une scolarité dans de bonnes conditions est le principe même de ces classes à horaires aménagés musique.

En initiant dès 2011 ce dispositif dans une classe de CE2 de l'école élémentaire Championnet dans le 18e, la Ville a voulu montrer sa détermination à faire découvrir à un maximum de jeunes l'art musical.

Pour 2013-2014, l'extension prévue aux CM1 et CM2 de cette même école, et par suite au collège Marie Curie, est le signe de ce succès.

Aucune sélection n'est effectuée à l'entrée dans ces classes musicales. Les enfants du quartier sont donc les premiers bénéficiaires du dispositif et les retours sont plus que positifs.

Un spectacle de fin d'année très réussi a été organisé par les élèves de CE2 de la C.H.A.M. Championnet, de même qu'un élève s'est révélé et a été remarqué par les professeurs du conservatoire pour ses aptitudes musicales.

Concernant la C.H.A.M. Championnet, je souhaiterais par ailleurs ajouter que la Municipalité a mis en place un dispositif unique en allant plus loin que ce que prévoit le protocole national. Des heures supplémentaires d'enseignement musical, via les professeurs de la Ville de Paris, ont été mises en place en plus des heures d'enseignement prises en charge par le conservatoire.

Donc, cela se traduit par trois heures d'enseignement musical par semaine par élève, réparties sur deux jours, soit deux heures hebdomadaires de plus que les élèves des écoles sans C.H.A.M.

Je rappelle à ce titre que les 800 professeurs de la Ville de Paris constituent un réseau unique d'enseignement et que 216 d'entre eux enseignent la musique.

Ayant régulièrement l'occasion d'intervenir sur ces sujets d'éducation artistique au Conseil de Paris, je ne pouvais qu'intervenir sur ce projet de délibération en vous remerciant d'y donner une suite favorable.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, M. Bruno JULLIARD a la parole.

M. Bruno JULLIARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Je remercie d'abord Mme GOLDGRAB d'insister sur l'intérêt de ces classes à horaires aménagés de musique, à l'agréable abréviation C.H.A.M., et notamment ces deux projets de délibération qui proposent la création de ces C.H.A.M. dans le 18e arrondissement de Paris, l'une au sein de l'école primaire Championnet, et l'autre au collège Marie Curie, et il est important d'ailleurs que les collèges puissent aussi bénéficier de ce type de dispositif.

Paris s'est résolument engagée ces dernières années, avec l'engagement de M. Christophe GIRARD, dans le développement des pratiques artistiques, et ce, dès le plus jeune âge.

Pour cette raison, la Ville a souhaité, en lien avec l'Education nationale, favoriser la création de classes C.H.A.M. sur le territoire parisien.

J'ajoute que la création de ces deux classes porte à trois le nombre de classes à horaires aménagés musique à Paris, en plus de l'école Saint-Merri, dans le 4e arrondissement.

En choisissant l'école Championnet, nous avons voulu privilégier l'implantation du dispositif dans un quartier "politique de la ville" où l'accès à la culture est un enjeu majeur. Ainsi, ce sont plus de 90 élèves à l'école primaire et une centaine au collège qui bénéficieront d'un enseignement musical de grande qualité dispensé par les professeurs des établissements concernés mais aussi par les professeurs du conservatoire musical Gustave Charpentier.

L'objectif est d'aller plus loin dans les années à venir en développant ce type de dispositif dans d'autres arrondissements de Paris, évidemment en étroite collaboration avec ma collègue Mme Colombe BROSSEL.

Et je termine en disant que plus largement, l'ouverture de trois nouveaux conservatoires d'ici la fin de la mandature, le développement des classes C.H.A.M. mais aussi l'intensification des dispositifs "orchestre à l'école" et "l'art pour grandir" et pourquoi pas, je le souhaite, d'autres dispositifs, doivent permettre d'ici la fin de la mandature d'offrir à tous les jeunes Parisiens un accès le plus large possible à une pratique musicale.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 362 - DASCO 137.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DAC 362 - DASCO 137).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 363.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DAC 363).

2012, DAJ 13 - Signature des marchés et accords cadres à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres le 26 juin 2012. Attribution et signature de marchés de maîtrise d'oeuvre.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous en avons donc terminé avec la 9e Commission et nous démarrons l'examen des projets de délibération de la 1ère Commission, en l'occurrence le DAJ 13, assorti de l'amendement n° 50 A de l'Exécutif.

Je propose à Mme Camille MONTACIÉ de nous en dire un mot.

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe, au nom de la 1ère Commission. - Merci, Monsieur le Maire, ce sera très court.

Il s'agit de changer l'intitulé de ce projet de délibération qui devient : "signature des marchés et accords cadres à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres le 26 juin et le 9 juillet", "attribution et signature de marché de maîtrise d'oeuvre".

En effet, nous avons tenu, hier, une Commission d'appel d'offres complémentaire, d'où une autre modification, article 2.

"Afin de tenir compte des décisions prises lors de la Commission d'appel d'offres du 9 juillet, le tableau d'annexe 1 de la délibération 2012 DAJ 13 a été complété d'une ligne du tableau annexé au présent amendement".

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 50 A.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 13 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2012, DAJ 13).

2012, DF 34 - Participation à la création d'une Société d'Economie Mixte Energies POSIT'IF.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DF 34 relatif à la S.E.M. "Énergies POSIT'IF". M. François VAUGLIN et Mme Fabienne GASNIER sont inscrits.

M. René DUTREY répondra au nom de l'Exécutif.

Monsieur François VAUGLIN, vous avez la parole.

M. François VAUGLIN. - Oui, à l'occasion de cette création de la S.E.M. "Énergies POSIT'IF", il est peut-être important de rappeler que sur notre continent, les villes sont le lieu où les trois quarts de l'énergie sont consommés et autant de gaz à effet de serre émis.

Notre responsabilité est donc immense face à l'accroissement permanent des émissions planétaires de gaz à effet de serre et aux échecs répétés des grand-messes internationales.

Si la négociation au sommet n'avance pas, je pense que nous obtiendrons des résultats très concrets en remontant des territoires, car force est de constater que même au niveau national, les politiques mises en œuvre jusqu'ici n'ont pas produit les résultats nécessaires.

Beaucoup d'argent a été dépensé dans le crédit d'impôt développement durable. 7,8 milliards d'euros sont partis en dépenses fiscales sur les seules quatre premières années pour un résultat qui a bénéficié d'abord, c'est une réalité statistique, aux ménages aisés, propriétaires de leur résidence principale et habitant en maison individuelle.

Donc, autant dire qu'à Paris, les ménages modestes et les classes moyennes locataires et en habitat collectif n'en ont pas vu la couleur.

Et encore, si l'argent public avait servi à faire faire un bond énergétique significatif au bâtiment, nous pourrions malgré tout nous en réjouir, mais là non plus, le compte n'y est pas puisqu'en fixant un objectif de moyens techniques et non de résultats sur la performance énergétique, l'argent public a plus servi à améliorer le résultat des fabricants de fenêtres industrielles ou de chaudière à gaz qu'à économiser des tonnes de CO2.

Alors oui, le salut viendra peut-être du pragmatisme des élus locaux que nous sommes.

À Paris, le Plan Climat adopté dès 2007 est très ambitieux avec ses 25 % de réduction des émissions d'ici 2020. Nous en reparlerons dans les prochains mois pour sa mise en à jour et aujourd'hui, c'est donc à l'échelle de la Région que l'on nous propose d'agir : nous ne boudons pas notre plaisir.

Le bâtiment est le premier consommateur d'énergie dans le pays et représente à lui seul plus du quart de nos émissions. C'est donc en toute logique que la première mission de la S.E.M. "Énergies POSIT'IF" porte sur la rénovation du bâtiment.

Sachant en outre que le neuf ne représente qu'un renouvellement annuel de 1 % du parc, on voit bien qu'il est impératif d'agir sur le bâti existant.

En prévoyant un mode de financement qui repose en partie sur le gisement potentiel d'économies d'énergie et qui permet de réduire le temps de retour sur investissement, nous trouverons peut-être un nouveau modèle de développement d'une véritable économie verte.

La deuxième mission de cette nouvelle société d'économie mixte est le développement de la production d'énergies renouvelables. Là encore, le potentiel est important et je crois que c'est encore en partant des territoires que nous parviendrons à des résultats.

Implanter une éolienne, une centrale solaire ou géothermique ne peut pas se faire contre les territoires. Ce doit être au contraire les territoires qui en organisent l'accueil et le développement.

Alors puisque les bonnes idées sont à l'ordre du jour avec ce projet de délibération, je vais suggérer que pour l'avenir, lorsqu'il faudra en augmenter le capital pour lui permettre de réaliser pleinement sa mission sur un plus grand volume, nous puissions réfléchir à son ouverture aux fonds citoyens.

Les éoliennes si nécessaires et pourtant souvent controversées localement ne le sont jamais moins que lorsqu'elles résultent de projets portés par de l'épargne citoyenne et locale.

Voilà donc avec ce projet de délibération une nouvelle page de la responsabilité énergétique et environnementale qui est en train de s'écrire.

Chers collègues, avec mon groupe, nous nous honorons tous en l'adoptant pour que Paris y apporte à son tour sa contribution.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Nous poursuivons avec l'intervention de Mme Fabienne GASNIER.

Mme Fabienne GASNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes très attachés à la réussite du Plan Climat que nous avons voté en 2007.

La Ville s'est fixé des objectifs ambitieux et des avancées ont été effectuées dans l'agglomération parisienne en termes de réduction de la consommation énergétique, y compris grâce au Grenelle de l'environnement.

Dans ce contexte, toutes les initiatives qui peuvent contribuer à sa réussite sont donc les bienvenues.

Cependant, comme l'explique l'exposé des motifs lui-même, un effort supplémentaire doit être réalisé.

Il est important de s'interroger sur ce constat qui semble être le signe que des dysfonctionnements existent.

Le projet de délibération en question vise à créer une nouvelle société, société d'économie mixte, afin de favoriser la rénovation énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Cet opérateur public aura ainsi pour objet de porter des offres de conseil, d'ingénierie et de financement de projets dans les secteurs de la rénovation des bâtiments et de l'énergie renouvelable.

Dotée d'un capital de 5 millions d'euros, la S.E.M. "Energies POSIT'IF" aura vocation à prendre des participations dans des projets d'énergie renouvelable ou la réalisation de prestations de conception en matière de rénovation énergétique.

Mon interrogation porte donc sur la façon dont cette nouvelle S.E.M. va s'articuler avec les différentes agences et observatoires qui ont déjà été créés par la Ville dans le domaine de l'environnement durable.

Ainsi, l'Agence parisienne du Climat, dont les missions comprennent l'information, le conseil et l'expertise auprès des professionnels du bâtiment, des bailleurs sociaux, des personnes individuelles semble recouper certains des objectifs visés par la S.E.M.

Comment les deux vont-ils cohabiter ?

Car l'Agence parisienne du Climat est née dans la difficulté et a du mal à trouver son rythme de croisière du fait d'un manque de visibilité. Elle est trop méconnue des professionnels et des Parisiens.

Je me demande donc si la création de cette S.E.M. ne risque pas d'aggraver encore ce déficit de notoriété et surtout comment cette S.E.M. va-t-elle trouver sa place, alors que l'Agence parisienne du Climat n'a pas permis de trouver un réflexe de recourir à ses services ?

Ne faudrait-il pas d'abord concentrer les efforts de la Ville sur la réussite, en priorité, de l'Agence du Climat afin d'accroître sa visibilité et de la rendre efficace ?

Il me semble que cela devrait être une condition nécessaire et préalable à la création d'une nouvelle structure.

Je comprends la volonté de la Ville d'amplifier son action en matière de réduction de la consommation énergétique et de revoir les modalités de son intervention, mais je m'interroge sur le réel "timing" pour créer cette nouvelle S.E.M. et finalement son efficacité en termes de complémentarité d'action avec l'Agence du Climat.

Je vous remercie et nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre aux deux intervenants, je donne la parole à M. René DUTREY dans ses nouvelles responsabilités d'adjoint.

M. René DUTREY, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Merci beaucoup.

Tout d'abord remercier les deux orateurs de tous les points positifs qu'ils ont pu relever sur ce projet de délibération.

C'est vrai que, globalement, nous sommes dans un contexte assez particulier en matière d'écologie, nous assistons à une prise de conscience mondiale forte de la population et, pourtant, la gouvernance mondiale est en panne et absolument pas à la hauteur des enjeux (ce que l'on a pu voir lors de la conférence Rio+20), tout cela dans un contexte où, bien sûr, les indicateurs environnementaux nous rappellent l'urgence à intervenir.

Oui, l'Ile-de-France est dépendante aux énergies fossiles à plus de 90 %. Etre dépendant aux énergies fossiles, c'est-à-dire que, en cas d'augmentation continue, comme c'est le cas actuellement, de ces énergies, nous risquons de nous retrouver dans une situation extrêmement difficile en termes sociaux et économiques.

Assurer l'indépendance énergétique de l'Ile-de-France, d'autres en parlaient au niveau national, je pense bien sûr au Général Charles de Gaulle ou à M. GISCARD d'ESTAING en son temps, cela nous a amenés à cette situation d'aujourd'hui, mais je crois que ce projet de délibération, la création de cet établissement public, avec comme objectifs la rénovation thermique des bâtiments et la création d'énergie renouvelable, correspond exactement à cet objectif.

Créer un opérateur de ce type, cela veut dire aussi ne pas laisser le marché réguler ce domaine, avec tous les effets négatifs que cela pourrait engendrer, et c'est exprimer une vraie volonté de la Ville de Paris d'accélérer sur ce sujet.

Les enjeux sont urgents et réels. Tout ce que nous pouvons faire aujourd'hui dans la sérénité et l'organisation ne sera pas à faire demain dans un contexte de survie de l'espèce humaine.

Je dis cela, pas du tout dans une logique apocalyptique, mais parce que je crois que, en tant qu'écologistes, nous devons amener des solutions et c'est bien une solution aujourd'hui qui est portée par ce projet de délibération et la création de cette S.E.M.

Pour répondre rapidement aux craintes de ma collègue concernant les synergies, bien sûr qu'il faut créer des synergies entre l'Agence parisienne du Climat et la S.E.M. "Energies POSIT'IF".

Vous avez bien compris que leur objet, même si une partie de leur objet se recoupait sur le conseil, l'objet de la S.E.M. "Energies" va bien sûr beaucoup plus loin que l'A.P.C. puisque, que ce soit en termes de construction des financements, en termes également de production d'énergie renouvelable, tous ces champs ne sont pas dans l'A.P.C. et surtout, grande particularité, grande fierté de cette S.E.M. "Energies POSIT'IF", c'est son aspect métropolitain.

La Ville de Paris n'a pas attendu une loi nationale ou un cadre précis pour créer un opérateur métropolitain capable d'intervenir.

Donc, oui, il y a un chantier de complémentarité, de mise en complémentarité de l'A.P.C. et de la S.E.M. "Energies" et c'est un chantier auquel je compte bien m'atteler dans mes nouvelles fonctions.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 34.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Abstention des collègues de l'opposition, c'est noté.

Le projet de délibération est adopté. (2012, DF 34).

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif aux personnels (cantinières) des Caisses des écoles.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Le vœu n° 51 est relatif aux personnels des Caisses des écoles, il a été présenté par le groupe E.E.L.V.A. et devait nous être présenté par M. Sylvain GAREL.

Est-ce que Jacques BOUTAULT se dévoue pour la minute réglementaire ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci.

(M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, remplace M. François DAGNAUD au fauteuil de la présidence).

Je vais laisser le nouveau président de séance M. Jean VUILLERMOZ prendre place pour vous présenter en une minute ce projet de vœu qui vient suite à d'autres vœux similaires que le groupe écologiste avait déposés dans de précédents Conseils de Paris, s'inquiétant de la situation de précarité dans laquelle se trouve la très grande majorité des personnels des Caisses des écoles, notamment les cantinières qui sont les ambassadrices auprès de nos enfants des repas que nous leur servons à la cantine chaque midi, qui sont en contact avec les enfants et qui, pourtant, malgré leur travail important, se trouvent souvent dans des situations personnelles très difficiles, notamment parce qu'elles occupent des emplois à temps partiel subi, qu'elles ne cotisent pas aux mutuelles, qu'elles ont une protection sociale minimale, notamment à l'égard du chômage bien souvent et que, qui plus est, elles sont dans une situation au regard de leur logement particulièrement difficile puisqu'elles ne peuvent s'acquitter de loyers importants, ce qui est souvent le cas dans Paris, habitent loin de la Capitale et doivent s'y rendre quotidiennement à des heures assez matinales.

C'est la raison pour laquelle il me semble important que la Ville s'engage plus en avant dans le travail de déprécarisation de ces personnels. Nous avons demandé qu'un audit soit réalisé sur l'ensemble des écoles, c'est aussi quelque chose que je souhaitais rappeler.

Merci pour votre attention.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

C'est Mme Maïté ERRECART qui va répondre.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Merci.

Monsieur BOUTAULT, vous avez raison de souligner que le personnel des Caisses des écoles, d'ailleurs très majoritairement féminin, travaille très majoritairement à temps incomplet et a souvent des revenus assez limités.

C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, la Ville, depuis plusieurs années, propose des compléments de ménage aux agents à temps incomplet pour qu'ils puissent atteindre les 200 heures travaillées par trimestre, ce qui permet d'être affilié à la C.P.A.M. et de bénéficier des indemnités maladies.

Ainsi, pour la seule DASCO, les contrats représentent 175 équivalents temps plein et concernent 350 agents.

Durant les premières réunions du groupe de travail, vous l'avez souligné, nous avons déjà abordé cette question. Ces réunions montrent aussi que des initiatives sont prises par certaines Caisses, tant en termes de complément santé ou d'œuvres sociales avec l'adhésion à l'A.G.O.S.P.A.P.

Ce qui est sûr, donc, c'est que ces analyses vont être poursuivies et je pense que, d'ici la fin de l'année, nous aurons un état des lieux plus précis, comme vous le souhaitez.

En ce qui concerne le logement, nous sommes bien sûr aussi attentifs et, même si la situation n'est pas aussi catastrophique que ce que vous décrivez (à savoir que, d'ores et déjà, ces agents peuvent quand même bénéficier de logements sociaux dans le cadre du droit commun), le Maire vient de rendre possible d'inclure ces personnels des Caisses des écoles dans le contingent d'attribution de logements sociaux aux agents de la Ville de Paris par les maires d'arrondissement.

Dans cet esprit, je vous propose bien sûr d'adopter votre vœu, mais avec quelques amendements, de façon à ce que nous soyons en conformité avec l'actualité.

Au troisième considérant, je vous propose notamment la suppression de la phrase qui indique que les agents ne peuvent pas bénéficier des logements sociaux de la Ville de Paris, pour tenir compte notamment de la récente décision du Maire.

Au premier alinéa du vœu initial, je vous propose effectivement que nous présentions le bilan qui sera fait devant simplement la 2e Commission, et non pas le Conseil de Paris ; je pense que c'est plus adéquat pour présenter ce type de travaux.

Enfin, je vous propose, dans le dernier alinéa, de reformuler le vœu en indiquant que l'Exécutif parisien se concentre également, en sus de la question des temps partiels subis, sur la question cruciale du logement de ces personnels.

Si vous êtes d'accord avec ces amendements, je donne un avis favorable à votre vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BOUTAULT, vous acceptez ces amendements ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - J'accepte les amendements que me propose l'Exécutif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2012, V. 119).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au respect des délais de transmission des projets de délibération.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n° 52 du groupe U.M.P.P.A. est relatif au délai de transmission des projets de délibération.

C'est M. LEGARET qui intervient pour une minute.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, je suis déjà intervenu, et Mme ERRECART m'avait déjà fait une mauvaise réponse. Elle m'a déjà annoncé qu'elle allait me refaire la même réponse, donc je suis très angoissé par la perspective de la nouvelle réponse de Mme ERRECART.

Je voudrais simplement dire que nous avons pour habitude, dans le 1er arrondissement, depuis la mise en place de la loi P.M.L., c'est-à-dire depuis les élections municipales de 1983, de réunir le Conseil d'arrondissement deux semaines avant le Conseil de Paris.

Je crois que la quasi-totalité des Conseils d'arrondissement procédaient ainsi à l'origine, puis il y a eu, c'est vrai, des pressions du Secrétaire général du Conseil de Paris, en disant que deux semaines avant, c'est un peu compliqué.

J'ai beaucoup de respect pour le Secrétaire général du Conseil, mais je considère que c'est un instrument de travail à la disposition des élus, et qu'il doit faire en sorte que les documents nous parviennent dans des délais raisonnables.

Je voudrais par ailleurs rappeler l'article L2511-13 du Code général des collectivités territoriales qui figure dans le vœu : le Conseil d'arrondissement émet son avis dans le délai fixé par le maire de la commune. Sauf urgence dûment constatée par le Conseil municipal, ce délai ne peut être inférieur à quinze jours à compter de la saisine du Conseil d'arrondissement.

On est quand même dans un délai qui n'est pas déraisonnable de dire qu'on tient le conseil d'arrondissement deux semaines avant le lundi, deux semaines avant la séance du Conseil de Paris.

Au dernier Conseil du 1er arrondissement, j'ai reçu un ordre du jour complémentaire, qui était plus important que l'ordre du jour ordinaire : il y avait, de mémoire, dix projets de délibération dans l'ordre du jour ordinaire et onze dans l'ordre du jour complémentaire. Et les Conseils d'arrondissement, à qui j'ai soumis la procédure d'urgence, l'ont rejeté en bloc, en considérant que l'on ne pouvait pas travailler de manière aussi déplorable.

C'est la raison de ce vœu.

J'aimerais que l'on fasse preuve de bonne volonté, et j'ai l'impression que, à chaque fois que je pose cette question, on m'oppose beaucoup de mauvaise volonté. Alors je persisterai en tout cas à réunir le Conseil d'arrondissement dans les délais qui ont toujours été les nôtres, qui sont des délais raisonnables.

Et je demande que les services et le Secrétaire général du Conseil reçoivent des instructions du Maire, qui a tout à fait la possibilité de le faire, comme ses prédécesseurs le faisaient d'ailleurs. Je le répète : les Conseils d'arrondissement, depuis 1983, avaient jusqu'à une date récente l'habitude de se réunir deux semaines avant le Conseil de Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur LEGARET, vous avez dépassé votre temps.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - J'ai tout dit. Voilà.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Alors, Mme ERRECART pour la réponse.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - C'est un vœu et j'espère qu'il en sera tenu compte.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - La parole est à Mme ERRECART pour la réponse.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Effectivement, je vais répondre à peu près dans les mêmes termes. Mais vous avez déjà fait une partie de la réponse, Monsieur LEGARET. Vous dites très clairement que les délais - vous les avez cités - sont de quinze jours, que cela doit être transmis quinze jours avant la réunion du Conseil municipal.

Je dois dire que c'est systématiquement fait. Il n'y a donc pas de problème, je dirais, au niveau du respect de ces délais. Comme vous l'avez cité, si les projets de délibération vous sont transmis dans des délais courts par rapport à la tenue de votre Conseil d'arrondissement, c'est parce que vous persistez et signez à vouloir le réunir quinze jours avant le Conseil de Paris.

Vous êtes le seul Conseil d'ailleurs à vous réunir quinze jours avant le Conseil de Paris. Il y en a deux autres qui sont à quatorze jours, mais l'essentiel des Conseils d'arrondissements se tiennent entre douze et huit jours avant le Conseil de Paris, et ils n'ont pas de problèmes en ce qui concerne l'ordre du jour complémentaire ou pas. C'est vrai, vous persistez.

Voilà. Nous respectons les délais et je crois que c'est de mauvaise politique d'attaquer le Secrétariat général du Conseil de Paris. Très clairement, c'est vrai qu'il arrive, par contre, que des projets de délibération suivent un processus long et complexe, et c'est ce résultat qui se répercute dans la transmission des projets de délibération.

Je veux bien entendre que l'on peut mieux faire - ce n'est pas tant le problème d'ailleurs du Secrétariat général du Conseil mais probablement de tout le circuit de validation. On peut mieux faire, mais c'est vrai aussi que vous auriez pu accepter d'avoir un délai différent, plus proche de celui qui est adopté par les autres Conseils.

C'est la raison pour laquelle je vais vous dire encore une fois qu'on peut discuter. Si vous ne voulez pas en discuter, je ne peux que vous dire que je m'oppose à votre vœu, puisque vous écrivez textuellement qu'on ne respecte pas les délais et, ce n'est pas exact, nous respectons les délais. D'ailleurs, la délibération serait nulle et non avenue si nous ne respections pas les délais.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 52 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

2012, DDEES 143 - Subventions (110.000 euros) et conventions avec le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Paris et avec la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDEES 143 : subvention et convention avec le C.R.O.U.S. de Paris avec la Cité internationale universitaire.

La parole est à M. Hermano SANCHES-RUIVO.

M. Hermano SANCHES-RUIVO. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération fait écho à l'abrogation de la circulaire Guéant et améliore les conditions d'accueil des étudiants étrangers dans notre Capitale.

Avec 300.000 étudiants, dont 15 % d'étudiants étrangers, Paris est la première ville universitaire européenne. La France, quant à elle, est le troisième pays d'accueil des étudiants internationaux.

Ce bon résultat ne doit pas cacher les nombreuses difficultés que connaissent les étudiants étrangers et qui font obstacle à leur réussite. La diversité de l'offre française, en matière de cursus universitaire, et l'accès difficile aux informations administratives, sociales et culturelles, doivent toujours être améliorés et corrigés.

C'est pourquoi, en partenariat avec le C.R.O.U.S. et la Cité internationale universitaire de Paris, une plateforme de travail a été constituée, en 2002, à l'initiative de la Ville de Paris, pour améliorer les conditions de travail des étudiants étrangers. Cette année, en 2012, nous fêtons ses dix années d'existence.

Chaque année, le travail de cette plateforme se concrétise de plusieurs manières : les services d'accueil sont destinés à accompagner les étudiants dans leurs démarches administratives et sociales. Sont également présents les services de la Préfecture de police pour la délivrance des titres de séjour, ou encore les mutuelles étudiantes.

Plus de 13.000 visites ont eu lieu en 2011 à la Cité internationale universitaire de Paris. Le site Internet etudiantsdeparis.fr est destiné à informer rapidement les demandeurs. Là aussi, plus d'une centaine de mails sont traités chaque jour.

Permettre à ces étudiants de demeurer à Paris et de poursuivre leurs études dans de bonnes conditions apparaît fondamental. C'est précisément l'axe d'engagement poursuivi avec volontarisme par M. Didier GUILLOT.

Ce projet de délibération a pour objet de reconduire la mise en place de ces services d'accueil, au niveau du C.R.O.U.S. et de la Cité internationale, et de continuer à faire de Paris la capitale des étudiants étrangers.

C'est pourquoi j'invite tous mes collègues à adopter ce projet de délibération sans réserve.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. Didier GUILLOT.

M. Didier GUILLOT, adjoint, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Conseiller, cher Hermano SANCHES-RUIVO.

Comme mon collègue vient de le développer devant vous, le S.A.E.E., le Service d'accueil des étudiants étrangers, existe depuis 2002, à la suite d'une proposition d'ailleurs du Conseil parisien de la vie étudiante, qui a précédé Etudiant de Paris - Le Conseil.

La Capitale compte effectivement 50.000 étudiants étrangers et 13.000 d'entre eux ont fréquenté ce service, que de nombreuses villes universitaires françaises se sont déjà approprié depuis quelques années.

On sait que la qualité de vie et l'accueil participent grandement à la réussite d'un séjour pour les étudiants venus du monde entier et renforcent l'image positive qu'ils emporteront avec eux de retour dans leur pays.

Ce service est donc un facteur d'attractivité très important.

J'en profite pour remercier l'ensemble des partenaires qui le font vivre, et en particuliers ceux qui l'accueillent, la Cité internationale universitaire de Paris et le C.R.O.U.S. de Paris, mais aussi la Préfecture de police, ici présente, la R.A.T.P., la C.A.F. et bien d'autres organismes, aussi bien locaux que d'Etat.

Cette année est marquée par les dix ans du Service d'accueil des étudiants étrangers, et également les vingt-cinq ans, je le précise aussi, du programme de mobilité Erasmus. C'est donc une année particulière pour la mobilité internationale, et en particulier à Paris.

La Ville de Paris, en partenariat avec la C.I.U.P. et le C.R.O.U.S. de Paris a donc voulu ajouter une dimension festive et chaleureuse à ce dispositif, en organisant cette année une "Nuit des étudiants du monde" le jeudi 25 octobre à la Cité internationale. Initiée par la Ville de Lyon il y a dix ans maintenant, cette soirée dédiée aux étudiants étrangers s'organisera autour d'un espace associatif, d'un espace ludique où se mélangent des jeux du monde entier et se terminera par une soirée animée par un DJ. L'objectif est clair : faire de l'accueil des étudiants étrangers un moment de fête et d'échange.

Et pour mieux montrer qu'au-delà de Paris, c'est la France entière qui est fière d'accueillir ces étudiants, cette soirée aura lieu au même moment dans huit villes membres de l'Association des villes universitaires de France : Paris, Lyon, Montpellier, Toulouse, Nantes, Reims, Amiens et Orléans et peut-être d'autres encore.

Le contexte politique de cette rentrée universitaire est d'autant plus particulier qu'il a lieu quelques mois seulement après l'abrogation de la circulaire par le nouveau gouvernement, qui était très attendue par l'ensemble de la communauté universitaire et étudiante.

La France accueille près de 300.000 étudiants internationaux par an. Cette circulaire les a plongés dans des situations inextricables, les obligeant soit à rentrer chez eux, soit à tomber dans la clandestinité, alors même que leurs études pouvaient leur permettre de trouver un emploi.

C'est l'image de la France comme terre d'ouverture sur le monde, de mobilité, accueillant les talents scientifiques et littéraires qui a été entachée pendant ces mois.

C'est un message d'accueil que le gouvernement adresse ici aux étudiants étrangers et que la Ville de Paris souhaite relayer et appuyer.

Par ailleurs, j'en profite pour préciser que la mobilité, c'est aussi permettre aux étudiants français de se former à l'étranger, et en particulier ceux qui sont issus de familles trop modestes pour financer ces séjours, souvent onéreux mais cruciaux pour réussir leurs études. La Ville de Paris apporte donc également, sous conditions de ressources, un complément à la bourse Erasmus de 160 euros par mois et, chaque année, ce sont environ 1.000 étudiants qui bénéficient de cette aide et qui participent à la diffusion de la culture française dans les pays qui nous entourent.

En votant ce projet de délibération, vous encouragez les jeunes et les étudiants à partager les connaissances et les savoirs, à se former au contact de cultures riches et vivantes, et à vivre des expériences uniques.

Je vous remercie donc de le voter.

Merci beaucoup.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 143.

Qui est pour ? Merci.

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DDEEES 143).

2012, DDEEES 10 - Subvention (1.500.000 euros) avec convention avec la Cité Internationale Universitaire de Paris pour le programme "Research in Paris". Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDEEES 10, l'amendement n° 53 et le vœu n° 53 bis. Il s'agit d'une subvention de 1,5 million d'euros avec convention avec la Cité Internationale Universitaire de Paris pour le programme "Research in Paris".

Je donne la parole à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, l'intérêt de la Ville de Paris pour les questions de recherche et d'innovation n'est plus à démontrer. On le voit avec ce projet de délibération qui nous engage au sein du programme "Research in Paris" pour lequel plusieurs critères ont été proposés par le Conseil scientifique de la Ville de Paris dans le choix des candidats.

Ces critères sont la pluridisciplinarité et le fait que les études puissent permettre de comparer Paris avec d'autres métropoles étrangères.

Or, en l'absence d'orientation plus précise, nous pensons qu'il pourrait être pertinent pour la Ville et intéressant pour les Parisiens de considérer qu'au regard de l'ampleur des transformations environnementales à venir, liées notamment au dérèglement climatique, à notre production de gaz à effet de serre et, globalement, à notre mode de vie, citadin, de comparer les innovations qui peuvent se révéler dans ce domaine dans d'autres villes et de mettre en œuvre des innovations environnementales pour anticiper.

Donc, le vœu que nous proposons consiste à pouvoir permettre aux chercheurs d'explorer les futures évolutions environnementales et la réalisation d'une métropole parisienne durable.

C'est l'objet de l'amendement que nous soumettons au Conseil de Paris.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Hermano SANCHES-RUIVO ?

M. Hermano SANCHES-RUIVO. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, favoriser la recherche dans un pays n'est ni une option, ni un luxe, mais une obligation. La recherche et le développement sont, en effet, des dépenses fondamentales pour accélérer le retour à la croissance. En termes de politique publique, un bon vecteur pour renforcer cette croissance est la coopération des acteurs les plus à même de déterminer les besoins, tout en laissant libre cours à la créativité des chercheurs.

Le programme "Research in Paris" a précisément pour vocation de renforcer l'attractivité scientifique de Paris en accueillant de jeunes chercheurs internationaux, le programme fait coopérer la Ville de Paris et la Cité Internationale Universitaire de Paris.

Ce programme vise à accueillir essentiellement deux catégories de chercheurs de niveau post-doctoral pour une durée de 3 à 12 mois et des chercheurs confirmés pour un court séjour de 2 à 6 mois. Il s'adresse à toutes les disciplines et l'accent est mis sur un panachage équilibré de tous les secteurs de recherche.

L'économie du dispositif est simple : le programme prend en charge une allocation de recherche de 2.500 euros par mois pour un post-doctorant et jusqu'à 3.000 euros pour un chercheur confirmé, les frais de voyage et l'Assurance Maladie.

Lorsque l'on sait que l'attractivité scientifique d'une ville est déterminée non seulement par la qualité de sa recherche mais aussi par les conditions offertes aux chercheurs, la Ville de Paris fait ici preuve d'une bonne prise en compte de la totalité des besoins.

Depuis 2008, le choix de l'Exécutif parisien, sous l'égide de Jean-Louis MISSIKA, a été d'amplifier largement ce programme pour répondre au mieux aux nécessités des laboratoires parisiens. Le budget a doublé en 2008 et a été maintenu depuis.

Aujourd'hui, la subvention proposée est de 1,5 million d'euros. En 2011, 78 chercheurs ont été accueillis ; en 2012, sur 390 candidatures, ce sont encore 77 chercheurs qui ont été sélectionnés pour 27 nationalités. On retrouve d'ailleurs, comme l'année dernière, les Italiens, les Hongrois, les Espagnols, les Russes et les Américains parmi les cinq premiers contingents de chercheurs.

Les 77 lauréats sont répartis sur 49 post-doc et 28 seniors, pour un total de 627 mois d'accueil dans les laboratoires d'une trentaine d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche parisiens. Un bon équilibre entre Sciences dures et Sciences humaines a été établi avec 45 lauréats en Sciences humaines et 32 en Sciences dures.

Pour toutes ces raisons, et sans oublier de féliciter l'ensemble des services qui participent à cet indispensable effort au quotidien, pour toutes ces raisons, disais-je, ce projet de délibération est fondamental pour l'attractivité scientifique parisienne et j'invite, en conséquence, tous mes collègues à l'approuver.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord remercier mon collègue Hermano SANCHES-RUIVO pour avoir résumé, de façon très précise et très élogieuse, ce programme de recherche.

Comme vous venez de le rappeler, "Research in Paris" est un dispositif essentiel pour l'accueil des chercheurs étrangers à Paris. Il joue un rôle important dans le dynamisme de la recherche parisienne et l'enrichissement intellectuel que représente la venue de chercheurs. Il contribue au rayonnement scientifique international de la Capitale, en dynamisant les échanges scientifiques. Entre 70 et 80 chercheurs sont accueillis chaque année dans toutes les disciplines et couvrant beaucoup de thèmes de recherche.

Ce qui m'amène à faire la transition pour la réponse à notre collègue Jacques BOUTAULT : j'entends bien le souci que vous avez de mettre en avant la problématique de la ville durable, de la transition énergétique et de la transition écologique des grandes villes, et notamment de Paris.

Je pense simplement que le véhicule de "Research in Paris" n'est pas adapté à ce projet parce que, comme Hermano SANCHES-RUIVO l'a expliqué et comme je l'ai repris, c'est un programme blanc, "Research in Paris". Cela veut dire que c'est un programme dans lequel on laisse le soin aux laboratoires de recherche qui proposent les invitations de chercheurs de choisir leurs thèmes. L'idée est de couvrir toutes les disciplines et de faire de cet outil un moyen d'attirer les talents à Paris, les talents scientifiques internationaux à Paris.

Nous avons un autre programme, qui est extrêmement important et qui mobilise beaucoup la communauté scientifique française, qui est le programme "Paris 2030".

"Paris 2030" permet, comme son nom l'indique, de mobiliser des recherches concernant la Ville de Paris, en comparaison avec les autres grandes métropoles et dans une vision prospective. Et ce programme, qui existe maintenant depuis sept ou huit ans, est un programme qui permet de mobiliser des compétences pluridisciplinaires sur les domaines que vous avez indiqués.

La preuve en est que nous faisons maintenant régulièrement des conférences sur la base des recherches qui sont menées dans le cadre de ce programme.

Cette année, en 2012, nous avons travaillé, avec notre collègue Fabienne GIBOUDEAUX, à la mise en place d'un séminaire sur la biodiversité dans le cadre de ce programme de recherche "Paris 2030". Ce séminaire, qui porte sur "végétation et climat en ville, aspects socio-culturels, écologiques et atmosphériques du recours à la végétation", est mené par une équipe de recherche du C.N.R.S. et organise une conférence qui permettra des échanges entre chercheurs, acteurs de la Ville et responsables politiques. Ce séminaire, pour ceux que cela intéresse, aura lieu le 3 décembre prochain à la Ville de Paris, dans l'auditorium de l'Hôtel de Ville.

Ce que je vous propose, c'est un vœu qui remplacerait votre amendement et qui porterait exactement sur les thèmes que vous souhaitez, mais qui concernerait le programme "Paris 2030".

Je vous cite la fin du vœu : "Le programme Paris 2030 a pour objectif de soutenir des projets de recherche de deux ans maximum portés par des équipes de recherche relevant d'établissements d'enseignement supérieur et d'organismes de recherche publique menant des recherches sur Paris.

Toutes les disciplines sont éligibles.

La Ville de Paris souhaite encourager des projets prospectifs permettant d'imaginer Paris en 2030 dans tous les domaines : urbanisme, économie, transports, biodiversité, climat, logement, santé, culture, handicap, démocratie, politique territoriale (liste non exhaustive).

Les projets intégrant une approche comparative avec d'autres métropoles internationales sont encouragés, ainsi que les projets visant à explorer les adaptations de la Ville de Paris aux futures évolutions environnementales et à la réalisation d'une métropole parisienne durable", c'est-à-dire que nous reprenons la formulation que vous proposez, mais nous l'appliquons à ce programme "Paris 2030" qui nous paraît mieux adapté.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BOUTAULT, est-ce que vous maintenez votre amendement ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - J'accepte l'amendement de substitution de l'Exécutif, d'autant que je le précise, mais cela va sans dire à partir du moment où c'est un programme blanc, à partir du moment où "Research in Paris" est un programme blanc, on peut aussi candidater sur les thèmes du développement durable dans cette demande de recherche.

Merci.

J'ai bien entendu ce que propose M. Jean-Louis MISSIKA pour le programme "Paris 2030" et j'en suis d'accord.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Donc, vous retirez votre amendement.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 120).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 10.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DDEEES 10).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la dénomination de la pépinière Paris Innovation Belleville.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu n° 54, du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés est relatif à la dénomination de la pépinière "Paris Innovation Belleville".

Je donne la parole à M. Julien BARGETON, pour une minute.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Alan Turing, né en 1912 et mort en 1954, est l'un des plus brillants mathématiciens de son époque. Son travail sur la machine Enigma durant la Seconde guerre mondiale a contribué à sauver des vies alliées et permis une issue plus rapide du conflit.

Il a, par ses travaux, largement contribué à la naissance de l'informatique.

Alan Turing a été persécuté pour son homosexualité, persécution qui l'a amené au suicide en 1952 en croquant une pomme imbibée de cyanure, ce qui, selon une légende tenace, a donné naissance à un célèbre logo, mais c'est contesté.

On célèbre cette année le centenaire de sa naissance ; c'est une personnalité remarquable, très forte, et nous proposons donc de donner son nom, par exemple, à la pépinière d'entreprises "Paris Innovation Belleville" située rue de l'Est, parce qu'elle est consacrée à accueillir des entreprises du secteur de l'économie et des technologies numériques, mais il peut y avoir d'autres propositions.

Je vous remercie d'honorer ainsi la mémoire d'Alan Turing.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Jean-Louis MISSIKA, vous avez la parole.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - M. BARGETON a évoqué la personnalité extrêmement forte d'Alan Turing ; il a parfaitement raison. C'est un mathématicien qui est l'auteur de l'article fondateur de la science informatique, c'est l'homme qui a donné le coup d'envoi à la création des calculateurs universels programmables que l'on appelle aujourd'hui ordinateurs. Chacun a entendu parler, non seulement de la machine de Turing, mais également du test de Turing, test permettant de mesurer la capacité des machines à penser en matière de comparaison avec un cerveau humain. Vers la fin de sa vie, il s'est intéressé aux modèles de morphogenèse du vivant qui ont conduit aux structures de Turing.

C'est une personnalité d'une importance capitale dans l'histoire de l'informatique et du numérique, donc notre position est favorable à ce vœu, étant entendu qu'il y a un opérateur qui gère le site que vous proposez de nommer et qu'il faudra que nous obtenions son autorisation, mais, a priori, le fait qu'un incubateur de la Capitale consacré à la vie numérique porte le nom d'Alan Turing me paraît tout à fait logique et raisonnable.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 121).

**Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au maintien dans l'emploi des contrats aidés de la Ville.
Vœu déposé par l'Exécutif.**

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Les vœux n° 55, du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, et n° 55 bis de l'Exécutif ont trait au maintien dans l'emploi des contrats aidés de la Ville.

La parole est à Mme SIMONNET, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

La Ville compte parmi ses agents près de 1.680 contrats aidés financés en partie par l'Etat, qui occupent généralement des emplois permanents, c'est-à-dire qui correspondent à de vrais besoins devant être satisfaits par des fonctionnaires.

Il y a une quinzaine de contrats aidés qui, soutenus par le Supap-FSU et la C.G.T., ont obtenu gain de cause devant les tribunaux des prud'hommes, c'est-à-dire qu'ils ont été requalifiés.

Je vais vous donner un exemple. Vendredi dernier, pour un cas concret, un ex-contrat aidé qui avait gagné aux prud'hommes et dont les prud'hommes exigeaient de la Ville son maintien dans l'emploi, son supérieur hiérarchique lui demandait de ne pas revenir le lendemain à son poste. Il a donc été accompagné par ces représentants syndicaux et par moi-même et nous nous sommes assurés, après une heure de discussion, qu'il a bien pu regagner son poste.

Mais des cas comme cela, on en a visiblement beaucoup.

Or, nous estimons qu'il est nécessaire que la Ville s'engage, et c'est l'esprit de ce vœu, non seulement à ce que tous les agents qui auront dépassé pendant l'année 2012 les délais légaux d'emploi en contrat aidé soient maintenus dans l'emploi sous toutes les formes possibles (titularisation ou requalification en CDI), comme l'exigent les prudhommes à chaque fois qu'un cas se présente à eux, que la Ville s'engage sur un dispositif amélioré et négocié d'accompagnement en termes de formation et d'insertion des contrats aidés et, enfin, que la Ville s'engage à ne plus recourir aux contrats aidés pour des emplois qui revêtent un caractère permanent, c'est-à-dire qui peuvent être satisfaits par des fonctionnaires, tel que la loi l'exige.

Voilà l'esprit de notre vœu.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christian SAUTTER pour la réponse.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Monsieur le Maire, je remercie Mme SIMONNET d'attirer l'attention sur les contrats aidés ; c'est une politique à laquelle la Ville de Paris a cru et continue à croire, malgré de récentes déconvenues.

Je rappellerai qu'un contrat aidé permet à des personnes en difficulté d'emploi, d'être employées pendant deux ans, et même pendant cinq ans si cette personne a plus de 50 ans, et la Ville de Paris fait en sorte, pour les contrats aidés qu'elle prend en charge, que chacun travaille 35 heures, ce qui permet d'avoir un revenu correct... minimal en tout cas, et d'avoir accès à un certain nombre de services sociaux de la Ville.

Je voudrais insister sur le fait que la Ville est, je crois, la première collectivité locale pour le nombre de contrats aidés qu'elle emploie. Ils étaient au nombre de 1.492 à la fin de l'année 2010 et ils atteignaient, à la fin de l'année dernière, près de 1.700.

Ce qui est très important, c'est que ces personnes sont vraiment des personnes en difficulté. 12 % des personnes sont des personnes victimes de handicap, 46 % sont des allocataires du revenu de solidarité active, 19 % habitent dans les quartiers sensibles qui relèvent de la "politique de la ville", 24 %, et c'est un gros problème pour Paris, ont plus de 50 ans.

Ce qui est très important, c'est que ces personnes, non seulement sont employées, mais sont accompagnées.

J'en profite pour remercier le bureau de la Direction du développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur qui les prend en charge et aussi, et peut-être surtout, les référents, les tuteurs, qui appartiennent à de très nombreuses Directions.

Je signalerai, chère Colombe BROSSEL, que c'est la DASCO qui en emploie le plus, suivie par la DUCT, c'est-à-dire les personnels dans les mairies, le Centre d'action sociale de la Ville de Paris et la DASES.

Donc, chacun est vraiment suivi, épaulé par un agent de la Ville de Paris qui y met énormément de dévouement.

Alors, ce qui est important, c'est que ce sont des emplois qui sont provisoires - c'est bien le principe -, ce sont des emplois qui servent de transition entre une situation de chômage ou de détresse et un emploi classique, et 36 % des contrats aidés qui sont employés par la Ville trouvent une sortie positive, 32 % pour les allocataires du R.S.A. Ce sont de très bons chiffres que l'on va améliorer, comme vous le demandez, mais qui sont quand même une très bonne base de départ.

Nous avons eu quelques déconvenues par, si je puis dire, excès de zèle, de deux types.

D'une part, certains de ces contrats aidés ont commencé à travailler avant que l'on ait achevé les procédures de signature du contrat de travail.

Et d'autre part, vous l'avez souligné, Madame SIMONNET, d'une façon surprenante à l'égard du droit mais très compréhensible d'un point de vue humain, certains contrats aidés, qui posaient des problèmes particuliers, ont été prolongés au-delà de la durée de deux ans pour la plupart d'entre eux, ou de la durée de cinq ans pour les personnes de plus de 50 ans.

Donc, effectivement, la Ville de Paris a été condamnée sur un certain nombre de cas par le Tribunal des prud'hommes, ce qui a mis la Ville dans une situation embarrassante parce qu'il a enjoint la Ville de transformer ces personnes employées au-delà de la durée limite en contrat à durée indéterminée de droit privé.

Or, on ne peut pas faire de contrat à durée indéterminée de droit privé dans une collectivité territoriale, et les contrats à durée indéterminée de droit public ont des conditions beaucoup plus strictes encore.

Donc, on est dans une situation embarrassante et on est en train d'éclaircir ce point, et on a fait appel, pour cela, de la décision des prud'hommes.

Alors, qu'allons-nous faire à l'avenir ?

Premièrement, évidemment, nous appliquerons le droit, rien que le droit et tout le droit.

Cela veut dire que désormais, des personnes qui auront été employées deux ans sur un contrat aidé, le jour de la fin de la deuxième année, on les remerciera, alors que l'on aurait pu - on le faisait humainement, on en gardait un certain nombre. Mais puisqu'on nous demande d'appliquer strictement le droit, on le fera.

Et de même, et c'est beaucoup plus dur pour les directions et les services qui emploient ces personnes, des personnes de plus de 50 ans qui ont travaillé cinq ans, on leur dira aussi merci !

C'est ce à quoi conduit un certain nombre de recours qui sont peut-être juridiquement parfaitement justifiés mais qui, d'un point du humain, me semblent d'une certaine imprudence.

Je propose un vœu 55 bis qui s'inscrit dans la philosophie qui est la vôtre, Madame SIMONNET, qui propose que pour améliorer encore le taux de sortie positive de ces contrats aidés, on élabore un plan d'accompagnement et de formation renforcé pour dès cette année, tout ceci dans un dialogue constructif avec les organisations syndicales.

Le deuxième point, je l'ai déjà mentionné, c'est que l'on cesse de reconduire des contrats au-delà de leur durée légale et en veillant à ce que chaque poste occupé corresponde à des fonctions utiles et d'intérêt général sans se substituer à des emplois permanents, comme vous le demandez.

Et qu'enfin, on trouve un moyen pour les personnes qui sont proches de la retraite, de mettre au point un dispositif particulier d'accompagnement incluant la possibilité d'une titularisation pour les personnes de plus de 60 ans ou en situation de handicap.

Je propose donc de substituer ce vœu n° 55 bis qui, je pense, reprend la générosité de votre appel, mais l'inscrit dans une stratégie négociée avec les organisations syndicales et conforme, me semble-t-il, à l'intérêt général.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame SIMONNET, est-ce que vous retirez ce vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - C'est inconcevable de retirer le vœu !

Évidemment que nous ne sommes pas en désaccord avec les trois éléments du vœu de l'Exécutif, mais vous occultez tout simplement les 300 agents sur lesquels nous avons souhaité attirer votre attention et qui ont dépassé les durées légales !

Donc, ces 300 agents, vous n'en parlez pas !

Et ce que je trouve inadmissible dans votre réponse, c'est que vous laissez sous-entendre qu'il y aurait une culpabilité de la part des organisations syndicales qui ont fait les démarches des prud'hommes parce qu'à cause de ces démarches des organisations syndicales, vous seriez obligés de respecter la loi et de ne plus prolonger des contrats alors que c'est interdit par la loi !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame SIMONNET...

Mme Danielle SIMONNET. - Quand on veut éradiquer la précarité, on s'en donne les moyens ! Les contrats d'insertion n'ont pas à se substituer à du plein emploi !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame SIMONNET, retirez-vous votre vœu ou pas ? J'ai compris que vous ne le retiriez pas.

Mme Danielle SIMONNET. - Si ces personnes on fait leurs preuves pendant deux ans, vous pouvez les maintenir dans l'emploi en les titularisant au niveau 3 !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Vous voulez rajouter quelque chose, Monsieur SAUTTER ?

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Je persiste à penser que le vœu de l'Exécutif est meilleur que le vœu n° 55. S'il est maintenu, comme je le comprends, je donne un avis défavorable pour le vœu n° 55.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 55, puisqu'il n'est pas retiré, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 122).

2012, DVD 52 - Approbation du programme 2013 d'aménagements cyclables et demande des subventions correspondantes à la Région d'Ile de France.

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif au développement de l'offre de stationnement vélo dans les lieux accueillant du public (12e).

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à la nécessaire réalisation de liaisons cyclables supplémentaires.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'aménagement d'une piste cyclable rue de la porte d'Issy.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'aide à l'achat de vélos et scooters

électriques.

Vœu déposé par les groupes UMPPA et CI relatif à l'optimisation du réseau cyclable sur l'esplanade des Invalides.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous attaquons la 3e Commission et le projet de délibération DVD 52, avec un amendement technique et cinq vœux.

Je vous propose évidemment de défendre les vœux dans vos interventions, il s'agit de l'approbation du programme 2013 d'aménagements cyclables, et demande des subventions correspondantes à la Région Ile-de-France.

Je donne la parole à M. BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Oui, Monsieur le Maire, on connaît tout l'intérêt de la pratique du vélo en ville, qui est le moyen de déplacement, à la fois le moins polluant, le plus efficace et le plus rapide dans Paris.

Il est donc à promouvoir de façon très volontariste au détriment des modes de déplacements polluants et moins efficaces que sont la voiture et les deux-roues motorisés.

C'est la raison pour laquelle le groupe Vert s'est particulièrement investi dans le Schéma d'orientation pour le développement du vélo à Paris que nous avons voté en 2010 et pour lequel, à cette occasion, nous avons déposé un vœu qui avait été adopté à l'unanimité de notre Assemblée, qui consistait à demander qu'un aménagement cyclable sur l'avenue des Champs-Élysées soit réalisé d'ici 2014.

Or, nous ne voyons rien venir et nous souhaitons que cet itinéraire sur l'avenue des Champs-Élysées soit inscrit à la programmation dès 2013 pour qu'il puisse avoir une chance de se voir réalisé au cours de l'année 2014 au plus tard.

Par ailleurs, à plusieurs reprises, nous avons fait remarquer que le réseau vert, qui devrait rejoindre La Villette à la Seine, n'est pas complet puisqu'il est interrompu en de nombreux endroits, et en particulier entre la rue de Rivoli et la Seine, et il est pratiquement impossible à pratiquer lorsqu'on arrive au Sud de ce réseau vert qui passe par la rue Saint-Denis - difficilement praticable par ailleurs en raison de l'encombrement des trottoirs par les terrasses, mais c'est une autre question. Au niveau de la rue Rivoli, le réseau vert est interrompu et ne permet pas de rejoindre la Seine, ce qui est un problème important.

Donc, le vœu que nous avons déposé demande aussi à ce que ce complément de liaison cyclable sur la rue de Rivoli depuis la rue Saint-Denis soit réalisé rapidement.

Et puis, puisque j'ai encore quelques secondes, je voudrais aussi faire quelques remarques sur le trajet Paris-Londres, la Ville à grand renfort de communication nous a indiqué qu'il y avait désormais une piste cyclable Paris-Londres. Il suffit d'essayer de la pratiquer pour voir qu'il s'agit d'un simple itinéraire balisé sans aménagements particuliers, et c'est bien dommage ! Seuls les aménagements qui existaient il y a cinq ans sont maintenus.

Le M.D.B. (Mieux se Déplacer à Bicyclette) a organisé récemment une visite cyclable de ce tronçon. Premières remarques : ce Paris-Londres passe par des champs agricoles, des chemins défoncés, des ornières transformées en rivière quand il pleut. En particulier, une section entre Cergy et Bray, près de Gisors, est complètement impossible, car c'est un chemin herbeux, agricole, absolument incarcrossable.

Je voudrais attirer l'attention de notre collectivité qui a fait la promotion de cet itinéraire cycliste Paris-Londres pour pointer que c'est juste de la "com", ce n'est pas du vélo !

J'ajoute une dernière chose, parce que le long du canal Saint-Denis, sur cette section le long du canal Saint-Denis, c'est la Ville de Paris qui a la responsabilité de la piste et celle-ci est particulièrement détériorée et mal balisée, on s'y perd facilement.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Souhais de bienvenue.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Avant de passer la parole à Christophe NAJDOVSKI, je voulais vous indiquer la présence en tribune des étudiants de l'antenne de New York University à Paris.

2012, DVD 52 - Approbation du programme 2013 d'aménagements cyclables et demande des subventions correspondantes à la Région d'Ile de France.

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif au développement de l'offre de stationnement vélo dans les lieux accueillant du public (12e).

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à la nécessaire réalisation de liaisons cyclables supplémentaires.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'aménagement d'une piste cyclable rue de la porte d'Issy.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'aide à l'achat de vélos et scooters électriques.

Vœu déposé par les groupes UMPPA et CI relatif à l'optimisation du réseau cyclable sur l'esplanade des Invalides. (suite).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots pour dire que, bien entendu, nous approuvons ce projet de délibération qui vient chaque année montrer à quel point la collectivité parisienne souhaite développer la pratique du vélo à Paris.

Sur les différents aménagements qui nous sont proposés cette année, quelques remarques d'ordre général et que nous faisons année après année, pour dire que nous veillons particulièrement à la qualité des aménagements qui sont réalisés, notamment sur les grands axes de circulation.

Il est vrai que la réalisation de bandes cyclables décalées, situées entre le stationnement des véhicules et les files de circulation, peuvent ne pas être suffisamment sécurisantes pour des personnes qui ne sont pas forcément des cyclistes aguerris.

Donc, si l'on souhaite développer la pratique du vélo, il faut aussi penser à des aménagements qui permettent à des personnes qui ne sont pas suffisamment aguerries de pouvoir le faire et pratiquer le vélo dans les meilleures conditions de sécurité possible.

C'est pour cela que nous souhaitons qu'il puisse y avoir aussi une réflexion sur les différents types d'aménagement, par exemple que soient préférées, lorsque c'est possible, des pistes cyclables en élargissement de trottoir, même si évidemment cela coûte plus cher, plutôt que de simples bandes cyclables situées entre les files de stationnement et les files de circulation des voitures.

Par ailleurs, pour améliorer encore la pratique du vélo à Paris, nous pensons, comme les associations de cyclistes d'ailleurs, que nous pouvons essayer de finaliser tous les itinéraires cyclables sur les ponts de Paris.

Aujourd'hui, les ponts sont évidemment, pour le franchissement de la Seine, des endroits stratégiques qui permettent de passer de la rive droite à la rive gauche et, donc, qui permettent aussi d'assurer l'accompagnement cyclable dans Paris.

Il est important, de notre point de vue, que dans le plan stratégique vélo, la question de l'aménagement de tous les ponts de Paris soit inscrite. Il en va de même aussi bien entendu pour les places et les portes de Paris qui sont identifiées comme étant des points noirs de la circulation pour les vélos.

Je sais que - et c'est ici d'ailleurs le cas - nous avons par exemple un aménagement cyclable qui est projeté sur la place de la Nation, ce qui est une très bonne nouvelle et une très bonne chose, même si nous souhaitons qu'il puisse y avoir un aménagement plus général de la place elle-même, mais qui se fera à terme.

En tout état de cause, le fait que, aujourd'hui, grâce à cette programmation, la place de la Nation soit accessible aux vélos dès les mois prochains sera aussi un élément majeur de la qualité et de la sécurité des déplacements à vélo dans Paris et c'est aussi le cas pour les portes de Paris pour les liaisons entre Paris et la banlieue.

Je voudrais également intervenir sur la question de l'harmonisation des dispositifs. On a différents type d'aménagements : bandes cyclables, pistes cyclables, pistes sur trottoir, on peut avoir parfois aussi un empilement de différents types d'aménagements, qui témoignent en fait des différentes époques auxquelles ont été réalisés les aménagements.

Nous pensons qu'il pourrait y avoir aussi une réflexion sur cette question pour veiller à une harmonisation des dispositifs et des itinéraires.

Je terminerai sur la question du dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique.

Le groupe des élus "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" avait proposé un projet de délibération, au début de la mandature, qui a été repris par l'Exécutif et qui a donné naissance à ce dispositif d'aide, qui permet d'aider à l'achat de vélos à assistance électrique, dans la limite de 25 % du prix d'achat.

Je crois que, aujourd'hui, on peut dire que c'est un succès. Donc, nous nous interrogeons sur la question de la pérennisation de ce dispositif, puisque ce dispositif devrait normalement arriver à échéance à la fin de l'année 2012 ; nous souhaitons bien entendu que la Ville continue à être en pointe sur cette question et poursuive sa politique d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, vous avez aussi la défense du vœu n° 61, s'il vous plaît.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Et au-delà, si vous le souhaitez, Monsieur le Maire, parce qu'il y a trois vœux et je me rends compte que les trois sont passés dans cette Commission.

Si vous voulez bien, je ferai tout en même temps, comme cela on gagne du temps.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le développement du vélo dans la ville est une politique que nous avons toujours soutenue. L'aménagement des pistes cyclables est à ce titre une condition nécessaire pour que la pratique cycliste s'affirme davantage comme un véritable mode de déplacement.

Les pistes cyclables sont la meilleure garantie de sécurité pour les cyclistes, une préoccupation qui doit être aussi notre priorité.

La création de liaisons interquartiers doit permettre d'offrir un parcours plus sécurisé, plus fluide et plus direct dans la ville et, en ce sens, votre initiative va dans le bon sens. Nous la soutenons.

Le vélo, c'est un vrai mode de déplacement, nous en sommes convaincus, mais c'est aussi un désir de liberté.

Pour en accepter les nombreux inconvénients, parce que se déplacer à vélo toute l'année présente quelques inconvénients, il faut en effet - et c'est ce que vous faites avec ce projet de délibération - aider à en favoriser les avantages.

Ce maillage que vous souhaitez et que vous allez développer permet de quitter les voies centrales et d'éviter la perturbation entre les différents modes de transport.

Ce maillage va offrir des trajets plus paisibles, car c'est bien cela, l'enjeu, c'est trouver une cohabitation harmonieuse dans l'espace public entre les camions, encore beaucoup trop gros et beaucoup trop nombreux, à notre avis, dans Paris, les voitures, les bus, les deux-roues motorisés, les vélos et bien entendu sans oublier les piétons que nous sommes tous.

Travailler à des conditions de circulation plus harmonieuses, c'est l'objet d'un des trois vœux que j'ai déposés et que je vais vous expliciter maintenant.

La réglementation parisienne a introduit deux nouvelles règles qui bouleversent les petites habitudes de chacun de nous, c'est-à-dire le contresens cyclable dans les zones 30 et le "tournez à droite" au feu rouge.

Je m'empresse de dire que ce sont des mesures que nous soutenons de tout cœur, cela n'empêche qu'elles perturbent quelques habitudes.

Si elles apportent en réalité une plus grande sécurité en vélo - et, cela, j'en atteste - et une plus grande fluidité et liberté de circulation, ces règles peuvent apparaître contre-nature pour certains usagers en particulier et ce caractère déroutant peut entraîner une certaine perte de repères, chez les automobilistes autant que chez les piétons qui doivent s'adapter à de nouvelles situations.

Bien que, je le répète, ce soit globalement plus sécurisant pour les cyclistes, cela génère des tensions entre les différents usagers et on sent monter une petite exaspération entre les différents usagers de la voie publique.

C'est la raison pour laquelle il ne faut surtout pas la laisser monter et il faut trouver des solutions qui peuvent tout de suite tendre à l'apaisement.

Même s'ils ne sont pas très graves, il y a quand même de nouveaux risques. Quand je dis qu'ils ne sont pas graves, effectivement un accident entre un piéton et un vélo est moins grave qu'entre un camion et un vélo et l'accident entre le camion et le vélo, avec le contresens cyclable, est évité, mais si l'on peut aussi éviter l'accident entre le piéton et le vélo, faisons-le. C'est le sens de mes vœux.

Il peut y avoir des problèmes entre les deux-roues motorisés qui parfois se croient autorisés à les emprunter, avec les vélos qui roulent sur les trottoirs ou au milieu des piétons, chacun peut avoir tendance à rejeter la responsabilité sur l'autre en revendiquant son bon droit.

Tout cela, me direz-vous, est bien banal. Après tout, ce n'est que le résumé de la société humaine. Pour autant, il me paraît nécessaire de mener un travail d'information et de prévention pendant cette période sensible de transition.

C'est d'autant plus important qu'une large partie des cyclistes parisiens sont des utilisateurs de Vélib' et, pour beaucoup, ils ne connaissent pas bien les spécificités de la circulation à vélo dans Paris, qui demande une certaine pratique. Et c'est surtout le cas en ce moment, par les beaux jours. C'est également important, car la question de la sécurité des piétons doit être intégrée à la réflexion sur les pistes cyclables et à l'instauration des nouvelles règles de circulation.

Ces piétons, que nous sommes tous, je le répète, sont les premières victimes de l'accidentologie à Paris mais, dans un cas sur deux, les accidents impliquant les piétons sont dus à une traversée irrégulière de la chaussée, et cela aussi, il faut le dire : s'il y a des accidents avec les piétons, c'est que souvent les piétons ne sont pas très, très prudents.

A la fois, les plus vulnérables, d'autant plus que les plus touchés sont les seniors, le public qui demande le plus de sensibilisation aux dangers de la circulation...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame CUIGNACHE-GALLOIS, vous arrivez aux 5 minutes.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Elles ne sont pas écoulées ; je ne pense pas !

Et j'en arrive directement à mes vœux.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Si, ça y est, c'est écoulé.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - C'est donc à l'adresse de ces personnes que je dépose mes vœux.

Le premier étant, vous l'avez compris, qu'une campagne de sensibilisation soit faite...

Parce que, quand je présente les vœux, c'est intégré aux 5 minutes ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Oui.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - J'y perds alors !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Alors, allez-y, rapidement !

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Nous souhaiterions qu'une campagne de sensibilisation des piétons aux nouvelles règles de circulation propres aux cyclistes soit établie dans un sens de protection des piétons en particulier ; je pense aux jeunes et aux personnes âgées, encore plus en particulier.

Nous renouvelons, en fait, un vœu que nous avons déjà déposé pour la formation des agents de police, et ce vœu s'adresse peut-être davantage à M. le Préfet de police, pour que soit mis en place une formation spécifique des agents de police affectés à la voie publique de Paris, qui est relative à la circulation des vélos et des deux-roues motorisés.

Il nous paraît, dans une nécessité d'un équilibre...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame, on me dit que ça, cela viendra après. Donc, si vous voulez bien présenter le vœu n° 61.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Non, c'est le n° 65 que j'ai déjà présenté. Là, je suis au n° 66.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Non, le n° 65, il n'est pas là. Allez, le n° 61, sinon on arrête.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Mais je n'ai pas de n° 65, moi !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Alors, on va répondre à tout, mais dépêchez-vous un petit peu, s'il vous plaît !

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Non, n° 65, n° 66 et n° 67, Monsieur le Maire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Alors, allez-y, dépêchez-vous, on me dit que l'on répond à tout.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Oui.

Et le troisième vœu, relatif à l'information du Conseil de Paris concernant l'accidentologie sur la voie publique, je demande...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Bon, d'accord. Alors, Madame, allez, on arrête là. Je crois que les choses se feront après puisqu'on me dit que...

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Alors, dans ce cas, je représenterai mes vœux tout à l'heure, Monsieur le Maire, si ce n'est pas intelligible.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Très bien, Madame.

Maintenant, la parole est à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Bien sûr, nous approuvons pleinement ce programme 2013 et Mme Laurence DOUVIN dira ce qu'il faut en penser dans un instant pour notre groupe.

Je voudrais me préoccuper surtout d'une petite question concernant le 15e parce que nous partageons, bien sûr, et nous soutenons l'aménagement d'un double-sens cyclable rue André Gide, une bande cyclable rue du Cotentin, deux projets d'ailleurs qui étaient demandés et attendus par le conseil de quartier Pasteur-Montparnasse. C'est une très bonne chose que tout ceci se réalise, mais nous nous interrogeons simplement sur le calendrier de la réalisation d'une piste bidirectionnelle rue de la porte d'Issy.

Pourquoi ? Parce que notre crainte est que cela ne surcharge, en travaux de voirie, ce secteur qui sera très largement impacté déjà par le chantier tout à fait contigu sur la même voie, qui est celui du Ministère de la Défense et qui est un chantier considérable, on peut l'imaginer. L'impact sur le stationnement est aussi à préciser, puisqu'il y a fort à parier que celui-ci, sera limité, sinon proscrit aux abords du futur Ministère.

C'est la raison de notre vœu qui consiste simplement à décaler dans le temps les travaux relatifs à cette piste cyclable, quitte à en réaliser une autre à un autre endroit et, pour vous rassurer complètement, s'il en était besoin, sur notre volonté de développer l'usage de vélos ou du vélo dans le 15e, et prenant acte du refus par votre Municipalité de notre projet baptisé "Harmonie", je vous propose de concevoir avec vous un réseau cohérent et continu de pistes et de bandes cyclables, complémentaire de celui de la Ville, mieux concerté avec nous, sur la base, entre autres, des propositions de l'Association "Vélo 7-15" avec qui, d'ailleurs, nous avons de multiples contacts et avec laquelle nous organisons, de surcroît, une bourse aux vélos sur le parvis de la mairie le 6 octobre prochain.

Pour terminer, j'espère que la pratique du vélo, effectivement, dans notre ville, comme dans notre pays, sera encouragée également par la mise en œuvre du Plan national vélo, que j'ai eu l'honneur de faire adopter sous le Gouvernement précédent. Je citerai un certain nombre de mesures, qui me paraissent bien engagées, encore faut-il qu'elles aillent jusqu'à leur terme :

- l'indemnité kilométrique pour les salariés cyclistes,

- l'incitation à l'achat de VAE ; je suis M. NAJDOVSKI sur ce que fait la Ville mais l'Etat peut également y contribuer,

- ainsi que la clarification, sur le plan du Code du travail, du cumul du remboursement par l'employeur des 50 % de l'abonnement transports en commun et de l'abonnement vélo, amendement que j'ai fait adopter également,

- et d'autres mesures, mais ce n'est pas le lieu d'en discuter, d'autres mesures attendues depuis longtemps et qui doivent faire définitivement du vélo un mode de transport d'usage courant et bénéficiant au moins, sinon plus, des mêmes avantages que les autres.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Maintenant, je donne la parole à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, mon groupe soutient activement la politique en faveur du vélo à Paris. Je ferai référence à notre vote positif en faveur du plan vélo au mois de juin 2010.

Dans cette continuité, nous approuvons, bien sûr, globalement les dispositions de ce programme 2013 d'aménagements cyclables, ainsi que la demande des subventions correspondantes à la Région.

Je voudrais présenter deux propositions qui sont des points relatifs à des vœux.

Le premier, qui est relatif à la question des vélos et scooters électriques, afin de favoriser effectivement et efficacement l'usage des vélos et aussi de le rendre plus facile et ouvert à une population plus large. La Ville de Paris a décidé l'aide à l'achat aux vélos à assistance électrique et aux cyclomoteurs électriques, à hauteur de 400 euros, dans la limite de 25 % du prix d'achat. Cela concerne chaque année 2.000 vélos et 140 cyclomoteurs qui sont ainsi subventionnés.

Mais ce dispositif s'arrête au 2 novembre prochain.

C'est pourquoi nous souhaiterions proposer sa reconduction pour trois ans afin de favoriser le développement, le déploiement de ces vélos et cyclomoteurs électriques non polluants.

Ceci est la première proposition.

La seconde est relative au développement de l'offre de stationnement pour les vélos, dans les lieux qui accueillent le public. En effet, dans le Plan vélo de 2010, il y avait la création de vélostations. Il était notamment prévu d'en implanter à proximité des noeuds de communication majeurs, notamment les gares.

C'est ainsi que l'Atelier parisien d'Urbanisme avait proposé la création d'un groupe de travail avec la R.A.T.P. et la S.N.C.F.

Nous aimerions savoir où en sont les discussions et, par ailleurs, cette fois-ci en janvier 2012, le S.T.I.F. a lancé Véligo qui sont des abris vélos fermés, accessibles avec un pass Navigo.

C'est une initiative tout à fait intéressante. Or, la première phase de déploiement n'a pas prévu de Véligo dans Paris. Nous espérons donc que la prochaine phase sera marquée par l'arrivée de ce dispositif dans nos murs.

En effet, ce genre d'installation est de nature à favoriser le report modal, au grand bénéfice de tous. Et on sait bien que la dégradation, voire encore pire, le vol de vélo, reste un frein important pour un certain nombre de ceux qui pourraient être des utilisateurs du vélo.

Donc, nous aurions aimé que le vœu du 12e s'adresse à tout Paris grâce à un vœu de l'Exécutif qui l'aurait ainsi élargi.

Voici les propositions que je souhaitais faire.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Monsieur Christian SAUTTER, vous avez la parole.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, le vélo est une grande cause majoritaire dans le 12e arrondissement, comme dans tous les autres.

Donc, je vais présenter le vœu n° 57, au nom de Mme Michèle BLUMENTHAL et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

La philosophie de ce vœu est tout à fait claire : c'est que rouler à vélo, c'est bien mais stationner en toute sécurité, c'est bien aussi. Donc, la question qui est posée par les élus, par certains élus du 12e arrondissement, c'est de veiller à ce qu'il y ait des aires de stationnement sécurisées, voire même abritées, dans les espaces, pas seulement à proximité des gares, comme l'a dit Mme DOUVIN, mais aussi à proximité des structures culturelles, sportives, sociales, éducatives, économiques et de loisirs du 12e arrondissement, et pourquoi pas d'autres arrondissements.

Le Comité vélo du 12e arrondissement, qui est évidemment bien connu de tous, est tout à fait prêt à travailler avec les services de la Ville pour réfléchir à cette question et surtout agir dans cette direction.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je vous remercie beaucoup.

Pour répondre, je donne la parole à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint, au nom de la 3e Commission. - Je remercie les intervenants qui ont évidemment montré une belle unanimité sur le vélo. Tout le monde, effectivement, est favorable à son développement.

Ce projet de délibération illustre les actions concrètes de la Municipalité en faveur de la pratique du vélo et, pour cela, il favorise un meilleur partage de l'espace public, afin de faciliter et sécuriser les déplacements.

Ce projet de délibération vous présente donc le programme 2013 d'aménagement cyclable et cela correspond, en fait, à l'application concrète du Plan vélo qui a été voté à l'unanimité par le Conseil de Paris en mai 2010. Il comprend, je voudrais le rappeler parce que cela n'a pas forcément été rappelé par tout le monde, des itinéraires structurants sur les grands axes : l'avenue du général Gallieni, la rue de Grenelle, la place de la Nation, la voie Mazas, la rue de la porte d'Issy et la rue Belgrand, et puis des liaisons inter-quartiers entre différents arrondissements.

Ce programme 2013 représente un investissement de 1,44 million d'euros.

Alors, sur les points qui ont été abordés par les différents orateurs, je remercie de ce qui a été dit en général.

Sur le Paris-Londres, pour répondre à M. BOUTAULT, à Paris, ce n'est pas exact. Effectivement, il y a peut-être ensuite des difficultés pour continuer le parcours, mais en tout cas le parcours parisien, lui, est assuré.

Je remercie M. NAJDOVSKI de ce qu'il a dit sur la place de la Nation et l'importance, effectivement, de ce programme au sein de la programmation 2013, et puis ce qu'il a dit sur le fait de favoriser les trottoirs et bandes cyclables. Je crois effectivement que, quand c'est possible, il faut veiller à le favoriser et ce sera abordé dans le Comité vélo qui, vous le savez, rassemble différentes associations de cyclistes.

Sur les différents vœux, d'abord, il me revient de présenter un amendement technique n° 56 qui reprend simplement une erreur de rédaction, sans changement sur le fond.

Sur le vœu n° 57, déposé par Mme BLUMENTHAL et présenté par M. SAUTTER, nous avons un avis favorable sur ce vœu. Le développement du stationnement vélo sécurisé est tout à fait essentiel pour encourager encore son usage. Beaucoup de Parisiens hésitent à choisir le vélo comme mode de déplacement parce qu'ils ne sont pas certains de savoir s'ils pourront le garer dans de bonnes conditions. Donc, nous avons pour cela développé l'offre sur l'espace public : 8.000 accroches nouvelles ont été posées depuis 2008, mais nous devons, c'est vrai, proposer aux cyclistes des solutions qui permettent de se prémunir contre le vol. Nous avons encore à faire dans des lieux accueillant le public et où, effectivement, parfois des gens se rendent à vélo ; je pense aux hôpitaux, aux collèges, lycées et universités, par exemple, et en lien avec le responsable de ces établissements.

Donc, nous saluons l'initiative du 12e, en espérant qu'elle encourage les autres arrondissements et qu'elle profite d'ailleurs à l'ensemble du territoire parisien.

Malheureusement, je dois émettre un avis défavorable sur le vœu n° 58, présenté par Jacques BOUTAULT, sur les Champs-Élysées et la rue de Rivoli, rue Saint-Denis.

Monsieur BOUTAULT, vous demandez que soit réalisé un aménagement cyclable sur les Champs-Élysées dès 2013. Nous ne sommes pas en mesure de le faire. Les études de faisabilité ont été réalisées, conformément au vœu de l'Exécutif qui a été voté en mai 2010, mais il reste un important travail de concertation avec les services de l'Etat, la Préfecture de police, les A.B.F., etc., en particulier pour stabiliser ce dispositif et puis pour le chiffrer.

Vous demandez également une continuité entre la rue de Rivoli et la Seine par la rue Saint-Denis, pour compléter le réseau vert. Cette continuité existe aujourd'hui depuis la rue Saint-Denis puisque les cyclistes peuvent emprunter les rues de la Ferronnerie, Sainte-Opportune et les Lavandières Sainte-Opportune jusqu'au quai de la Mégisserie. Ce sont des rues très apaisées, en particulier en aires piétonnes, qui sont tout à fait adaptées à la circulation des vélos, dans la continuité du réseau vert.

Je pense que cela répond à votre interrogation.

Sur le vœu n° 59, présenté par M. GOUJON et le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'aménagement d'une piste cyclable rue de la Porte d'Issy, j'émetts également un avis défavorable.

Je comprends votre interrogation sur la compatibilité entre la piste cyclable et le chantier du Ministère de la Défense. D'ailleurs, Annick LEPETIT avait eu un échange de courriers avec vous à ce sujet. Les services ont bien étudié cette question, avant de proposer la réalisation de cette piste, qui est très demandée par les usagers, en particulier l'association que vous évoquez, l'association "Vélo 7-15" qui d'ailleurs a rejoint le groupement "Mieux se déplacer à bicyclette".

En effet, la rue de la Porte d'Issy est très large. Une fois la piste réalisée, il restera quatre files de circulation au débouché de cette rue sur le boulevard Victor, ce qui permet l'écoulement du trafic sans difficulté.

Les travaux de la piste cyclable bidirectionnelle seront effectués afin de minimiser la gêne à la circulation. De plus, l'aménagement de cette piste bidirectionnelle, sur le côté de la chaussée opposé au futur chantier du Ministère de la Défense, n'est pas incompatible avec les travaux et leur emprise, celle-ci se trouvant sur le côté du boulevard Victor.

Donc nous avons analysé la question que vous avez posée : l'aménagement offre une protection des cyclistes et permet ainsi de diminuer les nuisances à leur égard. Je crois que ce sera profitable.

Je demande également le retrait du vœu n° 60, déposé par le groupe U.M.P.P.A., présenté par Mme DOUVIN, et que d'ailleurs M. NAJDOVSKI a évoqué également.

Il me semble, en effet, prématuré de décider aujourd'hui de reconduire ou non à l'identique le dispositif d'aide que nous avons mis en place pour l'achat de cyclomoteurs électriques ou de vélos à assistance électrique. Ce dispositif marche bien, plus de 5.000 subventions ont été distribuées à ce jour, mais il faut en faire le bilan. Nous souhaitons regarder de plus près s'il n'y a pas lieu de l'adapter, de le faire évoluer, etc. On va donc regarder cela de façon sérieuse, aussi ambitieuse, mais en étant en même temps sérieux d'un point de vue budgétaire.

Concernant le vœu n° 61, présenté par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants, je donne malheureusement également un avis défavorable. Je ne sais d'ailleurs pas s'il a été vraiment présenté, mais enfin je donne quand même un avis défavorable.

Pour Mme CUIGNACHE-GALLOIS, si j'ai bien compris, nous y revenons. J'aurais pu répondre, dans cette première réponse, mais je répondrai plus tard à vos vœux n^{os} 65, 66 et 67.

Merci beaucoup.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Donc, maintenant, nous allons mettre aux voix les vœux et vous allez me dire si vous les retirez ou pas.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 56.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 56 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 57 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 123).

Le vœu n° 58 du groupe "Verts", est-il retiré ou pas ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Il est maintenu parce que autant je comprends bien les explications en ce qui concerne la piste cyclable sur les Champs-Élysées qui pose un certain nombre de contraintes, et pour lesquelles il y a un engagement sur 2014, autant affirmer que la liaison du réseau vert de la rue Saint-Denis jusqu'à la Seine est réalisée par les rues de la Ferronnerie, les Lavandières Sainte-Opportune et Sainte-

Opportune, etc., n'est pas une réalité praticable pour les cyclistes. Il est donc urgent qu'une réalisation soit effectuée qui soit lisible et réellement possible à emprunter. Il y en a ras-le-bol en tant que cyclistes d'être considérés comme des usagers de la voirie de seconde zone. C'est toujours le vélo que l'on contraint à des itinéraires tortueux et allongés pour permettre une meilleure fluidité de la voiture, alors même que le cycliste est le seul usager de la route qui ne pollue pas, ne fait pas de bruit et génère peu d'accidents graves en raison de sa vitesse réduite. Encourager les déplacements à vélo au détriment de la voiture suppose une politique de partage de l'espace public au profit des déplacements citoyens respectueux de l'environnement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - D'accord. Il est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 58 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé largement.

Le vœu n° 59 de l'U.M.P.P.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif. Est-il maintenu ? Monsieur GOUJON...

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - En fonction des analyses et explications dont nous aurions aimé disposer dans l'étude de ce vœu en Conseil d'arrondissement - cela aurait été intéressant dans l'étude de ce projet de délibération -, nous retirons ce vœu. Tout en espérant que les travaux du Ministère de la Défense, et également de la rénovation du Parc des Expositions, parce que ce sont les deux côtés de l'avenue, n'amèneront pas les difficultés que nous envisageons...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - ... dans la mesure où nous ne sommes absolument pas hostiles au principe de cet aménagement, mais c'était simplement son inscription dans le temps.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Très bien. Le vœu n° 59 est retiré.

Je mets aux voix le vœu n° 60 de l'U.M.P.P.A. Avec quel avis, Monsieur BARGETON ?

M. Julien BARGETON, adjoint, rapporteur. - Je demande le retrait, en fonction d'un bilan qui doit être fait cet été du dispositif. Ensuite, nous verrons comment faire évoluer et adapter ce dispositif en fonction de ce bilan. Nous reviendrons sur cette question.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le retirez-vous ou non, Madame ?

Mme Laurence DOUVIN. - Je ne vais pas le retirer. Le bilan est facilement fait : c'est un dispositif qui marche.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Donc, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 60 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

On met aux voix maintenant le vœu n° 61 de l'U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants. Madame CUIGNACHE-GALLOIS, que faisons-nous ? On le laisse ou on ne le laisse pas ?

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - On le maintient.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Bien, on le maintient.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 61 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le voeu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 52 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2012, DVD 52).

2012, DVD 70 - Approbation des modalités de passation de marchés pour les travaux d'entretien des chaussées et trottoirs parisiens et signature des marchés correspondants (13 lots).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 70 et l'amendement technique n° 62 de l'Exécutif. Il s'agit de l'approbation des modalités de passation de marchés pour les travaux d'entretien des chaussées et trottoirs parisiens.

Je donne la parole à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint, au nom de la 3e Commission. - C'est un amendement technique qui est technique.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 62.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 62 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 70 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2012, DVD 70).

2012, DVD 158 - Signature de conventions de partenariat pour l'organisation de l'évènement "Bougez Malin".

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 158 et l'amendement technique n° 63 de l'Exécutif. C'est un amendement technique.

Je mets aux voix, à main levée, cet amendement.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 63 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 158 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2012, DVD 158).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.L.V.A. relatif au bilan de l'exploitation du service Autolib'.
Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Ce sont les vœux n° 64 du groupe "Verts" et n° 64 bis de l'Exécutif qui ont trait au bilan de l'exploitation du service Autolib'.

Je donne la parole à M. CONTASSOT, pour une minute.

M. Yves CONTASSOT. - Merci.

Ce que nous souhaitons, c'est qu'au-delà des communiqués de presse de M. BOLLORE, nous puissions avoir des éléments qui soient davantage fiables et qui reposent sur des données qui ne visent pas simplement à la communication commerciale du service Autolib'.

C'est pourquoi nous avons demandé qu'il y ait - à ce stade évidemment car il ne s'agit pas d'un bilan définitif - un rapport d'étape, si j'ose dire, sur le fonctionnement d'Autolib', l'utilisation réelle et également les coûts de mise en service et de son exploitation, mais pas simplement du côté de BOLLORE et également pour la Ville de Paris.

Donc on souhaite assez rapidement avoir ce débat en Conseil de Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci à M. CONTASSOT. Sur ce vœu, je propose un vœu de l'Exécutif. Je répondrai, sur ses interrogations dans le cadre de la 3e Commission, où devra être présenté un point d'étape du service public Autolib'.

Je peux vous donner, d'ores et déjà, quelques chiffres : 1.800 véhicules sont mis en service, 581 stations sont en service, 8.117 abonnés annuels actifs. Nous avons créé l'abonnement mensuel à 30 euros par mois et 6 euros la demi-heure, et cet abonnement a connu un engouement dès sa création et a plus que doublé entre mai et juin pour atteindre 707 abonnés.

La part des locations, ayant pour origine et destination les villes de la proche couronne, progresse. Le nombre de locations est en progression constante : plus 39 % en avril et mai 2012. La durée moyenne d'une location est de 45 minutes et la distance parcourue est de 9,7 kilomètres.

Je vous propose un vœu de l'Exécutif pour nous permettre de débattre, d'échanger plus longuement, peut-être dans un premier temps en 3e Commission, et je vous précise, bien sûr, qu'un débat pourra et sera organisé de manière plus large, peut-être ultérieurement, c'est plus utile, une fois qu'on en aura débattu en 3e Commission, mais, en tout cas, je m'engage à ce qu'un débat ait lieu à un moment où, bien sûr, on peut utilement présenter un point ou des points d'étape consolidés.

Merci beaucoup.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur CONTASSOT, vous retirez ce vœu au profit du n° 64 bis ?

M. Yves CONTASSOT. - Merci à Julien BARGETON de nous donner satisfaction sur le fait qu'il y aura deux étapes, une première en 3e commission, puis, ultérieurement, un débat en Conseil de Paris.

Pour nous, ce sont deux choses différentes : en 3e Commission, des données effectivement assez précises et sans doute plus larges, plus approfondies que ce qui vient de nous être donné, puis un débat plus politique en Conseil de Paris ; sous ces conditions, nous retirons notre vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - On a bien compris.

Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 124).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la sensibilisation des piétons aux nouvelles règles de circulation propres aux cyclistes.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la formation des agents de police.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'information du Conseil de Paris concernant l'accidentologie sur la voie publique.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame CUIGNACHE-GALLOIS, vous allez intervenir sur les vœux n^{os} 65, 66 et 67, et je vous donne la parole ; essayez d'être la plus rapide possible.

Vous devriez avoir au maximum trois minutes, mais vous les avez déjà présentés, donc peut-être que cela peut être plus rapide.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Absolument !

Le premier était la demande d'une campagne de sensibilisation, compte tenu d'une plus grande mixité des modes de déplacement sur la voie publique, pour reprendre un mot à la mode, d'un bouleversement des habitudes bien ancrées et tenaces, bien parisiennes, des piétons de traverser un peu n'importe comment, il faut quand même le dire, en se dirigeant à l'oreille, sans regarder de tous les côtés.

Compte tenu de ces éléments nouveaux, afin de protéger les plus fragiles, c'est-à-dire les piétons et, en particulier, les enfants et les personnes âgées, serait-il possible de continuer, de poursuivre, ce qui a déjà été engagé par la Mairie et de le refaire d'une manière peut-être ponctuelle : une campagne de sensibilisation auprès des piétons et des cyclistes afin d'informer tous ces gens qu'il y a des modifications à avoir dans leurs comportements pour traverser la chaussée ?

C'est le premier vœu, n° 65.

Je continue. Le deuxième est relatif à la formation des agents de police ; c'est un vœu que nous avons déjà déposé, que nous réitérons. Mon vœu est autant pour savoir ce qu'il en est que pour savoir, éventuellement, si quelque chose a été fait dans ce sens-là et quoi ; qu'a-t-il été fait et quels sont les résultats ? En effet, compte tenu, toujours, de ces ajouts sur la voie publique, de cette nouvelle mixité, de ces nouvelles habitudes, il nous semble qu'il y a une nécessité d'un équilibre entre une tolérance des agents, eu égard à la période d'adaptation des usagers, et le devoir de sanctionner les comportements à risques. Qu'a-t-il été fait auprès des agents publics dans ce sens ?

Le troisième concerne l'accidentologie sur la voie publique ; les chiffres sont transmis aux maires des arrondissements, et là, il s'agit plutôt d'une demande qui est faite par le président de mon groupe, qui souhaiterait que les présidents de groupe soient également destinataires de ces chiffres.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Là, vous avez été très bien, dans les deux minutes, c'est formidable !

Je donne la parole maintenant à M. Julien BARGETON, puis à M. le Préfet de police ou son représentant.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Madame CUIGNACHE-GALLOIS.

J'ai une bonne et une mauvaise nouvelle.

La bonne nouvelle est que je donne un avis favorable à ces trois vœux. Je pourrais m'arrêter là, mais je vais quand même un peu développer.

Je partage les demandes qui sont adressées à M. le Préfet de police concernant la formation des agents verbalisateurs et l'information régulière des groupes politiques sur les chiffres de l'accidentologie et je suis favorable à ce que nous poursuivions nos campagnes de sensibilisation concernant l'attention qui doit être portée aux usagers les plus vulnérables.

Ces 10 dernières années, la circulation à Paris s'est complètement modifiée, les modes de déplacement se sont diversifiés, le Code de la route a évolué et, je vous rejoins sur ce point, tout le monde (collectivités, Préfecture, usagers eux-mêmes) doit tenir compte de ces évolutions et des spécificités de la circulation en milieu urbain. Sur ce point, nous sommes d'accord.

Néanmoins, je souhaitais apporter quelques bémols aux considérants de ces trois vœux qui pourraient laisser penser que la situation de l'accidentologie à Paris est critique et que seules certaines catégories d'usagers seraient concernés.

D'abord, et même si, en ce domaine, nous sommes toujours insatisfaits, sachez qu'en 10 ans, la sécurité routière dans notre Ville s'est considérablement améliorée. Entre 2000 et 2010, on constate, en effet, moins d'accidents, moins 28 %, de 10.000, on est passé à 7.200, moins de victimes, 30 %, de 12.000, on est passé à 8.300, et moins de morts, 114 en 2001 contre 43 en 2010 ; c'est évidemment toujours 43 morts de trop.

Ensuite, je crois qu'il ne faut pas confondre les usagers vulnérables et les usagers responsables. Les cyclistes, les piétons, puisque ce sont eux auxquels vous faites référence, commettent, bien sûr, des infractions et imprudences, mais ils sont aussi victimes de ces infractions et de ces imprudences d'autres usagers, et je pense, bien sûr, aux automobilistes, auxquels vous faites quand même très peu référence.

Les automobilistes apparaissent peu dans les statistiques des victimes, et pour cause, ils sont davantage protégés, mais sachez qu'en 2010, ils sont impliqués dans 75 % des accidents et que dans plus de 60 % des cas, ils sont considérés comme responsables.

Le respect des passages piétons ne concerne pas que les piétons, le respect des double-sens cyclables ne concerne pas que les cyclistes mais aussi les autres usagers, et ils font donc que nos actions de sensibilisation, comme les actions de verbalisation de la Préfecture de police, s'adressent à l'ensemble des usagers, car nous sommes tous, tour à tour, des usagers différents, tantôt cyclistes, tantôt dans nos automobiles et tantôt piétons.

Si j'ai des réserves sur les considérants, comme je suis d'accord avec les dispositifs, nous n'allons pas chipoter et nous pouvons voter ces trois vœux.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Préfet ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci.

J'ai également écouté avec attention les trois vœux qui viennent d'être soumis.

Peut-être pour compléter les propos de M. l'adjoint au Maire, un petit point d'actualité sur le bilan de l'accidentologie à mi-année 2012.

Il s'inscrit dans la poursuite de la tendance que M. BARGETON vient de décrire, puisque depuis le début de l'année, on est en baisse à la fois sur les accidents, avec moins 8 % d'accidents, sur les blessés, moins 10 %, mais également sur les tués, avec 6 vies épargnées par rapport aux six premiers mois de l'année 2011.

Brièvement, sur les trois vœux que vous avez déposés, d'abord, l'information régulière des élus, nous y sommes évidemment favorables ; dans quelques jours maintenant - c'est imminent, je sais que c'est très attendu -, la Préfecture de police va publier son bilan 2011. Si nous avons un peu tardé cette année, c'est que nous avons également adjoint un bilan des 10 dernières années, de la décennie, ce qui permettra aux élus de ce Conseil d'avoir une tendance longue sur les résultats enregistrés à Paris. Au-delà, nous sommes, bien sûr, à disposition des présidents de groupe et, éventuellement, d'ailleurs, pour intervenir en commission ; nous avons un conseiller

technique au sein de notre cabinet qui peut venir, si les élus le souhaitent, intervenir en commission à intervalles réguliers.

Deuxième point, votre deuxième vœu a trait à l'action des forces de l'ordre dans un contexte nouveau de partage d'espace routier qui tend à évoluer.

D'abord, bien sûr, les nouveaux modes de circulation ont entraîné une évolution de l'usage de la voie publique, avec pour corollaire la recherche d'un nouveau partage, d'un nouvel équilibre de la route entre tous les usagers. Il est exact, et je suis d'accord avec vous, que ce nouveau contexte doit influencer sur le travail des fonctionnaires de police.

Pour répondre sur ce qui est fait en la matière, d'abord, les fonctionnaires de police sont évidemment formés, bénéficient d'une formation initiale, et les agents qui sont affectés aux missions de circulation sont souvent des jeunes agents, qui ont bénéficié d'une formation, en général, à jour, à la fois sur les textes en vigueur, mais aussi sur les pratiques constatées.

Au-delà de la formation initiale, nous avons des actions, bien évidemment, de formation continue, qui sont organisées par les différentes Directions.

Je faisais référence tout à l'heure au conseiller technique du Préfet de police en la matière ; elle organise mensuellement des comités de pilotage où sont présentes les différentes Directions, ce qui permet de faire un point sur l'accidentologie, une nouvelle tendance, et donc de conduire les fonctionnaires de police à adapter leur action.

Pour adapter leur action, ils sont, en tout cas, engagés à faire preuve de discernement. L'exemple du stationnement des deux-roues sur le trottoir, d'ailleurs, est, de ce point de vue, un bon exemple, et ils alternent actions de sensibilisation, écoute, dialogue, mais également verbalisation lorsque c'est nécessaire. En revanche, je suis d'accord avec vous que cette formation, cette sensibilisation, doit sans cesse être remise sur l'ouvrage.

Troisième point, troisième vœu, et j'en terminerai par là, vous souhaitez une plus grande sensibilisation des piétons aux nouvelles règles de circulation, notamment des vélos.

D'abord, vous avez raison, les piétons payent chaque année un lourd tribut en termes de sécurité routière ; cela a été notamment le cas l'an dernier, en 2011, puisque plus d'une personne tuée sur deux était piétonne.

Là où je rejoins totalement M. BARGETON, c'est que dans ses actions de sensibilisation, la Préfecture de police ne peut pas cibler une seule catégorie d'usagers, mais s'efforce, au contraire, de parler à l'ensemble des usagers de la route.

En 2012, sur les six premiers mois de l'année, plusieurs initiatives en ce sens ont été prises : d'abord, une semaine de sensibilisation des différents usagers de la route, et nous avons pris le parti de consacrer un jour de la semaine à chaque catégorie d'usagers.

Il y a une dizaine de jours, nous avons organisé une table ronde consacrée à l'accidentologie des piétons seniors, qui a été riche d'enseignements et qui fera l'objet d'échanges ultérieurs avec la Ville. J'évoque également la semaine de sensibilisation aux risques routiers qui s'est tenue aussi au mois de juin.

Vous le voyez, et en tout cas j'espère vous en convaincre, ces actions de prévention ont été nombreuses en 2012. Elles ont vocation à se poursuivre, notamment à destination des piétons, de manière à ce que nous continuions à enregistrer des résultats sur la route toujours meilleurs, et les chiffres que je donnais au début montrent que nous sommes dans la bonne direction.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœux référencé n° 65 dans le fascicule assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 125).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœux référencé n° 66 dans le fascicule assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le voeu est adopté. (2012, V. 126).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœux référencé n° 67 dans le fascicule assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le voeu est adopté. (2012, V. 127).

2012, DPE 58 - Approbation des modalités de lancement d'un marché de fourniture de corbeilles de rue de type porte-sac.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons en 4e Commission le projet de délibération DPE 58. Il s'agit de l'approbation des modalités de lancement d'un marché de fourniture de corbeilles de rue de type porte-sac.

La parole est à Mme de CLERMONT-TONNERRE, pour cinq minutes.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération nous laisse entrevoir qu'enfin les rues parisiennes devraient disposer d'un nouveau modèle de réceptacle de propreté. Un nouveau modèle que nous souhaitons aussi durable et adapté à la diversité des paysages de notre Capitale que le mobilier qu'Hausmann avait en son temps réalisé.

Enfin ! car voilà près de huit ans que vous nous avez annoncé l'implantation de nouveaux réceptacles de propreté.

Enfin ! car voilà près de huit ans que les divers projets que vous avez initiés se sont soldés par un échec.

Pour mémoire, je rappellerai qu'en 2004, une première consultation a été lancée pour la réalisation d'une corbeille dont le résultat s'est révélé décevant.

En 2006, vous avez alors lancé une seconde consultation portant cette fois sur un modèle de porte-sac dont le prototype n'a pas convaincu.

En 2007, alors qu'aucun projet n'avait encore abouti, tant sur le plan de la fonctionnalité que de l'adaptation au paysage urbain, près de 500.000 euros avaient déjà été engloutis pour les corbeilles de propreté.

En 2009, vous avez cette fois lancé une procédure de dialogue compétitif pour la conception, l'industrialisation et la fourniture d'un modèle de réceptacle de propreté déclinable en deux versions qui avait vocation à être implanté sur l'espace public en 2012. Nouvel échec, puisque vous avez déclaré la consultation sans suite avant même la remise des offres finales.

Et aujourd'hui, nous en sommes toujours à la case départ.

Que de temps perdu, Monsieur le Maire, pour remplacer ces 30.000 porte-sacs vieillissants qui polluent le paysage parisien. Supports inclinés, socles rouillés, ces réceptacles n'invitent pas au respect de la propreté de nos rues et concentrent à leurs pieds dépôts sauvages de tous ordres.

Maintes fois annoncée et reportée, la mise en place de nouveaux porte-sacs s'impose, tant pour la propreté de l'espace public que pour la nécessité de proposer aux Parisiens des réceptacles dignes de notre Capitale et s'intégrant dans les différents quartiers.

J'en viens au contenu du projet de délibération, qui appelle un certain nombre de remarques.

Tout d'abord la question de l'intégration paysagère. Ce critère pourtant essentiel apparaît en dernière position et ne pèse que 10 % dans le jugement des offres. Et encore, seuls 5 % concernent l'esthétique.

Ensuite, ce projet appelle d'autres questions.

Ces porte-sacs seront-ils adaptés pour le tri sélectif ou alors les bouteilles en plastique continueront-elles à partir à l'incinération ?

Ont-ils vocation à être déployés dans les espaces verts ? Quel sera le calendrier de remplacement des 30.000 réceptacles puisque la partie forfaitaire du marché ne porte que sur 15.000 éléments ?

Enfin, comment sera assuré l'entretien de ces mobiliers dont les pieds sont régulièrement recouverts d'autocollants, voire d'affichettes dans certains quartiers.

Par ailleurs, je m'étonne, Monsieur le Maire, que pour un projet aussi impactant pour le paysage de nos rues, vous n'ayez ni jugé utile d'informer la Commission du mobilier urbain sur l'évolution de ce dossier, ni soumis à ses membres les nouvelles caractéristiques techniques et esthétiques des mobiliers qui figurent dans le règlement de la consultation annexé au projet de délibération.

Je rappelle que cette commission, que sa présidente, Mme HIDALGO, semble avoir mise en sommeil, a pourtant vocation à être saisie de toute question ayant trait au mobilier urbain intéressant l'espace public parisien.

Enfin, je conclurai par deux remarques.

La première pour vous rappeler que le remplacement des corbeilles ne sera pas suffisant pour améliorer la qualité de l'espace public si parallèlement, vous ne mettez pas un terme à cette habitude de laisser s'accumuler les sacs verts Ville de Paris au pied des réceptacles de propreté.

Outre le fait qu'il encourage les dépôts sauvages, ce système donne une image assez curieuse, car d'un côté, la Ville dépose ses sacs en toute légalité, et de l'autre, les Parisiens qui déposent des sacs se voient verbalisés à hauteur de 35 euros.

La deuxième remarque pour rappeler que le 15e, dont la population a augmenté de 10.000 habitants en dix ans, attend toujours que vous mettiez à sa disposition les moyens nécessaires pour assurer la propreté d'un arrondissement de 240.000 habitants, ces moyens que vous nous aviez pourtant promis lors d'un C.I.C.A. tenu, Monsieur le Maire, en octobre 2008.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour répondre, je donne la parole à M. François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Merci.

Je remercie notre collègue et son groupe de leur vigilance et de leur intérêt pour ce sujet, et en l'occurrence pour ce projet de délibération.

Pendant longtemps, l'U.M.P. nous a reproché de ne pas renouveler les corbeilles de rue. Il était logique qu'au moment où nous renouvelons les corbeilles de rue, l'U.M.P. nous critique. C'est sans doute de bonne guerre, même si l'exercice trouve évidemment rapidement ses limites.

Mme de CLERMONT-TONNERRE, à qui je ne ferai pas le reproche de ne pas s'intéresser ni de ne pas connaître le sujet, le sait, l'exercice est délicat, puisque nous devons à la fois relever, répondre en tout cas, à des exigences d'ordre sécuritaire. Nos corbeilles de rue doivent être agréées par le Préfet de police et répondre aux exigences du plan Vigipirate, ce qui nous permettra notamment - je le dis à l'attention de notre collègue maire du 8e arrondissement qui n'est pas là aujourd'hui mais qui m'a souvent interpellé sur le sujet -, ce qui nous permettra de déployer enfin des corbeilles de rue sur les Champs-Élysées, ce qui nous a été jusqu'à présent toujours interdit.

Ces corbeilles de rue doivent évidemment répondre à des exigences d'ordre esthétique puisque, comme vous le rappelez, elles font partie du paysage urbain parisien et doivent s'intégrer dans des sites particulièrement exigeants, jusqu'à devoir obtenir sur certains l'autorisation de l'architecte des bâtiments de France.

Les corbeilles doivent évidemment répondre à des critères de fonctionnalité. Elles sont vidées régulièrement, entretenues, et dans l'action que nous avons engagée de prévention des troubles musculosquelettiques, la prise en

compte de la facilité avec laquelle ces corbeilles pourront être vidées et manipulées par les agents est évidemment un point important.

Dernier élément, et vous comprendrez que nous le prenons en compte, des critères de coût, puisque le P.I.P.P. a prévu un budget conséquent pour le renouvellement de ces corbeilles et que les tentatives précédentes avaient échoué sur le dépassement très net des budgets prévus.

Bref, nous pensons aujourd'hui que ce nouveau marché pourra aller à son terme et qu'il répondra à l'ensemble de ces exigences.

Alors, nous avons effectivement une première série de 15.000 corbeilles à compter de la mi-2013, ce qui permettra un déploiement progressif sur l'ensemble du territoire parisien, jusqu'à renouveler la totalité des 30.000 corbeilles de rue qui sont mises à disposition, vous le savez, des Parisiens et des usagers de l'espace public à Paris, et ce qui leur permet, dès lors qu'ils sont un tout petit peu attentif, de ne rien jeter par terre.

Vous aurez noté parmi les nombreuses améliorations portées à ces nouvelles corbeilles de rue, l'intégration systématique d'éteignoirs à mégots, puisque la question des mégots est aujourd'hui une problématique à laquelle nous sommes confrontés, et vous l'êtes dans vos arrondissement comme nous le sommes sur l'ensemble du territoire de Paris. L'interdiction faite de fumer dans les lieux publics s'est manifestée par la recrudescence des mégots dans la rue, et fumer est aujourd'hui devenu une activité de plein air, si j'ose dire. Il faut donc qu'on adapte le mobilier urbain à cette difficulté, et ces nouvelles corbeilles y contribueront.

S'agissant des aspects esthétiques qui semblaient vous inquiéter, je vais vous rassurer, d'abord parce que le Maire de Paris, et c'est peu dire, manifeste depuis le début une attention extrêmement vigilante à l'intégration esthétique de ces nouveaux modèles. Soyez donc sans crainte, il est déjà prévu que dans une démarche de mise en cohérence du mobilier urbain parisien, elles seront gris 'Vélib' pour éviter le côté bigarré qui caractérise la situation actuelle.

Voilà, que vous dire d'autre ?

Vous vous êtes inquiétée des moyens dévolus au 15^e arrondissement. Je voulais vous rappeler que nous avons mis en place un travail avec les élus des 20 maires d'arrondissement délégués aux questions de propreté et de traitement des déchets, je crois que nous faisons un vrai travail collégial, intelligent et positif.

Nous ne surfons pas simplement sur le mécontentement supposé d'une partie de l'opinion publique parisienne. Nous essayons de construire et de poser des solutions, y compris dans les arrondissement dirigés par l'opposition, mais il importe effectivement que, partout, on se saisisse totalement des prérogatives, des capacités d'initiative qui sont données aux 20 maires d'arrondissement par le co pilotage.

C'est un travail qui implique de prendre appui sur la proximité et je pense que vous en conviendrez avec moi.

C'est une chose d'interpeller publiquement l'Exécutif parisien, c'est autre chose, là où l'on est en responsabilité, de se mettre au travail et, concrètement, de mobiliser les usagers, notamment pour les convaincre de cesser de salir nos rues, comme malheureusement, nous le savons, c'est aujourd'hui trop souvent le cas.

Un dernier mot s'agissant des moyens humains que vous avez évoqués en prenant l'exemple de votre arrondissement, je ne vous apprendrai rien en vous rappelant que l'ambition de cette Municipalité de maintenir l'emploi public est déjà très ambitieuse, si j'ose dire, et qu'il est difficile de prévoir des moyens supplémentaires à court terme.

Je veux redire, comme je l'ai dit lors de la dernière séance en réponse à Mme Laurence DOUVIN, mon inquiétude devant la proposition formulée par votre groupe et à nouveau lors de l'examen du budget supplémentaire par MM. Jean-François LAMOUR et Philippe GOUJON.

Votre proposition de ne pas remplacer un fonctionnaire municipal sur deux partant en retraite se traduirait très concrètement par la suppression pure et simple de 700 agents de propreté sur une mandature. Il est clair que les Parisiens ont tout à craindre de l'entrée en vigueur de la proposition de l'U.M.P.

Je veux alerter les Parisiens, et accessoirement les élus de l'U.M.P., sur les conséquences extrêmement dramatiques qu'aurait votre proposition phare en matière de moyens dévolus à la propreté.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 58.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DPE 58).

2012, DEVE 44 - Convention avec le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) pour l'occupation du Pavillon de Tunisie situé dans le Jardin d'Agronomie Tropicale au sein du bois de Vincennes (12e).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 44, c'est une convention avec le CIRAD pour l'occupation du Pavillon de Tunisie situé dans le Jardin d'agronomie tropicale au sein du bois de Vincennes.

Je donne la parole à Mme Odette CHRISTIENNE.

Mme Odette CHRISTIENNE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous devons délibérer sur une convention avec le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, le CIRAD, relative à la mise à disposition du Pavillon de Tunisie situé en un lieu emblématique, le Jardin tropical.

Il est des lieux qui, malgré une aire réduite, sont la mémoire de faits historiques. Tel est le cas d'un petit morceau de territoire parisien, à la limite de Nogent-sur-Marne, qui inclut le Jardin d'agronomie tropicale.

Les activités résultant de questions fondamentales, tels les rapports de l'homme avec la nature, y ont trouvé à s'exprimer dans des réalisations concrètes et pérennes.

Le Jardin tropical s'inscrit dans un environnement où les vestiges de monuments symbolisent les liens de la France avec les anciennes colonies, et son histoire mérite d'être mieux connue des Parisiens.

C'est pourquoi, en 2005, a été édité avec la contribution de Paris et de Nogent un ouvrage auquel le CIRAD a contribué. L'origine du jardin : le bois de Vincennes, ancienne chasse royale, fut intégré à la liste civile de Napoléon III.

Par un projet d'urbanisme, l'Empereur voulut créer à l'Est de Paris pour les populations laborieuses de deux arrondissements nouveaux, le 11e et le 12e, et pour les ouvriers du faubourg Saint-Antoine une promenade comparable à celle qui avait été créée pour les quartiers riches de l'Ouest.

En 1860, le terrain passe sous la tutelle de la Ville de Paris, mais l'Etat se réserve la jouissance de certaines parties, d'où une colonisation militaire immédiate des lieux : la Ville tente alors de protéger sa promenade.

En 1870, nous sommes en guerre, le terrain est transformé en bivouac et les arbres sont utilisés pour la consolidation des défenses de Paris. C'est leur quasi disparition et il fallut en 1871 et 1872 en replanter 19.633.

C'est dans la fin du XIXe siècle que l'on essaie d'installer, dans une partie plutôt déboisée, des espèces exotiques et, en 1900, le jardin dit "Jardin colonial". C'est la période où l'on tente d'appivoiser les végétaux asiatiques ou africains.

Simple curiosité scientifique ? Certes cet intérêt est évident pour les naturalistes, des progrès considérables ayant été réalisés en matière de sciences du végétal, une vulgarisation forte se développe et, alors, inévitablement, une mode de l'exotisme qui dépasse largement le domaine de la végétation.

A la fin de la première guerre mondiale, on s'oriente vers la formation de scientifiques coloniaux, l'essor des exploitations agricoles des colonies participe de la relève de la Nation. Les agronomes coloniaux gèrent, non plus des jardins, mais des stations expérimentales. Après l'exposition coloniale de 1931, il existe une multitude d'instituts spécialisés. Après la deuxième guerre mondiale, le mouvement d'émancipation des peuples d'outre-mer impose aux instituts une politique nouvelle de coopération agronomique.

En 1984, non seulement il y a une prise de conscience de l'importance du lieu de mémoire, mais on assiste au premier mouvement de fusion des principaux organismes pour créer le CIRAD, l'idée des chercheurs étant de constituer un campus de recherche, d'enseignement et d'expertise de la mondialisation et du développement durable. Ce campus est créé en 1995.

En 2004, la Région Ile-de-France se dote d'un programme de recherche s'appuyant sur le campus de l'ensemble de la Région. Ainsi celui du Jardin tropical, articulé avec d'autres pôles de la Région, se situe dans la continuité historique avec des travaux d'un bon nombre de ceux qui les ont précédés dans ce lieu, René Dumont y a enseigné.

Depuis 2003, par mesure de protection des lieux, l'ouverture au public est limitée et, disons-le, la plupart des promeneurs du bois en ignorent l'existence

Moi-même j'ai découvert les monuments lors de cérémonies en hommage aux soldats africains et asiatiques morts pour la France.

Certes, le patrimoine architectural a subi les dégâts du temps et souffert de la négligence des hommes, Paris veille désormais à le préserver et nous avons plus que jamais conscience de l'importance des recherches couvrant les domaines de l'écologie et partant pour l'économie.

Le CIRAD s'inscrit donc dans un continuum et dans le destin de cette parcelle avec l'énorme importance que revêtent, depuis 1988, les travaux de ce campus, de sept institutions publiques regroupées sur 1,9 hectare du lieu qui en comporte 4,8.

Nous sommes avec ce centre au cœur de la recherche agronomique et du développement durable.

La convention présentée aujourd'hui permettrait aussi au CIRAD d'installer, dans le Pavillon de Tunisie, un espace d'information sur ses activités.

Les travaux prévus s'inscrivent dans le cadre des orientations pour l'aménagement durable des bois parisiens approuvées par notre Conseil en 2002.

Je vous renvoie au projet de délibération pour les conditions qui président à la signature de ladite convention, mais chacun peut en apprécier le bien-fondé et nous ne pouvons que voter favorablement pour ce contrat.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame GIBOUDEAUX, vous avez la parole.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais remercier chaleureusement Mme Odette CHRISTIENNE d'être intervenue sur ce projet de délibération car, comme elle l'a dit, peu de Parisiens et de Parisiennes connaissent cet endroit magnifique et singulier.

Singulier, elle l'a tout à fait bien décrit par son histoire, c'est à la fois un lieu de mémoire et un lieu d'avenir, parce que des chercheurs y travaillent quotidiennement et font vivre aujourd'hui une grande partie de ce site.

Je voulais profiter de cette intervention pour vous parler du Jardin d'agronomie tropicale aujourd'hui, car, depuis le début de la mandature, je me suis posé la question de : comment on peut faire vivre ce lieu chargé d'histoire tout en le faisant connaître plus aux Parisiennes et aux Parisiens et aussi permettre au CIRAD de mieux faire connaître ses activités scientifiques, qui sont tout à fait tournées vers le monde entier, mais qui peuvent évidemment intéresser les Parisiens et, plus largement, les habitants de la métropole, car ce jardin est tout proche de la commune de Nogent.

Alors, sur les activités qui se sont développées, nous avons fait un partenariat avec le CIRAD pour animer le Pavillon d'Indochine qui a été rénové récemment. Ce sera un lieu d'expositions et de colloques, qui vont permettre de faire connaître mieux ce jardin, avec une exposition dès le mois de septembre sur l'Afrique de l'Ouest, en lien avec la fondation René Dumont, donc je vous invite à vous y rendre.

Vous pourrez aussi admirer le travail artistique fait par Johann Le GUILLERM, de la compagnie "Cirque Ici", qui est installée depuis plus d'un an dans ce jardin, qui fait un travail d'installations à partir de sculptures, à partir d'éléments végétaux, qui sont tout à fait extraordinaires. Elles sont installées dans le jardin depuis bientôt six mois.

A l'étude sur ce jardin, nous avons aussi la volonté d'y implanter un jardin pédagogique en lien avec les étudiants et les chercheurs qui sont installés sur le site et qui soit ouvert aussi aux Parisiens, aux riverains et aux habitants de Nogent, donc beaucoup de projets.

Nous avons aussi le souci de maintenir ce patrimoine. Je peux vous dire que ce n'est pas simple au niveau financier, car ce sont des réhabilitations et des rénovations très coûteuses. Nous avons mis l'accent sur la Porte chinoise qui se détériorait, donc des éléments ont été enlevés pour qu'ils ne soient plus détériorés. Une restauration a été engagée et c'est déjà un premier pas. Nous avons fait aussi un travail d'inventaire de tous les éléments qui devraient être restaurés et réhabilités, donc qui nécessiteront des moyens dans la prochaine mandature et aussi des partenariats à trouver pour assurer la réhabilitation de toutes ces œuvres et de tous ces bâtiments.

Un travail important a été fait par la Direction des Espaces verts et de l'Environnement. Je voudrais saluer la Division du bois de Vincennes qui a fait un travail intéressant, notamment sur les allées. Il y avait des allées qui avaient été bitumées, donc qui ont été restaurées en gardant l'esprit historique du lieu. Des travaux sur la mare aussi, qui avait été petit à petit abandonnée quand l'Etat avait en charge ce jardin : donc des interventions qui sont faites pour redonner un sens à ce lieu, le rendre en tout cas plus agréable pour les personnes qui souhaitent le visiter.

Nous sommes très intéressés aussi pour valoriser ce lieu de mémoire et de commémoration. Mme Odette CHRISTIENNE l'a bien décrit. C'est un lieu très impressionnant, fait de monuments, et un lieu qui sert encore de lieu de commémoration.

Je voudrais rappeler, elle ne l'a pas cité, que, pendant la Première Guerre mondiale, cela a été un lieu qui a servi d'hôpital pour les troupes coloniales, donc pour vous dire que l'occupation de ce site a laissé des traces très profondes dans la mémoire des personnes qui sont aujourd'hui encore présentes sur le site.

Et nous mettons en place une signalétique historique, qui devrait être terminée à l'automne et qui va permettre aussi de mieux faire connaître l'histoire de ce jardin d'agronomie tropicale, que je vous invite donc tous à visiter.

Pour terminer sur le projet de délibération qui est plus particulier aujourd'hui sur la convention que nous vous soumettons, le partenariat que nous souhaitons entreprendre avec le CIRAD sur le Pavillon de Tunisie. Cela va être effectivement un lieu d'information pour le CIRAD. C'était une volonté de la Mairie de Paris de faire en sorte que le CIRAD soit plus visible et qu'il organise des conférences et que, au sein du jardin, on puisse mieux connaître les activités des scientifiques. Mais ce sera aussi un lieu de restauration car, sur ce campus qui regroupe le C.N.R.S., le CIRAD et différentes O.N.G., il n'y avait pas de lieu de restauration. Le Pavillon de Tunisie pourra servir de lieu de restauration et aussi de lieu de restauration pour les Parisiennes et les Parisiens qui voudraient s'y rendre le week-end.

Donc, on a trouvé, je dirais, un partenariat intelligent et constructif pour donner une nouvelle vie à ce jardin d'agronomie tropicale.

Donc, je vous invite tous à voter ce projet de délibération.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 44.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DEVE 44).

2012, DEVE 75 - Demandes d'autorisations administratives pour la réalisation de travaux dans le Jardin botanique : réaménagement et rénovation des serres "exposition" et "Azalée", modification du réseau de chauffage dans le jardin des Serres d'Auteuil (16e), réaménagement des pavillons 12 et 14 du Parc Floral (12e).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 75 : demandes d'autorisations administratives pour la réalisation de travaux dans le Jardin botanique.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - La destruction des serres chaudes du Jardin botanique dans la partie située dans les serres d'Auteuil constituerait, à n'en pas douter, un événement dont on parlerait pendant très longtemps, tant cela serait représentatif de la fin d'une période basée sur le productivisme et l'incapacité à prendre en considération la vraie valeur de la biodiversité.

Nous savons que la Majorité, alliée à la droite, n'a pas voulu préserver ce lieu et préfère y voir un sol stérile servant à quelques joueurs 15 jours par an.

Pour autant, nous avons entendu la Ville de Paris s'engager lors des réunion de concertation, tout autant d'ailleurs que la F.F.T., pour que rien ne soit entrepris avant que des études indépendantes soient réalisées pour examiner l'impact que pourrait avoir un déménagement des plantes dans un autre lieu. Nous avons même entendu des éminents représentants de la Ville affirmer que ce serait le Muséum national d'Histoire naturelle qui serait en charge de ces études.

Nous attendions donc avec impatience, afin d'avoir une expertise dont nous pensons que la Ville la prendrait en considération.

Las, tout comme pour l'avenant préalable à la révision du P.L.U., la Ville montre la valeur de ses engagements ! Seul compte le passage en force et qu'importent les conséquences !

Je note également que le coût des travaux envisagés ne figure nulle part, alors que les sommes engagées ou promises par la Ville pour donner satisfaction à la F.F.T. dépassent déjà 40 millions d'euros.

Je regrette, pour ma part, que ce projet de délibération soit inscrit en 4e Commission car tout le monde sait que, sur ce dossier des serres d'Auteuil, les décisions se prennent ailleurs. La meilleure preuve en est que l'avis d'appel à la concurrence pour mener à bien ces travaux a déjà été publié par la DPA le 22 mai, donc bien avant que le Conseil de Paris se prononce sur leur bien-fondé, avec un début des travaux commandé pour le 1er août, ce qui laisse d'ailleurs au passage moins de trois semaines pour déposer les demandes d'autorisations administratives, délivrer les permis de démolir, de construire et d'aménager, sans compter le passage en Commission départementale des sites.

Cela montre dans quelle estime sont tenus les élus de notre Assemblée !

Comment, après de tels comportements, parler de démocratie vivante ou de transparence ?

Nous demandons évidemment au Maire de Paris de respecter la parole donnée et de reporter ce projet de délibération à l'issue de l'étude sur la possibilité de déplacer les collections végétales, étude qui, à notre connaissance en tout cas, n'a pas encore commencé.

A défaut, il va de soi que nous serions contraints de voter contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame DREYFUSS, vous avez la parole.

Mme Laurence DREYFUSS. - Merci.

Décidément, l'extension de Roland Garros ne se fait pas seulement avec l'argent de la F.F.T. ni uniquement avec les 20 millions de subvention de la Ville, comme l'a indiqué Mme HIDALGO ce matin.

Et non, il faudra puiser encore dans la poche du contribuable parisien !

En effet, combien vont coûter tous ces travaux ? Eh bien, on ne le sait pas. Depuis le début, il n'y a aucune transparence sur le coût financier, du fait du projet de Roland Garros.

C'est en fait Jean Bouin bis. En effet, la Ville ne souhaite jamais la saisine de la C.N.D.P. C'est pour cela que, pour tous ces sujets, elle sous-estime toujours le bilan financier, car le seuil de la saisine, vous le savez, est à 300 millions d'euros. Or, avec ce nouveau projet de délibération, on est déjà largement au-dessus des 300 millions d'euros pour l'extension de Roland Garros et ce n'est pas fini !

Enfin, je voudrais, par ce projet de délibération, rendre hommage aux personnels. En effet, je souhaite interroger la Ville sur leur devenir car ils sont le lien de transmission indispensable entre le lieu et le public. Ils nous

apprennent l'Histoire, ils nous font mieux connaître les différentes collections. Effectivement, ils sont indispensables à la pérennisation des lieux. Je dirais même qu'ils participent à l'âme de ce lieu.

Donc, pour toutes ces raisons, si le projet de délibération n'était pas retiré, je voterai contre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GABORIAU, vous avez la parole.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en quelques mots simplement, je voudrais indiquer que, comme le Conseil du 16e arrondissement, le groupe U.M.P.P.A. va voter favorablement ce projet de délibération, pour permettre le réaménagement et la rénovation des serres, expositions et azalées et la modification du réseau de chauffage dans le jardin des serres d'Auteuil.

Je ne vais pas reprendre ici ce que Claude GOASGUEN, maire du 16e, a dit ce matin, rappelant l'enjeu du débat : faut-il, oui ou non, que Paris conserve Roland Garros à Auteuil ?

Toutes les explications ont été données. Désormais, la seule préoccupation doit être : comment fait-on pour accompagner intelligemment cette modernisation de Roland Garros ?

Le 16e arrondissement, une fois n'est pas coutume, a été largement associé à ce projet. Nous l'avons dit et répété, le sport de proximité du 16e, associatif et scolaire, en sortira gagnant. Il doit en être de même pour le Jardin Botanique.

Dès le début de ce dossier, M. Claude GOASGUEN a milité pour que soit épargné le Jardin des Poètes, qui ne sera pas la porte d'entrée de Roland Garros et les serres Formigé, désormais exclues comme les jardins à la française attenants à l'emprise de Roland Garros, comme l'a confirmé le commissaire-enquêteur.

Il y a tout lieu de se satisfaire de l'évolution positive de ce dossier, qui, contrairement à ce que l'on voudrait laisser croire, tient le plus grand compte des multiples réunions de concertation organisées à la mairie du 16e mais aussi à la F.F.T. sous la houlette du Conseil national du débat public.

Satisfaits de ces évolutions positives, nous renouvelons notre soutien et voterons favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans ce projet de délibération, il s'agit effectivement d'engager des demandes d'urbanisme pour pouvoir faire évoluer ce site afin d'accueillir le nouveau terrain de tennis qui va prendre place sur les serres chaudes du Jardin Botanique et des serres d'Auteuil.

Je voulais, tout d'abord, commencer mon intervention en disant que ce projet ne va pas amputer les valeurs du Jardin botanique aujourd'hui et ses collections mais va, au contraire, je dirais, le mettre en valeur et aussi permettre de développer le Jardin botanique plus largement sur d'autres sites.

Je pense que le Jardin botanique, aujourd'hui, à Paris, n'est pas assez connu, sa valeur n'est pas assez reconnue, et je pense que si l'on ne reconnaît pas sa valeur aujourd'hui, on n'est pas à l'abri, dans les prochaines années, de revoir son périmètre encore grignoté, et le travail, notamment, des jardiniers, mais aussi des chercheurs qui travaillent sur le Jardin botanique, remis en question.

J'ai vraiment insisté auprès du Maire pour que la totalité des collections soient maintenues, à la fois sur le site des serres d'Auteuil, mais aussi développées dans le jardin du Parc floral, car le Jardin botanique de Paris se développe sur plusieurs sites : le jardin des serres d'Auteuil, le jardin du Parc floral, le jardin de Bagatelle et l'arboretum qui jouxte l'école du Breuil dans le bois de Vincennes. C'est sur ces quatre sites que nous allons, dans les prochains mois, travailler, pour donner plus de cohérence, de visibilité, au Jardin botanique.

Je vous rappelle que d'autres Villes, comme Bordeaux et Nantes, ont, ces dernières années, beaucoup développé leurs collections, leurs jardins botaniques, et rencontrent beaucoup de succès. Je pense que Paris doit être à la pointe aussi sur ces questions-là, ne pas négliger les collections du Jardin botanique et les valoriser.

Pour revenir sur le site d'Auteuil, Mme Laurence DREYFUSS rappelait l'importance du personnel et son attachement aux collections ; c'est important. Nous avons plus d'une centaine de personnes qui travaillent aujourd'hui sur le site des serres d'Auteuil et il n'est pas question d'associer à ces transformations, soit une suppression du personnel, soit une baisse de leur qualification, donc les jardiniers qui sont en charge des serres d'Auteuil vont rester sur le site, leurs locaux sociaux seront déplacés sur les locaux avenue de la porte d'Auteuil, mais resteront sur le site.

Les locaux des fleuristes seront relocalisés dans la pépinière de Longchamp afin qu'ils continuent leur activité. Je pense qu'ils sont très appréciés des Parisiens et des Parisiennes, notamment dans les décorations florales qu'ils réalisent sur l'espace public ; leurs postes seront maintenus et leur activité sera maintenue à proximité, dans la pépinière de Longchamp.

Tous les locaux sociaux des jardiniers, mais aussi de l'entreprise d'insertion qui a en charge l'entretien des rives de la Seine dans le bois de Boulogne et de la Petite ceinture 16e, qui ont leurs locaux dans le Jardin, auront aussi des locaux qui seront attribués dans les anciens locaux de la Direction, avenue de la porte d'Auteuil.

Voilà ce que je souhaitais dire au niveau du personnel.

Cela a été un choc pour eux, c'est vrai, cela n'a pas été simple, mais la directrice s'est engagée, avec Ghislaine CHARDON, responsable du service d'exploitation des jardins, à les associer pour relocaliser et retravailler sur un futur projet du Jardin botanique ; ils sont complètement associés à cette démarche, même si, je vous le rappelle, c'est quelque chose qui a été un moment assez douloureux et assez difficile.

Sur la question de la convention avec le Muséum, elle est signée, elle vient d'être signée par le Muséum ; c'est ce qui bloquait un peu le démarrage de ce travail. Elle sera mise en œuvre dès le mois de septembre sans problème, donc on pourra faire ce partenariat avec le Muséum pour vraiment travailler sur l'impact du déplacement de ces collections et limiter effectivement la dégradation qui pourrait être conditionnée par ces déplacements.

Je voudrais rappeler sur le site d'Auteuil que l'on va garder des thématiques sur des collections qui étaient déjà présentes sur les serres d'Auteuil qui vont s'organiser autour du futur terrain de tennis, autour de quatre thématiques et quatre continents ; on va garder les mêmes collections qui seront réorganisées, avec des moyens qui seront mis pour assurer une meilleure visibilité et aussi une signalétique et des moyens plus importants que ce qu'on avait aujourd'hui pour faire connaître ces collections.

Une partie des collections ira dans le jardin du Parc floral ; il s'agit des plantes accrobranchées et des plantes du jurassique ; on va réhabiliter des bâtiments dans le Parc floral pour mettre en valeur ces collections. Je pense que c'était important aussi que l'Est parisien participe à cet effort d'amélioration de la connaissance du jardin botanique et permette d'avoir une synergie un peu plus importante, notamment avec l'arboretum qui se trouve dans le bois de Vincennes.

Voilà les informations que je souhaitais porter à votre connaissance aujourd'hui.

Je reste à votre disposition pour toutes les informations que vous souhaiteriez connaître concernant les dispositions qui seront prises par la Direction suite à cette intervention qu'il y a dans les serres d'Auteuil.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 75.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DEVE 75).

2012, DUCT 155 - Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association "Le patronage laïque du 15e - maison pour tous".

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons en 5e Commission le projet de délibération DUCT 155. Il s'agit d'une subvention et d'une convention avec l'association "Le patronage laïque du 15e - maison pour tous".

Je donne la parole à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette association, tout à fait honorable, d'ailleurs, vit, néanmoins, depuis 10 ans sous ce que l'on pourrait appeler une perfusion de subventions municipales.

Dès 2001, vous décidiez de ne pas faire exécuter le jugement par lequel "Le patronage laïque" était condamné à payer à la Ville de Paris 92.000 euros ; en 2007 encore, vous octroyiez une subvention exceptionnelle de 75.000 euros pour apurer trois années d'impayés ; en 2011, à l'occasion du relogement de l'association pendant la durée des travaux, vous trouviez en un temps record des locaux provisoires au 61, rue Violet, rénovés à grands frais, en urgence, pour 180.000 euros, avec prise en charge de la totalité du loyer mensuel de 10.000 euros, sans oublier une nouvelle subvention de 18.700 euros votée en octobre 2011.

Reconnaissez que peu d'associations sont aussi bien traitées, et tant mieux pour elle, d'ailleurs !

Nouveau cadeau aujourd'hui : une subvention de 25.000 euros, donc en augmentation, dans ces temps de rigueur, de près de 30 %, donc de près de 7.000 euros, alors que cette rigueur nous est souvent avancée pour justifier de nombreuses baisses, de toutes les subventions, d'ailleurs.

Il est vrai que cette association a accueilli dans ses très vastes locaux la plupart des réunions de gauche pendant la campagne électorale, à des tarifs, évidemment, défiant toute concurrence. Bizarre qu'aucune date n'était libre quand nous avons, malencontreusement, demandé, nous aussi, à nous y réunir ; sûrement un fâcheux hasard !

Plus grave, alors que le bâtiment ancien et représentatif de la fin du XIXe siècle aurait pu être réhabilité, la mégalomanie, quand même, assez caractéristique de ce dossier a amené la Ville à décider la destruction de ce bâtiment, puis sa reconstruction pour un grand patronage laïque du XXIe siècle qui sera financé sur les investissements localisés du 15e à hauteur de 5,5 millions quand même, comme si les habitants du 15e n'avaient pas de besoin plus urgent que de célébrer le culte de la laïcité ; celle-ci est-elle tellement en danger qu'elle ait besoin d'un temple à sa gloire ?

Vous savez, défendre la laïcité, cela aurait été, plutôt, de voter la loi contre le voile intégral ; c'est la vraie défense de la laïcité.

Près de 300 riverains ont signé une pétition contre le projet en raison d'un parti-pris architectural particulièrement austère et inadapté au quartier, qui entraînera, de surcroît, une surdensification de l'îlot, car viendra s'y ajouter, à son sommet, une résidence sociale.

Lors d'une réunion d'information d'ailleurs particulièrement houleuse, les riverains ont clairement exprimé leur totale opposition à une telle réalisation, à laquelle ils n'ont pu apporter, d'ailleurs, la moindre modification - c'était tout sauf une réunion de concertation -, pas plus sur la couleur sombre de la façade, que sur la hauteur.

Cerise sur le gâteau, toutes les associations, locales pour la plupart, hébergées dans les anciens locaux risquent de ne pas être relogées dans cet équipement, dont l'unique vocation est "la promotion des valeurs laïques et républicaines". Je crois que nous y sommes évidemment tous attachés, mais que peu d'associations locales retiennent dans leur objet social...

De surcroît, un espace de 1.100 mètres carrés dévolu aux associations locales, qui était prévu dans la Z.A.C. "Boucicaut", a été purement et simplement supprimé.

Le vrai problème qui se pose à travers l'évolution du Patronage laïque n'est pas celui de la laïcité, évidemment, que nous défendons tous, c'est, avant tout, l'insuffisance des espaces disponibles dans le 15e pour le mouvement associatif, et je pense que la laïcité n'a besoin ni de patronage, ni d'autre chose, pour demeurer cette valeur essentielle de la République à laquelle nous sommes tous attachés, mais que la laïcité a surtout besoin de respect.

Les habitants du 15e, quant à eux, ont besoin, véritablement, d'un équipement, qui réponde tout simplement à leurs attentes sur le plan associatif, mais c'est sûrement une ambition trop petite, trop médiocre, pour le Maire de Paris et sa première adjointe...

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je donne la parole pour la réponse à M. Hamou BOUAKKAZ.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, au nom de la 5e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

A vrai dire, je n'ai pas d'éléments supplémentaires à ajouter à ceux que je vous avais donnés le mois dernier.

Le Patronage laïque a été démonté et va être reconstruit, parce que les services vous ont indiqué qu'il n'y avait pas d'autres solutions. Un comité de pilotage, auquel vous êtes systématiquement invité, est en train de construire l'avenir de ce Patronage laïque. Tous les éléments de nature à vous rassurer sur l'utilisation de ce Patronage laïque, au service des associations du 15e arrondissement et de Paris, vous ont été donnés.

Je crois, sans vouloir vous trahir, que ce qui vous gêne, ce qui vous turlupine là-dedans, c'est simplement qu'en bon gestionnaire, en manager public, nous avons optimisé la parcelle et que nous avons ajouté à un très beau lieu à la disposition des associations, un ensemble de logements pour jeunes, ce qui semble vous déstabiliser.

Mais le projet est lancé, le projet avance. Et, comme je vous l'avais dit, le mois dernier, je suis absolument persuadé qu'après quelques mois de fonctionnement, vous nous rendrez justice de la vision que nous avons eue sur ce projet.

Quant à l'aide que nous apportons à l'association du Patronage laïque, elle est pleinement justifiée. Pourquoi ? Parce que la nature et l'ampleur des actions menées par l'association le justifient pleinement, au bénéfice des habitants et des associations du 15e arrondissement et de Paris.

Au sein de ces locaux, l'association met, à la disposition de ses usagers, un programme large et diversifié d'activités à caractère artistique et culturel. Elle organise de nombreuses manifestations, rencontres et colloques. Enfin, elle apporte un important soutien aux associations, en mettant à leur disposition des salles pour leurs activités et leurs réunions.

Voilà. L'association a accueilli 25.000 usagers en 2011. La subvention représente 28 % du budget, ce qui n'est pas excessif et qui lui permet de fonctionner dans cette phase transitoire où elle a eu à déménager du 72, avenue Félix-Faure au 61, rue Violet.

Voilà, je crois, un projet bien mené, en concertation avec le tissu associatif local, et qui sera, nous n'en doutons pas, l'une des réussites de cette mandature dans le 15e arrondissement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DUCT 155.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DUCT 155).

2012, DUCT 156 - Subvention (5.000 euros) à l'association Démocratie Locale Participative du 15e.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DUCT 156 : subvention à l'association "Démocratie locale participative" du 15e arrondissement.

Je donne la parole à M. Jean-Baptiste MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Avant de commencer sur ce projet de délibération, en tant qu'élu responsable du quartier Boucicaut, permettez-moi de vous dire, Monsieur BOUAKKAZ, sur le Patronage laïque que ce que vous venez de dire démontre une

évidente méconnaissance de la réalité du secteur. La concertation, il ne suffit pas de la faire avec une partie des personnes intéressées, mais également avec les riverains qui ont beaucoup à dire et qui, encore une fois, n'ont pas été entendus par cette majorité.

L'association D.L.P.15 qui, dans le projet de délibération dont nous discutons, doit se voir attribuer une subvention de 5.000 euros, pour nous a failli passer inaperçue, si nous n'avions pas été vigilants sur cette question.

L'association D.L.P.15 est bien connue dans le 15e arrondissement, non pas pour son action en faveur de plus de démocratie mais pour son engagement politique, quasiment affiché, en faveur de la majorité parisienne.

Après tout, à la limite, qu'une association incite à la démocratie et à la participation politique, et soit d'une tendance politique ou d'une autre, ma foi, ce n'est ni la première ni la dernière fois. Pour autant, il y a un certain nombre de choses qui justifient que nous nous opposions à cette subvention. La première est que, à l'origine, c'était un peu plus de 7.000 euros de subvention qui devaient être attribués par un projet de délibération qui, en catimini, a été retiré une première fois.

Deuxième élément : c'est que 5.000 euros, cette subvention, représente dix fois le budget de l'association. Vous conviendrez, Monsieur BOUAKKAZ, qu'un rapport de un à dix pour une subvention, c'est un peu disproportionné et il faudra trouver des éléments très étayés pour justifier d'une telle disproportion entre un budget annuel et un montant d'une subvention.

Ensuite, je dirai que, compte tenu de l'objet de l'association, on peut s'interroger sur l'efficacité de cette structure. Pourquoi ? Les seules activités dont elle se revendique, en dehors d'un certain militantisme anti-maire du 15e et anti-mairie du 15e, c'est de mettre en place des opérations de type Circuit/Livre et Ciné-club.

Je veux bien, mais un ciné-club pour favoriser la participation à la vie démocratique d'un arrondissement, vous conviendrez que cela ne correspond pas à l'objet de l'association, Monsieur BOUAKKAZ. En tout cas, on en est assez éloigné.

Un autre point qui nous interroge est que cette association a à peine deux ans d'existence. C'est la durée minimum requise pour pouvoir bénéficier de subventions de la Ville. Je vous rappellerai donc, en vous fournissant la liste dans les prochaines semaines, toutes les autres associations qui attendent encore et toujours des subventions de la Ville, qui sont plus vieilles que D.L.P.15 et qui ne voient vraiment rien venir.

A titre accessoire, Monsieur BOUAKKAZ, je dirai que, par leur comportement, D.L.P.15 s'est pour le moins disqualifié de l'élection à une subvention de la Mairie de Paris. Pourquoi ? Parce que je citerai un exemple qui est que cette association, très active, s'est invitée dans le cadre d'une réunion de travail de l'un des conseils de quartier dont elle n'est pas membre, a voulu y rester et il a fallu lui expliquer que c'étaient des réunions de travail qui concernaient les membres du conseil de quartier et, n'étant pas membre, elle n'avait rien à y faire. Cela a été un peu compliqué de lui faire comprendre cela. Elle a fini par comprendre et est partie. Mais, en tout état de cause, c'était plus que difficile.

S'il n'y avait que cela, Monsieur BOUAKKAZ, je suppose que vous trouverez des arguments pour botter en touche et faire adopter par cette majorité cette subvention de 5.000 euros.

Il reste qu'il y a deux éléments sur lesquels nous ne transigerons pas. Le premier élément est que, sur son site Internet, Monsieur BOUAKKAZ, l'association stipule, en ce qui concerne les questions budgétaires, qu'il s'agirait, je cite : "D'une part, d'opérer une péréquation entre les divers quartiers sur le budget des conseils de quartier, pour rééquilibrer leurs ressources, d'autre part, de veiller à éviter certaines dérives et pratiques exclusives fort critiquables, comme il s'en développe aujourd'hui par la mairie au profit de quelques associations".

Monsieur BOUAKKAZ, cela frôle la diffamation envers la mairie du 15e arrondissement. Vous pourrez trouver tous les arguments qu'ont essayé piteusement de développer les élus de gauche du 15e arrondissement - je regrette qu'aucun à ce moment-là ne siège dans cet hémicycle -, je suis désolé de dire que ces sous-entendus sont largement sujets à caution et mériteraient, de leur part, davantage de justification sur les éléments qui leur permettent de sous-entendre de telles pratiques par la mairie du 15e arrondissement

Dernier élément, et je terminerai par là et je suis heureux que M. DAGNAUD soit encore parmi nous.

Sur son site Internet, cette association, à laquelle, Mesdames et Messieurs de la majorité, vous êtes sur le point d'accorder une subvention de 5.000 euros, met ouvertement en cause le travail d'un fonctionnaire de la Ville de Paris. Ouvertement en cause ! Il s'agit du responsable du pôle démocratie locale du 15e, qui est un agent de la Ville et, à plusieurs reprises, l'association remet en cause son travail.

Le pôle démocratie locale a considéré, comme faisant partie de ses missions, le droit de soustraire aux habitants et aux conseillers de quartier tout document de référence pour éviter qu'ils rejettent un projet qu'ils n'auraient pas sollicité. Alors que le coordinateur des conseils de quartiers assistait à chaque conseil, il s'est bien gardé de prendre la parole pour révéler l'autorité qui a demandé d'étudier ce type de dossier.

Il est à noter que le pôle démocratie locale...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur MENGUY...

M. Jean-Baptiste MENGUY. - ... n'a jamais été présenté aux conseillers, de sorte qu'il convient de s'interroger si ce service assiste tous les conseillers ou réserve ses contributions aux seuls élus de la majorité d'arrondissement.

Cette méthode de travail reflèterait la situation, telle que décrite si avant, à savoir des conseillers placés face à des simulacres de choix ou de décisions, suite au mutisme délibéré...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur MENGUY, il faut conclure.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - ...du pôle démocratie locale.

Moi, je suis désolé, je n'accorde pas des subventions à moins d'avoir des justifications à des associations qui remettent clairement en cause le travail d'un agent de la Ville. C'est noir sur blanc. Monsieur DUCLOUX, je vous voir dire non de la tête : c'est noir sur blanc sur le site !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur MENGUY, venez au bout, s'il vous plaît. Vous concluez ou on arrête.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Monsieur DAGNAUD, si vous votez, en tant que responsable de la Ville, cette subvention de 5.000 euros pour une association qui remet en cause...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - On a tout compris, donc arrêtez maintenant et concluez.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - ... le travail des agents de la Ville, vous prenez seul cette responsabilité.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Arrêtez, s'il vous plaît.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Nous, nous refusons d'accorder de l'aide à des associations qui remettent en cause le travail des agents de la Ville.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BOUAKKAZ, vous avez la parole.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, au nom de la 5e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis, je dois l'avouer, tout à fait stupéfait de ce que je viens d'entendre.

J'aurais envie de surnommer D.L.P.15 : Démocratix ! Ce petit O.V.N.I. gaulois dans le 15e, qui essaie tant bien que mal de favoriser le débat, la démocratie locale, de favoriser la participation des citoyens. Et les voilà couverts d'opprobre et qualifiés comme personne ne pourrait l'être !

Oui, Monsieur, et que je sache, le fait d'être ancien élu socialiste n'exonère pas de pouvoir présider une association. Je vous rappelle qu'elle partage avec vous le fait que ses mérites aient été reconnus par la République : elle est officier ou chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur GOUJON, laissez parler, s'il vous plaît. On ne vous a pas coupé tout à l'heure.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, rapporteur. - Mais, Monsieur le Maire, nous sommes dans le débat. Vous savez, toutes ces choses-là doivent être transparentes.

Voilà une association qui a été créée en 2003, et non pas il y a deux ans, sous la forme d'un observatoire de la démocratie locale, et qui fait un travail considérable de conscientisation des citoyens sur leur capacité d'intervention dans le débat démocratique.

Alors, évidemment, elle peut gêner aux entournures une équipe municipale qui se croit dans une citadelle assiégée et d'ailleurs, par quel service d'action civique savez-vous que tel ou tel adhérent à la "DLP15", est membre

de tel ou tel parti. Mais que sont ces pratiques inquisitoriales ? C'est tout à fait étonnant ! Je n'ai jamais vu cela encore, que l'on mette en cause l'appartenance politique de qui que ce soit ici au moment où on lui accorde une subvention.

Cette subvention est accordée sur la base d'un travail et en effet, "DLP15"...

Non, Monsieur ! Vos informations sont fausses.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Écoutez, arrêtez ! On ne vous a pas coupé tout à l'heure. On a entendu M. MENGUY, on ne lui a pas coupé la parole, donc laissez parler M. BOUAKKAZ !

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, rapporteur. - Cela semble gêner... cette petite coccinelle à l'air de chatouiller sous les narines de nos élus du 15e arrondissement. Je les ai connus plus avisés d'ailleurs. Je ne vois pas en quoi la présence d'une association qui stimule le débat démocratique dans le 15e serait une difficulté pour une équipe tournée vers la démocratie locale comme elle prétend l'être !

Nous sommes là simplement dans le fonctionnement de la vie démocratique, une association qui est en expansion, dont les activités sont en expansion, qui d'ailleurs, vous ne l'avez pas mentionné, mais en plus de ce ciné-club et de "Circul'Livre", a fait une recherche avec l'université Paris Diderot - ce ne sont pas tout à fait des idiots - sur les freins à la participation des jeunes adultes aux instances de démocratie locale.

Bref, nous avons là un acteur de la vie citoyenne qui mérite tout à fait la subvention que nous allons lui accorder.

Je vais revenir sur la question de la mise en cause d'un fonctionnaire de la Ville. Vous voyez là une mise en cause. Il n'y a simplement que la quête désespérée d'informations d'une association qui est légitime à demander des précisions sur la façon dont se déroulent les conseils de quartier.

Vous savez, si elle ne l'obtient pas de la façon normale, elle saisira la C.A.D.A. et elle obtiendra les mêmes documents.

Il y a là une forme d'ostracisme, une forme d'inquiétude qui, je pense, est révélatrice d'un climat que je ne pensais pas, je l'avoue, aussi frais en matière de démocratie locale dans le 15e arrondissement.

Enfin, je crois que tous les arrondissements rêveraient d'avoir une association comme DLP 15 pour stimuler le débat démocratique, aider à évaluer la pratique du débat public. Et je remercie les membres de DLP 15 qui font un travail considérable, tant en local qu'à la Commission Parisienne du Débat Public - et, croyez-moi, ils ne me ménagent pas ! -, pour la vitalité du débat démocratique à Paris.

Je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur GOUJON, vous demandez la parole en tant que maire d'arrondissement.

Monsieur MENGUY, je ne vous redonne pas la parole, je donne la parole à M. GOUJON en tant que maire d'arrondissement.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je comprends que M. BOUAKKAZ remercie cette association, dont tous les membres - enfin, les 19 membres, si on divise le produit des cotisations par le montant de la cotisation, c'est 19 membres en 5 ans, ce qui est un travail énorme, bien sûr, mais enfin ! - étaient tous sur les marchés et dans les rues du 15e pendant toute la campagne électorale pour distribuer des tracts du Parti Socialiste. Donc, on comprend les remerciements de M. BOUAKKAZ.

Et cela valait bien que la subvention accordée soit dix fois supérieure - dix fois supérieure ! - à son bilan. C'est effectivement tout à fait légitime sous cet angle.

C'est vrai que Mme LAGUNE, qui préside cette association, était au Conseil d'arrondissement précédent. Très bien, tout cela sert tout à fait l'intensité de la vie démocratique, etc.

Je voudrais, juste pour un élément de comparaison quand même, dire que le montant de la subvention est supérieur au montant de la subvention totale des deux associations d'anciens combattants du 15e (F.N.A.C.A. et U.N.C.) qui ont moins que cette somme pour vivre toute l'année, alors qu'elles ont des centaines et plus de 1.000 adhérents et qu'elles participent à des cérémonies régulières qui me paraissent au moins d'un aussi grand intérêt.

Mais, effectivement, les associations d'anciens combattants ne distribuent pas encore de tracts socialistes aux monuments aux morts, c'est cela sûrement qui amène ces associations à ne pas avoir de subventions importantes !

En tout cas, cette association n'a absolument aucune autre activité, et j'en témoigne en tant que maire, que développer les idées du Parti Socialiste et la propagande du Parti Socialiste dans le 15e.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Bien.

On passe au vote.

Monsieur BOUAKKAZ, vous voulez rajouter un petit mot rapide ?

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, rapporteur. - Je suis navré, Monsieur le Maire du 15e, mais je ne veux pas descendre à un tel niveau.

Mais il me serait tout à fait facile de trouver des associations du 15e arrondissement subventionnées par la Ville qui sont truffées de vos amis et cela ne nous a jamais posé quelque problème que ce soit.

Oui, Monsieur, je crois qu'en matière de traitement des fonctionnaires, nous n'avons aucune leçon à recevoir du 15e arrondissement, si vous voyez ce que je veux dire ! Il semble que la situation soit assez compliquée dans certains services.

Et, tant que je serai adjoint au Maire, Monsieur MENGUY, je serai garant de la neutralité de notre administration.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DUCT 156.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DUCT 156).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au droit de militer des Parisiens.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 68 n'étant pas présenté, est considéré comme retiré.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la restitution à la Ville de la caserne des pompiers Château-Landon désaffectée. Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Les vœux n° 69 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et n° 69 bis de l'Exécutif ont trait à la restitution à la Ville de Paris de la caserne des pompiers Château-Landon qui était désaffectée.

La parole est à M. Alain LHOSTIS, pour une minute.

M. Alain LHOSTIS. - Nous avons déjà évoqué, sur ma proposition et la proposition du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche le problème de cette caserne, désaffectée depuis plus de 10 ans. Pendant cette période, le long du canal Saint-Martin, la brigade a occupé à juste titre à titre gracieux les locaux de l'ancien Point P CIMA.

Aujourd'hui, le Conseil de Paris a voté des vœux demandant la restitution de la caserne. Il fut un temps où, apparemment, sur injonction du Ministère de l'Intérieur, on voulait nous faire payer la caserne dont nous étions propriétaires.

Il semble que, heureusement, ces prétentions soient remises, donc, l'obstacle à cette restitution étant dépassé, comme il y a énormément de travaux à faire dans la caserne si l'on veut lui donner une évolution vers des services publics et que la définition de ces services doit faire l'objet justement d'une large concertation, il est par contre demandé depuis longtemps par les élus de l'arrondissement, sur ma proposition, que nous puissions occuper

provisoirement le rez-de-chaussée et la cour de la caserne en lieu d'accueil de jour des personnes vivant à la rue, et cela dès l'hiver prochain.

Le vœu propose cette chose-là.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Mme EL KHOMRI pour la réponse et M. le Préfet de police ensuite.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans le prolongement du vœu de décembre dernier, sachez que des négociations sont en cours entre la Préfecture de police et la Ville de Paris. Elles avancent, elles sont menées par le Secrétariat général. Il y avait d'ailleurs une réunion encore la semaine dernière à ce sujet, c'est un peu le sens du vœu de l'Exécutif que je vous propose aujourd'hui.

Pour répondre à l'urgence de la situation des personnes qui sont à la rue, je demande, dans un deuxième alinéa, qu'il y ait une étude très rapide sur l'état du bâtiment et sur le volume des travaux à y effectuer pour que nous avancions beaucoup plus rapidement.

C'est le sens du vœu proposé par l'Exécutif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Préfet de police, vous voulez rajouter un mot ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Pas grand-chose à ajouter. Effectivement, depuis le vœu de décembre, de multiples échanges ont eu lieu entre nos services et ceux de la Ville. Une visite des lieux a même été organisée, vous y étiez Monsieur le conseiller, j'y participais également.

Sur le plan des principes, je veux vous rassurer et vous confirmer l'accord du Préfet de police pour renoncer à l'implantation de la B.S.P.P. au sein du bâtiment Château-Landon en échange d'une pérennisation de l'occupation du site Point P.

Les conditions de finalisation font actuellement l'objet d'une discussion technique, qui a trait notamment à un certain nombre de travaux qui doivent être entrepris.

Est également discuté le calendrier de ces travaux avec le Secrétariat général de la Ville. J'ai également bon espoir que ces discussions aboutissent très prochainement.

Vous comprendrez qu'il ne m'appartient pas, en ma position, d'émettre une opinion sur l'utilisation du bâtiment, une fois qu'il sera restitué à l'usage de la Ville. Simplement, effectivement, il faudra que cette utilisation tienne compte de l'état général du bâtiment, notamment pour les étages. J'ai bien noté que, dans le vœu que vous proposez, vous ne mentionnez pas les étages. Je souscris donc à la proposition faite d'évaluer rapidement les questions de sécurité sur le site pour une utilisation qu'il appartiendra à la Ville de définir.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur LHOSTIS, retirez-vous votre vœu au profit du n° 69 bis ?

M. Alain LHOSTIS. - Absolument, parce que Mme EL KHOMRI a très bien compris le sens de la démarche proposée. Je me réjouis de cela et je me réjouis de la position de la Préfecture de police, qui va dans le sens souhaité par la municipalité du 10e arrondissement et la population.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 69 est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2012, V. 128).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (GPIS).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n° 70 du groupe U.M.P.P.A. est relatif au Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance.

Je donne la parole à M. GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Un décret de décembre 2011, pris en application d'ailleurs d'un amendement que j'avais fait adopter à l'Assemblée, permet au G.P.I.S. d'être équipé de bâtons de défense type Tonfa et de gaz lacrymogène (je rappelle qu'il y a eu quand même 113 agents blessés en 2010), mais cette autorisation, bien sûr, est soumise à une formation spécifique et le G.P.I.S. a conclu un avenant au contrat des agents qui prévoit que l'absence d'habilitation au port d'armes pourrait entraîner leur licenciement.

Du coup, évidemment, les agents du G.P.I.S. se sont mis en grève, à cause notamment du déficit de formation qui risquerait d'entraîner leur licenciement pour ceux qui n'obtiendraient pas l'habilitation.

C'est la raison pour laquelle nous émettons le vœu qu'un programme de formation pour les agents du G.P.I.S., tenant compte de l'évolution des conditions d'exercice de leur mission - et notamment du port d'armes de seconde catégorie - soit défini, ainsi que l'installation accessoirement d'une base du G.P.I.S. dans le sud-ouest parisien et le déploiement de la vidéosurveillance dans les parties communes des ensembles immobiliers sociaux.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Monsieur le Député-Maire, au-delà de l'imprécision de certains considérants de votre vœu, je vous avoue qu'à sa lecture je me suis posé quelques questions, notamment quand vous parlez de l'évolution des conditions d'exercice des missions du G.P.I.S. et d'armes de "seconde" catégorie qui seraient indispensables.

Je le précise pour les élus, les armes de seconde catégorie sont des armes de guerre, alors, rassurez-moi, Monsieur GOUJON, vous ne comptez pas demander dans un prochain vœu le déploiement des agents du G.P.I.S. en Afghanistan ? En l'occurrence, c'est vrai que je pense que...

Je m'en doutais.

Pour vous répondre précisément sur certains points, c'est important d'être précis aussi sur les catégories, parce que nous parlons de choses quand même particulièrement délicates, sur lesquelles il est important d'être précis.

Je vais vous répondre précisément sur les différents considérants et notamment la question de la formation des agents. Sachez donc que, pour ces armes de "sixième" catégorie qui sont donc des armes blanches, nous n'avons pas attendu votre vœu pour nous mettre à l'œuvre, puisque la convention relative à la formation préalable à l'autorisation du port d'armes individuelles a été cosignée le 11 juin dernier entre la Préfecture de police et le G.P.I.S.

Les 240 personnels du G.P.I.S. seront formés par différentes sessions, à compter du 3 septembre 2012 jusqu'au 21 décembre 2012. Outre la formation théorique et la formation pratique, les agents devront répondre à un test d'évaluation des connaissances professionnelles et donc il est évident qu'ils ne seront pas munis de bâtons de défense s'ils n'ont pas acquis cette formation. Sur ce point, je pense que nous pouvons tout à fait nous rejoindre.

Sur la question de la sous-traitance...

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Il n'y a pas de risque d'être licencié ?

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Non, ils ne porteront pas d'arme de défense tant qu'ils n'auront pas été formés.

Sur la question de la sous-traitance, vous l'évoquez dans l'un de vos considérants et il me semble que je vous avais répondu au moment où l'on avait voté les subventions au G.P.I.S.

Depuis le 1er juillet 2011, l'ensemble du personnel du G.P.I.S. a été internalisé, donc le G.P.I.S. ne sous-traite plus la surveillance de certains ensembles à des sociétés privées.

S'agissant de la vidéosurveillance dans les parties communes, vous connaissez notre position sur cette question puisque tout comme sur la voie publique, nous ne souhaitons pas mettre de la vidéosurveillance partout et de façon systématique.

Il appartient aux bailleurs et aux locataires d'en évaluer l'intérêt au cas par cas en examinant également les avantages et les coûts d'un tel outil, parce que c'est particulièrement coûteux.

Certains bailleurs ont fait ce choix, notamment dans les parkings, il y a 12 sites qui sont sous vidéosurveillance et ces caméras sont reliées au G.P.I.S.

Je rappelle que les agents du G.P.I.S. ont d'abord pour mission de veiller à la tranquillité résidentielle : ils jouent le rôle de pacificateurs. Je pense qu'il est important que chacun reste à sa place et joue son rôle. Je vous rappelle qu'avec Jean-Yves MANO, nous avons sollicité le Préfet de police à l'automne dernier sur certains immeubles pour qu'il y ait une plus grande présence des services de police, parce que nous avons des situations particulièrement tendues.

C'est vrai que, par la suite, il y a eu de nombreuses opérations police/G.P.I.S. et peut-être que ces opérations ont rendu aussi un peu plus tendues les actions du G.P.I.S. quand il s'y rendait après, seul.

De ce point de vue, il m'apparaît important que les missions des uns et des autres soient vraiment bien identifiées et qu'il n'y ait pas de confusion.

Enfin, s'agissant de l'installation d'une base dans le Sud-ouest parisien, je vous avais également répondu, mais je tiens à rappeler ce qui me paraît important. La création d'une base engendrerait des coûts importants et induirait une perte d'efficacité du dispositif et du fonctionnement opérationnel du groupement.

L'audit du G.P.I.S. réalisé l'année dernière fait des recommandations dans ce sens. J'aurais aimé pouvoir en présenter les conclusions en 5e Commission, mais je regrette l'absence des élus en 5e Commission. Nous étions quatre élus socialistes, dont trois adjoints au Maire à la dernière 5e Commission, alors que l'on présentait le budget de la Préfecture de police.

De ce point de vue, j'attends qu'il y ait un peu plus d'élus avant de faire venir la direction du G.P.I.S.

Sachez que - et là je m'adresse à l'ancien adjoint au Maire à la Sécurité que vous étiez il y a 11 ans - le G.P.I.S. bénéficie à l'heure actuelle d'un meilleur temps de déploiement et de présence opérationnelle sur le terrain que d'autres services équivalents ayant des bases délocalisées et que vous avez connus. Cela a été également démontré par l'audit.

Enfin, la logique de fidélisation des agents sur un secteur en particulier, que vous appelez de vos vœux, avait causé aussi des difficultés pour les précédentes sociétés, donc il m'apparaît important justement de ne pas être dans cette logique de fidélisation qui va à l'encontre de la doctrine d'emploi du G.P.I.S. car il y a malheureusement, parfois, des achats de paix sociale qui ne vont pas dans le bon sens.

Pour tous ces éléments, j'appelle à voter contre votre vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur le Préfet, vous voulez rajouter un mot ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - En préalable, simplement, vous me permettrez de saluer l'action des agents du G.P.I.S., une action exposée sur le terrain et on a vu dernièrement, notamment sur le 20e arrondissement, les risques qu'ils encouraient.

La coopération avec le G.P.I.S. est allée croissante ces derniers mois, ces contacts opérationnels ont permis effectivement la conduite d'actions et d'opérations communes sur le terrain et, au-delà même de ces opérations, l'échange au niveau de chaque arrondissement ou au niveau central à la Préfecture de police, l'échange a également été accru.

Encore le 21 juin dernier nous participions à une réunion avec l'ensemble des commissaires concernés, le G.P.I.S. et les principaux bailleurs sociaux pour faire le point sur les grands ensembles immobiliers.

Le commissaire du 19e arrondissement était présent, de même que les bailleurs sociaux qui sont dans cet arrondissement.

Cette coopération a bien évidemment vocation à se poursuivre.

Monsieur le Député, pour répondre à vos deux questions précises, la première sur la question de la formation, effectivement la Préfecture de police a été sollicitée pour assurer la formation des agents du G.P.I.S., elle y a répondu favorablement.

Je suis en mesure - et on pourra bien sûr prolonger la discussion - de vous dire que la formation débutera le 3 septembre prochain, que l'ensemble des agents a vocation à la suivre.

Ce seront des sessions de 12 à 16 personnes, au terme desquelles un certificat d'aptitude au maniement des armes de sixième catégorie sera remis.

Nous avons également veillé à ce que cette formation soit l'occasion d'aborder les questions techniques d'intervention de la police nationale, de manière à ce que le partenariat entre agents du G.P.I.S. et fonctionnaires de police soit amélioré.

Votre deuxième souhait, Monsieur le Député, porte sur la transmission des images de vidéosurveillance des bailleurs vers les commissariats, notamment dans le cadre du Plan de vidéoprotection pour Paris, auquel vous savez que nous sommes évidemment très attachés.

Alors, il est exact que ce renvoi est désormais possible ; c'est la LOPSI 2 qui le prévoit. Néanmoins, les conditions de ce transfert sont définies avec précision. Vous savez d'abord que les images ne doivent pas porter sur l'entrée des habitations privées ni sur la voie publique. Vous savez également que ce renvoi doit rester limité au temps nécessaire à l'intervention des services de police.

A ce stade, et pour conclure, lors de la réunion du 21 juin dernier, il a été proposé aux bailleurs sociaux de mener un travail de recensement des moyens vidéo dont ils disposent.

De notre côté, et je terminerai par là, à la Préfecture, nous sommes en train de travailler au cadre exact d'application de la LOPSI 2 et de voir ce qu'elle permet effectivement dans une logique de renforcement de notre coopération opérationnelle.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Bien, merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 70 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par Mme KUSTER et M. DUBUS relatif aux vendeurs à la sauvette.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Il y a un vœu qui tombe parce que Mme KUSTER et M. DUBUS, qui ont déposé ce vœu, ne sont pas présents. Ce n'est pas non plus un vœu déposé par un groupe, donc nous n'y répondons pas, il n'est pas présenté.

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la sauvegarde de l'association "Femmes Relais 20e".

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 72 du groupe Communiste et élu du Parti de Gauche. Il est relatif à la sauvegarde de l'association "Femmes Relais 20e".

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - L'association "Femmes Relais 20e", ancrée depuis 15 ans dans le quartier Amandiers-Ménilmontant du 20e, a développé des modes d'intervention par la Médiation sociale et culturelle, portée par des femmes-relais biculturelles et une médiatrice coordinatrice, des ateliers de savoirs sociolinguistiques, le tout animé par une équipe de bénévoles et encadré par une responsable pédagogique.

Ce travail a été, à de nombreuses reprises, salué, mais cette association est aujourd'hui en danger. En effet, à compter de 2009, du fait de la réorganisation du FASILD devenu ACSE, les subventions de fonctionnement d'origine Etat ont été totalement supprimées. Il y a eu aussi des problèmes sur les conventions adultes-relais sur deux postes clés qui n'ont pas été reconduites, et trois autres conventions adultes-relais qui pourraient ne pas être reconduites.

La disparition de cette association entraînerait des dégâts extrêmement conséquents, que je ne détaille pas mais qui vous sont présentés dans le vœu.

Pour soutenir cette association et pérenniser ses actions, nous avons déjà, hier, voté un amendement au budget leur accordant une subvention de 10.000 euros. Il s'agit maintenant, à travers ce vœu, de défendre et de sauver leurs postes adultes-relais.

Pour ce faire, nous avons une circulaire du Ministère de la Ville du 19 avril 2012, à l'adresse des Préfets de département, qui ouvre une voie qui rend possible l'instruction de prorogation de conventions adultes-relais, via des reconduites exceptionnelles demandées par le Préfet au service de l'ACSE, notamment pour les femmes touchées de plus de 55 ans et c'est le cas.

À travers ce vœu, nous demandons que le Maire de Paris demande au Préfet de Paris la mise en œuvre immédiate de la circulaire ministérielle du 19 avril pour l'association "Femmes Relais 20e" et que l'on tienne rapidement une réunion tripartite : association "Femmes Relais 20e", Etat (avec la Préfecture et l'ACSE) et Ville (Hôtel de Ville et mairies d'arrondissement).

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame STIEVENARD, pour la réponse.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe. - Monsieur le Maire, merci.

Vous intervenez, Madame SIMONNET, sur une situation que nous connaissons bien et que nous suivons de près, depuis des mois, à l'Hôtel de Ville et avec la mairie du 20e arrondissement.

D'ailleurs, dès la séance du mois de mars, la municipalité du 20e arrondissement a déposé un vœu en Conseil de Paris à ce sujet concernant les difficultés de l'association "Femmes Relais 20e" et, au-delà, d'ailleurs, du tissu associatif dans les quartiers "politique de la ville". Sachez que les demandes que vous formulez dans ce vœu ont déjà été engagées, car depuis décembre 2011 de multiples réunions ont été organisées entre l'association, mes services et ceux de la mairie du 20e.

Quant aux demandes de renouvellement des postes d'adultes-relais, elles ont été abordées lors de la dernière rencontre du 25 juin, en présence des services de l'Etat, car vous savez que ce sont eux qui gèrent l'octroi et le renouvellement de ces postes.

Sur le fond, je suis bien d'accord que les quartiers du 20e ont, en effet, besoin qu'une action de médiation socioculturelle se poursuive et que les ateliers sociolinguistiques continuent de fonctionner.

Il est vrai que cette association est dans de sérieuses difficultés structurelles et que les réponses n'ont pas été recherchées, donc il faut les traiter à chaud.

Nous l'accompagnons dans cette démarche, soutenue par un dispositif local d'accompagnement, mais on s'aperçoit qu'une association dont l'activité repose pratiquement uniquement sur des postes d'adultes-relais est dans une grande fragilité, dès lors que ces postes ont déjà été renouvelés à plusieurs reprises. Cela doit servir de leçon en ce sens qu'il faut pouvoir favoriser des parcours d'insertion durables, pour ne pas conduire des personnes dans l'impasse.

Il y a cette circulaire récente dont vous faites état, on va plaider en ce sens, mais un certain nombre de critères sont posés, donc je ne suis pas sûre que cela puisse concerner l'ensemble des personnes visées.

Cependant, j'émet un avis favorable sur ce vœu, en insistant, toutefois, sur les efforts que l'association doit intensifier et pour lesquels nous allons continuer, bien sûr, de l'accompagner.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le voeu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 129).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous invite à vous prononcer maintenant sur la désignation de représentants dans les organismes suivants :

Société d'économie mixte "Energies POSIT'IF" (R. 16) :

Conseil de surveillance :

- M. François VAUGLIN,

- M. René DUTREY.

Assemblées générales :

- M. François VAUGLIN.

Société anonyme d'exploitation du Palais omnisports de Paris Bercy (Conseil d'administration) (R. 17) :

- M. Jacques BRAVO,

- Mme Michèle BLUMENTHAL,

- Mme Frédérique CALANDRA,

- M. Didier GUILLOT,

- M. Hermano SANCHES RUIVO,

- M. Patrick TRÉMÈGE,

- M. Richard STEIN.

Etablissement public de la Maison des métaux (R. 18) :

- M. Philippe MOURRAT, Directeur.

Fondation Pierre-Gilles de Gennes pour la recherche (Conseil d'administration) (R. 19) :

- M. Jean-Louis MISSIKA.

Université Paris 1 "Panthéon-Sorbonne" (Conseil d'administration) (R. 20) :

- M. Didier GUILLOT.

Université Paris 2 "Panthéon-Assas" (Conseil d'administration) (R. 21) :

- M. Didier GUILLOT.

Etablissement public de coopération scientifique "Campus Condorcet" (Conseil d'administration) (R. 22) :

- M. Didier GUILLOT.

Commission locale du secteur sauvegardé du Marais (R. 23) :

- M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement, titulaire, en remplacement de Mme Dominique BERTINOTTI, démissionnaire.

- Mme Claire GUIDI, suppléante, en remplacement de M. Christophe GIRARD, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2012, R. 16 à R. 23).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je vais vous souhaiter à toutes et à tous de bonnes vacances.

Je lève la séance et le rendez-vous est le 24 septembre.

(La séance est levée à dix-huit heures quarante minutes).

Liste des membres présents en Commission.

1ère Commission

MM. Julien BARGETON, Jacques BRAVO, Pierre GABORIAU, Yves CONTASSOT, Bernard GAUDILLÈRE, Jean-François LEGARET, Mme Camille MONTACIÉ, MM. Mao PENINOÛ, Daniel VAILLANT, Mmes Geneviève BERTRAND, Laurence DREYFUSS.

Excusés : MM. David ALPHAND, Yves POZZO di BORGIO.

2e Commission

M. Jacques BOUTAULT, Mmes Claudine BOUYGUES, Lyne COHEN-SOLAL, Maïté ERRECART, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAUTTER.

Excusés : M. Jean-Bernard BROS, Mme Seybah DAGOMA, M. Didier GUILLOT, Mmes Valérie MONTANDON, Martine NAMY-CAULIER.

3e Commission

M. Claude DARGENT, Mmes Edith CUIGNACHE-GALLOIS, Laurence DOUVIN, Annick LEPETIT, M. Jean VUILLERMOZ.

Excusé : M. Denis BAUPIN.

4e Commission

Mme Aline ARROUZE, M. Denis BAUPIN, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, François DAGNAUD, Mmes Isabelle GACHET, Fabienne GIBOUDEAUX.

Excusés : M. Daniel MARCOVITCH, Mmes Anne LE STRAT, Annick OLIVIER.

5e Commission

Mmes Sylvie WIEVIORKA, Myriam EL KHOMRI, Gisèle STIEVENARD, M. Hamou BOUAKKAZ.

6e Commission

M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mmes Catherine BRUNO, Liliane CAPELLE, Véronique DUBARRY, Myriam EL KHOMRI, M. Romain LEVY.

Excusés : Mme Karen TAIEB, M. Vincent ROGER.

7e Commission

Mmes Emmanuelle BECKER, Michèle BLUMENTHAL, Colombe BROSSEL, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Hervé BENESSIANO, Christophe NAJDOVSKI, Jean VUILLERMOZ, Mme Valérie SACHS.

Excusés : Mme Marie-Annick BARTHE, MM. Bruno JULLIARD, Jean-Baptiste MENGUY.

8e Commission

M. René DUTREY, Mme Anne HIDALGO, MM. Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Mmes Roxane DECORTE, Laurence DREYFUSS, M. Alain LHOSTIS.

Excusés : Mme Sandrine CHARNOZ, M. Jérôme DUBUS.

9e Commission

Mmes Geneviève BERTRAND, Delphine BURKLI, Catherine DUMAS, Danielle FOURNIER, M. Christophe GIRARD, Mmes Laurence GOLDGRAB, Hélène MACÉ de LÉPINAY, Danièle POURTAUD, Catherine VIEU-CHARIER.

Excusés : MM. Pierre AIDENBAUM, Pierre SCHAPIRA.

Liste des membres présents.

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, Mme Lynda ASMANI, M. David ASSOULINE, M. Daniel ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Geneviève BERTRAND, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, Mme Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Françoise de PANAFIEU, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, Mme Laurence DOUVIN, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, M. René DUTREY, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Maïté ERRECART, Mme Léa FILOCHE, Mme Mireille FLAM, Mme Ghislène FONLLADOSA, Mme Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, Mme Claire GUIDI, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, Mme Valérie MONTANDON, Mme Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGIO, M. Gérard REY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Jean TIBERI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés :

Mme Hélène BIDARD, M. Rémi FÉRAUD, Mme Anne LE STRAT, M. Daniel MARCOVITCH.

Absent :

M. Gérard d'ABOVILLE.

Vote spécifié.

M. Alexis CORBIÈRE et Mme Danielle SIMONNET ont voté contre le projet de délibération suivant :

2012, DF 51 - DU 196 - Avenant n° 7 à la convention avec la Société d'Exploitation du Parc des Expositions, en vue de la préparation de la future résiliation. Dépôt des demandes d'autorisations administratives nécessaires à la libération des emprises de l'opération Triangle, et à l'adaptation du Parc des expositions au droit de ces emprises, Porte de Versailles (15e).

Votes spécifiques.

M. Philippe DUCLOUX, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Patrick BLOCHE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, MM. Julien BARGETON, Jacques BOUTAULT, Mmes Claude-Annick TISSOT et Brigitte KUSTER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2012 DF 75 Augmentation de capital de la SEMAEST.

2012 DU 124 Cession à la SEMAEST de volumes dans le cadre du GPRU Saint Blaise (20e).

M. François VAUGLIN, Mme Annick LEPETIT, MM. Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE et M. Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2012 DU 182 Subvention et avenant à convention (330.000 euros) avec l'APUR.

2012 DDEEES 128 Subvention (42 000 euros) à l'APUR dans le cadre de l'avenant 2012 à la convention portant sur le programme d'actualisation de la banque de données sur le commerce à Paris.

Mmes Lyne COHEN-SOLAL, Danièle POURTAUD, M. Philippe MOINE et Mme Catherine DUMAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DAC 461 Subvention (1.955.000 euros) avec avenant à convention avec l'association Paris-Ateliers (4e).

M. Pierre AIDENBAUM, Mmes Danièle POURTAUD, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Frédérique CALANDRA, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Yves MANO, René DUTREY et Jean-François LEGARET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DLH 128 Modification des garanties accordées par la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la RIVP en vue du financement du programme de construction d'un EHPAD comportant 90 logements PLUS 118-122, boulevard de Charonne (20e).

M. Jean-Yves MANO, Mme Halima JEMNI, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, René DUTREY, Jean TIBERI et Mme Roxane DECORTE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2012 DFPE 374 Signature avec PARIS HABITAT OPH d'une convention de recouvrement des frais de fourniture d'eau froide à la crèche sise 47, rue Bargue (15e).

2012, DU 114 - Signature d'un protocole foncier avec "Paris-Habitat-OPH" dans le cadre de l'opération d'aménagement 27-35, rue Bréguet (11e).

2012 DLH 125 Octroi de la garantie de la Ville de Paris aux emprunts à contracter par Paris Habitat OPH en vue du financement du programme de réhabilitation Plan Climat de 216 logements des tours O et P du groupe Edmond Michelet Curial, 87 à 93 et 97 à 100 rue Curial (19e).

2012 DLH 77 Modifications de l'assiette du bail emphytéotique conclu le 10 mars 2004 avec l'OPAC de Paris, devenu depuis lors Paris Habitat-OPH, portant location de l'immeuble 1 à 9, rue Jules Védrières à Saint Denis (93).

2012 DPVI 137 Subvention (32.000 euros) et convention avec Paris Habitat-OPH pour l'aménagement d'un équipement associatif d'accueil de petite enfance porté par le centre social Archipéla, 12 allée du Père Julien Dhuit (20e).

M. Jérôme COUMET, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Annick OLIVIER, M. Christian SAUTTER, Mme Liliane CAPELLE, M. Patrick TRÉMÈGE et Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2012 DU 174 Cession à la SEMAPA de la parcelle cadastrée 13 CL5 située 2, avenue de la Porte d'Ivry et 2-4, place du Docteur Yersin dans la ZAC Joseph Bédier - Porte d'Ivry (13e)

2012 DU 186 Acquisition auprès de la SEMAPA du lot F correspondant au jardin public de la ZAC Gare de Rungis (13e).

M. Jean-Yves MANO, Mmes Colombe BROSEL, Gisèle STIEVENARD, Halima JEMNI, M. Daniel ASSOULINE, Mme Héléne BIDARD, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Roxane DECORTE, Emmanuelle DAUVERGNE et Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2012 DLH 36 Location par bail emphytéotique, au profit de la SGIM, de l'immeuble communal 98, rue des Dames (17e).

2012 DLH 124 Location par bail emphytéotique, au profit de la SGIM, de l'immeuble communal 7, rue de Calais (9e).

Mmes Claudine BOUYGUES, Gisèle STIEVENARD, MM. Romain LEVY, François VAUGLIN, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Rémi FERAUD, Ian BROSSAT, Pierre CHARON et Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2012 DLH 127 Location par bail emphytéotique, au profit de la SIEMP, des parcelles communales 46-48 rue d'Aubervilliers (19e).

2012 DLH 132 Location par bail emphytéotique, au profit de la SIEMP, des immeubles communaux 133 et 135 rue Pelleport (20e).

Mme Anne HIDALGO, M. Claude DARGENT, Mme Seybah DAGOMA, MM. Gilles ALAYRAC, Pierre AIDENBAUM, Mmes Dominique BERTINOTTI, Sylvie WIEVIORKA, M. Jacques BOUTAULT, Mme Karen TAIEB, M. Jean-François LEGARET, Mmes Claire de CLERMONT-TONNERRE et Martine MÉRIGOT de TREIGNY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DU 175 Cession à la SEMPARISEINE d'une parcelle 90, rue de Lourmel / 31-33, rue de l'Eglise, dans le cadre de l'opération d'aménagement du secteur Lourmel-Eglise (15e).

M. Didier GUILLOT, Mmes Héléne BIDARD, Véronique DUBARRY et M. Pierre-Yves BOURNAZEL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2012 DLH 107 Avenant au bail emphytéotique conclu au profit de la SEMIDEP portant location de la propriété communale 11-19 rue des Rigoles (20e).

2012 DLH 65 Résiliation anticipée du bail emphytéotique consenti par la Ville de Paris à la SEMIDEP pour la location de la parcelle communale 26 à 34 avenue Henri Barbusse à Bondy (Seine-Saint-Denis) et cession corrélatrice de cette parcelle à la société d'HLM Immobilière 3 F.

M. Hamou BOUAKKAZ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DLH 86 Octroi de la garantie de la Ville de Paris à un emprunt PLUS à contracter par Résidences Le Logement des Fonctionnaires en vue du financement d'un programme d'acquisition en usufruit de 6 logements PLUS, 144 avenue Jean Jaurès (19e).

Mme Pascale BOISTARD ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2012 DLH 94 Réalisation par Immobilière 3F d'un programme de construction neuve comportant 2 logements PLAI et 13 logements PLUS, 6 rue du Bouloi - 5 rue du Colonel Driant (1er).

2012 DLH 115 Modification des garanties accordées par la Ville de Paris aux emprunts PLUS et PLA-I à contracter par Immobilière 3F en vue du financement d'un programme de construction neuve et de réhabilitation

lourde assimilable à du neuf comportant 24 logements PLAI et 51 logements PLUS, 129-131 rue du Faubourg du Temple (10e).

2012 DLH 122 Modification des garanties accordées par la Ville de Paris aux prêts à la réhabilitation à contracter par Immobilière 3F en vue du financement du programme de réhabilitation Plan Climat de 28 logements, 183 avenue Jean Jaurès (19e).

M. Jean-Didier BERTHAULT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DJS 340 - DPVI 465 Subvention (2.000 euros) à l'Association de Prévention du Site de la Villette (APSV) (19e).

M. René DUTREY ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012, DLH 102 - Subvention et avenant à convention (85.312 euros) avec l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne (15e)

M. Ian BROSSAT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012, DU 181 - Cession à ICF "La Sablière" de l'immeuble 22 rue Pradier (19e).

M. LE MAIRE DE PARIS, M. Christophe GIRARD, Mme Colombe BROSSEL, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Patrick BLOCHE, Thierry COUDERT et Pierre SCHAPIRA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DAC 226 Subventions (9.173.000 euros) et conventions avec l'association Théâtre Musical de Paris-Châtelet (1er).

M. Christophe GIRARD, Mmes Danielle FOURNIER et Hélène MACÉ de LÉPINAY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DAC 285 Subvention (374.588 euros) et avenant à convention avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts (4e).

M. Christophe GIRARD, Mmes Florence BERTHOUT et Emmanuelle BECKER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DAC 360 Subvention (405.000 euros) avec avenant à la convention avec l'association la Maison du Geste et de l'Image (MGI) (1e).

M. LE MAIRE DE PARIS et M. Christophe GIRARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DAC 454 Subventions (2.330.000 euros) avec convention et avenant avec l'association Ensemble Orchestral de Paris (19e).

M. Jean-Jacques GIANNESINI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 SGCP 4 Fixation de la rémunération annuelle maximum susceptible d'être perçue par un conseiller de Paris siégeant au conseil d'administration de la Société immobilière d'économie mixte de la Ville de Paris (SIEMP).

Mme Florence BERTHOUT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DPVI 125 Subventions (39.350 euros) à 20 associations et conventions avec 2 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville dans les quartiers Flandre et Danube-Solidarité (19e) - Seconde enveloppe 2012.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2012 DUCT 42 Subvention (2.000 euros) à l'association L'oasis IX (9e).

2012 DUCT 58 Subvention (4.000 euros) à l'association Métropop(11e).

2012 DUCT 118 Subvention (4.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Café associatif Pernéty (14e).

2012 DUCT 128 Subvention (22.000 euros) à l'association La Pépinière Mathis (19e).

2012 DUCT 130 Subvention (3.000 euro) à l'association Cinéma Politica Paris (19e).

2012 DUCT 131 Subvention (17.000 euro) à l'association "Fonda".

2012 DUCT 132 Subvention au titre des "relations avec les associations" à l'association "Paris cadecs".

2012 DUCT 134 Subvention (9.000 euros) au titre des "relations avec les associations" à l'association "mémoires et racines".

2012 DUCT 137 Subvention (15.000 euros) au titre des "relations avec les associations" à l'association "ADDEL"

2012 DUCT 138 Subvention Fonds du Maire (5.000 euros) à l'association Le Pont (17e).

2012 DUCT 139 Subvention Fonds du Maire (2.000 euros) à l'association Les restaurants du coeur - relais du coeur de Paris (10e).

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

2012 DDEEES 85 Subvention et convention (55.000 euros) avec l'association pour le développement de la création, études et projets (ADCEP).

2012 DDEEES 99 Subvention (10.000 euros) à l'association A suivre pour son action dans le 11e arrondissement.

2012 DDEEES 100 Subvention (40.000 euros) et convention avec le Syndicat d'Initiative de Montmartre (18e).

2012 DDEEES 101 Subvention (60.000 euros) avec convention à l'association A Suivre (Paris Face Cachée).

2012 DDEEES 102 Subvention (23.000 euros) avec convention à l'association Nuit Vive pour l'organisation de l'opération "Nuit Capitale"(20e).

2012 DDEEES 104 Subvention (2.000 euros) à l'association 813 Les Amis des Littératures Policières (20e).

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2012 DASCO 16 Evolutions et fixations tarifaires des activités périscolaires.

2012 DASCO 19 Avenant à la convention conclue entre l'État (ministère de l'Éducation nationale) et la Ville de Paris le 7 octobre 2009, relative au régime parisien de décharge de service d'enseignement des directeurs d'école et aux relations financières entre les parties.

2012 DASCO 22 Subvention (39.211 euros) à la Caisse des Ecoles du 2e arrondissement pour la mise en oeuvre des séjours de vacances et des projets socio-éducatifs.

2012 DASCO 23 Subvention (18.150 euros) à la Caisse des Ecoles du 3e arrondissement pour la mise en oeuvre des séjours de vacances.

2012 DASCO 24 Subvention (32.541 euros) à la Caisse des Ecoles du 4e arrondissement pour la mise en oeuvre des séjours de vacances et des projets socio-éducatifs.

2012 DASCO 25 Subvention (10.290 euros) à la Caisse des Ecoles du 6e arrondissement pour la mise en oeuvre des séjours de vacances et des projets socio-éducatifs.

2012 DASCO 26 Subvention (17.068 euros) à la Caisse des Ecoles du 7e arrondissement pour la mise en oeuvre des séjours de vacances et des projets socio-éducatifs.

2012 DASCO 27 Subvention (11.357 euros) à la Caisse des Ecoles du 8e arrondissement pour la mise en oeuvre des projets socio-éducatifs.

2012 DASCO 28 Subvention (29.302 euros) à la Caisse des Ecoles du 9e arrondissement pour la mise en oeuvre des séjours de vacances et des projets socio-éducatifs.

2012 DASCO 29 Subvention (139.761 euros) à la Caisse des Ecoles du 10e arrondissement pour la mise en oeuvre des séjours de vacances et des projets socio-éducatifs.

2012 DASCO 30 Subvention (349.812 euros) à la Caisse des Ecoles du 11e arrondissement pour la mise en oeuvre des séjours de vacances et des projets socio-éducatifs.

2012 DASCO 31 Subvention (99.309 euros) à la Caisse des Ecoles du 12e arrondissement pour la mise en oeuvre des séjours de vacances.

2012 DASCO 32 Subvention (143.960 euros) à la Caisse des Ecoles du 13e arrondissement pour la mise en oeuvre des séjours de vacances et des projets socio-éducatifs.

2012 DASCO 33 Subvention (138.245 euros) à la Caisse des Ecoles du 14e arrondissement pour la mise en oeuvre des séjours de vacances et des projets socio-éducatifs.

2012 DASCO 34 Subvention (96.511 euros) à la Caisse des Ecoles du 15e arrondissement pour la mise en oeuvre des séjours de vacances et des projets socio-éducatifs.

2012 DASCO 35 Subvention (62.158 euros) à la Caisse des Ecoles du 16e arrondissement pour la mise en oeuvre des séjours de vacances et des projets socio-éducatifs.

2012 DASCO 36 Subvention (87.265 euros) à la Caisse des Ecoles du 17e arrondissement pour la mise en oeuvre des séjours de vacances et des projets socio-éducatifs.

2012 DASCO 37 Subvention (247.440 euros) à la Caisse des Ecoles du 18e arrondissement pour la mise en oeuvre des séjours de vacances et des projets socio-éducatifs.

2012 DASCO 38 Subvention (271.824 euros) à la Caisse des Ecoles du 19e arrondissement pour la mise en oeuvre des séjours de vacances et des projets socio-éducatifs.

2012 DASCO 39 Subvention (256.529 euros) à la Caisse des Ecoles du 20e arrondissement pour la mise en oeuvre des séjours de vacances et des projets socio-éducatifs.

2012 DASCO 64 Tarification des Cours Municipaux d'Adultes.

2012 DASCO 87 Proposition de fixation, à compter du 1er janvier 2011, du montant annuel du "supplément communal de logement" (ou indemnité représentative de logement) attribué aux instituteurs non logés exerçant à Paris, et des diverses majorations qui y sont rattachées.

2012 DASCO 96 Indemnisation amiable d'un tiers, en réparation du préjudice corporel subi lors d'un accident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2012 DASCO 97 Indemnisation amiable des Assurances Crédit Mutuel IARD SA, subrogées dans les droits de leur assuré, en réparation du préjudice subi suite à un dégât des eaux dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2012 DASCO 117 Subvention 2012 (861.700 euros) de la Ville de Paris à la caisse des écoles du 2e arrondissement pour la restauration scolaire.

2012 DASCO 118 Subvention 2012 (1.178.072 euros) de la Ville de Paris à la caisse des écoles du 3e arrondissement pour la restauration scolaire.

2012 DASCO 119 Subvention 2012 (1.368.800 euros) de la Ville de Paris à la caisse des écoles du 4e arrondissement pour la restauration scolaire.

2012 DASCO 120 Subvention 2012 (1.821.153 euros) de la Ville de Paris à la caisse des écoles du 5e arrondissement pour la restauration scolaire.

2012 DASCO 121 Subvention 2012 (839.584 euros) de la Ville de Paris à la caisse des écoles du 6e arrondissement pour la restauration scolaire.

2012 DASCO 122 Subvention 2012 (1.029.765 euros) de la Ville de Paris à la caisse des écoles du 7e arrondissement pour la restauration scolaire.

2012 DASCO 123 Subvention 2012 (729.636 euros) de la Ville de Paris à la caisse des écoles du 8e arrondissement pour la restauration scolaire.

2012 DASCO 124 Subvention 2012 (1.917.908 euros) de la Ville de Paris à la caisse des écoles du 9e arrondissement pour la restauration scolaire.

2012 DASCO 125 Subvention 2012 (3.144.767 euros) de la Ville de Paris à la caisse des écoles du 10e arrondissement pour la restauration scolaire.

2012 DASCO 126 Subvention 2012 (4.627.264 euros) de la Ville de Paris à la caisse des écoles du 11e arrondissement pour la restauration scolaire.

2012 DASCO 127 Subvention 2012 (4.690.315 euros) de la Ville de Paris à la caisse des écoles du 12e arrondissement pour la restauration scolaire.

2012 DASCO 128 Subvention 2012 (7.217.377 euros) de la Ville de Paris à la caisse des écoles du 13e arrondissement pour la restauration scolaire.

2012 DASCO 129 Subvention 2012 (3.973.737 euros) de la Ville de Paris à la caisse des écoles du 14e arrondissement pour la restauration scolaire.

2012 DASCO 130 Subvention 2012 (4.885.014 euros) de la Ville de Paris à la caisse des écoles du 15e arrondissement pour la restauration scolaire.

2012 DASCO 131 Subvention 2012 (2.726.252 euros) de la Ville de Paris à la caisse des écoles du 16e arrondissement pour la restauration scolaire.

2012 DASCO 132 Subvention 2012 (4.136.341 euros) de la Ville de Paris à la caisse des écoles du 17e arrondissement pour la restauration scolaire.

2012 DASCO 134 Subvention 2012 (7.667.568 euros) de la Ville de Paris à la caisse des écoles du 19e arrondissement pour la restauration scolaire.

2012 DASCO 135 Subvention 2012 de la Ville de Paris à la caisse des écoles du 20e arrondissement pour la restauration scolaire.

2012 DPA 59 Convention entre la Ville de Paris et la Caisse des Ecoles du 14e arrondissement, afin de définir les modalités d'exécution et de règlement financier des travaux relatifs à des locaux occupés par les services de la Caisse des Ecoles du 14e arrondissement.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2012 DASCO 83 Subvention (28.000 euros) avec convention avec l'association "Cap Sport Art Aventure et Amitié" (15e) pour des programmes éducatifs de sensibilisation aux réalités du handicap, intitulés "Cap Classes", organisés au sein des écoles primaires.

2012 DASCO 89 Subvention (94.500 euros) avec convention avec l'association Loisirs Pluriel de Paris (15e), destinée au fonctionnement du centre de loisirs associatif 28, rue Saint-Jacques (5e) accueillant des enfants handicapés et valides.

2012 DASCO 90 Subvention (96.500 euros) avec convention avec l'association Loisirs Pluriel de Paris 19e (19e), destinée au fonctionnement du centre de loisirs associatif 16 rue Tandou (19e) accueillant des enfants handicapés et valides.

Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique DUBARRY, rapporteures.

2012 DASCO 68 - DPVI 467 Subventions (6.600 euros) à quatre associations pour des actions politique de la Ville dans le 10e arrondissement.

2012 DASCO 69 - DPVI 468 Subventions (5.000 euros) à deux associations pour des actions politique de la Ville dans le 11e arrondissement.

2012 DASCO 70 - DPVI 469 Subventions (10.500 euros) à cinq associations pour des actions politique de la Ville dans le 13e arrondissement.

2012 DASCO 71 - DPVI 470 Subventions (8.000 euros) à cinq associations menant des actions politique de la Ville dans le 14e arrondissement.

2012 DASCO 72 - DPVI 471 Subventions (5.000 euros) à deux associations pour des actions politique de la Ville dans le 17e arrondissement.

2012 DASCO 73 - DPVI 472 Subventions (25.800 euros) à onze associations pour des actions politique de la Ville dans le 18e arrondissement.

2012 DASCO 74 - DPVI 473 Subventions (14.500 euros) à neuf associations et conventions avec l'association Espace 19 menant des actions politique de la Ville dans le 19e arrondissement.

Mme Colombe BROSSEL, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteures.

2012 DDEEES 58 Subvention (5.000 euros) à la Fédération Française des dentelles et Broderies pour la réalisation du 5ème concours "Détournement de matières - Interprétation de dentelles et broderies pour les nouvelles applications"(9e).

2012 DDEEES 65 Subvention (10.000 euros) avec convention à l'association Art, Mode Créativité, Spectacles (AMCS) (17e).

2012 DDEEES 72 Convention d'occupation du domaine public pour un salon de prêt-à-porter et d'accessoires de mode sur les Champs-Élysées (8e).

2012 DDEEES 87 Subvention (3.000 euros) à l'association Les Amis de Caractères.

2012 DDEEES 116 Subvention (35.000 euros) et convention à l'association "Agence pour la Promotion de la Création Industrielle".

2012 DDEEES 128 Subvention (42 000 euros) à l'APUR dans le cadre de l'avenant 2012 à la convention portant sur le programme d'actualisation de la banque de données sur le commerce à Paris.

2012 DDEEES 146 Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'une tente de presse associée aux défilés de mode des collections été 2013, en bas de l'avenue des Champs-Élysées (8e).

2012 DDEEES 149 Subvention (24.000 euros) et convention avec l'association Mila (18e).

2012 DDEEES 150 Convention d'occupation du domaine public fixant les conditions tarifaires et d'organisation d'une fête foraine sur la pelouse de la Muette (16e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2012 DDEEES 151 - DPVI 139 Subvention (53.000 euros) et convention avec l'association Les Faubourgs Numériques au titre du cluster musical Paris Mix implanté dans le quartier politique de la ville Amiraux-Simplon (18e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteures.

2012 DAC 3 Subventions (1.379.300 euros) avenant et conventions avec la SARL Théâtre du Rond-Point (8e).

2012 DAC 18 Subvention (5.000 euros) à l'association Aire Falguière - Compagnie Vue sur Mer (15e).

2012 DAC 51 Subvention (5.000 euros) et avenant avec l'association Le Mystère Bouffe (Le Pré Saint Gervais,93).

2012 DAC 53 Subvention (9.000 euros) à l'association La Nuit comme en plein Jour (17e).

2012 DAC 101 Subvention (10.000 euros) à l'association Bulles Zik, (93260 Les Lilas).

2012 DAC 106 Subvention (1.500 euros) à l'association La Maison des Contes et des Histoires (4e)

2012 DAC 132 Subventions (2.237.745 euros) avenant, convention et convention de mise à disposition de locaux, avec l'association Paris-Audiovisuel - Maison européenne de la Photographie (4e).

2012 DAC 207 Subvention (10.000 euros) à l'association Les Étés de la Danse de Paris (1e).

2012 DAC 226 Subventions (9.173.000 euros) et conventions avec l'association Théâtre Musical de Paris-Châtelet (1er).

2012 DAC 241 Subvention (17.000 euros) à l'association M.U.R. Modulable Urbain Réactif (11e).

2012 DAC 255 Subvention (10.000 euros) à l'Association pour le Rayonnement des Grandes Orgues de l'église Saint-Eustache (ARGOS,1e).

2012 DAC 268 Convention triennale 2012-2014 avec l'Etat et l'association pour le Soutien du Théâtre Privé (ASTP) (8e).

2012 DAC 283 Subvention (11.000 euros) à l'association Treize Ter (11e).

2012 DAC 285 Subvention (374.588 euros) et avenant à convention avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts (4e).

2012 DAC 311 Avenants aux conventions d'occupation du domaine public avec les occupants de la Cartoucherie, située route du Champ de Manoeuvre (12e).

2012 DAC 312 Subvention (12.000 euros) et convention avec l'association Delidemo (12e).

2012 DAC 313 Subvention (6.000 euros) à l'association STAR, Science Technologie Art Recherche (10e).

2012 DAC 315 Subvention (10.000 euros) à l'association Comité des fêtes et d'animations du 3e arrondissement.

2012 DAC 316 Subvention (3.500 euros) à l'association Silhouette (11e).

2012 DAC 339 Subventions (36.200 euros) et avenant à convention avec l'association Cirque Ici pour son implantation artistique dans le Jardin d'Agronomie Tropicale René Dumont (Bois de Vincennes,12e).

2012 DAC 347 Subvention (5.000 euros) à l'association Voisimages (4e).

2012 DAC 354 Subvention (2.000 euros) à la Société littéraire et artistique du 7e arrondissement.

2012 DAC 360 Subvention (405.000 euros) avec avenant à la convention avec l'association la Maison du Geste et de l'Image (MGI) (1e).

2012 DAC 361 Subvention (13.000 euros) à l'Association de la Médiathèque Musicale Mahler (8e).

2012 DAC 365 Subvention (4.000 euros) à l'association Daïka (18e).

2012 DAC 373 Subventions (15.000 euros) aux associations L'Organisation (19e), Ex Voto à la Lune (77860 Quincy-Voisins), Association du Dimanche (92240 Malakoff)

2012 DAC 378 Subvention (15.000 euros) à l'association La Loge CDC Production (11e).

2012 DAC 388 Subvention (3.000 euros) à l'association Compagnie Karine Saporta (11e).

2012 DAC 399 Subvention (13.000 euros) à l'association Ars Longa (11e).

2012 DAC 405 Subvention (10.000 euros) et avenant n°2 avec l'association L'étoile du nord (18e) .

2012 DAC 410 Subvention (300 euros) à l'association Oya Képhale (17e).

2012 DAC 412 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Nicolaï Gogol 12 place de la Bourse (2e).

2012 DAC 415 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à François Châtelet, 7 ter rue Clauzel (9e).

2012 DAC 416 Apposition d'une plaque commémorative en hommage au Professeur Henri Mondor, 92 rue Jouffroy d'Abbans (17e).

2012 DAC 417 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Rainer Maria Rilke 11 rue Toullier (5e).

2012 DAC 454 Subventions (2.330.000 euros) avec convention et avenant avec l'association Ensemble Orchestral de Paris (19e).

2012 DAC 458 Subvention (1.500 euros) à l'association Les Balbuz'arts (13e).

2012 DAC 459 Subvention (4.000 euros) à l'association Comité de Saint-Germain-des-Prés, Saint-Germain-des-Prés d'hier, d'aujourd'hui et de demain (6e)

2012 DAC 461 Subvention (1.955.000 euros) avec avenant à convention avec l'association Paris-Ateliers (4e).

2012 DAC 462 Subvention (3.000 euros) à l'association Lézarts de la Bièvre (5e).

2012 DAC 502 Subvention (4.000 euros) à l'association Comité des fêtes et de solidarité du 8e arrondissement.

2012 DAC 520 Apposition d'une plaque commémorative en souvenir du Golf Drouot, 2 rue Drouot (9e).

2012 DAC 523 Approbation et signature du protocole d'accord sur la résiliation amiable de la convention de délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation de l'ancien Théâtre les Trois Baudets (18e).

2012 DAC 532 Subvention (8.000 euros) à la Compagnie RL (18e).

2012 DAC 534 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Xavier Grall 58 rue du Théâtre à Paris (15e).

2012 DAC 535 Subvention (4.000 euros) à l'association Les Rencontres, Association des villes, des régions et des collectivités intermédiaires de la grande Europe pour la culture.

2012 DAC 539 Subvention (46.000 euros) et convention avec l'association Atelier du Plateau / Théâtre Ecarlate (19e).

2012 DAC 541 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Georges Perec 13 rue Linné (5e).

2012 DAC 542 Subvention (4.000 euros) à l'association Groupe Vocal Pro Homine (13e).

2012 DAC 546 Subvention (2.800 euros) à l'association musicale Vivaldi Paris Île de France (19e).

2012 DAC 550 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association GRRR - Groupe Rires, Rage, et Résistance (14e).

2012 DAC 552 Subvention (1.000 euros) à l'association D'Anvers aux Abbesses (18e).

2012 DAC 553 Subvention (1.200 euros) à l'association Clarence (17e).

2012 DAC 554 Subvention (1.500 euros) à l'association La Maison des illustrateurs (13e).

2012 DAC 573 Subvention (2.000 euros) à l'association Rive Gauche Musique (15e).

2012 DAC 584 Subvention (2.000 euros) à l'association Au Choeur de la Ville, La Clef des Chants (13e).

2012 DAC 589 Convention de partenariat avec la société Radio France portant sur l'organisation d'un événement situé cour d'Albret (4e).

2012 DAC 590 Avenants au bail civil et à la convention d'objectifs avec l'Association 59 Rivoli (1er).

2012 DAC 593 Subvention (1.500 euros) à l'association Cadasilo (13e).

2012 DEVE 84 Subvention (3.123 euros) à l'association Bruitparif (18e) pour son projet de cartographie régionale du bruit.

2012 DEVE 97 Subvention (1.500 euros) à l'association Rirenvert (13e).

2012 DICOM 16 Conventions de parrainage "Paris Plages 2012" (la Fnac ; l'Etablissement Public du Palais de la Découverte et de la Cité des Sciences et de l'Industrie).

2012 DPE 43 Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés de fournitures et de services relatif à la maintenance des engins de collecte, de nettoyage et de viabilité hivernale de la ville de Paris.

2012 DPE 62 Lancement de marchés de fourniture de sel, sable et de produits de déneigement.

2012 DPVI 67 Subvention (7.000 euros) à deux associations au titre de l'intégration.

2012 DPVI 69 Subventions (20.000 euros) aux associations Espace Farabi et Chinois de France, Français de Chine au titre de l'intégration.

2012 DPVI 73 Subventions (13.500 euros) à cinq associations au titre de l'intégration et convention avec l'association d'Education Populaire Notre Dame des Champs Montparnasse Rencontres.

2012 DPVI 79 Subventions (7.450 euros) à trois associations au titre de l'intégration.

2012 DPVI 93 Subventions (9.000 euros) à quatre associations au titre de l'intégration.

2012 DPVI 101 Subventions (24.000 euros) à quatre associations au titre de l'intégration et convention avec l'association Espace 19.

2012 DPVI 105 Subvention (4.500 euros) à l'association Echomusée (18e) au titre de l'intégration.

2012 DPVI 109 Subvention (36.500 euros) à six associations au titre de l'intégration.

2012 DPVI 132 Subvention (3.500 euros) à l'Association Interculturelle de production, de Diffusion, de Documentation Audiovisuelles (18e) au titre de l'intégration.

2012 DPVI 133 Subvention (11.000 euros) à deux associations au titre de l'intégration.

2012 DPVI 138 Fixation de la redevance due par l'Association des Citoyens Originaires de Turquie (ACORT) pour l'occupation temporaire d'un local communal au 107 bis rue du Faubourg Saint Denis (10e).

2012 DUCT 133 Donation à la Ville de Paris en faveur du Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris.

2012 DUCT 154 Donation à la Ville de Paris en faveur du Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris.

2012 DVD 109 Modifications des lignes de bus en lien avec le prolongement du tramway T3 de la Porte d'Ivry à la Porte de La Chapelle (10e, 18e, 19e et 20e) et demande des subventions correspondantes au Syndicat des Transports d'Ile de France.

2012 DVD 144 Création de couloirs bus entre la Porte de la Chapelle et le boulevard de La Chapelle (18e). Demande des subventions correspondantes auprès du Syndicat des Transports d'Ile de France.

2012 DVD 61 Approbation du principe et des modalités de passation de deux concours restreints relatifs d'une part, à un pont, d'autre part, à une passerelle dans le cadre du franchissement du faisceau ferré Saint-Lazare dans la ZAC Clichy Batignolles (17e).

2012 DVD 122 Avenant n°2 au marché de travaux de terrassement avec le groupement EIFFAGE TP pour l'aménagement du cours d'Aubervilliers dans le secteur Mac Donald Eole Evangile (18e et 19e).

2012 DVD 104 Modalités de passation d'un marché relatif à la conduite et à la maintenance du réseau de distribution électrique du Forum des Halles à Paris (1er).

2012 DVD 105 Signature d'un marché relatif à la réalisation de prestations d'enquêtes, de relevés et de saisies pour le plan de voirie de Paris.

2012 DVD 114 Signature d'un marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets ou unités de projet à composantes informatiques, télématiques, monétiques ayant trait au stationnement à Paris.

2012 DVD 162 Indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2012 DVD 69 - DF 71 Signature de l'avenant n° 10 à la convention avec la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain.

2012 SG 107 Subvention (2 000 euros) à l'association Très d'Esprit (20e) pour la 14e édition du Festival international des Très Courts.

2012 SG 112 Subvention (3000 euros) à l'association Point Ligne Plan (94 200 Ivry-sur-Seine).

2012 SG 121 Subvention (1.500 euros) à l'association Evropa Film Akt pour la 7ème édition du festival l'Europe autour de l'Europe.

2012 SG 124 Subvention et convention (10 000 euros) avec l'association Cinéma Pour Tous (15e) afin de soutenir ses activités cinématographiques en faveur des publics défavorisés.

2012 SG 128 Subvention et convention (7 000 euros) avec l'association Restaurants du coeur - les relais du coeur de Paris (10e).

2012 SG 137 Subvention et convention (5.000 euros) avec l'association Les Lumières. (7e) pour l'organisation de la 17e édition des Prix Lumières.

2012 SG 138 Subvention (5000 euros) à l'association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion (ACID) (10e).

2012 SG 157 Restructuration, remise aux normes du système de sécurité incendie du Forum des Images et création de la bibliothèque du Cinéma - François Truffaut. Signature des 6 contrats de transaction correspondants.

2012 SGCP 2 Subvention (3.000 euros) et convention avec l'amicale des anciens conseillers de Paris ou de la Seine (4e).

2012 SGCP 3 Fixation des modalités d'organisation du travail des personnels du secrétariat général du conseil de Paris, en application des dispositions du protocole d'accord cadre relatif à l'aménagement/réduction du temps de travail et à l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail des agents de la mairie et du département de Paris.

M. François DAGNAUD, rapporteur.

2012 DAC 307 - DASCO 109 - DJS 346 Subvention (8.500 euros) et convention avec l'association Compagnie à Force de Rêver (14e).

M. François DAGNAUD, Mme Colombe BROSSEL et M. Bruno JULLIARD, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2012 DAC 530 - DDEEES 132 - DUCT 116 Subvention (12.000 euros) à l'association Collectif Culture Bar-Bars Paris / Ile de France (12e).

M. François DAGNAUD, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteurs.

2012 DAC 109 Subvention (14.000 euros) à l'association Musique Ensemble XXe (20e).

2012 DAC 494 Subvention (4.000 euros) à l'association La Déferlante (19e).

2012 DAC 507 Subvention (3.000 euros) à l'association SIDVEM (14e).

2012 DAC 549 Subvention (500 euros) à Etincelle d'Art (78160 Marly le Roi).

2012 SG 126 Subvention (2 000 euros) à l'association CINE-MA-DIFFERENCE (14e) pour la poursuite de ses activités cinéma pour personnes en situation de handicap.

2012 SG 127 Subvention (2 000 euros) à l'association Retour d' Image (11e).

M. François DAGNAUD, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2012 DAC 52 - DJS 354 Subvention (14.000 euros) à l'association Du Rififi aux Batignolles (17e).

M. François DAGNAUD, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2012 DAC 303 Subvention (1.500 euros) à l'association Compagnie Pérédelkino (14e).

2012 DAC 304 Subvention (1.000 euros) à l'association Travail au noir (17e)

2012 DAC 379 Subvention (2.000 euros) à l'association APDV centre d'art (12e).

2012 DAC 401 - SG 132 Subvention (12.500 euros) à l'association M.U (18e).

2012 DAC 422 Subvention (2.000 euros) à l'association Atelier d'Architecture Autogérée (18e)

2012 DAC 439 Subvention (2.500 euros) à l'association La Reine Blanche (18e).

2012 DAC 440 Subvention (7.000 euros) à l'association Compagnie du Théâtre Mordoré (19e).

2012 DAC 470 Subvention (1.000 euros) à l'association La Compagnie pour son action dans le 11e arrondissement.

2012 DAC 480 Subvention (1.000 euros) à l'association Aux Mille Lieux (20e).

2012 DAC 481 Subvention (1.500 euros) à l'association Un sourire de toi et j'quitte ma mère (10e).

2012 DAC 491 Subvention (8.000 euros) à l'association Art Exprim 18 (18e).

M. François DAGNAUD, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2012 DAC 206 Subvention (10.000 euros) et convention avec la Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes, F.N.A.S.A.T et Gens du voyage (19e).

M. François DAGNAUD et Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteurs.

2012 DPP 17 Subvention (1.546 euros) et convention avec l'association le Mystère Bouffe dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 10e arrondissement.

2012 DPP 18 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Paris Est Mou' dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 11e arrondissement.

2012 DPP 19 Subvention (3.500 euros) et convention avec l'association le Cercle de la Montade dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 13e arrondissement.

2012 DPP 20 Subvention (14.000 euros) et convention avec l'association Espoir 18 dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 18e arrondissement

2012 DPP 21 Subvention (800 euros) et convention avec l'association Ludomonde dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 20e arrondissement.

2012 PP 42 Approbation d'un projet de règlement amiable de diverses affaires mettant en cause la responsabilité de la commune de Paris.

2012 PP 43 Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

2012 PP 44 Modalités d'attribution d'un marché pour la fourniture de denrées alimentaires destinées aux ordinaires de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2012 PP 45 Modalités d'attribution d'un marché relatif à l'entretien des ascenseurs et monte-charges situés dans les locaux administratifs de la préfecture de police.

2012 PP 46 Modalités d'attribution d'un marché pour la fourniture de consommables d'imprimerie, en trois lots distincts, pour les besoins de l'imprimerie de la préfecture de police.

2012 PP 47 Convention de groupement de commandes avec les État de la préfecture de police concernant le développement d'applications pour terminaux mobiles.

2012 PP 48 Approbation des modalités d'attribution d'un marché pour la fourniture de divers types de papiers pour les besoins de l'imprimerie de la préfecture de police.

2012 PP 49 Approbation des modalités d'attribution d'un marché pour la fourniture d'effets d'habillement, décorations, médailles et drapeaux pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (lots 4 et 8).

2012 PP 51 Approbation des modalités d'attribution d'un marché relatif à l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage et de climatisation des locaux administratifs de la préfecture de police.

2012 PP 52 Approbation des modalités d'attribution d'un accord-cadre pour l'acquisition de matériels de restauration collective et d'environnement de cuisine pour la préfecture de police.

2012 PP 53 Approbation des modalités d'attribution d'un marché pour la location et la maintenance d'un photocopieur laser couleur, noir et blanc de production pour les besoins d'éditions de l'Imprimerie de la préfecture de police.

2012 PP 54 Dispositions fixant la nature, le programme des épreuves, les modalités et les règles générales d'organisation des concours externe et interne et de l'examen professionnel pour l'accès au corps d'ingénieurs des travaux de la préfecture de police.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2012 DAJ 16 Lancement des marchés pour la gestion et la coordination des activités des Points d'accès au droit des 13e, 15e, 18e et 19e arrondissements.

2012 DAJ 17 Lancement d'une consultation en vue de la passation, en application de l'article 30 du code des marchés publics, d'un marché de gestion et coordination des activités des Relais d'accès au droit (RAD) de la Ville de Paris.

2012 DRH 25 Dispositions statutaires relatives à l'emploi de directeur de centre de loisirs et relais périscolaire.

2012 DRH 26 Fixation de l'échelonnement indiciaire relatif à l'emploi de directeur de centre de loisirs et relais périscolaire.

2012 DRH 27 Modification des dispositions statutaires et de l'échelonnement indiciaire relatifs à l'emploi de chef de service intérieur de la Commune de Paris.

2012 DRH 38 Approbation du marché (article 30 du CMP) de préparation à l'oral aux concours et examens professionnels d'accès au grade supérieur dans le cadre de la réforme de la catégorie B.

2012 DRH 78 Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne d'accès au corps des agents d'accueil et de surveillance de la commune de Paris, grade d'agent d'accueil et de surveillance principal de 2e classe, dans la spécialité médiation sociale.

2012 DRH 80 Indemnisation amiable d'un tiers en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la collectivité.

2012 DRH 85 Dispositions statutaires relatives à l'emploi d'assistant d'exploitation en maintenance automobile

2012 DRH 86 Fixation de l'échelonnement indiciaire relatif à l'emploi d'assistant d'exploitation en maintenance automobile.

2012 DRH 92 Contrat de transaction dans le cadre d'un licenciement.

2012 DSTI 14 Signature d'un marché négocié relatif à la maintenance du progiciel de gestion de l'état civil City2 de la société Digitech.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2012 DF 25 Remises gracieuses d'anciennes créances municipales présentées au cours du 1er semestre 2012.

2012 DF 26 Admission en non-valeurs de créances municipales irrécouvrables présentées au cours de l'exercice 2012.

2012 DF 30 Avenant n° 1 à la convention SFR du 20 juillet 2009 d'occupation du domaine public non routier de la Ville de Paris par un réseau filaire (fibre optique) - Cession de la convention au profit de Vivendi Telecom International (VTI) suite à la fusion-absorption de SFR par VTI .

2012 DF 42 Avis favorable sur des demandes en décharge de responsabilité présentées par les régisseuses et régisseurs de la ville de Paris suite à des déficits de caisse.

2012 DF 57 Contrat d'occupation du domaine public pour l'occupation de la résidence Windsor, 4/6 route du Champ d'entraînement au Bois de Boulogne (16e).

2012 DF 59 Modification des délibérations fixant le mode de calcul des amortissements en M14.

2012 DF 65 Avis défavorable sur une demande en décharge de responsabilité présentée par un régisseur de la ville de Paris à la suite de déficits de caisse accompagné d'un avis favorable à la demande en remise gracieuse.

2012 DF 66 Avenant à la convention d'occupation du domaine public du 1er mai 2007 concernant des emprises et la tour radio-anémométrique sises principalement dans le parc Montsouris (14e).

2012 DF 72 Prise de participation de la SEM dans la société Géométropole au conseil d'administration de la CPCU sous réserve que les actifs de cette société fassent l'objet d'une option d'achat par la ville à l'échéance de la convention de concession conclue avec la CPCU.

2012 DF 75 Augmentation de capital de la SEMAEST.

2012 DF 76 Modification des statuts de la Société anonyme d'exploitation du Palais Omnisport de Paris Bercy (12e).

2012 DU 182 Subvention et avenant à convention (330.000 euros) avec l'APUR.

2012 SGCP 4 Fixation de la rémunération annuelle maximum susceptible d'être perçue par un conseiller de Paris siégeant au conseil d'administration de la Société immobilière d'économie mixte de la Ville de Paris (SIEMP).

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2012 DEVE 27 Convention avec la société Centrale d'Apiculture visant à renouveler l'autorisation d'installer et de gérer un rucher pédagogique dans le parc Georges Brassens (15e).

2012 DEVE 28 Convention avec l'association L'amicale des pêcheurs du bois de Vincennes visant à renouveler l'autorisation de pratiquer la pêche sur les plans d'eau du bois de Vincennes (12e).

2012 DEVE 30 Convention avec l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique des Hauts de Seine et de l'ouest parisien (AAPPMA 92-75 ouest) visant à renouveler l'autorisation de pratiquer la pêche sur les plans d'eau du bois de Boulogne (16e).

2012 DEVE 57 Signature d'une convention avec l'Association pour le Développement de l'Apprentissage Francilien Agricole (ADAF) pour la création d'un BTS aménagements paysagers.

2012 DEVE 86 Subvention (8.500 euros) aux associations CORIF et MU pour leurs actions communes autour de l'avifaune francilienne.

2012 DEVE 87 Subvention (1.000 euros) à l'association Au Coeur des Chats pour le suivi et la régulation de la population féline dans le 18e arrondissement.

2012 DEVE 88 Subvention (3.900 euros) à l'association Groupement de Diffusion d'Informations sur l'Environnement (GDIE) pour son projet de création d'un guide de sensibilisation à la biodiversité.

2012 DEVE 89 Subventions (16.100 euros) à douze associations gestionnaires de jardins partagés, dans le cadre de l'appel à projets Main Verte.

2012 DEVE 100 Approbation des modalités de lancement et de signature d'un appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de matériel mécanique horticole, agricole et de travaux publics et de pièces détachées de l'ensemble du parc matériel existant.

2012 DEVE 106 Convention avec l'association Cité Industrielle Environnement mettant à sa disposition une parcelle de terrain située 31 Cité Industrielle (11e) pour un usage de jardin partagé.

2012 DEVE 109 Autorisation de dépôt d'une demande de permis de démolir pour une partie du bâtiment situé dans le jardin des Cendriers, 34, rue Duris (20e).

2012 DEVE 110 Autorisation de dépôt d'une demande de permis de démolir pour le kiosque de garde, square Courteline, 60, boulevard de Picpus (12e).

2012 DEVE 111 Autorisation d'un dépôt d'une demande de permis de démolir pour le kiosque de garde dans le square Armand Trousseau, 6, rue Antoine Vollon (12e).

2012 DU 186 Acquisition auprès de la SEMAPA du lot F correspondant au jardin public de la ZAC Gare de Rungis (13e).

2012 DEVE 103 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation des dommages causés aux intéressés lors d'accidents dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

2012 DEVE 105 - DPVI 478 Subvention (3.500 euros) à l'association ECObox pour mener des actions de sensibilisation dans le jardin partagé du même nom (18e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteures.

2012 DDEEES 139 Subventions (13.000 euros) à quatre associations étudiantes.

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

2012 DU 29 Versement à la société ESSO d'une indemnité de libération de la parcelle municipale 13 CL5 située 2, avenue de la Porte d'Ivry et 2-4, place du Docteur Yersin dans la ZAC Joseph Bédier-Porte d'Ivry (13e), et paiement par ESSO à la Ville de Paris de l'indemnité d'occupation de la même parcelle.

2012 DU 115 Mise en oeuvre d'une procédure de DUP pour l'aménagement de voirie de la Villa Marcès (11e).

2012 DU 151 Avenant à la promesse de vente pour la cession et convention de mise à disposition du terrain municipal 8, boulevard d'Indochine (19e) au bénéfice de BNP PARIBAS Immobilier.

2012 DU 174 Cession à la SEMAPA de la parcelle cadastrée 13 CL5 située 2, avenue de la Porte d'Ivry et 2-4, place du Docteur Yersin dans la ZAC Joseph Bédier - Porte d'Ivry (13e)

2012 DU 175 Cession à la SEMPARISEINE d'une parcelle 90, rue de Lourmel / 31-33, rue de l'Eglise, dans le cadre de l'opération d'aménagement du secteur Lourmel-Eglise (15e).

2012 SG 163 Réaménagement du quartier des Halles (1er) : reconfiguration de gaines de ventilation du pôle transport, approbation et signature d'un protocole foncier entre la Ville de Paris et la Régie Autonome des Transports Parisiens et de l'acte subséquent.

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

2012 DPA 68 Indemnisation du groupement conjoint de maîtrise d'œuvre Olivier de Certeau et Ginger Sechaud & Bossuyt pour prestations supplémentaires dans le cadre de travaux de mise en sécurité incendie et de l'amélioration de l'accessibilité PMR de l'Hôtel de Ville.

Mme Anne HIDALGO, Mme Véronique DUBARRY, rapporteures.

2012 DJS 150 Subvention (10.000 euros) et avenant à la convention triennale avec l'association GAREF Paris (13e).

2012 DJS 166 Subvention (60.000 euros) et avenant à la convention triennale avec l'association Maison des Jeunes et de la Culture Les Hauts de Belleville (20e).

2012 DJS 169 Subvention (2.000 euros) à l'association Pazapas Belleville (11e).

2012 DJS 199 Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation Vercingétorix et Marc Sangnier, (14e).

2012 DJS 258 Subvention (3.500 euros) à l'association La Camillienne (12e).

2012 DJS 333 Subvention (4.000 euros) et convention avec MAP Musiques Actuelles à Paris (20e).

2012 DJS 344 Subvention (1.000 euros) à l'Office pour la Formation des Animateurs des Centres de loisirs (5e).

2012 DJS 347 Convention de délégation de service public entre la Ville de Paris et l'association CRL 10 pour la gestion des centres d'animation Château Landon, Jemmapes, Granges aux Belles et Jean Verdier (10e).

2012 DJS 348 Convention de délégation de service public entre la Ville de Paris et l'association MJC Paris 15 Brancion pour la gestion des centres d'animation Brancion, Frères Voisin, Espace Cévennes, Espace Paris Plaine, Sohane Benziane (15e).

2012 DJS 349 Convention de délégation de service public entre la Ville de Paris et l'association La Ligue de Paris - Fédération de Paris pour la gestion des centres d'animation Rebeval et de son annexe, Clavel, Curial, Mathis, Solidarité Angèle Mercier, et Place des Fêtes (19e).

2012 DJS 357 Subvention (2.000 euros) à l'association Conseil Parisien du Mouvement de la Paix (4e).

2012 DJS 358 Subvention (10.000 euros) à Coopaname (20e).

2012 DJS 365 Subvention (5.000 euros) à Insertion et Alternatives (11e).

2012 DJS 366 Subvention (2.000 euros) à l'association Cahiers et Cinéma (19e).

2012 DJS 378 Subvention (5.000 euros) à l'association Ebony & Ivory (19e).

2012 DJS 391 Fixation de la redevance due par l'association CEPIJE pour l'occupation temporaire de locaux sis 52, rue Raymond-Losserand (14e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2012 DJS 251 - DPVI 432 Subvention (3.000 euros) à l'association 13 pour Tous (13e).

2012 DJS 312 - DPVI 435 Subvention (3.000 euros) à l'association Canal Marches (20e).

2012 DJS 326 - DPVI 442 Subvention (2.000 euros) à l'association Paris Basket 18e.

2012 DJS 337 - DPVI 462 Subvention (2.000 euros) à l'association Lez'armuses (11e).

2012 DJS 339 - DPVI 464 Subvention (5.000 euros) à l'association Sirius Productions (18e).

2012 DJS 340 - DPVI 465 Subvention (2.000 euros) à l'Association de Prévention du Site de la Villette (APSV) (19e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2012 DJS 329 Subvention (9.000 euros) et convention annuelle avec R.Style (19e).

M. Bruno JULLIARD, M. Jean VUILLERMOZ, rapporteurs.

2012 SG 37 Subvention (7.000 euros) à l'association Libres Terres des Femmes (19 e) pour 3 projets.

2012 SG 39 Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Crescendo (11e).

2012 SG 71 Subvention (2.000 euros) à l'association H/F Ile de France (18e).

2012 SG 73 Subvention (10.000 euros) au Mouvement Français pour le Planning Familial Association Départementale de Paris (2e).

2012 SG 78 Subvention (1.000 euros) à l'association Traces de Vies (18e).

2012 SG 83 Subvention (5.500 euros) et convention avec l'Ecole Normale Sociale (18e) pour 2 projets.

2012 SG 88 Subvention et convention (5 400 euros) avec l'association Prévention, Action, Santé, Travail pour les Transgenres (PASTT) (10e).

2012 SG 94 Subvention (2 500 euros) à l'association ELLER (18 e)

2012 SG 95 Subvention (10.000 euros) à la Fédération des Associations et Centres d'Espagnols Emigrés en France (FACEEF) (93210 LA PLAINE SAINT DENIS).

2012 SG 160 Subvention (3.000 euros) à l'association Forum d'Animation, de Création, d'Expression et de Loisirs (FORANIM) (15e).

Mme Fatima LALEM, rapporteure.

2012 DASES 20 Subvention et avenant n° 2 à convention (70.000 euros) avec l'Institut CURIE - Section Recherche - en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Nicolas MANEL, lauréat 2010.

2012 DASES 21 Subvention et avenant n°2 à convention (70.000 euros) avec l'INSERM - DR Paris 6 - en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Mathias PESSIGLIONE, lauréat 2010 .

2012 DASES 22 Subvention et avenant n° 2 à convention (70.000 euros) avec l'INSERM - DR PARIS 7 - en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Nicolas CHARLES, lauréat 2010.

2012 DASES 23 Subvention et avenant n° 2 à convention (70.000 euros) avec le CNRS - Délégation Paris B - en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Teresa TEIXEIRA, lauréate 2010.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2012 DPE 59 Approbation du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2011.

2012 DVD 48 Fixation du montant des redevances forfaitaires pour l'emplacement de buvettes et de glaciers sur le domaine public fluvial municipal dans le cadre de l'opération Paris Plage 2012 (Bassin de La Villette).

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

2012 DLH 36 Location par bail emphytéotique, au profit de la SGIM, de l'immeuble communal 98, rue des Dames (17e).

2012 DLH 84 Modification de la garantie accordée par la Ville de Paris à Résidences Sociales de France en vue du financement d'un programme de démolition-reconstruction du Foyer de Travailleurs Migrants Réginaldo et d'aménagement d'une résidence sociale comportant 43 logements PLA-I, 51 boulevard de Belleville (11e).

2012 DLH 86 Octroi de la garantie de la Ville de Paris à un emprunt PLUS à contracter par Résidences Le Logement des Fonctionnaires en vue du financement d'un programme d'acquisition en usufruit de 6 logements PLUS, 144 avenue Jean Jaurès (19e).

2012 DLH 94 Réalisation par Immobilière 3F d'un programme de construction neuve comportant 2 logements PLAI et 13 logements PLUS, 6 rue du Bouloi - 5 rue du Colonel Driant (1er).

2012 DLH 103 Subvention et avenant à convention (742.058 euros) avec l'Association Départementale d'Information sur le Logement - ADIL 75 (14e).

2012 DLH 107 Avenant au bail emphytéotique conclu au profit de la SEMIDEP portant location de la propriété communale 11-19 rue des Rigoles (20e).

2012 DLH 110 Octroi de la garantie de la Ville de Paris à un emprunt PHARE à contracter par la SA d'HLM Moulin Vert en vue du financement d'un Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT) 52, avenue de Versailles, 31-37 rue Félicien David (16e).

2012 DLH 115 Modification des garanties accordées par la Ville de Paris aux emprunts PLUS et PLA-I à contracter par Immobilière 3F en vue du financement d'un programme de construction neuve et de réhabilitation lourde assimilable à du neuf comportant 24 logements PLAI et 51 logements PLUS, 129-131 rue du Faubourg du Temple (10e).

2012 DLH 119 Octroi de la garantie de la Ville de Paris à l'emprunt PLS à contracter par l'association Partage Solidarité Accueil en vue de compléter le financement d'un programme de réhabilitation lourde d'un Etablissement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) comportant 55 logements PLS, 12 rue de l'Abbé Grégoire (6e).

2012 DLH 122 Modification des garanties accordées par la Ville de Paris aux prêts à la réhabilitation à contracter par Immobilière 3F en vue du financement du programme de réhabilitation Plan Climat de 28 logements, 183 avenue Jean Jaurès (19e).

2012 DLH 124 Location par bail emphytéotique, au profit de la SGIM, de l'immeuble communal 7, rue de Calais (9e).

2012 DLH 125 Octroi de la garantie de la Ville de Paris aux emprunts à contracter par Paris Habitat OPH en vue du financement du programme de réhabilitation Plan Climat de 216 logements des tours O et P du groupe Edmond Michelet Curial, 87 à 93 et 97 à 100 rue Curial (19e).

2012 DLH 127 Location par bail emphytéotique, au profit de la SIEMP, des parcelles communales 46-48 rue d'Aubervilliers (19e).

2012 DLH 128 Modification des garanties accordées par la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la RIVP en vue du financement du programme de construction d'un EHPAD comportant 90 logements PLUS 118-122, boulevard de Charonne (20e).

2012 DLH 130 Transfert au profit de la SA d'HLM Résidences Sociales d'Ile de France (RSIF), devenue Résidences Sociales de France (RSF), des garanties d'emprunts initialement accordées par la Ville de Paris à la SA d'H.L.M. "Immobilière 3F" pour le financement de deux programmes de logements sociaux dans les 4e et 11e arrondissements.

2012 DLH 132 Location par bail emphytéotique, au profit de la SIEMP, des immeubles communaux 133 et 135 rue Pelleport (20e).

2012 DLH 133 Modification du bénéficiaire d'une subvention accordée par la Ville de Paris aux fins de financement de travaux de mises aux normes d'un centre d'hébergement d'urgence situé sur une péniche actuellement amarrée Quai Saint-Bernard Jardin Tino Rossi (5e).

2012 DU 9 Cession par adjudication publique de lots de copropriété situés dans l'immeuble 158, rue de Charenton (12e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2012 DLH 58 Réalisation par Résidences Sociales de France d'un programme de construction neuve d'un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) comportant 56 logements PLUS, 74-76 rue des Maraîchers (20e).

2012 DLH 97 Réalisation par Résidences Sociales de France d'un programme de construction neuve d'un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) comportant 40 logements PLS et 6 places d'accueil de jour, lot E8 ZAC Clichy-Batignolles (17e).

M. Jean-Yves MANO, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2012 DLH 65 Résiliation anticipée du bail emphytéotique consenti par la Ville de Paris à la SEMIDEP pour la location de la parcelle communale 26 à 34 avenue Henri Barbusse à Bondy (Seine-Saint-Denis) et cession corrélative de cette parcelle à la société d'HLM Immobilière 3 F.

2012 DLH 77 Modifications de l'assiette du bail emphytéotique conclu le 10 mars 2004 avec l'OPAC de Paris, devenu depuis lors Paris Habitat-OPH, portant location de l'immeuble 1 à 9, rue Jules Védrines à Saint Denis (93).

M. Jean-Yves MANO et M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

2012 DU 34 Cession d'emprises municipales situées dans le secteur des Docks de Saint-Ouen rue Ardoin et rue des Bateliers à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis).

2012 DU 102 Déclassement de deux parcelles communales situées 64-74 avenue Jean Jaurès à Ivry sur Seine (94)

2012 DU 187 Signature d'un avenant au protocole relatif à la résiliation de baux ruraux à Achères (78).

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

2012 SG 54 Adhésion de la Ville de Paris (5.000 euros) à l'association Pôle média Grand Paris et versement de la cotisation 2012.

M. Pierre MANSAT, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2012 DASCO 98 Fixation au titre de l'exercice 2012, du taux de progression de la valeur des prestations accessoires accordées gratuitement aux agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans les trois écoles d'arts parisiennes (BOULLE, ESTIENNE et DUPERRÉ).

2012 DASCO 136 Subvention (17.299 euros) à l'E.S.A.I.G. ESTIENNE (13è)

2012 DDEEES 11 Subvention (10.000 euros) à l'Association française d'Astronomie pour l'organisation d'actions de diffusion de la culture scientifique.

2012 DDEEES 12 Subvention (60.000 euros) avec convention avec l'Association Science et Télévision (13e).

2012 DDEEES 138 Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE)/Convention de Recherche pour l'Action Publique et Sociétale (CRAPS) avec l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT) et d'un contrat de collaboration de recherche avec un laboratoire de recherche.

2012 DDEEES 152 Subvention au titre de l'exercice 2012 (2.000.000 euros) à la régie à autonomie financière et personnalité morale chargée de la gestion de l'école supérieure de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris (ESPCI).

2012 SG 167 Remise d'un prix pour la création d'un motif par les étudiants de l'école Duperré pour le renouvellement des rideaux des salons du 2e étage de l'Hôtel de Ville.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2012 DA 12 Marchés à bons de commande en 3 lots séparés pour des prestations de vérification réglementaire des installations de systèmes de sécurité incendie (SSI) et de gaz combustible, relevant du budget municipal et départemental, dans le cadre du groupement de commande pour la réalisation, l'aménagement et la maintenance des bâtiments.

2012 DA 30 Lancement d'un marché à bons de commande relatif à la fourniture et livraison de café, thé, produits de la chocolaterie et de sucre, destinés aux services de la Ville de Paris et des mairies d'arrondissement.

2012 DA 31 Marché à bons de commande pour des prestations de traduction en langue étrangère (anglais, espagnol et allemand)

2012 DA 32 Convention constitutive d'un groupement de commande relatif à des prestations de location-maintenance de machines à affranchir destinées à l'ensemble de la Ville et du Département de Paris et lancement et attribution du marché à bons de commande correspondant.

2012 DA 33 Marchés à bons de commande pour la fourniture et la gestion de périodiques, français et étrangers, sur supports papier ou électronique, en 4 lots séparés dans le cadre du groupement de commande entre la Ville et le Département de Paris.

2012 DICOM 11 Marché relatif au Suivi des informations dans les médias français et étrangers pour le compte de la Mairie de Paris (AOO).

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2012 DFPE 18 Subventions (567.009 euros) et conventions avec La Passerelle (13e) pour sa structure multi accueil 42, rue de la Colonie (13e).

2012 DFPE 69 Subvention (96.661 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Ribambelle pour sa halte garderie (15e).

2012 DFPE 83 Subvention (505.721 euros) et convention avec l'association La Goutte de Lait St-Léon pour l'aménagement de locaux 18, rue François Bonvin (15e) en vue de la création d'un établissement multi-accueil de 36 places.

2012 DFPE 119 Subvention (10.390 euros) et avenant n° 3 avec l'association Accueil Des Tout Petits Au Bon Conseil pour la halte-garderie (7e).

2012 DFPE 128 Subvention (24.126 euros) et avenant n° 3 avec l'association Saint Simon pour le jardin d'enfant Les Lutins (7e).

2012 DFPE 131 Subvention (88.545 euros) et avenant n° 3 avec l'association Araignée Gentille pour sa halte-garderie (18e).

2012 DFPE 152 Subvention (62.490 euros) et avenant n°3 avec l'association Mini Coccinelles pour la halte-garderie (11e).

2012 DFPE 155 Subvention (127.138 euros) et avenant n°3 avec l'Association pour le Développement de la Pré-Scolarisation (9e) pour la halte-garderie Atelier Berlioz (9e).

2012 DFPE 236 Subvention (93.292 euros) et avenant n° 3 avec l'Association Franco-Asiatique pour l'Enfance (10e) pour la crèche Yves Toudic (10e).

2012 DFPE 253 Subvention (53.325 euros) et avenant n° 3 avec l'association Espace 19 pour la halte-garderie Espace Ardennes (19e).

2012 DFPE 254 Subvention (143.275 euros) et avenant n°1 avec l'association Espace 19 (19e) pour la structure multi-accueil Espace Riquet (19e).

2012 DFPE 255 Subvention (64.172 euros) et avenant n°3 à l'association Espace 19 pour la halte-garderie Espace Cambrai (19e).

2012 DFPE 260 Subvention (71.044 euros) et Convention avec l'association La Clairière pour la structure multi-accueil (2e).

2012 DFPE 288 Subvention (99.839 euros) et avenant n° 3 avec l'association Mowgli (10e) pour sa crèche collective en appartements dénommée Dieu (10e).

2012 DFPE 289 Subvention (93.604 euros) et avenant n° 3 avec l'association Mowgli (10e) pour sa crèche collective en appartements dénommée Pajol (18e).

2012 DFPE 291 Subvention (100.692 euros) et avenant n° 3 avec l'association Le Repaire des Lutins (20e) pour sa crèche parentale.

2012 DFPE 311 Subvention (130.260 euros) et signature de deux avenants avec l'association l'arbre bleu (18e), gestionnaire d'un lieu d'information et d'un lieu d'accueil enfants parents.

2012 DFPE 313 Subvention (64.865 euros) et avenant n°2 à la convention avec l'association Les Equipes d'Amitié, gestionnaire du lieu d'accueil enfants parents La Caragole (10e).

2012 DFPE 315 Subvention (81.541 euros), avenant à la convention et nouvelle convention avec De l'Infans à L'Enfant, gestionnaire du lieu d'accueil enfants-parents La Babillo (18e).

2012 DFPE 316 Subvention (123.567 euros) et avenant N°1 à la convention avec l'association l'Oeuvre de Secours aux Enfants, gestionnaire du lieu d'accueil enfants parents La maison des sources (20e).

2012 DFPE 317 Subvention (106.423 euros) et avenant avec l'association Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile de France, gestionnaire du lieu d'accueil enfants parents La maison ouverte (11e).

2012 DFPE 364 Signature d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 28-30 rue Baron Leroy (12e).

2012 DFPE 365 Signature d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 3 voie J15 (15e).

2012 DFPE 367 Subvention (300.000 euros) et une convention avec l'association Oeuvre Nouvelle des Crèches Parisienne (ONCP) pour la réalisation de travaux dans sa crèche collective 9, rue François Millet (16e).

2012 DFPE 373 Subvention (22.205 euros) et avenant avec l'association La Clairière pour la gestion d'un relais enfants parents auxiliaires parentales.

2012 DFPE 374 Signature avec PARIS HABITAT OPH d'une convention de recouvrement des frais de fourniture d'eau froide à la crèche sise 47, rue Bargue (15e).

2012 DFPE 390 Approbation des modalités de lancement, d'attribution et signature d'un marché sur appel d'offres ouvert européen à bons de commande ayant pour objet la fourniture et la livraison de denrées alimentaires brutes pour les petits établissements de petite enfance de la Ville de Paris.

2012 DU 51 Création de 3 lots (81, 82, 83) issus du lot n° 59 et cession du lot n° 82 à la copropriété à l'euro symbolique dans l'immeuble en copropriété avec la Ville de Paris, 4-6 rue Rambuteau (3e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2012 DFPE 113 Subvention (217.724 euros) et avenant n° 3 avec l'Association Pour l'Education Thérapeutique et la Réadaptation des Enfants Infirmes Moteurs Cérébraux (15e) pour la halte-garderie Le Chalet (10e).

2012 DFPE 114 Subvention (238.148 euros) et avenant n° 3 avec l'Association Pour l'Education Thérapeutique et la Réadaptation des Enfants Infirmes Moteurs Cérébraux pour la halte-garderie Trotte Lapins (15e).

2012 DFPE 115 Subvention (235.773 euros) et avenant n° 3 avec l'Association Pour l'Education Thérapeutique et la Réadaptation des Enfants Infirmes Moteurs Cérébraux pour la halte-garderie Ram Dam (18e).

M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2012 DUCT 136 Subvention (37.000 euros) avec avenant à la convention passée avec l'association "Réseau Môm'artre".

M. Mao PENINOU, rapporteur.

2012 DAC 174 Subvention (15.000 euros) à l'Association Union des Communautés Juives de France (9e).

2012 DAC 213 Subvention (2.700 euros) à l'association Histoire du 3e arrondissement de Paris Association pour la découverte et la promotion du patrimoine historique.

2012 DAC 324 Subvention (5.000 euros) à l'association Bleu comme une orange (17e).

2012 DAC 325 Subvention (5.000 euros) à l'Union des associations de chantiers de sauvegarde et d'animation pour la Réhabilitation et l'Entretien des Monuments et du Patrimoine ARTistique dite Union R.E.M.P.ART (4e).

2012 DAC 326 Subvention (5.000 euros) à l'association GHAMU (5e).

2012 DAC 327 Subvention (4.500 euros) à l'association Groupement des associations d'Amis de Musées de la région Ile de France (4e).

2012 DAC 395 Subvention (7.500 euros) et convention à l'association Service Protestant de Mission - DEFAP (14e).

2012 DAC 472 Subvention (3.000 euros) à la Société de l'Histoire du Protestantisme français (7e).

2012 DAC 485 Convention avec la Fondation du Patrimoine fixant le montant d'une contribution au financement de la restauration de 3 verrières d'Abel de Pujol à l'église Sainte Elisabeth (3e).

2012 DAC 516 Subvention (3.500 euros) à l'association Bibliothèque des Amis de l'Instruction du 3e arrondissement.

2012 DAC 518 Convention de mécénat liant Monsieur Philippe Apeloig au Petit Palais, Musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris.

2012 DAC 522 Subventions auprès de l'Etat pour le financement de quatre opérations de restauration réalisées dans le cadre du Plan Triennal de Travaux Urgents relatifs aux édifices culturels appartenant à la Ville de Paris.

2012 DAC 548 Convention de mécénat liant Nikkei au Petit Palais, Musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris.

2012 DAC 567 Subvention (1.019. 405 euros) et avenant à convention avec l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (3e).

2012 DAC 579 Autorisation de dépôt de la demande de permis de construire pour la restauration de la toiture du péristyle de l'église Saint-Vincent-de-Paul (10e).

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

2012 DGRI 51 Subvention et convention (5.000 euros) avec le Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (10e).

2012 DGRI 54 Subvention et convention (80.000 euros) avec l'association Action Contre la Faim (14e) pour un programme d'aide d'urgence aux victimes de la famine dans la région du Sahel (Tchad).

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

2012 DPVI 71 Approbation de l'avenant à la convention du 20 novembre 2009 conclue avec l'association Fixation de la redevance due par le Forum Social des quartiers Populaires (F.S.Q.P.) pour l'occupation temporaire d'un local communal au 41 rue Mouraud (20e).

2012 DPVI 103 Subventions (39.000 euros) à 21 associations et conventions avec 3 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville Quartier Porte de Vanves (14e). Deuxième enveloppe pour 2012.

2012 DPVI 107 Subventions (41.900 euros) à 13 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville sur le quartier Porte Montmartre Clignancourt (18e).

2012 DPVI 108 Subvention (15.000 euros) et convention triennale avec l'association Les petits frères des pauvres pour son action " Voisin'Age ".

2012 DPVI 111 Subventions (50.000 euros) à 10 associations et conventions avec 3 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville Quartier Belleville Amandiers (20e). Deuxième enveloppe 2012.

2012 DPVI 114 Subventions (14.150 euros) à 7 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville sur le Quartier Amiraux Simplon (18e).

2012 DPVI 115 Subventions (25.300 euros) à 4 associations menant des actions au titre de la politique de la Ville (13e). Deuxième enveloppe 2012.

2012 DPVI 119 Subventions (46.000 euros) à 16 associations et conventions avec 2 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville Quartier La Chapelle Porte d'Aubervilliers (18e).

2012 DPVI 122 Subventions (40.460 euros) à 16 associations et convention avec l'association CEFIA menant des actions au titre de la Politique de la ville Quartier Porte de Clichy - Porte de Saint Ouen (17e). Deuxième enveloppe 2012.

2012 DPVI 123 Subventions (43.500 euros) à 19 associations et conventions avec 4 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville Quartier Porte Saint Denis et Saint Martin (10e). Deuxième enveloppe 2012.

2012 DPVI 124 Subventions à huit associations (32 584 euros) menant des actions au titre de la Politique de la ville sur le quartier Fontaine au Roi (11e).

2012 DPVI 125 Subventions (39.350 euros) à 20 associations et conventions avec 2 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville dans les quartiers Flandre et Danube-Solidarité (19e) - Seconde enveloppe 2012.

2012 DPVI 127 Subventions (21.500 euros) à 6 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville sur le Quartier de la Goutte d'Or (18e).

2012 DPVI 128 Subventions (419.000 euros) et conventions avec 23 associations dans le cadre de l'appel à projet Parcours linguistiques vers l'emploi pour les habitants des quartiers CUCS.

2012 DPVI 137 Subvention (32.000 euros) et convention avec Paris Habitat-OPH pour l'aménagement d'un équipement associatif d'accueil de petite enfance porté par le centre social Archipéla, 12 allée du Père Julien Dhuit (20e).

2012 DU 110 Subvention (72.645 euros) et convention avec le syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier Masséna Choisy (13e).

2012 DU 118 Subvention (457.000 euros) et convention avec l'ASL Olympiades relative aux charges de fonctionnement du site pour l'année 2012 - GPRU Site Olympiades (13e).

2012 DUCT 143 Subvention au titre de l'engagement solidaire aux associations "Espace bénévolat" et "France bénévolat Paris".

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

2012 DPVI 121 - DEVE 68 Subventions (73.500 euros) à 22 associations et conventions avec 4 associations menant des actions dans sur les quartiers Politique de la ville de l'Est. Deuxième enveloppe pour 2012.

Mme Gisèle STIEVENARD, M. François DAGNAUD et Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteurs.

2012 DPVI 75 - DJS 330 Subvention (210.000 euros) et avenant à la convention avec l'Association Jeunes Amis du Marais - A.J.A.M. (10e) pour la gestion d'un accueil innovant pour les jeunes dénommé 10e UNITED.

Mme Gisèle STIEVENARD, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2012 DPVI 131 - DJS 310 - DAC 490 - DASCOS 111 Subvention (13.000 euros) et avenant n° 2 à la convention triennale avec l'association Compagnie Graines de Soleil (18e).

Mme Gisèle STIEVENARD, M. Bruno JULLIARD, Mme Colombe BROSSEL, M. François DAGNAUD, rapporteurs.

2012 DU 124 Cession à la SEMAEST de volumes dans le cadre du GPRU Saint Blaise (20e).

Mme Gisèle STIEVENARD, M. Jean-Yves MANO, rapporteurs.

2012 CAS 2 Mise à jour du Règlement Municipal des Prestations d'Aide Sociale Facultative concernant l'aide aux personnes sans domicile fixe.

2012 DFPE 375 Subvention et convention (8.000 euros) avec l'association Union Départementale des Associations Familiales 75 (9e).

2012 DFPE 376 Subvention (8.000 euros) à la Ligue Française pour la Santé Mentale (LFSM) pour son, Espace de Médiation Familiale (8e).

2012 DFPE 377 Subvention (3.500 euros) à l'association Centre d'Etudes Cliniques des Communications Familiales (CECCOF) pour son action de médiation familiale (19e).

2012 DFPE 378 Subvention (15.000 euros) à l'association Oeuvre de Protection des Enfants Juifs (10e).

2012 DFPE 379 Subvention (10.000 euros) à l'association La Maison de la médiation (20e).

2012 DFPE 380 Subvention (6.000 euros) à l'association Lafayette accueil (10e), destinée à financer le service de médiation familiale situé au Centre Chenal Saint Blaise (20e).

2012 DFPE 381 Subvention (46.500 euros) et avenant à convention avec l'Association Olga Spitzer (12e) pour son service Espace Famille Médiation.

2012 DFPE 382 Subvention (22.500 euros) et convention avec l'Association Pour le Couple et l'Enfant à Paris (APCE 75, 15e).

2012 DFPE 383 Subvention (26.000 euros) et convention avec le Centre d'Etudes de Recherches, d'Accompagnement Familial par la Médiation (CERAF, 18e).

2012 DFPE 384 Subvention (51.500 euros) et avenant n° 1 avec l'association Ecole des Parents et des Educateurs (EPE, 11e).

2012 DFPE 385 Subvention (3.000 euros) à l'association Arts Traditionnels et Nouvelles Technologies du 18e arrondissement.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2012 DAC 446 Subvention (500 euros) à l'Association nationale pour le souvenir des Dardanelles et fronts d'Orient (8e).

2012 DAC 447 Subvention (700 euros) à l'Union nationale des anciens combattants d'Indochine et T.O.E et de l'Afrique du Nord (11e).

2012 DAC 504 Subvention (400 euros) à la Section de Paris - Fédération nationale des combattants volontaires (1914-1918, 1939-1945, résistance, T.O.E, A.F.N, et missions extérieures) (10e).

2012 DAC 505 Subvention (4.000 euros) à l'Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre A.R.A.C. Comité départemental de Paris (13e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2012 DJS 2 Subventions (26.400 euros) à sept associations sportives universitaires.

2012 DJS 4 Subventions (23.000 euros) à quinze associations parisiennes.

2012 DJS 29 Subvention (12.500 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 9e arrondissement (9e).

2012 DJS 47 Subventions (9.100 euros) à sept associations du 4e arrondissement.

2012 DJS 69 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'Entente Sportive Petits Anges 7e.

2012 DJS 85 Subvention (22.000 euros) avec convention avec le Comité Départemental de Roller Skating de Paris CDRS 75 (12e).

2012 DJS 95 Subvention (100.000 euros) avec convention avec le Club Athlétique de Paris (14e).

2012 DJS 139 Subvention (9.000 euros) et convention avec l'association Coopyr Sportif (20e).

2012 DJS 142 Subvention (7.000 euros) et convention avec le Club Sportif Multisports du 20e.

2012 DJS 205 Subvention (60.000 euros) avec convention avec la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade à l'occasion de l'organisation des championnats du Monde d'escalade au POPB du 12 au 16 septembre 2012.

2012 DJS 228 Subvention (210.000 euros) au Stade Français au titre de la saison sportive 2011-2012.

2012 DJS 229 Subvention (130.000 euros) et convention avec le Club des Français Volants au titre de la saison 2012-201

2012 DJS 231 Subvention et convention (70.000 euros) avec le Centre de Formation de Football de Paris au titre de la saison 2012-2013.

2012 DJS 234 Subvention (200.000 euros) avec avenant à convention avec le PUC Rugby au titre de la saison sportive 2012-2013.

2012 DJS 237 Subvention (823.225 euros) au Stade Français Paris au titre de la saison sportive 2012-2013.

2012 DJS 292 Subvention (3.000 euros) et avenant à convention avec le Stade Français pour le fonctionnement de sa section féminine de hockey sur gazon au titre de la saison sportive 2011-2012.

2012 DJS 384 Demande de subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport pour la couverture et la réfection de deux courts de tennis du CS Elisabeth, 7/15 avenue Paul Appell (14e).

2012 DPA 65 Approbation du principe des travaux de restauration et de mise aux normes de la piscine des Amiraux 6, rue Hermann Lachapelle (18e) et des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre et dépôt des demandes d'autorisations correspondantes sur les édifices classés monuments historiques.

2012 DPA 70 Avenant n° 1 au marché de travaux signé avec l'entreprise Eiffage Construction Ile-de-France pour la construction d'un gymnase au 11, square Alban Satragne (10e).

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

2012 DJS 96 Subvention (40.000 euros) avec convention avec CAP SAAA (15e).

M. Jean VUILLERMOZ, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2012 DF 78 Communication sur le Crédit municipal de Paris - Troisième décision modificative 2011, compte financier 2011, budget 2012.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2012 DAJ 14 Communication de la liste des marchés attribués du 11 mai au 1er juin 2012.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2012 DUCT 141 Communication sur l'activité en 2011 de la Commission consultative des services publics locaux.

M. Mao PENINOU, rapporteur.

2012 DAC 186 Communication sur l'activité de la Commission du Vieux Paris.

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

Annexe n° 1 - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris de 2012.

| Missions | Libellés | Autorisations de programme (stock net après BS 2012) | |
|----------|--|--|-------------------------|
| | | Dépenses | Recettes |
| 01000 | Cabinet du Maire | 20 049,68 | 0,00 |
| 02000 | Secrétariat général | 22 462 295,97 | 3 950 124,00 |
| 03000 | Inspection générale | 24 749,31 | 13 570,00 |
| 04000 | Secrétariat général du conseil de Paris | 63 160,56 | 0,00 |
| 05000 | Systèmes et technologies de l'information | 10 694 526,42 | 1 903 122,00 |
| 06000 | Information et communication | 147 114,61 | 0,00 |
| 08000 | Prévention et protection | 1 662 997,72 | 50 365,00 |
| 09000 | Affaires juridiques | 328 647,05 | 535,94 |
| 10000 | Ressources humaines | 1 012 918,18 | 0,00 |
| 11000 | Délégation à l'évènementiel et au protocole | 0,00 | 0,00 |
| 12000 | Achats | 100 000,00 | 0,00 |
| 13000 | Achats, logistique, implantations administratives et tra | 99 757 963,03 | 991 357,90 |
| 14000 | Décentralisation et relations avec les associations, les | 7 854 147,67 | 0,00 |
| 15000 | Politique de la Ville et de l'intégration | 456 620,87 | 0,00 |
| 21000 | Patrimoine et architecture | 1 352 495 938,85 | 656 674 751,65 |
| 23000 | Espaces verts et environnement | 173 380 074,70 | 14 449 295,13 |
| 30000 | Familles et petite enfance | 317 327 196,23 | 2 487 161,40 |
| 34000 | Action sociale, enfance et santé | 3 171 063,64 | 2 616,00 |
| 40000 | Affaires culturelles | 357 986 872,08 | 46 685 970,75 |
| 50000 | Finances (services financiers communs) | 17 284 754,35 | 0,00 |
| 51000 | Finances | 916 765,03 | 10 703,00 |
| 55000 | Développement économique et emploi | 56 884 580,13 | 566 567,00 |
| 60000 | Urbanisme | 170 325 708,69 | 149 571 610,57 |
| 61000 | Voirie et déplacements | 854 387 121,32 | 189 804 604,83 |
| 64000 | Propreté et eau | 79 971 970,35 | 5 043 546,99 |
| 65000 | Logement et habitat | 9 138 357,69 | 320 000,00 |
| 80000 | Affaires scolaires | 371 192 675,65 | 5 600 064,24 |
| 88000 | Jeunesse et sports | 450 873 635,26 | 35 911 736,11 |
| | Missions organiques | 4 359 921 905,04 | 1 114 037 702,51 |
| 90000 | Dons et legs | 5 557 313,05 | 6 414 863,25 |
| 90001 | Etudes | 27 523 554,10 | 36 502 105,00 |
| 90002 | Grands projets de rénovation urbaine | 173 847 716,00 | 41 584 472,59 |
| 90003 | Action en faveur des personnes handicapées | 13 208 374,49 | 3 094 200,00 |
| 90004 | Opérations sous mandat | 39 465 876,60 | 61 576 363,55 |
| 90005 | Schéma directeur informatique | 86 177 467,36 | 200 000,00 |
| 90006 | Compte foncier | 468 707 908,28 | 1 788 986 851,72 |
| 90007 | Avances de trésorerie | 13 190 000,00 | 65 830 000,00 |
| 90010 | Subventions d'équipement | 1 513 994 761,48 | 20 204 800,00 |
| 90011 | Avances sur marchés | 7 839 684,89 | 7 266 392,00 |
| | Missions transversales | 2 349 512 656,25 | 2 031 660 048,11 |
| | TOTAL GENERAL | 6 709 434 561,29 | 3 145 697 750,62 |

| | | |
|--------------------------------------|------------------|-----------------------|
| VILLE DE PARIS | BUDGET PRINCIPAL | BUDGET SUPPLÉMENTAIRE |
| II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | | II |
| SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES | | A3 |

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| Chap. | Libellé | Pour mémoire Budget précédent (1) I | Restes à réaliser N-1 (2) II | Propositions nouvelles du Maire | VOTE de l'Assemblée (3) III | TOTAL IV = I + II + III |
|-------|--|--|---------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|----------------------------|
| 010 | STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35) (5) | | | | | |
| 20 | IMMOBILISATIONS INCORPORÉES (sauf 204) | 22 866 606,00 | 918 397,24 | -1 000 000,00 | -1 000 000,00 | 23 785 002,24 |
| 204 | SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES | 394 712 100,00 | | -2 675 000,00 | -2 675 000,00 | 392 037 100,00 |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 216 179 392,00 | 6 279 368,44 | 17 373 000,00 | 17 373 000,00 | 243 831 760,44 |
| 22 | IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6) | | | | | |
| 23 | IMMOBILISATIONS EN COURS | 812 832 309,00 | 23 332 787,24 | 6 459 095,36 | 6 459 095,36 | 842 574 191,60 |
| | Total des dépenses d'équipement | 1 449 340 408,00 | 32 570 492,92 | 20 157 095,36 | 20 157 095,36 | 1 502 027 994,28 |
| 10 | DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES | 10 000,00 | | | | 10 000,00 |
| 13 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | 790 000,00 | | | | 790 000,00 |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 625 996 000,00 | 2 644,65 | | | 625 998 644,65 |
| 18 | COMPTE DE LIASON AFFECTATION (SA, REGIES) (7) | | | | | |
| 26 | PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS | 2 680 000,00 | | 16 500 000,00 | 16 500 000,00 | 19 180 000,00 |
| 27 | AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 33 450 000,00 | | 7 000 000,00 | 7 000 000,00 | 40 450 000,00 |
| 020 | DEPENSES IMPREVUES | 1 400 000,00 | | | | 1 400 000,00 |
| | Total des dépenses financières | 664 296 000,00 | 2 644,65 | 23 500 000,00 | 23 500 000,00 | 687 798 644,65 |
| 45-1 | TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (8) | 28 035 000,00 | 3 226 164,99 | 5 869 655,01 | 5 869 655,01 | 37 060 820,00 |
| | Total des dépenses réelles d'investissement | 2 141 671 400,00 | 35 799 302,56 | 49 464 750,37 | 49 464 750,37 | 2 226 695 456,93 |
| 040 | OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4) | 26 230 000,00 | | 22 500 000,00 | 22 500 000,00 | 48 730 000,00 |
| 041 | OPERATIONS PATRIMONIALES (4) | 235 627 819,00 | | 25 070 239,00 | 25 070 239,00 | 260 698 058,00 |
| | Total des dépenses d'ordre d'investissement | 281 857 819,00 | | 47 570 239,00 | 47 570 239,00 | 329 428 058,00 |
| | TOTAL | 2 423 529 220,00 | 35 799 302,56 | 97 034 989,37 | 97 034 989,37 | 2 556 323 516,93 |
| | D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF OU ANTICIPE (1) | | | | | 461 074 382,07 |
| | TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES | | | | | 3 017 397 899,00 |

RECETTES D'INVESTISSEMENT

| Chap. | Libellé | Pour mémoire Budget précédent (1) I | Restes à réaliser N-1 (2) II | Propositions nouvelles du Maire | VOTE de l'Assemblée (3) III | TOTAL IV = I+II+III |
|-------|--|--|---------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|-------------------------|
| 010 | STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35) (5) | | | | | |
| 13 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 136) | 49 695 000,00 | | 2 104 028,00 | 2 104 028,00 | 50 799 028,00 |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165) | 1 208 073 775,00 | | -174 138 000,00 | -174 138 000,00 | 1 033 935 775,00 |
| 20 | IMMOBILISATIONS INCORPORÉES (sauf 204) | | | | | |
| 204 | SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES | | | 4 164 800,00 | 4 164 800,00 | 4 164 800,00 |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | | | | |
| 22 | IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6) | | | | | |
| 23 | IMMOBILISATIONS EN COURS | 4 414 800,00 | | | | 4 414 800,00 |
| | Total des recettes d'équipement | 4 253 092 775,00 | | -167 869 172,00 | -167 869 172,00 | 4 085 223 603,00 |
| 10 | DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1060) | 136 920 000,00 | | 800 000,00 | 800 000,00 | 137 720 000,00 |
| 0405 | EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (9) | | | 496 833 685,00 | 496 833 685,00 | 496 833 685,00 |
| 138 | AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES | | | | | |
| 165 | DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS | 200 000,00 | | | | 200 000,00 |
| 18 | COMPTE DE LIASON AFFECTATION (SA, REGIES) (7) | | | | | |
| 26 | PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS | 51 195 561,00 | | 9 585 000,00 | 9 585 000,00 | 60 780 561,00 |
| 27 | AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 213 080 000,00 | | 24 750 000,00 | 24 750 000,00 | 237 750 000,00 |
| 024 | PRODUITS DES CÉSSIONS D'IMMOBILISATIONS | 491 245 564,00 | | 531 588 665,00 | 531 588 665,00 | 932 904 246,00 |
| | Total des recettes financières | 1 150 000,00 | | 16 440 922,00 | 16 440 922,00 | 17 590 922,00 |
| 45-2 | TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (8) | 1 655 958 336,00 | | 380 160 435,00 | 380 160 435,00 | 2 036 118 771,00 |
| | Total des recettes réelles d'investissement | 1 655 958 336,00 | | 380 160 435,00 | 380 160 435,00 | 2 036 118 771,00 |
| 021 | PRELEVEMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4) | 129 854 300,00 | | 181 138 000,00 | 181 138 000,00 | 310 992 300,00 |
| 040 | OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4) | 383 484 870,00 | | 7 500 000,00 | 7 500 000,00 | 390 984 870,00 |
| 041 | OPERATIONS PATRIMONIALES (4) | 255 627 819,00 | | 25 070 239,00 | 25 070 239,00 | 280 698 058,00 |
| | Total des recettes d'ordre d'investissement | 747 970 889,00 | | 213 708 239,00 | 213 708 239,00 | 961 679 128,00 |
| | TOTAL | 2 423 529 220,00 | | 593 868 674,00 | 593 868 674,00 | 3 017 397 899,00 |
| | R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1) | | | | | |
| | TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES | | | | | 3 017 397 899,00 |

Pour information :

| | | |
|---|---|----------------|
| Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement. | AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10) | 682 251 070,00 |
|---|---|----------------|

1) Cf. modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DF 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; RI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le concept 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - RI 040.

| | | |
|-----------------------------------|------------------|-----------------------|
| VILLE DE PARIS | BUDGET PRINCIPAL | BUDGET SUPPLÉMENTAIRE |
| IV - ANNEXES | | IV |
| PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION | | A1 |

| Art. (1) | Libelle | Non ventilable 01 | 0 Services généraux des administrations (sauf 01) | 1 Sécurité et salubrité publiques | 2 Enseignement et formation | 3 Culture | 4 Sport et jeunesse |
|-----------------------|--|-------------------|---|-----------------------------------|-----------------------------|----------------|---------------------|
| INVESTISSEMENT | | | | | | | |
| | DEPENSES REELLES | 1 127 639 374,00 | 242 303 151,00 | 2 376 294,00 | 120 409 491,00 | 74 209 400,00 | 125 219 726,00 |
| | Dépenses de l'exercice | 1 123 439 023,67 | 239 145 666,46 | 2 376 294,00 | 120 355 487,71 | 74 209 400,00 | 120 219 726,00 |
| 001 | SOLDE D'EXECUTION REPORTE | 461 074 382,07 | | | | | |
| 020 | DEPENSES IMPRÉVUES | 1 400 000,00 | | | | | |
| 10 | DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES | | | | | | |
| 13 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | 750 000,00 | | | | | |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 625 750 000,00 | 46 000,00 | | | | |
| 20 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 4 500 000,00 | 9 500 000,00 | | 1 235 000,00 | 1 250 000,00 | 2 946 669,00 |
| 204 | SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES | | 19 650 000,00 | | 4 210 000,00 | 3 200 000,00 | 1 443 600,00 |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 1 300 000,00 | 10 853 000,00 | 1 006 111,00 | 8 081 500,00 | 9 030 000,00 | 6 576 781,00 |
| 23 | IMMOBILISATIONS EN COURS | 2 959 641,66 | 180 764 311,00 | 370 183,00 | 93 831 431,00 | 60 739 400,00 | 109 302 656,00 |
| 26 | PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS | 17 750 000,00 | | | | | |
| 27 | AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 7 750 000,00 | 200 000,00 | | | | |
| 45 | COMPTABILITE DISTRICTE RATTACHEE | 205 000,00 | 18 132 355,46 | 1 000 000,00 | 12 997 556,71 | | |
| | Restes à réaliser - reports dépenses | 4 200 350,33 | 3 157 484,54 | | 54 003,29 | | 5 000 000,00 |
| | RECETTES REELLES | 1 659 305 021,00 | 1 500 000,00 | 1 000 000,00 | 0,00 | 6 304 028,00 | 9 214 000,00 |
| | Recettes de l'exercice | 1 659 305 021,00 | 1 500 000,00 | 1 000 000,00 | 0,00 | 6 304 028,00 | 9 214 000,00 |
| 004 | PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS | | | | | | |
| 10 | DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES | 633 353 685,00 | | | | 1 200 000,00 | |
| 13 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | | | | | 5 104 028,00 | 3 200 000,00 |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 1 025 935 775,00 | | | | | 4 164 800,00 |
| 204 | SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES | | | | | | 500 000,00 |
| 23 | IMMOBILISATIONS EN COURS | | 1 500 000,00 | | | | 1 350 000,00 |
| 27 | AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 15 561,00 | | | | | |
| 45 | COMPTABILITE DISTRICTE RATTACHEE | | | 1 000 000,00 | | | |
| | Restes à réaliser - reports recettes | | | | | | |
| | SOLDE | 531 665 647,00 | -240 803 151,00 | -1 376 294,00 | -120 409 491,00 | -67 905 372,00 | -116 004 926,00 |

| | | |
|-----------------------------------|------------------|-----------------------|
| VILLE DE PARIS | BUDGET PRINCIPAL | BUDGET SUPPLÉMENTAIRE |
| IV - ANNEXES | | IV |
| ELEMENTS DU BILAN | | A1 |
| PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION | | |

| 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | TOTAL | Art. (1) |
|---------------------------------|---------|----------|--|-------------------|-------|----------|
| Interventions sociales et tanté | Famille | Logement | Aménagement et services urbains, environnement | Action économique | | |

INVESTISSEMENT

| | | | | | | |
|---------------|----------------|-----------------|-----------------|---------------|------------------|-----|
| 4 913 620,00 | 63 975 000,00 | 282 415 000,00 | 637 308 785,00 | 7 200 000,00 | 2 687 969 841,00 | |
| 4 902 116,54 | 63 973 321,30 | 282 415 000,00 | 613 974 502,76 | 7 200 000,00 | 2 652 210 538,44 | |
| | | | | | 461 074 382,07 | 001 |
| | | | | | 1 400 000,00 | 020 |
| | | | 10 000,00 | | 10 000,00 | 10 |
| | | | 40 000,00 | | 790 000,00 | 13 |
| | | 200 000,00 | | | 625 996 000,00 | 16 |
| | | | 3 434 916,00 | | 22 866 605,00 | 20 |
| | 8 975 000,00 | 280 000 000,00 | 74 338 500,00 | 220 000,00 | 382 057 100,00 | 264 |
| | 3 400 000,00 | 15 000,00 | 195 250 000,00 | | 235 552 552,00 | 21 |
| 4 662 000,00 | 90 724 000,00 | 2 200 000,00 | 311 907 781,76 | 1 580 000,00 | 819 041 404,36 | 23 |
| | | | | 1 400 000,00 | 19 150 000,00 | 26 |
| | | | 28 500 000,00 | 4 000 000,00 | 40 450 000,00 | 27 |
| 240 116,54 | 874 321,30 | | 393 305,00 | | 33 842 656,01 | 45 |
| 11 503,46 | 1 678,70 | | 23 334 282,24 | | 35 759 302,56 | |
| 16 440 922,00 | 2 500 000,00 | 1 500 000,00 | 322 424 000,00 | 15 530 000,00 | 2 035 718 771,00 | |
| | | | 227 750 000,00 | | 237 750 000,00 | 024 |
| | | | | | 634 553 685,00 | 10 |
| | 2 500 000,00 | | 39 905 000,00 | | 50 709 028,00 | 13 |
| | | 200 000,00 | | | 1 026 135 775,00 | 16 |
| | | | | | 4 164 800,00 | 204 |
| | | | 2 414 000,00 | | 4 414 000,00 | 23 |
| | | 1 300 000,00 | 42 205 000,00 | 15 530 000,00 | 60 400 561,00 | 27 |
| 16 440 922,00 | | | 150 000,00 | | 17 590 922,00 | 45 |
| 11 527 302,00 | -61 475 000,00 | -280 915 000,00 | -314 984 785,00 | 8 330 000,00 | -652 251 070,00 | |

| | | |
|-----------------------------------|------------------|-----------------------|
| VILLE DE PARIS | BUDGET PRINCIPAL | BUDGET SUPPLÉMENTAIRE |
| IV - ANNEXES | | IV |
| PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION | | A1 |

FONCTIONNEMENT

| Chap (7) | Libellé | non rattachable 01 | 0 Services généraux des administrations (auf 01) | 1 Sécurité et salubrité publiques | 2 Enseignement et formation | 3 Culture | 4 Sport et jeunesse |
|-------------|--|-----------------------|---|--|-----------------------------------|-----------------|------------------------|
| | DEPENSES REELLES | 285 212 414,86 | 1 120 146 838,00 | 59 710 850,00 | 458 656 390,00 | 278 973 259,00 | 224 350 193,00 |
| | Dépenses de l'exercice | 285 212 414,86 | 1 082 584 485,00 | 59 710 850,00 | 458 656 390,00 | 278 973 259,00 | 224 350 193,00 |
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 5 825 415,00 | 217 320 539,00 | 10 771 550,00 | 31 313 738,00 | 35 492 319,00 | 53 946 393,00 |
| 022 | CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | | 380 541 180,00 | 42 708 900,00 | 299 768 900,00 | 152 709 600,00 | 152 021 800,00 |
| 014 | ATTENUATIONS DE PRODUITS | 144 079 137,00 | 128 095 558,00 | | | | |
| 022 | DEPENSES IMPREVUES | 4 105 462,86 | | | | | |
| 85 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 5 595 400,00 | 342 100 768,00 | 6 230 050,00 | 127 343 737,00 | 92 452 840,00 | 14 591 000,00 |
| 656 | FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS | 3 699 600,00 | | | | | |
| 66 | CHARGES FINANCIERES | 109 798 600,00 | 100 000,00 | | | 2 090,00 | |
| 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 12 500 600,00 | 14 228 900,00 | | 192 000,00 | 116 500,00 | 796 600,00 |
| | Restes à réaliser - reports dépenses | | 37 560 353,00 | | | | |
| | RECETTES REELLES | 3 670 115 087,86 | 178 249 309,00 | 955 660,00 | 17 297 296,00 | 17 889 000,00 | 57 544 548,00 |
| | Recettes de l'exercice | 3 670 115 087,86 | 178 249 309,00 | 955 660,00 | 17 297 296,00 | 17 889 000,00 | 57 544 548,00 |
| 002 | RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE | 193 516 154,86 | | | | | |
| 013 | ATTENUATIONS DE CHARGES | | 19 860 000,00 | | | | |
| 70 | PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES | | 15 007 938,00 | 284 000,00 | 19 640 730,00 | 9 999 203,00 | 30 395 615,00 |
| 73 | IMPOTS ET TAXES | 2 386 237 353,00 | 260 000,00 | | | | |
| 74 | DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 1 306 321 600,00 | 3 937 000,00 | 184 050,00 | 2 039 000,00 | 1 287 500,00 | 12 996 528,00 |
| 76 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | | 139 708 453,00 | | 617 566,00 | | 14 027 400,00 |
| 75 | PRODUITS FINANCIERS | | 545 537,00 | | | 89 000,00 | |
| 77 | PRODUITS EXCEPTIONNELS | 2 026 900,00 | 2 135 655,00 | | | 320 000,00 | 125 000,00 |
| | Restes à réaliser - reports recettes | | | | | | |
| | SOLDE | 3 584 902 673,00 | -941 897 529,00 | -58 742 790,00 | -441 359 094,00 | -261 084 259,00 | -168 805 650,00 |

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitres, articles ou articles spécialisés).

| | | |
|--|------------------|-----------------------|
| VILLE DE PARIS | BUDGET PRINCIPAL | BUDGET SUPPLÉMENTAIRE |
| IV - ANNEXES | | IV |
| ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION | | A1 |

FONCTIONNEMENT

| 5 Intervention: sociales et santé | 6 Famille | 7 Logement | 8 Aménagement et services urbains, environnement | 9 Action économique | TOTAL | Chap (1) |
|---|-----------------|----------------|---|---------------------------|------------------|----------|
| 976 682 415,00 | 349 558 749,00 | 37 062 777,00 | 1 012 222 425,00 | 34 572 128,00 | 4 839 148 438,86 | |
| 976 682 415,00 | 349 558 749,00 | 37 062 777,00 | 1 012 222 425,00 | 34 572 128,00 | 4 801 588 055,86 | |
| 123 501,00 | 22 251 029,00 | 8 007 477,00 | 329 620 827,00 | 3 906 128,00 | 721 478 031,00 | 011 |
| 45 542 700,00 | 283 052 400,00 | 19 250 300,00 | 510 336 308,00 | 19 295 000,00 | 1 906 248 000,00 | 012 |
| | | | | | 272 874 695,00 | 014 |
| | | | | | 4 105 462,86 | 022 |
| 929 956 214,00 | 44 054 320,00 | 9 805 000,00 | 155 206 898,00 | 11 130 000,00 | 1 738 596 897,00 | 65 |
| | | | | | 8 699 000,00 | 656 |
| | | | | | 109 500 000,00 | 66 |
| 60 000,00 | 301 000,00 | | 17 099 000,00 | 242 000,00 | 45 389 000,00 | 67 |
| | | | | | 37 560 353,00 | |
| 1 241 828,00 | 195 000 000,00 | 156 204 000,00 | 972 117 885,00 | 24 772 500,00 | 5 491 399 506,66 | |
| 1 241 828,00 | 195 000 000,00 | 156 204 000,00 | 972 117 885,00 | 24 772 500,00 | 5 491 399 506,66 | |
| | | | | | 190 516 154,86 | 002 |
| | | | | | 19 860 000,00 | 013 |
| | 68 000 000,00 | 1 484 000,00 | 158 932 634,00 | 6 632 300,00 | 304 663 417,00 | 70 |
| | | | 607 123 360,00 | 6 220 000,00 | 2 979 860 693,00 | 73 |
| 1 241 828,00 | 127 000 000,00 | 900 000,00 | 3 544 137,00 | 140 000,00 | 1 461 591 659,00 | 74 |
| | | 152 050 000,00 | 201 106 754,00 | 71 100 000,00 | 520 804 453,00 | 75 |
| | | 1 590 000,00 | 2 163 000,00 | 380 000,00 | 4 765 237,00 | 76 |
| | | 189 000,00 | 1 260 000,00 | 300 000,00 | 4 337 665,00 | 77 |
| -975 440 587,00 | -154 558 749,00 | 119 141 223,00 | -60 104 540,00 | -9 799 628,00 | 652 251 070,00 | |

Annexe n° 3 - Scrutin public relatif au projet de délibération 2012 CAS 4 - Modernisation des cartes Emeraude et Améthyste délivrées aux personnes âgées ou en situation de handicap. Délivrance des cartes Emeraude et Améthyste sur pass Navigo et aménagements du Règlement municipal des prestations d'aide sociale facultative.

Résultats : votants 159 pour 97 contre 62

Groupe Centre et Indépendants

| | Vote | Nom | Procuration |
|-----|--------|-----------------------------|-------------|
| 123 | Contre | M. DUBUS Jerome | |
| 149 | Contre | M. HELARD Eric | |
| 100 | Contre | M. POZZO DI-BORGO Yves | |
| 147 | Contre | M. SAINT-ETIENNE Christian | |
| 150 | Contre | Mme ASMANT Lynda | |
| 124 | Contre | Mme BERTRAND Genevieve | |
| 101 | Contre | Mme BRUNO Catherine | |
| 148 | Contre | Mme CUIGNACHE-GALLOIS Edith | |
| 125 | Contre | Mme GASNIER Fabienne | |
| 146 | Contre | Mme SACHS Valerie | |
| 122 | Contre | Mme TACHENE Anne | |

(Votants: 11 / 0)

Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés

| | Vote | Nom | Procuration |
|----|--------|-------------------------|-------------|
| 13 | Pour | M. BAUPIN Denis | |
| 22 | Pour | M. BOUTAULT Jacques | |
| 45 | Pour | M. CONTASSOT Yves | |
| 21 | Pour | M. DUTREY Rene | |
| 3 | Contre | M. GAREL Sylvain | |
| 98 | Pour | M. NAJDOVSKI Christophe | |
| 53 | Pour | Mme DUBARRY Veronique | |
| 23 | Pour | Mme FOURNIER Danielle | |
| 56 | Pour | Mme GIBOUDEAUX Fabienne | |

(Votants: 9 / 0)

Groupe Communiste et élus du Parti de Gauche

| | Vote | Nom | Procuration |
|-----|------|----------------------------|----------------------------|
| 1 | Pour | M. BROSSAT Ian | |
| 42 | Pour | M. CORBIERE Alexis | |
| 17 | Pour | M. LHOSTIS Alain | |
| 78 | Pour | M. MANSAT Pierre | |
| 12 | Pour | M. VUILLERMOZ Jean | |
| 18 | Pour | Mme ARROUZE Aline | |
| 20 | Pour | Mme BECKER Emmanuelle | M. BROSSAT Ian |
| 19 | Pour | Mme BIDARD Helene | Mme VIEU-CHARIER Catherine |
| 41 | Pour | Mme SIMONNET Danielle | |
| 120 | Pour | Mme VIEU-CHARIER Catherine | |

(Votants: 10 / 0)

Groupe Non-Inscrit

| | Vote | Nom | Procuration |
|-----|------|--------------------------|-------------|
| 145 | Pour | M. MARTINS Jean-Francois | |

(Votants: 1 / 0)

Groupe Socialiste et Radical de gauche

| | Vote | Nom | Procuration |
|-----|------|---------------------------|-----------------------|
| 47 | Pour | M. AIDENBAUM Pierre | M. GIRARD Christophe |
| 114 | Pour | M. ALAYRAC Gilles | |
| 92 | Pour | M. ASSOULINE Daniel | M. ASSOULINE David |
| 135 | Pour | M. ASSOULINE David | |
| 158 | Pour | M. BARGETON Julien | |
| 24 | Pour | M. BLOCHE Patrick | M. DUCLOUX Philippe |
| 33 | Pour | M. BOUAKKAZ Hamou | |
| 68 | Pour | M. BRAVO Jacques | |
| 30 | Pour | M. BROS Jean-Bernard | |
| 4 | Pour | M. CAFFET Jean-Pierre | |
| 144 | Pour | M. CARON-THIBAUT Gauthier | |
| 94 | Pour | M. CHERKI Pascal | |
| 69 | Pour | M. COUMET Jerome | |
| 5 | Pour | M. DAGNAUD Francois | |
| 115 | Pour | M. DARGENT Claude | |
| 163 | Pour | M. DELANOE Bertrand | Mme HIDALGO Anne |
| 46 | Pour | M. DUCLOUX Philippe | |
| 70 | Pour | M. FERAUD Remi | M. DAGNAUD Francois |
| 8 | Pour | M. GAUDILLERE Bernard | |
| 6 | Pour | M. GIRARD Christophe | |
| 57 | Pour | M. GUILLOT Didier | |
| 73 | Pour | M. JULLIARD Bruno | |
| 112 | Pour | M. KLUGMAN Patrick | |
| 75 | Pour | M. LE GUEN Jean-Marie | M. CAFFET Jean-Pierre |
| 54 | Pour | M. LEVY Romain | Mme EL KHOMRI Myriam |
| 71 | Pour | M. MADEC Roger | M. BRAVO Jacques |
| 77 | Pour | M. MANO Jean-Yves | |
| 159 | Pour | M. MARCOVITCH Daniel | Mme BOUYGUES Claudine |
| 139 | Pour | M. MERCIER Etienne | |
| 96 | Pour | M. MISSIKA Jean-Louis | Mme MONTACIE Camille |
| 88 | Pour | M. MOINE Philippe | |
| 119 | Pour | M. PENINOU Mao | |
| 117 | Pour | M. SANCHES-RUIVO Hermano | |
| 28 | Pour | M. SAUTTER Christian | |
| 99 | Pour | M. SCHAPIRA Pierre | M. DELANOE Bertrand |
| 49 | Pour | M. VAILLANT Daniel | |
| 93 | Pour | M. VAUGLIN Francois | |
| 2 | Pour | Mme BACHE Marinette | |
| 90 | Pour | Mme BARTHE Marie-Annick | |
| 26 | Pour | Mme BENGUIGUI Yamina | M. MADEC Roger |
| 25 | Pour | Mme BLUMENTHAL Michele | |
| 27 | Pour | Mme BOISTARD Pascale | M. VAUGLIN Francois |
| 141 | Pour | Mme BOUYGUES Claudine | |
| 31 | Pour | Mme BROSSEL Colombe | |
| 48 | Pour | Mme CALANDRA Frederique | |
| 32 | Pour | Mme CAPELLE Liliane | |
| 91 | Pour | Mme CHARNOZ Sandrine | |
| 121 | Pour | Mme CHRISTIENNE Odette | |
| 51 | Pour | Mme COHEN-SOLAL Lyne | |
| 52 | Pour | Mme DAGOMA Seybah | |

| | | | |
|-----|------|--------------------------------|--------------------------------|
| 157 | Pour | Mme DASPET Virginie | |
| 118 | Pour | Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre | |
| 10 | Pour | Mme EL KHOMRI Myriam | |
| 55 | Pour | Mme ERRECART Maite | |
| 137 | Pour | Mme FILOCHE Lea | |
| 95 | Pour | Mme FLAM Mireille | |
| 111 | Pour | Mme GACHET Isabelle | |
| 113 | Pour | Mme GOLDGRAB Laurence | Mme PIGEON Frederique |
| 72 | Pour | Mme GUIDI Claire | |
| 7 | Pour | Mme HIDALGO Anne | |
| 138 | Pour | Mme JEMNI Halima | |
| 74 | Pour | Mme LALEM Fatima | |
| 89 | Pour | Mme LANG Anne-Christine | |
| 76 | Pour | Mme LE STRAT Anne | Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre |
| 11 | Pour | Mme LEPETIT Annick | M. BLOCHE Patrick |
| 97 | Pour | Mme MONTACIE Camille | |
| 66 | Pour | Mme MOREL Claire | |
| 87 | Pour | Mme OLIVIER Annick | |
| 142 | Pour | Mme PIGEON Frederique | |
| 116 | Pour | Mme POLSKI Olivia | |
| 50 | Pour | Mme POURTAUD Daniele | |
| 136 | Pour | Mme RICHARD Firmine | |
| 29 | Pour | Mme STEVENARD Gisele | |
| 140 | Pour | Mme TAIEB Karen | Mme BACHE Marinette |
| 9 | Pour | Mme TROSTIANSKY Olga | |
| 67 | Pour | Mme VERON Pauline | |
| 143 | Pour | Mme WIEVIORKA Sylvie | |

(Votants: 77 / 0)

Groupe UMP

| | Vote | Nom | Procuration |
|-----|--------|----------------------------------|------------------------------|
| 126 | Contre | M. ALPHAND David | |
| 153 | Contre | M. AURIACOMBE Pierre | |
| 82 | Contre | M. BENESSIANO Herve | |
| 106 | Contre | M. BERTHAULT Jean-Didier | |
| 127 | Contre | M. BOURNAZEL Pierre-Yves | Mme MONTANDON Valérie |
| 59 | Contre | M. CHARON Pierre | |
| 132 | Pour | M. COUDERT Thierry | |
| 107 | Contre | M. COURTOIS Daniel-Georges | Mme CARRERE GEE Maire-Claire |
| 131 | Contre | M. d'ABOVILLE Gerard | Mme FONLLADOSA Ghislene |
| 62 | Contre | M. DEBRE Bernard | |
| 64 | Contre | M. DUMONT Michel | |
| 133 | Contre | M. GABORIAU Pierre | M. DEBRE Bernard |
| 161 | Contre | M. GIANNESINI Jean-Jacques | |
| 34 | Contre | M. GOASGUEN Claude | |
| 37 | Contre | M. GOUJON Philippe | |
| 14 | Contre | M. LAMOUR Jean-Francois | |
| 61 | Contre | M. LEBEL Francois | |
| 40 | Contre | M. LECOQ Jean-Pierre | Mme BERTHOUT Florence |
| 15 | Contre | M. LEGARET Jean-Francois | |
| 38 | Contre | M. LELLOUCHE Pierre | Mme BURKLI Delphine |
| 83 | Contre | M. MENGUY Jean-Baptiste | |
| 151 | Contre | M. REY Gerard | |
| 130 | Contre | M. ROGER Vincent | |
| 103 | Contre | M. STEIN Richard | |
| 16 | Contre | M. TIBERI Jean | M. LEGARET Jean-Francois |
| 58 | Contre | M. TREMEGE Patrick | M. LAMOUR Jean-Francois |
| 80 | Contre | Melle DECORTE Roxane | |
| 152 | Contre | Melle HOFFENBERG Valerie | |
| 110 | Contre | Mme BACH Marie-Chantal | |
| 86 | Contre | Mme BERTHOUT Florence | |
| 85 | Contre | Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine | |
| 129 | Contre | Mme BURKLI Delphine | |
| 105 | Contre | Mme CARRERE GEE Maire-Claire | |
| 108 | Contre | Mme CHERIOUX de SOULTRAIT Joelle | |
| 128 | Contre | Mme DAUVERGNE Emmanuelle | M. LEBEL Francois |
| 84 | Contre | Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire | |
| 39 | Contre | Mme de PANAFIEU Françoise | M. STEIN Richard |
| 35 | Contre | Mme DOUVIN Laurence | |
| 134 | Contre | Mme DREYFUSS Laurence | --- |
| 63 | Contre | Mme DUMAS Catherine | |
| 155 | Contre | Mme FONLLADOSA Ghislene | |
| 81 | Contre | Mme GIAZZI Daniele | M. GOASGUEN Claude |
| 162 | Contre | Mme HAREL Maire-Laure | M. GIANNESINI Jean-Jacques |
| 60 | Contre | Mme KUSTER Brigitte | |
| 109 | Contre | Mme MACE de LEPINAY Helene | |
| 156 | Contre | Mme MERIGOT de TREIGNY Martine | |
| 154 | Contre | Mme MONTANDON Valérie | |
| 104 | Contre | Mme NAMY-CAULIER Martine | |
| 160 | Contre | Mme ONGHENA Anne-Constance | |
| 102 | Contre | Mme POIRAUT-GAUVIN Geraldine | M. AURIACOMBE Pierre |
| 79 | Contre | Mme TISSOT Claude-Annick | |

(Votants: 51 / 0)

Annexe n° 4 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

| Déposé en | Commission Séance | n° définitif | n° Adoptés | Groupe dépositaire | Auteurs | CM ou CG | A V Vnr | n° délib | Objet | Affectation Adjoint | VOTE | Date de vote |
|-----------|-------------------|--------------|------------|--------------------|--|----------|---------|-----------|---|---------------------|-----------------|--------------|
| | | | | | | CM | | LR1 | Budget supplémentaire de la Ville de Paris DF 35 | | Adopté | 09-juil-12 |
| 1ère | 1ère | 1 | | EELVA | CONTASSOT, FOURNIER | CM | A | DF 35 | Financement de l'AMO qui accompagnera la Ville dans l'organisation de la conférence de consensus sur la Petite Ceinture | GAUDILLERE | Retiré | 09-juil-12 |
| 1ère | 1ère | 2 | | PCF-PG | BROSSAT | CM | A | DF 35 | Lutte contre le saturnisme Infantile | GAUDILLERE | Retiré | 09-juil-12 |
| 1ère | 1ère | 3 | | PCF-PG PS-RGA | BROSSAT, BOUYGUES | CM | A | DF 35 | Soutien à l'Echomusée de la Goutte d'Or (18e) | GAUDILLERE | Retiré | 09-juil-12 |
| 1ère | 1ère | 4 | | PCF-PG | BROSSAT | CM | A | DF 35 | Soutien au centre social Accueil Goutte d'Or | GAUDILLERE | Retiré | 09-juil-12 |
| 1ère | 1ère | 5 | | PCF-PG | SIMONNET | CM | A | DF 35 | Soutien à l'association Femmes Relais 20e | GAUDILLERE | Retiré | 09-juil-12 |
| 1ère | 1ère | 6 | | PS-RGA | BRAVO | CM | A | DF 38 | Dotation de gestion locale du 9e arrondissement | GAUDILLERE | Retiré | 09-juil-12 |
| 1ère | 6e | 7 | | PCF-PG | SIMONNET | CM | Vnr | - | Biffins | TROSTIANSKY | Rejeté | 09-juil-12 |
| 6e | 6e | 8 | | EELVA | CONTASSOT, BOUTAULT, VIEU-CHARIER | CM | A | CAS 4 | Tarifcation du Navigo Emeraude Améthyste zone 1-2 | CAPELLE | Rejeté | 09-juil-12 |
| 1ère | 6e | 9 | | PCF-PG | BROSSAT | CM | A | CAS 4 | Cartes Emeraude et Améthyste | CAPELLE | Adopté | 09-juil-12 |
| 7e | 7e | 10 | | UMPPA | BERTHOUT, LEGARET | CM | V | DASCO 116 | Subvention à la caisse des écoles du 1er pour la restauration scolaire. | BROSSEL | Rejeté | 09-juil-12 |
| 7e | 7e | 11 | | Exécutif | | CM | A | DASCO 133 | Amendement technique : modification de l'exposé des motifs et du délibéré | BROSSEL | Adopté | 09-juil-12 |
| 7e | 7e | 12 | | UMPPA | GOASGUEN, DEBRE, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY-ESPERONNIER, AURIACOMBE, HOFFENBERG, HAREL | CM | Vnr | - | Réparation des bâtiments de l'école de la rue Boileau (16e) | BROSSEL | Retiré | 09-juil-12 |
| 7e | 7e | 13 | | UMPPA | GOUJON, LAMOUR | CM | Vnr | - | Ouverture d'une crèche interentreprises dans le 15e arrondissement | NAJDOVSKI | Rejeté | 09-juil-12 |
| 7e | 7e | 14 | | EELVA | FOURNIER | CM | A | DJS 394 | Tarifcation des équipements sportifs municipaux gérés en régie | VUILLERMOZ | Retiré | 09-juil-12 |
| Séance | 7e | 14bis | 105 | Exécutif | | CM | V | DJS 394 | | | Adopté | 09-juil-12 |
| 7e | 7e | 15 | | PS-RGA PCF-PG | CHERKI, BROSSAT, BECKER | CM | V | DJS 394 | Installation d'un comité de suivi | VUILLERMOZ | Retiré | 09-juil-12 |
| 7e | 7e | 16 | | PCF-PG | BROSSAT, BECKER | CM | V | DJS 394 | Suivi de la nouvelle tarification des équipements sportifs municipaux | VUILLERMOZ | Retiré | 09-juil-12 |
| 7e | 7e | 17 | 106 | PCF-PG | BROSSAT, BECKER | CM | V | DJS 394 | Subvention attribuée au PSG et au financement du sport de proximité | VUILLERMOZ | Adopté (amendé) | 09-juil-12 |
| 7e | 7e | 18 | | CI | POZZO DI BORGO, DUBUS, SACHS | CM | Vnr | - | Relatif à l'attribution du bail emphytéotique du Parc des Princes | VUILLERMOZ | Retiré | 09-juil-12 |

| Deposé en | Commission Séance | n° Définitif | n° Adoptés | Groupe dépositaire | Auteurs | CM ou CG | A V Vnr | n° délib | Objet | Affectation Adjoint | VOTE | Date de vote |
|-----------|-------------------|--------------|------------|--------------------|--|----------|---------|------------------|--|---------------------|--------|--------------|
| 7e | 7e | 19 | | CI | POZZO DI BORGO, DUBUS, SACHS | CM | Vnr | - | Multiplication des grands équipements sportifs en Ile-de-France | VUILLERMOZ | Rejeté | 09-juil-12 |
| 7e | 7e/2e | 20 | | PCF-PG | BECKER | CM | V | DRH 54 - DJS 393 | Demande de création de postes d'animateurs nécessaires au fonctionnement des CJA | JULIARD | Rejeté | 10-juil-12 |
| 7e | 7e/2e | 21 | | UMPPA | LEGARET, TIBERI, LECOQ, DATI, LEBEL, GOJJON, GOASGUEN, KUSTER | CM | V | DRH 54 - DJS 393 | Création d'emplois permanents de référents jeunesse des territoires par transformation d'emplois d'animateurs des Conseils de la Jeunesse d'arrondissement | JULIARD | Rejeté | 10-juil-12 |
| 8e | 8e | 22 | | EELVA | GAREL, CONTASSOT | CM | Vnr | DU 87 | Lancement d'une étude sur le coût d'un recouvrement partiel de LA 13 pour Roland-Garros | HIDALGO | Rejeté | 10-juil-12 |
| 8e | 8e | 23 | 107 | UMPPA | GOASGUEN, DEBRE, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY-ESPERONNIER, AURIACOMBE, HOFFENBERG, HAREL | CM | V | DU 87 | Mise en place d'une réunion de concertation spécifique au projet de Centre national d'entraînement de la Fédération française de tennis, | HIDALGO | Adopté | 10-juil-12 |
| 1ère | 8e | 24 | | CI | SACHS | CM | V | DU 87 | Création d'une Commission d'aménagement de la porte d'Auteuil | HIDALGO | Rejeté | 10-juil-12 |
| 1ère | 8e | 25 | | UMPPA | ALPHAND, DREYFUS | CM | V | DU 87 | Coût financier complet supporté par la ville de Paris du fait du projet actuel d'extension de Roland Garros | HIDALGO | Rejeté | 10-juil-12 |
| 1ère | 8e | 26 | | UMPPA | ALPHAND, DREYFUS | CM | V | DU 87 | Protection des Serres d'Auteuil par le lancement d'une étude préalable sur la couverture de LA13 ou du périphérique en vue de l'extension de Roland Garros | HIDALGO | Rejeté | 10-juil-12 |
| 1ère | 8e | 27 | | UMPPA | ALPHAND, DREYFUS | CM | Vnr | DU 87 | Solutions et créneaux envisagés pour permettre la poursuite dans de bonnes conditions des activités de sport scolaire Impactées par le projet actuel d'extension de Roland Garros et la perte du stade Jean Boulin | HIDALGO | Rejeté | 10-juil-12 |
| 8e | 8e | 28 | | EELVA | NAJDOVSKI | CM | A | DU 122 | Intégrer dans les études la possibilité d'accueil de foires et de cirques | HIDALGO | Retiré | 10-juil-12 |
| Séance | 8e | 28a | | EELVA | | CM | A | DU 122 | | HIDALGO | Adopté | 10-juil-12 |
| 8e | 8e | 29 | | EELVA | NAJDOVSKI | CM | V | DU 183 | Implantation d'un jardin éphémère 10, passage Driancourt (12e) | HIDALGO | Retiré | 10-juil-12 |
| 8e | 8e | 30 | 108 | EELVA | NAJDOVSKI | CM | V | DU 183 | Implantation d'un atelier de réparation de vélo | HIDALGO | Adopté | 10-juil-12 |
| 8e | 8e | 31 | 109 | PS-RGA | CALANDRA | CM | Vnr | - | GPRU Porte de Vincennes | HIDALGO | Adopté | 10-juil-12 |
| 8e | 8e | 32 | | EELVA | NAJDOVSKI, BAUPIN, CHARZAT, GIBOUDEAUX, LOPEZ | CM | Vnr | - | Réalisation de couvertures partielles du boulevard périphérique à la Porte de Vincennes, | HIDALGO | Rejeté | 10-juil-12 |
| 8e | 8e | 33 | | PCF-PG | SIMONNET | CM | Vnr | - | Couverture du périphérique au niveau de la Porte de Vincennes | HIDALGO | Rejeté | 10-juil-12 |
| 8e | 8e | 34 | | PCF-PG | SIMONNET | CM | Vnr | - | Rachat de la parcelle 12, rue de la Cour des Noues (20e), | HIDALGO | Retiré | 10-juil-12 |

| Deposé en | Commission Séance | n° définitif | n° Adoptés | Groupe dépositaire | Auteurs | CM ou CG | A V Vnr | n° délib | Objet | Affectation Adjoint | VOTE | Date de vote |
|-----------|----------------------|--------------|------------|-----------------------|---|----------------|---------------|----------|--|------------------------|--------|--------------|
| 8e | 8e | 35 | 110 | PS-RGA | CALANDRA | CM | Vnr | - | Attribution du nom de Claude Luter à une rue ou un fleu du 20e arrondissement | HIDALGO | Adopté | 10-juil-12 |
| 8e | 8e | 36 | 111 | CI | DUBUS, TACHENE | CM | V | DLH 28 | Mise en annexe des avis du Conseil du patrimoine de la Ville de Paris aux délibérations portant cession de propriétés communales | MANO | Adopté | 10-juil-12 |
| 8e | 8e | 37 | 112 | PS-RGA - PC-F-PG | CHERKI, ARROUZE | CM | Vnr | - | Procédures d'expulsion locative en cours et mise en place de commissions locales de prévention, | MANO | Adopté | 10-juil-12 |
| 8e | 8e | 38 | 113 | EELVA | GIBOUDEAUX, BAUPIN | CM | Vnr | - | Expulsions locatives | MANO | Adopté | 10-juil-12 |
| 8e | 8e | 39 | 114 | EELVA | DUTREY | CM | Vnr | - | Maintien de la diversité sociale dans Paris | MANO | Adopté | 10-juil-12 |
| 8e | 8e | 40 | | PCF-PG | BROSSAT | CM | Vnr | - | Politique d'augmentation des loyers d'OGIF | MANO | Rejeté | 10-juil-12 |
| 8e | 8e | 41 | | UMPPA | LAMOUR, DECORTE | CM | Vnr | - | Utilisation des locaux de pieds d'immeubles par les SEM de la Ville et les bailleurs sociaux parisiens | MANO | Rejeté | 10-juil-12 |
| 8e | 8e | 42 | | Exécutif | MANSAT | CM | A | DU 68 | Amendement technique | MANSAT | Adopté | 10-juil-12 |
| 1ère | 8e | 43 | | CI | DUBUS, POZZO DI BORGO | CM | Vnr | - | Organisation d'une exposition universelle en France en 2025 | MANSAT | Retiré | 10-juil-12 |
| 1ère | 9e | 44 | | UMPPA | LEGARET, TIBERI, LECOQ, DATI, POZZO DI BORGO, LABEL, GOUJON, GOASGUEN, KUSTER | CM | A | SG 156 | Affectation des recettes issues des tournages en mairie d'arrondissement en faveur des fonds du maire de l'arrondissement concerné | GIRARD | Adopté | 10-juil-12 |
| 1ère | 9e | 45 | | PCF-PG | SIMONNET | CM | Vnr | - | Association TRACES à Belleville | GIRARD | Retiré | 10-juil-12 |
| Séance | | 45bis | 115 | Exécutif | | CM | V | - | | | Adopté | 10-juil-12 |
| 1ère | 9e | 46 | | PCF-PG | CORBIERE | CM | Vnr | - | Livre "Métronome de M. Lorent Deutsch et sur la promotion et la valorisation de l'histoire de Paris | POURTAUD | Rejeté | 10-juil-12 |
| 9e | 9e | 47 | 116 | PS-RGA - PCF-PG | CHERKI, ARROUZE | CM | Vnr | - | Avenir du site de la ferme de Montsouris et de la Carrière de Port Mahon | POURTAUD | Adopté | 10-juil-12 |
| 8e | 9e | 48 | 117 | EELVA | DUTREY | CM | Vnr | - | Permis de démolir demandés par la SOFERIM 26-28, rue de la Tombe Issoire et avenir du site de la ferme de Montsouris ainsi que de la carrière de Port-Mahon, | POURTAUD | Adopté | 10-juil-12 |
| 1ère | 9e | 49 | | UMPPA | CARRERE-GEE | CM | Vnr | - | Permis de démolir demandés par la SOFERIM 26-28, rue de la Tombe Issoire et avenir du site de la ferme de Montsouris ainsi que de la carrière de Port-Mahon, / <u>acquisition de la parcelle</u> | POURTAUD | Rejeté | 10-juil-12 |

| Deposé en | Commission Séance | n° Définitif | n° Adoptés | Groupe dépositaire | Auteurs | CM ou CG | A V Vnr | n° délib | Objet | Affectation Adjoint | VOTE | Date de vote |
|-----------|----------------------|--------------|------------|-----------------------|--------------|----------------|---------------|----------|--|------------------------|--------------------------|--------------|
| Séance | 5e | 69bis | 128 | Exécutif | | CM | Vnr | - | | EL KHOMRI | Adopté | 10-juil-12 |
| 5e | 5e | 70 | | UMPPA | GOUJON | CM | Vnr | - | Relatif au groupement parisien inter-bailleurs de surveillance | EL KHOMRI | Rejeté | 10-juil-12 |
| 5e | 5e | 71 | | UMPPA | KUSTER,DUBUS | CM | Vnr | - | Relatif aux vendeurs à la sauvette | EL KHOMRI | Retiré (non présenté) | 10-juil-12 |
| Séance | 5e | 71bis | | Exécutif | | CM | Vnr | - | | | Retiré (non présenté) | 10-juil-12 |
| 1ère | 5e | 72 | 129 | PCF-PG | SIMONNET | CM | Vnr | - | Sauvons l'association Femme Relais 20e | STIEVENARD | Adopté | 10-juil-12 |

Annexe n° 5 - Tableau des votes des groupes politiques.

| Commission Séance | n° Délibéré | n° Adop./Vnr | Groupe dépositaire | CM ou CG | A V Vnr | n° délib | Objet | VOTE | PCF-PG | | EELVA | | PS-RGA | | CI | | UMPPA | | UNANIMITE |
|----------------------|-------------|--------------|-----------------------|----------------|---------------|-----------|---|--------|--------|------|--------|------|--------|------|--------|------|--------|------|-----------|
| | | | | | | | | | CONTRE | ABST | |
| | | | | CM | | DF 35 | | Adopté | | | | | | | | X | | X | |
| 1ère | 1 | | EELVA | CM | A | DF 35 | Financement de l'AMO qui accompagnera la Ville dans l'organisation de la conférence de consensus sur la Petite Ceinture | Retiré | | | | | | | | | | | |
| 1ère | 2 | | PCF-PG | CM | A | DF 35 | Lutte contre le saturnisme infantile | Retiré | | | | | | | | | | | |
| 1ère | 3 | | PCF-PG PS-RGA | CM | A | DF 35 | Soutien à l'Echomusée de la Goutte d'Or (18e) | Retiré | | | | | | | | | | | |
| 1ère | 4 | | PCF-PG | CM | A | DF 35 | Soutien au centre social Accueil Goutte d'Or | Retiré | | | | | | | | | | | |
| 1ère | 5 | | PCF-PG | CM | A | DF 35 | Soutien à l'association Femmes Relais 20e | Retiré | | | | | | | | | | | |
| | | | | CM | | LR 1 | | Adopté | | | | | | | | | | X | |
| | | | | CM | | DF 36 | | Adopté | | | | | | | | X | | X | |
| | | | | CM | | DF 38 | | Adopté | | | | | | | | X | | X | |
| 1ère | 6 | | PS-RGA | CM | A | DF 38 | Dotation de gestion locale du 9e arrondissement | Retiré | | | | | | | | | | X | |
| | | | | CM | | DF-DRH 37 | | Adopté | | | | | | | | X | | X | |
| | | | | CM | | DPE 45 | | Adopté | | | | | | | | X | | X | |
| | | | | CM | | DPE 46 | | Adopté | | | | | | | | X | | X | |
| | | | | CM | | DEVE 39 | | Adopté | | | | | | | | X | | X | |
| | | | | CM | | PP 50 | | Adopté | | | | | | | | | | | |
| | | | | CM | | DPVI 134 | | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| | | | | CM | | CAS 6 | | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 6e | 7 | | PCF-PG | CM | Vnr | | Biffins | Rejeté | | | | | X | | X | | X | | |
| | | | | CM | | SG 165 | | Adopté | | | | | | | X | | X | | |
| | | | | CM | | CAS 4 | | Adopté | | | | | | | | | | | |
| 6e | 8 | | EELVA | CM | A | CAS 4 | Tarifcation du Navigo Emeraude Améthyste zone 1-2 | Rejeté | X | | | | X | | X | | X | | |
| 6e | 9 | | PCF-PG | CM | A | CAS 4 | Cartes Emeraude et Améthyste | Adopté | | X | | | | | X | | X | | |
| | | | | CM | | DPVI 55 | | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| | | | | CM | | DASCO 21 | | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 7e | 10 | | UMPPA | CM | V | DASCO 116 | Subvention à la caisse des écoles du 1er pour la restauration scolaire. | Rejeté | X | | X | | X | | | | | | |
| | | | | CM | | DASCO 116 | | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| 7e | 11 | | Exécutif | CM | A | DASCO 133 | Amendement technique : modification de l'exposé des motifs et du délibéré | Adopté | | | | | | | | | | | X |
| | | | | CM | | DASCO 133 | | Adopté | | | | | | | | | | | X |

| Commission Séances | n° Délibér. | n° Rapport | Genre de délibération | CM ou CG | A V Vnr | n° délib | Objet | VOTE | PCF-PG | | EELVA | | PS-RGA | | CI | | UMPPA | | UNANIMITE | |
|-----------------------|----------------|---------------|-----------------------------|----------------|---------------|-------------|---|----------------------|--------|------|--------|------|--------|------|--------|------|--------|------|-----------|---|
| | | | | | | | | | CONTRE | ABST | | |
| 2e | 53 | | EELVA | CM | A | DDEES 10 | Convention avec le Cité internationale universitaire de Paris pour le programme "Research In Paris" | Retiré | | | | | | | | | | | | |
| 2e | 53bis | 121 | Exécutif | CM | V | - | | Adopté | | | | | | | | | | | | X |
| | | | | CM | | DDEES 10 | | Adopté | | | | | | | | | | | | X |
| 2e | 54 | 122 | PS-RGA | CM | Vnr | - | Dénomination de la pépinière Paris Innovation Belleville - Alan Turing | Adopté | | | | | | | | | | | | X |
| 2e | 55 | | PCF-PG | CM | Vnr | - | Maintien dans l'emploi des contrats aidés de la Ville de Paris | Rejeté | | X | | X | | X | | | X | | | |
| 2e | 55bis | 123 | Exécutif | CM | Vnr | - | | Adopté | | | | | X | | | X | | | | |
| 3e | 56 | | Exécutif | CM | A | DVD 52 | amendement technique | Adopté | | | | | | | | | | | | X |
| 3e | 57 | 124 | PS-RGA | CM | V | DVD 52 | Développement de l'offre de stationnement vélo du 12e | Adopté | | | | | | | | | | | | X |
| 3e | 58 | | EELVA | CM | V | DVD 52 | Réalisation de liaisons cyclables supplémentaires sur les Champs-Élysées et rue de Rivoli/rue Saint Denis | Rejeté | X | | | X | | | | | | | | |
| 3e | 59 | | UMPPA | CM | V | DVD 52 | Report des travaux relatifs à la mise en place de la piste cyclable rue de la porte d'Issy | Retiré | | | X | | | | | | | | | |
| 3e | 60 | | UMPPA | CM | V | DVD 52 | aide à l'achat de vélos et scooter électriques | Rejeté | X | | | X | | | | | | | | |
| 3e | 61 | | UMPPA CI | CM | V | DVD 52 | Optimisation du réseau cyclable sur l'esplanade des Invalides | Rejeté | X | | X | | X | | | | | | | |
| | | | | CM | | DVD 52 | | Adopté | | | | | | | | | | | | X |
| 3e | 62 | | Exécutif | CM | A | DVD 70 | amendement technique | Adopté | | | | | | | | | | | | X |
| | | | | CM | | DVD 70 | | Adopté | | | | | | | | | | | | X |
| 3e | 63 | | Exécutif | CM | A | DVD 158 | amendement technique | Adopté | | | | | | | | | | | | X |
| | | | | CM | | DVD 158 | | Adopté | | | | | | | | | | | | X |
| 3e | 64 | | EELVA | CM | Vnr | - | Bilan de l'exploitation du service Autolib' | Retiré | | | | | | | | | | | | |
| 3e | 64bis | 125 | Exécutif | CM | Vnr | - | | Adopté | | | | | | | | | | | | X |
| 3e | 65 | 126 | CI | CM | Vnr | - | Renforcement des campagnes de sensibilisation auprès des piétons et des cyclistes | Adopté | | | | | | | | | | | | X |
| 3e | 66 | 127 | CI | CM | Vnr | - | Relatif à la formation des agents de Police | Adopté | | | | | | | | | | | | X |
| 3e | 67 | 128 | CI | CM | Vnr | - | Relatif à l'accidentologie sur la voie publique | Adopté | | | | | | | | | | | | X |
| | | | | CM | | DPE 58 | | Adopté | | | | | | | | | | | | X |
| | | | | CM | | DEVE 44 | | Adopté | | | | | | | | | | | | X |
| | | | | CM | | DEVE 75 | | Adopté | | | X | | | | | | | | | X |
| 5e | 68 | | PCF-PG | CM | Vnr | - | Relatif au droit de militer des parisiens | Retiré | | | | | | | | | | | | |
| | | | | CM | | DUCT 155 | | Adopté | | | | | | | | | X | | | |
| | | | | CM | | DUCT 156 | | Adopté | | | | | | | | | X | | | |
| 5e | 69 | | PCF-PG | CM | Vnr | - | Restitution de la caserne des pompiers Château-Landon désaffectée et ouverture d'un accueil de jour | Retiré | | | | | | | | | | | | |
| 5e | 69bis | 129 | Exécutif | CM | Vnr | - | | Adopté | | | | | | | | | | | | X |
| 5e | 70 | | UMPPA | CM | Vnr | - | Relatif au groupement parisien inter-barrières de surveillance | Rejeté | X | | X | | X | | | | | | | |
| 5e | 71 | | UMPPA | CM | Vnr | - | Relatif aux vendeurs à la sauvette | Retiré (non présent) | | | | | | | | | | | | |
| 5e | 71bis | | Exécutif | CM | Vnr | - | | Retiré (non présent) | | | | | | | | | | | | |
| 5e | 72 | 130 | PCF-PG | CM | Vnr | - | Sauvons l'association Femme Relais 20e | Adopté | | | | | | | | | | | | X |
| | | | | CM | | DUCT 143 | | Adopté | | | | | | | | | | | | X |